

ACADÉMIE D'ORLÉANS

AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

MÉMOIRES 2004

VI^e SÉRIE
TOME 14



ACADÉMIE D'ORLÉANS

5, rue Antoine Petit
45000 ORLÉANS

MÉMOIRES 2004
DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS
AGRICULTURE
SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS

*Déclarée d'utilité publique par décret présidentiel
du 5 mars 1875*

VI^e SÉRIE
TOME 14

Volume édité en 2005



ACADÉMIE D'ORLÉANS

5, rue Antoine Petit
45000 ORLÉANS

ISSN 0994-6357

L'académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière des sociétés savantes qui ont existé dans la ville sous l'Ancien Régime, dont l'académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts au XVIII^e siècle, a pris la suite en 1996 de la société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

En couverture : L'église Saint-Paul le soir – Gravure burin 1942. Planche XI extraite de "*Quinze gravures des ruines d'Orléans*" – 1947 – par Louis-Joseph Soulas (Orléans 1905-1954), peintre graveur, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

VI^e SÉRIE

Sommaire du Tome 14

		Pages
Communications		
Marc Baconnet	Perspectives actuelles de l'enseignement du français en collège et en lycée	7
Michel Bouty	George Sand et la République en 1848.....	17
Micheline Cuénin	Antoinette d'Orléans-Longueville, princesse héroïque et rebelle.....	29
Guy Dandurand	Claude Deloynes d'Autroche (1744 - 1823)	41
Alain Durand	Les Notables d'Orléans vers 1780.....	51
Claude Hartmann	La Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans (1762 - 1789) et l'école des Physiocrates.....	71
Gérard Hocmard	Alienor d'Aquitaine en son temps (1122-1204)	83
Claude Imberti	Un poète injustement délaissé : Francis Jammes : 1 ^{ère} partie.....	95
	2 ^{ème} partie	115
Gérard Lauvergeon	Pierre Ségelle (1899 - 1960), député du Loiret, maire d'Orléans.....	135
Géradi Leroy	Péguy, Orléans, l'affaire Dreyfus.....	145
Georges Lienhardt	Vagabondage à travers les différentes conceptions de l'évolution des espèces animales - 2 ^{ème} partie : Homo Sapiens.....	155
Alain Malissard	L'eau et le pouvoir au temps de l'Empire romain	171
Pierre Muckensturm	La pédagogie de Kant	179
Christian Phéline	Alternance de doute et croyance dans notre rapport au monde.....	187
Jacqueline Suttin	De la destruction d'une église à la construction d'un sanctuaire - De Saint-Paul à Notre-Dame des Miracles	193
Jean Trichet	L'humus - Origine, nature, propriétés	215
Dîner-débat :		
Invité : Roland Hureaux	Mythes et erreurs de la décentralisation.....	231
Sorties et visites culturelles		
George Sand en Berry.....		237
Musée des Beaux-Arts d'Orléans : <i>L'an mil : autour d'Abon de Fleury</i>		242
Archives départementales du Loiret : <i>Loire faite Seine, Seine faite Loire</i>		243
Galerie Kimmel à Lailly-en-Val		244
Varia		
Claude-Joseph Blondel	Sur le tome V du journal d'Ernst Jünger ou la performance littéraire et philosophique d'un centenaire.....	247
Nos confrères publient		249
Hommage		
Claude-Joseph Blondel	Camille Suttin (1914 - 2004).....	253
Gérard Hocmard	Jacques Deschamps (1922-2004).....	255
Gérard Hocmard	Dr Alexandre Biancardini (1908-2004)	256
Gérard Hocmard	M ^{re} Yves O'Mahony (1917-2004)	258
Assemblée générale		
	Rapport d'activité du Secrétaire administratif.....	263
	Rapport moral du Président.....	265
Membres de l'Académie		267
Académie et Sociétés correspondantes		277

COMMUNICATIONS

L'Académie laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions. Leurs titres et qualités sont précisés à la rubrique "Membres de l'Académie".

PERSPECTIVES ACTUELLES DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN COLLÈGE ET EN LYCÉE¹

Marc Baconnet

RÉSUMÉ

L'enseignement du français en collège et en lycée fait l'objet depuis cinq ans de virulentes polémiques ("C'est la littérature qu'on assassine au lycée"). De nouveaux programmes se mettent en place, les épreuves du baccalauréat ont été redéfinies. Mais il n'est pas toujours aisé de comprendre la nécessité et la pertinence de tels changements. On dénonce souvent l'abandon de références et d'exercices sans lesquels il n'y a pas de progrès et de culture possibles, on reproche à la fois à l'enseignement du français de céder à la facilité par démagogie et en même temps de continuer à être élitiste dans ses objectifs.

Dans quel environnement s'inscrit l'enseignement du français ? Quels constats peut-on faire, quelles contradictions relève-t-on, de quelles contraintes doit-on tenir compte et quelles propositions peut-on avancer ? Un examen attentif, et objectif, des nouveaux programmes de collège et de lycée, ainsi que des nouvelles épreuves du baccalauréat peut apporter des éléments de réponse.



Il s'agit à la fois de réflexions et d'informations sur une question qui ne peut laisser indifférents les membres de l'Académie d'Orléans, que je remercie de m'avoir coopté comme membre correspondant.

Quelles sont les perspectives de l'enseignement du français aujourd'hui au collège et au lycée ? C'est une question très complexe, qu'on voudrait traiter le plus objectivement possible. Mais vous comprenez que je ne peux faire avec ce sujet une communication de nature scientifique, archéologique ou historique. Le problème est délicat, et plus souvent abordé de manière passionnelle qu'objective.

Je vous propose de commencer le plus objectivement possible, par une série de constats. J'en ferai dix. Puis, dans un deuxième temps je relèverai les trois contradictions et difficultés majeures que nous essayons de surmonter. Enfin j'analyserai avec vous trois nouveautés et vous ferai part des trois recommandations qui nous semblent prioritaires.

LES CONSTATS : BOULEVERSEMENTS ET CONTRAINTES

1 - Une évolution sans précédent d'aucune sorte dans l'histoire de l'éducation. Il s'est passé depuis une quarantaine d'années une véritable révolution dans le monde de l'enseignement. On ne peut s'appuyer sur aucun précédent, aucun exemple d'aucune sorte. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un état décide d'envoyer à l'école tous les enfants, garçons et filles, jusqu'à seize ans. Ce qui se passe est, à bien des égards, radicalement nouveau. Il est facile de dire que l'élève - une entité abstraite - est au centre du système éducatif, mais beaucoup plus difficile de considérer les élèves, leur nombre, leur environnement culturel, leur rapport à l'école, leurs loisirs. Lors des polémiques, souvent virulentes, de ces cinq dernières années, auxquelles il m'a bien fallu participer, ne fût-ce qu'à la demande de différents ministres qui ne souhaitaient pas s'y impliquer, j'ai déploré, et souvent dénoncé, qu'on ignore la réalité.

¹ Séance du 27 mai 2004.

Il faut donc commencer par rappeler l'évidence :
 en collège, en 1960 : 1 453 000 élèves, public et privé,
 en 2000 : 3 164 000 élèves, public et privé,
 en LEGT, en 1960 : 421 000 élèves, public et privé,
 en 2000 : 1 464 500 élèves, public et privé
 en LP, en 1960 : (en CET), 383 200 élèves,
 en 2000 : 696 900 élèves,
 soit, pour ne parler que du second cycle des lycées, 2 161 400 élèves qui apprennent tous le français, et pour l'ensemble 5 325 400.

Il y a à l'heure actuelle, 68 561 professeurs de lettres dans l'enseignement public (dont 43 197 en collège, 10 499 en LP, et 14 865 en LEGT), auxquels on doit ajouter ceux du privé, soit environ 80 000 enseignants.

2 - Dans l'école de la République, il y a un principe intangible : **"un même français pour tous"**, c'est-à-dire des références linguistiques et culturelles communes jusqu'au baccalauréat. Ici on peut faire une distinction entre le collège et le lycée. Si en collège on peut, à la rigueur, en dire autant d'autres disciplines, en lycée il n'en va pas de même. Je vous fais remarquer que la devise est spécifique au français : je n'entends pas dire les mêmes mathématiques pour tous, ou la même chimie, ou la même langue vivante pour tous. Comment appliquerez-vous ce principe à 5 400 000 élèves (à l'heure actuelle) ? C'est, comme on dit habituellement, une bonne question, c'est-à-dire une question à laquelle il est difficile de répondre. On ne peut pas enseigner à cinq millions d'élèves comme on enseignait à cinq cent mille, parce qu'à force d'accumuler les différences de degrés on finit par avoir une différence de nature. Pourtant la devise demeure, intangible.

De là découlent trois autres constats :

3 - Une diversification impressionnante de la nature sociologique et linguistique des élèves. Certains collèges ont des élèves de dix-huit, vingt nationalités différentes. Même si l'école de Jules Ferry a connu elle aussi des diversités importantes, elles n'avaient ni la même ampleur ni la même nature.

4 - Parallèlement, une modification radicale, par rapport aux générations précédentes, de l'environnement culturel des élèves, quels qu'ils soient. Le refus de l'institution scolaire est de plus en plus fréquent, et ce n'est pas spécial à tel ou tel milieu. En particulier, la concurrence dans la transmission du savoir et des informations par tous les supports autres que la parole du professeur et du livre est féroce. L'école n'est plus le lieu unique, ou même privilégié où se transmettent les connaissances.

5 - Une massification impressionnante du corps professoral, qui n'a plus aucune unité, et en collège, pour la moitié, aucune formation valable. La massification entraîne une médiocratisation que personne n'avoue en public mais que tout le monde reconnaît en privé. (il y a 80 000 enseignants, 12 à 15 inspecteurs généraux et une centaine d'inspecteurs pédagogiques régionaux. La formation continue en IUFM se fait sur la base du volontariat).

Pour terminer cette première série de constats il nous faut faire un constat de nature historique. On ne trouvera pas étrange qu'ici à Orléans je me réfère aux travaux d'Antoine Prost, historien dont la compétence en la matière est unanimement reconnue.

6 - Depuis 1930 la demande sociale, celle de la grande majorité des familles, était de primaire supérieur. (Je vous rappelle qu'en 1925 3% des enfants vont au lycée). La réponse de l'institution fut progressivement mais inéluctablement une généralisation du secondaire. Les raisons en sont multiples : la toute puissance de l'université, l'impérialisme des spécialistes, un certain snobisme culturel, et suprême contradiction, la rivalité entre corps d'enseignants : on demande du primaire supérieur, mais les enseignants du primaire veulent devenir professeurs (professeurs des écoles). Cela explique pour une grande part les difficultés actuelles du collège unique, qui est en fait resté le premier cycle des lycées, et les interrogations des professeurs de français sur le savoir à transmettre.

Constats concernant plus particulièrement le français :

7 - Le français est la seule discipline qui s'apprend d'abord en dehors de l'école. Ce n'est pas à l'école qu'on apprend à parler français, mais dans sa famille, dans son milieu, et dans l'environnement quotidien. Il n'en va pas de même des mathématiques, de la physique, de l'histoire, de la biologie..., où l'école garde plus facilement le monopole de la transmission du

savoir, en particulier pour l'aspect technique de ces disciplines, même si aujourd'hui il y a une certaine concurrence dans la diffusion des savoirs.

8 - De toutes les disciplines enseignées, le français est la plus récente. L'autonomie du français comme discipline a à peine un siècle. C'est en 1880 que Jules Simon impose la composition en français et non plus en latin.

On a enseigné les mathématiques comme discipline bien avant d'enseigner le français comme tel. Quand on a commencé à l'enseigner, on l'utilisait surtout pour des visées morales et éducatrices, pas spécialement pour la connaissance de l'histoire littéraire ou l'amour de la littérature (voir les textes officiels de 1953) : "une leçon de choses morales". Une fois constitué en discipline on l'a appelé "rhétorique". Il y en a encore une trace dans l'épreuve anticipée de français. Au lycée toutes les disciplines s'étudient sur trois ans, sauf le français qui ne s'étudie que sur deux ans.

9 - Nous assistons aujourd'hui à une redéfinition, et même à un éclatement des disciplines, de toutes les disciplines, mais particulièrement de la nôtre, dans l'enseignement supérieur, où elle s'éparpille en départements, spécialités, morcellements de toutes sortes, (exemples de programmes de DEUG : "*Marinetti et le futurisme*" proposé à des étudiants qui n'ont pas lu *Les Caractères* de La Bruyère) et dans l'enseignement secondaire ("on a fait de l'histoire, on a fait des mathématiques" disent les élèves en sortant de cours, mais "on a fait de l'orthographe, de la grammaire", rarement "on a fait du français"), enseignement où il faut de plus en plus souvent tout faire et son contraire. L'enseignement du français a perdu de sa cohérence parce que l'enseignement lui-même a perdu la sienne. Ajoutons qu'aujourd'hui il faut aussi enseigner la sécurité routière, le secourisme, initier au goût, à la vie en collectivité... On est donc obligé de s'interroger sur les finalités de l'enseignement du français. Il n'est pas exagéré de dire, même si la proposition fait peur, qu'il faut les refonder, au moins les recentrer.

10 - Au-delà de l'éclatement de la discipline il y a, de façon encore plus préoccupante, ce constat : nos élèves, leurs professeurs, nous-mêmes et tous les citoyens qui nous entourent possèdent aujourd'hui ce qu'on appelle **un savoir éclaté**, dans tous les domaines. On a un savoir pointu dans des domaines précis, et d'immenses vides ailleurs. Nul n'y échappe. Nos élèves aussi sont ainsi faits. Ils savent souvent plus de choses qu'on ne le pense. Mais ils ne savent pas quoi en faire, et se demandent pourquoi on leur apprend cela. De plus, on déverse sur leurs têtes en un temps très court une quantité d'informations, à l'école, dans les médias, partout, de toute nature, politique, diplomatique, économique, scientifique, technique, religieuse, idéologique, sportive, artistique, qu'ils comprennent plus ou moins, mais qu'ils entendent ou lisent quotidiennement. Ils sont, nous sommes des filtres qui prennent la couleur de la dernière information, caméléons d'une culture bigarrée, est-ce même une culture ? Finalement nous sommes familiarisés avec des termes et des notions dont nous ne comprenons pas vraiment le sens, mais que nous croyons bien connaître puisqu'on nous les répète tous les jours. **Le savoir pointu côtoie en permanence l'à-peu-près. Rien n'est pire pour la formation des esprits. Ils croient savoir et ne savent pas, ils croient comprendre et ne comprennent rien, mais ils n'en ont pas conscience.** C'est la porte ouverte à toutes sortes de pressions, d'engouements et de modes injustifiées, nouvelles formes d'une dictature subtile, invisible, tranquille, qui nous inocule avec ses images subliminales une drogue secrète pendant que nous sommes occupés à autre chose.

La mission du professeur de français est ici essentielle, salvatrice. Elle répond à une urgence : apprendre à interroger le sens apparent et immédiat qu'on nous fait donner aux mots et aux choses, pour s'efforcer d'en dégager le sens véritable.

Hétérogénéité et masse impressionnante des élèves, massification et diversité, dans son recrutement et sa formation, du corps professoral, discipline en miettes, savoir éclaté, structures en évolutions, croit-on sérieusement qu'on puisse continuer à enseigner comme avant quand une telle vague déferle sans grande préparation dans les mentalités et dans les formations, toujours pensées avec un temps de retard, à moins que ce ne soit avec plusieurs temps de retard, sans parler des secousses et des difficultés qui tiennent aux aléas de la gestion de l'institution ?

CONTRADICTIONS ET DIFFICULTÉS ACTUELLE

1 - La première contradiction naît du principe que je rappelais en commençant : **"un même français pour tous"**. Peut-on continuer à parler de collège unique ? On arrive au bout de quelque chose. Tous les responsables politiques s'accordent pour dire que le collège unique sous sa forme actuelle a vécu. Voilà notre République empêtrée dans ses bons principes. Ils sont toujours bons, mais ils ont vieilli. Le débat sur le voile, et la définition de la laïcité qui en découle, en sont la preuve.

Il y a un écart de plus en plus grand entre le français enseigné à l'école et celui de tous les jours. C'est pourquoi un débat s'est instauré entre les tenants de programmes "plancher" (le minimum nécessaire) et ceux qui prônent un programme "plafond" (élever le niveau des exigences pour un enseignement de qualité). Le grand débat dirigé par Claude Thélot au début de l'année 2004 a bien mis en relief l'acuité d'une telle question. Mieux vaut exiger moins et en faire désirer plus qu'en exiger plus et en obtenir moins.

2 - La deuxième contradiction **c'est d'avoir à la fois à enseigner une langue et une littérature**, apprendre en même temps à une personnalité à s'exprimer et à comprendre les informations qu'elle reçoit (ce qui ne peut se réduire évidemment à de simples techniques de communication), et à dominer un savoir en matière littéraire. Il y a eu un moment où cela allait de soi, et l'un (la littérature) servait l'autre (l'expression). Cela n'est plus évident. À quoi sert la littérature dans le monde de l'enseignement ? Est-elle sa propre fin ? Sert-elle à autre chose qu'elle-même ? L'école peut-elle tout dire et tout apprendre du phénomène littéraire ? N'y a-t-il pas des limites qu'il serait au moins prudent de signaler ? Les langues vivantes connaissent aujourd'hui, de façon peut-être plus aiguë encore, le même problème (la commission René Rémond y réfléchit). À cela s'ajoute un mépris de l'oral dans l'enseignement français, qui a toujours privilégié l'apprentissage de l'écrit.

3 - La troisième contradiction est celle bien connue d'une tension, à l'intérieur même de l'enseignement de la littérature, entre **un technicisme de nature didactique et une attitude plus globalisante, plus impressionniste**, qui cherche à maintenir au premier plan les valeurs véhiculées par l'enseignement du français dans son ensemble, et n'oublie pas le plaisir qu'il y a à gambader et lire en toute liberté. Les progrès de la linguistique, et aussi de la didactique, ont introduit un jargon techniciste et des démarches rigides qui posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Celle-là est une vraie contradiction, de celles qui sont vitales et qu'on ne surmonte pas, mais avec lesquelles il faut vivre².

PERSPECTIVES

En l'état actuel de nos réflexions, pour clarifier une situation complexe, on peut dégager trois nouveautés, qui se mettent en pratique, et trois recommandations, qui seront bientôt rendues publiques, pour le collège et le lycée. Elles ont toutes pour objectif de donner plus de rigueur et de sens à la discipline.

A - Trois nouveautés

1 - Des nouveaux programmes et une redéfinition des épreuves du baccalauréat.

Le plus simple est de se référer au programme de français de la classe de première³, où l'on peut prendre un certain nombre d'exemples. Le programme de première, impose cinq objets d'étude. Il rompt ainsi avec une longue tradition qui consistait à ne pas présenter de façon trop coercitive ce qu'il convenait d'étudier.

Une autre innovation importante, ce sont les nouvelles épreuves du baccalauréat. Elles sont toujours proposées à partir d'un corpus de textes (de deux à quatre) illustrant un des objets d'études du programme, le même pour les trois épreuves : explication de texte (sur un des textes proposés), composition (sur une problématique tirée obligatoirement de l'objet d'étude et prenant

² Voir l'entretien entre Marc Baconnet et Alain Finkielkraut, *"Enseigner les lettres aujourd'hui"*, en particulier p.40 et 47, éd. Du Tricorne.

³ Document annexé : II- Contenus, III-Démarche, IV- Mise en œuvre et pratiques .

appui sur les textes proposés, ce qu'on appelle habituellement la dissertation), écriture d'invention (à partir de consignes précises, prolonger, imiter, transposer un des textes avec une visée argumentative). L'avantage est de faire composer à partir de données concrètes fournies à l'élève, ou au candidat, des références qu'il peut utiliser et un objet d'étude qui lui donnent un cadre plus précis que la simple question abstraite et générale de la dissertation traditionnelle, trop ambitieuse et souvent pour les élèves d'aujourd'hui sans intérêt.

2 - Un enseignement en séquence pour réintroduire de la rigueur dans l'enseignement et obliger à construire une progression. Séquence : "un mode d'organisation des activités qui rassemble des contenus d'ordre différent autour d'un même objectif sur un ensemble de plusieurs séances". Elle regroupe autour d'un thème plusieurs activités -exercices d'écriture, grammaire, lexique, mémorisation, lectures, documentation- en plusieurs séances, en moyenne une douzaine d'heures. Elle doit toujours aboutir à une production écrite ou orale. Par exemple "l'expression de soi dans l'autobiographie" (avec des textes de Saint Augustin, Rousseau, Chateaubriand, Stendhal, Simone de Beauvoir, Nathalie Sarraute) conduira à s'interroger sur la notion de vérité historique, à faire des lectures analytiques et cursives, à étudier l'évolution de la langue et du style, à préciser la situation du genre dans l'histoire littéraire...

3 - Une plus grande continuité entre le collège et le lycée.

Les programmes du collège et du lycée ont la même structure et sont fondés, pour l'étude de la langue, sur la distinction **phrase, texte et discours**, trois unités constitutives qui servent de cadre. On ne fait pas le même type de grammaire selon qu'on étudie la phrase, un ensemble de phrases qui forment un texte, ou un ensemble plus vaste qui peut s'aborder comme un discours. On entend par discours toute mise en pratique du langage dans un acte de communication à l'écrit et à l'oral, essentiellement pour raconter, décrire, expliquer, argumenter, informer. L'enseignement se fait par séquences et objets d'étude, de la Sixième à la Première.

B - Trois recommandations⁴ pour le collège et pour le lycée.

1 - La lecture cursive⁵.

L'écart était devenu trop grand entre une lecture de type scolaire (très analytique, procédant par extraits) et la lecture courante des adultes. Il faut aussi apprendre à lire plusieurs pages vite et intelligemment, il faut laisser lire pour le plaisir de découvrir et s'informer, sans avoir à faire nécessairement un compte rendu scolaire et contraignant. D'une manière générale, il convient de mieux faire distinguer aux élèves les exercices d'apprentissage et les pratiques naturelles de la lecture.

2 - La question de la mémorisation ne concerne pas uniquement notre discipline, mais la concerne particulièrement. La lecture des nouveaux programmes de l'école primaire laisse percevoir un déficit du côté de l'acquisition de connaissances en français au profit des compétences (dans les tableaux récapitulatifs des objectifs à atteindre en fin de cycle, les items désignant des connaissances sont très peu nombreux en français par rapport aux autres champs disciplinaires).

Or la maîtrise de la langue, écrite comme orale, suppose des connaissances en matière de lexique, de morphosyntaxe, d'orthographe. L'approche inductive de ces questions (observation, manipulation, questionnement sur l'erreur, confrontation de solutions...) doit conduire à une phase de stabilisation des connaissances, qui nécessite un travail de mémorisation. Une telle réflexion pourrait être polémique si elle aboutissait à opposer deux époques et deux écoles d'enseignement. Un double effort est à faire pour éviter de vaines querelles :

- faire un tri très précis dans ce qui doit effectivement être mémorisé ;
- redonner au travail de mémorisation le statut positif qu'il a perdu à tort.

3 - Ne pas être trop ambitieux dans la transmission du savoir. Faire en priorité percevoir le sens de ce qui est enseigné. Je ne peux que renvoyer ici au dernier constat de la première partie. Il y a là un long travail d'explication à faire auprès des enseignants.

Les contradictions et les difficultés sont donc réelles. Ce sont les contradictions et les difficultés inhérentes à la vie, puisqu'il s'agit d'enseigner une matière essentiellement vivante à des personnes toutes différentes pour qu'elles puissent s'exprimer.

⁴ Cf. les travaux du groupe René Rémond.

⁵ se reporter au document joint en IV-1 La lecture.

L'erreur serait de vouloir surmonter à tout prix nos contradictions, pour vouloir résoudre rationnellement et doctoralement les difficultés. Il y a mieux à faire que de surmonter des contradictions. Il faut avoir le courage de les assumer.

DISCUSSION

Claude-Joseph Blondel : Le rôle déterminant de notre confrère Marc Baconnet dans la difficile réforme de l'enseignement du français mérite d'être salué. En particulier, la place désormais réservée à une mémorisation conçue sous un aspect plus positif, et, surtout la nécessaire recherche du sens des exercices proposés devraient permettre aux élèves des collèges et lycées de sortir de leur passivité et de trouver enfin un réel intérêt à la maîtrise de notre langue, à la lecture et à la découverte de notre si riche littérature.

Il n'en reste pas moins qu'en dehors du milieu scolaire, l'élève est en quelque sorte happé par le petit écran, la radio et les autres médias qui, trop souvent, lui donnent de bien fâcheuses habitudes, qu'il s'agisse de l'abus des sigles (expression d'une certaine paresse intellectuelle...), de celui des abréviations (parfois si ridicules) et de l'insupportable "franglais" !

Je livre à nos consœurs et confrères une anecdote qui me paraît révélatrice et met en cause les instances administratives : lorsque je fus chargé du contrôle financier du ministère de l'agriculture puis de ceux du travail, des affaires sociales et de la santé, je me vis dans l'impérieuse nécessité de composer – à mon usage particulier et à celui de mes collaborateurs – des lexiques des sigles en usage dans ces départements ministériels. Il me fallut une dizaine de pages dans chaque cas pour mener à bien ces exercices insolites.

Au demeurant, pour s'en tenir à la seule télévision, l'abus des publicités en anglais, le très regrettable recours au détestable "franglais" dans certaines émissions, les trop nombreuses abréviations, sans oublier les fautes de français et les liaisons malheureuses, ne sont pas faits pour aider les adolescents dans cette quête difficile de la maîtrise du français.

Par ailleurs, Marc Baconnet a justement fait état du rôle important reconnu à l'Académie française pour la protection et l'expansion de notre langue. Il précise cependant que ce rôle est également respecté par les instances politiques. J'estime pour ma part que ces instances – souvent par démagogie – ne suivent guère les recommandations du quai de Conti. Et pourtant, Maurice Druon, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, poursuit une campagne courageuse et pertinente qui mériterait un meilleur sort et une plus grande audience.

Marc Baconnet : Je vous remercie de l'intérêt que vous avez manifesté à la suite de ma conférence sur les perspectives actuelles de l'enseignement du français. Je ne peux qu'approuver les commentaires que vous m'avez fait parvenir.

Pour la petite histoire, sachez que j'ai dû moi aussi, lorsque j'étais Doyen de l'inspection générale, me composer un répertoire des abréviations en cours à l'Éducation nationale, et je n'ai pu les rassembler toutes. Une phrase aussi simple que " le Ministre a transmis au CNP une lettre de cadrage par l'intermédiaire de la DESCO, afin de constituer des GEPS. Ceux-ci devront élaborer un projet pour la série SMS qui sera soumis au CSE" est une phrase très ordinaire et très correcte. Je décrypte : CNP : Conseil National des Programmes, DESCO : Direction de l'enseignement scolaire, GEPS : Groupes d'experts pour les programmes scolaires, SMS : Sciences médico-sociales, et CSE : Conseil supérieur de l'éducation.

Dans l'ensemble, ce que vous dites conforte l'analyse que j'ai faite des obstacles quotidiens qui se présentent à nos élèves pour parler un français simple et clair. Vous avez, je pense, entendu les déclarations du Ministre de l'Éducation, lors de la rentrée. Je vous avais laissé entendre qu'il y aurait sur ce sujet, à la suite des programmes que nous avons rédigés, des déclarations en ce sens. On ne peut que s'en féliciter. Mais il reste à voir comment elles seront suivies d'effet.

Bernard Bonneviot : Qu'en est-il du passage des élèves dans la formation professionnelle ? Y aura-t-il un programme spécial d'enseignement du français dans la formation des enseignants ?

Marc Baconnet : Depuis plusieurs années le Ministère de l'Éducation nationale a fait un gros effort pour développer l'enseignement professionnel, mais les traditions culturelles, et les considérations de carrière, font qu'il reste en dessous de ses capacités d'accueil. Ces efforts ont été faits en particulier dans deux directions : une révision des programmes et des examens, plus conforme aux exigences de la formation souhaitée et une

formation en alternance, qui continue à se développer et à l'heure actuelle donne satisfaction, quand on peut la faire fonctionner correctement

Il y a en effet un programme spécifique pour le français, qui s'appuie en particulier sur l'étude de textes bien écrits, mais ne comportant pas de trop grandes difficultés (il peut aussi bien s'agir de fables de La Fontaine, de romans ou d'extraits de romans des XIX^e et XX^e siècles, de nouvelles, de poèmes, de pièces de théâtre). Il y a toujours un questionnaire, qui porte sur des points de langue ou de sens, et un court commentaire sur un aspect du passage étudié. Il n'y a pas de dissertation. Il s'agit plutôt d'un apprentissage consistant à comprendre le texte lu et à en repérer les difficultés, et à montrer son aptitude à s'exprimer correctement en répondant aux questions posées. Il n'y a pas à l'examen d'épreuve orale.

Michel Gauthier : Les jeunes élèves, qui accèdent maintenant à des classes dans lesquelles est étudiée la littérature française, ne sentent pas cette langue en accord avec leur culture familiale, quand leurs familles sont d'origine étrangère. Il y a opposition, contradiction entre leur langue culturelle (familiale), la langue "littéraire" (français "correct" et français des livres) et leur langue de communication courante (verlan : un "beur", une "meuf").

Marc Baconnet : Votre constat est essentiel. C'est un fait de civilisation avec lequel il faut vivre. L'écart va se creusant entre le français enseigné, et la plupart du temps parlé à l'école, et la langue de tous les jours. Ce phénomène n'est pas à proprement parler nouveau : autrefois on enseignait en latin et on parlait français, mais on n'avait pas la volonté de s'adresser à l'ensemble de la nation, qui d'ailleurs ne parlait pas toujours français.

Le risque est de voir progressivement l'école se couper de la vie quotidienne des enfants et être de moins en moins attractive. Le paradoxe est le suivant : il faut enseigner une langue normalisée (donc fixée) pour s'exprimer clairement et avoir accès au savoir, mais en même temps on doit enseigner une langue qui est restée vivante, donc qui évolue. Des ajustements et des concessions sont donc nécessaires. Ce sont les fameuses tolérances, qu'il est évidemment très difficile de normaliser.

Je ne parle là que de la situation la plus courante, sans tenir compte de différences beaucoup plus brutales lorsqu'on a en face de soi des élèves qui ne parlent pas français, ou très mal, ou qui ont des pratiques familiales très relâchées. C'est alors qu'inévitablement on tombe dans l'échec scolaire, qui précède souvent d'autres échecs. Le seul remède est bien d'inculquer les bases d'une langue normalisée et commune à tous, mais, et c'est là le phénomène nouveau et inquiétant, il y a souvent chez un certain nombre d'élèves la volonté de continuer à marquer sa différence et une méfiance face à ce qu'on appelle l'intégration.

Jean-François Lacaze : Quelle place la réforme a-t-elle donnée au contrôle des connaissances ?

Marc Baconnet : La question du contrôle des connaissances est à l'heure actuelle au point mort. Toutes les tentatives pour repenser l'examen terminal qu'est le baccalauréat ont échoué. Il y a pourtant des domaines où il y a urgence, par exemple en langues vivantes où le contrôle est essentiellement écrit. La lourdeur et le coût de l'organisation des examens font reculer tous ceux qui par ailleurs pensent qu'il faudrait en modifier le déroulement : moins de contrôle terminal, et plus de contrôle continu ou en cours de formation. On y réfléchit depuis une quinzaine d'années.

Pour les contrôles réguliers dans le cours de l'année, ils sont en effet moins fréquents qu'autrefois, mais restent suffisamment nombreux pour continuer à entretenir pour une majorité d'élèves le désir d'apprendre afin de réussir ces contrôles. Plus précisément, les nouveaux programmes dont je vous ai parlé insistent sur le fait de donner fréquemment des exercices courts, bien préparés, qui sont autant des exercices d'apprentissage que de pur contrôle.

Jean Léviex : Compte tenu de l'importance accordée à la télévision par les Français d'aujourd'hui, l'Éducation nationale ne pourrait-elle pas motiver l'un ou l'autre canal peu écouté pour diffuser durant les horaires scolaires des cours mis au point par un meilleur pédagogue.

Marc Baconnet : La question que vous posez, et la suggestion que vous faites, cher confrère, sont depuis longtemps débattues à l'Éducation nationale. Il y a eu pendant toute une période (dans les années 1970-80) des cours faits par le Centre national de documentation et diffusés par la deuxième chaîne. Ces cours étaient dans leur grande majorité excellents. Malheureusement c'était pendant la journée, au moment où les élèves étaient eux-mêmes en cours, et à une période où le magnétoscope était loin de connaître le développement qu'il a aujourd'hui. L'expérience a finalement été abandonnée, faute de succès. La méfiance des enseignants était

grande face à ce qui leur faisait l'effet de machines à enseigner. Il faut avouer que l'absence d'un professeur pouvant répondre aux questions des élèves était un réel handicap. Le domaine de l'édition privée a voulu s'emparer du marché, puisqu'il faut bien hélas employer ce terme, mais la qualité était nettement moins bonne, et la difficulté demeurait. À l'heure actuelle l'utilisation de l'ordinateur et des DVD relance l'intérêt, mais dans une autre direction. Il ne s'agit pas de cours, mais de présentation d'informations et parfois d'exercices interactifs.

Enfin la chaîne ARTE fait un gros effort pour offrir des émissions de qualités, qui peuvent servir de point de départ à des cours. Mais comme les producteurs sont souvent du domaine privé, il est interdit de les utiliser en classe. On attend toujours une mise à jour de la réglementation à ce sujet.

Georges Lienhardt : Comment pensez-vous que peuvent évoluer les positions officielles sur les langues "régionales" comme le breton et le corse ?

Marc Baconnet : Le problème des langues régionales est plus un problème politique que culturel. Par démagogie depuis plusieurs années, on a encouragé le développement des langues régionales, en particulier le breton, le corse, l'occitan et le catalan. On a même créé des concours de recrutement (Capes), alors que les besoins en postes sont très faibles. En général, ces professeurs finissent par enseigner surtout le français. On a donc atteint un développement maximum, et je pense que la situation va se stabiliser.

En fait, les langues régionales, qui sont partie inhérente de notre patrimoine culturel, devraient s'apprendre dans leur contexte naturel, dans la famille, dans les associations locales. Elles retrouvent alors tout leur sens, et restent vivantes. Transmises par l'école en option obligatoire (on est libre de choisir l'option, mais une fois choisie les cours sont obligatoires), elles deviennent un savoir comme un autre et perdent une bonne part de leur intérêt. Malgré les apparences, ce n'est pas la meilleure façon de les faire vivre.

Jean Trichet : Les objets auxquels s'applique la langue française dans les collèges et les lycées sont, traditionnellement, des textes littéraires, très variés il est vrai, dans leur structure, leur style... Ne serait-il pas éclairant, pour l'élève, de travailler avec son professeur de français sur des textes de sciences physiques, naturelles, économiques,... afin de découvrir la souplesse et la capacité d'adaptation de la langue à des structures et des itinéraires de pensée propres à chacune de ces disciplines ?

Marc Baconnet : C'est en effet une recommandation qui est faite surtout aux professeurs de sixième et cinquième. Il leur est demandé d'apprendre à faire lire des énoncés en mathématiques, et plus généralement de vérifier que les élèves ont bien compris les consignes que l'on peut trouver dans différents textes, qu'il s'agisse de notices d'emploi, de recettes de cuisine ou de textes réglementaires. Il est plus délicat de leur proposer des textes de physiciens ou de biologistes. Cela ne peut se faire qu'exceptionnellement, sauf en classes terminales, où naturellement la confrontation des modes de pensée et de démonstration est essentielle. En fait le grand obstacle pour faire de tels exercices est l'horaire imparti, mais on constate que de plus en plus cette possibilité est prise en compte.

ANNEXES

XXIV

PROGRAMMES
N° 28
12 JUIL.
2001

construire les significations des textes et des œuvres. À cet effet, on continue de privilégier quatre perspectives d'étude :

- l'étude de l'histoire littéraire et culturelle ;
- l'étude des genres et des registres ;
- l'étude de l'argumentation et des effets sur les destinataires ;
- l'étude de l'intertextualité et de la singularité des textes.

La progression entre la classe de seconde et celle de première porte donc sur l'acquisition des connaissances et sur le développement des aptitudes suivantes :

- la mise en perspective des grandes ruptures qui scandent l'histoire littéraire et la familiarisation avec quelques grands débats ou idées qui ont marqué celle-ci ;
- la reconnaissance des principaux genres et la compréhension de leurs évolutions et combinaisons ;
- la réflexion sur les registres ;
- l'approfondissement des questions d'intertextualité et de réécriture ;
- la capacité de délibérer.

II.2 Les objets d'étude

La liste des objets à étudier en classe de première complète celle de la classe de seconde. Comme pour celle-ci, les objets d'étude retenus pour l'année de première servent abordés selon :

- une perspective dominante, qui constitue l'approche la plus pertinente pour chacun de ces objets d'étude ;
- une (ou des) perspective(s) complémentaire(s) permettant d'étudier les textes et les œuvres dans leur complexité.

Les objets 1 à 5 sont communs à toutes les séries d'enseignement général et technologique. Cependant, l'objet d'étude 1, « Mouvement littéraire et culturel », est facultatif dans les séries technologiques.

Pour la série littéraire, s'ajoutent les objets d'études 6 et 7. Ces objets, propres à la série littéraire ont vocation à prendre davantage en compte la composante individuelle et l'aptitude à situer l'individu par rapport à autrui, tant en

Pour la connaissance de la littérature, si les œuvres intégrales seront lues dans l'année (mais un nombre plus élevé est bien sûr recommandé), ainsi que des extraits. Conformément aux principes indiqués dans le préambule « le français au lycée », ces textes sont étudiés en ce qu'ils représentent des formes d'expression qui mettent en jeu les propriétés des genres et des registres majeurs, qu'ils appartiennent à des périodes significatives de l'histoire littéraire et culturelle, qu'ils révèlent des enjeux de l'expérience humaine et participent de débats d'idées importants. En fin de première, les élèves doivent disposer ainsi d'un ensemble de lectures constituant des références essentielles. Pour la constitution de leur culture, les élèves sont amenés en fin d'année de première, en s'appuyant sur les textes abordés dans cette classe ou dans les années antérieures, à situer les grandes scansions de l'histoire littéraire et culturelle ainsi que les significations dont elles sont porteuses. Il ne s'agit pas à cet égard d'entrer dans tout le détail de l'histoire littéraire, mais de faire comprendre la nature et les sens des changements d'orientation esthétiques ou culturels les plus décisifs. En série L, cette mise en perspective historique fera l'objet d'une attention particulière et sera plus approfondie. Pour la formation d'une pensée critique autonome, au terme de l'enseignement commun obligatoire du français, les lycéens doivent être en mesure de lire, comprendre et commenter par eux-mêmes un texte, en repérant les questions de langue, d'histoire, de contexte, d'argumentation et d'esthétique, qui peuvent être pertinentes à son sujet ; ils doivent être capables, à partir de leurs lectures, de formuler un jugement personnel argumenté, notamment dans un commentaire ou dans une dissertation.

II - CONTENUS

II.1 Les perspectives d'étude

Dans la continuité de la classe de seconde, il s'agit avant tout d'amener les élèves à savoir

matière de réception que d'expression. On s'attache, dans cet esprit, à des approches qui renvoient à des problématiques en rapport avec l'écriture ou à des questions d'ordre générique ou historique.

1 - Mouvement littéraire et culturel

En partant des textes, en ménageant des temps de recherche autonome et en s'appuyant sur les acquis de seconde, il s'agit d'amener les élèves à approfondir la notion de mouvement littéraire et culturel (auteurs, œuvres, contextes) pour les phénomènes majeurs dans les cultures française et européenne. La démarche de contextualisation particulièrement mise en œuvre ici est sollicitée en tant que de besoin dans les autres objets d'étude. L'élève enrichit ainsi son savoir d'histoire littéraire et culturelle au fil de ses lectures. En classe de première, on étudie en tant que tel un mouvement littéraire et culturel français et européen du XVI^e au XVIII^e siècle ; d'autres mouvements le sont en liaison avec les autres objets d'étude. On construit des relations de comparaison et de chronologie entre les mouvements étudiés en seconde et en première. Corpus : un ensemble de textes littéraires, complété par des documents (y compris des images), et une œuvre littéraire au choix du professeur.

Perspective dominante : histoire littéraire et culturelle.

Perspective complémentaire : étude des genres et des registres.

N.B. - Les documents d'accompagnement donnent la liste indicative de mouvements appropriés à la classe de première.

2 - La poésie

L'analyse des enjeux des relations entre forme et signification permet de faire saisir aux élèves la spécificité du travail poétique sur le langage. En situant une œuvre dans un mouvement littéraire, on fera discerner les continuités et les évolutions dans les conceptions de la poésie, notamment autour des représentations de la modernité.

Corpus : un recueil poétique et/ou un groupement de poèmes, choisis par le professeur.

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : approche de l'histoire littéraire et culturelle ; réflexion sur l'intertextualité et la singularité des textes.

3 - Le théâtre : texte et représentation

Le but est d'analyser le langage théâtral dans le texte et dans les relations entre le texte et les aspects visuels et sonores liés à la représentation. Il s'agit de faire percevoir que ces liens varient selon les genres, les registres et les époques et que la réception d'un texte de théâtre varie selon les mises en scène.

Corpus : une pièce au choix du professeur accompagnée de textes et de documents complémentaires (en particulier de caractère visuel).

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : étude de l'histoire littéraire et culturelle ; étude de l'intertextualité et de la singularité des textes.

4 - Convaincre, persuader et délibérer : les formes et les fonctions de l'essai, du dialogue et de l'apologue

Il s'agit de réfléchir aux différentes formes de l'argumentation (directe ou indirecte) afin de développer la maîtrise de la comparaison entre plusieurs opinions pour constituer la sienne propre.

Corpus : une œuvre littéraire et un groupement de textes, complété par des documents (pouvant inclure des articles de presse et des images) au choix du professeur.

Perspective dominante : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire.

Perspective complémentaire : étude des genres et des registres.

N.B. - Les documents d'accompagnement donneront à titre indicatif des problématiques appropriées à la classe de première.

5 - Le biographique

Les rapports entre réalité vécue, écriture et fiction, à travers diverses formes du biographique (récits de vie, mémoires, journal intime, biographie, autobiographie, roman

en classe de seconde, un objet d'étude peut être abordé à l'intérieur d'une ou plusieurs séquences et, naturellement, une séquence peut rassembler des éléments issus de plusieurs objets d'étude.

La durée des séquences peut varier en fonction du projet du professeur et des réactions des élèves ; leur durée moyenne sera d'une quinzaine d'heures.

Le professeur choisit les textes et les œuvres qu'il fait lire et étudier ; il organise son enseignement en tenant compte du niveau de ses élèves et de son projet pédagogique.

IV - MISE EN ŒUVRE ET PRATIQUES

IV.1 La lecture

La classe de première poursuit l'effort engagé en seconde pour assurer des lectures aussi nombreuses que possible. Il convient que les élèves lisent au moins six œuvres littéraires par an, ainsi que des textes et documents très diversifiés.

On s'attache à approfondir la maîtrise des deux formes de lecture : lecture analytique et lecture cursive.

La lecture analytique a pour but la construction détaillée de la signification d'un texte. Elle constitue donc un travail d'interprétation. Elle vise à développer la capacité d'analyses critiques autonomes. Elle peut s'appliquer à des textes de longueurs variées :

- appliquée à des textes brefs, elle cherche à faire lire les élèves avec méthode ;
- appliquée à des textes longs, elle permet l'étude de l'œuvre intégrale. Découverte dans un premier temps grâce à une lecture cursive, l'œuvre est ensuite reprise et étudiée de façon analytique.

Les documents et extraits sont organisés en groupements de textes, étudiés en trois ou quatre semaines au maximum. De même, l'étude d'une œuvre intégrale ne s'étend pas sur plus de trois ou quatre semaines.

- La lecture cursive est la forme libre, directe et courante de la lecture. Elle se développe dans la

classe et en dehors de la classe afin de faire lire des élèves qui n'en ont pas toujours l'habitude ni le goût. Elle est avant tout une lecture personnelle et vise à développer l'autonomie des élèves. Elle n'amène pas à analyser le détail du texte mais à saisir le sens et les caractéristiques d'ensemble des textes. Elle peut s'appliquer à des documents, extraits et textes brefs, mais son objet essentiel est la lecture d'œuvres complètes. Elle constitue ainsi un moyen important pour former le goût de lire et permet aux élèves de déterminer des critères de choix. En classe, le professeur propose des textes, indique des orientations pour aider les élèves à avoir une lecture active, généralement en fonction d'un projet, et il élabore des bilans.

Les lectures d'œuvres dans l'année se répartissent entre lectures cursives et lectures analytiques (dont les études d'œuvres intégrales), si possible de façon équilibrée. Les lectures documentaires (analytiques ou cursives selon les situations et les besoins) deviennent en fin de première un moyen courant d'information. On continue à utiliser les dictionnaires et encyclopédies, la presse et les bases de données. On introduit des lectures de documents longs.

La lecture s'applique aussi à l'image (fixe et mobile, y compris des films). L'analyse s'attache à dégager les spécificités du discours de l'image et à mettre en relation le langage verbal et le langage visuel.

L'ensemble des lectures constitue le fondement du travail d'histoire littéraire et culturelle : un mouvement est étudié à partir d'une œuvre majeure, accompagnée d'extraits complémentaires ; des lectures cursives en enrichissent l'approche ; les lectures documentaires nourrissent la réflexion à son sujet. En retour, l'histoire littéraire contribue à contextualiser les lectures.

IV.2 L'écriture

Le but est d'armer les élèves à la maîtrise de l'expression écrite autonome dans les trois domaines suivants :

- écrits d'argumentation et de délibération, en

relation avec les textes et œuvres étudiés ; les exercices d'analyse, de commentaire et de dissertation concourent à cette fin ;

- écrits d'invention, en liaison notamment avec les différents genres et registres étudiés ; lecture et écriture sont associées dans des travaux de réécriture qui contribuent à une meilleure compréhension des textes ; on fait apparaître les liens entre invention et argumentation ;

- écrits fonctionnels, visant à mettre en forme et transmettre des informations et à construire et restituer les savoirs (en français et dans les autres disciplines) ; les exercices de comptes rendus, de synthèses et de résumés sont utilisés dans ce but.

IV.3 L'oral

En classe de première, l'objectif est de compléter l'analyse des spécificités de l'oral et d'en assurer une pratique effective.

À cette fin, on associe :

- l'écoute que l'on continue à cultiver en insistant sur les exercices de reformulation des propos entendus ;
- l'oralisation des textes littéraires qui porte sur des textes plus longs qu'en seconde ;

- les pratiques de production orale, en privilégiant les comptes rendus, les exposés oraux de lectures et de points de vue personnels, les échanges et les débats.

IV.4 L'étude de la langue

Cette étude constitue toujours en première un objectif majeur. Étroitement associée aux lectures analytiques des textes ainsi qu'aux productions orales et écrites des élèves - notamment dans les écrits d'invention, le commentaire et la dissertation - elle doit être intégrée à chaque séquence. Le travail sur la langue privilégie en première la réflexion sur le sens et à pour objectifs essentiels :

- l'enrichissement du lexique, et plus particulièrement celui de l'abstraction et de la sensibilité ;
- la réflexion sur la subjectivité dans la langue, liée à l'étude de l'énonciation ;
- la consolidation de la structuration et de la

autobiographique) sont analysés de façon à faire apparaître les enjeux de l'expression de soi ou de l'image d'une personne.

Corpus : une œuvre littéraire accompagnée de textes et de documents complémentaires ou un groupement de textes et de documents complémentaires, au choix du professeur.

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire ; étude de l'histoire littéraire et culturelle.

6 - L'épistolaire

Il s'agit de faire percevoir la diversité des formes de la correspondance (lettres authentiques, lettres ouvertes, romans épistolaires, correspondances d'écrivains) et leurs fonctions esthétiques et argumentatives.

Corpus : une œuvre littéraire ou un groupement de textes, au choix du professeur.

Perspective dominante : étude des genres et des registres.

Perspectives complémentaires : étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire ; étude de l'histoire littéraire et culturelle.

7 - Les réécritures

L'analyse et la pratique des formes de réécriture par amplification, par réduction et par transposition (y compris par changements de style) font apparaître le rôle des réécritures comme adaptation à des situations, des destinataires et des buts différents. On approfondit la réflexion sur l'issu et l'original.

Corpus : un groupement de textes littéraires au choix du professeur.

Perspective dominante : réflexion sur l'inter-textualité et la singularité des textes.

Perspectives complémentaires : étude des genres et des registres ; étude de l'argumentation et des effets sur le destinataire.

III - DÉMARCHE

Le professeur assure la mise en œuvre du programme par des ensembles cohérents de travaux associant lectures, expression écrite et orale et étude de la langue ou séquences. Comme

GEORGE SAND ET LA RÉPUBLIQUE EN 1848 d'après sa correspondance¹

Michel Bouty

RÉSUMÉ

On commémore cette année le bicentenaire de la naissance de George Sand et salue en elle, non seulement un grand écrivain romantique, mais plus spécifiquement la républicaine qui a tenu une place non négligeable dans le débat et l'action politique de son temps, alors que les femmes étaient encore bien loin du moment où elles obtiendraient le droit de vote. L'Académie d'Orléans a marqué cet anniversaire par un voyage à Nobant au mois de juin. Je vous propose aujourd'hui d'examiner les rapports de George Sand avec la République d'après sa correspondance de l'année 1848. Cette correspondance permet de mieux connaître la personnalité et les convictions de la républicaine George Sand. Elle apporte en même temps un précieux témoignage sur l'histoire de la Seconde République, de sa naissance qui a surpris tout le monde, en dépit de la crise que connaissait la Monarchie de Juillet, à l'élection du Prince Louis-Napoléon à la présidence de la République en décembre 1848.



George Sand écrivait beaucoup. Ses lettres ont été conservées et sont accessibles dans l'édition méthodique qu'en a donnée Georges Lubin (tome VIII pour la période ici considérée). Nous avons, aujourd'hui, sur ces lettres, un regard rétrospectif et critique, éclairé par la connaissance de l'histoire française et de la destinée de George Sand. Mais il faut, en les lisant, rester conscient que les lettres de George Sand, comme toutes les lettres, constituent des réactions, des actes au jour le jour, devant les événements privés ou publics, en fonction du passé proche comme du futur immédiat et des projets qu'il appelle. Elles sont modelées aussi par la personnalité du destinataire et la nature des rapports entretenus avec lui. Et la vie de George Sand est riche en relations de tous ordres. George Sand parle, agit et réagit, raisonne, plaide, se conte et construit des idées avec une spontanéité, un dynamisme et une liberté de style remarquables. Aussi cette correspondance est-elle d'une exceptionnelle richesse et d'un grand intérêt pour la connaissance de la personnalité de George Sand et de ses convictions sociales et politiques et de leur évolution. Mais elle constitue aussi un témoignage sur la vie politique, économique et sociale française dans cette année 1848 si dense en événements. Elle aide à cerner l'histoire de la Seconde République, les espérances qu'elle a fait naître, ses difficultés, ses échecs, les problèmes qu'elle pose et les leçons qu'elle comporte pour l'avenir de la République.

UNE RÉVOLUTION INATTENDUE

La correspondance de George Sand en 1847 et jusqu'aux journées de février 1848 montre qu'elle n'a pas vu venir la révolution d'où la république allait sortir en quelques jours. L'année 1847, "la plus agitée et la plus douloureuse peut-être de (sa) vie", dit-elle dans une lettre, est marquée pour elle par une crise familiale et personnelle grave. Tout commence avec le mariage, en mai, de Solange avec le sculpteur Jean-Baptiste Clésinger qui n'est pas sans talent mais d'un caractère rude et violent. Le ménage est rapidement criblé de dettes et manifeste d'après exigences financières. En juillet éclate une "querelle atroce", d'une rare violence, avec coups ("j'en ai reçu de mon aimable

¹ Séance du 21 octobre 2004.

gendre"), que George conte avec douleur à ses amis Emmanuel Arago (lettres 3694 et 3699), Marie de Rozières (3696), Eugène Delacroix (3697). Elle a "flanqué à la porte" les Clésinger. Maurice la soutient, mais Chopin a pris le parti de Solange, ce qui conduit à une rupture douloureuse pour George (3702, lettre d'adieu à Chopin le 28 juillet). "Je suis une vieille femme de 43 ans", écrit-elle à Delacroix (3697). Cependant, elle n'a pas renoncé à aider les Clésinger pour sauver les immeubles de la dot de Solange. Elle veut aussi doter sa cousine et fille adoptive Augustine Brault, qui a épousé Charles de Bertholdi, un Polonais sans fortune, ni ressources. Elle s'endette à son tour.

Elle travaille aussi beaucoup, comptant sur sa plume pour rétablir sa situation financière. Le 1^{er} avril, elle a commencé ses mémoires, sous le titre *Histoire de ma vie*, et en négocie attentivement la publication, ainsi que celle de *François le Champi*. "Si je n'avais encore foi en mon courage et en mon travail je désespérerais", écrit-elle, en novembre, à Pierre-Jules Hetzel, lui-même journaliste collaborant aux journaux d'opposition et écrivain (sous le nom de P.-J. Stahl), mais aussi éditeur et destiné à faire une grande carrière dans l'édition. (3740)

Le 1^{er} février, George Sand envoie Maurice à Paris pour y régler ses affaires. Dans les lettres qu'elle lui adresse, il n'est question que de faits de la vie matérielle, de traites à négocier, de délais de paiement, de meubles à déménager. Le 18, elle est encore bien loin de penser que la révolution couve à Paris, contrairement à Victor Borie, ce jeune journaliste qui a été, de 1844 à 1847, rédacteur de *l'Éclaireur de l'Indre* et qui réside à Nohant comme secrétaire :

"Borie est sens dessus dessous à l'idée qu'on va faire une révolution dans Paris. Mais je n'y vois pas de prétexte raisonnable dans l'affaire des banquets. C'est une intrigue entre ministres qui tombent et ministres qui veulent monter. (...) je ne crois pas que le peuple prenne parti pour la querelle de Mr Thiers contre Mr Barrot. Thiers vaut mieux à coup sûr, mais il ne donnera pas plus de pain que les autres aux pauvres." Odilon Barrot, qui appartient à l'opposition réformiste, est l'un des organisateurs de la campagne des banquets, menée, en raison de l'interdiction des réunions politiques, en vue d'obtenir la réforme du régime électoral, alors étroitement censitaire. Adolphe Thiers, qui appartient au centre gauche, a été plusieurs fois ministre avant 1840 et a repris depuis ses travaux d'historien, commençant d'écrire une *Histoire du Consulat et de l'Empire* que George Sand admire : "Il y a une science des faits et un talent admirable pour les exposer chez M. Thiers. Il n'est pas de ma religion du tout, mais puisqu'il faut que nous subissions le règne de l'hérésie politique et sociale, je désire fort que Mr Thiers culbute Mr Guizot, et que nous respirions dans un air un peu moins mortel." (3823. À Hortense Allart, Nohant, 16 février 1848) George Sand est bien loin d'imaginer que l'abdication de Louis-Philippe et la proclamation de la république sont si proches. Elle incite son fils à la prudence : "Écris-moi ce que tu auras vu *de loin*, et ne te fourre pas dans la bagarre, si bagarre il y a, ce que je ne crois pourtant pas." (3825. 18 février 1848)

Le mercredi 23 février, la nouvelle des émeutes est parvenue à Nohant. Elle presse Maurice de rentrer : "Il faut que tu reviennes tout de suite, non pas que je me livre à de puériles frayeurs, ni que je veuille te les faire partager, quand même je les éprouverais. Mais ta place est ici, s'il y a des troubles sérieux. Une révolution à Paris aurait son contrecoup immédiat dans les provinces. (...) Tu as donc des devoirs à remplir dans ton domicile." (3831)

Le jeudi 24, elle reçoit de Maurice une lettre rassurante mais lui renouvelle ses conseils de prudence : "(...) puisses-tu être prudent et adroit pour échapper au choc de ce grand ébranlement." (3832) Maurice va bientôt rentrer à Nohant. Quant à George Sand, elle part pour Paris le 1^{er} mars, attirée par les bouleversements politiques.

ENGAGEMENT ENTHOUSIASTE AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE

La correspondance de George Sand ne contient pas de récit des événements qui ont conduit à la proclamation de la république depuis l'Hôtel de Ville de Paris et à l'adoption du drapeau tricolore grâce à Lamartine. George Sand était absente. À son arrivée, elle entre directement dans l'action car ses amis républicains et socialistes siègent au gouvernement provisoire. Louis Blanc, historien et journaliste socialiste, auteur d'ouvrages aux titres significatifs, *L'Organisation du travail* (1839) et *Le Droit au travail* (1841), préside la commission du travail qui siège au Palais du Luxembourg. L'avocat Ledru-Rollin, qui s'est fortement engagé dans la campagne des banquets et qui réclame la république démocratique et sociale, est ministre de l'Intérieur. George Sand reçoit de lui un laissez-passer permanent qui lui donne accès auprès de tous les membres du gouvernement. Elle est un personnage. Aussi est-elle reprise d'enthousiasme pour la politique et le dit à son ami, l'avocat Frédéric Girerd, qui vient d'être nommé commissaire

du gouvernement, c'est-à-dire préfet, pour la Nièvre : "Mon ami, tout va bien. Les chagrins personnels disparaissent quand la vie publique nous appelle et nous absorbe. La république est la meilleure des familles, le peuple est le meilleur des amis. Il ne faut pas songer à autre chose." (3849. 6 mars 1848)

À son cousin René Vallet de Villeneuve, (né en 1777), châtelain de Chenonceaux, qui n'est pas de son bord, elle s'attache à tracer un tableau rassurant de la situation : "...cette république ne répétera pas les fautes et les égarements de celle que vous avez vue. Aucun parti n'y est disposé. Le peuple a été sublime de courage et de douceur. Le pouvoir est *généralement* composé d'hommes purs et honnêtes. Je suis venue m'assurer de tout cela par mes yeux, car je suis intimement liée avec plusieurs (...), les plus nobles intentions les animent. Au reste nous leur devons de n'avoir pas laissé durer des luttes sanglantes et les classes riches leur doivent d'avoir inspiré de la confiance et du calme aux classes pauvres." Propos adaptés à un riche châtelain ! Elle conclut : "Aimez-moi toujours, bien que je sois républicaine. Moi je vous chéris plus que jamais." (3843. 4 mars 1848)

Rentrée à Nohant le 8 mars, elle se fait lyrique pour son protégé, le jeune maçon-poète Charles Poncy, qui réside à Toulon :

"Vive la république ! Quel rêve, quel enthousiasme et en même temps quelle tenue, quel ordre à Paris ! J'en arrive, j'y ai couru, j'ai vu s'ouvrir les dernières barricades sous mes pieds. J'ai vu le peuple grand, sublime, naïf, généreux, le peuple français réuni au cœur de la France, au cœur du monde, le plus admirable peuple de l'univers. J'ai passé bien des nuits sans dormir, bien des jours sans m'asseoir. On est fou, on est ivre, (...) La république est conquise, elle est assurée, nous y périrons tous plutôt que de la lâcher." (3852. 8 mars 1848)

LA PROVINCE ET LA RÉPUBLIQUE

Si la république lui paraît "conquise" et "assurée" à Paris, George Sand sent bien qu'il faut encore "la sauver en province où sa cause n'est pas gagnée". Elle adresse des consignes de vigueur à son ami Frédéric Girerd : "Ce n'est pas moi qui ai fait faire ta nomination, mais c'est moi qui l'ai confirmée, car le ministre m'a rendue, en quelque sorte responsable de la conduite de mes amis, et il m'a donné plein pouvoir pour les encourager, les stimuler et les rassurer contre toute intrigue (...) Agis donc avec vigueur. (...) Je ne saurais trop te recommander de ne pas hésiter à balayer tout ce qui a l'esprit bourgeois." (3849. Paris, 6 mars)

Au même, de Nohant, le 8 mars, au nom de ses amis du gouvernement provisoire et du ministre de l'Intérieur, qui prépare déjà des élections, elle lance un appel pour que "le peuple, le vrai peuple soit représenté à l'assemblée nationale". "Qu'on nous envoie des hommes du peuple. Dites à vos amis qu'il nous en faut, que c'est une condition du salut pour la république, un gage que nous devons au peuple qui nous l'a donnée, une nécessité absolue pour imposer à la bourgeoisie qui aura probablement la majorité des voix, le respect du peuple avec lequel elle travaillera face à face. C'est aussi une garantie essentielle de la tranquillité, et de la patience du peuple aux portes de l'assemblée nationale." Voilà qui n'est pas mal vu ! Elle pousse alors à se présenter à la députation, à Toulon, son protégé Charles Poncy, qui incarne le peuple dont elle rêve. (3852. 8 mars). Il le fera avec hésitation, puis retirera sa candidature et ne sera pas élu.

De Nohant, elle peint aussi l'état des esprits dans les campagnes à Henri Martin, historien libéral qui collabore aux journaux républicains. Elle ne lui cache pas sa déception : "Mon ami, à peine arrivée, me voilà prise par l'organisation de notre république en province. J'ai tant à cœur mon cher Berry... Mais, "ajoute-t-elle," que la province ressemble peu à ce foyer sacré du peuple de Paris ! Notre population rustique, si grave, si patiente, si douce et si probe, ne résistera à aucune bonne influence. Mais elle n'a point d'initiative, elle ne sait pas." (3853. Nohant, 9 mars 1848) Quant aux petits notables de la Châtre, ils ont accueilli le sous-commissaire Charles Duvernet, fils d'un ancien receveur particulier à La Châtre et ami de jeunesse de George Sand, par un charivari hostile. (3862. 14 mars)

Elle a fait nommer Maurice maire de Nohant. "Il travaille", écrit-elle à son amie la cantatrice Pauline Viardot, "à éclairer l'esprit de 900 administrés et de 200 électeurs qui disent tous *Vive la République et à bas l'impôt*, et qui ne veulent pas entendre autre chose." (3868. Nohant, 17 mars) Cet impôt est celui des 45 centimes, créé le 15 mars, qui majore de 45 % la contribution foncière, la mobilière, l'impôt sur les portes et fenêtres et la patente. Il va être violemment contesté dans les campagnes et nuira beaucoup à la République qui l'a instauré parce que ses caisses étaient vides.

Depuis Paris, où elle retourne le 21 mars, George Sand ne cessera pas de donner à Maurice des conseils pour conquérir les esprits : "Travaille à prêcher, à républicaniser nos bons paroissiens. Nous ne manquons pas de vin cette année, tu peux faire rafraîchir ta garde nationale armée, modérément, dans la cuisine, et là, pendant une heure, tu peux causer avec eux et les éclairer beaucoup." (3874. 22 mars) Amusant paternalisme républicain du château !

Le 23, nouvelles instructions à Maurice qui va recevoir les *Bulletins de la République*, que sa mère contribue à rédiger. "... ma rédaction dans les actes officiels du gouvernement ne doit pas être créée sur les toits", recommande-t-elle. Il devra les lire à la garde nationale réunie, puis les afficher à la porte de l'église, et faire de même pour les circulaires du ministre de l'Instruction publique. (3876)

En ces débuts de la République, George Sand est pleinement heureuse et résolue, comme elle l'écrit à son amie Pauline Viardot : "Oui, je suis heureuse, malgré mes embarras de finances (...). Malgré les montagnes de difficultés misérables auxquelles on se heurte en province (...). Elle ajoute cependant : "Si je ne retournais à Paris, où le contact de ce pauvre peuple si grand et si bon m'électrise et me ranime, je perdrais ici, non la foi, mais l'enthousiasme. Ah ! nous serons républicains *quand même*, fallût-il y périr de fatigue, de misère, ou dans un combat." "Je compte sur vous, "ajoute-t-elle, "pour faire dans l'art, la révolution que le peuple vient de faire dans la politique." (3868. Nohant, 17 mars)

ACTIVITÉS FÉBRILES À PARIS

À Paris, où elle est de retour le 21, George Sand retrouve la fièvre de l'action et nous fait apercevoir les efforts de communication et les innovations culturelles de la république. Elle participe à la rédaction du *Bulletin de la République*, destiné à toutes les communes. Elle écrit pour le théâtre, que la république veut utiliser : "J'ai fait un prologue pour l'ouverture *gratuit* du *Théâtre français* (vieux style), lisez *Théâtre de la République*, au populaire de Paris et la banlieue. Le gouvernement provisoire y sera (...) Pauline fait une *Marseillaise* nouvelle, dont Dupont a fait les paroles ; c'est moi qui mène tout cela." (3884. À Maurice. 28 mars)

Elle continue de veiller sur son Berry et donne à son fils des informations concernant Châteauroux : "J'ai vu hier M. Marc Dufraysse qui part pour l'Indre ce matin comme commissaire général." (Dufraysse est un avocat républicain originaire de Ribérac.) "Il va aider Fleury – mari d'une amie de jeunesse de George Sand – à se débarrasser d'un *faux* commissaire nommé Vaillant qui révolutionne Châteauroux tout de travers." Maurice reçoit consigne de se mettre à sa disposition. Le 1^{er} avril, elle le reconforte car il a dû se plaindre : "Ne t'afflige pas tant de ta mairie. Après les élections tu auras peu de chose à faire."

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Il s'agit des élections à l'Assemblée Nationale qui devra élaborer la constitution de la République. Projet symbolique pour le gouvernement provisoire, elles sont les premières élections au suffrage universel (masculin) jamais organisées en France. C'est une affaire difficile. Elles sont prévues pour le 8 avril. Les républicains socialistes voudraient qu'elles soient retardées pour avoir le temps d'informer le peuple. Louis Blanc invoque "l'état d'ignorance profonde et d'asservissement moral" des campagnes. Blanqui demande un délai d'un an. Elles seront seulement différées au 23 avril et maintenues à cette date malgré l'importante manifestation du 16 avril, où le peuple de Paris, difficilement contrôlé par la garde nationale bourgeoise, a marché vers l'Hôtel de Ville où siège le gouvernement provisoire.

C'est la première manifestation grave des divisions entre républicains socialistes et modérés. George Sand se montre inquiète dans une lettre à Maurice écrite le soir même : "Mon pauvre Bouli, j'ai bien dans l'idée que la république a été tuée dans son principe et dans son avenir, du moins dans son avenir prochain, aujourd'hui. Elle a été souillée par les cris de *mort*, la liberté et l'égalité ont été foulées aux pieds, avec la fraternité, pendant toute cette journée." (3912, nuit du 16 au 17 avril) Suit une analyse de dix pages des quatre "conspirations" qui opposent les chefs républicains les uns aux autres, où George Sand souligne les mots de haine venus de la bourgeoisie. Elle est trop longue pour être résumée ici. Retenons qu'éclate l'affrontement entre la gauche républicaine et la bourgeoisie superficiellement ralliée à la République.

Retenons aussi l'avertissement que formule George Sand : "Demain on criera à bas tous les socialistes, à bas Louis Blanc, et quand on aura bien crié à bas, quand on se sera bien habitué au mot de lanterne, quand on aura bien habitué les oreilles du peuple au cri de mort, on s'étonnera que le peuple se fâche et se venge."

GEORGE SAND ET LE STATUT CIVIL ET POLITIQUE DES FEMMES

La préparation de ces élections conduit George Sand à une prise de position fort intéressante à propos de la condition des femmes. Selon la loi, seuls les hommes sont électeurs. Mais des militantes féministes réclament pour les femmes, au nom de l'égalité, le droit de vote et l'éligibilité. Le 6 avril, Eugénie Niboyet, du journal *La Voix des femmes*, qui a paru du 20 mars au 18 juin 1848, propose de soutenir la candidature de George Sand à l'Assemblée Nationale. George Sand décline cette proposition en termes cinglants dans une lettre publique adressée le 8 avril "Au Rédacteur de *LA REFORME*, Au rédacteur de *LA VRAIE REPUBLIQUE*."

"Un journal rédigé par des dames a proclamé ma candidature à l'Assemblée Nationale. Si cette plaisanterie ne blessait pas mon amour-propre, en m'attribuant une prétention ridicule, je la laisserais passer (...) Mais mon silence pourrait faire croire que j'adhère aux principes dont ce journal voudrait se faire l'organe (...). Je ne puis permettre que, sans mon aveu, on me prenne pour l'enseigne d'un cénacle féminin avec lequel je n'ai jamais eu la moindre relation agréable ou fâcheuse." (3900. 8 avril 1848)

Le ton de George Sand est rude envers ce journal qui se référait à elle avec éloge et admiration. Elle précise sa pensée sur le vote des femmes dans une longue lettre "*Aux membres du Comité central*", c'est-à-dire au Comité de la gauche qui donnait son investiture aux candidats :

"Les femmes doivent-elles participer un jour à la vie politique ? Oui, un jour, je le crois avec vous, mais ce jour est-il proche ? Non, je ne le crois pas, et pour que la condition des femmes soit ainsi transformée, il faut que la société civile soit transformée radicalement."

L'obstacle, pour George Sand, est le statut civil de la femme qui est "sous la tutelle et dans la dépendance de l'homme par le mariage". Il faut d'abord modifier ce statut : "Oui, l'égalité civile, l'égalité dans le mariage, l'égalité dans la famille, voilà ce que vous pouvez, ce que vous devez demander, réclamer." (3910. Paris, mi-avril 1848)

Mais George Sand ne veut pas soutenir les conceptions extrémistes de l'affranchissement de la femme : "Comment ces dames entendent-elles l'affranchissement de la femme ? Est-ce comme Saint-Simon, Enfantin ou Fourier ? Prétendent-elles détruire le mariage et proclamer la promiscuité ? S'il en était ainsi, (...) je déclare que je me sépare personnellement et absolument de leur cause qui, sous cet aspect, me devient étrangère. (...) Je laisse à la morale publique le soin de faire justice de cette déplorable fantaisie." (ibid.)

Plus que Charles Fourier (1772-1837) et son utopie d'un phalanstère agricole de 1620 hommes et femmes, George Sand vise le saint-simonisme. Inspiré des œuvres du philosophe et économiste Claude de Saint-Simon (1760-1825), peu lu de son vivant, le socialisme utopique saint-simonien, qui aura une influence économique importante au XIX^e siècle, s'est aussi prolongé en secte autour du "père" Enfantin, qui appelle à dissoudre la famille dans un communautarisme sexuel. Il n'était pas besoin d'un grand réalisme social et politique pour s'en tenir à distance. George Sand, selon Georges Lubin, ne semble pas avoir envoyé cette lettre qui explique et justifie sa réaction contre les sollicitations du journal *La Voix des femmes*.

L'AFFAIRE DU 16^e BULLETIN

La préparation des élections est aussi l'occasion de l'incident du 16^e *Bulletin de la République*, daté du 15 avril, pour lequel George Sand est mise en cause. Elle y fait allusion dans une lettre à son fils, datée de "Paris, mardi à mercredi dans la nuit 18-19 avril 1848" : "...pour un bulletin un peu roide que j'ai fait, il y a un déchaînement de fureur incroyable dans toute la classe bourgeoise." (3913)

Voici les lignes du *Bulletin* reprochées à George Sand : "...les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter.

Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale." (note 3, éd. Lubin, VIII, p. 423)

La dernière phrase sonne comme un appel à user éventuellement de l'insurrection populaire contre les représentants de la nation légalement élus. C'est grave, et on peut y lire la légitimation anticipée de la tentative d'insurrection du 15 mai. George Sand s'en trouva du moins accusée et se justifie plus tard, le 6 août, auprès de Frédéric Girerd, par la dilution des responsabilités :

"(...) j'en accepte la responsabilité *morale*. Mon opinion est et sera toujours que si l'assemblée nationale voulait détruire la république, la république aurait le droit de se défendre, même contre l'assemblée nationale.

"Quant à la responsabilité politique du 16^e bulletin le hasard a voulu qu'elle n'appartînt à personne."

Les ministres étaient responsables à tour de rôle du *Bulletin*, et personne n'a contrôlé le 16^e avant publication par suite d'une absence pour deuil. Elle conclut en s'attachant à atténuer le sens du texte incriminé : "il ne fut pas écrit du moins en prévision ou en espérance de l'événement du 15 mai, que je n'approuve en aucune façon." (4015, 6 août 1848) Il s'agit d'une déclaration postérieure à cet événement, mais on ne peut douter de la sincérité de George Sand qui n'a jamais plaidé pour le recours à la violence.

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le soir du 28 avril, George Sand écrit à son fils en attendant les résultats de Paris : "Les élections ici seront meilleures qu'on ne croyait d'abord. (...) Je viens de l'hôtel de ville où 300 000 personnes attendent, sans rien savoir encore." À 2 h. du matin, elle complète sa lettre : "Tous les membres du gouvernement provisoire sont élus. Lamartine dans la proportion de 251 mille voix, Ledru-Rollin 131 mille, Louis Blanc moins, Perdiguier est élu à Paris et Avignon. J'attends avec impatience les résultats de l'Indre. Si Fleury est député, nous aurons, je crois, Petetin pour commissaire, si Petetin n'est pas député lui-même, comme il le craint. En somme la république se défendra. Mais il y aura une fameuse lutte à livrer, contre la bourgeoisie." (3919)

Le 4, se tient la première séance de l'Assemblée constituante, dans une salle hâtivement aménagée au Palais-Bourbon pour recevoir les 900 nouveaux députés. Le nouveau gouvernement prend le nom de "commission exécutive". Cette commission est composée d'Arago, Marie, Garnier-Pagès, Lamartine et Ledru-Rollin. Louis Blanc en est exclu, ainsi que les représentants de l'extrême gauche. La république sociale s'éloigne.

L'AFFAIRE DU 15 MAI

L'affaire du 15 mai est liée à une manifestation organisée en faveur de la Pologne, qui se trouve déchirée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie depuis 1815. Dans des conditions confuses, la Chambre des députés est envahie par des manifestants de gauche. Ils sont menés par un certain Huber, personnage douteux, dit-on aujourd'hui, qui, se réclamant du Comité de centralisation des clubs, lance un ordre : "Au nom du peuple, l'Assemblée nationale est dissoute." Les députés évacuent la salle, puis en reprennent possession sous la protection des gardes nationaux. Le "juste milieu" Marrast fait arrêter Barbès et Albert qui tentent de se rendre à l'Hôtel de Ville, lieu de pouvoir de la République. Blanqui est emprisonné. Louis Blanc échappe de justesse à une arrestation tandis que la commission des travailleurs qui siégeait au Luxembourg est supprimée. En somme, le gouvernement bascule à droite.

LE PRESENTIMENT DU PIRE

George Sand quitte Paris pour Nohant le 18 mai avec le pressentiment du pire. Dès le 20, elle expose ses craintes à son cousin René Vallet de Villeneuve :

"Si l'assemblée bourgeoise que vous nous avez composée dans un esprit de sagesse et de crainte ne fait pas de miracles d'ici à peu de temps, l'échauffourée du 15 mai, qui n'était qu'une bêtise et une folie par elle-même, sera le court et maladroît prologue d'un drame long et sérieux. La France eût pu préserver Paris, qui est son cœur et sa tête, des convulsions sociales qui s'y préparent." (3945. Nohant, 20 mai 1848)

Dans une autre lettre datée du 20 mai, peut-être envoyée à Caussidière, préfet de Police destitué à la suite du 15 mai, ou, selon Georges Lubin, simple lettre ouverte finalement non publiée, elle lance à l'Assemblée nationale un appel à la modération et à la compréhension des problèmes sociaux : "(le danger) c'est enfin de préparer, par crainte de l'anarchie partielle dont vous venez de sortir sains et saufs, une anarchie générale que vous ne pourriez plus maîtriser." (3946. Nohant, 20 mai 1848).

Au début de juin, elle tient à son amie Hortense Allart des propos désabusés sur la politique : "La politique proprement dite, je la déteste. (...) Moi je n'ai qu'une passion, l'idée d'égalité. Elle seule épanouit mon âme et la console d'immenses douleurs. Mais c'est un beau rêve dont je ne verrai pas la réalisation. J'ai cru pendant un mois, six semaines peut-être, après février, que les temps étaient mûrs où l'humanité pourrait comprendre que son mal venait de l'inégalité et où, par l'instinct, le besoin et le vœu de presque tous, les mœurs allaient subir un changement *progressif* comme on dit, mais continu, rapide et même facile. Je suis détrompée aujourd'hui. Les hommes n'en sont pas là." (3968. Nohant, 12 juin 1848)

George Sand est en train de perdre sa foi en l'avenir de la république sociale, elle en convient : "Ainsi, ma chère Hortense, vous avez peur de la république comme je la voudrais, et moi je me résigne tristement à la république que vous voulez, si le peuple sans lumière et sans enthousiasme se décide à faire un nouveau bail avec le passé." (ibid.)

Le 13 juin, elle confie sa déception et ses craintes à son ami le nationaliste italien Giuseppe Mazzini en se référant au Christ qui "prêchait aux hommes de son temps, la charité et l'amour fraternel" : "Si Jésus reparaissait parmi nous, il serait empoigné par la garde nationale comme factieux et anarchiste." Elle insiste sur le danger de la situation en France : "Je crains l'inintelligence du riche et le désespoir du pauvre. Je crains un état de guerre qui n'est pas encore dans les esprits, mais qui peut passer dans les faits, si la classe régnante n'entre pas dans la voie démocratique et sincèrement fraternelle. Alors, je vous le déclare, il y aura une grande confusion et de grands malheurs, car le peuple n'est pas mûr pour se gouverner seul." (3970. Nohant, 15 juin 1848)

Le 23, à la suite de la fermeture des Ateliers nationaux, éclatent à Paris les graves émeutes que l'on sait. Le 24, la commission exécutive, impuissante, cesse ses fonctions et investit des pleins pouvoirs le ministre de la Guerre, le général Eugène Cavaignac, qui est d'une famille de tradition républicaine et a été gouverneur de l'Algérie. Les combats du 24 et du 25 et la répression du 26 sont sanglants. Ce que George Sand a redouté s'est produit.

APRÈS LES JOURNÉES DE JUIN

Après le drame de juin, dans les lettres de George Sand se rencontrent tout d'abord seulement des allusions douloureuses aux événements, comme par exemple celles-ci : "Ma fille chérie, quel affreux temps que celui-ci ! Les paroles manquent et le cœur est navré. Je ne veux pas t'en parler, tu sais ce que je pense et ce que je souffre d'un pareil dénouement à notre beau rêve de république fraternelle." (3980. À Augustine de Bertholdi. Nohant, 29 juin.)

À Pierre-Jules Hetzel, le 4 juillet : "Je ne vous parlerai pas de moi et de Nohant. C'est toujours le calme extérieur, le bonheur dans les choses matérielles, l'air et la liberté (...). Mais de quoi peut-on jouir dans un temps pareil ! on a beau être pur devant Dieu, on se sent maudit dans sa race, et on souffre, on saigne, on meurt, par toutes les blessures faites à l'humanité." (3985) Elle évoque ironiquement ses ennemis de La Châtre "qui parlent tous les jours de venir mettre le feu chez (elle) : "Je vais au milieu d'eux et ils m'ôtent leur chapeau. Mais quand ils ont passé, ils se hasardent à crier : à bas les *communisques* !" (3995. À Charlotte Marliani, mi-juillet.) Elle est grave dans une lettre à Jérôme-Pierre Gilland, ouvrier serrurier socialiste et militant, candidat non élu en mai à l'Assemblée, alors

emprisonné à Meaux, et parle avec compassion des violences du peuple : "...le mal commis par l'homme privé d'éducation (...) me paraît toute autre chose que le mal commis par l'homme qui *sait* et qui *juge*." (3999. 22 juillet)

Depuis le 1^{er} juin, elle a repris la rédaction de ses Mémoires. Elle promet une nouvelle à Hetzel, qui a été, du 23 au 27 juin, attaché directement au général Cavaignac et s'apprête à fonder un journal, mais elle précise : "Ce ne sera d'aucune couleur politique." (4003. 27 juillet) "Je vous fais une espèce de Champi.(...). Il me serait impossible sous le coup des événements de faire quelque chose qui eût la couleur de mes idées. (...) Vous me laisserez dire dans une espèce de préface pourquoi je reviens *aux bergeries*." (4005. 29 juillet) Il s'agit de *La Petite Fadette*. "Ces sortes de *fadaises* me coûtent peu de fatigue morale, mais seulement une certaine fatigue physique quand il faut se presser", lui dira-t-elle un autre jour. (4126, décembre 1848) Il lui faut bien publier pour vivre.

RETOUR À LA RÉFLEXION POLITIQUE

Bientôt George Sand revient sur les journées de Juin pour en tirer la leçon et faire réflexion sur les conceptions idéologiques et économiques qu'elle voit s'affronter dans le présent et dans l'avenir. Elle le fait dans une lettre à Charles Poncy, le 1^{er} août : "J'ai été accablée d'abord d'un tel dégoût en quittant Paris, ensuite, d'une telle horreur en apprenant les funestes nouvelles de Juin, que j'ai été malade et comme imbécile pendant des jours." Puis elle passe aux "conclusions philosophiques" auxquelles elle est arrivée sur la propriété et les applique aux temps présents :

"Il y a deux sortes de propriétés comme il y a deux sortes de vies. Il y a la propriété particulière, comme il y a la vie particulière et individuelle. Il y a la propriété commune et publique, comme il y a la vie publique et commune. De tout temps, les sociétés ont reconnu une propriété commune et l'ont consacrée par leurs lois. Il n'y a pas de société possible sans le domaine de l'état.

"Le propre de la propriété individuelle, son abus et son excès, devait être l'extrême inégalité des conditions. (...) elle devait trouver son correctif et son remède dans une extension sage et grande de la propriété commune. Cette propriété commune, c'était naturellement les chemins, les lignes de fer, les canaux, les mines, les impôts, tout ce qui ne peut être accaparé par les particuliers sans un empiètement illégitime sur la richesse de tous. La richesse de tous est devenue l'enjeu d'une classe privilégiée, et aujourd'hui, cette classe prétend plus que jamais être *propriétaire* de l'état.

"Tandis que cette école soutient ce monstrueux axiome, des écoles socialistes sont tombées dans l'excès contraire. Elles ont voulu le remède à l'inégalité dans la suppression de la propriété individuelle, et là, elles ont fait naufrage. (...) Enfin, quelque fantastique que l'on suppose un avenir très éloigné de fraternité et d'égalité, la communauté absolue ne me paraît point dans la nature véritable de l'homme, dans ses besoins, ni dans ses devoirs. (...) C'est donc chercher mal l'égalité, que de la chercher dans la communauté absolue et immédiate. C'est une folie. C'est même une monstruosité de la part de ceux qui voudraient faire entrer la famille dans les objets de propriété à mettre en commun."

George Sand continue en dénonçant et "*l'individualisme absolu*" et les "*communistes absolus*". "Je crois, moi, qu'il y aura éternellement une propriété divisée et individuelle, et une propriété indivise et commune." (4011. 1^{er} août 1848) La question politique "consistera donc à établir cette distinction, à protéger la propriété individuelle jusqu'au point où elle veut empiéter sur le domaine commun, à étendre le domaine commun jusqu'au point où le domaine personnel lui pose sa limite." (ibid.)

Elle distingue "deux sortes de communisme", celui dont elle signale "l'erreur et l'excès", précisant : "je n'en ai jamais été, je ne saurais en être", et le "communisme social", "celui qui ne fait que revendiquer ce qui est essentiellement de droit commun, et l'extension progressive et appropriée aux circonstances, de ce droit." (ibid.)

Elle poursuit par une explication des péripéties politiques depuis février. Le gouvernement de février, "pour avoir compris" mais "poussé sans ensemble, sans clarté" le communisme social, "a perdu la partie". "Pour l'avoir repoussé avec prévention, (...) la majorité de l'assemblée a produit les désastres de Juin. Les insurgés de Juin ne savaient probablement pas pourquoi ils combattaient." (ibid.)

George Sand déplore le manque d'attention de la Chambre pour ces problèmes : "À présent, toutes les ouvertures, cependant bien sages et bien prudentes, de Duclerc (dernière expression de la politique socialiste) sont repoussées." (Eugène Duclerc, ministre des Finances du 11 mai au 28 juin, préconisait le monopole étatique des chemins de fer et des assurances contre l'incendie et mettait la droite en garde contre l'esprit de représailles.) Et George Sand exprime ses craintes pour

l'avenir : "Nous marchons vers de nouveaux combats désastreux, ou vers un anéantissement prolongé de la vitalité populaire." (ibid.)

Le 24 septembre, George Sand reprend la même analyse politique : "On a trop effrayé la bourgeoisie propriétaire (...) et elle trouve de l'appui dans la majorité du peuple qui craint aussi pour l'ombre de propriété qu'elle possède ou qu'elle rêve." Elle complète aussi cette analyse par une réflexion sur le rôle de la propriété dans la sauvegarde de la liberté : "Cependant plus les sociétés se civilisent et se perfectionnent, plus elles étendent le fonds commun, pour faire contrepoids à l'abus et à l'excès de la propriété individuelle. Mais il doit y avoir une borne à cette extension de la propriété commune, autrement la liberté individuelle et la sécurité de la famille périraient." (4049. À Edmond Planchut, Nohant, 24 septembre 1848) Implicite jusqu'alors dans ses propos, le souci de la liberté individuelle est ici clairement formulé.

George Sand rejoint Victor Hugo qui, lors de sa candidature aux élections complémentaires du 26 mai 1848, dans sa profession de foi intitulée "*Deux républiques sont possibles*", mettait en garde contre l'égalitarisme des socialistes révolutionnaires pour qui la liberté compte moins que la transformation de la société. Ces réflexions sur les rapports de l'égalité et de la liberté ne sont-elles pas d'une importance fondamentale pour la république, et justifiées par les excès et la faillite des utopies communistes au XX^e siècle ?

GEORGE SAND EST PESSIMISTE POUR L'AVENIR DE LA RÉPUBLIQUE

Elle l'est en raison de l'orientation à droite de l'assemblée élue en avril, et elle fait reproche au peuple d'avoir fait un usage aveugle du suffrage universel en y envoyant une majorité bourgeoise. Elle le déplore dans diverses lettres, par exemple à son ami Etienne Arago, à qui elle reproche son indulgence pour le peuple :

"Quand on voit les votes d'une majorité compacte arracher à l'homme le droit de vivre en travaillant, on est pourtant obligé de se dire que c'est pourtant là l'œuvre du peuple, le résultat du suffrage universel." Elle s'indigne des résultats des élections complémentaires de septembre lors desquelles Louis-Napoléon vient d'être élu : "le peuple adore donc en lui un fétiche impérial." "(...) n'est-ce pas fausser l'esprit du peuple que de lui enseigner à se jeter dans les bras d'un homme qui n'a pour lui que le nom d'un autre homme." (4048. À Etienne Arago, 22 septembre 1848)

Ecrivant à Mazzini, elle met encore plus de passion dans ses reproches : "Mais pourquoi la bourgeoisie l'emporte-t-elle quand le peuple est souverain, et que le principe de sa souveraineté, le suffrage universel, est encore debout ? (...) La majorité du peuple français est aveugle, crédule, ignorante, ingrate, méchante et bête ; elle est bourgeoise enfin !" (4050. 30 septembre)

Cependant, quelques semaines plus tard, le 26 octobre, écrivant à Charles Duvernoy, George Sand s'incline devant les faits et souhaite que le peuple "forme à son président une majorité significative, *quel qu'il soit*". "Ce sera un temps d'arrêt et une expérience qu'il aura voulu à ses risques et périls. Pendant ces quelques années, le progrès des idées s'accomplira (...)." (4068) Ainsi, George Sand accepte les lenteurs nécessaires à l'évolution des esprits et de la société.

LE PROBLÈME DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Au moment du débat sur le mode d'élection du président de la république, George Sand en cerne et fait mesurer avec précision les enjeux. S'adressant à son ami le journaliste républicain Edmond Planchut, elle commence par des réserves sur l'institution même de la présidence, qui est, écrit-elle, "mauvaise" : "c'est une sorte de restauration demi-monarchique." Rappelons que cette crainte pèsera longtemps et lourd dans les débats sur les institutions de la République, les pouvoirs du président et la durée de son mandat.

Quant à dire, "le président accordé", s'il faut qu'il soit "nommé par le peuple ou par l'assemblée nationale", George Sand hésite mais penche pour laisser au peuple son droit : "Pourtant le peuple va se tromper et manquer de lumière (...). Du moins on le prévoit et on craint l'élection du prétendant. (entendons : de Louis Bonaparte) Qu'y faire ? (...) il vaut mieux qu'il en fasse, au début, un mauvais usage, que s'il perdait la notion de son droit et de son devoir..." (4060. À Edmond Planchut. 14 octobre)

À Duvernet, le même jour, elle dit ses réserves sur le caractère de Cavaignac : "Tirillé par tous les partis, il ne sait où donner de la tête." À l'égard de Louis-Napoléon, qui "a fait un *fiasco* épouvantable à l'Assemblée", elle est inquiète car il reste "le bijou" de la majorité des Français. "L'armée se divise entre Cavaignac et Louis-Napoléon. On ne sait pas de quel côté se jettera le peuple." Elle a appris que "la république est proclamée à Vienne, que l'empereur est en fuite et les ministres pendus." "Le feu est partout en Europe et nous ne faisons que commencer la lutte ? J'ai l'esprit brisé par toutes ces incertitudes..." (4061. 14 octobre 1848)

À l'approche des élections à la présidence, George Sand constate la confusion et la faiblesse des candidatures républicaines :

"Nous n'avons pas de candidat à opposer à Mr Louis Bonaparte. Il faudra nous grouper autour du désagréable et haïssable Cavaignac, ou, par la division de nos efforts, laisser triompher le prétendant. Ledru-Rollin, autour duquel se rallient les démocrates avancés de la province, n'inspire pas de confiance à Paris et dans les autres grands centres d'ouvriers socialistes. Raspail et consorts n'auront qu'une faible minorité. La question est entre le sabre sanglant de l'Algérie et l'épée rouillée de l'Empire." (4098. À Charles Poncy, 20 novembre)

Reste à signaler la lettre que George Sand adresse, le 1^{er} décembre, "Aux rédacteurs en chef de *La Réforme*, de *La Démocratie pacifique* et du *Peuple*" pour marquer publiquement ses distances vis-à-vis de Louis Bonaparte qui a publié une lettre de George Sand remontant à sa captivité au Fort de Ham en 1844 :

"Il se montrait démocrate et sincèrement touché des souffrances du peuple. Il invoquait la confiance, la sympathie fraternelle des républicains. Presque tous se méfièrent de lui, quelques-uns seulement crurent à ses bonnes intentions..." Pour le présent, elle dénonce résolument sa candidature : "Sous la république, Mr Louis Bonaparte, ennemi par système et par conviction de la république, n'a point le droit de se porter à la candidature de la présidence. Qu'il ait la franchise de se dire prétendant, et la France verra si elle veut rétablir la monarchie au profit de la famille Bonaparte." (4101)

Une lettre du 8 décembre de George Sand à Pauline Viardot donne une idée des inquiétudes et des rumeurs qui, à la veille des élections, vont contribuer au succès écrasant de Louis Bonaparte :

"La propriété, ma mignonne ! on ne pense plus qu'à cela et il y a une panique stupide. Personne ne *peut* menacer la propriété. (...) Les pauvres amis du peuple ne souhaitent nullement une *rafle* de la propriété légitime, qui le rendrait plus pauvre qu'auparavant (...). Jouissez donc de votre propriété sans trouble et sans remords." (4105)

On connaît la suite de l'histoire, l'élection triomphale de Louis Bonaparte. Citons pour finir l'explication que George Sand donne de l'événement, le 15 décembre, à Charles Duvernet :

"L'instinct du peuple dans presque toutes les nuances d'opinions qui le caractérisent, a voulu protester contre les actes de cette fausse république, à peine montrée comme un fantôme en février et manifestée bientôt par l'impôt des 45 centimes, la réaction de mai, les mitraillades de juin, l'état de siège, la transportation sans jugement, la *froidueur* de l'Assemblée nationale, pour ne pas dire plus, dans les questions vitales de l'humanité. Pour le peuple de Paris, la république c'était la fermeture des ateliers nationaux sans ménagement et sans compensation, plus les *douceurs* de la répression de l'insurrection. Pour les paysans de toute la France c'était l'impôt et le resserrement de l'argent. Tous se sont vengés en se jetant dans l'inconnu. (...) Le peuple est un souverain enfant." (4108)

Belle synthèse à chaud des raisons d'une défaite de la république !

POUR CONCLURE

La correspondance de George Sand reflète de façon fidèle et vivante les problèmes de la République en 1848, de la surprise initiale et de l'illusion lyrique qui anime la frange socialiste et républicaine aux difficultés immédiates de gestion, des élections d'avril à la grande crise de juin et à l'arrivée à la présidence de Louis Bonaparte comme homme du recours pour la majorité des Français.

On y rencontre aussi les éléments de ce que sera la problématique de la république pour l'avenir : nécessité de la prise en charge, au nom de la fraternité, des problèmes de justice sociale, mais conciliation de l'égalité et de la liberté ; éducation du peuple. Et ce n'est pas le moindre

intérêt de ces lettres que George Sand, tout en témoignant de la rapidité des événements - que personne ne parvient à maîtriser, dans les premiers mois de la République -, passe à une réflexion sur les conditions de sa construction et de sa pérennité dans l'avenir. Elle exprime, jusque dans le chagrin ou la colère des déceptions, l'idéalisme généreux et passionné de celle qu'on a appelée "l'égérie de la République", mais on peut y suivre également son évolution vers la patience et vers la conscience qu'il faut du temps pour qu'une société évolue, et qu'il faudra du temps à la République pour vraiment s'installer.

Revenant le 1^{er} juin 1848 à l'écriture de ses Mémoires, George Sand dit l'importance capitale de la période qu'elle vient de vivre pour l'évolution de son caractère et de ses idées :

"J'ai beaucoup appris, beaucoup vécu, beaucoup vieilli durant ce court intervalle. (...) Si j'eusse fini mon livre avant cette révolution, c'eût été un autre livre, celui d'un solitaire, d'un enfant généreux, j'ose le dire, car je n'avais étudié l'humanité que sur des individus souvent exceptionnels (...). Depuis j'ai fait, de l'œil, une campagne dans le monde des faits, et je n'en suis point revenue telle que j'y étais entrée." (*Histoire de ma vie*, IIe partie, ch. VIII)

En somme, si l'année 1848 a fait passer George Sand de l'enthousiasme républicain à la déception, elle lui a également fait mesurer la nécessité, pour la République, de savoir concilier l'idéalisme et le réalisme. Leçon banale, mais fondamentale. Est-elle périmée ?

DISCUSSION

Jacques-Henri Bauchy : Sous Louis-Philippe, dès 1844, George Sand semble avoir été socialiste "utopiste", influencée par Pierre Leroux, Victor Considérant et Victor Borie (affaire de "*L'Éclaireur de l'Indre et du Cher*").

Michel Bouty : Cette question nous ramène aux années où George Sand découvre les problèmes sociaux par la fréquentation d'amis républicains et socialistes qui relèvent de ce qu'on a appelé le "socialisme utopique", - socialisme babouviste, saint-simonien ou fouriériste.

Il faut citer en premier l'avocat Michel, dit Michel de Bourges, qui l'aida à gagner son procès en séparation contre son mari Casimir Dudevant. Dans *Histoire de ma vie*, V^e partie, ch. VIII, elle le désigne par le pseudonyme d'Everard et le peint comme un *babouviste*, comme un adepte violent (en paroles) des idées de Gracchus Babeuf (1760-1797), ancien commissaire à terrier à Roye, en Picardie, avant 1789, qui pendant la Révolution française développa des théories communistes extrêmes, réclamant la suppression de la propriété individuelle et la mise en commun des terres. L'Italien Philippe Buonarroti, (1761-1837) ancien membre de la conspiration babouviste de 1796, dont 65 participants furent jugés en 1797 à Vendôme (Babeuf fut condamné à mort et exécuté), a publié en 1828 une *Histoire de la conspiration de l'égalité* qui a eu un grand rôle dans les spéculations sur l'idée socialiste au début de la Monarchie de Juillet. Les convictions extrémistes d'Everard seraient apparues à George Sand au cours d'une conversation entre amis, à Paris, en 1835, à la sortie du Théâtre-Français, sur le pont des Saints-Pères, pendant le procès des meneurs présumés de l'insurrection de Lyon de 1834. Everard serait allé jusqu'à des proclamations d'une violence sanguinaire : "La civilisation ! Voilà le grand mot des artistes ! La civilisation ! Moi, je vous dis que pour rajeunir et renouveler votre société corrompue, il faut que ce beau fleuve soit rouge de sang, que ce palais maudit (les Tuileries) soit réduit en cendres..." Elle assure avoir opposé un "rire d'incrédulité" aux propos sanguinaires d'Everard, et, relatant ces faits après la révolution de 1848, en prend occasion pour se démarquer de tout extrémisme.

Victor Considérant (1808-1893), polytechnicien, est le disciple de Charles Fourier (1772-1837) et son successeur dans la diffusion de son utopie d'organisation du travail, le "phalanstère". Il popularise la notion de "droit au travail", revendication nouvelle et forte de la révolution de 1848. Il n'apparaît pas parmi les correspondants de George Sand, mais elle l'a certainement lu. (Cf. Michel Winock, *Les Voix de la Liberté. Les écrivains engagés au XIX^e siècle*. Ed. du Seuil, 2001, 1^{ère} partie, ch. 11, *L'utopie phalanstérienne*.)

Louis Blanc (1811-1882), journaliste et historien, auteur, en 1839, d'une brochure sur *l'Organisation du travail*, appartient au gouvernement provisoire de février 1848 et préside la commission du travail du Luxembourg, créée pour gérer l'idée nouvelle du droit au travail. George Sand parle de lui avec éloge dans ses lettres.

Pierre Leroux (1797-1871) est fils d'un limonadier et, admis à Polytechnique, a dû interrompre ses études à la suite de la mort de son père. Il est alors devenu typographe, et, comme Sainte-Beuve, est passé par le saint-simonisme et le journal *Le Globe* avant 1830. Il incarne un idéal socialiste imprégné de religiosité qui, par là, séduit George Sand, même si elle n'en accepte pas tous les aspects. George Sand le soutient financièrement lorsqu'il crée, à Boussac, un atelier d'imprimerie inspiré de ses principes. Elle lui fait confier l'impression de *l'Éclaireur de l'Indre*. (Cf. Michel Winock, ouvr. cité, 1^{ère} partie, ch. 16, *George Sand, "dans la politique jusqu'aux oreilles"*)

Victor Borie est un journaliste né à Tulle en 1818. Recruté en 1844 comme rédacteur pour *l'Éclair* de l'Indre, il devient, en 1847, le secrétaire et l'amant de Georges Sand et la suit à Paris en 1848. Il ne fait pas figure de penseur du socialisme bien qu'il ait écrit un petit ouvrage de sociologie politique, *Travailleurs et Propriétaires*, préfacé par George Sand. Condamné en décembre 1849 à un an de prison et 1 000 F d'amende pour un article dans le numéro spécimen d'un nouveau journal, *le Travailleur de l'Indre*, il s'exile en Belgique, puis revient purger sa peine. Il reparaît dans le journalisme, épousera la fille de directeur de l'Odéon, entrera dans la banque et finira comme directeur du Comptoir National d'Escompte et président de divers Conseils d'administration de sociétés. (Cf. notice que lui consacre Georges Lubin, in *Corr.* de G.S., tome VIII)

Gérard Hocnard : Je percevais jusqu'à cette année George Sand à travers la lecture qu'on m'avait infligée, enfant, de romans "gnan-gnan", voire "cucul" et je me rends compte, à travers les travaux que j'ai pu suivre cette année et la lecture cet été de *L'Histoire de ma vie* qu'il s'agit d'un écrivain d'envergure beaucoup plus intéressante que je ne l'aurais cru. Je fais donc amende honorable en ce qui me concerne. Mais j'ose imaginer n'avoir pas été le seul à avoir eu de la grande George cette image de "mémé-confiture". Peut-on selon vous penser que ces célébrations du bicentenaire vont contribuer à totalement réhabiliter George Sand et à lui donner la place qui lui revient en littérature française et dans le mouvement des idées ?

Michel Bouty : Son mot sur *La Petite Fadette* le montre, George Sand n'était pas dupe de ses romans champêtres auxquels la tradition scolaire d'une certaine époque a réduit la connaissance de son œuvre et de sa pensée. Le bicentenaire de sa naissance devrait permettre, sans qu'on s'arrête, comme on l'a trop fait aussi, à la liberté de sa vie personnelle, de redécouvrir la complexité de son œuvre et sa clairvoyance devant les problèmes de son temps, et pas seulement ceux de la condition féminine, mais aussi ceux de la vie politique.

Claude Hartmann : Vous vous êtes limité dans votre communication à la république de 1848. Vous indiquez : "les violences insurrectionnelles de mai et de juin effraient George Sand". Un an auparavant, elle avait été très impressionnée par les journées de janvier 1847, à Buzançais, dans le Bas-Berry. La répression de cette mini-jacquerie due à la pénurie de blé avait été implacable : trois accusés furent guillotins devant la mairie le 16 avril ; de nombreuses condamnations aux travaux forcés, dont quatre à perpétuité, ou à la réclusion furent prononcées.

Le 5 février, George Sand écrit à René Vallet de Villeneuve et elle évoque l'affaire : "N'y a-t-il pas quelque chose de plus révoltant que de voir des hommes privés de tout perdre patience et demander du pain un peu haut ? [un propriétaire, le sieur Chambert-Huard a tout de même été massacré par la foule] C'est de voir des hommes gorgés d'argent refuser le nécessaire à leurs semblables et se frotter les mains en se disant que l'année sera excellente pour faire de bonnes affaires sur les blés ! Savez-vous que beaucoup d'industriels s'en vantent ?"

Michel Bouty : Les émeutes frumentaires de Buzançais comptent parmi les signes de la crise économique, sociale et politique qui cause la chute de la Monarchie de Juillet. Elles n'entraient pas dans mon sujet. La lettre de George Sand à son cousin René Vallet de Villeneuve exprime parfaitement sa sensibilité et ses convictions sociales.

Pierre Muckensturm : Dans l'ouvrage récemment publié sur le romantisme, Paul Benichou soutient que si au XVIII^e siècle, de grands penseurs ont su inspirer l'évolution sociale, au XIX^e ce sont les poètes et les écrivains qui les ont remplacés. Vous paraît-il que George Sand puisse se ranger dans ce mouvement ?

Michel Bouty : Oui. Tout à fait. L'action des écrivains, par le roman, par les journaux, qui publient les romans en feuilletons, est évidente. George Sand vend le plus souvent ses œuvres d'abord à des journaux, comme Eugène Sue. Elle tient sa place parmi les écrivains qui plaident pour la justice sociale et la reconnaissance des droits du monde du travail, sans avoir, cependant, pour sa part, une véritable connaissance de la condition des ouvriers et ouvrières de la société industrielle naissante.

ANTOINETTE D'ORLÉANS-LONGUEVILLE¹, PRINCESSE HÉROÏQUE ET REBELLE

Micheline Cuénin

RÉSUMÉ

Sur la destinée tragique d'Antoinette d'Orléans pèsent deux aspects rarement étudiés de l'histoire des mœurs : la lourde et inéluctable obéissance au roi chef de famille, qui façonne, en usant de la raison d'État, l'existence des princesses du sang, et le conflit qui peut naître, lorsqu'on se rebelle, entre le droit civil du royaume et le droit canon, qui exige le consentement de l'intéressée.

Pour sauver sa liberté, Antoinette d'Orléans, avec une exceptionnelle détermination, saura jouer du second contre le premier, en un temps où un tel combat était périlleux certes, mais, à la limite, encore possible. Après d'étonnants rebondissements dignes d'un roman policier, elle parvient à gagner juridiquement la partie, mais la mort au bord du succès, l'empêchera de profiter de sa victoire et de suivre définitivement sa voie. La politique reprendra dès lors ses droits, et sa mémoire s'en trouvera officiellement occultée afin d'étouffer ce dangereux exemple.



L'intitulé de cette communication et son résumé auront, je l'espère, fait comprendre à mon auditoire que je ne venais pas ici faire la promotion de mon dernier ouvrage. Bien au contraire, c'est en prenant du recul que j'ai mesuré comment, à travers la destinée mal connue d'Antoinette d'Orléans, il était possible de mettre en lumière les conflits et plus encore les collusions entre le droit privé et le droit canonique, aux dépens des droits de la personne, alors sacrifiée. J'ai conscience de mon outrecuidance à pénétrer dans un domaine qui n'est pas le mien, mais je compte sur mes confrères juristes pour alimenter la contestation.

Conflits et collusions entre la *paterna potestas*, héritée du droit romain, et encore présente dans le Code civil de 1804, et le droit canonique, ne sont bien visibles qu'à propos de membres de la famille royale de France, là où le chef de maison pouvait à son gré invoquer la raison d'État, lors de mariages ou le cas échéant de professions religieuses. Face à cette autorité sans réplique, le droit canonique, s'agissant de sacrements, imposait et impose toujours le consentement des intéressés, fussent-ils mineurs.

Ceci dit, voyons rapidement sur qui tombait l'autorité du roi dans sa famille, c'est-à-dire comment se définissaient les princes du sang dont Antoinette d'Orléans faisait partie.

Ils sont placés en cercles concentriques autour du monarque : d'abord la famille nucléaire : épouse, enfants et ascendants encore vivants, puis les frères et sœurs, puis ses neveux et nièces ; sur un troisième cercle, les cousins germains et issus de germains. C'est ainsi qu'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, chefs de la branche aînée des Bourbons, avaient pleine autorité sur les branches cadettes des Condé et des Bourbon-Soissons. Sur un dernier cercle enfin on trouvait les légitimés : sous les Valois Diane de France, bâtarde de Henri II, dont il fera une duchesse de Montmorency, et, plus anciens et glorieux (*ces illustres bâtards*, dira Saint-Simon) les Orléans-Longueville, issus de Jean d'Orléans, comte de Dunois, fils de Charles d'Orléans. Leur ancienne légitimation avait été confirmée par Charles IX.

¹ Séance du 1^{er} avril 2004.

Par son père, Antoinette d'Orléans se situe dans cette filiation. Née sous Charles IX, en 1572, à Trie-Château près de Gisors, l'année de la Saint-Barthélemy, elle est fille du duc Léonor de Longueville, grand chambellan et gouverneur de Normandie, tué au combat un an plus tard. Sa mère Marie est née Bourbon, cousine germaine d'Antoine de Bourbon, chef de maison, le père du futur Henri IV. De plus, Antoinette est nièce de la princesse douairière de Condé, Françoise d'Orléans-Longueville, veuve de Louis I^{er}, assassiné à Jarnac. Sa subordination aux rois Valois puis Bourbons, est donc triple et indiscutable. Et l'on va en voir les effets.

Dès l'âge de huit ans, elle est élevée à la cour avec les princes et les princesses de sa famille, choisie, bien que cadette, de préférence à ses deux sœurs aînées, en raison de sa beauté et de son intelligence. Elle est formée aux manières de cour par une maîtresse femme, une "star" de l'époque, Henriette de Clèves, duchesse héritière de Nevers. À quatorze ans, M^{lle} de Longueville est en mesure d'entrer dans la cohorte prestigieuse des filles d'honneur de la reine mère, qui doit la marier selon son rang.

Peu de temps après, le nom du futur est connu, et le choix de la reine, donc du roi Henri III, fait sensation. L'époux imposé est le fils d'un favori de Catherine, florentin parvenu, Albert de Gondî, devenu duc de Retz du chef de sa femme, Catherine de Clermont, jeune veuve de la plus haute naissance et immensément riche, à qui sa mère, faute de pouvoir s'opposer à cette union forcée, avait donné sa malédiction. Mais Gondî, dont les oncle, frère, puis fils et petit-fils vont monopoliser le siège épiscopal de Paris, avec trois chapeaux de cardinal, veut davantage. Puisque sa famille et d'autres associés ont financé en grande partie les guerres civiles, et détiennent même en gage les bijoux de la couronne, il n'exige rien de moins qu'une princesse du sang pour son fils Charles, courtisan sans caractère, titré pour l'occasion marquis de Belle-Isle. Le roi propose et impose Antoinette d'Orléans.

La première réaction de la jeune fille est de refus. La duchesse de Nevers semble avoir usé de son crédit pour empêcher cette mésalliance qui, à la grande rigueur, pouvait se parer de la raison d'État, si c'en est une que de céder à l'ambition des créanciers. Résister, refuser, faire appel au pape pour non-consentement, il n'y faut pas penser. Sixte-Quint ne saurait s'opposer à Catherine de Médicis, nièce de son prédécesseur Clément VII. La Bibliothèque nationale conserve la lettre autographe d'adieu qu'Antoinette rédigea à l'intention de la duchesse de Nevers ; l'écriture, le style en sont d'une extrême noblesse, mais dans ce court texte, le mot *obéissance* revient par trois fois. M^{lle} de Longueville résignée arrive donc en septembre 1587 au château de Trie, avec toute la famille royale, pour la signature du contrat. La minute qui en a été conservée montre que la seule ligne de défense de la duchesse de Longueville, pour sauver son honneur flétri, a consisté à déshériter sa fille. Les Gondî rempliront bien sûr la corbeille de mariage de cette mariée sans dot, humiliée jusqu'au fond de l'âme.

La cérémonie religieuse, à Notre-Dame de Paris, est retardée jusqu'au printemps 1588, en raison de l'invasion du royaume. Les reîtres, mercenaires germaniques appelés par les huguenots, ne seront arrêtés qu'à Auneau par le duc de Guise. Mais aussitôt après, les Parisiens ligueurs chassent le roi de sa capitale et la cour se disloque. Charles de Gondî s'empresse de fuir les combats, et se retire dans ses terres avec son épouse. Au château de Machecoul en pays de Retz, elle donnera naissance à deux fils. Puis elle sera attachée à la duchesse de Mercœur qui réside avec son époux au château royal de Nantes, le duc ligueur ayant bien l'intention de se constituer un royaume indépendant en Bretagne avec l'appui des Espagnols débarqués au Blavet. La guerre contre les royaux va durer huit ans (1589-1597), mais un accident peu glorieux en 1596 enlève le marquis de Belle-Isle.

Veuve à 24 ans, Antoinette est-elle maîtresse de sa conduite ? Depuis l'ordonnance de Blois de 1579, qui encadre sévèrement les mariages et remariages, elle est encore soumise à un conseil de famille qui peut décider de son sort. Mais cette fois, elle prendra le chemin de la liberté.

Que désire-t-elle ? À quelques rares confidents, un religieux de Nantes, et les frères du Perron, dont l'un sera cardinal et l'autre archevêque de Sens, elle révèle son secret. Depuis qu'elle est en âge de lire les Écritures, elle a pris à la lettre les malédictions de l'Évangile à l'égard des riches, et comme elle n'est pas femme de compromis, de première qu'elle est dans le monde, elle veut, par obéissance à la seule autorité qu'elle reconnaît, être la dernière, et faire pénitence pour les années où elle a vécu dans les honneurs et l'abondance. C'est là la source d'une détermination farouche, qui ne s'accorde en rien avec la volonté des Gondî, lesquels sont encore les financiers d'un roi totalement désargenté, mais qui est détenteur de l'autorité paternelle. Pour y échapper, et satisfaire en même temps ses aspirations, il n'existe qu'un moyen, radical, la "mort civile" que

confère la profession religieuse rigoureusement observée : dès les vœux prononcés, la novice change d'identité, de nom, et ne dépend plus que du supérieur de l'Ordre qui la reçoit.

La démarche serait possible s'il existait à cette date en France un monastère de stricte obédience pour l'accueillir dans les termes où elle le désire, et lui assurer la protection dont elle a besoin, mais après tant d'années de guerres civiles, de relâchement et de destructions, seules les Clarisses sont demeurées fidèles à leurs constitutions premières. Antoinette frappe à leur porte, mais celle-ci ne s'ouvre qu'aux vierges ; Antoinette a été mariée, on ne veut point d'elle.

Or pour éviter que le roi ne dispose de sa personne, il faut faire vite. Devra-t-elle aller jusqu'en Espagne, qui, grâce à la réforme thérésienne, offre des lieux de refuge tels qu'elle les veut ? La marquise est prête à l'évasion, lorsqu'elle entre en contact avec un directeur spirituel de grande culture, le prieur des Feuillants de la rue Saint-Honoré. Le monastère, qui sera au début de la Révolution le lieu de réunion du club du même nom, a été fondé par Henri III en 1586, et dépend de l'abbaye des Feuillants, près de Toulouse. C'est une branche française réformée de l'ordre cistercien, constituée en 1562. Elle y apprend que tout récemment ces religieux ont pris en charge une formation qui réunit, en une discipline fidèle à la règle primitive, des veuves et des orphelines de guerre de haute naissance, et désireuses elles aussi d'oublier leur rang en prenant le contre-pied de leur vie antérieure. Ce sont les *Feuillantines*. Le jardin de leur futur monastère de Paris sera immortalisé par Victor Hugo. Avec l'esprit de décision qui la caractérise, et appuyée par le prieur parisien devenu général de l'Ordre, Antoinette adresse à la supérieure de Toulouse, née Marguerite de Polastron, une lettre de candidature.

À sa grande surprise, elle se heurte à une fin de non-recevoir. Elle n'a pas conscience d'être une postulante embarrassante, et pourtant cette communauté encore au berceau n'ignore pas que son repos sera troublé par l'arrivée d'une jeune femme soumise à la loi de deux puissantes familles. Pour décider les dames Feuillantines, il faut que le général de l'Ordre prenne sur lui les conséquences des événements, à commencer par la première, la nécessaire évasion d'Antoinette.

En septembre 1599 donc, une fois réglées la succession de son mari et la tutelle de ses deux fils, qu'elle prend encore le temps, pour plus de sûreté, de faire approuver par le Parlement de Bretagne, elle quitte l'hôtel de Gondy en petit équipage, prétextant un pèlerinage à Montserrat, en Catalogne, dont l'itinéraire passe justement par Toulouse. Mais à l'étape de Blaye, elle est reconnue par l'évêque de Bayonne, Bertrand Deschaux, récemment nommé, qui ne croit pas un instant à la fable du pèlerinage, et se détourne de sa destination pour faire à la marquise une conduite opiniâtre et soupçonneuse. Or ce nouveau prélat béarnais est ami personnel d'Henri IV. Pour le semer avant Toulouse, la voyageuse s'écarte de la route et s'en va passer la nuit dans une terre que possède le président du Parlement. De là, elle envoie son écuyer prévenir les religieuses qu'elle se présentera le lendemain à l'aube devant leur monastère. Le plan s'exécute ; sur l'arrivante on ferme aussitôt les portes, on lui coupe les cheveux, on la revêt de l'habit blanc de novice et on lui donne sa nouvelle identité : *Antoinette de Sainte-Scholastique* est morte au monde, du moins le croit-elle.

Elle n'avait pas tort de craindre l'évêque de Bayonne. À peine arrivé à Toulouse, il sonne l'alarme, et dépêche à Paris un courrier exprès auprès d'Henri IV, pensant ainsi faire sa cour avec cette nouvelle à sensation. De fait, cette entorse à son autorité déplaît au monarque, mais voulant éviter tout conflit d'ordre canonique avec le pape dont il a besoin pour la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, il fait répondre adroitement qu'il fallait interdire à la marquise de prendre l'habit mais que si elle l'avait, il fallait le lui laisser. La colère est plutôt du côté des Gondy. Ils font partir à Toulouse le beau-frère d'Antoinette, Henri, du même âge qu'elle, frais émoulu de ses études de théologie morale mais surtout dévoué aux intérêts de la famille. Il tente d'ébranler la résolution de la nouvelle religieuse en lui développant la gravité des péchés dont elle s'est rendue coupable : abandon d'enfants, et désobéissance au chef de famille. Le fond de l'affaire n'est évidemment pas là : Antoinette, qui n'a pas encore prononcé les vœux définitifs, est encore maîtresse du riche douaire qu'elle tient des Gondy, et ces derniers ne veulent pas le voir passer, lors du testament qu'elle va faire, dans les mains des moniales de Toulouse. Comme l'accusée a réponse à tout, le beau-frère a ordre de la faire sortir du monastère pour aller en ville, prétendument afin d'y vénérer des reliques, en réalité pour l'enlever. Mais Antoinette n'est pas dupe, et le jeune Gondy doit s'en retourner bredouille à Paris.

Il n'y a pas lieu cependant de se rassurer. La seule sécurité est d'en appeler rapidement au pape, afin de prévenir les instances dont Bourbons et Gondy ne se priveront pas. Profitant donc des nombreux pèlerinages de Toulousains et de Français à l'occasion du jubilé de l'an 1600,

Antoinette écrit à Clément VIII, et remet sa lettre à un commissionnaire sûr, Sublet de La Guichonnière, père du futur ministre et secrétaire d'État de Louis XIII, Sublet des Noyers, lequel venait conduire deux de ses filles aux Feuillantines. À son retour de Rome, il rapporte la réponse du pape, datée du 27 janvier 1600, dont je retiens seulement ceci : "Soyez bénite de Dieu et de Nous, afin que le Père des Miséricordes qui vous a appelée, vous augmente ses grâces et vous donne l'esprit de persévérance jusqu'à la fin. Quand il sera besoin, nous serons votre protecteur en Dieu Notre-Seigneur, et défenseur de votre sainte résolution. Nous avons écrit à ce sujet à l'évêque de Modène, notre nonce apostolique auprès du Roi Très-Christien, afin que, quand il sera requis, il vous aide, et qu'il prenne garde que votre repos spirituel ne soit point troublé".

Malgré ces assurances, on hâte et le testament et la profession, en réduisant la durée du noviciat. Les vœux prononcés, la princesse oubliée vivra dans le bonheur caché qu'elle a voulu et auquel elle a droit. Elle est d'ailleurs rejointe par d'autres jeunes femmes illustres, dont pour un temps, la nièce de Montaigne, Jeanne, veuve du conseiller de Lestonnac, et Madame de Rosny, deux fois veuve malgré son jeune âge, et belle-sœur de Sully. Pendant quatre ans, le repos promis par le pape est assuré, mais Clément VIII a le tort de mourir le 5 mars 1605, et la situation va se retourner.

Le nouveau pontife, Paul V, un Borghèse, est l'homme des Jésuites. Installés en France dès 1555, ils avaient pu se développer au travers des guerres de religion, à la fin desquelles ils étaient un millier régissant 15000 élèves répartis en 14 collèges, et bénéficiaient de privilèges canoniques exorbitants. L'on sait qu'après un procès intenté par la Sorbonne, et l'ardente plaidoirie d'Antoine Arnaud, en 1594, ils avaient été expulsés du royaume par le Parlement de Paris. Certes, dès 1602, sous Clément VIII, ils avaient réussi à placer auprès d'Henri IV l'un des leurs, à titre de confesseur, le débonnaire et diplomate P. Cotton, mais la résistance à la Compagnie était vive dans la capitale, les milieux de robe et l'Église gallicane. C'est pourquoi, dès son investiture, Paul V exerce de vives pressions sur le roi pour la réouverture de plusieurs collèges, entre autres Clermont à Paris, et La Flèche où Henri IV légua son cœur. En échange de quoi le pape est disposé à faire un geste pour le roi.

Or précisément, il y a quelque chose qui lui ferait particulièrement plaisir, ou plutôt plaisir à sa chère et vieille tante Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevraud. Celle-ci ne voudrait pas mourir sans avoir vu nommer après elle une princesse de son sang, afin que cet empire monastique de 150 prieurés, vrai patrimoine héréditaire, ne sorte pas de la maison de Bourbon. La nièce qu'elle désire c'est Antoinette, dont elle a entendu vanter la réputation, et qui lui paraît apte à réformer au moins l'abbaye chef-d'ordre. Que cette nièce soit religieuse feuillantine ne présente pour Madame de Fontevraud aucun obstacle, vu les dispositions du nouveau pape.

Mais Madame Eléonore n'est pas seule à nourrir ce projet. Nombre de catholiques sincères, affligés par la dégradation morale qui affectait la puissante et vénérable maison, ne voyaient que Madame d'Orléans capable d'y remédier, pourvu qu'elle y consente. Dans ce dessein, dès 1602, on lui avait envoyé, pour capter sa confiance, un chartreux de Paris, opportunément déplacé à Cahors, le célèbre Dom Beaucousin. Durant trois ans, il ne l'entretient que de spiritualité. Mais dès la mort de Clément VIII, il se démasque. C'est pour s'entendre répliquer "de ne plus prendre la peine de venir une autre fois". Cependant Antoinette apprend de bonne source qu'un bref² du pape Paul V est en préparation, relatif à son transfert.

Le combat est engagé. Madame d'Orléans, qui a été élue supérieure, réunit aussitôt un conseil de juristes toulousains d'autant plus déterminés à défendre sa cause que la ville a acquis un grand prestige par sa présence. Morte civilement, le roi ne peut rien contre elle. C'est donc contre le pape, qui devrait être son allié, qu'il faudra batailler. Quatre arguments vont être mis en avant :

- 1) le refus total de consentement de l'intéressée pour sa translation
- 2) son vœu d'obéissance prononcé non au pape, mais au Supérieur général de son ordre.
- 3) la responsabilité que prend le pape devant Dieu si, contrariant sa vocation, il met en péril son salut en la replongeant dans les funestes honneurs qui entourent la dignité abbatiale, pires que ceux qu'elle a fuis.
- 4) l'Ordre de Fontevraud est régi depuis le XV^e siècle par des constitutions particulières, "mitigées" qui, bien qu'étiquetées "bénédictines" sont profondément différentes de la primitive

² *Bref*, allemand *brief*, lettre destinée aux rois, princes et prélats relative à un ordre ou une autorisation. Le prince qui la reçoit doit à son tour délivrer des lettres patentes pour en assurer l'exécution.

règle de saint Benoît dont les Feuillants sont les scrupuleux observants, et où Madame d'Orléans a fait profession. L'habit même, qui, dans le cas présent, fait le moine, est tout autre.

Enfin, si la réponse romaine ne fait pas droit à ces arguments, on plaidera hautement l'invalidité du bref, puisque le droit canonique déclare nul un document signé sous la contrainte. Or qu'a fait d'autre le pape en cédant aux pressions des Bourbons ?

Paul V, réputé bon juriste, a très bien vu la force des arguments avancés, comme le montre la teneur du bref expédié de Rome le 4 juin 1605 ; aussi ménage-t-il à la dame feuellantine une porte de sortie ; au lieu de la coadjutorerie, qui implique la succession automatique, il propose à Antoinette la fonction de Grande Vicaire, et ce pour la durée d'un an, à titre d'essai. Si vraiment elle ne peut s'adapter, elle pourra revenir dans son monastère. Et pour bien montrer qu'elle demeure cistercienne, elle sera autorisée à conserver l'habit blanc, de même que les trois auxiliaires qui l'accompagneront, sa secrétaire, son confesseur et son chapelain.

Et pourtant, l'intéressée flaire le piège : une fois partie, on s'arrangera bien pour la faire rester. Elle demeure donc à Toulouse, d'autant que des informateurs lui apprennent que René Gauthier, docteur en Sorbonne et en droit, membre du Conseil du roi, procureur général de Fontevraud et mandaté par les Bourbons, a fait de nouvelles instances auprès de Paul V : faute d'argument juridique, il plaidera sur le terrain spirituel, à savoir l'urgence patente de la réforme de l'abbaye, que seule une femme de l'autorité de Madame d'Orléans peut entreprendre.

En théorie peut-être, en pratique sûrement pas. Les grandes dames qui peuplent Fontevraud se révoltent à l'idée de changer de vie ; elles ont d'ailleurs une autre candidate, aimable à souhait, dix-huit ans, la dernière fille du duc de Guise assassiné à Blois, Renée de Lorraine, élevée dans la maison. Pour couper court à toute contestation, Madame Eléonore l'expédie, le 23 septembre 1605, en Languedoc, dans un riche prieuré, assortissant ce départ d'importantes donations personnelles. La place est nette. Ce coup de force, qui n'annonce rien de bon, renforce l'opinion d'Antoinette qu'il ne faut pas bouger.

Exaspérés, les Bourbons se font alors plus pressants, et obtiennent de Paul V qu'il rédige un nouveau bref où il use cette fois de l'arme absolue, l'excommunication en cas de résistance. Simultanément, le roi fait adresser à la rebelle des lettres patentes qui enjoignent au Parlement de Toulouse de "tenir la main" à l'exécution du document pontifical. Ces lettres sont déposées en mains propres par Catherine de Longueville, sa sœur aînée, qui a fait exprès le voyage, accompagnée, notons-le bien, d'un jésuite délégué par le roi, le Père des Etroits. Cette fois, il faut partir, mais Antoinette promet de revenir au bout d'un an.

L'exemple des Bourbons sert aux Gondi. Cette même année 1605, craignant que leur richissime sœur Marguerite, veuve du marquis de Maignelais, n'imité sa belle-sœur en entrant au couvent des Capucines de Paris nouvellement fondé, et qui admettait des veuves, ils extorquent à Paul V une menace d'excommunication au cas où la jeune femme passerait outre. Cas remarquable et presque plaisant, le pape menace d'excommunier une catholique fervente qui très régulièrement veut entrer en religion ! La collusion entre les deux pouvoirs atteint ici une sorte d'apogée.

Revenons à Antoinette. Le départ inéluctable a donc lieu en octobre 1605 ; Charles de Bourbon-Soissons, neveu d'Eléonore et qui a une fille à mettre à Fontevraud en vue d'une future crosse, est venu au-devant de sa cousine jusqu'à Poitiers. Arrivée à l'abbaye, elle a tout juste salué sa tante que la Grande Vicaire, aussi mal reçue que possible par ces dames, constate la difficulté de sa tâche. Il se crée des ligues agressives contre elle, dont la blanche robe annonce la fin de la vie aisée, commode, sans clôture et sans vœux qu'on menait en ces lieux depuis deux siècles. Lettres anonymes, menaces, vilénies de toute espèce accablent la nouvelle venue. Madame d'Orléans, comme ses ennemies, ne demande pas mieux que de rentrer à Toulouse, mais comme elle a bien vu qu'on la voulait garder, il ne lui reste qu'une solution, c'est de se faire chasser en se rendant insupportable à sa tante même. Certes, elle n'est pas satisfaite de ce procédé désespéré ; c'est pourquoi, grâce à une filière clandestine, elle écrit des lettres suppliantes à Paul V, le rendant respectueusement responsable du désordre funeste que sa venue à elle a introduit dans l'abbaye. Nulle réponse, car la vieille abbesse demeure inflexible, son neveu de même. L'année probatoire passe, Antoinette se sent prisonnière, car sa tante a réussi à mettre dans son jeu le jeune Père Joseph, redoutablement intelligent et fougueux directeur de conscience : il a pris à cœur de la convaincre de demeurer, en lui faisant l'apologie de la souffrance et de l'anéantissement.

Cependant les Feuillants veillaient. En novembre 1606, une délégation de Toulouse réussit à parvenir jusqu'à la Grande Vicairie de Fontevraud, lui remontrant qu'elle était en état de désobéissance vis-à-vis de son Ordre, puisque l'année était écoulée et qu'elle n'était pas rentrée à Toulouse. Se plairait-elle dans les honneurs de sa fonction ? Pourtant, la situation était claire, et les dames feuillantines l'avaient réélue comme prieure pour l'année 1607. Si l'on met obstacle à son départ, déclarent-ils, *ils étaient d'avis qu'elle pouvait user du droit naturel qu'ont tous les hommes de repousser par la force et se dégager de cet état de violence pourvu que ce fût avec discrétion et sans scandale. Ils pensèrent même jusqu'à lui former des scrupules si elle tardait à se remettre sous la conduite de ses légitimes supérieurs.*

Madame d'Orléans n'hésite pas un instant : elle prépare une évasion nocturne grâce à quelques-unes de celles qui ne rêvaient que de son départ et fait avertir sa cousine lyonnaise, M^{me} de La Part-Dieu, de lui amener une voiture en un lieu proche de Fontevraud. Mais au moment de franchir la dernière porte, Antoinette trahie est arrêtée. S'ensuivent séquestration et interrogatoires relatifs à ses complices, puis enfermement de sûreté jusqu'au retour de M. Gautier qui aussitôt avait pris le chemin de Rome. Il revient à Pâques 1607 avec une bulle³ annulant les brefs antérieurs, et constituant Antoinette coadjutrice de sa tante.

Le 30 septembre 1607, l'official d'Angers vient fulminer la bulle à l'abbaye, on dépouille la Grande Vicairie, geste combien symbolique, de ses habits blancs, pour lui faire revêtir le noir de Fontevraud, on lui enlève ses trois auxiliaires feuillants pour les remplacer par le Père jésuite Italien Balsamo. Imperturbable en apparence, mais prête à défaillir, la Coadjutrice écarte telle religieuse qui voulait la soutenir en lui déclarant : "Il est bien juste que la victime aille d'elle-même à l'autel, on ne doit pas l'y traîner". Mais cette victime n'est toujours pas soumise. Six mois plus tard, en avril 1608, par un courrier exprès qu'elle envoie à Rome, elle reprend son dossier et fait valoir que les droits de la défense n'avaient pas été respectés à son égard, *que ses parents avaient été entendus à son préjudice et que jamais elle n'avait eu la liberté entière de proposer ses raisons* : argument qu'elle soutient inlassablement depuis quatre ans, ce qui montre qu'elle ne reconnaît pas la validité de la bulle fulminée l'année précédente. Réponse sèche de Paul V, d'août 1608 : "Nous avons une connaissance entière de tout ce qui vous touche et vos dernières lettres ne nous ont rien appris de nouveau". Et il l'exhorte à la patience et à l'obéissance. Infatigable, elle écrit encore au pape en 1609, mais cette lettre-là reçoit un tout autre accueil. Que s'était-il passé ?

Henri IV vient de se déconsidérer aux yeux des cours catholiques. Son amour déréglé pour Charlotte de Montmorency l'avait conduit à user de la *paterna potestas* envers son cousin, le prince de Condé, pour lui faire épouser de force la jeune beauté qu'il verrait alors nécessairement à la cour. Mais voici que l'époux outragé enlève sa femme le 2 mars 1609, et la remet en dépôt à la cour des Archiducs, gouverneurs des Pays-Bas, outrés de ce scandale. Qui plus est, Henri IV s'ingère dans les affaires de l'Empire. À la mort du duc de Clèves, prince d'Empire qui décède sans héritier, l'archiduc Léopold occupe les duchés de Clèves et de Juliers, mis sous séquestre. Or en juillet 1609, Henri IV se met en tête de le déloger, avec l'appui des princes protestants voisins. Les Français sont sur le point d'entrer en campagne mobilisés par un roi, qui en héros de roman, veut faire l'hommage de ses conquêtes à sa dulcinée. L'archiduchesse Isabelle, sœur du roi d'Espagne Philippe III, très embarrassée du "dépôt" à elle confié, avise le pape qu'une guerre se prépare contre les Pays-Bas qu'elle gouverne ; de leur côté, les jésuites de Paris, pour qui l'ennemi est le protestant, prêchent ouvertement contre le roi, que le pape fait mettre en garde par le nonce Ubaldini. Henri IV est devenu un souverain dangereux. Le moment est venu pour les avocats d'Antoinette de se faire entendre.

Le cardinal de Joyeuse, son vieil ami, ancien archevêque de Toulouse et ancien nonce apostolique en France, s'empresse de rappeler au pontife les droits de la malheureuse Coadjutrice de Fontevraud. Mais comme on ne peut revenir sur une bulle officiellement fulminée, Paul V adresse au prélat, le 3 octobre 1609, une procuration générale pour agir au mieux. Le cardinal se garde bien d'aller en personne à l'abbaye ; il y envoie un négociateur secret dont l'identité demeure inconnue, et qui se montre d'une extrême habileté. Le plan consiste à attendre la mort de Madame Eléonore, à démissionner de la dignité abbatiale aussitôt après les cérémonies funèbres, puis à choisir entre deux possibilités : ou bien rentrer à Toulouse, comme c'est son droit, ou bien s'établir, pour y mener la réforme, dans un prieuré de l'ordre de Fontevraud, laissé à son choix, où elle sera libre de ses actes.

³ *Bulle* : document sur parchemin avec sceau de cire verte et boule (*bullia*) de plomb, destiné à l'investiture dans les bénéfices ecclésiastiques importants.

La tentation est forte de revenir et de se faire oublier à jamais, mais le négociateur qui tient à ce que le pape ne perde pas la face, lui fait observer que si en droit canonique strict elle peut revenir à Toulouse, en conscience, c'est une autre affaire. En effet, si son exemple a été rejeté à Fontevraud, il ne l'avait pas été partout : ainsi au prieuré de Lencloître, diocèse de Poitiers, où la réforme avait enflammé quelques jeunes novices. Allait-elle les abandonner et désertier ? Poser la question, c'était y répondre. La solution retenue fut donc de se transférer dans cette dernière maison, et l'on attendit. Madame Eléonore était fort mal...

Elle dura cependant jusqu'au 26 mars 1611. Dès lors le plan, tenu secret, est exécuté à la lettre, Madame d'Orléans démissionne immédiatement, et Marie de Médicis, régente, nomme abbesse une autre dame de Bourbon, qui, bien que d'une branche bâtarde (Bourbon-Lavedan), fera l'affaire. Trois mois plus tard, Madame d'Orléans se rendait solennellement au prieuré choisi : notons qu'elle n'emmenait avec elle que deux compagnes, les seules convaincues par son exemple.

Le succès dépassa vite les espérances. Qui ne voulait, dans ces années d'intense ferveur, avancer vers la perfection, et sous la conduite d'une princesse ? Non sans exciter la jalousie de l'abbesse, en trois ans, 75 religieuses, préférant Lencloître à Fontevraud, vivaient de la plus pure règle bénédictine, mais dans des locaux devenus vite trop étroits. Les familles demandaient des fondations à Poitiers, à Angers et ailleurs. Mais il se présentait un obstacle juridique fâcheux : toute extension de Lencloître, qui relevait de Fontevraud, se ferait sous la règle mitigée désormais bannie de ce lieu.

Devant cette impasse, Madame d'Orléans va trouver son évêque, M^{gr} de La Rocheposay. Pour lui, l'extension ne peut se faire que selon la règle observée, ce qui revient à fonder un ou plusieurs monastères de Feuillantines, éventualité d'ailleurs inscrite dans les constitutions des Feuillants. Né à Rome et fils de l'ancien ambassadeur au Saint-Siège, il monte un dossier à son nom en ce sens, "à la requête de Madame d'Orléans" : il se fait fort d'obtenir satisfaction, mais naturellement, une fois encore, en observant le plus grand secret, car la rupture avec Fontevraud lésera grandement l'abbaye, donc les Bourbons dont les intérêts sont représentés par le très actif et très puissant René Gautier.

Cependant, l'évêque de Poitiers est si sûr de réussir qu'il aide Madame d'Orléans à bâtir dans sa ville, en donnant à la construction un statut épiscopal. De son côté, pour ne pas donner l'éveil, elle n'hésite pas à entreprendre à Lencloître aussi des travaux de bâtiment, puis les surfacture tranquillement pour affecter à Poitiers les fonds ainsi détournés. Mais la guerre civile qui sévit en Poitou en 1616 (celle du duc de Rohan) interrompt l'achèvement de la construction, tandis que le pape, circonvenu par ailleurs, ne signe les brefs nécessaires que le 26 avril 1617. Ils arrivent à Paris le jour de l'assassinat de Concini, et de l'exil à Blois de la reine mère. Ce qui retarde la signature par Louis XIII, le 15 octobre 1617, des indispensables lettres patentes.

Arrêtons-nous un instant pour voir se dérouler côte à côte, harmonieusement complémentaires, les procédures canonique et civile. La veille de la translation, le commissaire de l'évêque, Philippe Carrau, curé de Saint-Hilaire, s'était assuré que les conditions mises par le pape à l'installation matérielle des religieuses étaient bien remplies : le nouveau monastère fut visité de la cave au grenier. Puis, le lendemain 25 octobre, dans la cour de Lencloître, il donna lecture du document pontifical, et en public, entendit une à une les vingt-quatre religieuses destinées à Poitiers, l'élite de la communauté, certifier leur consentement au départ, déclarant "à haute et intelligible voix" que "c'était là leur désir et volonté". À son tour, Jean Pidoux, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Poitiers, commissaire du roi, chargé de la protection du transfert des futures Feuillantines, donna lecture des lettres patentes, veilla à la régularité administrative de l'ensemble, exigeant notamment qu'on lui produise les contrats qui devaient assurer aux religieuses poitevines les revenus nécessaires à leur subsistance. Satisfait sur ce point, pourtant délicat, il fit avancer les nombreux carrosses qu'il avait amenés, y fit monter Madame d'Orléans, la comtesse de Saint-Pol sa belle-sœur, et deux dames nobles des environs. L'accueil des échevins, des habitants très fiers d'être choisis pour une fondation aussi imposante, fut aussi chaleureux que celui de l'évêque. Aussitôt entrée dans les lieux, M^{me} d'Orléans reprit l'habit blanc de sa profession. Toutefois, ses compagnes devaient attendre, pour le revêtir aussi, que les Pères Feuillants, désignés comme Supérieurs par le pape, aient officiellement fait connaître leur accord.

Pressée d'aboutir, "dame Antoinette d'Orléans" fit, dès le lendemain matin, signifier au prieur des Feuillants de Poitiers, par les deux commissaires, le bref et la commission royale, dont il reçut des copies conformes. Mais il s'excusa de ne pouvoir s'engager au nom de l'Ordre tout entier. Le supérieur général, seul habilité à prendre cette responsabilité, était à Rome ; il fallait

disait-il, attendre son aval, et la durée officielle de l'aller et retour pour un document de ce type était fixée à six mois, vu la distance.

Attente imprévue et très fâcheuse, car du côté de l'abbesse de Fontevraud, justement irritée, ce départ fit l'effet d'une bombe malgré la régularité des procédures. M^{me} de Bourbon-Lavedan, par son procureur, fit appel au Conseil du Roi du bref papal, comme d'abus⁴. Elle accusa M^{me} d'Orléans d'enlèvement de religieuses, et Louis XIII retourné, écrivit dans ce sens à M^{sr} de Marquémont, archevêque de Lyon, qui partait à Rome. Ce chef d'accusation entraînait une vérification du procès-verbal du doyen de Saint-Hilaire, qui fut confiée au cardinal de Sourdis. Il s'en vint donc à Poitiers au début de décembre 1617 interroger les Poitevines. Elle réitérèrent chacune en particulier "leur volonté libre et expresse" de suivre la règle bénédictine primitive, ce qui éteignait l'accusation.

Madame d'Orléans touchait donc au but, lorsqu'une maladie pernicieuse, les coliques du Poitou, sorte de saturnisme, s'abattit sur la communauté. Elle enleva trois religieuses, puis Madame d'Orléans elle-même le 25 avril 1618.

Vivante, elle eût obtenu des Feuillants, dont elle était la plus insigne recrue, l'accord définitif qui lui aurait rendu sa liberté. Elle se disposait, après un long détour de fondatrice malgré elle et treize années de combat, à rentrer enfin dans la vie cachée à laquelle tant de violences l'avaient arrachée. Le hasard mortel qui empêcha une ultime formalité ne met pas en cause cette victoire de la personne et du droit.

Il n'est pas dans mon propos de narrer comment cette victoire fut confisquée dès la mort du pape Paul V (en janvier 1921) qui l'avait consacrée, au profit d'une congrégation dite du Calvaire, qui se propageait par des fondations royales (Angers, Paris rue de Vaugirard, le Marais devenu maison mère, fondée par la nièce de Richelieu et dirigée par le Père Joseph), soit le contraire de ce que Madame d'Orléans avait voulu. Ce sont de ces retournements que l'Histoire connaît, et dont tôt ou tard, elle dévoile les arcanes.

Voyons plutôt si ces treize années de combat contre *la paterna potestas* en appui sur le droit canonique restent ou non un phénomène unique.

Prenons quelques points de comparaison. Et d'abord un exemple exactement contemporain, celui de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV. En vue de son union avec un prince catholique, l'héritier du duché souverain de Lorraine, Clément VIII exigeait la conversion de la princesse. Henri IV se passa d'autorisation. Le mariage fut expédié "à la hussarde" (Henri Babelon), dans son cabinet de Saint-Germain-en Laye, et béni par un de ses frères bâtards, Charles, archevêque de Rouen, qui disait là sa première messe. Catherine y assista, mais passa aussitôt dans son appartement, et fidèle à sa confession huguenote, y fit prêcher selon son habitude. La malheureuse princesse ne pouvait assurément rien faire d'autre, et sûrement pas appeler de son sort à Rome ! Mais son époux qui, non sans raison, ne s'estimait pas valablement marié, rompit la vie commune en 1602 et la duchesse, impopulaire et isolée, car elle demeurait bonne huguenote, mourut de contrariété, quelques mois plus tard à Nancy. Belle force de caractère, mais la raison d'État l'avait emporté, car le roi de France protégeait de la sorte la frontière de Champagne, entièrement découverte. Telle fut la politique française de Louis XI à Louis XV : ainsi Louis XIII, qui en sens inverse, voudra faire dissoudre, pour cette même raison d'État, le mariage canoniquement valide, contracté en 1632, à Nancy, par son frère Gaston d'Orléans avec la sœur du duc de Lorraine. Gaston trouva le soutien inefficace du pape Urbain VIII, mais Louis XIII celui du Parlement de Paris et de la Sorbonne. La *paterna potestas* avait primé, Gaston était exilé à Blois, et Marguerite réfugiée à la cour de l'Infante Isabelle, à Bruxelles. Ce ne fut que onze ans plus tard, après la mort de Richelieu, que Louis XIII autorisa Marguerite à mettre le pied en France, à condition toutefois de renouveler le mariage à Paris, ce qui montrait bien qu'il faisait fi du droit canonique. La princesse pleine d'appréhension, attendit la mort du roi pour se présenter à la frontière.

Sous Louis XIV, l'autorité paternelle fortifiée de la raison d'État se fera plus cynique. Maître de l'Europe après les traités de Nimègue en 1678, le roi de France vise déjà la succession d'Espagne. Celui qui occupe le trône, Charles II, est un prince dégénéré, un Habsbourg qu'on voit moribond, sans descendance possible ; il serait donc de bonne politique de lui faire épouser une

⁴ *Appel comme d'abus* : disposition propre au droit français d'Ancien Régime qui permettait de faire appel d'un acte ecclésiastique auprès d'une juridiction civile, ici la plus haute, le Conseil du Roi.

princesse française. Louis XIV n'a pas de fille, mais il a une nièce en âge de convoler, Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe et de la défunte Henriette d'Angleterre. Malgré les cris de la malheureuse, qui n'a que dix-sept ans, et qui ameute toute la cour, le roi impose le mariage par procuration à Fontainebleau en août 1679, l'union devant être consommée en Espagne. La future reine ne songe pas un instant à en appeler au pape ; il lui faudrait des conseillers et des appuis, et qui oserait défier Louis XIV ? Marie-Louise essaie de retarder le départ fatal ; mais personne n'ose soutenir sa cause, ni son père, ni l'opinion publique ; au contraire, on s'étonne de sa résistance. Écoutons M^{me} de Sévigné qui écrit à sa fille le 16 septembre 1679 : "La reine d'Espagne crie toujours miséricorde et se jette aux pieds de tout le monde ; je ne sais comment l'orgueil d'Espagne s'accommode de tous ces désespoirs. Elle arrêta l'autre jour le roi par-delà l'heure de la messe, qui lui dit : *Madame, ce serait une belle chose que la Reine Catholique empêchât le Roi Très-Chrétien d'aller à la messe !*" La pauvre reine mourra dix ans plus tard, empoisonnée, ayant demandé un contrepoison au comte de La Feuillade, ambassadeur de France à Madrid, qui arriva trop tard.

Treize ans après, en 1692, Louis XIV récidive. La raison d'État n'est autre que de purifier le sang de ses bâtards par un mariage honorable. Pour ce faire, il choisit son neveu, Philippe, fils de son frère et de Madame Palatine, le futur Régent, alors duc de Chartres, et va l'unir à M^{lle} de Blois, fruit de ses amours avec M^{me} de Montespan. Le roi n'ignorait pas que l'union ne serait valide que s'il obtenait le consentement de l'intéressé. Aussi l'arracha-t-il d'abord à son père, le faible Monsieur, puis brusqua les choses en convoquant son futur gendre âgé de dix-huit ans. Il lui dit, rapporte Saint-Simon, très fiable sur ce point, "qu'il ne le voulait point contraindre, et lui laissait là-dessus toute liberté. Ce propos, prononcé avec cette majesté effrayante si naturelle au roi à un prince timide et dépourvu de réponse, le mit hors de mesure. Il balbutia que le roi était le maître"⁶. La consternation était générale ; effrayée, non prévenue, M^{lle} de Blois, quinze ans, se réfugiait sur les genoux de M^{me} de Maintenon, et apprit son sort le soir même avec toute la cour. Ici encore, pas question d'en appeler au chef de l'Église, pourtant peu favorable au roi de France : même Innocent XI n'aurait pas jugé opportun de s'opposer à Louis XIV au sujet d'un comportement devenu "politiquement correct". C'est pourquoi, à défaut d'autre protestation, le duc de Chartres se vit administrer par sa mère, le lendemain, devant toute la cour, un retentissant soufflet.

Et qu'en est-il des veuves ? L'histoire de la marquise de Coislin, veuve à vingt-deux ans, mère du futur évêque d'Orléans, est fort instructive. Éprise de Guy de Montmorency-Laval, elle fut réduite, deux ans plus tard, à un mariage valide mais clandestin, car sans autorisation d'un père qui n'était autre que Pierre Séguier. Mazarin en personne se chargea d'apaiser l'ire du chancelier, qui dura plusieurs années. Dans la société en général, la rigueur se détendit vite pour les jeunes veuves qui conquièrent rapidement, en ville du moins, une certaine liberté : qu'on se souvienne de la *Jeune veuve*, dans le premier recueil des *Fables* de 1668. Mais il n'en était pas de même des enfants mineurs. Dans le Code de 1639, on avait relevé la majorité masculine à trente ans, vingt-cinq ans pour les filles : Molière nous montre bien Marianne à genoux devant Orgon (*Tartuffe*), Élise prête à accepter l'enlèvement (*L'Avare*), et le dénouement ne vient pas de l'attendrissement du père, mais d'artifices dramaturgiques. Les romans du XVIII^e siècle sont pleins de ces mariages à risques qui entraînaient l'exhérédation et même la mort du jeune homme, manière radicale d'invalidiser une union. Les amoureux prêts au dénuement total (cas rarissime) partaient s'épouser en Avignon, où régnait seul le droit canonique (*Les Illustres françaises, La vie de Marianne etc...*).

Le cas d'Antoinette d'Orléans est donc unique, tant en raison de sa ténacité, de son art consommé du secret, de son aura personnelle, que des circonstances dont elle put profiter dans une période d'instabilité politique.

Faisons un grand saut dans le temps et voyons, c'est mon dernier mot, nos monarchies d'aujourd'hui, où la Constitution joua peut-être le rôle de raison d'État. Est-ce en son nom que le Parlement anglais et lord Stanley Baldwin, en 1936, rappelèrent Édouard VIII à ses devoirs, et l'obligèrent à abdiquer ?

Hors ce cas, l'inclination semble reine dans les familles royales, et se pare même quelquefois d'une certaine coquetterie démocratique.

⁶ Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Gallimard Pléiade, T.I p. 35, année 1692.

DISCUSSION

Gérard Hocmard : En vous remerciant pour cette remarquable et si intéressante communication, je voudrais vous poser deux questions :

1) Antoinette d'Orléans-Longueville a-t-elle appartenu à l'"Escadron volant" de Catherine de Médicis ?

2) Philippe Erlanger a jadis parlé de l'"étrange mort d'Henri IV", et on peut penser, à vous entendre, que ledit Henri IV était, par bien des aspects, devenu l'"homme à abattre" à partir de 1609. Que faut-il en penser selon vous ?

Micheline Cuénin : 1) Absolument pas. "L'escadron volant" fonctionne pour les négociations entre les partis durant les règnes de François II et Charles IX (minorité). M^{lle} de Longueville entre dans la cohorte des demoiselles d'honneur sous Henri III, et apparemment en 1585 au plus tôt, soit dans les dernières années de Catherine de Médicis (morte en janvier 1589), lorsqu'elle avait perdu le pouvoir.

2) Sur le plan international, Henri IV est surnommé "le roi maudit" en 1609-1610, à cause de la guerre qu'il entreprend contre l'empire et l'Espagne pour s'emparer des duchés de Clèves et de Juliers (voir Henri Babelon, *Henri IV*, chapitre X – "le roi maudit" est le titre de ce chapitre -, p. 963 et et s., Fayard, 1982). Sur le plan national les ligueurs n'avaient pas désarmé. L'assassinat de mai 1610, rue de la Ferronnerie, n'est que le dernier d'une longue série répertoriée par les historiens. M. Babelon me l'avait personnellement confirmé.

Michel Bouty : Les procès canoniques que vous avez évoqués conduisent à penser aux procès en annulation de mariage pour raisons dynastiques et politiques. Les problèmes de succession étaient fréquents dans les familles régnantes. Ainsi, le duc François II de Bretagne n'avait qu'une fille, Anne de Bretagne, née en 1477. Elle est à la fois un enjeu et un atout diplomatique et politique pour la succession de Bretagne et constitue un parti enviable pour tous les princes d'Europe. Louis XI a travaillé jusqu'à sa mort, en 1483, à réunir la Bretagne à la France. Anne de Bretagne est, cependant, mariée par procuration en 1490 au duc Maximilien d'Autriche. Mais ce mariage va être annulé pour qu'elle épouse en 1491 le roi de France Charles VIII, né en 1470. L'annulation ne fut pas trop difficile car on était resté à un mariage par procuration.

Problème du même ordre à la suite de la mort accidentelle de Charles VIII, le 7 avril 1498, à Amboise. L'héritier du trône est son cousin Louis d'Orléans qui devient roi sous le nom de Louis XII. On sait qu'il va à son tour épouser Anne de Bretagne. Mais il y a un obstacle à lever : il est marié à Jeanne de France, fille de Louis XI. Le contrat de mariage a été imposé par Louis XI le 19 mai 1464, alors que Louis d'Orléans n'avait que deux ans et Jeanne de France vingt-quatre jours. C'était une enfant contrefaite et Louis XI espérait ainsi stériliser la branche d'Orléans. Le mariage a été célébré à Montrichard en 1476, malgré les protestations du jeune Louis d'Orléans, et l'on a mis les époux dans le même lit... Louis XII introduit un procès en annulation, assurant que ce mariage par contrainte n'a pas été consommé. Après négociations auprès du pape Alexandre VI Borgia, le procès en annulation s'ouvre à Tours, puis, à la suite d'une "peste", se poursuit à Amboise, et aboutit favorablement. Ainsi Louis XII peut-il épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII en janvier 1499. Et la Bretagne sera réunie à la France, mais plus tard, sous le règne de François I^{er}.

Autre point, pour notre amusement. Vous avez, Madame, évoqué le statut des filles et celui des femmes mariées, qui sont les unes et les autres sous tutelle. Seules les veuves échappent à toute tutelle. Liberté enviable ! Et cette liberté constitue un thème de comédie, par exemple pour Marivaux : dans *Les fausses confidences*, Araminte, jeune veuve riche et belle, est courtisée par Dorante, jeune avocat sans fortune qui s'est fait engager comme intendant. Une réplique de Dorante dit bien l'enjeu pour Araminte : "(...) votre situation est si tranquille et si douce." Cette situation "si tranquille et si douce" est celle de veuve. L'obstacle à l'amour pour Araminte, ce peut être la crainte d'abdiquer sa liberté civile.

Olivier de Bouillane de Lacoste : Pour rester sur la question (accessoire) de la situation de Mrs Simpson, j'ai lu que, pour l'opinion publique britannique, le défaut majeur de cette femme n'était pas d'être divorcée, ni d'être catholique, mais bien d'être américaine ! À l'époque le *Canard enchaîné* avait titré : "*On ne Baldwin pas avec l'amour !*"

Gérard Hocmard : En fait, s'agissant de la crise anglaise, les éléments dont on dispose maintenant changent l'optique de l'abdication. On a allégué à l'époque que les obstacles principaux étaient la nationalité américaine de Mrs Simpson et surtout le fait qu'elle soit divorcée. On peut supposer que les services de renseignement avaient fourni à M. Baldwin, le Premier Ministre d'alors, les informations désormais sorties au grand jour sur le passé sulfureux de Mrs Simpson et surtout sur ses sympathies pro-nazies. Ce n'est pas un hasard si Churchill arrivé au

pouvoir le 10 mai 40 et ami de l'ex-roi, n'a rien eu de plus empressé que de répondre à ses offres de service en le nommant gouverneur des Bahamas, un archipel facilement contrôlable et loin de l'Europe. La crise n'était pas une question de valeurs morales. La raison d'État s'appuyait sur des considérations politiques.

Jacqueline Suttin : Il serait intéressant de préciser dans quelles conditions vous avez été amenée à étudier la vie d'Antoinette d'Orléans, et quelles ont été vos sources ?

Micheline Cuénin : Ce travail est censé répondre à une demande des Bénédictines du Calvaire, maintenant installées à Bouzy-la-Forêt. Elles m'ont fourni des ouvrages anciens datant de l'origine de la Congrégation ; j'ai complété par mes propres recherches (famille, mémoires du temps, historiens du début du siècle, etc...).

CLAUDE DELOYNES D'AUTROCHE¹

(1744 – 1823)

Guy Dandurand

RÉSUMÉ

Tourner notre regard vers Deloynes d'Autroche (ou Dautroche) c'est rencontrer un gentilhomme de vieille famille orléanaise qui participa activement au sein de la Société royale d'agriculture à la réflexion sur l'amélioration économique de la région mais se voulut d'abord un homme de lettres. Plus qu'une œuvre personnelle il entreprit, chose alors fort classique, de publier en vers des traductions des grandes œuvres de la littérature ancienne et moderne.

Le paradoxe qui fonde l'intérêt que nous portons à Dautroche, c'est qu'il fut à la fois un traducteur peu apprécié en raison de la liberté qu'il prenait avec les textes et, par ses préfaces et commentaires, un critique avisé. Sans masquer les faiblesses du traducteur, reconnaissons qu'il sut voir que traduire c'est faire œuvre littéraire à part entière et que ce travail de traduction est une nécessité de la vie intellectuelle – ce qu'aujourd'hui nous nommons volontiers une culture de la tradition.



Mesdames, Messieurs, puisque vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir dans une société de pensée qui trouve son origine au XVIII^e siècle, il m'a paru convenable de prendre pour objet de communication un gentilhomme lettré orléanais qui nous renvoie à cette époque. Je n'aurais cependant la prétention d'inventer ni la personne ni l'œuvre de Claude Deloynes d'Autroche que plusieurs d'entre vous ont déjà reconnues, à commencer par vous-même, Monsieur Blondel, qui avez rappelé ici qu'il prononça l'éloge funèbre de cette autre - et cette fois grande - figure qu'on peut bien dire orléanaise : l'abbé de Condillac.

Tourner le regard vers Deloynes d'Autroche, c'est rencontrer une famille de vieille noblesse, portant le nom d'un hameau proche de Beaugency, établie en partie à Orléans dès le XV^e siècle (ainsi relève-t-on un Docteur-régent de l'Université d'Orléans en 1485, un Trésorier général des finances en 1670...), qui compta parmi ses membres outre de riches propriétaires terriens, nombre de magistrats, capitaines, ecclésiastiques. Noblesse d'extraction ancienne donc, d'épée et de robe, si bien qu'en ses branches diverses et apparentées, il est parfois difficile de distinguer précisément ; ajoutons que Claude est un prénom favori chez les *de Loynes* ou *Deloynes*. Aussi, pour éviter toute confusion, nous nommerons simplement Dautroche le gentilhomme dont nous voulons parler.

Il naquit à Orléans, au n°1 de la place de l'Étape, le 1^{er} janvier 1744 ; et selon la coutume fut baptisé le même jour à l'église Saint-Michel, par un chanoine d'Autroche, en présence de son père "Jean Deloynes, écuyer, seigneur d'Autroche" (notons qu'il signa Dautroche) son parrain étant Claude Ducoing, écuyer, seigneur de la Porte. Sans doute, adolescent, a-t-il fait ses humanités au collège des jésuites d'Orléans. Pour la suite, laissons parler la biographie de Charles Cuissard :

Après avoir terminé son éducation, il revient auprès de son père et l'aide dans la gestion de ses biens. Mais la vivacité de son imagination et le sentiment inné du beau l'entraînent vers l'étude des lettres et des arts et, comme l'Italie est par excellence la patrie de la littérature et de la poésie par ses monuments et ses souvenirs, Claude quitta la Sologne et partit en Italie. Dans ce voyage

¹ Séance du 18 mars 2004.

artistique et littéraire qui offrait un vaste champ à son imagination, il cultiva la société des savants et eut de fréquents entretiens avec Winckelmann.. À son retour il passa par Ferney et voulut voir Voltaire ; mais loin d'être séduit par les raisonnements du patriarche, il fut révolté de son impiété et ne craignait pas de dire plus tard : *Je sortis de Ferney meilleur chrétien que je n'y étais entré*. Revenu de son voyage de Rome et de son pèlerinage de Genève, il se maria, se lia intimement avec les littérateurs et économistes de notre province et fut admis de bonne heure dans la Société d'Agriculture d'Orléans sous leur patronage et celui de Loynes de Talcy son oncle qui en faisait partie lui-même (...) Puis il se fixa dans sa terre de la Porte à quelques lieues d'Orléans, sur la commune de Sandillon, partageant son temps entre la culture des lettres et les embellissements de sa propriété".

De fait, on souligne volontiers un train de vie fastueux. Baguenault de Viéville, qui fut de sa famille et lui consacra une notice au siècle suivant, relève qu'"il aimait le monde, les recherches, et le bien-être que peut donner la fortune, appelant à lui les savants et les gens de lettres, ornant son cabinet et ses appartements d'objets d'art, de tableaux des bons maîtres que son goût naturel et son voyage d'Italie lui avaient appris à connaître, embellissant à grands frais sa terre et ses jardins de la Porte".

Cette longue citation permet bien des commentaires. Le premier sera de regretter que notre jeune voyageur ne nous ait pas laissé une relation de voyage comme ont su le faire nombre de *touristes* de son temps. On voit en effet que son père n'avait pas manqué de lui procurer ce supplément d'éducation récemment mis à la mode par la noblesse britannique, toute éducation de gentilhomme devant se conclure idéalement par un séjour de plusieurs mois en France et en Italie. Cuissard laisse entendre que ce voyage n'eut pas lieu sitôt la fin des humanités du jeune Dautroche. En temps voulu, son père demanda une lettre de recommandation auprès des milieux artistiques italiens à Aignan-Thomas Desfriches, à qui il était apparenté. On sait, par l'ouvrage de M^{me} Cuénin, que celui-ci pria - nous sommes en 1768 - son ancien maître parisien Charles Natoire, alors directeur de l'École française de Rome, de "vouloir bien accueillir Monsieur de Tigy et Monsieur d'Autroche qui vous remettra la présente". Si le voyage de Dautroche, en compagnie de cet autre jeune homme de son rang - Louis de Tigy, né en 1738, était le fils d'un Trésorier aux Finances d'Orléans - est confirmé à cette date, on imagine qu'il n'eut pas loisir de rencontrer longtemps Winckelmann, puisque celui-ci trouva une mort tragique - il fut assassiné - à Trieste le 8 juin 1768.

Fort révélatrice est d'autre part la mention de la rencontre avec Voltaire et la déclaration en forme d'amende honorable formulée ensuite par Dautroche, ce propos se trouvant rapporté par tous ceux qui au XIX^e siècle ont eu à parler de lui. Indépendamment d'une volonté bien évidente de minimiser la portée de cette visite - le biographe n'a-t-il pas parlé de *pèlerinage de Ferney* ? - il faut voir en celle-ci plus un trait de société qu'une démarche personnelle. Elle en dit long, en effet, sur l'image de protecteur des lettres qu'en cette fin du XVIII^e siècle, Voltaire, fût-il donc impie, avait fini par imposer. Et sur la nécessaire déférence que tout jeune amateur de belles-lettres se devait de lui témoigner, a fortiori venant de cet Orléanais où Voltaire avait si souvent séjourné. On n'entrait pas en littérature sans l'adoubement du patriarche de Ferney !

Une fois Dautroche installé en ses terres de Sologne, c'est par un autre adoubement, provincial certes mais aristocratique, qu'il entrera à la Société Royale d'Agriculture, fondée à Orléans, comme vous le savez tous, le 18 juin 1761 avec le soutien de l'Intendant Cypierre, afin de répondre aux vœux de l'agronome Bertin. On sait tout autant ce que cette société emprunta très vite aux intelligences les plus vives de l'économie politique, dont bien sûr Duhamel du Monceau, et aux acteurs de ce que Claude Hartmann a pu nommer avec bonheur "la révolution verte du siècle des Lumières". Constituée pour les deux tiers par une vieille noblesse terrienne (Deloynes d'Autroche et Guérineau de Saint-Péravy en sont les personnalités les plus actives) s'y adjoignent des membres associés, tels Pilâtre des Rosiers et Lavoisier, propriétaire non loin de Blois. L'activité de ces fortes personnalités disciples des physiocrates conduisit la Société Royale d'Agriculture à élargir son action à toute une économie provinciale ; et à viser en premier l'amendement et une meilleure productivité des terres de la Sologne. Ce sera, ne serait-ce qu'en fonction d'un intérêt immédiat, la préoccupation première de Dautroche. Toujours par Cuissard on sait "qu'il étudia l'histoire de cette contrée alors fort négligée, rechercha les causes multiples de sa décadence et résolut d'y apporter un remède. Le résultat de ses observations fut consigné dans un mémoire très bien écrit qui dénote une parfaite connaissance du pays et renferme des vues très judicieuses". Ce *Mémoire sur l'amélioration de la Sologne* fut édité à Orléans en 1787.

Mais c'est déjà pour cette Société qu'il avait eu à prononcer, le 18 janvier 1781, l'éloge funèbre de Condillac. Devait-il cet honneur à son oncle Deloynes de Talcy alors directeur de la

Société ? Il suffit de venir au texte de cet éloge pour voir que la compétence agronomique de Dautroche justifiait qu'on le lui confiât. Ce morceau d'éloquence, qui fut aussitôt publié, porte certes les marques d'une enflure rhétorique que l'époque, et peut-être aussi un renchérissement provincial autorisaient, mais témoigne surtout d'une forte personnalité et, dirions-nous aujourd'hui, de la combativité intellectuelle, voire d'une présomption, dont sa vie durant Dautroche ne se départira pas. Car si l'éloge de Condillac est magnifique, il n'en est pas moins critique sur la partie de l'œuvre où l'orateur peut revendiquer sa propre compétence, à savoir l'économie rurale. À propos du *Traité du Commerce et du Gouvernement* "il a laissé glisser quelque alliage au milieu de l'or le plus pur" déclare-t-il ; et d'ajouter : "Et pourquoi craindrais-je de l'avouer ?" (...) S'il était possible que j'hésitasse un moment, et que du séjour qu'il habite, M. de Condillac l'aperçût, il me dirait aussitôt : quel motif vous arrête ? Parlez !"

En revanche, son admiration pour Turgot est alors sans réserve. Il dédiera sa traduction d'Horace au "ministre-citoyen qui n'est plus" et qu'en son temps le roi n'avait pas soutenu. Il est assuré qu'à ses yeux le renvoi du Contrôleur général des Finances avait été une erreur grave. Et nous qui savons bien qu'un simple fait de hasard, un événement inopiné, une voix qui s'égare, peut bouleverser le monde au mépris de toute rationalité, nous ne pouvons que reconnaître cette clairvoyance de Dautroche. Assurément pour lui, si Turgot eût été maintenu, le cours de l'histoire aurait changé !

* *
*

Mais, nous l'avons entendu, l'aspiration profonde de Dautroche était d'aller vers les belles-lettres ; et pour un gentilhomme terrien de province, aller vers la littérature c'est se tourner d'abord vers la poésie. Moins la grande poésie épique, genre le plus noble, qu'une poésie lyrique, d'accès plus immédiat et, disons-le, plus facile. Et pas forcément tenue en estime. Marquée d'une touche de frivolité auprès de la société provinciale, elle passe pour un divertissement agréable, passablement mondain. Entendons encore cette phrase du biographe : "Comme diversion à ses travaux sérieux, il se mit à relire les poètes classiques qui avaient charmé sa jeunesse". De fait, hormis "un petit poème empreint du sentiment religieux" intitulé les *Voyageurs*, mince plaquette de quatre petites pages aujourd'hui perdue et, tardivement, une ode de huit pages *au pape Pie VII*, marquée par l'esprit de la Restauration, puis quelques paraphrases pieuses, Dautroche se place sous l'autorité immédiate des Anciens. Pour nombre de lettrés du temps, la traduction est assurément la première activité littéraire. On peut sans doute voir dans cette activité, outre un souci de diffuser le patrimoine littéraire ancien pour mieux en répandre les valeurs d'humanisme, le désir d'une réappropriation par la langue maternelle de ces textes fondateurs si souvent proposés par l'école en exercices d'imitation. Pour Dautroche traduire sera la grande affaire de sa vie, son œuvre est d'abord celle d'un traducteur.

Il se proposait en premier - à l'imitation de l'abbé Delille qui avait donné en 1770 une traduction des *Géorgiques* vivement louée par Voltaire et Frédéric II - de traduire l'*Enéide*. Mais il comprend vite que les succès et les projets nouveaux de Delille : "On annonça que M. Delille, déjà célèbre par la traduction des *Géorgiques*, allait aussi chanter les combats et la gloire d'Enée", le mettraient dans une concurrence difficile. "Au nom de M. Delille, à la nouvelle de son entreprise, je crus devoir me désister de la mienne. Mais je m'attachai bientôt à Horace que je n'aimais pas moins".

Ce que confirme son biographe : "Horace l'attirait surtout, il résolut d'en donner une traduction en vers. Pour ce travail il reçut les conseils de Rochefort (qui avait traduit Homère) et de l'abbé de Reyrac". Et d'ajouter perfidement "mais il ne réussit pas à faire un chef-d'œuvre". Examinons cependant cette entreprise qui est pratiquement achevée en 1787. Dautroche en retarde la parution pour la doter, outre l'épître dédicatoire à Turgot, d'un avertissement dans lequel il expose ses propres idées sur la traduction. L'ouvrage paraît enfin en deux volumes en...1789. Imaginons le contre temps ! En dépit de ce nous appellerions un service de presse et de quelques réponses polies, l'ouvrage ne se vend pas et l'auteur d'exprimer son amertume : "L'ouvrage imprimé au commencement de 1789 allait paraître quand la révolution survint. Ce n'étaient plus des livres qu'il fallait aux Français affamés de drapeaux, de fusils et de sabres et ivres de licence. Ma traduction resta donc sans publicité". Puis d'ajouter : "Loin de se faire connaître en ces temps malheureux, le secret seul, pour sauver sa personne, était de rester ignoré". Ce qu'il fit, en ses terres de Sologne, prétextant ce relatif éloignement pour décliner toute charge ou service à Orléans. (on le voit, dès 1789, s'excuser auprès du capitaine de la compagnie des volontaires d'Orléans de n'avoir pas répondu à une convocation pour cause d'absence mais... sans omettre de préciser qu'on ne saurait trop compter sur lui puisqu'il réside peu dans la ville !). La tourmente passée, il sera de nouveau à l'écoute de la vie publique - il fut plusieurs fois échevin d'Orléans - et littéraire. "Un gouvernement plus sage et plus favorable à la

tranquillité publique ayant enfin permis aux Lettres de se rencontrer", il salue avec quelque arrière-pensée la parution de *l'Homme des champs* de M. Delille, qui pouvait faire penser que celui-ci se tournant vers une œuvre plus personnelle, délaissait les traductions. Dautroche allait enfin pouvoir se consacrer à Virgile. Nous sommes en 1800.

S'ouvre pour lui à partir de cette date une période de publications, nourrie de travaux jusque-là silencieux, et c'est à bon droit qu'on a pu louer sa "merveilleuse fécondité" dans la première décennie du XIX^e siècle. Un éloge posthume, certes éminemment flatteur, le désignera comme le "traducteur infatigable de tous les chefs-d'œuvre de l'épopée, s'il ne se fût arrêté devant Homère". Peut-être d'Autroche ne savait-il pas le grec ! Mais reconnaissons-lui une somme de travail qui a fait l'admiration de ses proches : entre 1804 et 1810 il ne propose pas moins de trois traductions monumentales.

L'Enéide donc, qui paraît en 1804 en trois volumes à Orléans. "Peu d'exemplaires furent enlevés", indique toutefois Baguenault de Viéville. Néanmoins Dautroche, en quête toujours de notoriété même s'il accepte avec assez de philosophie de n'en point trouver, ne manque d'adresser ses livres à diverses académies et bibliothèques ; non plus de s'informer de l'intérêt que telle personnalité littéraire pourrait porter à son œuvre : "M. Bernardin de Saint-Pierre paraît faire beaucoup de cas du Virgile" note-t-il dans une correspondance. Il n'en reste pas moins que les traductions de Delille - à la fois la référence et l'œuvre qui fait ombre - éclipsaient totalement celles de Dautroche.

En 1808, à Orléans toujours, paraît sa traduction de Milton. On ne pourra désormais limiter Dautroche au seul "lyrisme romain". Depuis le XVII^e siècle les Lettres italiennes et espagnoles escortaient les Lettres françaises ; le XVIII^e siècle avait découvert la littérature anglaise. Mais ici encore son propos est de montrer un Milton "dégagé de tout ce qui le dépare" d'où le titre retenu : *L'esprit de Milton ou la traduction en vers français du Paradis perdu dégagée des longueurs et superfluités qui déparent ce poème...* titre qui ne manque pas de surprendre. Au vice-président de l'académie de Lyon qui lui fait remarquer qu'il n'est pas celui qu'il aurait fallu, Dautroche répond : "Cela peut-être...je ne voulais pas annoncer purement et simplement traduction de Milton pour ne pas paraître rivaliser directement avec M. Delille [toujours lui !] et vouloir en donner une nouvelle comme si la sienne ne valait rien". On voit qu'à son habitude il n'est pas à court d'arguments. Rappelons que la traduction de Delille avait été publiée en 1805.

Une correspondance de 1809 fait état de l'avancement de la traduction de *la Jérusalem délivrée*. Elle paraît l'année suivante, à Paris cette fois, sous le titre *la Jérusalem délivrée du Tasse traduite en vers français*. Dans une correspondance postérieure, Dautroche rappellera : "J'ai donné la traduction en vers de l'illustre épique italien en 1810 avec un gros volume in-octavo et une deuxième édition in-18 quelques années après. Je n'ai pas cru, m'occupant du Tasse, faire une plus grande entreprise que la traduction des *Odes* d'Horace, de *l'Enéide* et des *Églogues* de Virgile, et du *Paradis perdu* de Milton par moi exécutée auparavant". Mais comme chaque fois, Dautroche entend faire valoir son originalité propre ; et surtout se démarquer des traducteurs dont la réputation est mieux affirmée. À la *Gazette de France* annonçant en 1818 la traduction de Baour de Lormian, il rappelle que cette traduction ne fait que reprendre une plus ancienne du même traducteur et termine : "L'entreprise n'est ni si nouvelle ni si extraordinaire...vous m'obligerez d'annoncer dans votre feuille que l'entreprise de MM. Terrasson et Baour de Lormian a été précédée de plusieurs années par celle de votre véritable serviteur et fidèle abonné".

Paraîtra encore à Paris en 1813 une traduction des *Bucoliques* qui avait pour originalité de proposer une double version (quant à la métrique) de la première églogue, édition dont on a perdu la trace. Mais désormais il se tourne tout entier vers la poésie religieuse. Il achève en 1818 *une Traduction nouvelle des Psaumes de David en vers français* qu'il adresse à son éditeur - libraire parisien Adrien Leclère, 36 quai des Grands Augustins, bataillant comme toujours pour un tirage suffisant (1000 ou 1500 exemplaires, voulait-il) précisant qu'elle sera envoyée aux Quarante accompagnée de sa traduction d'Horace, et souhaitant bien par cette publication "attirer du débit à (s)es autres ouvrages". Mais celle-ci encore n'eut guère plus de succès. Et c'est moins plaintif que résigné, et peut-être avec un soupçon d'humour, que Dautroche peut faire entendre en fin de carrière dans son *Epître à la critique* (1820) :

"Salut, critique amère
Critique âcre et mordante, et même impitoyable"

* *
*

Dès lors, pouvons-nous rappeler son œuvre sans partager la sévérité de ses contemporains ? Soyons francs : en premier la personnalité de Dautroche agaça. Il déclama ses propres vers, s'agitait beaucoup, affichait sa présomption. Plus grave, aux regards des doctes Orléanais du XIX^e siècle, il passe pour un médiocre littérateur. Baguenault de Viéville, quoique son parent, ne le ménage pas : "On lui a reproché qu'il se faisait illusion sur le degré de mérite de sa traduction". Assurément les libertés qu'il prend avec les textes à traduire ne manquent pas de surprendre, voire de laisser pantois. Sa première traduction se veut certes "une traduction *libre* des œuvres d'Horace" mais la hardiesse, l'impudence avec laquelle il expose sa méthode et la confie ingénument au lecteur ("telle a été ma façon de voir, donc² je ne crois pas inutile de rendre compte au public") lui fait reconnaître bien des arrangements avec le texte, affichant par exemple à propos d'une figure de style : "Cette image n'est point dans Horace : je l'ai empruntée de la belle Hymne au Soleil de feu M. l'Abbé de Reyrac". Et de conclure quant aux innovations de sa traduction : "J'ai donc pris le parti de rendre à Horace un service qu'il serait à désirer qu'on lui eût rendu plus tôt".

À propos de son Virgile, en 1804, il confesse : "J'avais en effet, il y a 28 ou 30 ans, commencé à traduire *l'Énéide*. Je m'étais proposé d'en donner une nouvelle édition telle que je suppose que Virgile aurait pu composer son poème si une plus longue vie lui eût permis de mettre la dernière main à l'ouvrage. J'aurais donc fait disparaître les choses faibles ou inutiles qu'on a pu lui reprocher...et j'aurais tâché d'y joindre celles qu'il y aurait ajoutées sans doute pour rendre Enée plus intéressant et ne pas le subordonner en quelque sorte à Turnus". Toutefois de nuancer ici : "Loin de nous permettre comme dans la traduction d'Horace cette liberté que nous avons jugée nécessaire pour retracer l'aisance et saisir tous les tons divers du lyrisme romain, nous nous sommes appliqués à rendre Virgile avec une fidélité scrupuleuse". Quant au Milton, il entendait, en 1808, promouvoir un texte "dégagé de tout ce qui le dépare".

On pourrait donc à bon droit laisser dans l'oubli ces traductions passablement effarantes, au mieux rejoindre ce jugement de Baguenault de Viéville : "Il avait assez de littérature pour sentir les beautés d'Horace, mais il n'avait pas assez de goût pour les bien exprimer toutes, ni assez de génie lyrique pour les faire passer heureusement dans notre langue". Mais convient-il alors de tout dénigrer ? Le même Baguenault de Viéville nous en dissuade. "Ce que nous serons heureux de louer sans restriction, écrit-il, c'est le discours préliminaire et les notes qui se trouvent à la fin de chaque volume. M. d'Autroche s'y montre bon littérateur, bon critique, savant sans pédantisme". Et de regretter, citant Boileau, "Que n'écrit-il en prose !" De fait, car sans revenir sur les propositions insoutenables de Dautroche dont nous avons fourni suffisamment d'exemples, c'est avec une agréable surprise que nous pouvons aussi découvrir qu'il a pu se montrer novateur et faire entendre une réflexion théorique sur la traduction dont la pertinence est à relever.

Dès son *Discours préliminaire à la traduction libre des odes d'Horace*, il avait affirmé qu'il ne saurait y avoir traduction des poètes latins qui ne se fasse en vers français : "Il est inconcevable qu'on ait pu mettre en question s'il fallait traduire les poètes en vers ... Le paon qu'on dépouillerait de ses plumes éclatantes pour le revêtir de celles des oiseaux vulgaires, pourrait-il se croire le même avec ce nouveau costume ?" Et de poursuivre avec la même exubérance stylistique pour conclure "que la prose est insuffisante pour traduire les Poètes". On ne saurait s'étonner du propos. Dautroche ne fait qu'amplifier ici ce qui était largement acquis de son temps, à savoir la supériorité expressive et pathétique du vers sur la prose. De la même manière, dans la traduction des *Psaumes* il confirmera l'idée communément admise que la poésie religieuse ne peut que l'emporter sur tout autre sujet puisqu'elle révèle la splendeur du Très-Haut. "Le fabuleux Jupiter inspira-t-il de pareilles idées ? Combien les images de sa puissance, je ne dis pas seulement dans Horace et Pindare, mais Homère, dans Virgile, et tous les auteurs païens, sont faibles auprès de celles employées ici par le prophète ! Il y a la même différence qu'entre la réalité et la fable, le vrai Dieu et le dieu imaginaire." Pour qui à cette date a lu *Les Martyrs* de Chateaubriand, ce qui est vraisemblablement le cas de Dautroche, c'est déjà une manière de s'afficher moderne, du moins dans le sens de la querelle des Anciens et des Modernes.

Mais il y a plus sur le plan de la langue. Déjà en 1804 dans la préface à la traduction de *L'Énéide*, anticipant en quelque sorte sur les tenants de la grammaire comparée - qui seront les linguistes du XIX^e siècle - Dautroche entendait débattre des mérites propres aux deux langues, la française et la latine. Malgré une référence douteuse à l'excellence de ses propres traductions, et un regret à la Caton, à vrai dire toujours audible dans nos propres polémiques, il propose une approche comparative des deux langues : "Si la langue latine faisait partie essentielle de la jeunesse comme autrefois, nous sommes portés à croire que, vu l'exactitude de notre traduction, les professeurs s'en serviraient de préférence pour expliquer Virgile à leurs disciples... et [nous soulignons] établir une

² C'est bien "donc", ce qui prouve le ton péremptoire de Dautroche.

comparaison utile entre les deux langues". Puis d'ouvrir un plaidoyer, résolument moderniste cette fois, pour la langue française : "Il n'y a rien que notre versification ne puisse rendre avec autant de succès et de perfection que la poésie romaine. Elle a même des avantages qui manquent à cette dernière et qui lui facilitent tous les genres d'harmonie imitative".

Enfin et surtout, si Dautroche se confond maladroitement en d'in vraisemblables traductions, il n'en affirme pas moins une nécessaire reconnaissance littéraire de l'entreprise même de la traduction. Examinons un instant le débat avec lui. Certes, la traditionnelle défiance envers la traduction (qu'on pense au fameux "traduttore traditore") pouvait être justifiée en un temps où l'échange entre langues anciennes et modernes s'établissait à la fois dans une tradition culturelle homogène et dans le cadre relativement étroit de l'Europe occidentale. Il n'en reste pas moins que la proposition de lecture dans le texte original, idéalement toujours souhaitable, procédait du vœu pieux déjà au temps des Lumières. Soit parce qu'on peut la trouver illusoire y compris pour quantité de bons esprits (de fait que savent-ils du chinois, du sanscrit, de l'arabe ou simplement de l'hébreu, si ce n'est même du grec ?) soit qu'elle affiche avec désinvolture un luxe intellectuel. Reconnaissons à Dautroche de légitimer dans sa préface des *Psaumes* le droit à la traduction en des termes que nous pouvons faire nôtres. Écoutons-le :

"Les traductions...sont-elles aussi inutiles que voudraient le faire croire les personnes intéressées à les décrier ? Elles peuvent l'être sans doute à ces hommes extraordinaires qui possèdent presque toutes les langues...mais leur nombre, je crois, n'est pas grand ; et si il en existe quelques-uns si heureusement favorisés, nous aimons à penser qu'on ne doit pas les compter parmi les adversaires des traducteurs. Les esprits supérieurs sont loin de s'opposer à la propagation des connaissances. À côté des ennemis des traductions, il se trouve me dira-t-on des littérateurs distingués...Nous ne contestons pas leur mérite mais leur opinion. Ne peut-on pas supposer que quelque motif personnel la détermine ? Il est si doux de pouvoir dire et faire croire qu'on est initié dans tous les mystères des langues antiques et qu'on a le tact si fin, le goût si exquis, le sentiment si délicat...L'amour propre trouve son compte dans de pareilles idées !"

Et de s'élancer alors dans une envolée aux accents véritablement pascalien : "Hé quoi ! parce que vous conversez facilement et à volonté avec les Sophocle, les Anacréon et les Homère ; avec les Virgile, les Tibulle et les Ovide ; avec les Dante, les Arioste et les Pétrarque, avec les Pope, les Driven et les Milton ; avec les Calderon et les Camoens ; avec les Gessner et les Klopstock, parce qu'ils vous admettent à tous leurs secrets (je veux bien le supposer du moins), faut-il les empêcher de nous faire passer par des truchements leurs pensées et leurs aimables productions ?"

Et il poursuit, avec une conviction qui nous conduit vers des débats tout proches de nous, par exemple ceux de l'École de Francfort et à l'essai désormais incontournable de Walter Benjamin (1892-1940) sur *L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique* : "Ces truchements, me répondrez-vous, sont infidèles...ce sont des valets qui s'efforcent en vain de copier leurs maîtres. Avec une assertion aussi tranchante vous anéantiriez tous les arts d'imitation. La gravure n'est que l'ombre du tableau...quel charme cependant ne nous fait-elle pas éprouver. Si un heureux hasard vous avait rendu possesseur d'un superbe tableau de Raphaël, fidèle sans doute à vos principes, vous ne permettriez pas au graveur de le multiplier pour nous et de nous rendre participants en quelque sorte d'un bonheur que vous seriez jaloux de réserver à vous seul comme les avares égoïstes...Hé bien les traductions sont, aux ouvrages des célèbres auteurs, ce que les estampes sont aux tableaux des grands maîtres."

Ah oui, comme nous l'aimons alors, notre Dautroche, quand il se fait notre contemporain et nous parle quasiment pour notre temps de communication mondiale dont, on le sait, l'alternative culturelle est à la fois simple et catastrophique. Ou bien toutes les langues se donneront à lire à travers une seule - et nous imaginons bien qu'il ne s'agira plus de la nôtre, et le fût-elle, à quel état de dégradation parvenue ? - ou bien de culture à culture, de langue à langue, de pays à pays il doit se développer un travail de la traduction qui sera la seule façon de conserver, dans la diversité et le jeu des différences, la richesse culturelle qu'une mondialisation exclusive viendrait écraser.

Nous savons certes que l'œuvre traduite ne doit pas s'effacer, comme Dautroche a pu le faire inconsidérément, sous la plume du traducteur afin de l'accommoder à sa propre culture ; mais au contraire, selon le mot de Maurice Blanchot, "demeurer toujours autre". Il n'en reste pas moins que, sans forcer les traits, nous reconnaissons néanmoins à ce même Dautroche, pour discuté traducteur qu'il soit, d'affirmer sans équivoque la nécessité de promouvoir ce que nous appelons aujourd'hui une culture de la traduction. Ce faisant, il se montre bien à nos yeux l'héritier de cet illustre Orléanais, je veux dire Étienne Dolet, qui dès 1540 avait su poser dans *La manière de*

bien traduire d'une langue en autre le devoir de traduction en langue française. Tout autant, il nous engage sur la route de ceux qui en notre deuxième moitié du XX^e siècle, les Roman Jakobson, Georges Mounin, Antoine Berman, Paul Ricoeur, Umberto Eco ou Paul Celan... sans omettre non plus *l'Atelier européen de la traduction* de la Scène Nationale d'Orléans auquel plusieurs d'entre vous participent, sont venus éclairer ces problèmes théoriques de la traduction. Et faisons encore à Dautroche cet ultime honneur d'avoir vigoureusement combattu, du fond de sa retraite dorée mais studieuse, en faveur de cette idée aujourd'hui communément admise que l'œuvre de traduction est une œuvre littéraire à part entière.

Après de ses contemporains, Dautroche a d'abord laissé la mémoire d'un homme de bien. Plus que son mérite littéraire, ses concitoyens ont préféré reconnaître ses œuvres de bienfaisance. Demeuré sans descendance, il avait confié son domaine de la Porte à sa nièce, la comtesse d'Orléans, et légué une partie de sa fortune à des fondations d'œuvres charitables, telle la maison de la Providence. C'est à Orléans, dans son hôtel particulier du 3 de la rue des Anglaises qu'il s'éteignit, à l'âge de 80 ans, le 17 novembre 1823.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE CLAUDE DELOYNES D'AUTROCHE

à l'exception du mémoire sur la Sologne, ces ouvrages sont parus sans nom d'auteur, au mieux avec l'initiale.

Cotes Médiathèque d'Orléans

- Éloge de Condillac prononcé le 8 février 1776
à la Société royale d'Agriculture d'Orléans, H 5556
- " In 12 110 pages Amsterdam 1781 E 6190
- Mémoire sur l'amélioration de la Sologne Orléans 1787 H 5039-3
H 5075-1
- Relation sur le débordement de la Loire, 18 janvier 1789 ?
4 pages in 12 Orléans, Jacob aîné
- Traduction libre des odes d'Horace 2 vol. Orléans 1789 H 10801 1-2
In 8° broché H 7767
- Traduction de l'Enéide de Virgile 2 vol. Orléans 1804 H 7769
sans le texte, in 8° broché
- Traduction " " 3 vol " H 7768
avec le texte, in 8° broché
- L'esprit de Milton ou la traduction en vers français du Paradis perdu
Orléans 1808, 1 volume in 8° broché H 7770
- Jérusalem délivrée du Tasse Paris 1810
1 volume in 8° broché H 7771
1 " 18 " H 7772
- Traduction des *Bucoliques* Paris 1813 (édition fort rare) introuvable
- Traduction nouvelle des *Psaumes*
in 8° Paris Adrien Leclère 1820 A 4043
- Épître à la critique 3 pages (s.l. ni d.) (1820) H 6266-15
- Ode au Pape Pie VII 8 pages (") (1820) H 6266-16
- Les voyageurs "petit poème empreint du sentiment religieux"
4 pages in 8° Belin Paris(s.d.) ?
- 1 ode sacrée, tirée de plusieurs psaumes ?

FONDS JARRY

Archives du Loiret

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

BRAINNE, (Charles) : Les hommes illustres de l'Orléanais (2 volumes, Orléans 1852).

BAGUENAUT de VIÉVILLE : *Deux poètes orléanais au XIX^e siècle* (Communication prononcée en 1856, Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans Tome 2 pp. 246-267, Imprimerie Pagnerre 1857, Archives de l'Académie d'Orléans).

CUISSARD (Charles) : *Bio - Bibliographie du Loiret* (33 fascicules manuscrits 1900).

HARTMANN (Claude) : *Les acteurs de la révolution verte et les sociétés savantes orléanaises à la fin du siècle des Lumières* (Mémoires de l'Académie d'Orléans, 1995 pp. 77-85).

CUÉNIN (Micheline) : *M. Desfriches d'Orléans* (Les Amis du Musée d'Orléans 1997).

BLONDEL (Claude-Joseph) : *Condillac, ses dernières années à Lailly en Val* (Mémoires de l'Académie d'Orléans, 2000 pp. 17-39).

DISCUSSION

Jacques-Henri Bauchy : 1. Natoire a eu des relations amicales, semble-t-il, avec Claude Deloynes d'Autroche (à l'époque où il peignait à Orléans).

2. La Sologne misérable connue par Deloynes d'Autroche est celle qui inspira plus tard George Sand : *Histoire de ma vie, Compagnon du tour de France*.

3. À propos de l'abbé Delille, auteur de *L'Homme des champs*, il est à noter que cet auteur a été l'hôte, à Meung-sur-Loire, de M^{gr} de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans. Il y écrivit en partie son poème, alors fameux, sur *Les jardins*.

Claude-Joseph Blondel : J'ai particulièrement apprécié la communication de Guy Dandurand. Elle rejoint d'ailleurs un certain nombre de thèmes que j'ai précédemment développés.

A été notamment évoqué Delille, traducteur en vers de Virgile. Par association d'idées, je rappelle que dans ce haut lieu de notre histoire et de notre littérature qu'est le cimetière du Père-Lachaise, à la 11^e division, dite division "Delille", se trouvent non seulement la tombe de cet écrivain, mais aussi celle de Chopin, de Boieldieu, de Cherubini, de Gretry, de Bernardin de Saint-Pierre, de Suard ... et du physicien et aéronaute Jacques Charles, "illustre enfant de Beaugency".

M. Dandurand a justement rappelé que Dautroche avait activement participé "au sein de la Société Royale d'Agriculture à la réflexion sur l'amélioration économique de sa région". Effectivement, son "*Mémoire sur l'amélioration de la Sologne*", édité à Orléans en 1787, reste un document précieux qui me fut fort utile lorsque je rédigeais ma thèse de doctorat en droit, soutenue en 1952 devant la Faculté de droit de Paris et dont le titre était "*L'avenir économique de la Sologne. Sa mise en valeur*".

Dans ce "*Mémoire*" Dautroche évoqua en termes enthousiastes l'ère du bon roi Louis XII où tout offrait en Sologne "... l'image de la richesse et de la prospérité ... les coteaux étaient couverts de vignes ... Des bestiaux abondants et bien nourris, en augmentant la masse des engrais, procuraient des récoltes fort heureuses." S'agissant des essences forestières adaptées aux terres solognotes, d'Autroche affirmait déjà en 1787 que "le bouleau paraît l'arbre qui convient le mieux à la Sologne".

Mais la description idyllique de la Sologne du temps de Louis XII contrastait singulièrement, dans le "*Mémoire*" de Dautroche, avec le constat affligeant de l'économie agricole solognote à la fin du XVIII^e siècle. Voici, par exemple, ce qu'il écrivait sur les bovins et le labour : "Dix bœufs inégaux d'âge, de taille et de marche, attelés par les cornes, tracent à pas lents ... si lents, qu'on ne sait s'ils avancent ou s'ils sont immobiles, avec une charrue à deux oreilles, des sillons peu larges et encore moins profonds, dans une terre en général sablonneuse et légère, qu'avec les deux mains réunies on semblerait pouvoir ouvrir et diviser ..." Il dénonçait également le mauvais état des bergeries où les ovins étaient si entassés que l'atmosphère en devenait proprement irrespirable !

Claude Deloynes d'Autroche comme aussi Huet de Froberville, Bigot de Morogues, dont le buste se trouve dans notre salle des séances, et quelques autres, a été l'un des précurseurs de la rénovation de la Sologne entreprise au début du Second Empire par le Comité central agricole de la Sologne. Déjà en 1851, E. Vander-Buch avait écrit une "*lettre d'un Solognot à son voisin de campagne Louis Napoléon Bonaparte, propriétaire à la Motte-Beuvron et Président de la République française*". (Document daté de 1852, alors que ce dernier était devenu "Napoléon III", après le coup d'État du 2 décembre 1851)

Claude Hartmann : 1. Le docteur Fauchon a fort opportunément étudié le registre de la Société d'Agriculture avant qu'il ne soit détruit en 1940. On relève au cours de la séance du 26 février 1784 : "M. D'Autroche donne lecture d'une espèce de roman économique intitulé *Mission que le marquis de Mirabeau a donné à M. de Saint-Péravy* [il s'agit de Jean-Nicolas Guérineau de Saint-Péravy (1735-1789) qui, comme d'Autroche donnera dans la littérature]". Pouvez-vous apporter quelques éclaircissements à ce sujet ?

2. À propos de la Sologne, il convient de citer l'abbé Alexandre Tessier (1741-1837), natif d'Angerville et agronome éminent. Il étudia les ravages produits dans ce pays par l'ergot du seigle. Il est intéressant de lire à ce propos la lettre qu'il adressa à Antoine-Laurent de Jussieu.

Guy Dandurand : Je ne peux fournir d'information complémentaire sur le contenu de la lecture de Dautroche du 26 février 1784. Mais on connaît la proximité de Guérineau de Saint-Péravy avec Mirabeau et Dupont de Nemours pendant les premières années (1765-1769) du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*. On sait tout autant que Guérineau de Saint-Péravy offre la figure contrastée d'une existence cahotique (il mourut à Liège où il avait dû se réfugier à la suite d'une affaire judiciaire) et d'une œuvre fort diverse : poésies, comédies, réflexions philosophiques, traités d'horticulture, ouvrages d'économie... S'impose néanmoins la réputation du *publiciste* comme on disait alors, c'est-à-dire un écrivain politique.

Son Mémoire *Les effets de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires de biens-fonds* couronné d'abord par la Société royale d'agriculture de Limoges et publié ensuite à Londres en 1768 fut vivement critiqué pour ses positions physiocratiques jugées excessives. Il fut réfuté par Dupont de Nemours et Turgot répliqua dans le même sens en publiant *Sur le mémoire de Saint-Péravy* (1767). À ce sujet, on peut se reporter à l'économiste américain Murray N. Rothbard (1926-1995) et à sa *Biography of A. R. J. Turgot*.

Gérard Hocmard : En fait, je suis frappé par la modernité de la position de Dautroche. Ce n'est que fort récemment qu'on s'est mis à s'occuper de "traductologie" et à percevoir le traducteur comme l'interprète des intentions de l'auteur. Le tournant a été pris, je crois, avec de grands traducteurs du XX^e siècle comme Maurice-Edgar Coindreau, mais auparavant régnait une certaine désinvolture, le but étant de faire soi-même œuvre d'art, quitte à amender ou corriger le texte.

Je ne suis à même de juger que des traductions entre l'anglais et le français, et réciproquement. Je constate que si, au cours du XVIII^e siècle, on donne des traductions assez fidèles (je pense notamment aux traductions des pièces de Wycherley ou à celle des romans de Fieding ou du *Tristram Shandy* de Sterne), les traductions du XIX^e sont souvent aberrantes, comme les premières traductions des sœurs Brontë. Et même une "belle" traduction comme celle de Proust par Scott-Moncrief dès les années 20, est aujourd'hui considérée comme très infidèle car interprétée.

Dautroche me paraît avoir subodoré des choses assez essentielles aux yeux des traducteurs contemporains et je te remercie vivement de nous, de me, l'avoir fait découvrir.

Alain Malissard : La traduction exacte est, me semble-t-il, un concept moderne qui répond aux exigences d'exactitude et de précision des sociétés contemporaines. Au XVIII^e siècle, les conceptions restent encore assez proches de la tradition médiévale : à partir du texte antique, on crée une œuvre nouvelle ; c'est plutôt un exercice de style, une réécriture, on pourrait dire une adaptation, ce qui rejoint tout à fait ta conclusion.

Guy Dandurand : La remarque d'Alain Malissard recentre justement le débat sur ce qu'ont pu être historiquement les différentes approches de la traduction. Si l'exigence première est bien aujourd'hui celle de l'exactitude et de la précision, la problématique contemporaine valorise aussi la nécessité de préserver la valeur *poétique* (au sens de Jakobson) des textes ; cela d'autant plus que l'on a affaire à des œuvres versifiées. On peut à ce propos rappeler l'ouvrage de Jacques Roubaud *la Vieillesse d'Alexandre* qui propose une recherche d'équivalence prosodique. Ce qui demeure chez Dautroche, ce n'est évidemment pas la qualité de ses traductions mais la forte affirmation à l'encontre des *doctes* de son temps – et pourquoi pas des nôtres ? – que l'exercice de la traduction (comme en art celui de la reproduction) est nécessaire au partage des biens culturels et, sans paradoxe aucun, à la valorisation des langues qui les ont fournis.

Louis Savot : Quel est le lien de parenté avec le maire d'Orléans en 1789 ?

Guy Dandurand : À cette question, je ne saurais donner une réponse spontanément. Elle devrait logiquement apparaître dans la *généalogie de la famille de Loynes*. Mais celle-ci se trouve seulement mentionnée dans la biobibliographie manuscrite de Cuissard.

LES NOTABLES D'ORLÉANS VERS 1780¹

Alain Duran

RÉSUMÉ

Les notables, socle social du régime impérial, sont souvent présentés comme une création des institutions consulaires. Or ce groupe existait déjà à Orléans, quelques années avant la Révolution. La présente communication qui va les présenter autour des années 1780 est la première partie de la thèse que j'ai soutenue à la Sorbonne le 15 novembre 2003 sur la noblesse et les notabilités d'Orléans au tournant des Lumières, des années 1780 aux années 1820². Après avoir précisé la méthode suivie à partir des sources disponibles et d'une définition des "Notables orléanais vers 1780" je vais les caractériser en m'attachant à leur importance numérique, à leurs activités exercées tout en séparant les gentilshommes des roturiers. Les facteurs mis en évidence dans cette première description sont regroupés dans des graphiques reportés à la fin de la communication et dans une annexe³ et utilisés dans un second développement qui traite de l'unité des notables à la fin de l'Ancien régime en évoquant d'une part les obstacles à la fusion, et d'autre part les facteurs propres à leur rapprochement où l'opulente noblesse d'affaires occupe une position clé.



SOURCES ET MÉTHODE SUIVIE

Les principales sources utilisées sont des documents fiscaux : le rôle de la capitation d'Orléans pour 1782 et celui de la noblesse d'Orléans pour 1789, le rôle de 1790 des impositions en remplacement des impôts supprimés, la matrice de la contribution mobilière de 1791. Les documents fiscaux du début de la Révolution sont exceptionnels pour connaître tous les Orléanais, riches et pauvres de la fin de l'Ancien Régime. Ils fournissent, en effet, par contribuable, le montant de leur revenu, les adresses des résidences et des biens fonciers possédés, leur valeur locative, la composition nominative de chaque foyer, et le cas échéant, le nombre et le sexe des domestiques, le nombre des carrosses et des chevaux. Dans ses remarquables études orléanaises, Georges Lefèvre a souligné leur grand intérêt pour l'histoire de notre ville. Le rôle de l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Orléans du printemps 1789, les dictionnaires de noblesse d'Ancien Régime, les généalogies orléanaises de Philippe de Vaumas⁴, et les dossiers déposés au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale ont permis d'identifier les gentilshommes et de les distinguer des notables roturiers. L'approche des patrimoines permise par la presse locale, par les séries E et J des archives départementales a complété l'estimation quantitative autorisée par les sources fiscales. Enfin, les cahiers de doléances et le riche fonds Pataud de la médiathèque de la ville ont servi à cerner les mentalités.

¹ Séance du 4 novembre 2004.

² Alain Duran, *Noblesse et Notabilités à Orléans au tournant des Lumières (vers 1780-vers 1820)*, Thèse sous la direction de Claude Michaud, 3 volumes, Paris I Panthéon Sorbonne, 2003.

³ L'annexe peut être consultée au siège de l'Académie.

⁴ Philippe de Vaumas, *Familles orléanaises, Essai généalogique*, manuscrit en 4 tomes, Versailles 1995-2004 (en usuel dans la salle de lecture de la médiathèque d'Orléans).

CARACTÉRISATION DES NOTABLES

Définition

Que furent précisément les notables orléanais de la fin de l'Ancien Régime ? Dans un premier temps, les institutions aident à les circonscrire. Au plan national, les notables sous l'Ancien Régime⁵, intermédiaires entre les gouvernants et les gouvernés, participaient à l'action publique. Ils se distinguaient de la plus grande partie de la population par leur naissance, les fonctions occupées, leur richesse et leur culture. Dès son apparition en droit national, au XIV^e siècle, la notion de notables caractérise d'éminents personnages nobles et roturiers qui siégeaient dans des assemblées qualifiées de notables. Ils n'étaient pas élus mais désignés par le roi pour l'aider à résoudre, sans convoquer les États Généraux, des situations difficiles souvent liées à des crises financières. Celle de la fin de l'Ancien Régime réveilla ces assemblées tombées dans l'oubli dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Une telle assemblée se réunit à Versailles, le 22 février 1787 pour faire accepter un nouvel impôt foncier, la subvention territoriale. L'assemblée était composée de cent quarante-quatre membres dont sept princes du sang, des maréchaux de France, des ducs et pairs, des prélats, des officiers des cours souveraines, des représentants des états provinciaux, des maires et échevins de grandes villes⁶. La composition de l'Assemblée des Notables⁷, convoquée à Versailles du 6 novembre au 12 décembre 1788 à propos de la question du doublement des députés du Tiers-état ne différa guère de celle de la première et regroupait toujours aristocratie et riche bourgeoisie. Enfin les institutions consulaires soucieuses de rassembler les élites de l'Ancien Régime, consacrèrent l'évolution du terme qui caractérisa dès lors des élites locales aisées. Les termes "notables" et "notabilités" apparurent aux chapitres 1 et 2 de la loi du 13 ventôse an VIII, prise en application de la Constitution du 24 frimaire an VIII. Ces chapitres concernaient les modalités des élections pour la notabilité communale et la notabilité départementale. L'expression "listes de notabilités" correspondait alors au corps électoral d'arrondissement et de département chargé de proposer ceux qui allaient siéger dans les différentes composantes du Corps législatif. La Constitution du 16 Thermidor an X limita radicalement le corps électoral de départements aux six cents plus imposés du département.

Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, une évolution du sens du terme notable avait, en effet, préparé cette translation vers des élites locales. Les difficultés financières de la Guerre de Sept ans avaient mis en lumière la nécessité d'un redressement financier qui passait par des réformes du budget de l'État mais aussi de celui des municipalités⁸. Pour réorganiser les corps urbains endettés, une déclaration royale du 11 février 1764 suivie de deux édits, le premier en août 1764 et le second en mai 1765 conférèrent alors à l'expression "notable" un caractère d'élite locale chargée d'élire les édiles. Cette élite électorale qui annonce dans le principe les élites de l'Empire et de la monarchie censitaire, mêlait clercs, gentilshommes et roturiers. L'appartenance à chacune des compagnies ou communautés énumérées dans l'édit de 1765, chargées d'élire un notable, conférait ainsi à chacun des membres éligibles un caractère de notable potentiel. La qualité de notable était ainsi implicitement liée à la capacité de pouvoir être élu à l'Assemblée des notables de la ville. Des raisons politiques et techniques conduisirent, en 1772, à l'abandon de cette réforme dite de L'Averdy. La définition du corps électoral des notables, donnée en 1764 et en 1765 fut fortement restreinte. Elle excluait les marchands payant moins de 60 livres de capitation, et tous les artisans. La Constituante conserva ce caractère d'élite urbaine locale pour faire partie du corps municipal. Le décret du 14 décembre 1789 limita l'élection de notables dans l'administration municipale au scrutin de liste à majorité simple des suffrages, parmi les assemblées primaires des citoyens actifs de la commune payant une contribution au moins égale à la valeur locale de dix journées de travail, excepté les citoyens qui exerçaient des fonctions de judicature et de perception des impôts indirects.

Afin de permettre des comparaisons ultérieures entre l'Ancien Régime et le régime censitaire, également objet de ma thèse, j'ai retenu pour conférer le caractère de notables

⁵ D.Richet, *La France Moderne : L'esprit des Institutions*, Paris 1973, p.93, 100-03.

⁶ F.Bluche, *Dictionnaire du grand siècle*, p.1059, Paris 1988.

⁷ B.N.F. LE21-1 *Liste des personnes convoquées à l'Assemblée des notables de 1787*, BN LE21-2 *Liste des bureaux de l'Assemblée des notables de 1788*, L.BELY (sous la direction de) *Assemblée de notables Dictionnaire de l'Ancien Régime Royaume de France XVI-XVIII^e siècle* Paris 1996, p.91-92, "Ce sont plus que des représentants du royaume des hommes d'autorité habilités par leur poids social et leurs compétences à donner un avis et assez influents pour faire accepter à l'opinion les décisions royales".

⁸ Joël Félix, *Finances et politiques au siècle des Lumières, Le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Chapitre VI, La réforme des municipalités, p.229-261, Paris 1999.

d'Orléans à la fin de l'Ancien Régime un revenu minimum⁹ ou un critère d'éligibilité. Ainsi au sens de cette étude un notable d'Orléans de la fin de l'Ancien Régime dispose d'un revenu minimum estimé de 1 000 livres ou est un électeur municipal de 1772. En 1772 l'ensemble du corps électoral à la municipalité se limitait aux clercs, aux nobles, aux officiers du bailliage, du bureau de finances, aux avocats, aux médecins, aux bourgeois vivant noblement, aux notaires, aux procureurs, aux chirurgiens, aux apothicaires, aux imprimeurs, aux marchands, négociants et manufacturiers qui payaient une capitation au moins égale à 60 livres¹⁰. Cette définition présente également l'avantage de comprendre les femmes, absentes à l'époque des institutions et de la vie politique.

Liste des notables de la fin de l'Ancien Régime

L'analyse quantitative s'est fondée sur une exploitation statistique simple des données d'une liste de 1 305 notables dressée à partir de cette définition et des informations recueillies. Cette liste récapitule les caractéristiques de 277 notables nobles d'Ancien Régime et de 1 028 notables roturiers identifiés pour 1790. Chaque notable y est caractérisé par plusieurs paramètres : son nom, son adresse, son activité, le nombre et le sexe des domestiques, le nombre de chevaux, la valeur locative de la résidence principale, le revenu foncier justifié, la part du revenu foncier dans l'ensemble des revenus, le revenu total estimé selon les critères de la Constituante. L'estimation de ce revenu total se faisait par la somme des revenus fonciers justifiés et des revenus mobiliers. Les revenus mobiliers, impossible à atteindre avec exactitude, étaient évalués par un barème complexe qui dépendait notamment du montant de la valeur locative de la résidence principale. Les activités retenues dans l'étude distinguent : le service de Dieu, le service civil du roi, le service militaire du roi, les corporations d'arts libéraux (apothicaires, chirurgiens, imprimeurs, libraires, notaires, procureurs), les artisans, les agriculteurs qui exploitaient les terres en faire valoir direct, les salariés. Les rentiers correspondent à tous ceux qui n'exerçaient aucune de ces activités.

Dénombrement

Parmi les 15 837 cotes nominatives reportées à la matrice du rôle de la contribution mobilière de 1791¹¹, le revenu estimé de 1 303 contribuables atteignait le minimum de 1 000 livres. Seuls, les revenus de deux officiers civils, électeurs municipaux en 1772, étaient en dessous de ce seuil ; ceux de Gratat- Lefevre, ancien conseiller de l'élection, n'atteignaient que 690 livres en 1790, et ceux de Dupré, ancien greffier au siège présidial, s'élevaient à 840 livres. Le nombre des notables identifiés par la matrice, à partir de la définition choisie atteint donc 1305 cotes.

Identification des gentilshommes

La délimitation des gentilshommes parmi ces 1 305 cotes n'a posé aucun problème particulier. Les autorités financières et judiciaires appliquaient correctement la définition juridique de l'ordre, et les réformations successives de la noblesse depuis Louis XIV avaient rendu difficile son usurpation. Le droit d'Ancien Régime distinguait deux catégories de noblesse, une noblesse personnelle et une noblesse transmissible ; à ce sujet l'alinéa 39 de la coutume d'Orléans précise : Il y a une noblesse qui est transmissible et une noblesse qui est personnelle. La transmissible passe aux enfants du père noble d'Ancien Régime : telle est celle qu'on a acquise par la naissance ou par des lettres de noblesse ou par quelque office qui donne à ceux qui en sont pourvus une noblesse transmissible. La noblesse personnelle est celle qui expire avec la personne et ne se transmet point à ses enfants.

Sur les 1305 cotes, 277 sont celles de nobles (1,75%), et 1028 (6,5%) celles des roturiers, soit près de 4 fois plus que les gentilshommes. Au total les notables représentaient un peu plus de 8% des contribuables portés à la matrice.

⁹En application de la loi du 19 mars 1833 pour être électeur municipal⁹, c'est-à-dire faire partie du Corps municipal chargé d'élire le corps de ville et devenir ainsi un notable, au sens des institutions de 1772, il fallait à Orléans, en 1836, acquitter un impôt minimum de 96 francs qui correspondait à un revenu de 1 000 francs. Comme le franc a gardé une valeur à peu près constante de 1726 à 1914, la valeur de 1 000 francs paraît vraisemblable pour établir les comparaisons de part et d'autre de la Révolution.

¹⁰ À propos de la capitation de la noblesse, l'assemblée provinciale de l'Orléanais de 1787 a estimé que son dans la généralité d'Orléans était égal à 1% de ses revenus. Henri Fromont, *Essai sur l'Administration de l'Assemblée Provinciale de la Généralité d'Orléans (1787-1790)*, Paris 1907., A. Duran op.cit., p.242-246.

¹¹ Alain Duran, " Les revenus fonciers des Orléanais en 1790-1791, d'après la matrice de la contribution mobilière ", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n°115, Orléans 1997, pages 35 à 72.

Le second ordre de la ville représentait près de la moitié de la noblesse du bailliage¹² et correspondait à près de 2% de la population de la ville¹³. L'ancienneté de noblesse est connue pour 123 lignages nobles sur les 128 identifiés pour Orléans en 1789¹⁴. 9 d'entre eux (7.3%) avaient prouvé devant le généalogiste du roi une noblesse antérieure à 1400 et pouvaient se prévaloir du qualificatif d'extraction chevaleresque. Une noblesse dite de simple extraction, postérieure à 1400 et possédée depuis 4 générations au moins, avait été reconnue pour 49 de ces 123 familles (39.8%). La noblesse héréditaire avait été accordée au XVIII^e pour 51 d'entre elles (41.5%). Enfin la noblesse de 11 lignages (11.4%), n'était encore que personnelle en 1789. La proportion élevée des anoblis au XVIII^e, 53% dont 11% de noblesse inachevée, témoigne qu'à la fin de l'Ancien Régime le second ordre orléanais loin d'être une caste continuait de se renouveler à un taux encore important. Le graphique 1, à la fin de la communication, illustre ce caractère.

Activités

La répartition des activités des 1 305 notables identifiés, illustrée par le graphique 2 montre des activités spécifiques selon l'ordre auquel ils appartenaient.

L'absence de gentilshommes dans les activités "dérogantes" de salariés, des arts libéraux, de l'agriculture et de l'artisanat n'a rien de surprenant. L'édit de Ségur de 1781 qui réservait les grades d'officiers à ceux qui pouvaient prouver quatre quartiers de noblesse n'était pas étranger au peu d'attrance des notables roturiers pour les armées du roi ; la part qu'ils occupaient est près de 30 fois plus faible que celle des gentilshommes. Les almanachs orléanais des années 1778 à 1788 soulignent aussi cette écrasante prépondérance du second ordre ; parmi les 66 chevaliers de Saint-Louis énumérés, les noms de 53 gentilshommes sont mentionnés. Le service de Dieu est plus fréquent chez les notables roturiers. S'il est difficile de mesurer le poids de la vocation religieuse dans le choix des carrières il est incontestable que les principales familles roturières y trouvèrent le moyen de conforter leur ascension sociale. En revanche, l'éclat limité des charges ecclésiastiques du diocèse paraît de nature à écarter les fils de gentilshommes. Ces mêmes almanachs permettent également d'évaluer la part respective des deux ordres dans les principales charges civiles : près des deux tiers revenaient à la noblesse. Il y a cependant des nuances selon la nature des charges. Les principaux offices du bureau de finances de la généralité, charges à vocation nobiliaire par nature, conféraient la noblesse personnelle dès l'entrée en charge, puis la noblesse héréditaire, à la sortie des mêmes fonctions du fils du premier détenteur de la charge. De 1778 à 1788, les gentilshommes occupèrent plus de la moitié des sièges de conseillers au bailliage et siège présidial d'Orléans¹⁵. Au sein de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts, les trois quarts des principaux offices revenaient à la noblesse¹⁶. Les officiers civils roturiers cumulaient plusieurs offices de moindre prestige, notamment dans les juridictions de première instance, ecclésiastiques et laïques. Ils s'assuraient ainsi des revenus complémentaires. Le notaire Bruère, de la rue de la Clouterie, était le receveur des amendes de police et le procureur fiscal de la justice de Saint-Euverte et de celle de Saint-Laurent. L'avocat Chaufton, qui résidait rue de l'Impossible, exerçait depuis 1788, la fonction de lieutenant de la justice de l'évêché. Le notaire Gaillard, de la rue du Poirier, occupait depuis 1788 la charge de procureur fiscal de Saint-Pierre-Empont. L'avocat au Parlement de Paris et au siège d'Orléans Moutié, rue de l'Ormerie, exerçait également comme avocat de l'intendance, et comme bailli de la justice de la seigneurie de La Breausche (paroisse de Chécy) et de celle de Saint-Aignan. Le procureur au Châtelet d'Orléans, Perche, rue de l'Impossible, réunissait 8 fonctions de bailli, pour les justices de Saint-Pierre-Empont, de Saint-Pierre-le-Puellier, de Saint-Laurent, de Saint-Paterne, de Saint-Gervais, d'Ingré, de Cornay, et de La Chaussée. Les petites charges de finances n'étaient pas dédaignées. Le procureur au Châtelet d'Orléans depuis 1761, Johanetton de Vizy, qui habitait rue du Bourdon Blanc, cumulait en 1788, outre son office, les charges de procureur fiscal de la justice de Sainte-Croix et celle de procureur fiscal de Saint-Pierre-le-Puellier. Le notaire Odigier de la Couronnerie, rue de la Charpenterie, s'était approprié les fonctions de commissaire et de receveur des saisies réelles du siège présidial. Si le cas particulier du négoce est évoqué comme un facteur de rapprochement des élites, des obstacles sérieux à leur fusion se dressaient.

¹² Alain Duran, op.cit., p.51..

¹³ Ibid, p.58.

¹⁴ Ibid, p.63

¹⁵ Ibid., p.252.

¹⁶ Ibid.

Des obstacles à la fusion des élites

Une source de rivalité réside dans les écarts importants des positions économiques et sociales. Un second élément se trouve dans des mentalités antagonistes qui d'un côté exaltent la supériorité des uns au nom de l'excellence nobiliaire, mais qui suscitent en retour la jalousie des autres, exprimée par le souhait de voir la noblesse rejetée de la communauté de la nation.

Des revenus et des patrimoines roturiers modestes

Les notables orléanais occupaient d'éminentes positions économiques illustrées par le graphique 3.

Ils représentaient un peu moins d'un Orléanais sur dix (8,2%) et réunissaient près des trois quarts de l'ensemble des revenus fonciers justifiés (72,5%), mais aussi de l'ensemble des revenus estimés (76,6%). La prépondérance de la noblesse était écrasante : les gentilshommes (1,7% des cotes de la matrice) concentraient 40,2% de l'ensemble des revenus fonciers justifiés et 31,7% des revenus estimés. Le montant moyen de leurs revenus fonciers (2 598 livres) est près de 5 fois plus élevé que celui des notables roturiers (577 livres). Un écart important sépare également les montants moyens de leurs revenus estimés, 5 539 livres en face de 2 111 livres pour les notables roturiers, qui captent près du tiers (32,3%) de l'ensemble des revenus fonciers justifiés, et près de la moitié des revenus estimés (44,9%). Cependant la situation de ces derniers n'est pas à plaindre, leur revenu moyen est près de 20 fois supérieur aux 118 livres des 14 532 autres roturiers (91,8 % des contribuables) qui s'appropriaient cependant près du quart (23,4%) des revenus fonciers. La répartition des revenus des notables n'était pas uniforme. Près de 60 % des gentilshommes avaient des revenus estimés supérieurs à 3 000 livres alors que pour 85% des notables roturiers, ceux-ci étaient compris entre 1 000 et 3 000 livres. Le graphique 4, qui compare selon les ordres la distribution des revenus dans ces classes¹⁷, établit la prépondérance des revenus de la noblesse.

Si la dimension des patrimoines roturiers est plus réduite, leur structure, qui associe revenus mobiliers et immobiliers, biens fonciers et charges civiles, présente en revanche des similitudes avec ceux de la noblesse. Ces patrimoines étaient composés le plus souvent d'une résidence principale, augmentée des rentes constituées, et d'un ou plusieurs domaines fonciers à quelques lieues d'Orléans, et pour ceux qui étaient officiers, des charges détenues.

Les libellés des contrats de mariage entre roturiers soulignent qu'il s'agit moins d'apports réels que d'apports potentiels avec des héritages à venir ; ce qui témoigne de la moindre disponibilité de leurs biens.

Les dots reposaient généralement sur des droits de succession, droits qui n'étaient pas énumérés au contrat en raison du caractère mobile et plus modeste des patrimoines des parents. La communauté comprenait rarement des biens fonciers, et à la signature du contrat, ils n'étaient pratiquement jamais immédiatement disponibles. Enfin à la différence des dispositions des contrats de mariage de la noblesse, vraisemblablement pour favoriser l'ascension sociale du ménage, il est généralement stipulé que tous les biens, dons et legs à entrer par voie directe ou collatérale pendant le mariage entreraient dans la communauté. Le 6 janvier 1783, fut signé, en l'étude de maître Jacques Guillaume Destas, rue de la Charpenterie, paroisse de Saint-Donatien, le contrat de mariage¹⁸ unissant sa sœur Marie Reine à Sylvain Dubois procureur au Châtelet d'Orléans, de la même paroisse Saint-Donatien¹⁹. Ce procureur cumulait les offices de procureur fiscal de la justice de l'évêché et de procureur fiscal de la justice de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy. La communauté, fixée à 16 000 livres, correspondait à un apport de 8 000 livres, de chacun des époux. Ces sommes étaient à prendre sur leurs apports respectifs. L'époux n'apportait que des biens mobiliers, des effets de commerce, des créances non litigieuses, 2 000 livres en espèces, ainsi que sa charge estimée par les deux parties à 18 000 livres²⁰. Pour l'épouse, il était simplement indiqué : "Pour la future, les 8 000 livres sont à prendre sur la succession de ses père et mère dont les droits réunis ne peuvent excéder 30 000 livres, les 22 000 livres restant lui seront réservées en propre". La

¹⁷ classe 1 : revenus supérieurs à 10 000 livres, classe 2 : revenus compris entre 5 et 10 000 livres, classe 3 : revenus compris entre 3 et 5 000 livres, classe 4 : revenus compris entre 2 et 3 000 livres, classe 5 : revenus compris entre 1 000 et 2 000 livres, classe 6 : revenus inférieurs à 1 000 livres.

¹⁸ A.D.L 3^E 10 578.

¹⁹ En 1791, ses revenus étaient estimés à 1 800 livres, pour un revenu foncier de 240 livres, A.M.O. GF 257.

²⁰ Bien que celle-ci eût été achetée 12 000 livres, les parties s'accordèrent pour réévaluer sa valeur à cause de la modicité du prix de vente et de la dépense engagée pour frais de réception et autres.

qualité des signataires au contrat atteste l'importance des relations de l'époux et de son beau-père au sein des notabilités orléanaises, et de leur proximité des gentilshommes malgré leur roture. Cette proximité est de nature à tempérer une trop rigoureuse séparation des élites par l'inégalité de leurs revenus et de leurs patrimoines. En effet, le contrat réunit ainsi Monseigneur Louis Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, le marquis de Passac et le chevalier de Passac, capitaine à Conti dragons, Armand Chapt de Rastignac, vicaire général du diocèse, Abbé commendataire de l'abbaye Saint-Mesmin de Micy, le receveur de la ferme générale Jérôme Laage de Meux et son fils, Antoine Rose. Les roturiers, Denis Robert de Massy, docteur agrégé de l'Université et professeur de droit français à l'Université d'Orléans, et les deux frères de l'épouse, Jacques Guillaume et Etienne Hubert, prêtre vicaire de la paroisse de Saint-Jean-de-Braye avaient apposé leur signature au contrat²¹.

La valeur totale des inventaires après décès des roturiers ne dépassait pas 75 000 livres. Les valeurs les plus élevées sont celles des patrimoines des serviteurs civils du roi qui se distinguaient nettement de ceux des autres notables roturiers²². À son décès, le 20 août 1782, le célèbre jurisconsulte orléanais Daniel Jousse laissait pour 74 855 livres de biens²³. Il avait accumulé 30 000 livres de biens fonciers (40% du patrimoine) : une métairie à Epieds-en-Beauce (30 000 livres), sa maison d'Orléans rue du Bourdon Blanc (8 000 livres), et 44 855 livres de biens mobiliers dont des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris et des rentes constituées à son profit par des particuliers. Le montant de la succession du contrôleur au grenier à sel d'Orléans, Charles Guillaume Levé décédé à Orléans le 17 mars 1786²⁴ s'élevait à 67 641 livres. La presse locale apporte également de précieuses informations sur les patrimoines. Le numéro 21 du 26 mai 1780 des Affiches orléanaises décrivait la terre du Plessis-Hugon, sise dans la paroisse Saint-Lubin d'Isigny à une lieue de Châteaudun, que le contrôleur principal des vingtièmes, Godeau de Chandeville, rue d'Illiers, paroisse Saint-Paul, parent du raffineur Jean-Pierre Ravot-Godeau, mettait en vente. L'abbé Germon informe le public, dans le numéro 23 du 9 juin 1780 du même journal, de son souhait de vendre sa maison de vignes, située au clos de Lormey dans la paroisse de Saint-Denis-en-Val, dont il donne la description.

Un train de vie roturier confortable, mais sans faste

Le train de vie de la plupart de ces notables roturiers, comme le montre le graphique 5 présentait aussi un caractère d'infériorité vis-à-vis de celui de la majorité de la noblesse. La valeur locative moyenne de la résidence principale ainsi que le nombre moyen de domestiques filles sont deux fois plus importants pour la noblesse. La différence entre le nombre moyen de chevaux et de domestiques mâles est encore plus significative, 8 fois plus d'hommes étaient au service du second ordre, qui possédait 6 fois plus de chevaux.

Même si les inventaires après décès des notables roturiers ne font pas apparaître le luxe et l'opulence de certaines demeures de la noblesse d'affaires²⁵, un train de vie assez confortable distinguait cependant ces roturiers du reste de la population.

Des mentalités contrastées

L'examen des cahiers de doléances de la ville permet d'apprécier l'ampleur des contrastes entre les mentalités. La noblesse tient aux signes extérieurs de sa prééminence et l'hostilité aux riches anoblis est générale.

Noblesse et désir permanent de prééminence

La part prise par les riches anoblis d'Orléans dans la rédaction du cahier de la noblesse du bailliage explique sa tonalité relativement libérale, accommodante sur la fiscalité²⁶. Mais cette dernière

²¹ En 1791, ses revenus étaient estimés à 2 320 livres sans aucun revenu foncier, A.M.O. GF 257.

²² A.Duran, op.cit., annexes LV et LVI Volume II, Tome1.

²³ A.D.L 3^E 10 577. Sa veuve occupait toujours en 1790 la maison de la rue du Bourdon Blanc, d'une valeur locative de 300 livres ; elle avait justifié en 1790 de 710 livres de revenus fonciers, pour 1 800 livres de revenus estimés (A.M.O GF 257).

²⁴ En 1791, la valeur locative de sa demeure occupée par sa veuve, reportée à la matrice fiscale pour 275 livres, les revenus de cette veuve étaient estimés à 1 650 livres pour 725 livres de revenu foncier justifié, A.M.O. GF 257.

²⁵ A.Duran, op.cit., p.205-210.

²⁶ Ibid, p.308-326.

restait ferme sur les honneurs et les distinctions qui lui étaient dus : L'ordre de la noblesse du bailliage d'Orléans déclare vouloir supporter les impôts et les autres contributions pécuniaires, comme le 1^{er} et le 3^{ème} ordre, sauf la réserve de ses droits honorifiques, distinctions, privilèges et exemptions qui tiennent à sa dignité²⁷.

Rejet des anoblis du XVIII^e siècle

La crise d'identité de la noblesse française des dix dernières années du règne de Louis XVI se marqua par un rejet des anoblis du XVIII^e siècle, par le roi et sa noblesse ancienne, mais aussi par certaines élites roturières que leurs moyens financiers insuffisants privaient d'accéder au second ordre. À Orléans, comme dans le reste du royaume, la jeune et riche noblesse, particulièrement jalouse, est ainsi l'objet de critiques visant à la priver d'une place dans la société.

par l'ancienne noblesse

L'édit du 22 juin 1787, portant création d'Assemblées Provinciales, avait été appliqué dans le ressort de la Généralité d'Orléans par le règlement du 18 juillet 1787. La nomination de la moitié des députés, répartis par ordre, avait été faite par Louis XVI ; l'autre moitié était élue par les députés nommés par le roi. Ce dernier, qui avait pris le parti de l'ancienne noblesse, relégua les anoblis du XVIII^e siècle, même ceux à titre héréditaire, dans les rangs du Tiers état. Le roi souhaitait donner ainsi une satisfaction officielle aux exigences de sa vieille noblesse, et diminuer le poids politique de ces opulents anoblis.

On retrouve, dans les délibérations de l'Assemblée des Notables, réunie à Versailles depuis le 6 novembre 1788, cette volonté de l'État d'abaisser les gentilshommes de noblesse récente. Un des bureaux de cette assemblée prit, le 26 novembre, un arrêté sur les conditions d'éligibilité dans l'ordre de la noblesse pour les Etats généraux de 1789. L'article 4 stipulait : "Que la noblesse acquise et transmissible suffira pour donner le droit à être électeur et qu'il est nécessaire qu'on justifie de quatre degrés ou cent ans de noblesse pour être élu aux États".

Déjà humilié en 1787 par le roi, qui ignorant sa noblesse transmissible, l'avait nommé député du Tiers état de l'Assemblée provinciale précitée, le maire d'Orléans, François Anselme Crignon de Bonvalet, riche anobli d'affaires, indigné par cette stipulation de 1788, déclara à l'Assemblée des Notables : "Je, soussigné Crignon de Bonvalet, maire d'Orléans, tant en cette qualité qu'au nom de mes concitoyens nouvellement anoblis, considérant que les conditions mises par le bureau, sont absolument contraires à ce qui s'est passé en 1614, considérant d'ailleurs que l'ancienne noblesse en repoussant ainsi de son sein les anoblis, les rend nuls dans la Société et leur interdit les fonctions les plus précieuses en ce moment, que cet arrêté paraît ne tendre qu'à enlever une noblesse et des privilèges attachés à des charges que le roi a créés et dont les titulaires sont propriétaires sur foi publique [...] En conséquence je m'y oppose et proteste pour l'acquit de ce que je dois à ceux qui m'ont honoré de leur confiance."²⁸

Pendant l'hiver 1789, avant l'assemblée de la noblesse du bailliage ouverte le 16 mars 1789, une partie de celle de la ville diffusa une brochure anonyme²⁹, qui sans les citer expressément, visait à exclure certains gentilshommes du bailliage de la députation à Versailles. L'éloge des vertus de l'ancienne noblesse locale aisée, capable de soutenir son rang laisse présumer qu'elle en fut l'auteur. La riche noblesse de Cour et les titulaires des prestigieux offices civils parisiens, qui ne résidaient plus à Orléans étaient ostracisés. En ce qui concerne l'opulente noblesse d'affaires de la ville, la brochure ne l'exclut pas clairement ; les liens matrimoniaux étroits qui unissaient à Orléans jeunes et vieux lignages pourraient expliquer cette ambiguïté.

par certains notables roturiers

L'analyse des cahiers des corps et communautés de notables roturiers, dont aucun ne remet en cause ni la société d'ordres, ni la prééminence d'honneur de la noblesse, montre trois attitudes vis-à-vis des anoblis. La plus fréquente ne les évoque pas ; dans ce cas les cahiers se limitent à réclamer l'égalité des ordres devant l'impôt. Certains cahiers formulent des critiques

²⁷ *Cahiers de doléances du Loiret*, op.cit., Tome 1, Tours 1989, p. 234.

²⁸ A.M.O., AA sup. 12.

²⁹ B.M.O., E 18185, 24 1 1789 Pour la nomination de députés sur les bruits répandus qu'il y avait à l'assemblée de son ordre des voix demandées & promises à M le duc D.D, Mlle D.D, M le marquis de C & autres, adressées aux membres de la dite assemblée.

indirectes, mais d'autres ne manquent ni de clarté ni de virulence. Ils ne visent rien moins qu'à supprimer l'anoblissement par charges et dévient de ce fait toute place aux anoblis. Le cahier des apothicaires, rédigé le 19 février 1789, se limite au souhait de voir choisir les 36 électeurs de la ville, uniquement parmi le Tiers état : "En effet, des privilégiés à terme ne peuvent en aucune manière être les représentants du Tiers, puisqu'ils doivent participer un jour à des privilèges contraires au droit commun, et que, ce nouvel intérêt étant opposé à l'intérêt général, on doit craindre qu'il ne vienne à dominer sur leur esprit ; la défiance la plus grande doit être dans ce moment la sauvegarde du Tiers État."³⁰

Les notaires et les procureurs attaquent également le principe de l'anoblissement par charge. Les notaires dénoncent les privilèges accordés à la fortune, face à l'absence d'espérance d'élévation de ceux qui ne la possèdent pas. La vénalité des offices anoblissants est jugée nuisible car l'argent conduit à des situations honorifiques qui n'ont aucune utilité pour l'État. Dans un article de leur cahier intitulé Exclusion des nobles des assemblées du Tiers, ils n'hésitent pas à attaquer résolument les secrétaires du roi et les trésoriers de France : "MM. les Secrétaires du Roi et leur postérité ainsi que MM. les Trésoriers de France aux second et ultérieurs degrés ne peuvent donc se considérer comme membres de l'ordre du Tiers, ni se présenter à ces assemblées, si ce n'est en qualité de députés par des corporations de cet Ordre. Les anoblis lui tiennent en effet de très près, mais ils s'en sont volontairement séparés. Ils aspirent à des privilèges, à des distinctions honorifiques qui sont onéreuses et humiliantes pour tous les citoyens du Tiers. Par conséquent leurs intérêts lui sont opposés."³¹

Les procureurs plus modérés et plus réalistes dans leurs critiques s'en prennent aux riches commerçants, anoblis et roturiers, dont la cote d'imposition n'est pas proportionnelle à leurs revenus réels : "On observe qu'il y a dans les anoblis et le Tiers État beaucoup de riches commerçants qui ne possèdent presque point de bien-fonds ou rentes et dont la fortune est employée dans leur commerce, que cependant, il serait juste qu'ils contribuassent aux charges de l'État ; pourquoi il serait à propos de laisser subsister l'impôt appelé industrie, même de l'augmenter."³²

Ainsi malgré les obstacles sérieux à la fusion des élites, le cahier des procureurs, qui dénonce la mixité des conditions entre les riches commerçants, rend crédible le rapprochement que nous allons examiner entre noblesse et roture notamment par l'intermédiaire du commerce.

DES FACTEURS DE RAPPROCHEMENT DES ÉLITES

Les obstacles précédemment décrits à la fusion des notables n'étaient cependant pas insurmontables. Des facteurs de rapprochement existaient : les lieux de résidence, certaines activités professionnelles, le partage des mêmes valeurs privées, le même souci de mettre un terme à l'absolutisme des institutions. Les lignages de riches roturiers et de riches anoblis puisaient en effet leurs origines à la même source : le commerce et la manufacture. La noblesse d'affaires occupait ainsi une position clé dans ce rapprochement du fait de sa première place économique, politique et sociale et de la perméabilité sélective de ses alliances matrimoniales, préalable indispensable à une véritable union des élites.

Le regroupement des résidences autour des lieux de pouvoir

Des lieux de résidence communs constituent un premier aspect de leur rapprochement. Le tiers des 1 305 notables identifiés résidaient dans 9 rues d'Orléans : rue Bannier (6,7%, 88 cotes), rue de la Bretonnerie (5,2%, 70 cotes), rue Royale (5%, 68 cotes), rue d' Illiers (3,4%, 44 cotes), cloître Sainte-Croix (3,1%, 41 cotes), rue du Bourdon Blanc (2,8%, 36 cotes), rue du Colombier (2,4%, 31 cotes), cloître Saint-Aignan (2,1%, 27 cotes), Recouvrance (2%, 26 cotes). Cependant dans ces rues proches des lieux de pouvoir : les raffineries, le port, l'intendance et l'évêché, la répartition des nobles et des roturiers n'était pas partout identiques. Les nobles se concentraient plus volontiers dans des rues, comme la Bretonnerie et Recouvrance qui comprenaient respectivement 16,6% et 5% des gentilshommes identifiés. La valeur des somptueuses résidences

³⁰ *Cahiers de doléances du Loiret*, op.cit., Tome 2, Tours 1989, p. 397.

³¹ Ibid. p.412.

³² Ibid. p. 420-421.

écartait les fortunes roturières plus limitées. Les notables ne se mêlaient donc pas totalement sur le territoire de la cité.

Des activités partagées, le rôle central du négoce et de la manufacture

Le rapprochement partiellement constaté par le lieu de résidence se trouvait renforcé par le service civil mais surtout par le négoce et la manufacture qui réunissaient nobles et roturiers. Soixante-quatre des 277 gentilshommes (23,1 %) et 306 des 1028 roturiers (29,8%) s'y adonnaient. Contrairement à des idées reçues, le droit d'Ancien Régime ne s'opposait ni à la manufacture, ni au commerce de gros des nobles. La monarchie l'encouragea en raison de l'intérêt d'y associer les capitaux des riches anoblis. Un édit de 1669, une ordonnance de 1673, et un édit de décembre 1701, précisèrent les conditions permettant au second ordre de se livrer au commerce sans déroger³³. Ces activités de pouvoir partagé ne pouvaient que soutenir les effets de la proximité de leur domicile. Dans l'opulente rue de la Bretonnerie, 22 serviteurs civils du roi, dont 13 gentilshommes y avaient leur résidence principale ; dans cette même rue, on a dénombré six gentilshommes négociants qui résidaient à proximité de cinq commerçants roturiers.

Des valeurs privées partagées

Les mêmes activités exercées s'accompagnaient-elles de valeurs privées partagées ? La prospérité des classes aisées avait induit, au long du Siècle des Lumières, des mentalités et des comportements nouveaux propres à les rapprocher. Le même intérêt marqué pour la formation des enfants, les activités maçonniques et le mouvement académique concouraient à réunir une partie des notables. Il faut y ajouter l'attachement aux actions charitables ainsi qu'à tout ce qui contribuait à défendre et à accroître l'éclat et l'honneur de leur famille.

L'attachement pour l'éclat et l'honneur du lignage

De même que les contrats de mariage entre époux de même type de noblesse, les préambules des accords matrimoniaux chez les roturiers fortunés ne manquent pas d'énumérer la longue liste de leurs ancêtres, afin de prouver l'égalité honorabilité des deux familles qui unissaient leur destin. Le négociant en drap, Pierre Brasseux, n'omet pas de le rappeler dans les 14 premières pages d'un manuscrit de 486 feuillets : "Mon grand-père se nommait Jean Brasseux. Il était fils d'honorable homme Jean Brasseux et de Manne Vernon, ses père et mère et mes aïeux [...] Mon grand-père [...] épousa Marie Charron [...] Euverte Charron mon aïeul maternel était un très bon marchand de cette ville, honnête homme et riche pour ce temps, d'une très bonne et ancienne famille d'Orléans qui a donné un maire à cette ville du temps d'Henri IV, dans les années 1597, 1598, 1599"³⁴.

Les dettes étaient l'objet d'un opprobre général. Avant de convoler avec l'élue de son cœur, Marie-Madeleine Buffereau de la Varenne, le négociant Aignan-Thomas Desfriches dut rétablir la situation financière difficile de la maison de commerce de son père, Jean-Aignan Desfriches. Le jeune négociant sillonna ainsi routes et chemins du royaume pour récupérer la plupart des créances impayées³⁵. Cette déconsidération de l'honneur familial entaché par des dettes était particulièrement forte. Un célèbre avocat d'Orléans, Ripault des Ormeaux, régla les dettes de son frère, Ripault-Bouquet, négociant en épicerie de la rue Sainte-Catherine, malheureux en affaires. Le praticien réussit grâce à ses relations à trouver un emploi à l'ainé de ses neveux. Dans une lettre du 3 février 1779, le chirurgien explique que la crainte du déshonneur est à l'origine de son attitude secourable et intéressée³⁶. Cette attitude porta ses fruits puisque la veuve et ses quatre enfants encore à charge disposaient en 1791 de 520 livres de revenus estimés, dont 420 livres de revenus fonciers justifiés³⁷.

Les actions de bienfaisance

Tous les notables d'Orléans, en vertu d'une longue tradition, pratiquaient la charité, à titre individuel ou collectif, sans exclure quiconque, mais dans des conditions de mixité légèrement déséquilibrée au profit de la noblesse.

³³ D.JOUSSE, *Commentaire sur l'ordonnance du Commerce du mois de mars 1673* pages 2 à 5, Paris 1761.

³⁴ B.M.O, manuscrit 733, f°4.

³⁵ M. Cuénin, *M. Desfriches d'Orléans*, Orléans 1997.

³⁶ B.M.O, manuscrit 1508.

³⁷ A.M.O, GF 257.

Pour aider la municipalité à acheter du grain, les négociants, Nicolas Lasneau l'aîné, Jean Pierre Ravot et Horace Demadières, lui consentirent le 20 mai 1789, un prêt de 6 000 livres sans intérêt jusqu'à la fin d'août 1789. Joseph Jacques Tassin des Francs, également négociant, proposa 3 000 livres jusqu'à la fin de juillet de la même année³⁸. Louis Colas de Brouville, raffineur et secrétaire de l'assemblée de la noblesse du bailliage, bénéficiait déjà d'une réputation charitable. Pendant la disette de 1788-1789, il soulagea la misère en achetant pain et riz sur ses deniers. Il fit également des dons pour l'ouverture de cours d'instruction publique³⁹. Suzanne Vandeberghe semble avoir été un modèle de charité chrétienne. Elle considérait l'excédent de ses revenus sur ses besoins comme le patrimoine des pauvres. Elle consacrait parfois jusqu'à 40 000 livres au soulagement de leurs misères⁴⁰. Le 15 février 1789, le lieutenant de cavalerie, Joseph Laisné de Saint-Peravy, donna 500 livres à l'assemblée de la paroisse de La-Chapelle-Onzerain au profit des petites écoles⁴¹. Il avait accordé, en 1787, 200 livres de rentes à l'église de cette paroisse⁴². Les dernières volontés, du 15 avril 1770, de Marie Anne Gratat-Lefevre, veuve de Léonard Nicolas Levesville, avocat au siège présidial, bien que plus modestes présentent le même caractère d'assistance aux plus démunis : "Je veux que du moment de mon décès à celui de ma sépulture, il soit dit pour le repos de mon âme quarante messes dans les églises et par le prêtre, que choisira mon exécuteur testamentaire ; pour les honoraires de chacune d'elles il sera payé 15 sols. Je veux qu'il soit dans l'année de mon décès un annuel de messes [...] et qui sera payé 200 livres [...] Je donne et lègue à la dame de la prison une somme de 200 livres pour être employée à la caisse des prisonniers."⁴³

Cette générosité répondait au souci d'assurer leur salut tout en illustrant leur lignage par une dépense ostentatoire et bienfaisante, à la manière de la noblesse.

La maison philanthropique

Sous la protection du duc d'Orléans, un règlement définissait en mai 1786 la composition et les modalités du fonctionnement, de la " Maison Philanthropique d'Orléans ". L'article premier stipulait qu'il s'agissait d'une association de notables : "La Maison philanthropique sera composée de membres ordinaires sous la dénomination de Philanthropes résidents, lesquels seront pris dans la ville même d'Orléans et choisis indistinctement dans les différentes classes honorables de la société."⁴⁴

Le duc et la duchesse d'Orléans la dotaient d'un budget annuel de 16 000 livres. Les articles 16 et 17 précisaient : "Sur les seize mille livres accordées annuellement par leurs Altesses Sérénissimes [...], elles désirent qu'il soit prélevé, pour l'école gratuite de dessin 500 livres, pour celle d'écriture et arithmétique 300 livres, et enfin 1 200 livres pour doter la fille la plus vertueuse de la ville d'Orléans [...] Pour la distribution des 14 000 livres restantes [...] elles désirent seulement que toutes ses vues [du Comité d'administration] se tournent principalement vers un objet bien important pour le bonheur public, l'extirpation de la mendicité dans la ville et banlieue d'Orléans."⁴⁵

La société créa ainsi une filature de chanvre où travaillaient les pauvres. De 1787 à 1792, elle accorda des secours aux octogénaires, aux infirmes, aux orphelins, aux femmes en couches. Cette association charitable regroupait la plupart des principaux notables de la ville et sa composition souligne la mixité des conditions de ses 86 membres, 54 gentilshommes (62,8%) et 32 roturiers (37,2%). La présence de la noblesse y est cependant prépondérante.

Les dons d'œuvres d'art à la municipalité

Au crépuscule de leur vie, ces notables firent des dons généreux d'œuvres d'art à la municipalité. Ces œuvres, qui ornaient leurs domiciles, sont aussi la preuve d'un goût commun pour aménager avec raffinement leur espace privé. Un rapport du 30 mars 1825 du comte André Gaspard Parfait

³⁸ D.Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 8 volumes, Orléans 1836-1845, Tome 3, p.53.

³⁹ A.D.L. 13 j 71.

⁴⁰ A.D.L. Charles Cuissard, *Biographies orléanaises manuscrites*, Tome 5, en usuel en salle de lecture.

⁴¹ A.D.L. 3E 24660.

⁴² A.D.L. B 64.

⁴³ A.D.L. 3E 10566.

⁴⁴ A.D.L. C 863.

⁴⁵ A.D.L. L 80.

de Bizemont⁴⁶ précise la nature des dons et les noms des donateurs. Ces dons allaient constituer la base des collections du musée d'Orléans que les autorités municipales allaient ouvrir en 1825. On retrouve parmi les donateurs, la plupart des principales familles de la ville.

L'école gratuite de peinture

La création en 1786 de l'école gratuite de peinture, qui répond à une préoccupation charitable du patriciat cultivé de la ville, prouve également un goût naissant des élites pour l'évergétisme. Trois notables, caractéristiques de la culture des élites orléanaises au tournant des Lumières orléanaises, en furent à l'origine : le négociant dessinateur Desfriches, le comte de Bizemont d'une noblesse militaire d'extraction⁴⁷, et Jean Louis Henry de Longuève. Ce dernier, secrétaire du roi au grand collège depuis 1777, gentilhomme à titre personnel, était représentatif des élites orléanaises éclairées ; sa situation est au cœur du processus de rapprochement des notables. Il était fils d'un négociant orléanais, avocat au Parlement de Paris. Il épousa, le 12 février 1782, à La-Ferté-Loewendal, Elisabeth Lhuillier de Tigy, d'une famille d'ancienne noblesse. Il figure dans la députation du Tiers état du bailliage d'Orléans. Démis de son mandat d'élu au Conseil des Cinq cents, à la suite du coup d'État du 18 Fructidor an V, il fut anobli par lettres patentes de Louis XVIII en septembre 1814. Les Bourbons soulignèrent à nouveau son service à leur cause puisque Charles X le nomme baron à titre personnel le 17 mai 1828⁴⁸.

La formation commune au collège d'Orléans

Le rapprochement d'une partie des élites se renforçait par la formation commune des jeunes esprits. Une partie des notables du Siècle des Lumières avaient acquis une formation initiale dans un moule commun rassemblant des gentilshommes et des roturiers qui allaient présider aux destinées de la cité pendant les tumultueux épisodes révolutionnaires. C'est ainsi que la plupart des acteurs orléanais importants de 1789, nés avant 1750, avaient bénéficié jusqu'en 1762 du très riche enseignement dispensé par les jésuites dans le collège de la ville. Un manuscrit du fonds Pataud de la médiathèque⁴⁹ mentionne les noms des acteurs de quelques pièces de théâtre jouées par les élèves, conformément à la pédagogie des jésuites. On retrouve des personnages souvent cités, dont le député de la noblesse d'Orléans à Versailles en 1789, Jacques Isaac Seurrat de la Boullaye. Les 4 et 7 mars 1742, ce dernier interpréta L'injuste⁵⁰, au côté des futurs négociants et secrétaires du roi, Daniel de Goillons Vinot, Nicolas Coste et du futur officier de cavalerie Joseph Laisné de Saint Peravy.

Le mouvement des *Lumières*

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'esprit des Lumières souffla aussi à Orléans. Loges maçonniques et sociétés savantes y rassemblèrent gentilshommes et élites roturières.

La Loge maçonnique de la parfaite union⁵¹

La loge comptait en 1786, 70 Frères dont 16 gentilshommes (22,8% de l'effectif) : 4 de noblesse d'extraction, 12 anoblis à titre héréditaire au XVIII^e siècle, attestant ainsi un rapprochement significatif. Les activités des Frères mettent à nouveau en lumière le rapprochement déjà opéré par le commerce et le service civil du souverain. La mixité maçonnique présentait cependant des limites, les effectifs de la roture étant près de quatre fois plus important que ceux de la noblesse.

Les sociétés savantes⁵²

Observait-on le même phénomène de mixité dans le recrutement des sociétés savantes et avec quelle ampleur ? À la fin de l'Ancien Régime, le mouvement des Lumières à Orléans pouvait

⁴⁶ A.M.O 3 R 458.

⁴⁷ Cf. annexe XX, article 19, en 1786, son père étant vivant, il n'était que vicomte.

⁴⁸ Cf. annexe XX, article 117.

⁴⁹ B.M.O H 18172

⁵⁰ Pièce vraisemblablement écrite par les professeurs.

⁵¹ Abbé Cochar, *Les Francs- maçons d'Orléans*, Orléans 1886, Jacques Bonnet, *La Franc-maçonnerie orléanaise des origines à 1918*, B.S.A.H.O, n°57, p.4, Orléans 1982.

⁵² Docteur Fauchon, *Les sociétés savantes orléanaises*, M.S.A.O., Orléans 1924, p.120-161, Jean Vassort, *Les sociétés savantes orléanaises*, Mémoire de maîtrise, Faculté des lettres de Tours, Tours 1987.

s'enorgueillir de deux sociétés savantes qui recrutèrent leurs membres tant dans la noblesse que dans la roture : la Société royale d'Agriculture et l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles Lettres.

La Société royale d'agriculture

Un arrêt du Conseil d'État du 18 juin 1761 ordonna l'établissement d'une Société d'agriculture en la généralité d'Orléans. L'article premier fixait un domaine de compétence restreint : "l'agriculture et tout ce qui peut y avoir rapport sans qu'elle puisse prendre connaissance d'aucune autre matière qui y soit étrangère"⁵³. Les nominations étaient faites par le roi et les délibérations devaient être adressées au Contrôleur Général des Finances qui rendait compte au monarque. La première réunion se tint chez l'Intendant le 17 juin 1762. Sa composition souligne le subtil équilibre entre les différentes composantes de la société ; équilibre auquel l'influence de l'Intendant, membre de droit, n'est vraisemblablement pas étrangère. Parmi les 29 membres qui siégèrent de 1764 à 1789⁵⁴, on dénombre une présence égale de 10 gentilshommes anoblis et de 10 nobles d'extraction, la participation roturière s'élevait à 9 sociétaires. À l'exception du négoce et de la manufacture, absents de la société, l'équilibre était aussi maintenu par les activités des sociétaires, tant nobles que roturiers : 12 membres dont 2 roturiers, Charles Barthélémy Mauger et Charles François Charpentier du Petit-Bois, étaient soldats du roi, 10 membres, dont 4 roturiers, servaient le roi dans ses offices, 6 membres, dont 3 roturiers se consacraient à Dieu et le chirurgien Nicolas Beauvais de Préau représentait les arts libéraux. L'absence du monde des affaires commerciales, nobles ou roturières trouverait son explication par le peu de compétence, que leur reconnaissait le pouvoir royal en matière d'économie agricole, assurément influencé par les physiocrates.

L'Académie royale

L'Académie royale des Sciences, Arts et Belles Lettres, émanation du Corps municipal de la cité ligérienne présente un tout autre visage. Elle fut le résultat de volontés orléanaises déterminées et proches de l'Hôtel de Ville. Dans un jardin d'Orléans, le 23 avril 1781, dix Orléanais constituèrent la Société de Physique, cinq gentilshommes : Nicolas-Marie de Tristan, André Fougereux de Secval, Léon de Saint-Mesmin, Augustin-Pierre-Marie Bigot de Morogues, Philippe Marcandier, et cinq roturiers : Charles-Nicolas Beauvais de Préau, Georges-Jérémie Roussel, Louis-Pierre Couret de Villeneuve, Guillaume Prozet, Claude-Antoine Métivier. Un arrêt du Conseil du 20 mars 1784 l'autorisa à porter le titre de Société royale de Physique, d'Histoire naturelle et des Arts. Des lettres patentes d'octobre 1786 érigèrent la Compagnie en Académie royale des Sciences, Arts et Belles Lettres⁵⁵. Les caractéristiques des 44 membres titulaires soulignent la mixité des conditions qui présentait cependant des caractéristiques différentes de la Société royale d'agriculture. Les roturiers sont en plus grand nombre (52,3% contre 34,5% Près du tiers des académiciens, (14 membres, 31,8%) sont au service du roi. Des activités nouvelles apparaissent, en rapport avec la plus grande diversité des conditions représentées : le négoce et la manufacture (5 membres, 11,4%), le collège d'Orléans était représenté par deux enseignants, le principal, Etienne Michel Leblond et un professeur, Claude Antoine Metivier. Ces différences s'expliquent par les contraintes moindres imposées à l'Académie par le pouvoir central. Dès lors, sa composition pouvait mieux refléter la réalité économique et sociale des notables. Il était impossible aux édiles, qui avaient pesé sur la création de l'Académie, d'ignorer ce qui faisait la force, la richesse et le rayonnement de leur cité. L'Académie s'impliqua aussi dans le vaste mouvement politique qui agita alors les esprits les plus ouverts. Elle rédigea en effet un audacieux cahier de doléances⁵⁶ qui critiquait la société d'ordres, demandait le vote par tête pour tous les sujets, et envisageait une noblesse limitée aux serviteurs particulièrement méritant de l'État. Le comportement de deux académiciens gentilshommes pendant les événements qui suivirent atteste leur solidarité avec le contenu de ce cahier. Jean-Baptiste Huet de Froberville fut député du Loiret à la Législative ; Gatien Bouchet siégea au Corps législatif de 1809 à 1814, et pendant les Cent-jours de mai à juillet 1815.

⁵³ A.N E 2391 f°237.

⁵⁴ *Calendrier historique et curieux de l'Orléanais 1764-1789*.

⁵⁵ Ibid., p.16 à 23.

⁵⁶ *Cahiers de doléances du Loiret*, op.cit., Tome 2, p.422-424.

Bilan des *Lumières* orléanaises

Le cloisonnement entre ces trois "Sociétés des Lumières" paraît assez hermétique. À l'exception de l'Intendant Perrin de Cypierre, qui était membre de droit des deux sociétés savantes, aucun notable n'appartenait simultanément aux trois associations. Un seul frère de la loge maçonnique, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Gatién Bouchet, participait aux travaux de l'Académie royale, mais aucun frère ne siégeait à la Société royale d'agriculture. Les académiciens qui contribuaient aux travaux de cette dernière n'étaient que 7 (15,9% de l'effectif de l'Académie). Au total un peu plus de 10% des notables orléanais participèrent au mouvement des Lumières et fraternisèrent d'une manière sélective, preuve supplémentaire d'une certaine porosité des cloisons entre gentilshommes et riches roturiers. La question se pose alors de savoir si le vent nouveau qui soufflait à Orléans se traduisait, pour les élites, par des actions et des revendications politiques communes pour rénover la monarchie et la société.

Une volonté politique commune de contrôler la monarchie

À l'Assemblée provinciale de l'Orléanais : des réformes limitées⁵⁷

Les actions menées par l'Assemblée Provinciale de l'Orléanais, sous le contrôle de l'Intendant, témoignent d'une volonté de limiter les réformes. Les voix prépondérantes de l'ancienne noblesse rurale avaient étouffé celles des anoblis et des roturiers d'Orléans, qui siégeaient ensemble dans les rangs du Tiers. Les actions furent circonscrites à une gestion technique des décisions royales.

L'audace maîtrisée des cahiers de doléances de l'hiver 1789⁵⁸ :

Contrôler la monarchie : le pouvoir partagé entre le roi et la nation

Les cahiers de doléances des différentes notabilités orléanaises témoignent d'une volonté commune de réformer l'absolutisme sans remettre en cause directement la société d'ordres. Tous les cahiers des corps, communautés et corporations de notables ont été dépouillés⁵⁹ et comparés à celui de la noblesse du bailliage. Ce dernier a été analysé en évaluant le poids du second ordre d'Orléans dans son élaboration à partir des caractéristiques des dix-neuf commissaires qui en avaient été chargés⁶⁰. Le montant moyen de leur capitation était supérieur à 100 livres ; 11 d'entre eux (57,9%) résidaient à Orléans ; 10 (53%) étaient des gentilshommes récemment anoblis à titre héréditaire. Le point de vue des 8 militaires et des 3 rentiers était contrebalancé par celui de 5 serviteurs civils et de 3 négociants. De ce fait l'influence politique de la nouvelle noblesse urbaine fut constamment freinée par le poids non négligeable d'une noblesse traditionnelle, rurale, ancienne et militaire. Des instructions impératives étaient données à la noblesse pour l'élaboration d'une charte constitutionnelle qui définirait le partage des compétences entre le roi et la nation. Ce partage réglerait les modalités du fonctionnement et de l'organisation des pouvoirs publics en vue notamment de contrôler la monarchie. Le champ d'application des lois fondamentales du royaume devait simplement se limiter à fixer les règles de la succession au trône ainsi qu'à affirmer l'indivisibilité de la monarchie.

Les idées politiques du négoce et de la manufacture ne sont connues que par le cahier des juges consuls. Or, les revendications de ces derniers se résument à l'amélioration du fonctionnement du commerce orléanais et de la juridiction consulaire. Le 24 février 1789, le garde des Sceaux avait en effet repoussé la requête des commerçants d'Orléans de former une assemblée particulière et leur avait imposé de délibérer et de voter dans la classe des habitants libres qui regroupait les habitants des 6 paroisses jouissant du privilège d'exemption de taille⁶¹. Les cahiers des élites roturières abordent cependant les réformes à accomplir d'une manière moins complète et moins structurée que les gentilshommes. Il est donc difficile de dissiper l'impression d'une pensée politique inachevée. Les pesanteurs corporatistes des communautés, vigoureusement rappelées dans leurs cahiers, peuvent l'expliquer. De ce fait la rédaction des doléances est marquée par des préoccupations immédiates et très concrètes, éloignées des requêtes générales exprimées par le second ordre. La noblesse de la ville exerça cependant une influence sur les notables

⁵⁷ A.D.L. Brochure 4775, C 891 à C 894, H.FROMONT, *L'assemblée provinciale de l'Orléanais*, op. cit.

⁵⁸ A.Duran, op.cit., p.308-327.

⁵⁹ *Cahiers de doléances du Loiret*, op.cit., Tomes 1 à 3.

⁶⁰ A.Duran, op.cit., p.306-327.

⁶¹ *Cahiers de doléances du Loiret*, op.cit.

roturiers éclairés. Excepté la question délicate du vote par tête, le cahier de l'Académie, reprend en effet, les principales propositions du second ordre du bailliage d'Orléans : la promulgation d'une Constitution, la représentation de la Nation par les États généraux, la responsabilité des ministres devant cette assemblée. Dans les autres cahiers d'Orléans, sauf celui de l'Université, on ne trouve nulle trace d'une audacieuse pensée comme la suppression de la féodalité et des droits seigneuriaux, que percevaient d'ailleurs les seigneurs roturiers⁶². Le rapprochement politique des élites orléanaises se bornait donc à exprimer une pensée conforme aux grands principes réformateurs qui caractérisaient les Français éclairés de la fin de l'Ancien Régime. Il s'agissait certes de volontés communes importantes, mais limitées.

Les origines communes d'une partie des notables : négoce, manufacture, service civil du roi

Les origines d'une partie des notables⁶³ ont pu être déterminées pour 150 notables orléanais, (11,5% du corpus), dont 111 nobles et 39 roturiers. Les sources concernant la noblesse, qui sont plus abondantes, expliquent le déséquilibre. Les activités, de ces 150 notables se répartissaient entre 75 commerçants (50%), 32 serviteurs civils (21.3%), 30 militaires (20%), 7 rentiers (4.7%), 6 ecclésiastiques (4%). Les activités des 150 pères de ces notables montrent que la robe et le négoce les rassemblaient également : 69 pères des 75 négociants (92%) s'y adonnaient également⁶⁴. Parmi les géniteurs des 32 robins, le service civil équilibrait le commerce : 17 (53.1%) étaient également officiers civils du roi, et 14 (43,8%) étaient négociants. Le négoce caractérisait 142 des 150 aïeux des hommes d'affaires (94.6%). La similitude est plus atténuée entre les activités des 64 grands-pères des robins 34 étaient négociants et 24 servaient le roi dans ses offices civils. Ces données dégagent des tendances suffisamment fortes pour valider l'hypothèse d'un rapprochement, par des origines communes, du négoce et de la manufacture où la noblesse d'affaires occupait une position clé.

LA POSITION CLÉ DE LA NOBLESSE D'AFFAIRES

Cette position s'explique par sa première place économique, sociale, et politique et par ses alliances matrimoniales.

La première place de la noblesse d'affaires

Cette place est attestée par sa situation parmi les capités à plus de 60 livres sur le rôle de capitation de la ville pour 1782⁶⁵, mais aussi par la place occupée au consulat et à l'échevinat entre 1780 et 1789.

Sur le rôle de la capitation d'Orléans pour 1782

Ce rôle comprend un chapitre propre à la noblesse commerçante qui permet de comparer sa situation à celle des roturiers notables⁶⁶, notamment ceux qui s'adonnaient au commerce. Le document énumère trente et un gentilshommes à titre héréditaire. Bien que ce rôle, établi par la municipalité⁶⁷, soit incomplet du fait de l'absence des privilégiés dont la cote était fixée par l'Intendant, il fournit cependant d'utiles renseignements, pour comparer sur les mêmes bases les cotes de capitations de la noblesse d'affaires et celles des couches supérieures du Tiers, toutes deux arrêtées par les autorités municipales⁶⁸. Un coefficient multiplicateur de 1,5 est appliqué aux cotes de 1782 pour la noblesse commerçante⁶⁹. En effet, société d'ordres oblige, les édiles qui établissaient le rôle devaient ménager la noblesse, même d'affaires, mais dans des proportions raisonnables pour ne pas provoquer trop de mécontentement. La répartition des montants

⁶² Seul le cahier de l'Université demande expressément cette suppression *Cahiers de doléances du Loiret*, op.cit., p.483.

⁶³ A.Duran, op.cit., p.327-333.

⁶⁴ Pour les 6 autres on dénombre : 3 robins, 2 rentiers et un chirurgien.

⁶⁵ A.M.O. CC 114.

⁶⁶ Les officiers civils du roi étaient cependant capités sur le rôle des privilégiés de la généralité.

⁶⁷ A.M.O. BB 10, délibérations des assemblées des maires et échevins de la ville d'Orléans (1768-1789).

⁶⁸ Cf. la réforme municipale de 1772.

⁶⁹ Pour la démonstration, basée sur des comparaisons entre la cote de 1782 et les impôts de 1791, voir A.Duran, op.cit., p.230-233.

corrigés de la capitation⁷⁰ supérieurs à 60 livres des négociants et des manufacturiers souligne l'écrasante prépondérance de la noblesse d'affaires : 15 cotes sur 31 (48,3%) dépassaient 200 livres alors que 144 des 145 roturiers concernés acquittaient moins de 200 livres. Le graphique 6 illustre cette inégalité de la répartition des revenus.

Orléans, place de commerce très florissante à la fin de l'Ancien Régime, était dépourvue de Parlement et autres Cours souveraines. En outre, l'éclat des régiments, qui y tenaient garnison, était bien terne comparé à celui qui auréolait la Maison du Roi. Les fonctions de la cité ligérienne, n'étaient pas de nature à alimenter une concurrence entre toutes les composantes du second ordre de la ville. Le champ était libre à l'ambition des lignages les plus récents et les plus fortunés du monde des affaires. Dès lors, rien ne s'opposait à la fin de l'Ancien Régime, à la primauté de la noblesse d'affaires sur Orléans. Cette domination économique et sociale se manifestait notamment par sa forte présence au Consulat et dans le Corps municipal, sommets des institutions.

Au consulat

Un édit de Charles IX, du 7 février 1563, qui créait une juridiction consulaire à Orléans, fixait l'élection d'un président et de quatre consuls parmi cent notables bourgeois de la ville ; cette institution fonctionna à Orléans jusqu'en 1790. Chaque année, neuf magistrats étaient élus à ce tribunal de commerce : un juge qui le présidait, quatre consuls, et quatre conseillers. De 1770 à 1789, le négoce et la manufacture noble dominèrent l'institution. Au cours de ces vingt années, il y eut cent quatre-vingt magistrats élus par leurs pairs, quatre-vingt d'entre eux (45%), étaient issus du second ordre. Sur les vingt juges, onze gentilshommes d'affaires la présidèrent, trente-quatre des quatre-vingt consuls provenaient de la noblesse d'affaires⁷¹, et trente-cinq des quatre-vingt conseillers étaient nobles. La mémoire des magistrats consulaires décédés était gardée avec soin, et les honneurs funèbres leur étaient rendus avec une grande solennité, surtout lorsqu'ils étaient gentilshommes. Le 30 juillet 1777, le juge Georges Vandenberghe, secrétaire du roi, négociant, échevin de la ville mourut en charge : "Le 31 à 3 heures de l'après midi, son fils accompagné de Monsieur Massuau de la Borde, se rendit à la salle du consulat pour inviter la compagnie aux obsèques. Elle accepta et demanda que les cordons fussent portés par 4 anciens juges, anciens maires ou anciens échevins. Ce furent Messieurs Colas des Francs, Isaac Seurrat, Joseph Tassin, Guinebaud de la Cour. Ils furent invités le lendemain à se rendre avec le Consulat au domicile du défunt et assister à son convoi. La compagnie composée des 4 consuls, des 4 conseillers, du greffier, du Procureur Syndic, et des 4 anciens juges, partirent en manteau et cravate, précédés des huissiers audienciers en robe, et du cinquantenier, garde-bannière en habit d'ordonnance, bandoulière et canne"⁷². Une cérémonie identique se déroula le 5 novembre 1787, au décès de Charles Miron Levassor des Bordes, négociant, secrétaire du roi au parlement de Rouen.⁷³

Dans le corps municipal

En raison de la grande considération dont jouissaient les magistrats du Consulat, ils étaient souvent désignés comme maire, comme échevins, ou comme députés négociants au Corps de ville qui comprenait 20 élus : le maire, 5 échevins, 7 députés officiers, 7 députés négociants. Ainsi chaque année 13 des 20 postes pouvaient échoir à des négociants. Cela explique d'une part l'empressement avec lequel ces derniers acceptaient ces lourdes charges pour leur fortune personnelle, et d'autre part la permanence des lignages d'affaires dans la première institution de la ville. De 1780 à 1789, les notables confièrent le poste de maire à deux gentilshommes d'affaires anoblis à titre héréditaire, Joseph Seurrat de Guilleville, de 1781 à 1783, puis, François Anselme Crignon de Bonvalet, de 1787 à 1789 ; preuve incontestable de leur prestige et de leur influence. En outre, la noblesse d'affaires, de 1780 à 1782, occupa les deux tiers des postes du Corps de ville ; puis sa présence s'affaiblit en raison peut-être du développement de la crise d'identité de la noblesse ; de 1784 à 1786 elle tomba à vingt-cinq pour cent, pour se rétablir ensuite autour de quarante pour cent.

⁷⁰ Pour les nobles il s'agit des montants de 1782 corrigés par le coefficient multiplicateur de 1,5.

⁷¹ La sources consultée, *Calendrier historique et curieux de l'Orléanais*, ne font pas la séparation entre le premier consul et les autres consuls.

⁷² Auguste Breton, *La juridiction consulaire à Orléans*, op.cit., p.46.

⁷³ Ibid., p.47.

La perméabilité matrimoniale

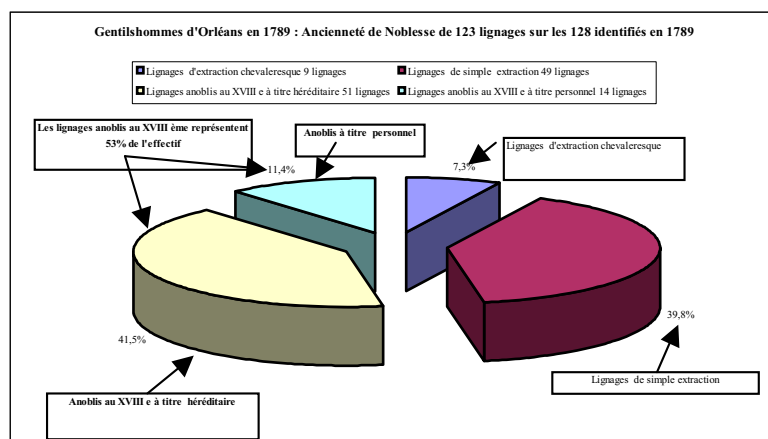
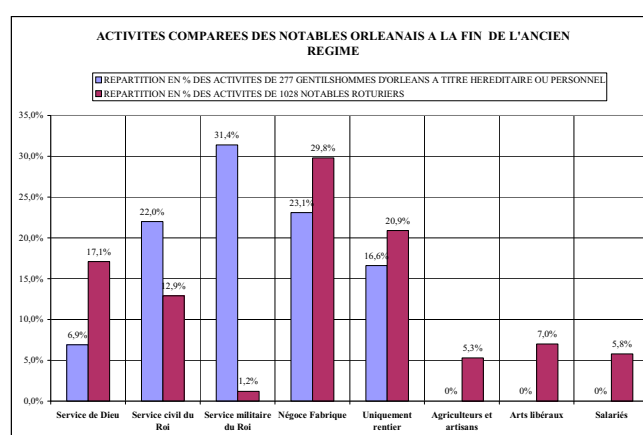
Cette primauté se renforçait par de subtiles alliances matrimoniales, qui tiraient avantage soit de la complémentarité de situations comparables des deux conjoints, soit d'une situation inférieure de l'un d'eux, par exemple une fille de vieille noblesse d'épée besogneuse qui auréolait de son blason le lignage de l'anobli, mais aussi l'alliance d'un gentilhomme d'affaires avec une riche roturière dont la dot et le réseau d'alliances permettaient d'augmenter son patrimoine et ses investissements. La réponse à la question essentielle des mariages entre noblesse et roture repose sur l'analyse de 52 mariages célébrés à Orléans entre 1781 et 1792 avec au moins un des conjoints noble. Ces unions ont été identifiées dans la table décennale des registres paroissiaux de la ville. Tous les époux étaient gentilshommes : 17 d'extraction, 35 anoblis dont 5 à titre personnel. Parmi les épouses on dénombre en revanche 8 filles de noblesse d'extraction, 32 dont le père était anobli, un à titre personnel, 12 étaient roturières. Sur ces 12 alliances mixtes uniquement par les filles (23%), 5 d'entre elles sont révélatrices de la place des grandes familles d'anoblis du négoce. Le 3 mai 1781, Marie-Madeleine Guinebaud, fille de négociant unit sa destinée à celle de Jean Anselme Crignon de Bonvallet. Le 25 juin 1781, fut célébré le mariage entre Cécile Gertrude Lasneau et Charles Miron de Villereau, Le 29 avril 1783, Marie Julie Douville convola avec François Colas de Brouville. Le 24 juillet, on maria Anne Geneviève Morand avec Robert Colas des Francs. La cérémonie du 25 mai 1784 unit en la cathédrale Sainte-Croix Florence Papillon et Jean Baptiste Pasquier de Lumeau. Pour la noblesse d'affaires, le temps n'était pas encore venu de rompre brutalement avec la société d'ordres en acceptant de riches gendres roturiers.

Tous les facteurs qui viennent d'être évoqués, résidences, activités, scolarité, participation aux mouvements des Lumières, pensée politique, origines familiales, contribuèrent seulement à rapprocher une partie des élites. La fracture évoquée à propos des niveaux de revenus demeurait et rendait impossible la généralisation du début de fusion opérée avec les opulentes élites roturières du commerce et de la manufacture. Leur participation active au vaste mouvement des idées de la fin de l'Ancien Régime, la proximité de la noblesse par leurs résidences et par leurs activités, avaient naturellement concouru à créer des liens solides d'estime et d'amitié avec le second ordre. Ces liens renforcés par des unions matrimoniales discrètes avaient facilité ou assis leur élévation sociale et politique.

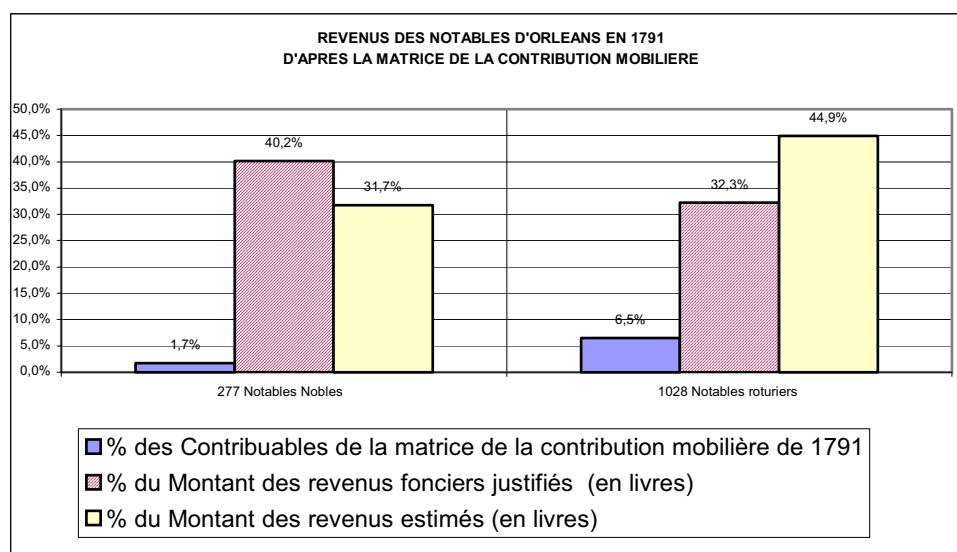
Comment ces élites orléanaises, partiellement rapprochées à la fin de l'Ancien Régime, allaient-elles traverser le courant tumultueux des événements jusqu'à la monarchie censitaire ? Ce sera, je l'espère, l'objet d'une prochaine communication.

Signification des abréviations

A.N = Archives Nationales
 B.N.F = Bibliothèque Nationale de France
 A.D.L = Archives Départementales du Loiret
 A.M.O = Archives Municipales d'Orléans
 B.M.O = Bibliothèque Municipales d'Orléans

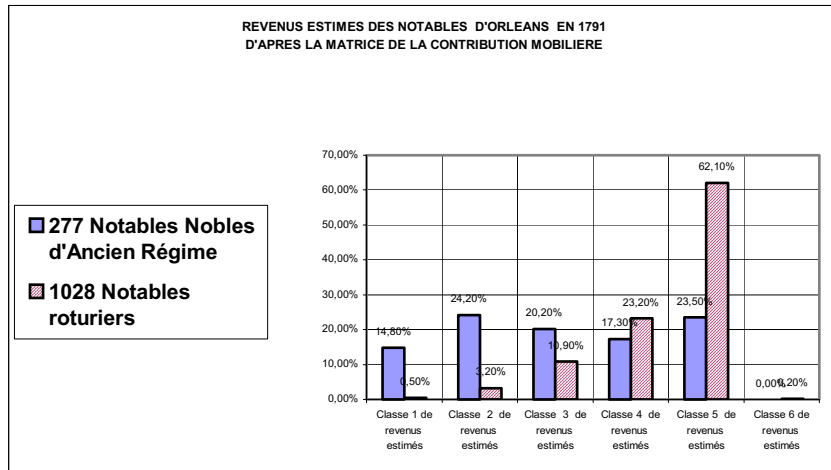
Graphique1⁷⁴

Graphique 2

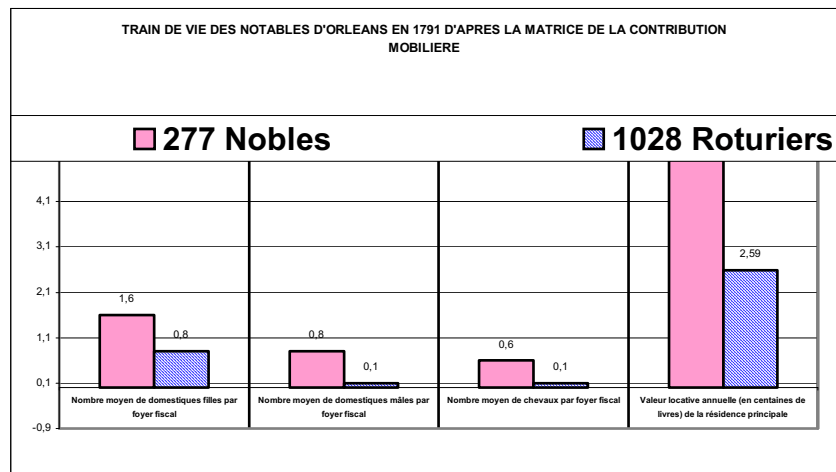


Graphique 3

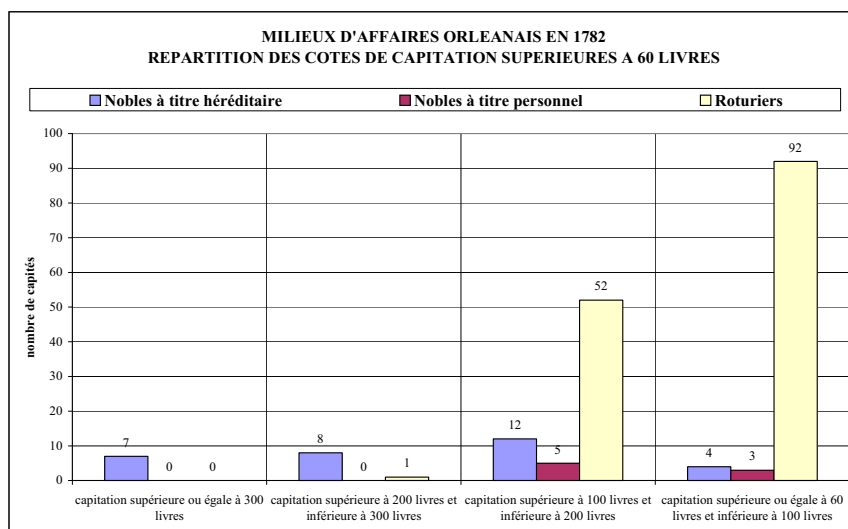
⁷⁴ Alain Duran, op.cit, p.63.



Graphique 4



Graphique 5



Graphique 6

DISCUSSION

Michel Marion : Comment expliquer que les montants des revenus indiqués soient de l'ordre de 1 000 livres (en comparaison les revenus des notables parisiens sont au moins dix fois plus) ?

Alain Duran : Ce seuil a été fixé pour permettre les comparaisons avec les électeurs municipaux de la monarchie censitaire, également objet de ma thèse ; vers 1830, il fallait une imposition au moins égale à 96 francs pour faire partie du corps électoral de la ville⁷⁵. Les travaux de 1838 du député de l'Aisne Desabes ont établi un rapport entre revenu et imposition égal à environ 10 % ; un impôt de 96 francs correspondait à près de 1 000 Francs de revenu. Comme le franc garde une valeur grossièrement constante de 1726 à 1914, mon hypothèse de travail n'est pas hérétique et n'a pas été contesté par mon jury de thèse. Par ailleurs en 1788, la solde annuelle d'un capitaine d'infanterie est de 900 francs ; dans un régiment un capitaine commande une compagnie, c'est incontestablement un notable au sein de son unité, et de son régiment, même si un régiment est une unité de dimension modeste au sein de l'ensemble de l'armée française.

Bernard Bonneviot : On ne peut comparer le train de vie de cette époque à celui de la nôtre. La masse monétaire en circulation était peu importante et les prestations en nature, qui échappaient à l'estimation, étaient nombreuses.

Alain Duran : L'avis exprimé, que je partage, souligne que les revenus ne prenaient pas une forme uniquement monétaire. Les baux ruraux attestent des exigences des propriétaires d'être également rémunérés en nature, à leur domicile orléanais, le jour de Pâques ou de Noël par du grain, du beurre et des volailles.

Claude Hartmann : Je suis aussi surpris par le montant des revenus. Les bibliothèques étaient fort à la mode à l'époque. Or, la première édition de l'Encyclopédie de Diderot valait 980 livres. Je ne parle pas de l'ouvrier qui gagnait une livre par jour, mais, pour les notables c'était énorme. D'après ce que vous dites, on se demande comment ils achetaient les livres, même s'ils pouvaient les acheter par souscription et si les prix ont ensuite diminué. De plus l'encyclopédie n'était pas reliée.

Alain Duran : Les fortunes personnelles des notables roturiers de l'ordre de 50 000 livres, en moyenne, ne faisaient pas obstacle à de telles acquisitions, même si l'Encyclopédie n'est guère possédée par la plupart des roturiers de mon corpus de notables. Corpus plus large que la signification étroite donnée aux notables par la constitution du 16 thermidor an X ; Bonaparte limitait la notabilité départementale aux 600 plus imposés d'un département.

Micheline Cuénin : M. Marion s'est montré surpris du chiffre peu élevé des plus hauts revenus des nobles et notables d'Orléans par rapport aux Parisiens. Je fais la même remarque, mais je m'explique ce phénomène par le règne du luxe à Paris, les endettements pour y pourvoir, le nombre de banqueroutes et de faillites, si éloignés de l'épargne orléanaise, qui est grossie par les revenus ou le "manque à dépenser" des résidences secondaires.

M. Hartmann s'étonne, au vu des catalogues de bibliothèques privées, du coût élevé des encyclopédies (980 livres ?) de Diderot, mais plutôt de Panckouke. Outre le fait que chaque volume était très long à paraître, les clients (assez rares) bénéficiaient de mensualisations "indolores" chez le libraire-imprimeur-éditeur-journaliste (Affiches orléanaises) qu'était Louis Couret de Villeneuve.

Alain Duran : Toute comparaison entre les revenus parisiens et orléanais est fragile, faute de sources et de méthodes d'exploitation identiques pour Orléans et Paris en 1791. Mon estimation des revenus de 1791 se fonde sur l'exploitation d'un document fiscal exceptionnel que Georges Lefevre avait signalé dans ses remarquables études orléanaises : La matrice de la contribution mobilière de 1791 pour Orléans intra et extra muros. Le Comité de finances de la Constituante avait en effet proposé avec cet impôt sur les revenus mobiliers une méthode novatrice mais imparfaite pour atteindre l'ensemble des revenus mobiliers et fonciers. Pour établir la cote d'imposition mobilière d'un contribuable, le cas échéant, l'impôt foncier acquitté et justifié venait en déduction de la cote calculée à partir d'un barème complexe qui favorisait les plus riches. Malgré ses imperfections ce document a permis d'établir, uniquement pour Orléans, une comparaison relative des revenus des élites et de ceux du reste de la population; comparaison qui a été jugée satisfaisante.

⁷⁵ 1K6, Archives municipales d'Orléans.

LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE¹ DE LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS (1762-1789) ET L'ÉCOLE DES PHYSIOCRATES

Claude Hartmann

RÉSUMÉ

À la veille de la Révolution, l'agriculture est à la mode. Sous l'impulsion du ministre Bertin, les sociétés d'agriculture fleurissent dans le royaume de France. La Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans est l'une des plus anciennes et des plus actives. Elle fut profondément marquée par l'école des Physiocrates dont quelques personnalités les plus éminentes : le marquis de Mirabeau, l'avocat Le Trosne et le publiciste Dupont de Nemours en furent membres.



INTRODUCTION

Pour le Royaume-Uni comme pour le royaume de France, le Siècle des Lumières fut aussi celui d'une nouvelle agriculture et de la naissance d'une agronomie véritable. À partir du tournant du siècle, venu d'outre-Manche, se développe en France un véritable engouement pour les choses de la terre. Dans son *Dictionnaire philosophique* Voltaire écrit : "La nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, de romans, d'opéras, d'histoires romanesques et de réflexions morales plus romanesques encore, s'aperçut un beau jour qu'on pouvait raisonner sur les blés, et se trouva tout heureuse de ce changement de régime !".

Le coup d'envoi est donné par la parution, en 1750, du premier volume du *Traité de la culture des terres suivant les principes de Mr Tull*, anglais d'Henry-Louis Duhamel du Monceau. Il sera suivi, de 1753 à 1761, par cinq autres volumes puis, en 1762, par les *Éléments d'agriculture*.

Dans la diffusion des idées, les sociétés d'agriculture qui fleurissent en France sous l'impulsion du ministre Bertin jouent un rôle capital, du moins dans le milieu qu'elles touchent : celui des "agriculteurs éclairés". Toutes furent fortement influencées par une école de pensée qui marqua cette période : celle des physiocrates.

Le physiocrate veut donner le pouvoir à la nature c'est-à-dire soumettre l'économie à des lois qualifiées de naturelles. Le mot vient du grec : *physis* = nature ; *kratos* = puissance. Il a été inventé par l'abbé Baudeau en 1757, puis lancé par Dupont de Nemours dix ans plus tard. Selon Jean de Viguerie : "la physiocratie est une école d'économistes, dont la doctrine établit la primauté de l'agriculture et la nécessité de la liberté économique... L'ordre naturel, le produit net de l'agriculture, la primauté du travail et du commerce sont les éléments principaux du dogme physiocratique". Au début du siècle, le numéraire était considéré comme la représentation de la richesse. Les physiocrates proclament que la richesse de la société vient de l'agriculture qui produit tout ce qui est nécessaire aux autres activités sociales.

Le fondateur de l'École est le docteur François Quesnay, médecin de Madame de Pompadour puis premier médecin ordinaire du roi Louis XV. C'est le huitième enfant d'un

¹ Séance du 17 juin 2004.

laboureur et ses études sont difficiles. Mais il sait se trouver des protecteurs puissants, conquiert l'estime de la marquise, entre à l'Académie des sciences. Il s'intéresse sur le tard à l'économie politique et publie successivement : les articles *Fermiers* et *Grains* respectivement dans les tomes VI (1756) et VII (1757) de l'*Encyclopédie*, un *Tableau économique* en 1758 et, enfin, sa *Physiocratie* en 1767. L'école physiocratique marqua très fortement les idées du temps et eut une grande influence sur l'action gouvernementale de Turgot, au début du règne de Louis XVI. Mais les nouvelles théories de l'Anglais Adam Smith qui, elles, mettent en avant la puissance de l'industrie et du commerce, piliers du capitalisme naissant, les firent assez rapidement paraître démodées. Dans cette communication, nous nous proposons d'étudier quelle fut la part prise par la Société d'agriculture d'Orléans dans cette histoire.

Autorisée par un arrêt du Conseil du Roy, daté du 18 juin 1762, la Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans tient sa première séance le 17 juin 1763. C'est l'une des plus anciennes du royaume ; elle sera aussi l'une des plus actives. Grâce au D^r Charles Fauchon, nous sommes bien renseignés sur son activité. Il observe plaisamment : "La liste des 21 membres titulaires fondateurs est assez suggestive et laisse rêveur. On se demande après lecture des noms des membres appartenant presque tous à l'ordre du clergé ou de la noblesse, quels peuvent bien être parmi eux, les professionnels de l'agriculture. Il apparaît que tous ces membres, d'ailleurs hommes distingués et qui s'imposaient par leur valeur personnelle, étaient plutôt moins que plus expérimentés dans la science et l'art de l'agriculture et l'on ne s'étonne point du reproche que par boutade on fit à cette noble assemblée de s'occuper un peu d'agriculture et de beaucoup d'autres choses". Boutade certes : parmi les membres associés nommés au cours de la séance du 12 janvier 1763 figurent d'authentiques agronomes : le marquis de Turbilly et les deux frères Duhamel. Le 9 mars 1769 c'est le tour de l'abbé François Rozier qui sera le rédacteur du monumental *Cours complet d'agriculture*, dont le premier volume sera imprimé à Orléans par Couret de Villeneuve. Le philosophe Etienne Bonnot de Condillac, nommé membre titulaire le 8 février 1776, choisit à la fin de sa vie de vivre à la campagne et s'intéresse à l'agriculture. Enfin, comment ne pas rappeler la figure de Lavoisier, illustre chimiste mais également très au fait des choses de l'agriculture et gestionnaire avisé de son domaine de Freschines entre Blois et Vendôme, nommé le 12 février 1788 ?

Mais, et c'est notre sujet d'aujourd'hui, la Société s'honore de compter parmi ses membres plusieurs physiocrates de premier plan. Il y a d'abord un personnage peu commun.

L'Ami des Hommes

Victor Riqueti, marquis de Mirabeau, naît en Provence en 1715. Il devient célèbre en publiant un ouvrage retentissant dont le titre est tout un programme et lui vaudra son surnom : *L'Ami des hommes* ou *Traité sur la population*. L'ouvrage est imprimé en Avignon, sans autorisation ni nom d'auteur, en 1756. C'est l'un des "best-sellers" du siècle : 17 rééditions. Il contient cet avertissement : "je vais les [hommes] rendre heureux et riches". Le chapitre I est un énoncé de principes fondamentaux :

- La nourriture, les commodités et les douceurs de la vie sont la richesse. La terre la produit et le travail de l'homme lui donne forme... Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.
- L'agriculture qui peut seule multiplier les subsistances est le premier des arts.

Suivent toute une analyse de la société ainsi qu'un programme d'action. Son fils, Gabriel-Honoré, qui s'illustrera pendant les premières années de la Révolution ironisera : "L'Ami des Hommes ne fut celui, ni de sa femme, ni de ses enfants. Il prêcha la vertu, la bienfaisance, l'ordre et les mœurs, tandis qu'il

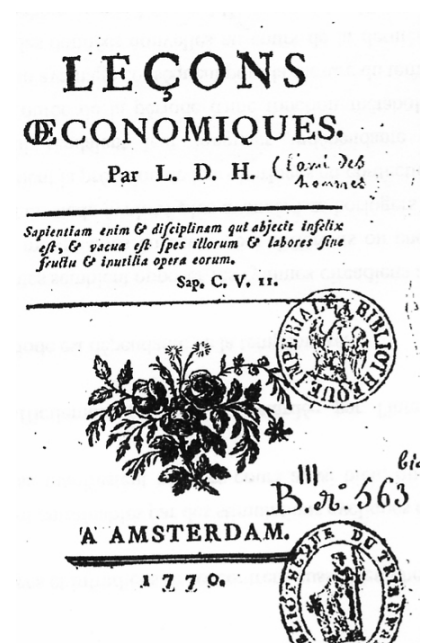


Fig. 1 - Les leçons économiques du Marquis de Mirabeau

était à la fois le plus mauvais des maris, le plus dur et le plus dissipateur des pères". Il est de fait que le marquis se comporta comme un véritable tyran familial, particulièrement à l'égard de son fils, qu'il fit emprisonner à plusieurs reprises. Quoi qu'il en soit, la nature des idées contenues dans cet ouvrage provoque, bien naturellement, un rapprochement avec Quesnay. Le marquis devient un propagateur zélé des théories physiocratiques. En 1762, à la demande du D^r Quesnay, il ajoutera à son ouvrage le *Tableau économique* avec des *Explications*.

En 1760, nouveau coup d'éclat : sans autorisation et sans soumettre son ouvrage à la censure, il publie une *Théorie de l'impôt*. Malesherbes, qui avait fermé les yeux et laissé paraître l'ouvrage, doit faire face à une puissante réaction du lobby des Fermiers Généraux. Malgré la protection de M^{me} de Pompadour, le marquis est emprisonné pendant une semaine à Vincennes puis exilé dans ses terres. Malesherbes qui partage certaines des idées du marquis laisse passer la crise, agit pour atténuer les conséquences de l'affaire et il n'y aura pas de poursuites. En 1763 paraît une *Philosophie rurale* ou *Économie générale et politique de l'agriculture, réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales, qui assurent la prospérité des empires*, rééditée sous le titre d'*Éléments de Philosophie rurale*, puis en 1770 des *Leçons économiques*. Gabriel-Honoré ne manque pas de railler son père : "qui s'était érigé en législateur des rois et des agriculteurs (sic), mais ne savait pas distinguer un grain de seigle d'un grain de froment". C'est manifestement exagéré et n'empêche que la *Philosophie rurale* dresse un tableau clair et magistral des théories physiocratiques.

Mirabeau a des attaches avec la généralité d'Orléans et il sera nommé associé lors de la séance du 12 janvier 1763. En 1740, il achète la terre du Bignon, près de Montargis, où naîtra le bouillant Gabriel-Honoré². Il fait exécuter d'importants travaux dans les jardins et au château, bâti par les seigneurs de Melun au siècle précédent. C'est, écrit-il : "un panier d'herbes qui est si drôlement mélangé d'arbres, de bocages, d'eaux et de cultures qu'on dirait que tous les oiseaux de la contrée s'y sont donnés rendez-vous". Ce panier devient également un rendez-vous pour les physiocrates. Contrairement aux assertions de son fils, le marquis ne se contente pas de discussions théoriques mais il met en pratique les principes de la nouvelle agriculture en créant des prairies artificielles dans son domaine. Quels ont été ses rapports avec la Société d'Orléans ?

Le D^r Fauchon a fait le relevé des séances de la Société à partir des registres aujourd'hui détruits. Il en ressort que le marquis fait régulièrement hommage de ses œuvres à la Société où elles sont présentées aux membres présents. En voici la liste :

- 14 mai 1767 : *Éléments de philosophie rurale*,
- 1 décembre 1768 : *Lettre sur le commerce des grains*,
- 1 mars 1770 : *les Oeconomiques*,
- 23 décembre 1784 : *La Science ou les droits et les devoirs des hommes*.

Mais que signifie cette mention : "26 février 1784 : M. Dautroche donne lecture d'une espèce de roman économique [sic], intitulé : *Mission que le marquis de Mirabeau a donnée à M. de Saint-Péravy* ³, roman appelé plus loin *Misirim* ?" Il ne figure pas dans les listes de la Bibliothèque nationale. Le marquis de Mirabeau mourra à Argenteuil, à la veille de la Révolution, le 13 juillet 1789.

Un autre physiocrate de premier plan, authentiquement orléanais celui-là, est l'un des vingt et un membres fondateurs de la Société. C'est l'avocat et économiste Guillaume-François Le Trosne.

² Aujourd'hui Bignon-Mirabeau, arrondissement de Montargis, canton de Ferrières. À l'époque Le Bignon comptait une soixantaine de feux et un peu moins de 300 habitants. Le domaine est vendu par le marquis peu avant sa mort à Jean-François Dupont qui sera plus tard l'un des ténors de la Constituante où il s'opposera vigoureusement à Gabriel-Honoré. Plus tard, le château devint la propriété de la veuve de Condorcet. Il sera détruit à la fin du XIX^e siècle pour faire place à la construction actuelle. Le poète Patrice de la Tour du Pin (1911-1975) y vécut. La commune a pris le nom de Bignon-Mirabeau après de longues démarches, à la suite d'un vœu de ses habitants exprimé le 1^{er} novembre 1792, concrétisé par un arrêté préfectoral daté du 13 décembre 1881.

³ Il ne faut pas confondre l'écuyer Joseph Laisné de Saint-Péravy-la-Colombe (1726-1792), membre fondateur, qui fut directeur de la société de 1774 à 1786. avec le physiocrate, Jean-Nicolas Guérineau de Saint-Péravy (1735-1789), curieux personnage, poète et polygraphe, collaborateur de Mirabeau et de Dupont au *Journal de l'Agriculture* ; en 1769, il dut s'exiler en Belgique à la suite d'un duel. Notons que le D^r Fauchon ne le mentionne pas dans la liste des membres correspondants mais il est intervenu à plusieurs reprises.

L'avocat Le Trosne

Fils de Guillaume Le Trosne, conseiller au bailliage et siège présidial d'Orléans, il naît dans cette ville et il est baptisé en l'église de Saint-Pierre-Ensentelée le 12 octobre 1728. Elève de Pothier, il aura une formation et une carrière de juriste. Il est installé en 1753 comme avocat du Roi. Dès 1746 il écrit un *Essai analytique sur le Commerce et l'Impôt* (il a 18 ans !) puis, en 1750, une *Méthodia juris naturalis cum jure civile collatio* et il donnera en 1765 un *Discours sur la justice criminelle contre la torture*. Il se penchera également sur le sort des vagabonds et des mendiants qui constituaient une plaie dans les campagnes de l'époque. C'est un esprit cultivé et éclairé. Le catalogue des livres de sa bibliothèque, dressé après sa mort par Couret de Villeneuve, syndic, et par son adjoint Rouzeau-Monteau, comprend quatorze pages. Histoire, droit, religion mais aussi sciences - *Traité de physique* de l'abbé Nollet, *Traité des Arbres fruitiers* de Duhamel, plusieurs ouvrages de botanique - y figurent ainsi que l'essentiel de la littérature physiocratique. On y relève également les *Lettres angloises* de Voltaire qui ont imposé l'anglomanie qui submergea le royaume. Le Trosne n'est pas un agronome. C'est essentiellement un juriste mais c'est aussi un économiste. Ses œuvres principales paraissent peu avant sa mort. Il s'agit des titres suivants :

- de *l'Ordre social* (1777)
- de *l'Intérêt social* (1777), son œuvre maîtresse et enfin

- de *l'Administration provinciale et de la Réforme de l'Impôt* (1779) : devant les difficultés, toujours croissantes, de la perception des impôts, il propose la création d'administrations provinciales. Il fut l'un des premiers à préconiser la création des assemblées provinciales et se place ainsi dans les rangs des promoteurs de la décentralisation.

Son adhésion à la physiocratie date de 1764. Il contribue activement à la diffusion des idées de l'École par ses ouvrages - ainsi, en 1765 : *La Liberté du commerce des grains, toujours utile, jamais nuisible*, thème cher aux physiocrates - et par les articles qu'il donne dans le *Journal d'Agriculture, du commerce et des Finances* dirigé par Dupont de Nemours et dans les *Ephémérides du citoyen* de l'abbé Baudeau. Les registres étudiés par le docteur Fauchon donnent le titre de 13 interventions à la Société. Outre des exposés sur les grands thèmes de la physiocratie - *Prix et libre circulation des grains*, *Moyens de rétablir en France les bonnes espèces de bêtes à laine...* - on relève une *Critique* de l'ouvrage de son confrère Condillac sur le commerce et le gouvernement.

Les sociétés savantes du temps mettaient en concours des mémoires sur des sujets qu'elles jugeaient intéressants. En 1769, Le Trosne propose le titre suivant : "*Le commerce de tous les états de l'Europe étant assujéti à des droits d'entrée et de sortie, et à des prohibitions souvent réciproques de production de leur territoire et des ouvrages de leur industrie, on demande quels seront l'avantage ou le désavantage qui rendront le premier à son commerce une liberté et une immunité complètes*". Le concours est annoncé avec un prix de trois cent livres, bientôt porté à six cent livres par l'Intendant, M. de Cypierre. Il n'y aura pas de lauréat mais le sujet est repris en 1772 et la Société invite certains auteurs du premier concours à revoir leur mémoire...

Le Trosne demeure très attaché à sa ville natale et reste très impliqué dans la vie de la cité. Il prononce des discours, notamment à l'occasion de l'ouverture des audiences au bailliage d'Orléans et fait l'éloge funèbre de son maître Pothier. Il va mourir à Paris le 26 mai 1780. Le 18 du même mois était présenté à la Société son ouvrage sur la réforme de l'impôt... Une notice

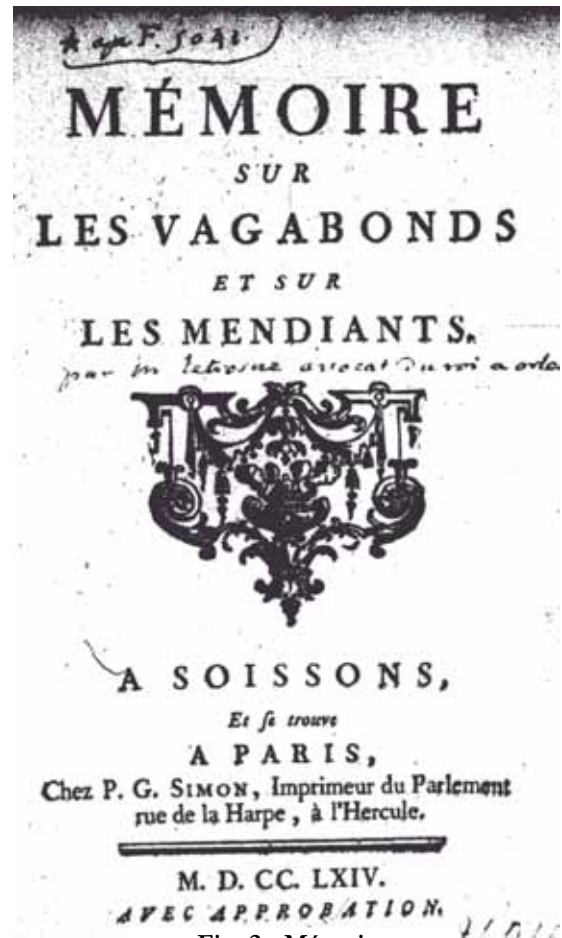


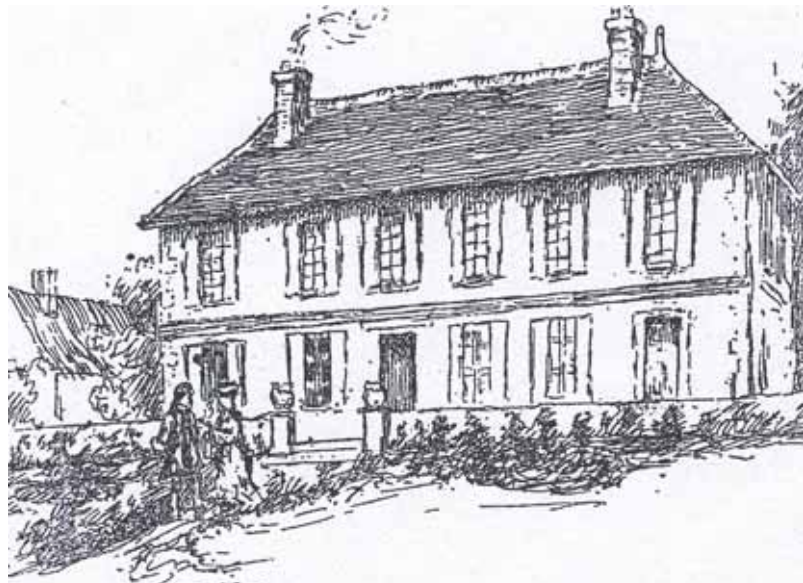
Fig. 2 - Mémoire de Le Trosne

nécrologique, publiée deux ans plus tard, le décrit ainsi : "franchise de caractère, simplicité des mœurs... [il] paraissoit froid au premier abord, mais il avoit l'âme belle et sensible". Notons que les différentes municipalités qui se sont succédées à la tête de la cité jusqu'à nos jours n'ont pas jugé opportun de lui dédier une rue ou une place.

Venons en maintenant à un membre associé qui fit beaucoup parler de lui et reste, de nos jours, le plus connu.

Pierre-Samuel Dupont, dit de Nemours

Il naît à Paris, d'un père horloger, dans une famille protestante. Sa mère est d'origine noble. Après une jeunesse oisive et sans but, il se motive comme nous dirions aujourd'hui et va offrir un remarquable exemple de réussite grâce à son intelligence, sa puissance de travail et sa mémoire remarquable. Ses *Réflexions sur la richesse de l'État* vont le lancer. Remarqué par le D^r Quesnay, il est présenté à la marquise de Pompadour. "Elle eut pour moi une sorte d'engouement. Elle dit au docteur [Quesnay] de m'amener quelquefois quand elle serait seule. Elle me désigna par l'expression de bienveillance : notre jeune agriculteur". C'est



Le Bois-des-Fossés, près Chevannes (Loiret), maison de DU PONT.
(Dessin à la plume de Mlle Sadler)

lui qui lance le mot physiocratie dans son journal les *Ephémérides du citoyen* dont il est le rédacteur de janvier à septembre 1769. Au contraire de Voltaire et de Rousseau, les physiocrates veulent développer l'instruction des enfants de la campagne. Le marquis de Mirabeau défend à ce sujet des idées qui ne se concrétiseront qu'un siècle plus tard avec Jules Ferry. Dupont n'est pas en reste et s'intéresse à la question. Plus tard, il prendra une part active à la rédaction d'un ambitieux plan d'éducation présenté par Talleyrand⁴ et sera l'auteur de *Vues sur l'Éducation par un agriculteur*. Certaines idées peuvent surprendre aujourd'hui : "Le citoyen [l'homme] appartient à la nation ; elles [les filles] sont à la famille". Il est en relation avec les esprits éclairés du temps et se lie d'une amitié durable avec Turgot et Lavoisier.

En 1774, il est appelé en Pologne pour diriger l'éducation des enfants du prince Czartoryski, lié à la famille Poniatowski à laquelle appartient le roi Stanislas. Avant de partir, sur les conseils de Turgot, il achète une terre voisine de celle de Mirabeau, au Bois-des-Fossés⁵ qui constitue selon ses dires : "un préservatif contre les fumées et les folies de l'ambition". Il y crée, lui aussi des prairies artificielles. Nemours n'est pas loin et, anobli par le roi, Pierre-Samuel va devenir Du Pont de Nemours. C'est au Bois-des-Fossés que grandiront ses deux fils : Victor-Marie, né le 1 octobre 1767 et Éleuthère-Irénée, né le 21 juin 1771⁶. Son séjour en Pologne est des plus brefs. Turgot, appelé au pouvoir par le jeune roi Louis XVI, en fait son collaborateur. Deux ans plus tard, à la suite de la chute du ministre, il est lui-même en semi-disgrâce. Mais il est rappelé par Vergennes, est l'un des rédacteurs du Traité de 1783 reconnaissant l'indépendance de l'Amérique, nouant à cette occasion des liens durables avec Franklin et avec Jefferson. En 1785, il participe avec Lavoisier à la création du Comité d'agriculture et sera l'un des promoteurs des assemblées provinciales. Il assure également le secrétariat de l'Assemblée des Notables.

⁴ 1791 : *Projet de Décrets sur l'Instruction publique*, 101 p.. -Rapport sur l'Instruction publique, fait au nom du Comité de Constitution à l'Assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre 1791, 216 p.

⁵ Commune de Chevannes, arrondissement de Montargis, canton de Ferrières. Trois cent habitants à l'époque. Rien ne subsiste de la demeure de Dupont.

⁶ Notons le symbolisme des prénoms : Victor, le victorieux : le parrain est le marquis de Mirabeau ; Éleuthère-Irénée, liberté et paix : le parrain est Turgot.

Vient la Révolution. Député du bailliage de Nemours, il manifeste une activité intense aux États-généraux puis dans le cadre de l'Assemblée constituante dont il devient le président en 1790. Il y défend un programme de réformes progressistes. Rendu à la vie civile, puisque non rééligible, avec la fin de la Constituante, il devient imprimeur avec l'aide financière de Lavoisier. Cela ne l'empêche pas de suivre l'évolution politique. Combattant la production des assignats, resté fidèle au roi, il devient suspect et doit se cacher. Arrêté à la suite d'une dénonciation, il est incarcéré à la Force. La chute de Robespierre sauve sa tête et il est libéré un peu plus tard grâce à l'action de son fils et de ses amis. Il est élu au Conseil des Anciens à une majorité écrasante. Mais, dénonçant les turpitudes du Directoire, il échappe de peu à la proscription⁷ puis émigre en Amérique avec ses deux fils où Jefferson lui demande un plan d'éducation pour la nouvelle nation et où il fonde une maison de négoce. Rentré en France en 1802, il refuse toute position officielle : "ne voulant pas voir sa personne exposée à passer en un jour d'une main à l'autre, comme une courtisane ou un courtisan". Il reprend néanmoins du service sous la première Restauration mais s'exile, définitivement cette fois, aux États-Unis à la suite du retour de l'Île d'Elbe : "je veux vivre dans un pays où la liberté ne soit pas seulement dans les lois, toujours plus ou moins bien exécutées, mais principalement dans les constantes habitudes des habitants". On voit qu'il croit aux préceptes du Bonhomme Richard de son ami Franklin⁸.



Fig. 4 - Lavoisier et Eleuthère du Pont de Nemours à la Régie des poudres. Peinture de F.W. Wright.

Il avait un penchant pour la philosophie. Dans sa *Philosophie de l'Univers* se trouvent ces lignes curieuses que je ne peux m'empêcher de citer : "l'amour suppliant et respectueux, puis impérieux des mâles ; la reconnaissance enivrée des femelles". Je précise qu'il s'agit là de botanique, d'étamines et de pistil. Ou encore : "l'huître prisonnière, isolée, aveugle, sourde, muette, manchotte et cul-de-jatte, ne peut s'élever jusqu'à la morale ; mais par l'intelligence et la réflexion, elle acquiert la prudence, la sagesse, l'aptitude au travail. Elle montre un puissant génie...". Passons.

Plus sérieusement, ajoutons encore que, devenu veuf, il épouse à Chevannes, le 5 vendémiaire an IV - 26 septembre 1795 -, une amie de longue date, Françoise Robin, veuve de l'intendant Pierre Poivre dont il édite les *Oeuvres complètes*. Y figurent les très intéressants *Voyages d'un philosophe* où l'auteur, très influencé par les physiocrates, donne ses remarques sur l'agriculture, l'élevage et la fiscalité des pays d'Asie et d'Amérique qu'il a visités.

Son activité fut donc intense. La liste de ses écrits et de ses interventions est trop longue pour la donner ici. Elle peut être résumée ainsi : il s'attaqua à l'égoïsme aveugle de l'Ancien Régime avec autant de courage et de résolution qu'aux prétentions égalitaires et anarchiques des Jacobins⁹. En ce qui concerne la Société d'agriculture d'Orléans, on ne trouve pas de traces d'une intervention directe. Il est vrai que son activité débordante ne lui laissait pas beaucoup de temps...

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Son fils cadet avait travaillé avec Lavoisier à la Régie des Poudres et Salpêtres puis était devenu titulaire à la Poudrerie nationale. De retour aux États-Unis, trouvant que la poudre importée d'Angleterre était chère et de mauvaise qualité, il fonde une usine

⁷ Il est soutenu notamment par M^{me} de Staël et par Marie-Joseph Chénier qui n'hésiteront pas à le faire passer, aux yeux des Directeurs, pour octogénaire. Barras ne fut pas convaincu mais Pierre-Samuel échappa au bannissement.

⁸ Cf. LIENHARDT (Claire), *Le Bonhomme Richard de Benjamin Franklin*, Mémoires 2003 de L'Académie d'Orléans, p. 251-269.

⁹ Cf. C. Streletsky.

de production (Éleutherian Mills) dont il assumera la direction avec son frère aîné. La protection de Jefferson aidant, c'est une réussite et, de nos jours, tout le monde connaît le poids de la firme Dupont de Nemours qui s'est diversifiée dans tous les domaines de la chimie pour devenir l'une des plus puissantes au monde. Curieuse évolution pour un physiocrate qui niait la productivité de l'industrie, du capital industriel ou commercial.

Pierre-Samuel, quant à lui, prendra un bain forcé dans les eaux froides de la Delaware et mourra peu après à Éleutherian Mills, le 6 août 1817.

Le mouvement des idées

Les sociétés savantes de l'Ancien Régime contribuent activement à la naissance et à la propagation des idées nouvelles, en deçà et au-delà des frontières du royaume de France. La Société royale d'agriculture n'est pas la moins active d'entre elles. Le D^r Fauchon porte cette appréciation : "si, dans les dernières années de son existence, elle s'occupa principalement de questions économiques et ne cacha pas ses tendresses pour la Physiocratie et les Physiocrates, il n'en est pas moins vrai que l'agriculture et les questions qui s'y rattachent firent le fond de ses travaux". Outre les personnages de premier plan que nous venons de voir, il convient de citer également l'écuyer Joseph Laisné de Saint-Péray-la-Colombe, et Claude-Pierre Bigot de la Touanne. Et répétons-le, les physiocrates ne sont pas des agronomes mais, avant tout, des philosophes économiques.

Les physiocrates diffusent leurs idées par des ouvrages mais aussi par des articles dans les revues. Le *Journal oeconomique* ou *Mémoires, Notes et Avis sur les Arts, l'Agriculture, le Commerce et tout ce qui peut y avoir rapport* paraît de 1751 à 1772. La *Gazette du Commerce, de l'Agriculture et des Finances* (1763-1783) prend une nette orientation physiocratique. Au *Journal d'Agriculture, du Commerce et des Finances* (juillet 1765-décembre 1783), dont Dupont devient le rédacteur en chef, où se manifeste la forte influence du ministre Bertin, collaborent des physiocrates éminents. Enfin, les *Ephémérides du citoyen* ou *Chronique de l'esprit national et Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques* sont lancées en 1765 par l'abbé Baudeau et paraîtront jusqu'en 1772. Dupont en assurera la direction de janvier à septembre 1769. Dans le numéro 60 de la *Gazette*, daté du mardi 24 décembre 1765, se trouvent ces lignes :

"Les Académies d'agriculture doivent naturellement avoir une influence directe sur notre ouvrage périodique, qui est destiné en très grande partie à publier leurs travaux. Il en est particulièrement quelques-unes qui ont les plus grands droits à notre reconnaissance...

...telle est celle d'Orléans dans laquelle nous comptons quatre Correspondans singulièrement distingués par leur mérite et leurs lumières. L'un d'entre eux est suffisamment et assez honorablement connu ; les trois autres sont également dignes de l'être, quoiqu'ils jugent à propos de garder l'anonymat [sic]..."

Et dans le numéro 62, du mardi 31 décembre de la même année : "Problème relatif à la question proposée dans la Gazette du Commerce n°53, année 1765, par un des anonymes d'Orléans : Soit un État qui ait environ dix-huit millions d'habitans et qui puisse en nourrir vingt-cinq millions ; sera-t-il avantageux à cet État de gagner la main d'œuvre par la fabrication de ces matières premières destinées au commerce étranger ? Les bras employés à cette main d'œuvre ne feront-ils pas autant de bras enlevés à l'agriculture, et conséquemment autant d'obstacles à la population ?" Remarquons qu'aucun de ces périodiques ne traite d'agronomie à proprement parler. Celle-ci trouve sa place dans le *Journal de Physique* (1771-1793) dont l'éditeur, de 1771 à 1780, n'est autre que l'abbé François Rozier. Moins spécialisé, il y a aussi le *Journal des savans* qui publie, entre autres, des comptes rendus d'ouvrages traitant de botanique, de physiologie végétale et d'agronomie.

Bien entendu, la Société d'Orléans a des relations avec les autres sociétés savantes du royaume, Académie de Rouen ou Société d'agriculture de Limoges notamment, et elle s'honore d'entrer en correspondance avec l'Académie de Dijon, la plus prestigieuse des académies de province.

Hors de nos frontières, elle a un correspondant de marque : le margrave Karl-Friedrich de Baden-Durlach. Ce monarque éclairé s'efforce de mettre en pratique dans ses états les principes physiocratiques. Il publie en 1772, dans les *Ephémérides du Citoyen*, un abrégé des *Principes de l'Economie politique*, inspiré des *Oeconomiques*, qui sera édité la même année, à Karlsruhe et à Paris, par le libraire Lacombe, en un petit in-octavo de cinquante et une pages. Le marquis de Mirabeau s'est rendu au Pays de Bade qui deviendra le seul état physiocrate de l'étranger, appliquant un système qui, ironise Adam Smith, : "n'a jamais fait, et probablement n'en fera jamais, de mal à aucune

partie du monde". Dupont correspond, lui aussi, avec le margrave mais également avec le roi de Suède, Gustave III, qui le fera chevalier de l'ordre de Wasa.

La Société d'Orléans et Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin

Il est impossible de parler des sociétés d'agriculture sans évoquer la figure de Bertin dont Claude-Joseph Blondel vient de nous donner le portrait¹⁰. Laissons parler André Bourde : "Les sociétés d'agriculture étaient... sa création la plus chérie et jamais il ne perdit l'espoir ou l'illusion, qu'elles pourraient jouer le rôle d'assemblées consultatives régionales pour l'agriculture".

En 1762, il fait parvenir aux sociétés un : *Questionnaire sur les différentes espèces de bêtes à laine et sur les moyens de les élever*. À Orléans, un rapport est rédigé par le sieur François-Toussaint Linger, laboureur à Péronville et M. Robert. Mis en forme par Le Trosne, il est approuvé dans la séance du 30 avril 1767 et envoyé au ministre. Celui-ci est très satisfait. Il écrit à l'Intendant de Cypierre :

"le travail est au sentiment de M. L'abbé Carlier [le grand spécialiste de l'élevage du mouton] le plus solide et le plus exact que j'aie encore reçu... Je vous prie de lui [Linger] en marquer ma satisfaction par votre sub-délégué et de faire mes remerciements à M. Le Trosne"¹¹.

Les Sociétés doivent cependant rester à leur place. Citons encore André Bourde : "Bertin n'avait certes pas envie que ses sociétés se transforment en sociétés de pensée et que leurs critiques excèdent le domaine de la pure technique". Evidemment, le pouvoir ne pouvait voir d'un œil bienveillant des personnalités diverses agiter des idées, souvent jugées subversives et, surtout, de les faire paraître. Bertin devait également tenir compte des réactions du contrôle général des Finances et de celles de Charles-Clément-François de L'Averdy et de Henri-François-de-Paule Lefèvre, marquis d'Ormesson.

Dès ses débuts la Société d'Orléans en avait fait l'expérience. À la suite du marquis de Turbilly, Le Trosne rédige un mémoire, diffusé en 1763, déplorant le nombre trop élevé de fêtes chômées, suggérant de les reporter le dimanche et demandant de ne pas autoriser les pèlerinages des confréries pendant les jours d'œuvre. Devant les protestations de l'évêché, la Société décide d'enterrer le mémoire...

Autre affaire : la Société de Limoges prime un mémoire de Saint-Péravy : *Sur l'effet de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires de biens fonds*. Le mémoire, dont la société d'Orléans dans sa séance du 28 juin 1768 "approuve les idées et les principes", indispose L'Averdy - il "contient des propos déplacés sur l'administration des finances" - mais Bertin apprend que l'Intendant Turgot a inspiré le sujet et apaise le conflit.

Le Trosne va être à l'origine d'une affaire plus importante. En 1764-1765, il fait la proposition suivante : "Le grand intérêt d'une nation agricole est de vendre. Elle doit donc établir une concurrence entre ses voituriers et les voituriers étrangers". Le 24 janvier 1765, il publie un mémoire : *Sur les entraves que met à la liberté de l'exportation des grains les dispositions d'un des articles de l'Édit de juillet 1764, qui défend d'y employer d'autres vaisseaux que des vaisseaux français*. Un correspondant anonyme de la *Gazette* - il se révélera être un avocat de Quimper nommé Girard - répond et déclenche la polémique. Les articles se succèdent, dans la *Gazette* et dans le *Journal de l'Agriculture*. En 1766, Le Trosne conclura : "le public sera juge de la dispute". Mais Bertin ne peut tolérer que des questions intéressant l'agriculture et les finances soient débattues sur la place publique. Dans une lettre à Loiseau¹², le ministre signifie son mécontentement de ce qu'un mémoire, lu à la Société le 4 juillet 1765 ait été communiqué au Contrôle général et déplore sa publication : "la publicité de pareils ouvrages ne tendroit qu'à décourager les contribuables en leur peignant vivement ce que leur situation a de pénible sans que le soulagement qu'on leur fait entrevoir, soit aussi facile qu'il le paraît dans un écrit.. Quoique je sois convenu avec M. Le Contrôleur général que la *Gazette* pourrait insérer tout ce qui concerne l'agriculture qui est de mon département... les Sociétés d'Agriculture doivent me faire directement l'envoi de leurs Mémoires et c'est à moi de juger s'il convient qu'ils soient rendus publics". C'est net et sans ambiguïté.

¹⁰ BLONDEL (Claude-Joseph), *Henri Bertin, Ministre de deux rois, Rénovateur de l'agriculture française (1720-1792)*, LES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE, Numéro 2, novembre 2002.

¹¹ La plupart des documents originaux ont été détruits en 1940.

¹² Le chanoine Louis-Eusèbe Loiseau (1721-1785), membre fondateur de la Société, en fut le second Secrétaire général du 13 décembre 1764 au 8 décembre 1785.

Il convient de souligner la valeur, trop oubliée de nos jours, de l'œuvre de Le Trosne. Partisan résolu de la suppression des impôts indirects, il souligne que le système fiscal est ruineux pour l'agriculture. Nombre d'esprits éclairés sont de cet avis. Outre Malesherbes, rappelons que les frères Lamerville, tous deux soucieux du bien public, l'un resté fidèle à son roi jusqu'à la fin, l'autre devenu républicain, essaieront de promouvoir des réformes. La nécessité de modifier l'assiette de l'impôt tout comme l'affirmation du droit de propriété seront des idées fortes, défendues par Jean-Marie Heurtault de Lamerville à la Constituante.

Conclusion

Au cours de vingt-sept années académiques la Société royale d'Agriculture de la généralité d'Orléans a tenu cinq cent quatre-vingt-douze assemblées. Le nombre des réunions ainsi que la qualité de ses travaux permettent d'affirmer qu'elle fut l'une des plus actives du royaume. Le ministre d'Ormesson n'hésite pas à écrire : "La Société d'Agriculture de Paris a été loin dans son origine d'avoir acquis autant de célébrité et d'avoir fait des travaux aussi utiles que celles de Bretagne, de Rouen, d'Orléans, de Tours et de Limoges". Il ne faut pas croire Arthur Young quand il écrit à propos de la société de Limoges : "This society does as other societies : they meet, converse, offer premiums and publish nonsense"¹³. Les sociétés d'agriculture ont préparé l'action des assemblées provinciales. Elles ont travaillé de concert avec elles. C'est particulièrement vrai pour celle de la généralité d'Orléans, active de 1787 à 1789. Il convient de rappeler le rôle de Lavoisier qui, au sein du Bureau de l'Agriculture et du Bien public s'efforça de dresser le tableau le plus complet et le plus exact que possible de la situation agricole de l'Orléanais et de proposer des remèdes aux dysfonctionnements existants. Il fut aidé dans cette tâche par des Orléanais éminents, issus des deux sociétés savantes de la ville¹⁴. Il est facile de remarquer que les conclusions remarquables des Assemblées provinciales où siégeaient des hommes éclairés, soucieux du bien public, à Orléans et à Bourges en particulier, n'ont pas été mises en pratique. C'est oublier qu'elles n'en avaient ni le pouvoir ni les moyens financiers nécessaires et que l'accélération des événements et l'arrivée de la Révolution ne l'ont pas permis. Comme le rappelle justement Alexis de Tocqueville, les changements survenus après 1789 ont été préparés par ces hommes éclairés qui ont construit le Siècle des Lumières.

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrits

FABBRONI (Giovanni-Valentini-Mattia) : lettre datée du 28 avril 1785, adressée à M. de Froberville, secrétaire perpétuel de la Société de Physique, Histoire naturelle et Arts d'Orléans, lue à la Société le 27 mai 1785, Médiathèque d'Orléans, 946.

LE TROSNE (Guillaume-François) : plusieurs lettres et manuscrits autographes, notamment celui de la *Réfutation* lu à la Société le 4 juillet 1765, Médiathèque d'Orléans : 949, 954, 976. - *Catalogue des livres qui se sont trouvés après le décès de Messire François Le Trosne, Ecuyer, Conseiller du Roy, Maison couronne de France et de ses finances*, dressé le 10 mai 1786 par Couret de Villeneuve et Rouzeau-Monteau, 14 p. Médiathèque d'Orléans, 1751.

Imprimés

Ouvrages anciens :

Anonyme : 1782 : *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Le Trosne*. AD 45 : Le Nécrologue, in-12, p. 227-254.

DUPONT de NEMOURS (Pierre-Samuel) : 1793 (An II) : *Vues sur l'éducation nationale, par un cultivateur, ou Moyens de simplifier l'instruction, de la rendre à la fois morale, philosophique, républicaine, civile et militaire, sans déranger les travaux de l'agriculture et des arts, auxquels la jeunesse doit concourir*. Paris, Dupont, 46 p. in-12.

¹³ *Travels* : I, p. 32 : "Elle fait comme les autres sociétés ; les membres se rencontrent, bavardent, offrent des prix et publient des galimatias."

¹⁴ Fondée en 1781, la Société de Physique, a donné naissance en 1786 à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. De couleur moins aristocratique que sa consœur, elle s'est préoccupée, elle aussi, des questions économiques et de l'agriculture. L'un de ses correspondants éminents est le florentin Fabbioni, agronome distingué, ardent promoteur des prairies artificielles et d'une agriculture "raisonnée" avant la lettre, soucieuse de l'environnement.

- 1796 : *Philosophie de l'Univers*. Seconde édition corrigée et augmentée. Paris, Dupont, Fructidor An IV, 1 vol. in-8, 302 p.
- 1800 : *Sur l'éducation nationale dans les États-Unis d'Amérique*. Philadelphie, in-8.
- FABBRONI (Giovanni-Valentini-Mattia), #1780 : *Réflexions sur l'agriculture ; ou Exposition du véritable plan pour cultiver ses terres avec le plus grand avantage, et pour se passer des engrais*. Paris, Nyon l'aîné, 1 vol. in-8, XXIV, 294, [1] p.
- LE TROSNE (Guillaume-François) : 1764 : *Discours sur l'état actuel de la magistrature et sur les causes de sa décadence, prononcé à l'ouverture des audiences du bailliage d'Orléans, le 15 novembre 1763*. Paris, Panckoucke, 1 vol. in-8, VII-129 p.
- 1764 : *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*. Paris, P. G. Simon, 76 p.
- 1765 : *La Liberté du commerce des grains, toujours utile et jamais nuisible*. Paris, 1 vol. in-12, 99 p.
- 1773 : *Eloge historique de M. Pothier, conseiller au Présidial d'Orléans et professeur de droit françois en l'Université de la même ville... précédé d'un Discours latin prononcé à la rentrée de l'Université d'Orléans*. Orléans, Vve Rouzeau-Montant, 1 vol. in-8, 170 p.
- 1777 : *De l'Ordre social, ouvrage suivi d'un Traité élémentaire sur la Valeur, l'Argent, la Circulation, l'Industrie et le Commerce extérieur et intérieur*. Paris, Debure, 1 vol. in-8, XXXI, 728 p.
- 1777 : *De l'Intérêt social, par rapport à la Valeur, à la Circulation, à l'Industrie et au Commerce intérieur et extérieur, ouvrage élémentaire, dans lequel on discute quelques principes de M. l'abbé de Condillac*. Paris, Debure, 1 vol. in-8, (3) 239 p.
- 1779 : *De l'Administration Provinciale et de la Réforme de l'Impôt*. Basle, Paris, 1 vol. in-4, xvj-603 p.
- MIRABEAU (Victor Riqueti marquis de) : 1756 : *L'Ami des Hommes ou Traité de la population*. Paru sans nom d'auteur. Avignon (Paris), Hérissant, 1 vol. in-4, VI-156 [2], 218 [2], 216 [3].
- 1760, sans nom d'auteur : *La Théorie de l'Impôt*.
- 1763 : *Philosophie rurale ou Économie générale et politique de l'agriculture, réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales, qui assurent la prospérité des empires*. Amsterdam, Les libraires associés, 3 vol. in-12.
- POIVRE (Pierre), : 1768 : *Voyages d'un philosophe, ou Observations sur les Mœurs et les Arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*. Yverdon, s.n., 1 vol. in-12 5-142 p.
- YOUNG (Arthur), 1793 : *Travels in the Kingdom of France*. Édition irlandaise, Dublin, R. Cross et al., 2 vol. in-8, 631 et 571 p., cartes, index.

Ouvrages modernes :

- BOURDE (André), 1967 : *Agronomie et agronomes en France au XVIIIème siècle*. Paris, S.E.V.P.E.N., 3 vol., 1740 p.
- CLERE (Jean-Jacques), 1991 : *La critique de la fiscalité de la monarchie absolue dans le discours des physiocrates : l'exemple de Le Trosne* in : *État, finances et économie pendant la Révolution française*. Colloque, Bercy 1989. Paris, Imprimerie nationale, p. 82-101.
- DELON (Michel), 1997 : *Dictionnaire européen des Lumières*. Paris, PUF, 1128 p.
- DORIAN (Max), 1961 : *Dupont de Nemours : de la poudre au nylon*. Paris, Plon, 192 p.
- FAUCHON (Charles), 1926 : *La Société royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans (1762-1789)*. Mémoires de la société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, V^e série, **21**, 1-126.
- HARTMANN (Claude), 2003 : *Jean-Marie Heurtault de Lamerville. Un gentilhomme-cultivateur en Berry (1740-1810)*, LES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS, Numéro **3**, 83 p.
- STRELETSKY (Camille), 1936 : *Pierre-Samuel Dupont de Nemours, 1739-1817. Étude historique, physiognomique et graphologique*. Nemours, Vaillot, 16 p.
- VIGUÉRIE (Jean de), 1995 : *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*. Paris, Laffont, 1729 p.

Illustrations

- 1 - Les Leçons économiques du marquis de Mirabeau.
- 2 - Page de titre d'un mémoire de Le Trosne.
- 3 - Dupont et sa maison du Bois-des-Fossés
- 4 - Lavoisier et Eleuthère-Irénée Du Pont de Nemours à la Régie des Poudres. Peinture de F. W. Wright.

Annexes

- 1 - Avertissement d'une brochure de Le Trosne intitulée : *Exportation. La liberté du commerce des grains, toujours utile, jamais nuisible*. Manuscrit de 100 feuillets :
 "L'auteur s'est proposé de rassembler, sous un même point de vue, les preuves les plus simples, les plus faciles à saisir, et les plus propres à rassurer les esprits sur la nature et sur les effets de la liberté du commerce des grains".
 Médiathèque d'Orléans : 976.

2 - Polémique sur la liberté du commerce : Mémoire autographe lu à la Société d'Agriculture, le 4 juillet 1765 sur : *Les causes de la cherté actuelle des grains en Angleterre* par Letrosne (Guillaume-François), avocat du roi à Orléans :

"Rien n'est assurément si utile aux progrès de la science économique en général, que les disputes qui s'élèvent entre les citoyens sur les différentes questions qu'elle présente. Ces controverses publiques intéressent toute la nation et l'instruisent. Les matières à force d'être discutées de part et d'autre s'éclaircissent, les difficultés disparaissent ; la vérité longtemps contredite jouit enfin de l'éclat qui lui convient, et les succès tourneront nécessairement à l'avantage de la patrie sur un gouvernement qui n'a d'autre but que de travailler au rétablissement de la prospérité publique. Mais tout a des bornes prescrites. Les ténèbres cèdent à la clarté du jour qui les a chassées, les disputes doivent cesser lorsque tout a été dit.."

Médiathèque d'Orléans, 954.

3 - Lettre autographe, datée du 28 avril 1785, de M.. Giovanni-Valentino-Mattia Fabbroni, secrétaire de l'Académie des Géorgophiles de Florence, adressée à M. Huet de Froberville, secrétaire de la Société de Physique, lettre lue à la Société le 27 mai 1785 :

"Il seroit fort superflu d'entrer en détail avec vous, Monsieur, sur l'importance de l'Agriculture, sur l'Utilité des Sociétés agricoles, sur les avantages qu'elles peuvent recueillir par l'association de leurs travaux...

Notre académie seroit bien charmée d'avoir une idée très en abrégé de la méthode que l'on suit plus généralement chez vous en agriculture, ainsi que des Règlements actuellement en vigueur pour les coupes de bois..." Médiathèque d'Orléans, 946.

DISCUSSION

Henri Dransard : Il est assez curieux de rencontrer, au cours de votre communication fort intéressante, plusieurs personnages que j'avais cités lors de ma communication sur les Chambres de commerce : Bertin, Dupont de Nemours. Chaptal disait que Napoléon plaçait l'agriculture et tout ce qui en dépendait au premier plan de l'utilité économique. Avait-il été influencé par cette "école des physiocrates" dont vous nous avez parlé ?

Claude Hartmann : Durant sa jeunesse, Napoléon a certainement préféré la lecture de Plutarque à celle des physiocrates. Il connaissait probablement leurs théories. Parvenu au pouvoir, il ne s'est guère intéressé à l'agriculture et ne verra pas l'utilité d'un enseignement agricole. Après avoir tenté – vainement – de mettre au pas la Société d'Agriculture, il laissera à celle-ci le soin de résoudre les problèmes consécutifs au blocus continental. Mais ceci est une autre histoire.

Georges Lienhardt : Après tout ce qui a été dit sur le "pouvoir" à donner à la nature, leurs idées libérales, peut-on imaginer comment les physiocrates auraient réagi devant les OGM ?

Claude Hartmann : La question est difficile mais intéressante. Comment peut-on projeter les idées des Lumières dans le monde actuel ? À mon avis, la question des OGM procède de deux "philosophies" :

- l'augmentation des rendements ou, d'une manière plus générale, de l'efficacité de l'agriculture et là, nous rejoignons les physiocrates.
- une gestion "industrielle" ou si vous préférez, capitaliste, de l'agriculture. Or c'est précisément la naissance du capitalisme industriel qui a causé le déclin – définitif ? – de la physiocratie. Après tout Samuel Dupont de Nemours, ou du moins ses deux fils, ne sont-ils pas à l'origine de l'une des plus importantes firmes industrielles du monde actuel ?

Micheline Cuenin : Avez-vous consulté le Journal orléanais de Louis-Gabriel Couret de Villeneuve ? J'y ai trouvé l'ordre du jour de la grande séance publique annuelle de la société d'Agriculture d'Orléans, la liste des prix offerts, l'intitulé des questions mises au concours pour les années 1786-89, et divers avis très concrets. L'abbé Genty (n° du 12/10/1787, p.66) "adresse un avis pour éviter la pourriture du grain" ; "fait part d'un remède contre la rage des chiens". La société royale d'Agriculture de Paris, à laquelle s'associe celle d'Orléans, propose un prix de six cent livres à l'inventeur d'une méthode " pour faire éclore artificiellement et élever des poulets" (n°39 du 28/9/1787, p. 160).

Sur Le Trosne, avocat du roi, on notera l'impopularité dont il est l'objet en ville. Pierre Brasseux, dans son Mémorial (cité et commenté dans M. Cuenin, Orléans dévoilé, p. 166-168), pointe surtout son discours de

rentrée du bailliage sur la liberté des grains (1773). À l'issue de la séance, des Orléanais indignés ont fait un mauvais parti à sa femme dans la rue. Celle-ci étant parisienne, la famille a quitté Orléans et s'est installée à Paris.

Relativement au souhait des physiocrates de supprimer des jours fériés dont le nombre diminuait ceux consacrés au travail rémunéré des artisans et ouvriers agricoles, l'idée est ancienne. Dès son arrivée à Orléans, M^{gr} de Coislin, par une ordonnance du 12 février 1667, supprime une quantité de fêtes chômées, au motif que "la multiplicité des fêtes est un sujet de souffrance aux familles de ceux qui ne subsistent que par leur travail". (Archives du Loiret, fonds Jarry, 2 J 1752).

Claude Hartmann : Je n'ai pas consulté le Journal orléanais. Le D^r Charles Fauchon a eu l'heureuse idée de dépouiller les registres de la Société avant qu'ils ne disparaissent dans l'incendie de juin 1940 (Mémoires, 1926, V^e série, 21, p. 1-126). Les différentes séances et les interventions des membres sont répertoriées. Je n'y ai pas trouvé celles de l'abbé Gentil sur la pourriture des grains et sur la rage des chiens.

Merci pour les précisions que vous apportez sur Le Trosne et sur M^{gr} de Coislin.

Guy Dandurand : Le débat a paru laisser entendre qu'il y eut un moment deux sociétés d'Agriculture à Orléans. Si la chose s'est produite, n'est-ce pas par fusion avec la société de Physique ?

Claude Hartmann : Je n'ai, sans doute, pas été assez clair dans mon exposé. La Société royale d'Agriculture de la généralité d'Orléans est née en 1762. Quant à l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, issue de la Société royale de Physique, Histoire naturelle et Arts d'Orléans, elle a été inaugurée le 30 décembre 1786. Plusieurs de ses membres se sont intéressés à l'agriculture, notamment dans le cadre de l'Assemblée provinciale de la généralité d'Orléans.

Jean-François Lacaze : Si l'on devait situer les physiocrates dans un courant de pensée du XXI^e siècle, à quelle école philosophique, économique ou à quelle sensibilité contemporaine pourrait-on les rattacher ?

Pierre Bonnaire : Il est très intéressant de tenter de replacer le mouvement de Chesnay et des physiocrates dans l'éventail des philosophies économiques actuelles, mais la difficulté existe car la place de l'agriculture dans notre pays a été déplacée en raison de la forte évolution de la place de l'industrie et du commerce.

Claude Hartmann : Les troubles provoqués par le prix du pain n'ont pas disparu avec la "guerre des farines" qui causa la chute de Turgot. Les émeutes de la faim dont la plus dramatique, réprimée avec sévérité, s'est déroulée dans l'Indre, à Buzançais, en janvier 1847, en sont l'illustration. L'agronome et économiste Jean-Edmond Briaune (1798-1885) publie en 1857 son ouvrage : *Du prix des grains, du libre échange et des réserves*. De physiocrate, il devient protectionniste.

Pour répondre à vos questions, je dirai que le mouvement physiocratique perd son influence vers 1820. Mais la querelle du libre-échange et du protectionnisme, qui a pris de l'ampleur lors d'une première mondialisation au milieu du XIX^e siècle, n'est pas close. La puissance de l'industrie, qui n'existait pas au temps de Quesnay, et l'apparition d'outils mathématiques dans les études économiques relèguent aujourd'hui la physiocratie au rang d'une quête philosophique dont l'intérêt n'est plus que d'ordre historique.

Bernard Bonneviot : Les physiocrates ont-ils eut conscience de la limitation de la production agricole dans le cadre de la technique agronomique de l'époque ?

Claude Hartmann : Je crois que l'apparition des idées physiocratiques est inséparable de celle d'une agronomie raisonnée dont Henry-Louis Duhamel du Monceau est l'initiateur en France. Les physiocrates qui ne se contentaient pas de la seule théorie ont introduit sur leurs terres les méthodes de la nouvelle agriculture. J'ai mentionné en particulier les prairies artificielles de Mirabeau et de Dupont.

ALIÉNOR D'AQUITAINE EN SON TEMPS¹ (1122-1204)

Gérard Hocmard

RÉSUMÉ

Dotée d'une intelligence supérieure et ayant connu une longévité inégalée, Aliénor d'Aquitaine, successivement reine de France puis d'Angleterre, a dominé et fasciné son siècle. Vilipendée jusque récemment par les historiens tant français que britanniques, elle mérite mieux que sa réputation. La présente communication se propose d'ouvrir un procès en réhabilitation pour le huitième centenaire de sa mort.



Extraordinaire destinée que celle d'Aliénor d'Aquitaine, qui éblouit – et choqua – ses contemporains. Tête politique de premier ordre, très en décalé par rapport à son temps, et donc décriée, singulièrement moderne dans ses comportements et ses attitudes, elle est un des personnages les plus étonnants du Moyen Âge, quelqu'un dont les actes ont pesé sur quatre siècles d'histoire européenne. Puisque l'on commémore cette année le huitième centenaire de sa mort, survenue le 1^{er} avril 1204, voyons un peu ce qu'il en est et osons, peut-être, une réhabilitation sans doute trop longtemps attendue.

Ce pourrait presque être une histoire de conte de fée que celle de la jeune Aliénor, celle d'une princesse jeune, belle et intelligente, qui épouse un prince intelligent, beau, amoureux et doux et monte avec lui sur le trône le plus prestigieux du monde d'alors, celui de France.

Lorsqu'elle épouse le prince Louis, fils du roi Louis VI le Gros, le dimanche 25 juillet 1137 en la cathédrale Saint-André de Bordeaux, on pourrait parler de "mariage du siècle". Elle est le plus beau parti du royaume, il est l'héritier du trône et les *paparazzi* du temps, les chroniqueurs, ne tarissent pas d'enthousiasme sur les qualités respectives des époux et la splendeur de la cérémonie.

Aliénor a alors quinze ans, puisqu'elle est née en 1122 à Poitiers, ou à Bordeaux, on ne sait. De l'avis général, elle est très belle, *perpulchra*, disent les chroniqueurs, c'est-à-dire "incomparablement belle" ; elle est ouverte et cultivée. Pour une femme, ses études ont été exceptionnellement soignées. Elle sait lire et sans doute écrire, connaît le latin et la musique. Elle a été initiée au *gai savoir* des troubadours qui fréquentaient la cour de son grand-père, le duc d'Aquitaine Guillaume IX, que les histoires de la littérature désignent souvent comme le premier d'entre eux. Sportive, c'est une cavalière hors pair, qui pratique avec ardeur la chasse au faucon. Nous n'avons pas de description précise de sa personne et ne pouvons nous fonder sur la moindre représentation. L'effigie du gisant de Fontevraud est stylisée, comme le sont dans les églises les corbels, ou pieds de voûte, que la tradition affirme la représenter, à Notre-Dame du Bourg de Langon (ils sont au Musée des Cloîtres à New York), à Chaniers près de Saintes ou à Shamford dans le Lincolnshire, ou comme l'est la statue de reine de Juda au portail royal de Chartres dont Aliénor serait, toujours selon la tradition, le modèle. La seule chose dont nous soyons à peu près sûrs est la couleur de ses cheveux – auburn tels que représentés sur une fresque de l'église Sainte-Radegonde de Chinon – et l'éclat de son regard, qui fascinent ses contemporains. Elle devait également être plus grande que la moyenne, et svelte, puisqu'elle put se permettre, à l'âge de 51 ans, de se déguiser en homme pour tenter de s'enfuir et d'échapper à son époux.

¹ Séance du 3 juin 2004.

Elle est comtesse de Poitou, duchesse d'Aquitaine, suzeraine de l'Aunis, de la Saintonge, du Limousin, de la Marche, de l'Auvergne, du Quercy, de l'Agenais et du Labour, avec en plus des droits dynastiques sur le comté de Toulouse. Autrement dit, elle règne sur le quart sud-ouest du territoire français actuel.

Elle porte un nom peu commun, mais dont elle va lancer la mode : Aliénor, autrement dit *Alia Aenor*, "l'autre Aénor", puisque Aénor est le prénom de sa mère. Celle-ci était la fille d'Aimery de La Rochefoucauld, vicomte de Châtellerauld et de son épouse, dont le prénom était tout un programme, Dangerosa. Guillaume IX, qui avait pris cette dame pour maîtresse avait trouvé que ce serait une bonne idée de faire épouser Aénor par son fils, le futur Guillaume X. Ledit fils n'avait pas trouvé l'idée aussi bonne que cela mais avait obtempéré.

Aliénor avait cinq ans lorsque son père a accédé au titre de duc d'Aquitaine. La mort en quelques jours, en 1130, de son frère et de sa mère, à Talmont, en Vendée actuelle, fait d'elle la seule héritière de l'énorme fief. Aussi, son père la confie-t-il à la tutelle du roi en personne lorsqu'en 1137 il décide de partir en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Il s'agit de la soustraire aux convoitises de féodaux peu scrupuleux qui pourraient vouloir lui imposer le mariage et s'emparer de l'Aquitaine. La précaution est sage puisque Guillaume X expire en Galice en arrivant aux pieds du saint.

Le roi a compris où était l'intérêt de sa maison, puisque le domaine royal, l'Île de France la bien-nommée, grossie de l'Orléanais et du Berry, est bien moins important et que son expansion éventuelle est bloquée de tous côtés, par les fiefs des Plantagenêt vers l'ouest et le sud, ceux des maisons de Flandre et de Champagne au nord et à l'est. En faisant épouser Aliénor à son fils, il peut espérer, à terme, voir la génération de son petit-fils contrôler directement une part importante du royaume. Pour sa part, en épousant le futur roi, Aliénor assure sa tranquillité, indépendamment de l'honneur de devenir reine.

Le marié, le prince Louis, est un cadet, qui a été préparé pour l'église et a étudié sous la férule de Suger. Il n'est devenu héritier présomptif que parce que son frère aîné, le prince Philippe, a été désarçonné et piétiné dans une rue de Paris par la ruée d'un troupeau de porcs en direction de la halle. Il est studieux, intelligent, très pieux – ce sera d'ailleurs son surnom, Louis le Pieux – ce qui ne l'empêche pas d'être courageux et de savoir se battre. Il est grand et musclé, avec de longs cheveux blonds, et le bon peuple de Bordeaux qui se presse sur le passage du cortège nuptial s'extasie sur la beauté du couple.

Huit jours après le mariage arrive la nouvelle : frappé d'une attaque d'apoplexie, le roi est mort le 1^{er} août. Vivent le roi Louis VII et la reine Aliénor !

En fait, ce mariage est un peu celui de l'eau et du feu, de l'huile et du vinaigre. Tout oppose les jeunes gens, leur culture (elle est d'oc et il est d'oïl), leur tempérament (elle est aussi vive et impétueuse qu'il est calme et pondéré), leurs goûts (elle est raffinée, rieuse et aime s'amuser, il fuit le vain luxe et les frivolités, suit une règle de vie quasi monastique). Il est follement épris d'elle, mais ceci ne l'amène pas pour autant à multiplier les effusions ni à oublier de faire abstinence chaque fois que le prescrit l'église. Il faudra attendre huit ans pour qu'Aliénor accouche enfin de leur premier enfant, une fille, Marie, qui sera Marie de Champagne, patronne des trouvères et du poète Chrétien de Troyes.

Dès l'arrivée à Paris, après la tournée des vassaux d'Aliénor, la déception de celle-ci est grande. Que ce soit au palais comtal de Poitiers, à celui de l'Ombrière à Bordeaux ou ailleurs, la future reine avait connu un certain luxe. Le Palais de la Cité, dont seules subsistent les tours de la Conciergerie, est inconfortable, mal éclairé et mal chauffé. Les mœurs y sont frustes et, du fait du roi, l'ambiance monacale. Aliénor va obtenir de Louis d'agrandir les pièces qui lui sont destinées, de poser des volets aux fenêtres et aux meurtrières pour arrêter les courants d'air, de tendre des tapisseries aux murs et – luxe suprême, inouï – de faire installer une cheminée. Elle fait napper les tables de repas et donner des serviettes aux hôtes, elle exige que les pages se lavent les mains avant de servir. Elle organise des soirées où sont invités des trouvères, elle fait jouer des pièces latines. Elle a une garde-robe fournie, elle se maquille, elle n'hésite pas à plaisanter avec les seigneurs de la cour au lieu de se contenter de recevoir leurs compliments.

Il n'en faut pas plus pour que lui soit taillée une réputation qui lui collera à la peau et dont elle se moquera éperdument. La reine-mère ne se gêne pas pour afficher sa réprobation. On jase à la cour et ce d'autant plus qu'Aliénor s'est fait accompagner de sa sœur Pétronille, laquelle a un

tempérament de feu et va être cause d'un abominable scandale mondain – en ces temps-là cela donne lieu à des conflits armés entre familles, à des excommunications – lorsque le comte de Vermandois quitte pour elle une épouse qui a le tort d'être la sœur du comte de Champagne. Bernard de Clairvaux, qui s'est institué la conscience morale du temps, tonne contre la frivolité de la reine et contre son ingérence dans les affaires du royaume, soulevant au passage le problème de la validité du mariage. En effet, Louis et Aliénor sont cousins issus de germain. Personne n'écoute et la question tombe pour le moment à plat, mais le roi se fâche parfois et lorsque le troubadour Marcabru, invité par la reine, dépasse les bornes de la familiarité, le roi le chasse de la cour.

De son côté, Aliénor a le déplaisir de constater que si les femmes de son Aquitaine natale jouissaient d'une liberté plus grande en tous les domaines que leurs sœurs du nord, la gestion de son apanage lui échappe désormais totalement et que ce sont les officiers du roi qui en sont chargés.

La rupture entre les époux n'interviendra cependant qu'au bout de quinze ans, après la croisade. La croisade, c'est la grande affaire de Louis VII, qui entend exécuter de toute façon le vœu de son frère, le prince Philippe et s'en veut de l'accès de colère qui l'a amené à faire brûler vifs dans leur église les habitants de Vitry-sur-Marne lors de la guerre menée contre le comte de Champagne à la suite du scandale Pétronille. Il commence aussi à attribuer à une punition du ciel l'absence d'héritier mâle. Comme, à la fin des années 40, les nouvelles qui proviennent de l'Outremer, comme on appelle les royaumes francs de Palestine, ne sont pas bonnes, il se décide.

La croisade part au printemps 1147. Les vassaux d'Aliénor ont beaucoup renâclé. Ils n'oublient pas que 70 000 d'entre eux ont péri lors de la croisade dans laquelle les avait entraînés Guillaume IX. Mais elle est ravie. D'abord parce que le roi l'emmène et que cela va changer l'horizon. Elle se fait aussitôt confectionner un costume d'Amazone, ou supposé tel, avec tunique blanche, casque et des amours de bottes rouges. Avec ses dames vêtues comme elle, elle caracole devant la cour, à califourchon sur son destrier comme un homme, donnant sans doute ainsi naissance à la comparaison avec Penthésilée dont la gratifieront certains poètes, notamment Benoît de Sainte-Maure, qui lui dédie le *Roman de Troie*.

Le roi emmène Aliénor. Certes il est toujours follement épris d'elle. Mais il semble aussi qu'en l'absence d'héritier mâle au départ, il ait voulu s'assurer que s'il en avait un au retour, celui-ci fût bien de lui. Des rumeurs courent en effet à propos de la reine, dont les chroniqueurs se font l'écho voilé, et l'on murmure que le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenêt aurait su trouver le chemin de son cœur. La naissance d'un héritier ne risque hélas guère d'arriver. La reine et les dames, accompagnées de lourds chariots transportant le minimum qui leur est nécessaire, voyagent sous bonne escorte à un jour de marche en tête de l'expédition, tandis que le roi et sa garde ferment la marche. Louis VII estime, par ailleurs, devoir se préparer à la croisade comme à un pèlerinage par la prière, le jeûne et l'abstinence.

Au total, ce sont 100 000 personnes qui vont rejoindre à Metz l'empereur d'Allemagne, Conrad, avant que les deux armées ne fassent route séparément vers Constantinople, à raison de 20 à 30 kilomètres par jour. Presque d'emblée, l'expédition tourne au désastre. Les troupes de l'empereur se conduisent en reîtres, pillant, détruisant et violant sur leur chemin. Lorsque les deux routes se rejoignent dans la basse vallée du Danube, les Francs trouvent les portes des villes barricadées, des paysans tendent des embuscades aux isolés et les réserves de vivres ont été épuisées. À Constantinople, les Allemands, Conrad en tête, ont vandalisé les cantonnements qui leur avaient été préparés et lorsqu'arrivent les Francs, l'empereur Manuel reçoit certes Louis et Aliénor chaleureusement, mais il cantonne leurs troupes hors les murs de la ville.

En fait, ce Manuel joue un jeu trouble. Les guides qu'il fournit à Conrad l'attirent droit dans la gueule de l'ennemi turc. Ceux qu'il donne à Louis ne valent pas mieux et, en longeant une gorge, l'armée de Louis va tomber dans une embuscade où 7 000 croisés laisseront la vie. Les bagages et les vivres sont perdus. Louis ne doit la vie qu'à sa force physique et à la chance d'avoir pu combattre l'épée à la main et dos à la montagne. Le groupe des dames est passé avant, juste à temps. On décide de gagner le port d'Attalia pour arriver par mer. Mais le prix du passage est prohibitif, deux marcs d'argent par tête. Tandis qu'on tergiverse la peste se déclare. Le roi paiera le passage à ceux qui ne peuvent pas en déboursier le prix. On s'embarque enfin, mais faute de vent, il faudra trois semaines pour atteindre Antioche. L'armée, déjà fort réduite, parvient enfin à Antioche.

Après leurs tribulations, le séjour de Louis et d'Aliénor à Antioche ne pouvait qu'être le bienvenu. Le prince Raymond était un oncle d'Aliénor, à qui le titre de Prince d'Antioche avait échu par son mariage avec Constance, fille de feu Bohémond II. Bien que très sobre de goûts lui-même, il avait l'hospitalité généreuse. Les fenêtres de son palais avaient des vitres, il avait aussi l'eau courante. Agé de 36 ans, intelligent et lettré, au fait de la culture occitane, il était d'une force herculéenne, capable de soulever un cheval de terre en le serrant entre ses cuisses et en se hissant à une poutre par les bras, capable aussi de tordre à mains nues une barre de fer. Aliénor tomba apparemment sous son charme et Raymond se servit de cet ascendant pour tenter de faire comprendre à Louis par l'entremise d'Aliénor que l'Orient était compliqué et que plutôt que de vouloir foncer sur Jérusalem, il valait sans doute mieux d'abord alléger la pression des Ottomans en attaquant Alep et en reprenant la place forte d'Edesse.

La reine comprenait l'intérêt de cette stratégie. Mais que se passa-t-il au juste entre Aliénor et Raymond ? On ne le sait pas, et peut-être n'y eut-il justement rien entre eux que la complicité entre personnages intelligents et de même culture. Les chroniqueurs là-dessus en insinuent trop et n'en disent pas assez. Louis fut soudain saisi d'une de ses fureurs légendaires et décida de partir. La nuit du 28 mars 1148, neuf jours après son arrivée, Aliénor fut enlevée au palais en pleine nuit et emmenée *manu militari* en litière rejoindre son époux en partance avec son armée pour Jérusalem.

Ils devaient rester onze mois à Jérusalem, chaque jour qui passait montrant que cette croisade avait été un échec. Les témoins remarquèrent la froideur installée entre les époux et il fallut toute l'insistance de Suger, qui voyait les conséquences territoriales et politiques désastreuses d'une séparation du couple royal, pour que Louis ne donne pas suite au projet, annoncé dans une lettre, de faire annuler le mariage pour cause de consanguinité.

Pour le retour, après Pâques 1149, la suite royale se sépara en deux, le roi et son escorte embarquant à bord d'une nef sicilienne et la reine et ses dames à bord d'une autre. Mais le voyage ne fut pas de tout repos. Après que les deux nef furent pourchassées par les galères de l'empereur byzantin, en guerre avec la Sicile, et ne durent leur salut qu'à l'arrivée impromptue d'une flottille sicilienne sur les lieux, une tempête sépara les vaisseaux et tandis que le roi débarquait en Calabre, on resta deux mois sans nouvelles de la nef d'Aliénor, qui avait dû chercher refuge sur la côte « de Barbarie », probablement en Tunisie actuelle. Réunis, Louis et Aliénor prirent la route de Rome avant de regagner la France par voie de terre et ce ne fut qu'en novembre qu'ils arrivèrent à Paris.

La naissance fin 1150 d'une nouvelle princesse, Alix, sembla déterminer le roi à obtenir l'annulation de son mariage, tandis que la cour notait la froideur entre les deux époux. La mort de Suger au début de 1151 laissa le champ libre à tous ceux, Bertrand de Clairvaux en tête, qui pressaient le roi d'assurer sa succession et de faire annuler son mariage. Ce fut à ce moment que Henri Plantagenêt, récemment investi duc de Normandie par son père, vint à Paris pour faire serment d'allégeance à son suzerain et régler une fois de plus la querelle dynastique à propos du Vexin normand. Il semble qu'il ait d'emblée beaucoup plu à Aliénor, qui dut intelligemment calculer que puisque sa séparation du roi était désormais une question de temps, Henri était le seul homme capable de protéger son duché. Pour Henri, une alliance avec la duchesse d'Aquitaine était politiquement intéressante puisqu'à eux deux ils contrôlèrent la moitié ouest de la France actuelle. Il est impensable en tout cas qu'Aliénor et Henri n'aient pas fait des projets dès ce moment, lorsque l'on considère la suite des événements.

Tandis que Louis et Aliénor entreprenaient début septembre 1152 une tournée des fiefs de la reine pour assurer le transfert d'autorité en prévision d'une séparation, on apprenait la mort, à Château-du-Loir le 4 septembre, de Geoffroy Plantagenêt. Fin février, après avoir passé Noël à Limoges et séjourné à Bordeaux, Aliénor et Louis se séparaient aux confins nord du Poitou. Peu après, le 11 mars, se réunissait à Beaugency le synode chargé de décider de l'annulation du mariage. Celle-ci fut prononcée le 21 mars et les deux filles nées de l'union royale confiées à la garde de leur père. La réputation de la reine était en lambeaux, mais du moins n'y eut-il ni répudiation, ni scènes publiques comme l'ont affirmé à tort certains historiens romantiques en mal de "scènes à faire". La légende d'Aliénor la scandaleuse prit cependant forme, dont se feront l'écho plusieurs compositions de troubadours et qui fera fantasmer les moines de l'abbaye d'Ottobeuren en Bavière, comme en témoigne le chant 10 des *Carmina Burana*, « *Were diu werlt alle min* » :

*Si tout le monde était à moi,
Des rives de la mer jusqu'au Rhin,
J'y renoncerais volontiers
Pour tenir la reine d'Angleterre
Couchée dans mes bras.*

Cette séparation était un désastre pour l'équilibre du pouvoir en France et le coup de théâtre du mariage, discret autant qu'une telle chose peut l'être, d'Aliénor et d'Henri dans la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, le lundi de Pentecôte 18 mai, allait déboucher sur trois siècles de conflits, et beaucoup d'autres de méfiance, entre la France et l'Angleterre. Aliénor s'était bien gardée de demander la permission de son suzerain, le roi de France, comme la règle féodale l'y obligeait, et infligeait ainsi à Louis un double camouflet. On comprend cependant sa hâte lorsqu'on sait qu'en route de Beaugency à Poitiers, elle déjoua par deux fois des tentatives d'enlèvement, à Blois de la part du futur comte Thibault V, puis à Port-de-Pile de la part du frère cadet d'Henri, Geoffroy d'Anjou. Elle était redevenue un très beau parti. À noter que le degré de consanguinité entre elle et Henri était le même qu'entre elle et Louis. Mais ce n'était qu'un détail.

Le mariage d'Henri et d'Aliénor, un des plus turbulents de l'histoire, commença sous les plus heureux auspices. Non qu'Henri, dont l'appétit sexuel était légendaire et qui engendra nombre de bâtards en marge de ses enfants légitimes, ait renoncé à ses frasques. D'autant qu'il s'absenta plus d'un an de janvier 1153 jusqu'au printemps 1154 pour aller en Angleterre faire valoir les droits au trône qui lui venaient de sa mère, celle qu'on appelait l'Impératrice Mathilde, et qu'il réussit d'ailleurs à convaincre son oncle de le reconnaître comme seul héritier (la présence à ses côtés d'une armée de 3 000 hommes avait sans doute ajouté à sa puissance de conviction). Mais de ce mariage devaient naître huit enfants de 1153 (avec Guillaume, qui ne vécut que deux ans) à 1166, le dernier étant Jean, que son père surnommait ironiquement "sans terre". S'il était besoin d'une preuve supplémentaire de l'harmonie entre les époux, les chartes qu'elle signe pendant tout ce temps indiquent qu'Aliénor garde non seulement sur ses terres l'autorité que lui refusait Louis, mais qu'Henri l'institue régente alternativement d'Angleterre ou de ses domaines français chaque fois qu'il doit mettre la Manche entre eux pour aller calmer ses turbulents vassaux ou contrer les velléités du roi de France de lui contester ses possessions, en particulier du côté de la Normandie, et Dieu sait si ces occasions seront nombreuses au cours de son règne.

Car depuis le 25 octobre 1154, Henri était devenu roi d'Angleterre après le décès d'Etienne de Blois. L'étendue de leurs possessions fera qu'Aliénor et lui seront sans cesse en déplacement. Certaines années, Henri n'est pas loin de couvrir 5 000 kilomètres à cheval pour aller là où les événements l'appellent. Il réorganise en profondeur l'administration royale, mal en point après ce que les historiens britanniques appellent "l'anarchie". Il parviendra ainsi à doubler au cours de son règne les revenus du trésor royal. Il réorganise également la justice et c'est ce qui va amener une des crises les plus profondes qui aient secoué le royaume, un des événements dont le retentissement devait être énorme : le meurtre de Thomas Becket.

Becket avait su gagner l'amitié du roi et occupait la fonction de chancelier depuis la fin de 1154. Dans son souci de réorganiser la justice, et devant la recrudescence de crimes commis par des clercs, Henri était soucieux de voir ces derniers amenés à en répondre sans pouvoir se réfugier derrière leur qualité d'ecclésiastiques pour s'en tirer avec une remontrance. L'église, bien entendu, renâclait à voir son privilège de juridiction remis en question et Henri eut l'idée de nommer son ami Becket archevêque de Cantorbéry dans le but de faire plus aisément passer sa décision. Becket fut horrifié et demanda au roi d'éloigner de lui ce calice. Mais Henri était obstiné et en mai 1162, Becket devint Primat d'Angleterre, avant d'être ordonné prêtre le 2 juin et consacré le 3. Ce que Henri n'imaginait pas, et Becket probablement pas non plus, fut le changement produit. Le chancelier fastueux, dont le luxe éclipsait celui du roi, devint instantanément un prêtre ascétique, portant une haire et multipliant les œuvres de charité. La seule chose qui ne changea pas fut l'intransigence de son caractère et son sens de la provocation. Décidé à assumer pleinement sa charge, il se fit le défenseur des intérêts de l'église et s'opposa de toute sa vigueur aux *Constitutions de Clarendon* qui donnaient, entre autres, aux tribunaux royaux le pas sur les cours ecclésiastiques, en particulier pour tous les crimes de sang impliquant des clercs.

La lutte dura huit ans, entrecoupée d'entrevues n'aboutissant à aucun accord entre le bouillant archevêque et l' impatient monarque ainsi que d'un exil prolongé de Becket en France, à Pontigny. L'irréparable allait se produire à Noël 1170, lorsque trois évêques excommuniés par Becket pour leur tiédeur à se ranger à ses côtés vinrent se plaindre au roi. Celui-ci, devant cette nouvelle provocation, se prit à maugréer à haute voix. "Mais qui me débarrassera de ce prêtre

turbulent ?" aurait-il dit. Aucune source n'atteste ces paroles, mais quatre seigneurs de la cour l'entendirent, qui se mirent en route vers Cantorbéry et, le 29 décembre dans l'après-midi, assassinèrent Becket au pied de l'autel du bas-côté où il s'apprêtait à chanter les vêpres. Le roi fut horrifié. Il fut excommunié et dut faire amende honorable, tandis que démarrait la tradition du pèlerinage qui allait faire de Cantorbéry durant tout le Moyen Âge l'un des grands centres de dévotion du monde connu, avec Rome et Saint-Jacques de Compostelle, Jérusalem étant devenu impossible.

Ce fut à cette époque que "s'assembla un discord" entre Henri et Aliénor et on a dit que la cause en était l'horreur de cette dernière devant l'assassinat de l'archevêque. Rien n'est moins sûr, car Aliénor semble au contraire avoir eu peu de sympathie pour Becket et, d'autre part, la cassure du couple précède de près de deux ans le meurtre dans la cathédrale. Il faut plus probablement voir dans ce désaccord, qui se traduit par la décision d'Aliénor de séjourner dorénavant le plus souvent sur ses terres (où Henri viendra parfois la rejoindre) et par ce qui est de fait une séparation de corps, le résultat d'une profonde divergence à propos des enfants. Peut-être aussi peut-on imaginer qu'Aliénor, qui a quarante-six ans en 1168, est lasse des infidélités de son époux et qu'elle estime avoir fait son devoir en donnant à la couronne un héritier, Henri, né en 1155, suivi de trois autres fils, Richard, né en 1155, Geoffroy en 1158, Jean en 1166, ainsi que trois filles, Mathilde, née en 1156, Aliénor en 1161 et Joanna en 1165.

Une aussi belle descendance permet à Henri d'envisager des alliances dynastiques et il ne s'en prive pas, fiançant le jeune Henri à Marguerite, la fille que Louis VII a eue entre-temps de son mariage avec Constance de Castille, le jeune Geoffroy avec Constance, héritière du duché de Bretagne, mariant Mathilde avec l'héritier du duché de Saxe, fiançant la jeune Aliénor au roi Alphonse VIII de Castille et Joanna au roi de Sicile. Si la reine ne s'oppose pas aux arrangements pris par son époux en matière d'alliances, elle considère avoir son mot à dire en ce qui concerne les apanages qui lui sont propres. De tous ses fils, c'est Richard qui est depuis toujours son favori et dans l'esprit d'Aliénor, c'est lui qui doit hériter de l'Aquitaine, tandis que ses frères se partageront l'héritage de leur père, le jeune Henri recueillant la couronne d'Angleterre et ses frères les possessions continentales de l'empire Plantagenêt. Aussi lorsqu'en 1166, le roi décide que le jeune Henri, qu'il va faire couronner de son vivant en 1170 et qu'on appellera dès lors "le jeune roi", recevra l'Aquitaine en plus de ses terres anglaises, Aliénor se prend-elle de querelle avec Henri.

La discorde s'installe d'ailleurs dans toute la famille royale. On ne sait pas grand-chose du caractère des filles de Henri et d'Aliénor, mais tous les fils issus de leur union ont hérité du caractère impétueux de leurs deux géniteurs, seul Jean ayant apparemment pris aussi leur intelligence, ce qui ne fera pas de lui un roi très habile pour autant. Impatients, les princes s'estiment tenus en lisière et trouvent leur père peu généreux de ses deniers. Ils voudraient se voir attribuer le gouvernement de provinces que leur père n'est pas disposé à leur déléguer. Le "jeune roi" n'est pas plutôt couronné en juin 1170 qu'il se permet de faire publiquement affront à son père lors du banquet officiel. Alors que Henri sert son fils, il lui fait remarquer en plaisantant qu'il n'est pas courant de voir un roi servir à table. Tout ce que le jeune homme trouve à lui répondre, et d'un air très sérieux, c'est qu'il n'y a aucun déshonneur pour le fils d'un comte à servir le fils d'un roi... Charmante ambiance, on le voit, qu'Aliénor ne fait rien pour apaiser, bien au contraire. Au cours des années qui vont suivre, elle va systématiquement prendre le parti de ses fils contre leur père, allant jusqu'à encourager ses propres vassaux à se soulever contre celui-ci.

Lorsqu'en 1173 le roi a la preuve qu'Aliénor le trahit, il prend des dispositions pour la faire arrêter, mais elle a vent du projet et s'enfuit, déguisée en homme, pour aller se mettre sous la protection du roi de France. Les cavaliers lancés à sa poursuite par Henri la rattrapent, l'arrêtent et l'emmènent sous bonne garde à Rouen d'abord, puis sans doute à Chinon et à Falaise, mais le fait est qu'elle est au secret et qu'on perd pour plusieurs mois la trace de ses déplacements. Cet été-là, Henri a fort à faire pour contrer la rébellion de ses terres françaises (en juillet, il parcourra 220 km en un jour de Rouen à Dol-de-Bretagne) et une province comme la Touraine se retrouvera ravagée pour sa déloyauté.

Emmenée en Angleterre à l'été 1174, Aliénor passera dorénavant ses jours en captivité jusqu'à la mort du roi, en résidence étroitement surveillée tantôt à Winchester, tantôt à Sarum (Salisbury-le-Vieux), en compagnie d'une seule domestique jusqu'en 1180, de deux chambellans ensuite. Le budget alloué à ses dépenses de nourriture, vêtements et chauffage est plus que chiche, comme l'attestent les comptes royaux. La nouvelle de son état suscite la colère en Poitou, mais toute velléité de résistance est vouée à l'échec. La paix signée à Montlouis entre Henri II et ses fils

le 29 septembre 1174 entérinera les concessions faites par le roi aux princes : le jeune Henri aura deux châteaux en Normandie et recevra un revenu de £ 3 750 ; Richard aura la moitié des revenus du Poitou et deux châteaux, tandis que Geoffroy aura la moitié des revenus de Bretagne, l'ensemble devant lui revenir lors de son mariage avec Constance. L'héritage de Jean, resté fidèle à son père, se verra considérablement accru de terres en Angleterre, Normandie, Anjou, Touraine et Maine. Il n'était plus le "Jean-sans-Terre" sur le compte duquel son père avait précédemment ironisé pour faire enrager Aliénor, mais était entre-temps devenu très clairement le favori de Henri.

Tandis qu'Aliénor est au secret, une nouvelle guerre oppose de 1181 à 1183 les fils du roi entre eux, le jeune Henri et Geoffroy se liguant contre Richard, et accessoirement contre leur père. Henri, séjournant à Limoges au cours de l'été 1182 pour arbitrer la querelle, voit deux fois partir toutes seules les armes de soldats du "jeune roi". Il n'est pas dupe des excuses que lui fait son fils, qui plaide chaque fois l'accident, et lui coupe les vivres. Le jeune Henri lance alors ses sbires dans les pillages et vient piller le riche sanctuaire de Rocamadour, où se trouve notamment *Durandal*, l'épée de Roland, pour mourir aussitôt après, à Martel, d'une dysenterie dans laquelle les contemporains ne manquent pas de voir l'effet du courroux divin.

Avec l'accession de Richard au rang d'héritier présomptif, Henri prend de nouvelles dispositions pour la transmission de son empire après sa mort. À Richard reviendront, outre le trône d'Angleterre, la Normandie, le Poitou et l'Aquitaine, tandis que Jean aura l'Irlande ainsi qu'un certain nombre de châteaux. Mais il se ravise aussitôt et Jean étant son favori, il décide en fin de compte de lui donner le Poitou et l'Aquitaine. Richard est outré. Jean et Geoffroy entreprennent de piller le Poitou, ce qui fait que lui pille la Bretagne, na ! Devant l'impossibilité de contrôler ses fils, Henri fait tirer Aliénor de sa geôle pour approuver sa décision, mais la reine refuse de donner son aval à ce qu'elle considère être une spoliation de son cher Richard et elle est remmenée au secret.

À l'été 1189, le roi est las (on le serait à moins) et malade. Son fils Geoffroy est mort en 1186, laissant un héritier posthume, le jeune Arthur de Bretagne, dont le duché, le temps venu, attisera la convoitise de son oncle Jean. Son fils Richard s'est acoquiné avec le nouveau roi de France, Philippe-Auguste, l'héritier enfin né à Louis VII de son troisième mariage. Henri est à Chinon. Il s'y est fait transporter en litière après sa défaite devant le roi de France avec lequel il est en guerre depuis un an et auquel s'est allié contre lui Richard. Il a dû faire allégeance à Philippe-Auguste de tous ses domaines continentaux. Il meurt le 6 juillet. Le nouveau roi d'Angleterre est Richard I^{er}, qui ne sera surnommé "Cœur-de-Lion" que dix ans après sa mort (pour le moment, il s'est attiré le sobriquet de "Richard-molle-épée"). Il est le fils préféré d'Aliénor et son premier geste est de faire libérer celle-ci.

À ce moment-là, elle a 67 ans. Pour son époque, c'est un âge avancé. En attendant de rentrer en Angleterre pour son couronnement, le 3 septembre, Richard la nomme régente. En décembre, il lui rend ses terres, dont la garde est confiée à Hughes de Puiset et Guillaume de Longchamp. Il a l'intention de partir en croisade (il prendra son bâton de pèlerin à Tours en juin 1190), mais n'a pas confiance en son frère Jean et, en l'absence d'héritier direct, compte sur sa mère pour veiller sur son trône. Il va même la charger de lui trouver une épouse et lorsque son choix s'arrête sur Béatrice de Navarre, c'est à Aliénor qu'il confie la charge d'accompagner la jeune fille jusqu'à un rendez-vous fixé en Sicile. La vieille dame va traverser les Pyrénées à l'automne, puis repartir en plein hiver en direction de l'Italie pour arriver à Reggio de Calabre en mars 1191. Elle n'y reste que quatre jours, pressée de reprendre la route vers l'Angleterre où Longchamp s'est arrogé un pouvoir quasi royal et où Jean intrigue, s'appropriant au passage quelques châteaux royaux.

La croisade sera désastreuse. Faute d'un accord entre les principaux chefs sur la stratégie, les offensives contre Saladin échouent. Richard, qui s'était marié à Chypre, souffre de crises de malaria. Irrascible et violent, il enlève Jaffa d'assaut, mais ne parviendra pas jusqu'à Jérusalem et trouve le moyen de s'aliéner le duc d'Autriche, qu'il a offensé. Quittant la Palestine le 9 octobre 1192 après la paix de Ramallah conclue avec Saladin, qui assurera, sous la protection des Ottomans, l'accès des chrétiens aux Lieux Saints jusqu'au XX^e siècle, Richard disparaît. Arrive enfin en janvier 1193 la copie d'une lettre de l'empereur d'Allemagne au roi de France annonçant à celui-ci que "l'ennemi de notre empire et le perturbateur de (son) royaume" était prisonnier du duc d'Autriche. Naufragé sur les côtes d'Illyrie (on dirait du Shakespeare), Richard n'a rien trouvé de mieux que de prendre la voie de terre et de se jeter ainsi dans la gueule du loup, en l'occurrence le duc Léopold qu'il avait mortellement offensé à Acre.

Tandis que Jean s'agite, espérant profiter de l'occasion et que Philippe-Auguste envahit la Normandie, Aliénor va montrer une énergie peu commune et susciter l'émerveillement. La rançon demandée est énorme : 100.000 marcs d'argent, soit deux fois le produit annuel brut de l'Angleterre, que la reine s'emploie aussitôt à lever. Elle décrète que chaque homme libre versera un quart de son revenu annuel, le clergé un dixième du sien, que les gens pauvres donneront ce qu'ils peuvent et que les églises et abbayes puiseront dans leurs trésors, ceci étant valable aussi bien en Anjou et en Aquitaine qu'en Angleterre. La somme commence tant bien que mal à être réunie et déposée à la cathédrale Saint-Paul lorsqu'il appert que Jean s'est approprié celle qu'il était chargé de réunir, que d'ailleurs il trahit son frère au profit de l'empereur en espérant ainsi s'assurer le trône. Mais le pire vient de Richard lui-même : sommé par l'empereur de l'aider contre l'Angevin Tancred en Sicile, il préfère, pour ne pas prendre les armes contre un allié, offrir que sa rançon soit relevée de 50 000 marcs. On saurait difficilement être plus... chevaleresque. Aliénor se met en devoir de compléter la somme, créant autour du roi un vaste mouvement de ce qu'on n'ose appeler patriotisme, mais qui est déjà une forme de sentiment national et peut, en octobre 1193, faire envoyer 100 000 marcs, soit 35 tonnes d'argent, à l'empereur. Elle-même se chargera en décembre de convoier les 50 000 marcs restants.

Une déception l'attend à son arrivée. Philippe-Auguste et Jean ont fait une offre supérieure à l'empereur et celui-ci ne veut pas libérer Richard. Ce n'est que le 4 février qu'il y consent, après que Richard a dû se soumettre à l'humiliation de le reconnaître comme suzerain. Il rentre enfin à Londres le 12 mars, mais en repart le 12 mai pour la Normandie où il repousse les troupes du roi de France. Jean pendant ce temps se fait oublier.

Aliénor a maintenant 72 ans et, après ces péripéties, n'aspire plus qu'à la paix. Elle se retire à Fontevraud, inquiète cependant de voir que le couple royal n'a pas d'héritier direct. Elle décide quant à elle de prendre son petit-fils Othon de Saxe, fils de sa fille Mathilde, pour héritier du duché d'Aquitaine. La mort de Richard, à Chalus, le 26 mars 1199, d'une septicémie causée par un carreau d'arbalète, la tire de sa retraite. C'est elle qui, avec lucidité et courage, avant que le roi de France ne tente quoi que ce soit, prévient Jean, obtient pour ce dernier l'allégeance de ses vassaux à elle. Mais dès que Philippe-Auguste est au courant, il proclame Arthur de Bretagne héritier de Richard et obtient des barons d'Anjou du Maine et de Touraine qu'ils reconnaissent l'enfant comme leur suzerain.

Tandis que la guerre fait rage en Anjou, Aliénor se dépense sans compter à travers son duché, accordant nombre de chartes communales aux villes qui dépendent d'elle, à charge pour elles d'assurer leur propre défense. Elle trouve le temps de présider à l'installation du premier maire de La Rochelle, Guillaume de Montmirail et d'accorder aux habitants d'Oléron une charte, appelée depuis "les rôles d'Oléron", qui sans le savoir jetait les bases du droit maritime. Aux abbayes, elle multiplie les dons, conférant des chartes et s'assurant de leur fidélité. On peut dire qu'elle parvint presque à elle seule à sauver à ce moment-là l'héritage de son fils, qui n'était pourtant pas son préféré et que quelque part elle méprisait, mais qui était le roi d'Angleterre. Il est même touchant de la voir, pour sauver le trône de ce fils, accorder des chartes rappelant le souvenir de son "très cher époux le roi Henri, de gracieuse mémoire", tout en accueillant par ailleurs une fugitive, sa fille Joanna, épouse du comte de Toulouse, qui, enceinte, meurt bientôt et qu'elle fait ensevelir à Fontevraud auprès de Henri II et de Richard.

La paix finalement conclue entre Jean et Philippe-Auguste après Noël 1199 allait-elle enfin permettre à Aliénor un repos bien mérité ? Il était dit qu'il n'en serait rien. Le roi Philippe-Auguste désirait marier son fils Louis et songeait à une princesse de Castille. Qui mieux qu'Aliénor pouvait se charger de cette mission puisque la reine de Castille était sa fille et qu'elle avait déjà si bien su choisir une épouse pour son fils Richard ? Aliénor se mit donc en route au début de 1200, accompagnée de l'archevêque de Bordeaux et du capitaine Mercadier, chef de mercenaires, ce qui ne l'empêcha pas de tomber dans une embuscade tendue par un de ses vassaux, Hughes de Lusignan, lequel la contraignit à lui rétrocéder le comté de la Marche que ses ancêtres avaient vendu à Henri II. C'est en plein hiver qu'elle franchit les Pyrénées enneigées.

Le roi de Castille avait deux filles, Uracca et Blanche. Uracca, étant l'aînée, avait plus de chance d'être l'heureuse élue, mais ce fut Blanche que choisit Aliénor, sous le prétexte que les Français ne pourraient se faire à une reine au nom étrange. Elle prit le temps de séjourner en Castille, puis de rentrer à petites étapes. Fatiguée, et choquée par l'assassinat à Bordeaux du capitaine Mercadier sur la route du retour, elle confia à l'archevêque le soin d'amener sa petite fille en Normandie pour qu'il la présente au roi de France et s'arrêta à Fontevraud, fourbue.

Elle semble avoir été à plusieurs reprises très malade au cours des quatre années qu'il lui restait à vivre, ce qui ne l'empêcha pas d'œuvrer à ramener la paix en Poitou entre les Lusignan et le roi Jean, puis de venir au secours de celui-ci lorsque le roi de France se mêla de la querelle, qui incluait désormais aussi Arthur de Bretagne et menaçait l'héritage Plantagenêt tout entier. Contrainte de quitter Fontevraud avec l'intention de se réfugier dans sa capitale de Poitiers, Aliénor, à l'été 1202, se retrouva assiégée dans Mirebeau par son petit-fils Arthur, qui voulait la prendre en otage pour négocier plus favorablement avec Jean. Heureusement délivrée par Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, elle fit jurer à Jean de n'attenter en rien à la vie d'Arthur, pressentant que le roi de France ne manquerait pas d'exploiter tout incident en ce sens. Jean ne tint malheureusement pas compte du conseil de sa mère et Arthur, capturé en août avec 250 de ses chevaliers, fut emprisonné à Falaise.

On ne sait ce qui se passa ensuite et la mort d'Arthur reste un mystère de l'histoire. Mais lorsqu'il fut patent après Pâques 1203 que le duc de Bretagne n'avait plus reparu en public depuis de long mois et que se répandit la rumeur de son assassinat, l'indignation qui s'empara de nombreux vassaux de Jean fut habilement exploitée par le roi de France et l'assaut général donné aux possessions du Plantagenêt. Au mois de décembre, ne restaient plus de son duché de Normandie que les villes de Rouen et de Mortain, ainsi que Château-Gaillard et le Cotentin.

On ne sait rien de la vie et des sentiments d'Aliénor au cours de ces terribles mois de 1203, mais les chroniqueurs affirment que le chagrin de la mort d'Arthur et celui de voir tomber Château-Gaillard la tuèrent. Elle s'éteignit "comme une chandelle dans le vent", disent les *Annales de Waverley*. Elle avait été reçue dans l'ordre de Fontevraud en 1202 et nous pouvons croire son secrétaire, Pierre de Blois, quand il affirme, contrairement à d'autres chroniques rédigées de seconde main, qu'elle y mourut. Son gisant peint, sur le visage duquel flotte un fin sourire, garde un charme indicible : Aliénor séduit encore au-delà de la tombe.

Elle fut, je l'ai dit, extrêmement mal jugée en son temps et les historiens du XIX^e siècle n'ont pas non plus été tendres avec elle. Du côté des Anglais, on peut attribuer cette sévérité non tant à la méfiance qui met l'impératrice Mathilde ou "la Louve de France", Isabelle, épouse d'Édouard II, dans le même sac qu'Aliénor, qu'au repli d'effroi victorien très ambigu devant la femme légère ou réputée telle. Et puis le romantisme avait placé parmi sa galerie de "Belles-Dames-sans-Merci", Dames du Lac et autres "Ladies-of-Shalot", l'icône de la Belle Rosamonde, cette Rosamund de Clifford aimée d'Henri II et dont, sans aucune preuve, on insinuait que la reine l'avait fait empoisonner, un peu comme cette marquise de la chanson française pour qui la reine a fait faire un bouquet après que le roi eut fait battre tambour, et dont l'anecdote ne se fonde sur aucun événement historique. Quant aux historiens français, Aliénor avait pour eux, dans leur vision linéaire de l'histoire de France comme élaboration de la nation, le double tort d'avoir d'une part retardé l'élargissement du domaine royal et l'avènement de la nation qui devait, selon Lavis, naître à Bouvines, et d'autre part d'avoir osé conforter le rêve français récurrent des rois d'Angleterre, qui devait amener, entre autres, la Guerre de Cent Ans.

Ce n'est que relativement récemment que, grâce à la chute des a priori moraux à l'égard de son tempérament, on s'est rendu compte de l'intelligence, de l'énergie et du rayonnement d'Aliénor. Ce n'était après tout pas sa faute si son premier époux lui était aussi mal assorti et si le second, quoique courageux et physiquement satisfaisant, était un rustre qui comprenait moins bien qu'elle ses fils. Aliénor a certes soutenu ces derniers contre leur père, mais c'était aussi pour tenter de préserver l'avenir en évitant que les partages disproportionnés de son empire envisagés par Henri II n'aboutissent à la ruine de l'ensemble, ce qui est finalement arrivé. C'était aussi pour que les querelles du roi de France avec le duc d'Anjou ne rejaillissent pas sur le duché d'Aquitaine et pour que l'entité de celui-ci soit sauvegardée.

Elle a fait preuve d'une intelligence et d'une énergie remarquables lors de la captivité du roi Richard et a sans doute, à ce moment-là, sauvé le royaume. Plus tard, si le roi Jean l'avait écoutée, il en aurait agi plus subtilement avec la rébellion bretonne et aurait probablement arraché ses terres françaises aux griffes de Philippe-Auguste. L'arme qu'Aliénor avait trouvée contre ce dernier, consistant à octroyer des libertés communales à charge pour les communes ainsi créées d'assurer leur propre défense, a été efficace. Le mouvement était si moderne qu'on en retrouve les échos jusque dans les cahiers de doléances de la Révolution et peut-être même encore aujourd'hui dans certaines formes de particularisme.

On mesure également aujourd'hui l'influence culturelle considérable qu'a été celle d'Aliénor. Son goût des chansons, au sens de l'époque, lui a fait apprécier les œuvres de la légende arthurienne qui s'échafaudait en Angleterre et elle a contribué à diffuser celle-ci en France. Bien qu'elle n'ait eu, semble-t-il, que peu de relations avec sa fille, Marie de Champagne, après son divorce du roi de France, cette dernière reprendra le flambeau et patronnera Chrétien de Troyes. Aliénor a également puissamment contribué à la diffusion de la culture "courtoise", même si les "cours d'amour" qu'elle aurait tenues appartiennent apparemment à la légende, et en ce sens elle aura beaucoup contribué à façonner, à civiliser et à polir la civilisation occidentale, en donnant à la femme la place qui lui revient.

Ce personnage clé du Moyen Âge fut enfin, bien avant la reine Victoria, la grand-mère de l'Europe. Reine de France, puis d'Angleterre, elle vit deux de ses filles devenir par le mariage l'une, reine de Castille, l'autre de Sicile. Parmi ses petits-fils, l'un, Othon, devint Saint-Empereur romain germanique, un autre, roi de Castille et un troisième, roi de Jérusalem. Un de ses arrière-petits-fils devint roi de France sous le nom de Louis IX. Au fait, ce descendant fut canonisé sous le nom de Saint-Louis, comme le fut Ferdinand de Castille, lui aussi issu de la sulfureuse Aliénor. Le sang de celle-ci coule encore dans les veines de la reine Elizabeth et l'on peut se demander si ce ne serait pas à leur lointaine ancêtre que cette dernière et sa fille, la Princesse royale, doivent leurs gènes de cavalières talentueuses.

BIBLIOGRAPHIE

- APPLEBY (John T.), *England without Richard 1189-1199*, London 1965.
 APPLEBY (John T.), *Henry II, the Vanquished King*, London, 1962.
 BARBER (Richard), *The Devil's Crown : Henry II, Richard I, John*, London 1978.
 BLOCH (Marc), *Les Rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre*, Strasbourg, 1924.
Carmina Burana, poèmes profanes des moines de l'Abbaye d'Ottobeuren, mis en musique par Carl Orff.
English Historical Documents 1042-1189 (trad. et ed. D.C. Douglas & George W. Greenaway, London 1953).
 FRASER (Lady Antonia), *The Lives of the Kings and Queens of England*, London, 1977.
 HALLAM (Elizabeth), *Mediaeval Monarchs*, London, 1990.
 LONGFORD (Elizabeth ed), *The Oxford Book of Royal Anecdotes*, Oxford, 1989..
 MONMOUTH (Geoffrey of), *Historiae Regum Britanniae* (trad. et ed. Lewis Thorpe, London, 1966).
The Mammoth Book of Eyewitness Britain, ed. Jon E. Lewis, New York, Carroll and Graf, 2001.
 OWEN (D.D.R.), *Eleanor of Aquitaine, Queen and Legend*, Oxford, 1993.
 PERNOUD (Régine), *Alienor d'Aquitaine*, Paris, 1965.
 SEWARD (Desmond), *Eleanor of Aquitaine, the Mother Queen*, London, 1978.
 WEIR (Alison), *Eleanor of Aquitaine, by the Wrath of God, Queen of England*, London, 1999.

DISCUSSION

Guy Dandurand : Quel est le rôle direct d'Aliénor d'Aquitaine dans la littérature courtoise de langue d'oc ?
 Une question qui serait une toute autre "histoire" : a-t-elle reçu à sa cour Robin des Bois ?

Gérard Hocmard : Je ne saurais dire ce qu'il en est et tu es sans doute mieux placé que moi pour le savoir. C'est toi le littéraire et moi l'angliciste. Pour ce qui est de Robin des Bois, même si Nottingham lui a érigé une statue, il semble qu'il soit l'avatar mythique, immortalisé par une ballade médiévale, d'un hobereau rebelle, mais qu'il doive surtout son existence à la reprise par Sir Walter Scott de ladite ballade comme base de son roman *La Flèche noire*.

André Delthil : Est-ce quelqu'un a fait un film sur le sujet ?

Gérard Hocmard : Oui. Je ne sais plus qui, mais cela s'appelait *Un Lion en Hiver* et Henri était incarné par Peter O'Toole.

Pierre Gillardot : Aujourd'hui la présence du tombeau d'Aliénor à Fontevraud est un argument des marchands de biens auprès d'éventuels acheteurs britanniques.

Gérard Hocmard : Je n'en doute pas. Le culturel, par le vernis de respectabilité qu'il confère, fait vendre. Du *Bourgeois gentilhomme* aux acheteurs contemporains en passant par les achats de bibliothèques par les maréchaux d'Empire ou Bokassa, on n'a rien inventé.

Claude Hartmann : Juste une anecdote : à Chypre, le raisin de table "verico" est une variété appréciée. Son nom remonterait au roi Richard qui, en le goûtant aurait apprécié "very good". Encore eût-il fallu que le roi parlât anglais et non français ...

Gérard Hocmard : Richard n'a, semble-t-il, jamais parlé que le français. Mais les incursions étrangères laissent toujours des traces. Qu'on pense à la "quichenotte", cette coiffe pour aller aux champs des femmes du Bas-Poitou et de l'Aunis, munie d'espèces de bavolets de chaque côté du visage, dont le nom viendrait du dépit des soudards anglais de la guerre de Cent ans qui, pour ce détail technique, ne pouvaient pas les embrasser (*kiss not*).

Jean Trichet : À propos du gisant d'Aliénor, l'on a fait remarquer que le drapé des plis de la robe témoignait d'une réelle coquetterie. Sait-on s'il y a eu une intention de refléter un goût de la souveraine ou une certaine reconnaissance ? La comparaison avec d'autres gisants de la même époque confirme-t-elle cette originalité ?

Gérard Hocmard : La principale originalité du gisant d'Aliénor est le sourire qui flotte sur ses lèvres et il est vrai que le drapé y est spécialement soigné. Mais sans doute l'abbaye a-t-elle voulu honorer spécialement celle qui l'avait si richement dotée, à moins que Jean ait aussi voulu pour sa mère un gisant exceptionnel. Mais à l'aube du XIII^e siècle on fait aussi sourire les anges des cathédrales...

UN POÈTE INJUSTEMENT DÉLAISSÉ : FRANCIS JAMMES¹

1^{re} partie : Naissance d'une vocation (1868 – 1888)

Claude Imberti

RÉSUMÉ

C'est un fait que le XX^e siècle en ses débuts concoctait, visiblement, une tendance s'inscrivant en réaction par rapport aux derniers feux de la poésie classico-romantique en général. On y ajoutera même, pour faire bon poids, les écoles parnassienne et symboliste (Verlaine) plus récentes.. Un fort courant d'air frais s'éleva donc, dépoussiérant les rites poétiques apparemment dépassés que les nouveaux venus s'accordèrent pour mettre au purgatoire. C'est l'intérêt évident de l'école vers-libriste (partisans du vers-libre) d'avoir contribué à une oxygénation au cours s'annonçant comme inéluctable. Francis Jammes, chef de file inconnu d'une poignée de ses contemporains, en fut un représentant parmi les plus marquants, de même que le très original Paul Fort C'est ainsi que le poète béarnais, élève très médiocre, ne cessa de se rebeller contre un carcan scolaire qu'il ne sut jamais tolérer, persuadé mordicus que sa vocation ne pouvait être autre que poétique. Ses débuts talentueux dans la carrière furent opportunément salués par le grand critique du moment, André Gide : "On ne lit pas le Francis Jammes ; on le respire ; on le hume ; il pénètre en vous par les sens. Il rappelle ces balsamines d'Espagne, de qui non seulement la fleur est parfumée, mais aussi la feuille et la tige ; émotion, volonté, pensée, tout, en M. Jammes, n'est que poésie et parfum." ².



LES ANNÉES D'ENFANCE (1868 – 1880) "L'ÂGE DIVIN"

I - L'âge tendre vu par l'autobiographie

D'entrée de jeu, nous demanderons au poète intimiste de nous livrer une brassée de ses émotions d'enfance, telles qu'il les chantait, littéralement, dans sa plaquette célèbre de 1901, *le Deuil des Primevères*³. Il s'agit plus précisément de la huitième Élégie, figurant dans l'ouvrage inattendu d'un jeune inspiré dans sa trente-troisième année, dont on répète déjà le nom dans l'ambiance tamisée des salons littéraires parisiens : Anna de Noailles, la même année, faisait aussi pleurer son âme au long de son recueil titré *Le Cœur innombrable*, nanti d'un décor prosodique bien plus respectueux des règles classiques, il faut l'admettre. Laissons le Béarnais dont le "Jammisme" fit si largement école, nous murmurer, à l'aide de mots étrangement simples, sa nostalgie passagère :

"Entrons dans ma maison défunte. C'est la chambre
où je suis né. L'Hiver glaçait la vieille cour.
Un coq chanta peut-être en cette aube d'amour.
Des gens priaient dans la chambre où, ô mon Dieu,
je naissais à ton jour divin, tandis qu'aux roides
pentes de la Bigorre blanche aux torrents bleus,
des pâtres, lentement, conduisaient vers les cieus
les ânes roux nouveaux et les brebis bëlantes."

¹ Séance du 8 janvier 2004.

² *Prétextes*, Mercure de France, 1903, réédit. 1963, Supplément, p.113.

³ *Le Deuil des Primevères*, recueil de 1901, au Mercure de France, réédité par Gallimard, "collection Poésie", en l'an 2.000, p.49 (désigné par sigle DP).

On extrapole facilement de ce qui précède une constatation intéressante, à savoir que, bien avant sa conversion officielle intervenue en 1905, l'écrivain d'Orthez⁴ n'hésitait vraiment pas à mettre en scène au fil de ses incantations ce Dieu créateur dans le giron duquel il raffola de plus en plus de se lover avec délice.

Mais rendons à César...Ce même "Cygne d'Orthez" (ainsi l'avait-on brocardé, mais ce surnom fameux lui resta définitivement) ne flirta pas, en intention, uniquement avec les jeunes vierges délicates dont son esprit de vieux faune attendri faisait si fréquemment pâture, mais aussi, plus doctement, avec les méandres épisodiques et plus graves d'une certaine forme d'autobiographie ! Rien de moins compassé, par le fait, que sa démarche rétrospective (dit au passage, très admirée par Proust avant qu'il ne nous quittât), et dont le grand critique "jammien" Robert Mallet avait bien relevé le savoureux dans un éditorial paru au *Monde* de l'époque, vers 1971, sous le titre incisif mais mérité de *Francis Jammes, le pâtre sans protocole...* "L'initiative est excellente, d'avoir rassemblé trois phases de la vie de Francis Jammes pour le commémorer grâce à lui-même, depuis sa naissance jusqu'à sa quarantaine. Il ne s'agit pas là de mémoires ordinaires où l'auteur plaque ses souvenirs sur l'armature rigide d'une chronologie. Ce sont les évocations d'un poète qui se fait chroniqueur non seulement de lui-même mais d'une époque, et cette époque est autant un espace qu'une mesure de calendrier. Et cet espace part d'une chambre d'enfant pour aboutir à l'infini d'un ciel, se réduit à la corolle d'une fleur ou s'amplifie jusqu'à devenir l'embrasement solaire sur l'horizon mystique. Les manies d'un original engendrent des réflexions où se fermentent les destins d'une espèce, et le sentiment provoqué par la rencontre d'un auteur introduit un jugement global d'une œuvre. C'est de l'impressionnisme."

Notons que Robert Mallet a spontanément repris l'articulation donnée par Jammes à ses *Mémoires* en datant plus précisément les trois livres (sur cinq) qui y correspondent dans sa remarquable biographie intitulée *Francis Jammes, sa vie son œuvre*, Mercure de France, (1961). Nous nous en inspirerons nous-mêmes en rappelant les trois susdits volets qui sont :

I) *De l'âge divin à l'âge ingrat* (1868-1888), II) *L'amour, les muses et la chasse* (1889-1897), III) *Les Caprices du Poète* (1898 - 1903). Ne pas oublier que les trois thèmes avaient paru successivement en 1921, 22 et 23, le poète ayant passé largement la cinquantaine quand il évoquera des souvenirs prenant place dans les premières trente-cinq années d'une existence bien remplie !

Mais les aléas de sa mise au monde n'ont pas seulement hanté l'auteur d'élégies : trois ans plus tôt, c'est-à-dire en 1898, il confiait ses réminiscences vaporeuses à la trame de poésie mystiquement intitulée *De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir*, peut-être son chef d'œuvre, diront certains ? Écoutons-le dans le poème nommé "*J'allais dans le verger...*" :

"C'est d'un âge très jeune que je vous parle.
Près des montagnes, je suis né près des montagnes.
Et je sens bien maintenant que dans mon âme
il y a de la neige, des torrents couverts de givre
et de grands pics cassés où il y a des oiseaux
de proie qui planent dans un air qui rend ivre,
dans un vent qui fouette les neiges et les eaux.
[...] Pourquoi ai-je l'existence que j'ai ?... N'étais-je fait
pour vivre sur les sommets dans l'éparpillement
de neige des troupeaux, avec un haut bâton,
à l'heure où on est grandi par la paix du jour qui tombe ?"⁵

Mais il nous faut bien faire œuvre d'historien, si peu que ce soit, et aborder dûment cette naissance dont le poète nous a si bien offert les célébrations lyriques. Sa prose biographique va revêtir pour le coup un tour plus anecdotique, encore que présenté un tant soit peu, s'agissant de lui, sous forme incantatoire ! Il apparut à une date historique :

"J'ai débarqué sur cette terre le 2 décembre 1868, à quatre heures du matin. [...] Je suis né à Tournay⁶ sur le flanc de cette falaise que battent incessamment les ondes aériennes, et qui est la chaîne des Hautes-Pyrénées. Mon asile à l'arrivée ne fut point quelque grotte, mais une vieille demeure dont le propriétaire s'appelait M. Cazabat. [...] Le premier vestige de beauté qui devait m'amener peu à peu à la notion d'une beauté plus haute, d'une création infiniment plus parfaite, fut, à mes yeux, jusqu'à ma cinquième année, un havre d'air limpide qui baignait un coteau dominé

⁴ Orthez, petite ville des Pyrénées-Atlantiques, non loin de Pau, point de ralliement béarnais du poète et de sa famille.

⁵ *De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir*, (1898), réédit. 1926, Mercure de France, poème "*J'allais dans le verger*", p.30. (Ouvrage désormais mentionné sous le sigle AA).

⁶ Tournay, prononcé Tournail ?, calme bourgade, située à moins de 20 km de Tarbes, en Hautes-Pyrénées, (1.120 h.).

par de fières montagnes.[...] Mon existence à Tournay comprend six ans et six mois. Vers le milieu de ce temps, nous laissâmes ma maison natale pour aller demeurer chez M. Mailhou, épiciers-greffiers. Après quoi, mon père qui était receveur de l'enregistrement quitta avec nous Tournay au printemps de l'année 1875."⁷

Précisons que le jeune Francis fut baptisé par le curé doyen de Tournay, l'abbé Cronan. Sa marraine et tante maternelle, Henriette Bellot, le tint sur les fonts baptismaux, accompagnée par le grand-père de l'enfant, Augustin Bellot, représentant son oncle paternel, Octave, empêché pour la circonstance.

II - Impressions d'antan les plus fortes

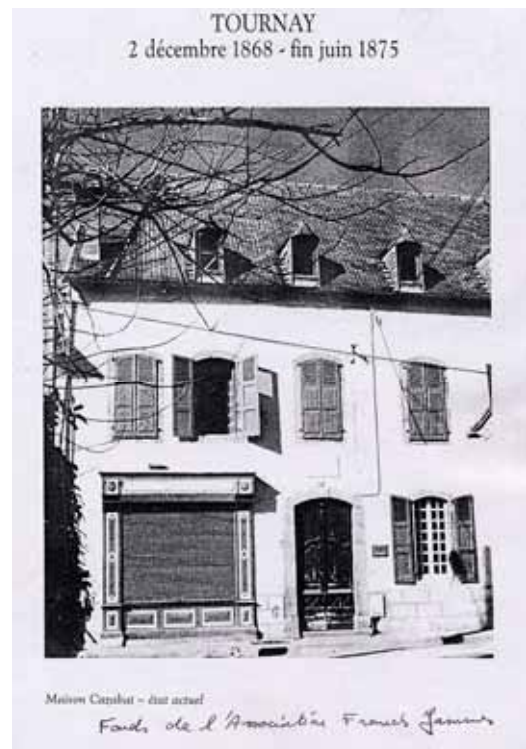
Quels souvenirs les plus lointains ont-ils frappés notre poète ? Il en évoque plus précisément quatre ; laissons-lui la parole à leur sujet : "Je crois me souvenir de mon éveil à la vie, de ma sortie d'un grand sommeil dans une chambre de cette demeure perdue (la maison Cazabat). J'étais couché. J'ouvris les yeux. Je vis la flamme d'un foyer et une personne qui bougeait. C'est là mon souvenir extrême, celui qui touche à l'abîme. Puis, un peu plus tard, ce chant de l'oiseau bleu s'élève, dont ma mère me berce : "Il est tard, l'ange a passé, / Le jour a déjà baissé, / L'oiseau bleu s'est envolé, / Et l'on n'entend pour tout bruit / Que le ruisseau qui s'enfuit."⁸ Le lecteur a deviné que si la gracieuse complainte a été reproduite in extenso, c'est que notre poète, épris de simplicité, en eût fort bien pu être l'auteur... Preuve en serait ce poème, paru en 1919, où, de nouveau, on surprend un homme à se pencher vers son lointain passé :

"J'ai revu le pays natal, mais dans un songe.
J'errais le long d'une maison en vétusté,
M'efforçant de saisir au couloir déserté
L'écho des pas de mon père, qui se prolonge.
Tout est désert comme la mort, et le vers ronge
La plinthe où s'appuyait mon lit, quand me chantait
Ma mère l'oiseau bleu, lorsque le soir d'été
Semblait une forêt d'azur pleine d'oranges."⁹

La troisième impression, bien que remontant à ses trois ans, mérite vraiment qu'on s'y attarde, car sa résonance insolite contribue à souligner l'originalité des réflexes de l'écrivain... Voici donc cet épisode qu'il a conté dans le cadre d'une brève mais belle nouvelle parue en 1901, *Des choses*...¹⁰

"Je me souviens très exactement de la première révélation que j'eus de la souffrance d'une chose. J'avais trois ans. Dans mon hameau natal, un petit garçon (Louis Tarbès) tomba, en jouant, sur un tesson de verre, et mourut de sa blessure. Peu de jours après, j'allais dans la maison de cet enfant. Sa mère pleurait dans la cuisine. Sur la cheminée, il y avait un pauvre petit jouet. Je me rappelle parfaitement que c'était un petit cheval d'étain ou de plomb attelé à une petite barrique de fer-blanc montée sur roues. La mère me dit : "C'est la voiture de mon pauvre petit Louis qui est mort. Veux-tu que je te la donne ?" Alors un flot de tendresse noya mon cœur. Je sentis que cette chose n'avait plus son ami, son maître, et qu'elle souffrait de cela. Et j'acceptai ce jouet et, pris de pitié pour lui, je sanglotai en l'emportant chez moi. Je me rappelle bien que, trop jeune, je ne sentis point la mort du petit garçon, ni la désolation de la mère. Je n'eus pitié que de cet animal de plomb qui m'apparut désolé sur cette cheminée, à jamais inactif, privé de celui qu'il aimait."

Sentiment bien insolite chez le tout jeune enfant que de s'apitoyer sur la souffrance prétendue d'un objet, quitte à rester insensible à la disparition d'un jeune compagnon, non moins qu'à la souffrance d'une mère pleurant son enfant disparu.



⁷ Début des *Mémoires* de F.J., Mercure de France, (1971), pp. 9/10. (Ouvrage désormais mentionné sous le sigle MFJ).

⁸ MFJ, p.12.

⁹ *La Vierge et les Sonnets*, Poèmes, Mercure de France, (1919), p.164.

¹⁰ *Des choses*, donc, consulté par nous dans une réédition de 1946, Merc. de Fr, publiée, comme à l'origine (en 1901), sous le titre global *Le roman du lièvre*, regroupant plusieurs œuvres en prose, p. 178.

C'est encore Robert Mallet qui en rend compte, avec bonheur, dans sa biographie, déjà mentionnée, de 1961. Il excelle à s'y faire le chantre (inspiré) des caprices du garçonnet au sein d'un entourage dont nos écologistes de l'heure approuveraient sûrement le frémissement multiforme. D'où ce savoureux raccourci, évocateur, sur les aléas pittoresques d'une nature complice et propre à stimuler, chez l'enfant, les premiers bourgeons d'un réel éveil poétique, prophétisant sa vocation. Le biographe observe, se fondant surtout sur les rappels rêveurs murmurés par Francis Jammes dans l'exercice nonchalant d'une mémoire fourmillante, et même imbattable dans sa pêche à l'anecdote, cette dernière donnant lieu à un jaillissement de tous les instants : "Vers quatre ans, une enclume qu'on frappe, un chant de coq au soleil, une fontaine dont le jet gicle, un jardin calme où court un hérisson, la vibration d'un vol de hannetons sur des lilas en fleurs, le ronron de la crécelle que son père avait fabriquée dans une noix, une progression nocturne toute rouge d'un feu de la Saint-Jean, la rencontre d'un vagabond escorté de son chien, tels furent ses souvenirs marquants.

Sa passion pour les bêtes se révélait déjà. On le vit pleurer devant la cage où dépérissaient de petits rossignols, ramener à la maison des animaux égarés, enlever d'un chapeau des coléoptères naturalisés et refuser de s'endormir si l'on ne plaçait près de son lit un bocal contenant une rainette."¹¹

Mais Francis Jammes ne le cédait en rien à son biographe quand il lui prenait fantaisie d'énumérer, par exemple, les cinq choses des plus cocasses apprises par lui durant les six années passées à Tournay par notre poète. Qu'en juge :

"La première, c'est que la rainette est verte, avec des yeux d'or. La deuxième, c'est que le cerf-volant est un insecte à l'aspect diabolique dont les cornes peuvent transpercer l'acier. La troisième, c'est que, frottés l'un contre l'autre au crépuscule, certains cailloux émettent une lueur rouge. La quatrième, c'est que l'écrevisse est un animal cuirassé, d'un gris bleuté, qui vit sous les souches submergées. Et la cinquième, sur la robe argentée de la truite il y a des étoiles rouges comme dans le ciel."¹²

La quatrième et dernière impression fut plus tardive, puisque l'écolier l'éprouva vers six ans, son maître n'étant autre que le facteur rural de Tournay, flanqué de la mère de ce dernier pour inculquer aux gamins la fine fleur de la culture primaire ! Une indisposition bienvenue fit découvrir à l'enfant, chez lui, les bienfaits de l'imagerie d'Épinal qu'il célébrera naturellement en vers, dans un premier temps :

"Couleurs, soyez bénies, vous êtes belles.
J'ai butiné comme fait une abeille,
en mon printemps, les images d'un sou."¹³

Il y reviendra, bien sûr, en prose, dans son autobiographie de cinquantenaire où, nous le savons déjà, les mille feux du souvenir n'étaient pas près de s'éteindre :

"C'est d'alors que date mon goût pour les images d'Épinal, que mon père me rapportait de Tarbes, que maman découpait par tableaux pour les coudre, leur donner l'apparence de petits livres, et les ranger dans une bibliothèque fabriquée par mon père avec quelques planchettes. Une de ces images m'exalte encore sur une route, entre des champs de froment où le grand soleil incendie les coquelicots, un sergent revient au pays, guêtré, culotté de blanc, coiffé de tricorne. Ah ! Qu'il est naïf, heureux, sûr de lui et plaisant ! Il salue d'un geste large les moissonneurs qui sont fiers de le revoir. Et il y a là une joie de paradis, une joie qui crie comme un grillon, et que je ne retrouverai que dans la mort !"¹⁴

III - L'éveil de la Foi

Autre facteur d'extase non négligeable chez notre poète, ce fut manifestement la poussée d'une spiritualité au moins latente au départ, mais que fortifiait fermement une mère très pieuse qui donna à l'enfant le goût des cérémonies religieuses. Nous nous en voudrions de ne pas citer, comme précédemment, les paroles de l'écrivain, toujours empreintes de ce parfum savoureux qui donne à l'écoulement de sa prose un charme complétant tout à fait ses épanchements littéralement poétiques !

"Les promenades ou visites champêtres me ravissaient. Mais la béatitude, c'étaient mes stations à l'église. Les premiers cierges que j'ai vu brûler, entre mes paupières que je refermais à demi pour donner aux

¹¹ *Francis Jammes, sa vie, son œuvre*, Mercure de France, (1961) par Robert Mallet, p.16. Sous sigle dorénavant RMFJ.

¹² MFJ p. 25.

¹³ *Vers*, plaquette du 1/5/1907, Mercure de France, récapitulant l'ensemble de ses premiers poèmes.

¹⁴ MFJ p. 15/16.

flammes l'apparence d'étoiles rayonnantes, ne s'éteindront jamais dans mon ciel intérieur. Je crois que, si l'on me tranchait la tête pour ma foi, ces humbles constellations de l'église où j'ai été baptisé, continueraient de luire derrière mes prunelles. Mon désir eût été de me rapprocher davantage du tabernacle ainsi illuminé, de devenir un de ces coquelicots vivants du blé seigneurial qui laissent monter de leurs calices d'argent la fumée de l'encens. J'ai tant souffert jadis de n'avoir pas été servant de Dieu que ma joie, c'est de voir un de mes enfants, qui a le même âge aujourd'hui que j'avais alors, monter à son petit autel et, vêtu d'une chasuble d'or, se retourner vers moi et me bénir."

Et il rappellera, ensuite, des souvenirs plus émouvants encore :

"Deux souvenirs paroissiaux persistent le bruit funèbre que l'on fit avec force crécelles et chaises, au soir d'un sabbat, et la douceur d'une procession dans le cimetière, un après-midi printanier, parmi la pâleur des lys et les piailllements des moineaux. Ma mère et moi nous nous tîmes agenouillés, je vois encore à quelle place près du portail du champ des morts. Une lueur me baignait si tendrement que je perdis le sens du temps, ce qui m'est arrivé deux fois dans cette extrême enfance."¹⁵

Après ce rappel coloré, nous ferons un saut en l'année 1888. Jammes est âgé alors de vingt ans : le voilà couronnant, tardivement, une période scolaire difficile au lycée de Bordeaux par un échec cuisant au baccalauréat, en juillet de la même année, laquelle fut féconde en événements de nature à bouleverser sa vie à quelque titre. Ce fut d'abord le départ d'un père au tempérament plus qu'original, Louis-Victor Jammes, sur lequel nous entendons revenir. Puis, la morosité du lycéen mortifié, facile à comprendre en telle conjoncture, donna naissance, par effet compensatoire, à une explosion de verve poétique, domaine pour lequel il avait prouvé des dispositions évidentes lors des années qui avaient précédé cette éruption soudaine. La moisson qui en résulta pécha, sans doute, par son abondance, accusant, au total, 87 pièces rédigées en vers dits "libres" dont, pour une fois bon critique envers lui-même, il ne retint que 24 appelées à figurer dans sa première œuvre majeure que nous avons consultée, alors, pour éclairer un retour de sa part vers ses origines...(AA) Si "*J'allais dans le verger...*", le poème en question, était daté de 1897, le fameux "cru" de 88 présentait un autre échantillon qui sous le titre très significatif de "*Je parle de Dieu...*", nous ramènera opportunément au thème de la germination religieuse chez Francis.

Il va de soi que le parallèle entre ce qu'il a exprimé en prose vers sa cinquantaine et les vers sur le même sujet écrits quelque trente ans plus tôt ne laissera pas de nous fournir des indications profitables sur le changement de point de vue de l'auteur sur ce même événement.

Intéressant de noter que le poème est dédié à Stéphane Mallarmé et qu'il figurait au départ dans ce recueil intitulé simplement *Vers* qui fut approuvé par le ténor du moment en 1893, cinq ans après la date de sa conception, donc : "...ce recueil, délicieux, de vers naïfs et sûrs, avec leur exquis filet de voix", écrivait à Jammes celui que son obscurité légendaire avait fait nommer plaisamment "le grand orfèvre des brouillards". On va mesurer tout de suite que le style, à base de simplicité, adopté par l'insoucieux jeune homme béarnais, se situait vraiment aux antipodes de l'énigmatique professeur d'anglais, disparu d'ailleurs en 1898... Jugez-en :

¹⁵ MFJ, pp.19/20.

Je parle de Dieu... (extraits)

(lire les strophes de gauche à droite)

D'abord, les 6 premières strophes :

"Je parle de Dieu - mais pourtant
est-ce que j'y crois ? - A cinq ans
on me disait : tiens un croquant...

Va le manger avec Marie
aux vêpres. Sois bien sage et prie
le bon Dieu, la vierge Marie.

Puis c'était la procession
que la bonne et moi nous suivions
et de belles fleurs en coton

dans des vases de loterie.
Les petites filles fleuries
jetaient en l'air des fleurs jolies.

Je levais la tête pour voir
le curé, le grand ostensor
qui luisait sur le reposoir.

Et on chantait : ô bonne vierge !
O lys sans tache ! Fleur des berges !
- Et l'on voyait briller des cierges.

Je voyais le petit Jésus
à Noël dans la crèche, nu.
L'âne regardait par-dessus.

Ensuite, les 4 dernières strophes :
Et maman disait : les rois mages
portent la myrrhe, les images
au petit Jésus qui est sage.

Et je croyais que Dieu était
un vieux tout blanc qui vous donnait
toujours ce qu'on lui demandait.

Ça m'est bien égal
qu'il existe ou non - car l'église
du village était douce et grise."
(1888) Sigle AA, p. 109.

On reste frappé dès l'abord, quant au fond, de cette sorte de complainte insistante au tour étrange, que la foi de l'auteur, dans sa vingtième année, reste entachée d'incertitude, constatation particulièrement notable dans la dernière strophe. Le fragment de ses *Mémoires* des années 30, renouant avec les mêmes impressions, insistera plutôt sur le sentiment d'extase qui y fut lié, sans émettre de doute sur l'origine divine qui en serait la cause. Par ailleurs, sur la forme, on reviendra sur le fait patent que Francis a "mis le bonnet rouge" non pas au dictionnaire, tel Hugo... mais aux rimes et rythmes cultivés de tout temps par la prosodie classique. Une série d'écoles poétiques prêtent parfois à sourire par leurs diverses prétentions : Vers-librisme lancé par Kahn, repris par Jammes ! et autres tenants de tendances en "ismes", souvent fantaisistes, (romanisme incarné par Moréas, l'un des plus sérieux d'entre eux). Paul Fort, contemporain des plus valables en regard de Jammes, s'attela aux mêmes pratiques de désarticulation de la trop rigide poétique d'antan. Il ira même jusqu'à être préféré à notre Béarnais, pourtant plus connu, dans la course au titre envié de Prince des Poètes ! La décision d'un jury distingué, réuni en 1912 dans cette intention, fut cuisante pour notre poète sans doute injustement évincé.

IV - Ascendances familiales

Trêve de digression maintenant : laissons place à l'histoire. Nous avons déjà conté l'événement de la venue au monde du poète béarnais. Quelles sont donc, les circonstances familiales ayant prélué à cette naissance ? Son père, Louis-Victor Jammes mena, en tant que receveur des finances, une existence paisible de fonctionnaire. C'est à l'âge de 33 ans, soit le 20 septembre 1864, que ce dernier épousa à Navarrenx (Basses-Pyrénées) une jeune fille de bonne classe sociale, Anna Bellot, originaire de Sisteron dans les Basses-Alpes. Bientôt allait naître de cette union Marguerite, de trois ans plus âgée que le futur auteur, qui n'eut jamais avec sa sœur d'intimité véritable. Le 22 novembre 1867, le trio familial s'installait à Tournay suite à une nouvelle affectation du père de l'écrivain. C'est alors, on le sait, que le jeune Francis vint compléter par sa naissance une famille qui ne comptait jamais plus que deux enfants.

Francis Jammes enfant



Fonds de l'association
Francis Jammes

Quelles descriptions de ce père nous aura laissées Francis Jammes ? Nous puiserons, selon notre habitude, à plusieurs sources ; ainsi, le profit de l'information devrait être complété par la découverte des modes d'expression (prose ou poésie) caractérisant un auteur multiforme et toujours en verve ! Remontant de son portrait le plus récent à des approches plus lointaines, c'est aux *Mémoires*, bien sûr, que nous demanderons d'abord de nous camper ce personnage atypique :

"Mon père était aussi bon que beau de visage et d'allure, mais je le craignais un peu.[...] Il était né aux Petites-Antilles (Guadeloupe), le 18 août 1831, de Jean-Baptiste Jammes, docteur-médecin, chevalier de la Légion d'honneur, dont les missives jaunies m'ont appris la nature courageuse, entreprenante... [...] Ce que mon père m'a conté, touchant sa vie en famille, jusqu'à l'âge de sept ans, à la Guadeloupe, où il fut embarqué pour la France, vêtu d'un chapeau haut de forme et d'un habit à boutons d'or, est éclairé en moi par de si somptueuses ténèbres que la mort semble déjà soulever ses voiles énigmatiques et me le restituer.[...] Mon père m'a dit avoir été bien ému, certain soir, à Tournay... Il fut soudain pris de nostalgie ; il revoyait ses père et mère, et tout le cher paysage de là-bas, la forêt où mon aïeul, attristé par les deuils, la ruine et les séparations, chassait les ramiers qui roucoulaient dans la chaleur basalmique. Il avait suffi, pour ranimer ces ombres et ces poussières, de l'arôme d'un ananas renfermé dans un buffet, arôme que mon père n'avait plus ressenti depuis sa tendre enfance."¹⁶

Peut-on rêver madeleine proustienne plus efficace pour réactualiser le souvenir ? Le texte qui précède mérite, en fait, des précisions complémentaires en vue de lever quelques obscurités... L'existence du grand-père de notre écrivain, émigré aux Antilles, fut marquée d'héroïsme et d'agitation. Les tremblements de terre de Pointe-à-Pitre, ruinèrent l'exilé. Son épouse créole, mais originaire du Béarn comme lui, disparut après lui avoir donné deux fils, Louis-Victor et Octave. Le père, désespéré, prit le parti de renvoyer ses deux garçons dès l'âge de raison à ses sœurs Célanire et Clémence, gardiennes de la maison familiale d'Orthez. Il ne devait plus jamais, lui-même, reparaitre sur le continent.

Francis Jammes décrivait lui-même, de sa plume colorée, la Guadeloupe comme un pays, je cite, "où les fleurs sont larges comme des cloches, les flots couleur de flamme et de soufre, les fruits d'une étrange saveur, les jeunes filles jalouses et franches"¹⁷.

C'est de la plaquette *Vers* du 1^{er} mai 1907, déjà consultée que nous prélèverons deux strophes sur ce père admiré si fort par le poète¹⁸ :

"Quand on dînait, la face de mon père
se dessinait en courbe de lumière,
brillante et fine comme un fil de rosée
dans l'ombre de sa barbe de grand chef.
Il était ironique avec fierté,
rêveur, nerveux, beau, susceptible et bref.

Dedans son cœur, peut-être écoutait-il
comme on écoute au creux d'une coquille
les mornes voix des soleils des Antilles ;
et sur son âme voyait-il des lueurs
de colibris sur des jardins tranquilles
passer comme des éclairs de chaleur ?"

Voilà donc, enfin, des vers vigoureux et scellant l'originalité, déjà savoureuse, de notre poète s'affirmant dans la candeur sans détour de sa vingtième année ! Robert Mallet analyse finement l'héritage d'exotisme reçu de ses ascendants par un jeune hypersensible et comme affamé d'impressions vives et diverses, d'où qu'elles viennent, de l'hexagone ou d'outre-mer, peu importe d'ailleurs ! Ainsi le biographe écrira-t-il non sans sagacité :

"Louis-Victor conserva toute sa vie le visage empreint de nostalgie de l'enfant déraciné. Généreux, sensible, il avait une distinction de grand seigneur. S'il ne semble pas avoir transmis à son fils ce calme austère et cette gravité pensive de naissance que l'éducation puritaine avait encore contribué à augmenter, il lui communiqua, par contre, l'amour endolori des Antilles heureuses, la sensualité alanguie des Tropiques, avec une aptitude singulière à accueillir et à goûter les visions de chair ambrée, les parfums ténus, les couleurs chaudes et les chansons lascives."¹⁹

Notre tentative de tour d'horizon ne saurait, en aucun cas, être tenue pour exhaustive. Mais son mérite est bien, à notre sens, d'amorcer un examen que nous aurons à reprendre, ponctuellement, par la suite. Pourquoi ne pas lui donner une conclusion provisoire en recourant à

¹⁶ MFJ, p.14.

¹⁷ Citation opérée par Robert Mallet.

¹⁸ Écrites par Jammes vers 1888.

¹⁹ Citation extraite de *Francis Jammes*, étude complémentaire à la biographie de Mallet, parue chez Seghers, collection "Poètes d'aujourd'hui", (1964), p.7 (sigle RMS).

l'un des quatrains sertis en quatre livres, fruit de la maturité féconde de l'auteur lors des années 20 ? Il a largement dépassé, alors, la cinquantaine. Son père est toujours là, gisant au cœur de sa méditation du jour, qu'il intitule explicitement : *À mon père guadeloupéen*. La voici, présentant une forme prosodique nettement plus châtiée que la nonchalance de ses débuts :

"Je songe à l'eau des mers qui toujours se balance,
Et j'ai la vision au milieu de la nuit
Du gouffre tour à tour vide et plein d'où sortit
Le hochet de corail de ta lointaine enfance."²⁰

On ne s'étonnera nullement, dès lors, que ces quatrains, presque contemporains des *Mémoires*, aient recueilli l'admiration conjugée de François Mauriac et de Paul Claudel ! Il compara lui-même ces poèmes raccourcis à des campanules qui, au fort de l'été, "se fondent avec la lumière jusqu'à n'être plus saisies que par les yeux d'un petit nombre". À la façon des Japonais, compositeurs de courts poèmes dénommés *haïku*, il tentait d'exprimer dans quatre vers "le drame et la méditation d'une existence tout entière", risquant de désarçonner ses adeptes habituels au profit d'un effectif réduit de nouveaux lecteurs, seuls à approuver cet autre mode d'expression, plutôt sibyllin, du vieux lion désabusé.²¹

Force nous est de souligner qu'en déchiffrant, scrupuleusement, c'est à dire à travers quatre approches complémentaires, la richesse exemplaire de ses racines paternelles, nous n'avons fait que la moitié du chemin en vue de le mieux comprendre : reste à expliciter ce que furent, on le sait déjà en gros, ses antécédents maternels, les fameux grands-parents Bellot. Un lot non négligeable d'impressions vivaces et diversifiées à leur sujet compose encore le terreau d'où procéda sans défaillance le déroutant "Cygne d'Orthez".

Il a été dit plus haut que l'année 1875 avait vu le départ définitif de Tournay du quatuor familial, suite à la nomination de Louis-Victor Jammes comme receveur à Sauveterre de Guyenne, où il s'installa seul dans l'attente d'une affectation ultérieure plus intéressante au point de vue régional. C'est donc à Pau, passage Serviez, où résidaient les grands-parents Bellot, que la mère et ses deux enfants s'établirent momentanément. Naturellement, la forte personnalité du surprenant Augustin Bellot ne manqua pas de marquer d'une empreinte ineffaçable un petit-fils avec qui l'aïeul sut établir une réelle complicité, aussi bien affective que poétique. Qu'en écrit-il dans ses *Mémoires*, d'abord ?

"De Tournay, on m'amenait parfois dans la ville d'Henri IV (Pau). Mon aïeul, qui était un homme fort affiné, fréquentant chez des aristocrates qui le recherchaient à cause de ses belles manières, de son esprit et de son goût très averti pour la musique et les lettres, m'accueillait avec une ironie marquée. Ce romantique, féru de Musset, montrait une certaine gêne à me voir débarquer du train, tel que Jeannot-lapin ou le rat des champs. Et il est vrai que j'arrivais de mon village. Mais qu'y pouvais-je, et n'était-ce pas aussi bien ? "²²

C'est à nouveau du côté de Robert Mallet que nous irons rechercher l'évocation émouvante de ces échanges poétiques entre deux âmes spontanément tournées vers nos auteurs français les mieux placés pour les enrichir spirituellement au moyen d'un dialogue incessant, au plus noble niveau : "Ce fut le grand-père maternel de Francis Jammes qui joua le rôle le plus important dans cet apport de Provence. Augustin Bellot était un personnage dont le caractère ne manquait ni de relief, ni de couleur. D'un naturel expansif, il se passionnait pour la musique et la poésie. Dans sa jeunesse, il avait rencontré Hugo, Musset, George Sand, Mimi Pinson, et représentait le Romantisme aux yeux de son petit-fils. Il lui lisait les œuvres d'Alphonse Daudet, de Mistral et de Paul Arène, à moins qu'il ne lui récitât ses propres poésies écrites vers 1840, et publiées par ses soins vers 1890, dans une plaquette curieusement intitulée *Bric-à-brac d'un vieux Jeune France*. [...] On imagine les longues conversations du petit garçon, puis de l'adolescent avec le vieillard, chacun révélant à l'autre les poèmes qu'il avait écrits plus ou moins en cachette. [...] Ainsi Francis Jammes, grâce à son grand-père maternel, baigna dans une ambiance de respect pour la poésie et prit plus facilement conscience de ses dons littéraires."²³

Mais c'est aussi un nouveau clin d'œil de l'exotisme qu'on enregistre dans cette exploration de ses racines maternelles que nous avons voulu mener, évitant tout favoritisme, avec la même rigueur que du côté paternel ! Voyons en quoi l'enfant reçut un nouvel appel de l'outremer alimentant sa vocation naissante pour la poésie. Il s'en ouvre dans ses *Mémoires* :

²⁰ *Le Deuxième livre des Quatrains*, Mercure de France, 1923, p.7.

²¹ Cf. Préface au *Premier Livre des Quatrains*, Mercure de France, 1923.

²² MFJ, p.20.

²³ RMS, p.de 7 à 9.

"Chez mes grands-parents, je couchais sur une malle en bois de camphre, cloutée de cuivre, si vaste que jamais je n'ai vu sa pareille. Elle avait été rapportée des Indes par Marcellin Bellot, frère de mon arrière-grand-père maternel.[...] Lorsque revint cet infortuné voyageur, on ne lui vit retirer de son coffre mystérieux comme le cheval troyen que des foulards de cachemire dont il soignait ses rhumes et une paire de bas de soie qui n'ont jamais raconté leur histoire."²⁴

L'incident, une fois de plus, donnera lieu à la cristallisation poétique inéluctable chez Jammes. Il nous suffira de nous reporter, pour nous en convaincre, à *ce Deuil des Primevères* dont, à l'orée de notre étude, nous savourions déjà la sève élégiaque dispensée par un auteur en proie à ce mal insidieux qui rongait jadis le cœur d'un Lamartine, pour le plus grand bonheur des amateurs d'un lyrisme teinté de mélancolie ! Voilà ce que donnera la transcription poétique de son embarquement nocturne vers les songes transocéaniques (le poète s'adresse ici à l'égérie dont il est si voluptueusement habité...)

"Tu verras, dans un coin, la malle en bois de camphre
et sur laquelle, enfant, me couchait ma grand'mère,
et qui dort maintenant ayant passé la mer
tempétueuse, il y a bientôt deux cents ans,
avec l'Oncle pensif qui revenait des Indes,
n'ayant qu'un souvenir de femme dans le cœur.

Tu peux interroger son bois mystérieux..
Il te racontera mes rêves de petit garçon.
Ils sont si purs que tu peux, amie, les entendre.
C'est en dormant sur ce vieux coffre odorant
que mon cœur s'est peuplé de jeunes filles tendres
et d'arbres indiens où montent des serpents."

Puis sa mémoire glisse, en un mouvement facile à comprendre, de cet ancêtre de ligne maternel vers Louis-Victor, son grand-père paternel dont il avait goûté la correspondance, comme relevé par son biographe en ces termes : "De son aïeul paternel, le poète hérita une ferveur quasi mystique pour "les Îles". La découverte qu'il fit d'une liasse de lettres écrites par l'exilé mit en mouvement dans sa sensibilité d'adolescent un mécanisme de rêveries auxquelles nous devons les plus suggestifs de ses premiers poèmes."²⁵ Ainsi l'exprime la strophe de son "*Élégie*" succédant aux deux autres précitées :

"Que ta main, en passant, frôle pour se bénir
la correspondance grave de mon grand-père.
Il dort auprès de la Goyave bleue parmi
les cris de l'Océan et les oiseaux des grèves.
Dis-lui que tu vas trouver son petit-fils.
Son âme sourira à ta grâce un peu frêle."²⁶

La Roque, septembre 98, chez A. Gide.

On reste comme frappé du style "parlé" de ce mode poétique, s'évertuant (mais le terme est paradoxal !) vers une simplicité qui conquiert le cœur de beaucoup - on le verra - mais fit aussi grincer les dents de quelques détracteurs ! En tout cas, c'est bien du pur Francis Jammes, tel qu'il se livrait en 1898, insoucieux des rythmes ou des rimes, et laissant parler son âme sans imposer le moindre carcan à son sentiment le plus vif dans l'instant. Ce qu'il formule, guidé par une grande lucidité (qui n'est pas toujours son fort) envers sa création immédiate : "Ma forme suit ma sensation, agitée ou calme."²⁷

Comment ne pas rendre hommage, avant de clore cette évocation rapide des ancêtres de Francis Jammes, à cette grand-mère maternelle Éléonore, modèle de toutes les vertus ? Nous laisserons la parole à son petit-fils, particulièrement élogieux pour la disparue :

"Un de mes plus doux souvenirs d'alors, c'est quand nous allions visiter la sœur Marceline, dans son couvent de la Préservation. Ma famille la connaissait de longue date, car elle avait donné à ma mère et à ma tante une éducation excellente. [...] Elle portait beaucoup d'amitié à ma grand-mère Éléonore, qui en était bien digne, car elle aussi avait épousé le Christ, mais au milieu de sa propre famille. Pauvre grand-mère ! Elle faisait partie de l'ombre, on ne la distinguait point tout d'abord

²⁴ MFJ, p. 28.

²⁵ RMS, p.7.

²⁶ DP, *Élégie* seconde, III, pp.28/9.

²⁷ DP, Préface, p.15.

lorsque, dans sa chambre, elle priait devant son crucifix d'ivoire jauni ; mais la lueur de ses cheveux blancs la nimait peu à peu. Toujours vêtue de noir, pressant la grappe obscure de son chapelet pour en extraire un vin surnaturel qui remontât son cœur, elle paraissait enveloppée d'une fumée de bénédiction. Je me rends bien compte aujourd'hui qu'elle a dû souffrir de la vie, car il ne cessa de neiger dans son âme."²⁸

Médaille habilement croquée et que n'eussent pas renié des romanciers contemporains de Jammes : je pense ici à Proust, admirateur des *Mémoires*, ou même François Mauriac, à l'orée de sa gloire de romancier à la même époque. Ainsi aurons-nous rattaché la foi très solide d'Anna Jammes, ex-Bellot, (manifestée dans l'initiation spirituelle de son "poète de fils", on l'avait vu) à une tradition familiale bien vivace. Situons, mieux, dans le temps ces personnages apparentés : c'est en 1887 (Francis atteignait alors ses vingt ans) que s'éteignait la vertueuse grand-mère, Eléonore Bellot, ayant précédé par conséquent d'un an dans la tombe son gendre Louis-Victor Jammes, parti le 3 décembre 1888, à cinquante-sept ans, comme il a été déjà dit. Le grand-père Augustin Bellot devait décéder, lui-même, le 5 janvier 1898, soit quelque onze ans plus tard que sa femme, Eléonore. Quant à leur fille Anna, elle devait quitter ce monde en 1934, soit à quatre-vingt-treize ans, quatre ans avant un fils désormais célèbre, disparu, pour sa part, le 1^{er} novembre 1938, donc à l'âge de soixante-dix ans : longévité moyenne, certes, même à cette époque, mais laissant toutefois, à l'écrivain un délai suffisant pour générer une création littéraire qui fut abondante, tant sur le plan de la poésie, au premier chef, que de la prose proprement dite.

LES ANNÉES DE JEUNESSE (1880-1888) "DE L'ÂGE INGRAT À L'ÉCLOSION"

I - Caprices divers et considérations sur le "Pion"

C'est donc au printemps de 1880 que la famille vint habiter un immeuble portant actuellement le numéro du 11, cours Pasteur : le bureau de l'Enregistrement était au rez-de-chaussée, les appartements au premier et second étage. L'auteur observe : "À l'arrivée, on m'avait mis au lycée en neuvième, car mes aptitudes scolaires étaient telles que les écrivaines seules, que l'on assure marcher à reculons, pouvaient en donner une faible idée".²⁹ L'esprit de vagabondage, inhérent à l'enfant jusque là, se saisit à nouveau du petit homme de douze ans et Robert Mallet nous en donnera quelque idée : "Il ne cessait de rechercher les possibilités d'évasion, lecture des romans de Jules Verne, expériences chimiques à domicile avec pour conséquence une explosion malencontreuse, flâneries sur le port encombré de cargaisons, tout bruisant d'une activité maritime propice aux divagations exotiques, contemplation des devantures piaillantes et polychromes des oiseleurs, longues courses dans la campagne environnante afin de découvrir l'insecte et la plante rares, honneurs d'une collection ou d'un herbier. Car il s'était découvert une passion de botaniste et d'entomologiste."³⁰

Faisant pendant aux cinq observations farfelues, rapportées par le poète de son rapide passage à Tournay, cinq notations nouvelles viennent enrichir le bagage de ses étrangetés qui ne fera que s'alourdir avec l'âge !

"En ce temps-là, j'appris cinq choses. La première, c'est que sous un azur plein de brises, les vaisseaux sont joyeux et impatients, joyeux par le chant des marins, impatients par leurs pavillons qui ne demandent qu'à se détacher. La deuxième, c'est que la Vierge dorée qui luit comme une âme au sommet de la tour de Pey-Berland, et qui est la reine de Bordeaux, fut un jour projetée sur le sol par des brutes. La troisième, c'est qu'il est poignant de voir les passants se fondre dans le brouillard comme dans la mort tandis que gémissent les sirènes du fleuve. La quatrième, c'est qu'un grand marché est une merveille et que l'on peut y acheter des coquillages, des crabes et des crevettes, pour lesquels mon goût est si prononcé qu'il me ferait commettre des folies. Et la cinquième, c'est qu'il y a Jules Verne."

Notre conclusion, au terme de cette énumération insolite, est que la verve du poète est bien sans pareille, et n'en est pas à une cocasserie près, ce qui donne à ses propos leur style toujours inattendu et, avouons-le, souvent récréatif.

Pour en revenir au sujet lancinant qui restait son comportement de lycéen de fraîche date, en octobre 1880 il réintégrait le lycée en huitième, ce qui était loin d'être brillant. Il s'entend assez

²⁸ MFJ, p.36/37.

²⁹ MFJ, p. 85.

³⁰ RMS, p.14.

bien, toutefois, avec son nouveau maître M. Dabas, homme charmant mais se croyant marin dans la mesure où il maniait l'été un petit bateau sur le bassin d'Arcachon ! En dépit de tout, le lycéen ne peut s'interdire de professer pour l'engeance des surveillants, vulgairement baptisés de pions, une estime plus que mitigée. Il en fait une énumération exhaustive et pittoresque, comme toujours, que la place, malheureusement, nous fait défaut pour la rapporter ici. Il s'en explique, en gros, quand il déclare : "Quoi qu'externe libre, je dus prendre contact avec plusieurs de ces être singuliers que l'on appelle pions. Je ne pense pas qu'il y ait au monde rien de plus varié que cette race, car c'est moins une conformité de goût que le besoin qui la dirige dans cette voie. [...] Des maîtres d'étude que j'approchai, soit à Bordeaux, soit auparavant à Pau, bien peu me donnèrent l'idée d'une éminente vertu. J'en ai connu de toutes sortes parmi les imparfaits."⁷⁶ Robert Mallet apporte sur ce thème des précisions intéressantes : "Le lycéen divisait alors les surveillants en deux catégories les comiques et les tragiques, ne leur faisait grâce d'aucun travers, d'aucun tic. Il n'eut pitié d'eux que bien plus tard, quand il sut discerner la misère de leur position et les drames qu'elle cache souvent. Son indulgence à l'égard des malheureux n'avait pas encore pris le pas sur l'aversion que lui inspirait le métier de pion. Mais il devait, à vingt ans, compenser son incompréhension d'écolier par un de ses plus beaux poèmes de compassion."⁷⁷ En voici les termes :

Le pauvre pion...

(lire strophes de gauche à droite)

"Le pauvre pion doux si sale m'a dit : j'ai
bien mal aux yeux et le bras droit paralysé.

Bien sûr que le pauvre diable n'a pas de mère
pour le consoler doucement de sa misère.

Il vit comme cela, pion dans une boîte,
et passe parfois sur son front froid sa main moite.

Avec ses bras il fait un coussin sur un banc
et s'assoupit un peu comme un petit enfant.

Mais au lieu de traversin bien blanc, sa vareuse
se mêle à sa barbe dure, grise et crasseuse.

Il économise pour se faire soigner.
Il a des douleurs. C'est trop cher de se doucher.

Alors il enveloppe dans un pauvre linge
tout son pauvre corps misérable de grand singe.

Le pauvre pion doux si sale m'a dit : j'ai
bien mal aux yeux et le bras droit paralysé."³³
(1888)³³

II - Spectacle décapant mais effusions sentimentales

On gagne à s'informer des sentiments qui agitaient notre jeune insubordonné que l'on surprend sur la voie des confidences, rétroactives une fois de plus : "Mes camarades me respectaient particulièrement parce que je les entraînai et parce que mon caractère insolite, mes questions inattendues à mes professeurs, et certains essais littéraires que je leur communiquais, en imposaient à leurs caractères craintifs, pondérés et moins enclins que le mien au désir de briller. De là, chez moi, les premiers germes de cette maladie, odieuse surtout pour l'entourage de celui qui en est atteint, et qui se manifeste dans la prime adolescence : l'âge ingrat."³⁴

C'est là qu'il convient de faire à un incident peu banal toute la place qu'il mérite : première sortie de ce genre pour l'élève Francis, un oncle mexicain loua à son intention une loge dans le si réputé Grand Théâtre de Bordeaux, où l'on donnait *La Juive*, pièce musicale composée par Jacques Halévy d'après Scribe. Notre poète prouve en cette occasion que sa plume fertile lui permet de se hisser sans effort au niveau du meilleur Courteline. Rappelons que Proust, lui-même, dut bien une part de sa grande célébrité, entre autres, à la vingtaine de pages talentueuses consacrée par lui, dans *La Recherche*³⁵, à l'audition décevante de la *Berma*, alias Sarah Bernhardt. Rude concurrence pour le jeune spectateur néophyte ! Nous nous en voudrions de celer, le moins du monde, son propre texte dont l'humour, à la limite de la caricature, n'eût pas été désavoué par Daumier en personne !

"Pauvre Halévy ! Il n'eut jamais, je l'affirme, d'auditeur plus attentif que ce gosse gêné par des gants dont il caressait le rebord de la loge.[...] Des êtres bizarres que l'on nomme musiciens envahissent l'orchestre en contrebass. Les uns ont l'air d'écureuils timides et jouent de la flûte. D'autres, en enfilade, tels que des oiseaux en brochette, dardent avec ensemble, au-dessus de leur épaule gauche, des archets. Une dame, dans un coin, fait ramper ses bras nus contre une sorte

⁷⁶ MFJ, p.100.

⁷⁷ RMFJ, p. 29.

³³ AA, p.7/8.

³⁴ MFJ, p.102.

³⁵ *À l'ombre des Jeunes Filles en Fleurs, "Recherche"*. Début Tome II.

d'instrument qui ressemble à un balcon d'or ou à une proue de navire, tandis qu'une sorte de fanatique frappe de temps en temps sur un dôme semblable à celui des Invalides, dont le cuivre émet un son déchirant. Enfin le chef de ce tintamarre assourdissant semble menacer d'une baguette noire tous ses sujets. C'est alors que la Juive apparaît. [...] Sa poitrine, pour simuler l'émotion, va et vient comme un soufflet, d'autant plus vite que lui donne la réplique un hurleur obèse, à barbe courte, qui a pour fonction d'être l'amoureux. Il glapit. Elle étend son bras nu et roucoule. La salle croule sous les applaudissements, et c'est à peine si l'on prête attention au pauvre papa juif que l'on a affublé d'une robe de capucin et qui ressemble à un professeur du Collège de France qui n'aurait rien inventé."³⁶

Que dire, maintenant des émois sentimentaux, sinon vraiment sensuels, ne manquant pas, on le suppose, d'émerger au cœur de ce jeune homme, atypique mais bouillonnant, qui devait par la suite se révéler quelque peu "chaud lapin" (on nous pardonnera la familiarité de la désignation). Observons qu'il n'est pas loin de se livrer à quelques ingénieux travaux d'approche, dont il nous narre les aléas avec sa bonhomie coutumière et sa simplicité : "Je me distrayais par quelques livres dont j'allais me munir dans une bibliothèque paroissiale ouverte le jeudi. Quelques personnes de bonne volonté en cataloguaient les volumes : trois ou quatre vieilles dames et une belle fille brune. Je n'avais rien vu de plus calme que cette créature à qui ses cheveux tirés en arrière donnaient l'aspect d'une robuste vierge de la primitive Église. Je crois que je m'en épris quelque peu, et, pour lui marquer mon sentiment, je glissai dans un roman que nous échangeâmes une version latine que j'avais assez réussie et qu'elle me rendit sans avoir compris qu'une déclaration pût revêtir une forme si particulière. Je n'insistai d'ailleurs pas, me bornant à changer mon cœur de place pour l'offrir, sans le lui avouer, à une adolescente qui fréquentait la même bibliothèque et dont la vieille maison à carreaux verts me jetait dans un charme inexprimable. J'y reviendrai en son temps."³⁷

L'adolescent prit pour confident son camarade Charles Lacoste, de descendance créole comme lui-même, et futur peintre de grand talent (1870-1959). Ils s'évadaient de concert, à l'affût d'impressions enivrantes et fécondes, telle que la péripétie sentimentale mais restée platonique que nous l'avons entendu annoncer au terme du texte qui précède. Voici ce qu'en substance le mémorialiste aura exhumé de ces alluvions inoubliées d'un passé déjà lointain :

"Dès quatre heures, Charles Lacoste, m'accompagnait en de longues flâneries. Je me dirigeais vers le quartier des Capucins. C'est là qu'est né, comme une fleur grise, dans le silence, mon pur et vrai premier amour. [...] Il est dans une rue dont je tais le nom, une maison dont la porte, soigneusement frottée, mirait vaguement, dès la nuit tombante, la flamme agitée d'un bec de gaz. Mais avant que l'obscurité se fit, derrière les petits carreaux, une enfant au mince et grave profil de lumière, cousait debout.[...] En un jour de congé pascal mon cœur s'ouvrit comme un calice qui neige au soleil et un poème s'éleva, tel qu'un parfum, de mon pur amour. La première muse était née. Mais par quel mystère se présentait-elle à moi sous un aspect si différent de ma poésie ? Que m'a voulu cette vierge en robe grise, au profil étroit, et bien faite pour tenir - plutôt qu'une rose rubiconde ou un fruit doré - le laurier aigu et amer d'un dimanche des Rameaux ? Cependant elle a présidé, à son insu, à toutes les phases de ma vie. Elle a connu l'enfant terrible, le jeune homme triste et malade, le solide patriarce que je suis dans la maison bruissante d'enfants."³⁸

Il profère, un peu plus loin, une vue saisissante et profonde sur l'égoïsme, plus ou moins conscient, attaché à ce penchant insurmontable du poète pour se délecter des mille caprices de l'imagination : "À tant rêver, mon cœur s'endurcissait. Il n'est rien de tel que la poésie, quand elle n'est pas vivifiée par la religion, pour faire de vous un monstre d'égoïsme. Celui qu'alors on aime avant tout, avec passion, même chez les autres, c'est soi-même"³⁹.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que justice d'examiner brièvement les retombées d'importance que nous évoquions à la suite d'une démarche presque initiatique. Son œuvre ultérieure ne pouvait manquer d'en être, et fort brillamment, marquée. Témoin deux poèmes procédant de cette mouvance nostalgique et dont il conviendrait de mentionner des extraits, ainsi le premier tiré de *De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir*, recueil connu :

³⁶ MFJ, p.110/111.

³⁷ MFJ, p.112.

³⁸ ibidem, p. 133.

³⁹ ibidem, p.134.

Quand dans le brouillard...

(1)

"Quand dans le brouillard qui faisait luire la boue,
où nageaient les lumières des grands magasins,
je m'arrêtais en face des tuyaux de zinc
de ta maison ancienne où, la lampe à la joue,
tu brodais à côté de ton petit serin,

(2)

l'odeur des îles sortait par les fentes roses
de la fenêtre à carreaux verts, et je sentais
que nous avions vécu bien avant d'être nés
dans une colonie qu'une mer drôle arrose ;
et il me semblait encore que j'y étais.

(6)

Quand je serai mort, si quelqu'un trouve ces vers,
qu'il aille près des quais d'une ville et te cherche,
qu'il t'explique ce que l'on appelle un poète
et que là-bas des oiseaux d'or sont sur la mer
où nous avons vécu, amie, avant de naître." ⁴⁰

(1898)

(Nous n'avons sélectionné que trois strophes, parmi les plus significatives, d'un poème en comptant huit.)

Voilà, par ailleurs, un court et beau fragment, mélancolique à souhait, illustrant bien la mouvance chantée par le texte précité, et que nous irons prélever au cœur de cette huitième *Élégie*, qui nous avait déjà bercés, au tout début, sur les circonstances de sa naissance :

"Je n'ai jamais osé revoir ces coins d'enfance.
Si je les revoyais ce serait avec toi,
ô toi qui m'aimes tant et ne me connais pas.
Pour ne pas trop gémir dans ce pèlerinage,
il me faut un amour dont je n'ai pas souffert,
une âme qui, longtemps, sur la prairie dorée,
à midi, au milieu des choses bourdonnées,
écoute, dans le chant de l'angélus,
mourir les colombes d'azur de mes amours fanés." ⁴¹

Revenant à l'inéluctable chronique familiale, c'est en 1887, que devait s'éteindre la grand-mère maternelle de Francis, Éléonore Bellot, fort dévote et si malicieusement campée par le crayon de son petit-fils. ⁴² Portrait auquel nous tiendrons à ajouter un complément, édifiant, secrété par sa méditation du moment : "Il se dégageait d'elle cette fraîcheur qui est celle d'un ruisseau sous la menthe, ce parfum de la grâce qui force les plus durs à la vénération. N'eussé-je pas de preuves plus philosophiques de ma foi, il me suffirait de penser à cette femme de bien, et à quelques-unes de ses pareilles, pour me tenir assuré de la vérité de l'Église. Il m'arrive d'ailleurs parfois, à la communion, d'appeler dans mon âme la foule des vierges du Seigneur, et elles m'assistent." ⁴³

La mauvaise nouvelle de ce départ inopiné parvint à notre héros, un matin, de l'année 1887, ainsi que ce dernier en rend compte dans ses *Mémoires* : "Mon père m'annonça un matin que mon aïeule Éléonore Bellot, mère de ma mère, venait de mourir à Pau. Sa voix était émue en me faisant part du télégramme. J'affectionnais la vieille sainte femme que j'ai peinte ailleurs, toute blanche et toute noire. Mais je répète que le mauvais âge m'endurcissait de façon singulière, laissant trop peu de place aux nobles sentiments, les étouffant sous la flore luxuriante d'une imagination désordonnée. J'eus moins de chagrin que je n'aurais dû en apprenant que nous avait quittés cette bienfaitrice dont tout enfant j'avais partagé la chambre où elle souffrait sans se plaindre, sinon durant son sommeil. Je demande aujourd'hui pardon à cette ombre vénérée d'avoir continué de fumer ma petite pipe en bois des îles en apprenant cette triste nouvelle." ⁴⁴

Y avait-il chez le jeune homme la sécheresse de cœur que se reproche ainsi l'adulte tourné vers son passé ? On peut s'interroger sur ce point : son repentir est au moins sincère !

⁴⁰ AA, p.164.

⁴¹ DP, p.49.

⁴² MFJ, p.36/7.

⁴³ ibidem MFJ, p. 36/7.

⁴⁴ ibidem, p. 135/6.

III – 1888, l'étape incontournable

Nous avons eu l'occasion d'anticiper sur les événements marquants de cette année cruciale dans la destinée de notre poète. Deux faits notoires, au premier chef, avaient alors été évoqués concernant le devenir incertain de l'inconstant jeune homme : d'abord, son échec retentissant et rédhibitoire au baccalauréat dans sa vingtième année, au mois de juillet. En deuxième lieu, la disparition de son père, le 3 décembre 1888.

Le biographe Robert Mallet observe judicieusement : "Dans ses *Mémoires*, il parle de son échec avec l'ironique sérénité du père de famille qui avait su faire son chemin au mépris des diplômes, mais ses vingt ans ne se résignèrent pas facilement à un insuccès qui malmenait son amour-propre"⁴⁵. Voici ses propres termes à ce sujet : "Personne ne s'étonnera qu'un élève aussi fantaisiste que moi ait été collé à son baccalauréat, juillet 88, et qu'il n'ait su, le moins du monde, ce qui lui valut un zéro à l'oral, exposer la donnée de Vert-Vert, de Gresset."⁴⁶ Et dire que ce pauvre Étienne Lamy⁴⁷ a rêvé, dans la suite, de faire de moi un académicien !"⁴⁸

À vrai dire, l'indifférence affichée par notre poète vis-à-vis de cet échec lors de sa maturité, paraît avoir été plus apparente que réelle : il semble, en tout cas, en avoir été profondément ulcéré sur le coup, à en croire les termes de sa lettre de fin juillet 88 à l'adresse de son ancien compagnon et ami, Charles Veillet-Lavallée :

"Tu le sais déjà, n'est-ce pas, je suis refusé. Je quitte volontiers tout ça, tous ces ennuis. J'emporte de là une joie amère en me souvenant des bons amis qui sont passés. J'emporte aussi la haine et le dégoût, et le mauvais souvenir des classes.[...] Mon père est malade. On l'empoisonne avec ses remèdes et il a le délire la nuit. Ce qu'il faut, c'est le grand air et un petit jardin. Tu vois, ce n'est pas gai, mais l'orgueil que j'ai me garde, bien que j'aie de la haine."⁴⁹

On ne dissimulera pas, ce qui, le connaissant, n'a rien pour étonner, que le jeune homme soit allé chercher dans son art intime le secret susceptible de soulager quelque peu sa détresse : nous disposons d'un texte sur ce thème qui incarne le Jammes pur et dur des toutes premières années (1888), dans leur intransigeance... On pourra en juger d'après ces strophes :

- | | | | |
|-----|--|-----|---|
| (1) | "Il ne posait pas, le pauvre diable,
parce qu'il ne pose jamais
avec personne. Près d'la table
il répondait mal, il était | (2) | timide devant ces gens chauves
qui ont un accent distingué,
lui qui a la peau un peu fauve
et des cheveux noirs, durs, bouclés ; |
| (3) | sans doute sa sœur et sa mère
priaient pour lui dans ce moment.
Il lui fallait ça pour se faire
une position. C'était pendant | (4) | il a été refusé comme
élève médiocre et peu ver-
sé en littérature. L'homme
qui l'a collé est M'sieu Stapffer." ⁵⁰ |

On reste sidéré des hardiesses que l'adolescent s'était permises lors de ses premiers écrits, violemment à contre-courant, à l'image de sa personnalité que l'on a vue congénitalement rebelle à toute sorte d'endoctrinement ! On sursautera, sans doute, en déchiffrant des mots à moitié mangés, excusés, si l'on peut dire, par une apostrophe qui se veut compensatrice, singeant le langage parlé sur le mode paysan, quand on veut mimer l'gas de la terre ! Paul Fort, (1872- 1960), grand poète déjà cité, vers-libriste et contemporain de Jammes, pratiquait ce genre d'ellipse ; il dédia fort joliment à son presque rival - mais cependant ami - béarnais un fragment rapsodique de ses monumentales ballades françaises, intitulé *Les beaux noms* (1909). On peut en extraire ces lignes de prose rythmée : "Vous, Francis, aimez l'Ile-de-France. A votre joli nom son beau nom se fiance et votre art et vous-même ajoutez à ses dons."⁵¹ Le poème jammien un tant soit peu iconoclaste, fut

⁴⁵ RMFJ, p.42.

⁴⁶ Gresset, (Jean-Baptiste Louis), écrivain et dramaturge français, (Amiens 1709-1777). Professeur chez les jésuites, il publia en 1734 un poème malicieux, Vert-Vert, histoire d'un perroquet de Nevers. Académicien français en 1748.

⁴⁷ Lamy, (Etienne), homme politique français, (1845-1919), ami de Jammes. Fut dès 1905 Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française. En fait, si la candidature de Jammes à l'Académie n'aboutit pas en 1919, il fut gratifié du Grand prix de Littérature en 1917, selon lui médiocre compensation !

⁴⁸ MFJ, p. 141.

⁴⁹ RMFJ, p.43.

⁵⁰ ibidem, inédit, p. 42.

⁵¹ Lagarde et Michard, XX^e siècle, Bordas, 1986, p.30.

prudemment rangé dans un fond de tiroir par son jeune auteur qui avait ainsi projeté son venin, et, sans doute, exorcisé sa rancœur anarchique à l'égard d'un corps professoral dont il aura toujours dénoncé les travers.

Une anecdote, liée à ses revers scolaires, et tirée des fertiles *Mémoires*, vaut la peine d'être ici rapportée. Elle se situe en 1896, lors d'un des rares voyages effectués par Jammes au-dehors de son terroir, c'est à dire l'Algérie, où il accompagna Gidé et Eugène Rouart pour une brève incursion au caractère houleux, sans jeu de mots. L'auteur rappelle ce souvenir, ayant pour décor le navire qui l'avait précipitamment ramené en métropole :

"La traversée fut très mauvaise. Je reconnus sur le pont du bateau M. de Tréverret⁵², le même qui m'avait gratifié d'un zéro à l'oral de mon baccalauréat parce que j'avais ignoré la donnée de *Vert-Vert*. Comme il était professeur d'anglais, on le chargeait du français qu'il savait comme l'anglais. Dix ans ne l'avaient point changé. Les mêmes favoris grisonnants lui donnaient l'air de nager parce que le vent, comme eût fait l'eau, les balayait en arrière. Il lisait un livre cartonné, en tenant la tête si haut, et le livre, que je ne pus m'empêcher de lui demander la raison d'une attitude aussi singulière. Il me répondit, du bout de ses lèvres minces, qu'un sien collègue lui avait appris que, pour échapper au mal de mer, il n'est qu'un moyen : distraire son esprit par la lecture, tout en se promenant dans le sens du tangage, et en regardant de temps à autre l'extrémité du mât. Je l'interrogeai sur l'œuvre qui le passionnait ainsi. À bras tendu, il me tendit l'opuscule. Je lus ce titre : *Vert-Vert*."⁵³

C'est ici qu'il nous faudra envisager de plus près ce qu'il conviendrait de désigner sous l'intitulé *la Mort du père*, selon le titre même donné par Roger Martin du Gard au quatrième tome de sa saga des *Thibault*.⁵⁴ Non moins émouvante, toutes proportions gardées, l'une que l'autre en dépit de la brièveté de l'analyse qu'en offre le poète béarnais, complètement désarmé au souvenir de ce deuil. On aura pu l'observer, c'est à la mémoire de ce père original que Jammes consacre, soit en prose, soit en vers, ses lignes les plus marquantes. L'approche qu'il va en donner ne fera que gagner en profondeur et en sincérité, au fur et à mesure que les rapports noués entre le père et le fils, gagneront en compréhension réciproque. La méditation filiale ci-après devrait nous en convaincre par son accent de contrition qui force le respect, vu son émouvante authenticité :

"Ce père vénéré qui commençait de me marquer cette camaraderie, que d'aucuns nomment faiblesse, et que l'on porte en vieillissant à l'enfant qui grandit, je le négligeais trop, je ne le comprenais pas à sa juste valeur ; il me semble aujourd'hui que tout ce temps que j'ai passé hors de sa présence, je le lui ai volé à lui et à Dieu. Ce chef, dont j'ai dépeint le caractère et les traits, recherchait maintenant et sans trop se l'avouer, dans l'adolescent singulier que j'étais, la flamme qu'à Saint-Palais il avait découverte"⁵⁵.

On le prend à renchérir sur le déclin paternel, un peu plus loin, dans ses *Mémoires* :

"Mon père souffrait du cœur. Et s'il est vrai, comme Eugène Carrière⁵⁶ me l'a dit, que la face d'un homme soit forgée par chaque battement de cet organe, je comprends toute la noble tristesse répandue sur ce visage bien-aimé."⁵⁷ Le souvenir d'une tournée familiale chaleureuse dans ce Béarn fréquenté par lui assidûment, lui arrache à nouveau des accents nostalgiques qu'on aurait peine à passer sous silence : "Après quoi nous revînmes à Bordeaux où j'allais jouir encore de mon impudente, de mon égoïste liberté, cependant que mon père reprendrait son collier de force. Me disais-je seulement qu'il avait quitté le calme bord des eaux, les champs de Saint-Palais, consenti à cet exil qui le minait, afin que je puisse m'instruire et gagner un jour mon pain, et celui de mes enfants, comme il gagnait le nôtre à la sueur de son front ? Que j'étais loin de lui ! Que je suis loin de lui encore ! Je ne faisais rien alors que ma fantaisie, et la prière de Saint Bonaventure n'eût pas trouvé en moi le moindre écho : "Mon Dieu, enlevez-moi ce cœur de pierre et donnez-moi un cœur de chair qui puisse vous aimer !"⁵⁸

⁵² Ce patronyme confirme que le personnage invoqué par le poème baroque de Jammes, nommé par lui M. Stapffer était définitivement fictif.

⁵³ MFJ, p.198/9.

⁵⁴ Gallimard (1929).

⁵⁵ MFJ, p.134.

⁵⁶ Eugène Carrière, (1849-1906), ami du Béarnais, peintre et lithographe, que Jules Renard, toujours acerbe, dans son prodigieux *Journal*, (1887-1910), taxait de penchants morbides.

⁵⁷ MFJ, p. 142.

⁵⁸ ibidem, p.144.

Enfin, l'inévitable redouté n'allait pas manquer de se produire, ce que traduit toujours l'auteur par des mots teintés d'une émotion croissante et d'une latente piété : "À peine avions-nous regagné Bordeaux que – hélas ! – une angoisse m'étreignit : le pressentiment que la fin de mon père était proche. Rien n'est plus beau que l'union du père et du fils, alors que celui-ci s'élève jusqu'à celui-là qui s'incline. Vingt années s'étaient écoulées entre ces premiers monuments, qui, à Tournay, devant les collines pleines de Dieu, m'avaient révélé ce patriarche imposant et jeune, et cette époque inquiète où, déjà vieillard, il s'affaiblissait comme un rayon de couchant. Je l'avais connu avec son allure de grand chef, sa barbe noire des *Mille et une nuits*, son élégance native qui semblait se ressentir du balancement d'un hamac, peut-être du hamac où sa mère l'avait bercé en elle sous les palmes heureuses. Puis la longue tâche du bureaucrate l'avait ravagé.[...] Maintenant, il quittait parfois son étouffant bureau pour venir, sur le pas de la porte, respirer sous les marronniers. Il jetait sur ses épaules un mauvais raglan, et il n'avait pas moins de majesté que dans ce daguerréotype qui le représente à vingt-cinq ans, drapé dans une cape, avec la fière aisance d'un Charles Baudelaire."⁵⁹

Il fait état, dans l'ultime paragraphe de son texte, d'un dénouement devenu inéluctable : "Vers sept heures du matin, c'était le 3 décembre 1888, ma mère m'appela en hâte. Elle croyait à une nouvelle syncope de celui qui m'a donné la vie et mon pain. Je saisis un écran pour lui envoyer de l'air. Cet écran était fait d'une feuille de palmier rapporté jadis de son île natale par celui qui venait de mourir."⁶⁰

DOCUMENTS ANNEXES

I - Chronologie brève (1864-1888)

- 1864 Mariage à Navarrenx (Basses-Pyrénées), de Victor Jammes, receveur de l'enregistrement, et d'Anna Bellot, originaire de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence).
- 1865 Naissance de Marguerite, de trois ans l'aînée de Francis.
- 1867 Nomination de Victor Jammes, en novembre, à Tournay (Hautes-Pyr.).
- 1868 Naissance de Francis le 2 décembre à Tournay.
- 1874 Début de ses études primaires en l'école de M. Lay.
- 1875 Nomination de Victor Jammes, en juin, à Sauveterre-de-Guyenne (Gironde).
- Le trio familial émigre à Pau chez les grands-parents maternels, provisoirement.
- 1876 Nomination de Victor Jammes, en mai, à Saint-Palais (Pyr.- Atlant). Francis y fréquente, tour à tour, les centres scolaires de l'abbé Duc et de M. Sabre.
- 1879 Mise en disponibilité provisoire du père qui s'installe avec les siens dans la maison familiale d'Orthez où règne la grand-tante paternelle protestante, Célanire.
- 1880 Nomination de Victor Jammes à la perception de Bordeaux : rentrée au lycée de Francis en neuvième, à douze ans ! L'élève y donne des signes de rébellion.
- 1885 Premiers émois sentimentaux, inspirateurs de divers poèmes.
- 1887 Mort de la grand-mère maternelle, la pieuse Eléonore Bellot.
- 1888 Année capitale : 1 - juillet, Francis échoue, à vingt ans, à son baccalauréat, échec qu'il a du mal à supporter.
- 2 - 3 décembre, très dure épreuve : mort de son père.
- 3 - En compensation, explosion poétique de sa part aux accents révolutionnaires, confirmant nettement sa vocation : la chrysalide est bien devenue papillon.

II - Repères bibliographiques essentiels

Sources autobiographiques

A - *Mémoires*, de Fr. Jammes, Mercure de France, (1971). C'est la fusion de trois chroniques antérieures : 1 - *De l'âge divin à l'âge ingrat*, Plon, (1921). 2 - *L'amour, les muses et la chasse*, Plon, (1922). 3 - *Les caprices du poète*, Plon, (1923).

Les trois périodes commentées sont, respectivement, datées : 1 - de 1868 à 1888. 2 - de 1889 à 1897. 3 - de 1898 à 1903. La datation en est donnée par Robert Mallet. Sigle d'utilisation attribué : MFJ /Nombre pages : 300.

B/*Des choses*, Mercure de France, (1903), réédition 1946, p. 178, nouvelle regroupée avec divers écrits sous le titre global *Le Roman du Lièvre*.

⁵⁹ ibidem, p. 145/6.

⁶⁰ ibidem, p. 146.

Sources biographiques

A – MALLET (Robert), *Francis Jammes, sa vie, son œuvre, (1868-1938)*, Mercure de France, (1961).

Signe d'utilisation attribué : - RMFJ / Nombre pages : 315.

B – "*Francis Jammes*", de Robert Mallet, , "*Poètes d'aujourd'hui*", Seghers, (1969), Texte et Choix de poèmes. Signe d'utilisation attribué : - RMS/ Nombre de pages : 192.

DISCUSSION

Claude-Joseph Blondel : La première partie de la communication de Claude Imberti est, comme il fallait heureusement s'y attendre, particulièrement solide et richement documentée. J'ai relevé avec grand intérêt les commentaires concernant l'excellente biographie rédigée par Robert Mallet.

Dans la préface du Tome I des œuvres de Colette, éditions de "la Pléiade", il est fait état des relations d'amitié qu'elle entretenait avec Francis Jammes et, en particulier, d'une lettre de mai 1904 dans laquelle Colette confie à son correspondant que la "troisième Claudine", soit *Claudine en ménage*, fût moins bien reçue que les deux livres précédents. Disposez-vous d'autres informations sur ces relations amicales au plan littéraire ?

Claude Imberti : Oui, deux faits concordent effectivement pour attester des sympathies littéraires réciproques auxquelles vous faites allusion. En premier lieu, le Béarnais eut l'idée d'accroître sa publicité en reproduisant une photographie d'amateur sur des cartes postales portées à la connaissance de Colette qui, vu son accoutrement, fit observer : "Vous avez l'air d'un moine en train d'apprivoiser une rose..." Seconde marque de rapprochement, Jammes n'hésita pas à préfacer *Les Dialogues de bêtes*, ouvrage publié par Colette en 1905, chez Mercure de France. Amitié, en définitive, que scella un échange d'épîtres rangées sous le titre d'*Une amitié Inattendue*. Ouvrage commenté, on le devine, par Robert Mallet et paru, tardivement, en 1945 aux éditions Émile Paul.

Claude Joseph Blondel : Merci pour ces informations. Mais qu'en est-il des relations littéraires entre le Béarnais et Anna de Noailles, célébrité des lettres très en vue de l'époque ?

Claude Imberti : Les échanges entre les deux auteurs restèrent plus épisodiques. On ne devrait manquer à leur égard de citer un des mots les plus répétés de la poétesse, à savoir : "J'aimais mieux sa rosée que son eau bénite". La boutade, prise dans une acception positive, tendrait (selon nous) moins à condamner vraiment les textes spirituels de l'aède catholique que de satisfaire identiquement, l'un et l'autre, ce goût rafraîchissant de la nature que leurs œuvres respectives s'attachaient à célébrer, chacun selon la forme de lyrisme qui lui fut propre.

Jacques-Henri Bauchy : Une première question se pose à-moi, à savoir de ce qu'il en était vraiment de la Foi chez Francis Jammes : ne s'agirait-il pas de nostalgie de la Foi bien plus que de Foi vécue authentiquement ?... On se souvient que Chateaubriand, par exemple, affichait une sorte de déisme, assez conventionnel, et que son très beau *Génie du Christianisme* insistait surtout sur l'aspect esthétique de nos civilisations chrétiennes, sans qu'il y eût mêlé, apparemment, de sentiment personnel vraiment religieux.

Claude Imberti : Mallet démontre avec force que le Béarnais avait dès l'origine une semence de la Foi, peut-être tiède au départ, mais dont la plante devenue vivace allait s'épanouir, notamment sous l'influence de Paul Claudel, lors de sa rencontre en 1905. Les écrits successifs du poète l'attestent, tel que ses nombreuses et sincères prières dont le point culminant se situerait bien lors de la parution de *L'Église habillée de feuilles* (1906), dont le "*Rosaire*" célèbre magistralement les principaux mystères de Marie : Brassens ne s'y est certes pas trompé, qui s'en est inspiré si chaleureusement dans sa célèbre ballade dite *La Prière*, créée en 1953 : un de ses plus beaux succès, on s'en souvient sans doute.

Jacques-Henri Bauchy : Je songe, aussi, à l'attirance probable de Francis Jammes envers Jean-Jacques Rousseau dont il est assez proche, pénétrés qu'ils furent tous deux d'un sentiment de la nature, allant jusqu'à la passion chez Jammes.

Claude Imberti : On ne peut nier la fraternité de leurs tendances, évidente à ce point de vue-là. C'est ainsi qu'en 1899, Jammes, escorté de son ami Henri Bordeaux, alla reconnaître en pèlerinage les lieux où Rousseau et M^{me} de Warens abritèrent leurs étranges amours : Chambéry, les Charmettes, qui lui inspirèrent un poème exalté, *Je pense à Jean-Jacques*, dans *Angélus*. p. 221/2.

Jacques-Henri Bauchy : Troisième point : il reste étonnant que le poète béarnais aît drainé un courant d'admirateurs parisiens, ainsi que le fit, à sa manière, Henri Pourrat, avec son cycle romanesque auvergnat resté si populaire.

Claude Imberti : Assurément, et le fait sous-entend une interrogation à évoquer plus longuement au sujet de Jammes : fut-il, au sens rigoureux du terme, un écrivain régionaliste ? Lui qui localisait ses fictions dans son contexte le plus proche. Mais, ceci est un autre débat. !

Guy Dandurand : On vient d'évoquer un mouvement d'humeur d'Anna de Noailles à l'encontre de la poésie de Francis Jammes. Il pourrait trouver son origine, comme le pense le recteur Robert Mallet, dans une dédicace un peu malencontreuse de Jammes qui saluait Anna de Noailles en abeille se plaisant à butiner !

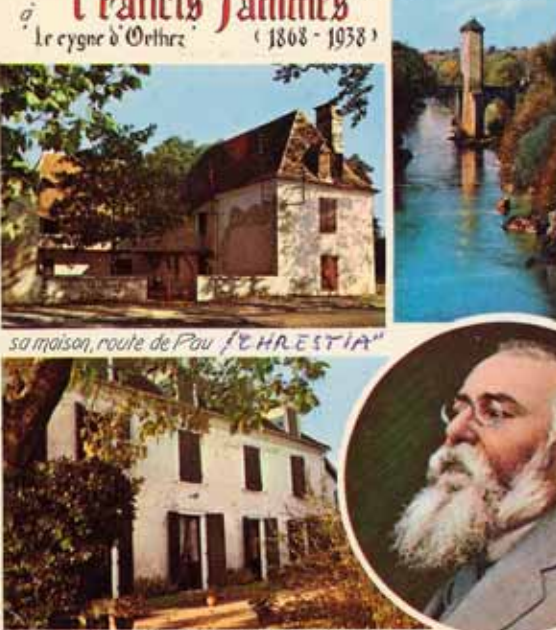
D'autre part, et pour élargir notre réflexion sur Francis Jammes, on peut croire que notre attitude à l'égard de son œuvre, dont on cite encore volontiers les *Élégies* et sa fameuse *Clara d'Ellébeuse*, n'est pas essentiellement différente de celle de ses contemporains du début du XX^e siècle. Certes, il avait eu la chance que ses poèmes, édités, dirions-nous maintenant, à compte d'auteur, parviennent jusqu'à des lecteurs éminents comme Mallarmé ou Remy de Gourmont. Mais cela dit, on ne s'étonnait pas moins qu'aujourd'hui de sa gracilité élégiaque et d'une spontanéité lyrique qui pouvait passer pour de la naïveté. Gide, son ami proche, (on se rappelle comment en avant-propos de son récit *Isabelle*, Gide feint que cette histoire ait été contée à Jammes et à lui-même au cours de la visite du château de la Quartfourche) voyait en la personne de Francis Jammes un "accident heureux".

Maître Bauchy vient d'évoquer la manière dont, à différentes périodes, une intelligentsia parisienne a pu se passionner pour une œuvre toute provinciale, telle celle d'Henri Pourrat. J'ajouterais volontiers le nom de Joseph Delteil prisé lui aussi pour son authentique et rustique causticité. Assurément, Jammes était moins naïf qu'il ne l'a laissé paraître. Mais il était de ceux - et une de ses "prières" le rappelle - qui pensent que la simplicité d'âme est la vertu première de la poésie.

Claude Imberti : Le commentaire très pertinent de M. Dandurand vient à point, il me semble, pour apporter un point à notre présent débat. Je n'ajouterais pour ma part qu'un rappel qui s'y rattache. Le roman gidien d'*Isabelle* représenta une réelle "pomme de discorde" entre les frères ennemis : Jammes désapprouva violemment le fond du roman lui-même, de style "satanique" selon ses propres termes. Qu'il est donc difficile de s'entendre entre créateurs littéraires, fussent-ils rapprochés par l'amitié !

en hommage

Francis Jammes
Le cygne d'Orthez (1868 - 1938)



sa maison, route de Pau / "CHRESTIA"

MAJOR / sa maison, chemin de la Peyrière

Pourtant Orthez, pourtant, à toi que j'ai laissée,
tu m'as connu petit enfant et m'as bercé...
Pourtant ma jeune Muse aux voiles de lumière
paraissait au travers de nos roses fermières;
pourtant, dans un cottage exigu mais charmant,
la gloire m'est venue, on dirait, en dormant...
Orthez! Orthez! Pourtant, j'aimais au clair de lune
ton pont où le démon le soir cherchait fortune.
Sa paroisse Saint-Pierre a béni mes défunts,
baptisé mes enfants, communier quelques-uns.
J'ai suivi le bois d'or sur la route fleurie,
le corbe chantant avec les Filles-de-Marie...

"Tha France Poétique"

Francis Jammes, grand poète catholique français
passe une grande partie de sa vie à Orthez,
mêlé à la terre même de son cher Béarn.
Sa prosodie irrégulière, rythmée, simple, directe
et pleine d'innocence, irriguée d'un sang
neuf la poésie. Il y déverse toutes ses
peines, tout son amour, toute sa confiance.
Sa ferveur pour la nature le fait s'iden-
tifier aux plus humbles créatures. Il
demande à "aller au paradis avec les anses"
ses deux amis ou bien il fait porter les
oiseaux:
"nous tapissons le cœur de la plus tendre mousse
avec le duvet blanc l'ombre de nos capucins..."
"Le Bûche d'Incense"

Ses nombreux recueils de poèmes, ses
romans mélancoliques l'ont fait très tôt
apprécier des plus grands. Colette, Samain,
Larbaud, Gide, furent de ses amis et
plusieurs volumes de leur correspondance
sont publiés après sa mort.

LA MAISON SERAIT PLEINE DE ROSES



La maison serait pleine de roses et de guêpes.
On y entendrait, l'après-midi, sonner les vêpres ;
Et les raisins couleur de pierre transparente
Sembleraient dormir au soleil sous l'ombre lente.

Francis Jammes
De l'Angélus de l'aube à l'Angélus du soir

UN POÈTE INJUSTEMENT DÉLAISSÉ : FRANCIS JAMMES¹

2^{me} PARTIE : RELATIONS PRIVILÉGIÉES AVEC ANDRÉ GIDE (1888 à 1904)

Claude Imberti

RÉSUMÉ

Ce second volet, consacré à la riche personnalité du poète béarnais, entreprendra d'objectiver au mieux les rapports chaleureux et imprévus qui se sont spontanément établis entre Jammes et Gide... Tout paraissait opposer le premier, naturaliste régional sans détours et spiritualiste convaincu, ennemi des traditions classiques en prosodie, au second, agnostique plutôt férù des apports du passé et cultivé de manière raffinée, voire même très ouvert aux courants étrangers, décelés par une sagacité toujours à l'affût. Un ostracisme délibéré les réunit dans un rejet commun des formes d'une poésie classique devenue quelque peu moribonde... L'amitié fit le reste, chacun s'essayant, Gide surtout, à insister volontairement sur ce qui les rapprochait, beaucoup plus que sur ce qui les opposait, à savoir, notoirement, leurs conceptions métaphysiques. Étrange partition en duo qui devait s'exprimer notamment dans presque trois cent lettres échangées au total, sanctionnant une chaleureuse compréhension mutuelle qui ne fut jamais aussi évidente que lors de la période considérée, à savoir 1888 à 1901.



NAISSANCE D'UNE ÉTRANGE AMITIÉ (1888 à 1895)

De 1888 à 1893, les premiers échanges épistolaires

À la fin de notre première étude sur Francis Jammes, nous avons laissé notre héros béarnais en proie aux mille sollicitations d'une muse pressante, prompt à diriger frénétiquement une plume que rien ne semblait pouvoir tarir. 1888 fut une étape incontournable dans l'évolution créatrice d'un être voué à tous les caprices de son imaginaire débridé...

Rappelons les principaux faits venant marquer cette vie à Orthez qui va faire suite au drame familial représenté par la disparition d'un père bien-aimé. Cela sent passablement le mois dans cette calme bourgade provinciale dont la population avoisine six mille habitants. Le trio familial, mère et ses deux grands enfants, choisira de s'établir non pas dans la demeure ancestrale occupée par la grand-tante protestante de Francis, Célanière, mais, pour éviter de la déranger, dans une bâtisse pittoresque située à proximité. Le jeune homme est exempté de service militaire en tant que fils de veuve et se rangera, bien à contre cœur, à la suggestion maternelle d'entamer un stage de clerc d'avoué chez Maître Estaniol, individualité totalement rabelaisienne. Naturellement, son dilettantisme le conduira rapidement à délaisser cette piste professionnelle restée, on le devine, sans lendemain. De plus, notre poète en herbe s'offre le luxe d'une dépression caractérisée dont l'exhumeront, au bout de plusieurs mois, les soins éclairés et diligents du docteur Hippolyte Blanc, autre figure insolite d'Orthez. Avec réalisme, toutefois, Francis s'emploie à nouer des liens devenant de plus en plus solides avec le cercle de personnages falots composant son entourage orthézien. À noter qu'en juillet 1890, sa sœur Marguerite avec qui il avait si peu "d'atomes crochus", convolera en justes noces, dans sa vingt-cinquième année, avec un parti terrien honorable et émigrera en Armagnac dont son nouvel époux, Ernest Caillebar, était originaire.

¹ Séance du 7 octobre 2004.

Quoiqu'il en fût, la vocation de poète du Béarnais ne cessait de se consolider d'année en année, passant d'une étape officiellement classique à la parution ultérieure d'œuvres secrètes dont le réalisme audacieux traduisait avec bonheur ses tendances fondamentales. C'est à l'instigation de trois amis intimes que s'opéra l'évolution : deux camarades de lycée, Charles Lacoste et Charles Veillet-Lavallée, déjà précédemment nommés, mais surtout, paradoxalement, un jeune Anglais aussi cultivé que rempli d'initiative, du nom d'Hubert Crackanthorpe. Aux *Six Sonnets* (1891) et à la première plaquette de sept poèmes, intitulée *Vers* (1892), succéda de la sorte un choix de vingt et un poèmes gardés jusque là camouflés, mais d'un bien meilleur crû, recueil également baptisé *Vers* (1893). Le tout fut produit par un imprimeur d'Orthez nommé Goude-Dumesnil. Le jeune Anglais entreprit avec aplomb de faire parvenir l'ouvrage à un trio d'écrivains au moins potentiellement illustres, à savoir Stéphane Mallarmé, André Gide et Henri de Régnier.

L'accueil réservé à cet envoi fut, à l'égard du jeune Béarnais, extrêmement flatteur. Nous mentionnerons plus particulièrement celui de Gide, dans la mesure où celui-ci se proposait de décrire avec intérêt les relations, privilégiées mais inattendues, unissant deux êtres d'apparence tout à fait antinomique, exercice concluant, car éclairant les deux partenaires à l'œuvre, en soulignant les traits respectifs de ces deux personnalités littéraires d'exception.

C'est donc de mai 1893 que date la première lettre d'André Gide à Francis Jammes, sachant que Robert Mallet en a recensé 280, dans son essai magistral sur la correspondance entre les deux auteurs². Un an seulement sépare les deux écrivains, pratiquement contemporains. Jammes, né en 1868, avait alors vingt-cinq ans et Gide, né en 1869, un an de moins. La première lettre de Gide à son homologue béarnais lui exprimait son enthousiasme : "Vous avez bien fait, Monsieur, de m'envoyer vos vers ! [...] Ces émotions bien que très rares et personnelles, trouvent en moi des harmoniques, et je les comprends pleinement."³ Le style un peu précieux du correspondant trahit son appartenance à l'école symboliste illustrée fortement par Valéry, notamment, mais aussi Mallarmé. Aux *Cahiers d'André Walter* (1891) de ses tout débuts, premier essai discret mais talentueux, Gide adjoignit *Les Poésies d'André Walter* (1892), plus contestables dans leur forme entachée de quelque mièvrerie. On sentait chez les deux versificateurs des traits qui les rapprochaient *dans l'esprit* : évasion des cités vers la nature, culte vaporeux d'un idéal féminin, sollicitude pour les animaux, toutes tendances développées dans une forme prosodique aussi indifférente chez l'un que chez l'autre aux règles de la poésie classique. Et c'est une véritable gifle d'eau fraîche que Gide reçoit en plein visage quand son courrier lui révèle, un beau jour, cette intensité d'expression, ce naturel saisissant propres à un modeste rimailleur du Béarn qui semble, ô miracle, lui donner d'un seul coup les clés accessibles pour répondre à ses propres intuitions poétiques, tant celles exprimées que celles restées en lui jalousement secrètes.

L'épistolier de la capitale ne tarit pas d'éloges dans sa réponse, en tout cas, et fait même part à Jammes de ce qu'il est allé mieux goûter le parfum dégagé par la fameuse plaquette en la dégustant avec Henri de Régnier, autre fin gourmet des lettres du moment. Le futur académicien n'avait-il pas lui-même, à cette date, déjà tâté sans vergogne des charmes iconoclastes du *vers-librisme* bien avant que de s'adonner à l'esthétique parnassienne ?⁴ Gide insiste encore dans sa missive : quatre pièces de la dite plaquette ont su lui plaire. Parmi elles, privilégions le douzième poème du recueil, qui s'intitule *L'Après-midi d'un dimanche* : non seulement il fut ainsi par eux deux remarqué, mais encore il reste le troisième cité dans la douzaine de pièces de Jammes généreusement publiées par son mentor admiratif dans son *Anthologie de la poésie française*...⁵ Prêtons l'oreille à tant de fraîcheur⁶ :

² *Francis Jammes et André Gide, Correspondance* (1893-1938), Gallimard (1948). Préface et notes par Robert Mallet. Ouvrage désigné par le sigle CORR suivi du N° de page.

³ CORR, p.33.

⁴ En témoignent ses *Poèmes anciens et romanesques* (1890).

⁵ Gallimard, *Pléiade* (1949), p.719

⁶ "De l'angélus de l'aube...", Sigle AA, p.19.

L'après-midi d'un dimanche je voudrais bien,
Quand il fait chaud et qu'il y a de gros raisins,
Dîner chez une vieille fille en une grande
Maison de campagne chaude, fraîche, où l'on
[tend du linge,
Du linge propre, à des cordes, des liens.
Dans la cour il y aurait des petits poussins,
Qui iraient près du puits - et une jeune fille
Dînerait avec nous deux seuls comme en famille.
Nous ferions un dîner lourd, et le vol-au-vent
Serait sucré avec deux gros pigeons dedans.

Nous prendrions le café tous les trois, et ensuite
Nous plierions notre serviette très vite
Pour aller voir dans le jardin plein de choux bleus
La vieille nous laisserait au jardin tous deux.
Nous nous embrasserions longtemps, laissant nos bouches
Rouges collées auprès des coquelicots rouges
Puis les vêpres sonneraient doucement, alors
Elle et moi nous nous presserions encore plus fort.

(1889) (fin)

Nous avons fait état précédemment de cette première lettre entre Gide et Francis Jammes, et nous nous devons d'y revenir pour en mentionner la part la plus subtile, cette appréciation en l'occurrence que, futur meilleur critique de son demi-siècle, Gide était pour ainsi dire le seul à pouvoir élaborer, fruit d'une résonance personnelle qu'il pouvait parfaitement emprunter au culte qu'il entretenait pour la musique... Pianiste consommé, il s'exerçait chaque jour, complétant magnifiquement au clavier des dispositions d'esthète que nul n'aurait eu la hardiesse de lui contester !

Il écrira, poussé par son instinct quasi infallible en la matière : "J'aime surtout cette sincérité qui vous fait sentir, comme existantes et réelles, des sensations quoique non encore exprimées. Le nombre de ceux qui n'ont de sensations que par les autres est trop grand pour qu'il vous reste beaucoup d'auditeurs - au moins maintenant - car sentir est une éducation et nous devons éduquer les autres, leur apprendre à nous sentir." Vaste programme, on le voit !

La réponse de Jammes à Gide, un mois plus tard, datée de juin 1893, ne tarda donc pas à se manifester, avec une chaleur bien compréhensible : "Je voudrais vous tendre simplement la main, car tout ce que l'on devine à travers une mutuelle sympathie, n'est, comme *Le voyage d'Urien*, que le mirage mélancolique d'une réalité. Vous avez bien voulu trouver mes vers nouveaux. Au moins sont-ils sincères..."

On avait pu rappeler jadis la piètre idée que se faisait a priori Gide du sens critique de son vis-à-vis béarnais, tant envers les autres que pour lui-même, précisait-il sans ménagement. Le jugement, par une bizarrerie ironique du sort, allait trouver son application, au moins dans son premier postulat, au début de la lettre suivante du poète d'Orthez, datée du 9 janvier 1894 : ce dernier avait attendu quelque six mois pour donner à nouveau signe de vie : "Je vous remercie. Je vous admire entièrement et j'ai lu votre *Tentative amoureuse* avec le même plaisir curieux que *Le voyage d'Urien*⁷. Il n'y a pas à le nier : vous êtes davantage qu'un grand talent. Ne taxez point ceci d'exagération, car je suis orgueilleux de moi-même et très sévère pour les autres."(!)

L'erreur de jugement du correspondant d'Orthez était, bel et bien, de confondre sur le même plan le délire verbal, mystificateur et quelque peu ubuesque d'*Urien* avec un essai psychologique de valeur confirmée, *La Tentative amoureuse ou le Traité du vain désir*, composé par Gide durant l'été 1893 à La Roque, propriété normande redevable à ses ascendances bourgeoises maternelles. Le fait que nous nous y attardions n'est pas tant que Gide l'ait dédié à Jammes, nouveau venu prestigieux au jardin de ses lettres, mais qu'il offrait un *patchwork* talentueux de l'auteur encore tâtonnant, d'à peine vingt-cinq ans d'âge. Si le grand critique Paul Souday ne daigna pas consacrer plus de deux lignes à *Urien*, il n'en alla pas de même à l'égard du curieux traité imaginé par le fertile adepte de la Normandie : "Conte délicieux, écrira-t-il, mais qu'il est impossible de résumer..." Ce que le critique, après l'allégation, s'empresse de faire pour nous, et fort bien, comme on avait pu le prévoir : "Luc rencontre Rachel à la lisière d'une forêt, non loin de la mer, un matin de printemps. Ils s'aiment, ils sont heureux presque tout l'été, et se séparent à l'automne. C'est tout.[...] La joie est brève, et l'attrait de la vie immense ne permet point de s'attarder à l'amour." Un peu plus loin, Souday citera Gide dans tous ses effets..."Deux âmes se rencontrent un jour, et parce qu'elles cueillaient des fleurs, toutes deux se sont cru pareilles. Elles se sont prises la main, pensant continuer la route. Illusion ! Chacune continuera solitairement la sienne... Chacune cède à sa nature et au désir du nouveau"⁸. Pour sauter à la morale indissociable de ce conte didactique, nous y relèverons :

⁷ *Le voyage d'Urien* de Gide date de la même année 93 : fantaisie symbolique, révélant une parenté certaine avec les écrits du poète allemand Frédéric Novalis (1772-1801). Il s'agit "d'un apologue déprimant..., voyage imaginaire" (en trois étapes surréalistes) "d'un groupe de jeunes gens dégoûtés du monde". L'appréciation est portée par Eric Deschodt, auteur d'un remarquable essai biographique, *Gide, le contemporain capital*, (1991), *Perin*, p.54/5.

⁸ André Gide, Paul Souday, *Les Documentaires* (1927), p.23/24.

"Aucunes choses ne méritent de détourner notre route ; embrassons-les en passant ; mais notre but est plus loin qu'elles. [...] Notre but unique c'est Dieu ; nous ne le perdrons pas de vue, car on le voit à travers chaque chose. Dès maintenant, nous marcherons vers Lui..."⁹. Cette envolée mystique a de quoi surprendre, car rien ne semble la laisser prévoir dans le contexte, où se profile comme en filigrane la leçon désabusée donnée par les futures *Nourritures Terrestres* (1897). Gide a-t-il voulu ne pas être en reste avec ce partenaire de la plume, moins agnostique qu'il ne l'était lui-même, lorsque ce dernier lui lançait dans sa première lettre de juin 93 : "Devant Dieu le sens de la vie est tout autre et, si je parle de Dieu, c'est que je sens que comme moi, vous avez besoin qu'Il vous console." Sentence qui n'exclut pas que le Béarnais soit pleinement décidé à procurer la sérénité d'ici-bas à un correspondant manifestement indécis et tourmenté : "Vous êtes un grand poète : souvenez-vous qu'un cœur empli de solitude vous ouvrira sa porte modeste le jour où, las de marcher sous les arbres de la fièvre, il vous prendra l'envie de vous reposer au coin d'un feu de mottes ou d'aller déjeuner près des pauvres métairies au ronflement ensoleillé des batteuses." Invitation poétiquement colorée, reflétant le soin particulier apporté par Jammes à confectionner sa missive du 9 janvier 1894 !

1894, l'étape consolidant un fort bagage poétique

À la veille d'aborder cette échéance constructive pour Francis, il n'est que justice envers sa mémoire de tâcher d'examiner plus rigoureusement les hommages que l'année 1893 lui aura permis de glaner. Ainsi le "Cygne d'Orthez", baptisé de la sorte par dérision, aura su faire entendre son ineffable cri au moins par les oreilles exigeantes d'une élite littéraire parisienne parmi laquelle, outre Gide bien sûr, l'on a distingué les personnalités en vue de Stéphane Mallarmé et Henri de Régnier. Analysons de plus près l'accueil favorable réservé par l'un et l'autre de ces "maîtres" à la plaquette jammienne, intitulée une fois encore *Vers*. On avait déjà précédemment évoqué la bienveillance paradoxale du remarquable professeur d'anglais en mentionnant le poème *Je parle de Dieu*, figurant au nombre des quatre pièces dédiées au mage de l'incantation hermétique par l'auteur béarnais (trois d'entre elles appartenant à la cuvée, au si agréable bouquet de 1888)¹⁰. Dans une lettre datée de juin 1893, Mallarmé déguisait mal son admiration plutôt inattendue : "Certes, mon cher poète, je remercie votre ami Hubert Crackanthorpe de m'avoir fait connaître ce recueil si délicieux de vers, au doigté à peine appuyé, comme il faut aujourd'hui après du tapage : naïfs et sûrs, avec leur exquis filet de voix. J'y ai goûté un vrai plaisir, je les montrerai : le second exemplaire sera placé en vraies mains... Comment vous êtes-vous fait, si loin et seul, un instrument de cette délicatesse ? Je les ai connues, ces heures enfouies dans une province et soi et vous serre la main."¹¹ Dans le lot des quatre poèmes ainsi dédiés à Mallarmé, en reconnaissance, par Jammes, nous prélèverons une pièce de sonorité tout à fait à part : *La poussière froide*...¹²

(1)

La poussière froide tourne et fait voler des papiers,
et le vent gratte la terre ainsi qu'un balai qui racle,
et les chevaux ont froid dans la rue et c'est un spectacle
que de voir sur les pavés les réverbères briller.

(2)

Ce matin le soleil froid rendait comme de la corne
les feuilles des platanes encore vertes des cours
où le vent remuait de temps en temps ce jaune jour
qui fait dire aux gens que le mois d'octobre est mort.

(3)

Le brouillard sent la fumée ; un jet d'eau ne bouge pas,
et l'on dirait qu'il est en suif très blanc ou bien en glace,
dans le ciel en laine sale ou les feuilles sèches passent.
Et le son du vent continue et l'on presse le pas.

(1888) *Les 3 premières strophes, sur six...*

L'on a insisté pour livrer cet extrait d'une ode en rupture, toujours, avec les normes de prosodie classique, mais à peu près seule de son espèce par la tonalité dans l'œuvre de Jammes. La critique l'aura pratiquement passée sous silence, alors que la pièce illustre avec force la manière dont le jeune Béarnais savait "varier le ton", comme le soufflait Cyrano, dans la tirade fameuse de

⁹ *La Tentative amoureuse*, rattachée au *Retour de l'Enfant prodigue*, Gallimard (1930), p.60.

¹⁰ AA., p. 105 à 117.

¹¹ RMFJ, p.72.

¹² AA, p.112/113.

Rostand ! Lithographie en noir et blanc, somme toute, où l'on percevrait comme une mélodie d'allure baudelairienne, en dépit de quelques libertés de l'expression formelle, dont l'auteur des *Fleurs du Mal* (1857), en ce qui le concerne, respectait scrupuleusement les lois.

Revenant à Henri de Régnier (dont on a dit la commune exaltation éprouvée avec Gide), il était à vingt-neuf ans à l'origine de sept recueils de poésie d'avant-garde et ne pouvait, du fait même, manquer de formuler, en termes avisés, un éloge appuyé envers Jammes, ce qu'il fit par lettre vers la fin juillet 1893 : "Cette poésie minutieuse et douce qui est la vôtre, pleine d'imageries et d'un tour de complainte et de vieux cantiques, patiente et abrégative, m'a charmé par sa sincérité et de singuliers bonheurs d'expression et de rythme... Ces vers qui datent de votre toute jeunesse donnent envie de connaître le progrès de votre sensibilité et de votre esprit. L'un et l'autre sont fort curieux."¹³ Jammes ne pouvait moins faire pour accéder à demande si élégamment troussée (et en signe de gratitude), que de dédicacer, courant 1895, à ce fervent admirateur le dialogue poétique d'*Un Jour*, que l'on verra plus tard faire couler autant d'encre que de salive.

Succédant au recueil de 93, imprimé à Orthez, la plaquette de 94 comprenait la totalité de l'œuvre antérieure du poète (91, 92 et 93) à laquelle on avait adjoint un lot de quinze pièces inédites complémentaires. Il est éclairant de remonter la filière qui mena à la production inopinée de ce nouveau recueil, presque trop précipitamment, alors qu'on avait eu à peine loisir, à l'exemple de Gide, de reprendre sa respiration après avoir goûté, en profondeur, la vigueur de cette goulée d'air frais, prévue, en tant que telle, pour abolir les relents du "moisi" susceptible, bel et bien, d'affecter un néo-symbolisme affligeant parce que condamné à s'imiter lui-même, en une démarche que l'on devine totalement stérile ! Ainsi en va-t-il des modes successives et souvent antagonistes, point de vue, on en est bien conscient, qui s'applique aux domaines les plus divers...

C'est en définitive à Francis Jammes lui-même que nous laisserons le soin de rappeler les péripéties d'obtention de cette troisième et dernière plaquette récapitulant l'ensemble de ses écrits poétiques jusqu'alors, encore qu'il fût resté, par modestie ou autre, étonnamment avare de confidences sur la naissance de sa popularité propagée de manière fulgurante. N'écrira-t-il pas à ce sujet : "Il serait oiseux et déplaisant de revenir sur le mouvement qui se produisit autour de ces quelques poésies d'un provincial tout à fait inconnu dans ce milieu très averti."¹⁴ Malgré les réserves de ces préliminaires, on recueillera la confidence qui suit, relative à la plaquette de 1894 : "Un ami obligeant auquel j'ai servi quelque peu de secrétaire, Arthur Chassériau¹⁵, obtint de l'éditeur Paul Ollendorff qu'il éditât de moi quelques poèmes anciens et nouveaux qui parurent en une plaquette couleur de rose. Il fallut et la fortune de Chassériau et l'autorité de Pierre Loti pour me faire accepter par le lecteur préposé à la lecture des manuscrits, un nommé Pierre Valdagne qui, ayant pris connaissance de mon œuvre, laissa pendre sa cigarette au bout d'une moue dédaigneuse."¹⁶ Somme toute, Pierre Loti qui avait reçu le recueil antérieur l'avait vivement apprécié autant qu'Arthur Chassériau, romancier lui-même, qui dépouillait le courrier de son grand aîné.

Décidément, le Béarnais excellait dans l'art difficile de susciter des "sponsors" à l'instar de Gide. Chassériau proposa de prendre les frais d'édition à sa charge. Jammes ne pouvait faire moins, assurément, que de dédier à ses deux protecteurs la première partie du recueil qui contenait les inédits de la dernière année, soit treize poèmes au total, tous publiés dans *l'Angélus* ultérieurement. Il troussa donc un compliment de sa façon en matière de dédicace à l'adresse des deux auteurs qui lui étaient ainsi favorables : "L'un et l'autre, unis par un lien de mélancolie, en ont aimé et compris la pensée difficile parce qu'elle est simple. [...] Ils se sont arrêtés un moment pour en écouter l'harmonie. Ainsi des chasseurs de miel s'arrêtent-ils un instant l'été pour entendre vibrer une abeille sur la paix des bruyères."¹⁷ Il convient de souligner ici les pièces nouvelles méritant de retenir l'attention. Elles étaient au nombre de deux, parmi d'autres. Tout d'abord, *Sommeil* qui, écrit exceptionnellement en vers réguliers, représenterait, selon Mallet, "une des réussites du jammisme". Elle fut reprise, par la suite, dans *l'Angélus*¹⁸ sous le nouveau titre de *La Gomme coule...*, soit deux sonnets. Voici les strophes du premier sonnet :

¹³ Francis Jammes, *sa vie, son œuvre*, Robert Mallet, (1961), soit RMFJ, p. 73.

¹⁴ *Mémoires* de Francis Jammes, Mercure de France, (1971), MFJ, p.182

¹⁵ Chassériau, selon ses propres déclarations fit état de ce que les deux amis s'étaient bornés, en l'occurrence, à échanger des manuscrits réciproques. RMFJ, p.74.

¹⁶ MFJ, p. 182/3.

¹⁷ RMFJ, p.75.

¹⁸ AA, p. 158/9.

(1)
 La gomme coule en larmes d'or des cerisiers
 Cette journée, ô ma chérie, est tropicale :
 Endors-toi donc dans le parterre où la cigale
 Crie aigrement aux cœurs touffus des vieux
 [rosiers.]

(2)
 Dans le salon où l'on causait, hier vous posiez
 Mais aujourd'hui nous sommes seuls - Rose
 [Bengale !
 Endormez-vous tout doucement dans la percale
 De votre robe, endormez-vous sous mes
 [baisers.]

(3)
 Il fait si chaud que l'on n'entend que les
 [abeilles...
 Endors-toi donc, petite mouche au tendre
 [cœur !
 Cet autre bruit ? ... c'est le ruisseau sous les
 [corbeilles]

(4)
 Des coudriers où dorment les martins-
 [pêcheurs...
 Endors-toi donc... Je ne sais plus si c'est ton rire
 Ou l'eau qui court sur les cailloux qu'elle fait
 [luire..]

La seconde pièce *O Toi, Rose moussue...*, ne dérogera pas au thème orchestré par la plupart de celles mentionnées précédemment, c'est-à-dire "l'éternel féminin" qui régnait en maître sur le jeune cœur assoiffé d'amour du nouveau Ronsard béarnais. La forme qu'elle revêtira, inhabituelle chez l'auteur, sera celle d'une succession de groupes de deux vers (distiques), obéissant pratiquement à une prosodie classique, au moins pour ce qui était du rythme et des rimes ornant ces alexandrins presque disciplinés. En voici quatre strophes :

(1)
 O toi, Rose moussue et blonde, à tes oreilles,
 Que mes vers chantent comme un murmure
 [d'abeilles.]

(4)
 Quand tu voudras mon cœur pour t'amuser
 [Je veux
 Qu'il soit comme une fleur de sang dans tes
 [cheveux.]

(6)
 Et lorsqu'on me mettra dans l'ombre du cercueil,
 Que ta dernière larme embellisse ton œil,

(7)
 Pour que ceux qui vivront, en te voyant plus
 [belle,
 Admirent dans ma mort ta jeunesse immortelle.
 (fin)
 AA, p.200

La troisième partie de la plaquette se bornait à reprendre les treize poèmes de 1893, accompagnés de remerciements à Gide, Mallarmé et Régnier. On notera l'ingénieuse épigraphe de sa présentation, fruit de l'imagination de Chassériau :

Tant il était simple, le travail paraissait d'un idiot. Mais en examinant le manteau de plus près, ils virent qu'un sylphe subtil l'avait tramé si harmonieusement et de si légère façon qu'on pouvait à peine le saisir. (RMF], p. 75)

Les admirateurs du poète redoublèrent naturellement d'éloges encourageants à l'égard du jeune homme... Régnier d'abord, dans sa lettre de juin 1894 : "J'ai retrouvé dans vos nouveaux poèmes plus assouplis, plus fins, plus rians, tout ce charme qui m'avait fait aimer les premiers" Mallarmé ensuite, par lettre de mars de la même année, après avoir lu les épreuves, félicita le Béarnais d'avoir découvert dans l'intonation une note personnelle "ingénument, savamment et tout au long tenue". Gide s'avéra plus prolixe encore quand il écrivit à Jammes en octobre 94 après avoir pris connaissance du même recueil aux côtés d'Eugène Rouart qui le lui avait procuré, en l'absence du premier exemplaire adressé, malencontreusement égaré "...Je vois, presque avec confusion, que vous vous êtes souvenu de mon admirative sympathie, et mon nom, lu ainsi dans votre volume, et de façon inattendue, m'a paru celui de quelqu'un qui a raison. J'ai mis beaucoup de temps à ne pas préférer à tous vos nouveaux vers, les premiers. Ils ont pour moi déjà cette vertu d'éveiller d'exquis souvenirs, et si j'entends Rouart encore me les lire - Je m'entends aussi bien les relire à Régnier le jour où je lui remis votre première plaquette. Souvent dès lors, à la campagne, je me plus à les réciter, et je les aime d'une étrange façon qui m'a fait vous aimer vous-même. Pour les nouvelles pièces, qu'à présent je connais aussi bien, le charme est plus étrange encore peut-être ; elles rebuteront d'abord, tant le *naturel* étourdit comme un air trop raréfié dans la montagne, mais un parfum extraordinairement agreste y circule ; on ne l'a pas senti d'abord, on s'aperçoit enfin qu'on en est imprégné. Vraiment vous fîtes là des choses excellentes (la pièce sur *les villages*, surtout, est d'une bien particulière poésie). Que faites-vous à présent ? Il me semble que je vois assez bien ce que vous avez voulu taire, voilà pourquoi je m'inquiète tant de ce que vous ferez."¹⁹

¹⁹ CORR, p. 35/6.

Les Villages,²⁰ sont un exemple de poème long, totalisant vingt-neuf strophes, et qui nous paraît de moins bonne venue que les toutes premières pièces reliées en 1893 et que Gide avait alors approuvées avec, semble-t-il, plus de discernement ... Il n'est que d'y revenir pour nous donner une idée plus large de l'éventail du registre jammien. *La Poussière froide*, déjà analysée plus haut, avait recueilli ses faveurs, ainsi qu'*Il va neiger*, reproduit ci-après :

(1)
Il va neiger dans quelques jours. Je me souviens
De l'an dernier. Je me souviens de mes tristesses
Au coin du feu. Si l'on m'avait demandé : qu'est-
[ce?

J'aurais dit : laissez-moi tranquille. Ce n'est rien,

(2)
J'ai réfléchi, l'année avant, dans ma chambre,
Pendant que la neige lourde tombait dehors.
J'ai réfléchi pour rien. À présent comme alors
Je fume une pipe en bois avec un bout d'ambre.

(3)
Ma vieille commode en chêne sent toujours bon
Mais moi j'étais bête parce que ces choses
Ne pouvaient pas changer et que c'est une
[pose

de vouloir chasser les choses que nous savons.

(4)
Pourquoi donc pensons-nous et parlons-nous ?
[C'est drôle :

nos larmes et nos baisers, eux, ne parlent pas
et cependant nous les comprenons, et les pas
D'un ami sont plus doux que de douces paroles.

(Fin) AA, p. 211/2

Quatre strophes citées sur les six composant cet hommage poétique à la nostalgie suffiront à nous entraîner vers la si belle et fameuse *Chanson d'automne* de Verlaine, dont les "sanglots longs des violons..." résonneront en écho dans notre attention de lecteur attendri par ces accents élégiaques. Ces derniers préfigurent, en effet, les futures *Élégies* qui viendront éclairer de leur charme pénétrant ce *Deuil des Primevères* (1901) qu'ils annoncent avec la simplicité un peu bourrue propre au Béarnais, répondant, sur son registre, à la musicalité verlainienne ! En outre, un certain respect des règles poétiques chez Jammes aide à rapprocher plus encore ces deux artistes.

On imagine que Jammes ne laissa pas sans réponse ce jugement circonstancié et une nouvelle fois favorable d'André Gide à son endroit : voici les termes de sa réaction, également élogieuse pour son correspondant parisien, si clairvoyant dans ses approches de culture littéraire. Sa propre lettre à Gide, datée du milieu d'octobre 1894 est la suivante :

"Monsieur, ... La lettre que vous m'avez écrite il y a quelques temps m'a fait plaisir, et parfois, en l'évoquant, je regrette de ne pas connaître tous ceux qui apprécient un pauvre sauvage comme moi, qui n'a jamais vu Paris. Si un jour ou l'autre, Dieu m'y mène, pour peu de temps, ce me serait un grand plaisir de nous rencontrer, réunis comme mes pensées, chez Mallarmé, par exemple. [...] Sauf une ou deux phrases que je réprouve, votre *Voyage d'Urien* est décidément splendide²¹. Vous avez au fond de vous un tempérament sain que vous ne soupçonnez que peu, et qui fera sans doute de vous un homme et un grand poète. Je vous verrai progresser et devenir célèbre du coin de mon feu, moi qui, loin de tout et de vous, resterai dans l'ombre comme un grillon doré par la suie et que bien peu écouteront."

²⁰ AA, p. 39 à 45.

²¹ On a plus haut fait part de l'erreur d'appréciation de Jammes sur l'ouvrage médiocre de son correspondant. Des esprits chagrins, vu la persistance du Béarnais en son éloge injustifié, concluraient à ce que les deux auteurs, comme il arrive parfois, "se renvoyaient l'ascenseur", selon l'expression familière. Nous supposons que ce n'était pas là le cas.

Ce propos nous incite à le rapprocher de la réponse qu'y donna Gide vers la fin de l'année 94, en remplaçant flatteusement pour Jammes "Monsieur" par "Mon cher ami"...

"...Je suis heureux que mon *Voyage* vous plaise, car ce n'est pas là quelque admiration seulement littéraire ; quand je vous lis (et je vous lis souvent), aucune de vos émotions n'est perdue ; et tout mon être vous accompagne, vous ne me surprenez même plus, tant je vous comprends naturel. Voilà pourquoi je souffre, dans votre dernière lettre, de votre apparente humilité ; quand on fait des vers comme les vôtres, la modestie ne peut être sincère, et je vous en veux quelque peu de me montrer ici un sentiment de commande. Je ne vous imagine qu'avec de l'ambition et de l'orgueil ; il faut que vous ayez l'un et l'autre. Cette célébrité dont vous parlez n'aurait pour moi rien qu'amertume, si quelque justice admirable ne la donnait aussi à l'ami qui tout autant ou mieux que moi la mérite..."²²

Achevant ce tour d'horizon portant sur les œuvres de départ d'un Béarnais fougueux et prometteur, nous dirons quelques mots complémentaires au sujet du compagnon étrange mais indéfectible de Jammes en ces moments, soit le jeune Anglais Hubert Crackanthorpe. Notre poète écrivait à ce propos "Sa famille compte parmi les plus nobles de la Grande-Bretagne[...] Par sa mère, je crois, il s'apparentait à Wordsworth. Lui-même devait conquérir, à la fleur de l'âge, une bruyante renommée. Son premier livre, tout d'amertume et de scepticisme hautain, *Wreckage*, scandalisa mais séduisit."²³ On a dit le rôle prépondérant joué par l'écrivain britannique lors de la diffusion de la plaquette jammienne de 1893. L'aristocrate distingué, marié par la suite à une noble Écossaise, devait disparaître, quelques années plus tard, tragiquement noyé en des circonstances mystérieuses.

Débroussaillage d'*Un Jour* (1895), ce chant paradoxal

Mai 1895 représente une nouvelle étape de poids dans la relation de plus en plus serrée des deux écrivains s'admirant réciproquement, avec la réserve que l'éloge appuyé de l'un ne manque, au moins pour l'instant, de provoquer la réciprocité de la part de l'autre ! Il apparaît, à l'analyse, que l'essai gidien intitulé *Paludes* a peine à rivaliser avec sa production des débuts, dont on a largement déjà pu souligner la qualité. Remettons-nous en ce procès à l'arbitrage intelligent d'Éric Deschodt, biographe de Gide précédemment cité, qui relève en substance : "Qu'est-ce que *Paludes* ? Une satire. Satire des mœurs littéraires parisiennes et surtout du cénacle symboliste que Gide avait si ardemment fréquenté avant son départ pour Biskra. ... Tityre, héros de *Paludes*, c'est André Gide, comme avant lui André Walter..., Urien, comme vingt autres le seront encore... L'essai est une satire de la velléité, de l'aboulie, de l'impuissance en tout genre. Car Tityre fréquente une belle avec laquelle il ne se passe naturellement rien.[...] La lourde satire de *Paludes*, qui ne laisse qu'une impression de vanité complète, ne fut peut-être pas vaine pour Gide lui-même, en 1895..." Et le pertinent biographe conclut de ce qui précède, au sujet de l'essayiste, à l'opportunité d'une thérapie quasi baudelairienne, à savoir l'invitation au voyage !²⁴

Francis Jammes, au reçu de l'ouvrage, ne manque de se récrier, sans doute exagérément (mais, répétons-le, avait-il tellement le choix ?) : "J'ai lu et j'ai compris, ce que peu feront. Ce livre sera le charme et le luxe infinis de votre intelligence. ... Il y a, dans le *voyage d'Urien*, la *Tentative amoureuse* et *Paludes* la mystérieuse avenue d'un jardin étrangement enchanté. Vous tenez la lampe d'Aladin et vous savez ce que, frottée, elle évoquait." (Lettre de début mai 1895).²⁵ Mais André Gide tarde immodérément à délivrer son rituel éloge envers les créations jammiennes, en l'occurrence, ce poème dialogué nommé *Un Jour*, dont il a été plus haut question. Mais, il se rachètera notablement par l'entremise de sa lettre à Jammes du début mai 1895, également : "Oui, certes, j'étais terriblement occupé ces derniers temps, mais mon silence venait surtout de ce que je lisais toujours et de nouveau votre pièce qui est une des plus déconcertantes oeuvres que je connaisse- et je ne savais absolument pas que vous en dire. Vos plus beaux vers s'y trouvent et vos plus volontaires gaucheries ; vos émotions les plus humblement adorables et une peut-être un peu trop grande conscience d'elles qui chez tout autre que chez vous les étoufferait ! Comment exprimer cela !... Cette pièce, si une de ton et d'émotion, admet ou même présuppose une intelligence très lettrée et subtile qui n'a pu supporter en votre cervelle la naïveté comme compagne, qu'après s'être étonnée d'elle, l'avoir considérée, trouvée curieuse, intéressante, admirable, et de véritable valeur artistique - peut-être sent-on seulement un peu (et

²² CORR, p.37/8.

²³ MFJ, p.158.

²⁴ Deschodt, *ibidem*, p.70.

²⁵ CORR, p.43/4.

je puis me tromper) que votre intelligence n'est plus naïve, mais qu'elle se sert de votre naïveté. [...] Vous m'avez écrit une lettre si charmante et si belle qu'il me sied d'en parler imparfaitement, et j'eusse voulu que *Paludes* soit meilleur pour le mériter un peu plus."²⁶

On réalise que, sur ce dernier point, Gide ne pensait pas si bien dire... Il s'avéra, une fois de plus, que l'arbitre littéraire n'avait pas obligé un ingrat en s'extasiant avec tant de justesse sur l'étrange prestation dont il transmet le manuscrit, sur les instances répétées de Jammes, à Henri de Régnier, rappelant qu'il en était le dédicataire. Celui-ci, de nouveau, ne marchandait pas son admiration, sous une forme quasi mallarméenne, envers ce dialogue poétique d'essence inattendue et dont Jammes écrivit encore à Gide qu'il estimait "avoir peur qu'*Un Jour*, qui était sa plus belle œuvre, ne déconcertât beaucoup"²⁷. Régnier, toutefois, enchérissait, pour sa propre part, dans sa lettre de juin 95 : "Que de simplicité naïve, tendre et sensuelle ! Comme vous avez un sentiment exquis de la nature et avec cela une manière d'écrire à vous, délicieuse, compliquée et gauche. Vos vers ont une température. Il y fait chaud ou frais ; ils sont la sensation même de ce qu'ils disent. On en savoure les intentions les plus subtiles, nuance par nuance..."²⁸ Les termes dithyrambiques, il est vrai, dont usait le mémorialiste en rappelant ces instants de fièvre ne laissent aucun doute, même vingt-cinq ans plus tard, sur le grand cas dont Jammes aura toujours fait de cette effervescence créatrice inopinée qu'il remémore en ces termes : "C'est au cœur du mois d'avril 1895, que je fus envahi. Je ne peux trouver que ce mot pour exprimer ce que je voudrais dire. Une explosion simultanée de toutes mes puissances lyriques se produisit en moi. Je ne sais pas comment je ne suis pas mort de ce souffle dont une aile violente semblait me frapper, et dont mon poème *Un jour* est né. Toutes les fontaines, tous les ruisseaux, tous les angélus, toutes les clarines chantaient dans mon âme, des lilas fleuris s'y épaissirent jusqu'à faire la nuit, des étoiles s'y levèrent, puis pâlirent, laissant l'aube en pleurs lui succéder, et le plein midi bleu s'y étala. Au milieu des moissons spirituelles, la fiancée qui est et qui n'est pas, venait de surgir dans un parfum d'eau pure et dans une ardente innocence."²⁹

Qu'en était-il, en définitive, du *fond d'Un jour*, poème dramatique en quatre scènes ? On s'étonnera sans doute que Jammes se proposait tout simplement d'évoquer dans ses variations diverses le climat d'une journée, prise au hasard comme le souligne pertinemment Robert Mallet : "D'habitude, ce sont les jours exceptionnels que les écrivains se plaisent à conter, les jours de crise. Francis Jammes fit le contraire. Il poussa plus loin la gageure. Il montra que non seulement les jours dénudés offrent matière à récit, mais que la poésie se moque des péripéties et peut même tirer son intensité de l'insignifiance apparente des faits... Ce jour ordinaire est beau parce que tous ceux qui s'y inscrivent sont simples et bons et ne demandent à l'existence que ce qu'elle peut donner."³⁰

L'œuvre est brève, comportant à peu près vingt-cinq pages, soit de la page 295 à 318 de *L'Angélus...*, volet central du triptyque de poèmes dialogués comprenant *La naissance du Poète* (1897) et *La mort du Poète* (1897), figurant de part et d'autre d'*Un jour* (1895), donc. Le premier volet qui célèbre, lors de l'apparition du futur élu, en quatre parties, l'intervention concertée de forces immatérielles d'appartenance symbolico-divine, ne manque pas d'une solennité qui souleva l'approbation d'un illustre et nouvel adepte de Jammes : Paul Claudel, y déchiffrant, entre bien d'autres, : "une source vive et ingénue de poésie". Il était conforté dans son jugement favorable par Paul Fort, Henri Ghéon, Albert Samain,³¹ le belge Rodenbach, liste s'ajoutant aux noms devenus trop connus de ses admirateurs usuels pour qu'on les rappelle, et qui firent eux-mêmes largement chorus. Quant au troisième volet, il distille une ambiance sereine et apaisée autour du départ émouvant du Poète entouré des personnages mis en scène par le recueil de 1895, mais aussi, voix s'y ajoutant, en guirlandes poétiques, du vieux pauvre, du chien, du puits, de la rose trémière !...

Dans l'hommage général qui fut tressé à Jammes pour sa nouvelle réussite, on citera l'arbitre indiscuté des lettres du moment qu'était Remy de Gourmont : "Nulle sorte de poète n'est plus rare ; il faut vivre à l'écart dans les vraies maisons de jadis à la lisière des bois gardés par les seules ronces, au milieu des ormes noires, des chênes ridés et des hêtres à peau dure comme celle d'une amie très aimée ; l'herbe n'est pas un gazon vain, tendu pour simuler le velours des sofas ; on en fait du foin que les bœufs mangent avec joie en cognant contre la crèche l'anneau qui attache leur licou ; et les plantes ont une vertu

²⁶ CORR, p.45.

²⁷ *Ibidem*, p.46.

²⁸ RMFJ, p. 86.

²⁹ MFJ, p. 191.

³⁰ RMFJ, p.83.

³¹ On verra plus loin que Samain, puis Claudel, eurent le privilège d'entretenir avec Jammes une correspondance suivie au même titre qu'André Gide, lequel avait ouvert résolument la marche dans ce domaine.

et un nom."³² Et le grand critique d'ajouter à sa vigoureuse évocation une perception peu commune de l'œuvre jammienne comme un exemple de "vraie rusticité et grâce virgilienne".

Cet éloge appuyé devait assurément gagner en ampleur dans la mesure où François Coppée³³, apparemment aussi soucieux de ne pas se faire "doubler" par les ténors de la critique du moment, autant qu'il était aussi animé d'une sincérité véritable, commenta les tout premiers vers de la pièce d'*Un Jour* avec un à propos nuancé d'indulgence. Il reste allergique à des répétitions ou assonances, ces faiblesses trop fréquentes du Béarnais, mais reconnaît de bonne grâce : "Ne reste-t-il pas une pénétrante impression de campagne et d'été, quelque chose de très fin et de très doux ? M. Francis Jammes a vraiment une âme d'enfant, et ses sensations sont d'une délicieuse fraîcheur."³⁴

Par contre, Jammes, et ce fut son lot la vie entière, essuya des critiques acérées. C'est ici qu'il est bon d'évoquer un de ses très favorables commentateurs d'aujourd'hui, qui, assez étonnamment, resta fermé aux grâces, il est vrai, provocantes d'*Un jour...* Ivan Gobry, auteur spiritualiste de *Francis Jammes, le poète rustique de la Foi*, s'est donné pour mission d'y analyser la genèse du chant jammien au moyen d'une biographie spirituelle, [...] puis la rusticité du chant ..., et enfin le caractère *religieux* de ce dernier, grâce à une pénétration au cœur de la foi³⁵. Sa connaissance tout à fait exceptionnelle de l'œuvre poétique de Jammes sous ses mille facettes le guidera efficacement dans sa démarche de grande élévation. Ivan Gobry fait des gorges chaudes de l'effervescence jubilatoire rapportée, on l'a vu, par le poète dans ses *Mémoires* lors de la gestation d'*Un Jour* qui n'excéda pas une quinzaine de jours. Il écrit : "C'est faire appel à beaucoup d'emphase pour célébrer ce que Jammes considère comme un événement littéraire, et qui n'est guère qu'une bluette conventionnelle, aux personnages pâles, et où l'on trouve des vers rocailleux comme : "Une vache a eu une génisse qui est belle..." (AA, p. 300) "Il y avait encore, qu'on avait cassée, une cruche." (p.301) Le dialogue, qui semble plutôt un dialogue de sourds, fait alterner les propos paysans liés aux intérêts les plus vulgaires de la vie quotidienne et les paroles passionnées du bien-aimé et de la bien-aimée. L'amour ici n'est pas sentimental : il est décidément sensuel."³⁶ Mais le critique, autre part, concède une crédibilité à "l'âme" et constate : "Pas grand chose dans ce théâtre de poche. Mais tout de même, déjà, la grande idée de la mission prédestinée du poète. Que lui dit son "âme" à propos de sa mère ? "Souris ! Elle est la mère qui t'aime,... celle dont tu es né parce que Dieu l'a voulu. ... Les poètes pèsent au ventre des femmes plus que les autres ... parce que les poètes qui vont naître portent le monde." (AA, p.314)³⁷.

Retournant à l'anecdote qui, en l'occurrence, dépasse sa frivolité de nature, il serait inexact d'admettre que la tournée littéraire des grands-ducs entamée hardiment par le Béarnais lors de sa découverte de la capitale, ne se soit soldée que par des retombées négatives : la preuve inverse en est bien qu'il fit une rencontre providentielle, celle du poète Albert Samain, déjà cité³⁸. Ce fut le point de départ d'une amitié indéfectible entre les deux auteurs, assez étonnante, car ce dernier se pliait aux canons les plus exigeants de la prosodie classique. Or, on en a suffisamment dit sur les foudres versifiées chères au Béarnais, surtout à cette époque, pour réaliser qu'il œuvrait sur une pente résolument antagoniste. Cependant, durant les quelque cinq ans accordés encore à l'infortuné Samain avant sa disparition, il exprima envers Jammes l'admiration la plus inconditionnelle. Au point d'alimenter, au moyen d'une correspondance assidue, un volume complet intitulé richement : *Une Amitié lyrique, Albert Samain et Francis Jammes*.³⁹ Voyons, à titre d'exemple, la perception d'enchantement que garda l'ami à toute épreuve de Jammes en se replongeant dans le fameux poème d'*Un Jour*, et en s'épanchant à ce sujet dans sa lettre du 16 novembre 1895 : "Moi, j'ai relu votre poème d'*Un Jour*, dont la grande simplicité monotone, avec ses tendresses, ses trouvailles, son mélange sincère de vie et de rêve, et sa bonté épandue m'a fondu toute l'âme."

³² Mercure de France, octobre 1897, p.67.

³³ François Coppée, (1847-1908), dramaturge et poète réputé, surtout, tel que Jammes, pour son intérêt pour les déshérités, exprimé par son recueil majeur : *Les Humbles* (1872).

³⁴ *Le Journal*, 7 octobre 1897.

³⁵ Éditions Téquai, (1988), p.30.

³⁶ Gobry, p. 48/49.

³⁷ *ibidem*, p. 22.

³⁸ Albert Samain, (1858-1900), publia surtout trois recueils poétiques : *Au jardin de l'Infante*, (1893). *Aux flancs du vase*, (1898). *Le Chariot d'or*, (1901), posthume.

³⁹ Éditions Émile Paul, fin 1945, commenté par Jules Mouquet.

Mais qu'en était-il d'André Gide, un peu délaissé par nous au profit d'un tour d'horizon élargi recensant les éléments du microcosme suscité par l'étrange phénomène béarnais, lequel avait réussi le tour de force de faire parler de lui, le plus souvent en bien, par un aréopage qu'aurait pu légitimement lui envier tout écrivain en herbe, retranché dans la pénombre de sa lointaine province ? C'est peu dire de répondre que ce sponsor généreux ne ralentissait nullement le déploiement de sa faconde pour soutenir brillamment celui en qui il paraissait avoir placé une confiance illimitée. N'était-il pas l'auteur d'une confiance susceptible d'étonner d'un futur marié, mais pas de l'adepte le plus déterminé d'une école qu'on finit par célébrer sur tous les tons, et qu'on avait baptisée le *jammisme*, bâtie sur le double fondement du naturel et de la simplicité ? On surprend Gide, en effet, à déclarer dans sa lettre d'août 95 à son ami béarnais : "J'ai la tête fatiguée car je vais bientôt me marier. Si ma fiancée n'aimait pas vos vers, je ne l'épouserais pas."⁴⁰ Union insolite incarnant la première étape d'une vie sentimentale pour le moins mouvementée. Mariage "en blanc", donc, avec sa cousine Madeleine Rondeaux, en octobre 1895, succédant à la disparition en juin d'une mère spécialement attentive aux tribulations d'un fils particulièrement instable, vu son tempérament d'artiste doublé d'un écorché vif.. C'est, en définitive, à la lettre importante adressée par ce dernier à Jammes de Saint-Moritz, en novembre 1895, que nous laisserons le soin de "fermer le ban" sur cette agitation féconde autour d'*Un Jour*, en signalant la pratique nouvelle du tutoiement adopté par deux correspondants, qui, étonnement, sans encore s'être rencontrés, avaient pu sentir monter, de lettre en lettre, la croissance d'une belle intimité entre eux. Selon le biographe déjà cité Eric Deschodt, la lettre d'André Gide serait "l'une de ses plus affectueuses et plus spontanées d'allure"⁴¹. En voici l'essentiel :

"Cher ami, mais c'est la gloire que tout cela ! et le débinage est le tremplin du Parnasse ; bondis, rebondis, cabriolet, mais ne vas pas te désoler si les vieilles clés des banales serrures ne vont pas à tous tes vers, et si *Un jour* ne se laisse pas ouvrir avec des passe-partout. Une pièce aussi particulière et, dirais-je, presque invisible de transparence, ne peut être du premier coup aperçue par des gens qui ne sont pas d'avance attentifs, et qui considèrent la plupart du temps les succès des autres comme de concurrences...Tu n'es pas un auteur facile, et j'avoue que ma compréhension de toi a plutôt suivi que précédé mon affection...Félicite-toi, cher ami, de ne pas plaire tout d'abord, car c'est par ton originalité même que tu rebutes ; continue à affermir une pièce ancienne par une pièce nouvelle ; c'est la meilleure façon d'expliquer, et toutes les préfaces (fussent-elles de *Paludes*) ne valent pas une simple réaffirmation de sa force...L'étonnement qui d'abord déconcerte ensuite allèche ; on comprendra bientôt que tu fais plus et mieux que d'étonner. Plus aigus seront les sifflets, et plus grande sera chez ceux qui t'aiment l'ambition de te défendre...Tu es injuste pour plusieurs, à la fois trop crédule d'abord, puis trop méfiant sitôt après...Méfie-toi de littérateurs ! Ils s'amusent trop de la vie et s'entendent trop aux cabales. Ah ! que n'y ai-je été, te sachant à Paris. M'aurais-tu dit : "Je vais voir Schwob", j'aurais crié : "Prends garde à Schwob !" ; "Je vais voir Bataille", "Prends garde à Bataille !" ; "Je vais voir Gide", "Prends garde à Gide !" J'écris, tu écris, ils écrivent ! Cela s'appelle la République des Lettres parce que tous y peuvent manger chacun, chacun n'y étant plus qu'une chose publique !"⁴²

Au terme de cette fougueuse et amicale mise au point par un critique manifestement très averti, nous clôturerons notre développement sur le thème d'*Un Jour* par une indication finale donnée par Robert Mallet, qui ne manque pas de sel : "La vente d'*Un Jour* rapporta finalement huit ou dix francs. Jammes demanda à Gide de les toucher à sa place et de s'acheter un petit palmier."⁴³

UNE COMPLICITÉ MÊLÉE DE RÉTICENCES (1896 à 1901)

Itinéraires algériens d'un sédentaire

André Gide a évoqué à plusieurs reprises et dans différents écrits, notamment *Feuilles de route*⁴⁴, ce voyage de noces réalisé par lui en Afrique du Nord (mars-avril 1896) à l'occasion duquel le poète béarnais fut invité à venir le retrouver en compagnie d'Eugène Rouart, déjà présenté par nous, qui s'attacha obligeamment à favoriser ces retrouvailles, mot qui n'est peut-être pas

⁴⁰ CORR, p. 53.

⁴¹ Deschodt, p.86.

⁴² CORR., p.59/60.

⁴³ RMFJ, p.86.

⁴⁴ *Feuilles de route*, dans *Amyntas*, Gallimard (1926), où l'on relève une allusion au penchant de Francis Jammes pour les bavardages : il est question d'une nuit splendide aux environs de Biskra, lors de laquelle "Même Jammes se tait"... , rapporté par Gide, p.45.

vraiment adapté : les protagonistes, on l'a dit, ne s'étaient jamais rencontrés jusque là. Mais c'est surtout aux *Feuillets d'Automne* que nous aurons recours car dans son hommage à la mémoire de Jammes (publié en 1949 réédition "poche" 71), le mémorialiste s'étend chaleureusement sur les aspects de ce périple :

"J'étais [dit André Gide] en correspondance avec lui depuis assez longtemps déjà lorsqu'il vint nous rejoindre à Alger où nous achevions, ma femme et moi, notre voyage de noces... Dans nos lettres, nous nous tutoyions ; mais lorsque je vis descendre du train ce petit être séillant, barbu, à la voix claironnante, au regard en vrille, je le trouvais si peu ressemblant à ce que je m'étais imaginé, que le *tu* fit d'abord place au *vous* ; ce dont il sembla s'affecter beaucoup, de sorte que le tutoiement reprit vite... Jammes était d'une bonhomie charmante, et, en ce temps, ne pontifiait pas du tout. Sa verve était extraordinaire. C'était un jaillissement continu d'anecdotes sur les bourgeois de Pau et d'Orthez. Il contait à ravir, et avec un tel art, que l'on ne se lassait pas de l'écouter. Il faisait défiler devant vous une surprenante quantité de fantoches, aux gestes saugrenus, aux propos cocasses, qui lui paraissaient (et qu'il montrait) d'autant plus extravagants qu'il ne voyait, de ceux qu'il peignait, que l'extérieur ⁴⁵. ... Outre son talent de conteur, Jammes avait le don des analogies, don qu'il confondait souvent avec le génie poétique. Ses nerfs, toujours vibrants, semblaient les cordes d'un luth que ferait résonner l'approche de chaque harmonique ; il s'en amusait ; demandait, en montrant un objet, lorsque nous étions en promenade : "Qu'est-ce que cela te rappelle ? À quoi cela te fait-il penser ?" et nous amusait par les rapprochements les plus inattendus, d'une surprenante exactitude, mais à quoi nul autre que lui ne pouvait songer.

Nous ne nous attardâmes que quelques jours à Biskra, puis partîmes pour Touggourt, où nous devions nous séparer, car, fatigue aidant, une mésentente entre Jammes et Rouart devint bientôt intolérable. Jammes nous laissa là-bas. Il repartit tout seul, et son départ fut pathétique. Il devait regagner aussitôt Orthez et se persuader qu'il n'était définitivement pas fait pour le dépaysement."⁴⁶

Pour entrer un peu plus avant dans les sinuosités gidiennes en son périple africain, il est bon d'abord de se reporter à la lettre que Gide adressait de Tunis, dès la fin février 1896, à ce cher compagnon béarnais qu'il affectionnait de loin, sans encore le connaître :

"Hier, confesse-t-il, j'ai présenté l'Orient à ma femme. Tunis est la ville enchantée où nous sommes entrés sur une mer verte, plus belle qu'une belle prairie, verte comme ce qu'on ne peut imaginer et comme je ne peux déjà me souvenir. [...] Cher ami, toi qui parles si doucement des palmes - ne les verrai-je jamais auprès de toi ? J'y ai de bons amis vêtus de laine blanche, qui maintenant font le jeûne parce qu'ils sont religieux ; l'un d'eux s'appelle Athman ; il m'écrit souvent et l'été pense à moi en gardant ses chèvres, et je l'aime beaucoup, penseras-tu, puisque je ne l'ai pas volé à sa famille, et qu'il courait déjà les champs sans moi. Je connaissais sa mère, son père et ses frères et nous nous aimons tous, mais Athman seul parle français."⁴⁷

Gide ne pensait pas si bien dire quant à la venue de son correspondant, qui s'avérait imminente. Après le premier contact à Alger, déjà évoqué pour notre quatuor touristique, le circuit que Jammes ne devait pas emprunter plus d'une quinzaine de jours allait être le suivant : d'Alger à Biskra les voyageurs utilisaient le chemin de fer de Biskra ils descendaient jusqu'à Touggourt, en passant par Chetma, Kef el doh'r et Mogar, d'où Jammes a livré ses impressions sous forme d'estampes brèves et assez raffinées, mais seule activité littéraire qu'il eût connue lors du périple. Le trajet à partir de Biskra s'opérait en diligence, sous la conduite d'un cicérone inspiré qui n'était autre que cet Athman dont Gide, on le sait, avait requis les services bien auparavant.

Les écrits "impressionnistes" du touriste improvisé béarnais ne comptaient guère plus qu'une quinzaine de pages, publiées sous l'intitulé *Notes sur des oasis et sur Alger* ⁴⁸ et dédiées à Madame André Gide, pour laquelle le poète professait une vive et sincère admiration. Que peut-on retenir de plus marquant de ces esquisses risquant de faire un peu pâle figure en regard des *Feuilles de Route*, mars/avril 1896, ⁴⁹ moins poétiques, certes, mais circonstanciées car rédigées rigoureusement par Gide, comme suite à des déplacements africains de bien plus grande envergure que celui de son invité effervescent ?

⁴⁵ Le fait est brillamment confirmé par la galerie de portraits brossés par ses vingt ans, inexorables envers son entourage étriqué de vis-à-vis orthéziens. MFJ. pp. 148 à 156.

⁴⁶ *Feuillets d'Automne*, Mercure de France, pp.87 à 89.

⁴⁷ CORR, p.67.

⁴⁸ Figure avec d'autres œuvres sous le titre global *Le roman du lièvre*, édité en 1903 au Mercure de France, et réédité en 1926, pp. 227 à 243.

⁴⁹ Dans *Amyntas*, Galimard, 1926, pp. 25 à 68.

Voici, pour exemple, quelques extraits - les plus enjôleurs - de ces estampes, croquées au hasard d'étapes jalonnant un circuit mémorable :

Biskra : "Aux quartiers arabes, dans les flammes, les épiceries et les musiques, les corolles des femmes vénéneuses s'épanouissaient... Mais elles ondulaient comme l'eût désiré Flaubert, venaient à nous du fond du café maure, lentement, la tête haute, abruties par l'assourdissant et continuel frapement des tambours funèbres, pâles sous les fards, bruissantes sous les colliers et les jugulaires d'or⁵⁰. Elles agitaient sur elles de changeantes soies et, brusquement, faisaient tressaillir leurs seins. Elles étaient si graves qu'elles paraissaient mortes. Et l'on eût dit sous ce résonnement de peaux d'ânes tendues, l'éclatement de fleurs du mal sous un écho d'orage."

Chetma : "Athman, comme une fleur de soie, nous précédait noblement, et sur sa gandourah pâle, nervée de bleu-de-ciel, son mouchoir pendait comme un flot d'étamines....Il y avait un moulin sur un torrent d'eau tiède, dans l'ombre glacée d'un verger. Il y avait d'étranges enfants, rongés de maladie, dont les yeux s'agrandissaient encore sous des halos de mouches et leurs ongles étaient pareils sous le henné⁵¹, à des pétales de roses desséchées."

Kef el dob'r : "Le sel des lacs luisait traîtreusement. On croyait à la neige. Sur eux régnait un ciel d'une infinie douceur, pâle et bleu comme une tempe de vierge."

Touggourt : "Dans un café maure, la nuit venue, une femme, pourpre et or, dansa. Les bras levés, elle remuait les mains d'un mouvement si brusque et gracieux que les poignets semblaient rouler sur des billes d'ivoire. Des chants nuptiaux s'élevèrent. On conduisait à leur nuit d'amour deux jeunes époux montés sur un âne. Des lanternes brillaient autour d'eux. Ils avaient l'air, l'un devant l'autre, dans leurs vêtements pâles, de grandes fleurs fatiguées."

El-Kantara : "Lorsque tu ouvris ta *porte d'or*, mon âme s'épanouit en tressaillant comme la fleur de tes grenadiers luisants et magnifiques. Ta rivière dorée, coulant parmi tes lauriers roses, avait la splendeur d'une écharpe barbare. Et les raquettes foncées de tes cactus étaient pareilles aux mains tendues vers nous des noires courtisanes."

Alger : "La ville riait. Sur la hauteur, la fraîcheur des maisons mauresques baillait d'un sourire adorable, un sourire de marbre pâle et de porcelaine bleue. Une langue m'envahissait. J'avais faim de fruits glacés et de femmes tièdes."⁵²

Ce riche panorama d'aquarelles, teintées de sensualité latente, pourrait nous convaincre que son vieil ami Coppée n'avait pas si tort quand il incitait Francis Jammes à pratiquer la prose poétique, de préférence à des vers par trop désarticulés ! Récréé en tout cas par la vivacité d'esprit du guide musulman, Jammes se fit un devoir d'assumer à son égard une sorte de tutelle poétique ! Paradoxe, les quelques strophes qu'il composa à son intention ne valent guère qu'on les mentionne, tant il s'agissait de vers "mirlitons" ! (Ce dont leur auteur devait avoir pleine conscience, en dépit de l'aveuglement critique total qu'André Gide prêtait au Béarnais !)

Par contre, l'apprenti poète progressa sous cette fêrue inattendue au point d'envoyer à André Gide, son autre mentor, une strophe de fort bon aloi. C'est dans une lettre de mai 1897 à Jammes⁵³, adressée de la capitale où Athman devait bientôt le rejoindre, que Gide en faisait état avec admiration. En voici les termes :

"Les larmes de la tristesse sont noires et amères
Les larmes de la gaieté sont blanches et douces
Comme celles d'une bougie d'encens
Dans une chambre d'amour."

En conclusion de cet épisode truffé de pittoresque, Jammes devait faire cadeau à son hôte, lors de son départ précipité, d'une canne rustique pyrénéenne où il grava quelques vers plus convaincants, ceux-là, car empruntés a priori à son œuvre antérieure, dont ce distique :

⁵⁰ *Jugulaire*, autre mot pour signifier une bride dite "mentonnière".

⁵¹ *Henné*, poudre très utilisée par les femmes arabes pour teindre une partie de leur corps.

⁵² *Notes sur des oasis et sur Alger*, ibidem, en rappel : pp. 227 à 243.

⁵³ CORR, p.110.

"Une abeille sommeille
Aux bruyères de mon cœur."

Gide précisait que ces deux vers figuraient en bonne place, c'est à dire sous forme d'épigraphe en tête de la liasse de lettres jammienues, reçues par lui dès 1894. Il ajoutait cette pensée : "J'ai conservé précieusement la canne. Elle est là, dans ma chambre. Je ne puis la voir sans me remémorer le passé. Elle m'aide à ressusciter une figure qui me fut très chère, une amitié que je n'ai jamais tout à fait perdue."⁵⁴

Cette observation finale laisserait entendre que les sentiments si fraternels manifestés en général par les deux auteurs l'un pour l'autre n'allèrent pas toujours sans éclipse. L'une d'entre elles, assez notoire, reste liée à ce voyage de noces dont Gide devait plus tard rappeler les aléas sulfureux, en 1902, au moyen de son premier roman à scandale, *L'Immoraliste*, où l'on retrouve en tant qu'étranges partenaires conjugaux Madeleine et André sous les traits mal déguisés de Marceline et Michel, ce dernier ne pensant apparemment pas mal faire en conciliant un sentiment profond d'amour (platonique) avec des goûts contre nature que les penchants de Gide envers Athman avaient également laissé deviner chez lui. Tout l'art de l'écriture ne suffira pas à convaincre ses lecteurs le plus souvent indignés, dont au premier rang son très cher Francis Jammes qui dénonce sans vergogne, par sa lettre du 3 août 1902, un tel témoignage "valant tout juste la peine qu'on l'abomine !" ⁵⁵ Réponse prévisible "du berger à la bergère", Gide ne dissimula pas sa forte désapprobation à l'égard de la très médiocre prestation de Jammes au même moment, intitulée *Existences*, figurant aux côtés du poème plus classique de *Jean de Noarrien*, vivement encensé par Gide au contraire, peut-être exagérément ! ⁵⁶ Jammes eut conscience de l'inanité de son poème *Existences* "burlesque et satirique" remarquait-il, et qu'il alla même jusqu'à qualifier "d'acte de démente" dans ses *Mémoires* ⁵⁷ de cinquantenaire.

On tirera profit de la solidité de jugement de Robert Mallet situant la nature réelle du différend opposant nos deux frères devenus presque ennemis en la circonstance :

"Dans le jugement sévère d'André Gide sur *Existences*, seules sont intervenues des considérations d'ordre littéraire, au contraire, dans celui de Francis Jammes sur *L'Immoraliste* ont joué uniquement des facteurs d'ordre moral. En attendant que leurs aspirations respectives ne deviennent par trop divergentes ... les deux amis continueront à correspondre avec assiduité et se bornent à ne plus aborder de front certains sujets brûlants."⁵⁸

De Mamore aux Élégies

Transportons-nous sans coup férir de cet épisode de nomadisme inattendu, de la part de notre poète, jusqu'en octobre de l'année suivante, soit 1897, au moment où, à la suite de neuf ans de tête-à-tête entre le duo mère/fils, le couple abandonna la fameuse maison du 8 rue Saint-Pierre à Orthez pour une habitation plus avenante, sise en bordure de la route de Bayonne à Pau. L'événement ne suffit pas pour égayer l'humeur décidément mélancolique du poète, au grand dam de sa mère, on le devine. En fait, ce dernier était en proie aux effets douloureux d'un amour sinon contrarié, du moins différé par les circonstances. Voyons avec quelles périphrases, commandées par la prudence de sa maturité, le mémorialiste cinquantenaire fit allusion à l'égérie tumultueuse, rencontrée vers le début 1896, et qui, plus d'un an après, vint allumer par son passage assez de braise dans le cœur du Béarnais pour qu'il en résultât un bataillon de vers enflammés par lesquels il devait célébrer l'Amour en termes susceptibles d'attendrir les plus endurcis ! Reportons-nous aux rares pages de ses *Mémoires* où il fait référence à cet événement : "Une nouvelle muse m'attisait de son souffle, le plus doux et le plus violent que j'aie connu. Il ne sied pas ici que je m'étende ni que, dans mon souvenir, je retienne davantage l'écho des carillons des mules dans la neige, ni celui, assourdi, de paroles telles que je ne sais plus lequel des deux les prononça. Il y a, d'ailleurs, depuis tant d'années, entre elle et moi, une tombe abandonnée qui ne reçoit pas même une prière. Quel songe de fin d'été ! Quel réveil dans l'hiver !" ⁵⁹

⁵⁴ *Feuillets d'Automne*, ibidem, p. 98.

⁵⁵ CORR, p. 197.

⁵⁶ Les deux œuvres jumelées constituent *Le Triomphe de la vie*, Mercure de France, 1902,

⁵⁷ MFJ, p.261.

⁵⁸ CORR, *introduction*, p. 24.

⁵⁹ MFJ, p. 208.

C'est donc par le biais détourné de la poésie, ce chant si bien rompu par lui en fragments inoubliables, qu'il saura nous faire vibrer de l'émotion qui fut la sienne : deux strophes, les premières, d'une ode dédiée "À mon amie", de 1897, le manifestent dans ce riche recueil de *L'Angélus...* qui a si souvent capté notre attention. Prêtons l'oreille.

*Avant que nous rentrions.*⁶⁰

Avant que nous rentrions, nous nous promenâmes.
Il me semblait que nous tenions un bouquet d'âmes,
et nous disions des mots qui nous faisaient nous taire
La nuit pure coulait dans l'eau du torrent vert
et, sur les pics, flottaient des nuées immobiles
pareilles aux nuées de quelque vieille bible.
Une bonté d'amour faisait pencher ta tête ;
je ne sais quoi de grave et de grand comme un poète
faisait nos cœurs pareils à de la vérité.
Nous hésitions longuement et lentement à rentrer
sachant que nos bras nus devaient s'ouvrir ensemble,
sans une hypocrisie et sans timidité.

Comment mieux présenter celle qui devint (à peine pour six mois) la maîtresse adorée qui régna sans partage sur son cœur et sur ses sens, qui était-elle malgré l'anonymat dont il ne voulut jamais lever le voile ? Il la désigne la plupart du temps du pseudonyme à la sonorité inquiétante de *Mamore...* Jammes en fait état dans la *Revue Blanche* de juillet 1898 : "Je te revois avec tes cheveux noirs comme une hirondelle, tes yeux beaux comme toi, ta bouche un peu épaisse et ton cou pur, large à l'épaule et volontaire." C'est en deux autres poèmes qu'il l'invoquera sous un autre surnom de consonance virgilienne, *Amaryllia*, en usant d'un effet facile, dans cet extrait :

*Écoute, dans le jardin*⁶¹

Ah, si j'étais riche, c'est là
Que je vivrais avec Amaryllia.

Je t'appelle Amaryllia. Est-ce bête ?
Non, ce n'est pas bête, je suis poète.

Nul étonnement, à vrai dire, de ce qu'il s'épanchera longuement par lettre à André Gide, le conseiller intime et privilégié, de cet incendie brutal et mal maîtrisé qui désoriente totalement l'amant infortuné. Il lui confie entre autres, en ce novembre 97 : "Pourquoi est-ce vers toi que se dirige, comme un oiseau fatigué, le gonflement, douloureux parfois, de mes ailes ? Aux heures où l'esprit, las de souffrir, se laisse tomber, c'est auprès de ta chère amitié que le mien va choir.... J'ai, comme Léon Bloy, rencontré la femme pauvre... J'ai enfin rencontré la déclassée, celle dont la vie est un martyre, entre la brutalité des siens, les remords de sa vie passée, sa pauvreté fière et noire et la crainte tremblante de voir s'évanouir dans la fatalité des événements et des préjugés, le seul homme qu'elle a aimé : moi. O Gide incline ton âme de pâtre vers deux jeunes gens malheureux car, si en ce moment je mourais, je voudrais que toi seul lui portât les bonnes paroles et les suprêmes consolations".⁶²

Mamore était d'origine israélite, ce qui pouvait expliquer son ardeur de caractère oriental, qu'il ne manquera pas d'évoquer, aussi, à travers un autre poème :

*Que je t'aime...*⁶³

Que je t'aime, ô amie, toi qui a dans le sang
le sang de tes parentes qui vinrent d'orient.
Tu es pareille à celles qui, dans le Sud,
dansent, avec de petits mouchoirs, au son des flûtes.
O ma petite amie, quand tu as été en chemise,
l'autre jour, ta chair dure et tes cheveux chériss
se couaient dans la chambre un parfum d'orange fauve.

⁶⁰ AA, p. 251.

⁶¹ AA, p. 255.

⁶² CORR, p.128.

⁶³ AA, p.261.

On sourira, presque, en notant que, par une lettre plus tardive de décembre 1897, Jammes informait, naïvement, son correspondant assidu de ce qu'il avait, au saut du lit, ponctué une nuit d'amour agitée par la lecture admirative à son amie d'un texte gidien, emprunté au fameux *Voyage d'Urien* cité par nous précédemment...

On aura, sans doute, facilement deviné que de tels instants d'exaltation ne pouvaient manquer de laisser une empreinte profonde chez le poète. Oui, Jammes fit, à sa façon dont il n'a pas à rougir, un de ces authentiques musiciens du vers, classés en poésie de toujours sous la rubrique d'auteur élégiaque.

Cet émouvant extrait d'une de ses plus belles *Élégies*, la seizième, saura nous en convaincre. Elle est consignée, au côté de ses compagnes, en ce *Deuil des Primevères*, recueil de 1901, déjà par nous largement consulté vu la place prépondérante qu'il occupe dans le flux créatif du talentueux Béarnais. En voici les premiers passages, consacrés à Mamore⁶⁴:

(1)

Les roses tristes du château de x..., le grand perron,
Le bois humide où l'on cueillait des champignons,
Les midis ennuyés sur le cadran solaire,
Et les baguenaudiers dans le parc séculaire,
C'est le deuil de mon cœur et je suis mort de vivre.
O Mamore, ô ma morte aimée, n'était-ce pas
Ton chapeau qui tremblait sur la torpeur des vignes,
ce soir triste où je m'embarquai pour l'Angola ?
Je parlerai de l'ensuite de cette vie,
Et du deuil qu'aujourd'hui me laisse ma naissance.

(2)

Pourquoi si tout est mort, est-ce donc que j'existe ?
En vain, je vois blanchir la poussière aveuglante.
Et la charrette à âne où tu te promenas
Ne peut plus apparaître au sommet de la route.
Et je suis inquiet .Mon cœur pleure. Je doute.
Ton fouet aux néfliers ne s'accrochera pas.
Le pommier du matin ne pleuvra pas sur toi.
Je n'aurai que mes chiens et ma boueuse canne.
Et de tout cet amour dont éclate mon âme,
Je ne rapporterai que du vide et du sable.

(3)

Mais je sais : il est pour nous une autre contrée,
Celle que les anciens nommaient Champs-Élysées...
C'est là que tu iras dans ta charrette à âne.
Et je viendrai à toi, que tu veuilles descendre.
Tu souriras, des lys sur ton chapeau de paille,
Ainsi qu'un chèvrefeuille et ployée, et ta taille
Succombant sur mon bras, et ta joue à ma tempe.

Revenant, plus prosaïquement, à la morosité de ce Noël 1897 qui vit cette passion atteindre le plus haut de son intensité, c'est alors que M^{me} Victor Jammes entreprit de mettre le holà à une aventure sans lendemain pour son fils chéri cependant que les langues allaient bon train dans tout Orthez sur les égarements spectaculaires d'un amant totalement subjugué par une

"créature" de fort mauvais aloi. Placé devant un déchirant dilemme, le poète ne put envisager de donner à ses égarements l'issue condamnable qu'une mère adorée de lui redoutait au plus haut point : il rompit, mais avec un sentiment de détresse quasi insurmontable... Et l'on aurait tort de chercher dans ses *Mémoires* la moindre trace d'un rappel de sa douleur fulgurante d'alors, mais une nouvelle lettre à Gide, de mars 98⁶⁵ évoquait, rétroactivement, son intensité pathétique bien facile à comprendre : "Mon cher pâtre [écrivait-il affectueusement] ta lettre m'éveille d'une vie de douleur. J'ai quitté mon amie Mamore afin que ma mère ne souffrît point et il arrive ceci : un triple martyr : ma mère a la torture de ma torture ; moi, la torture de la torture de Mamore, et Mamore etc... C'est comme dans ces casse-tête chinois où se rétablit mathématiquement l'impossibilité. Dieu seul pourra nous guérir."

⁶⁴ DP, p.67 à 69.

⁶⁵ CORR, p.135.



Francis Jammes dans le jardin de la Maison Major - 1910.

C'est à dans la suite de ses *Notes*⁶⁶ précieux complément biographique à sa volumineuse correspondance et à ses *Mémoires*, que nous puiserons des détails sur la séparation, déchirante :

"Je me demande si cette "bohémienne" (!) ne m'a pas jeté un de ces charmes auxquels ajoute foi le peuple, si le jour où j'ai bu une goutte de son sang en lui rappelant une superstition italienne, je n'ai pas à jamais rivé mon âme à la sienne. Cette goutte, je l'ai bue par un jour pareil à celui-ci, âcre et pluvieux, dans un bouge où nous commençons à nous disputer, à nous séparer. Elle tendit à ma lèvre son épaule dont se cordaient les muscles sous un amour irrité. Nous sentions le froid du lâchage tomber sur nos cœurs, dru et goutte à goutte, comme d'une lame de glace."

La délaissée fut-elle brutalement rendue à sa solitude, avec le sentiment total d'abandon que semblerait sous-entendre l'extrait nostalgique des *Mémoires* que nous avons rapporté au départ de cette évocation ? À la vérité, pas tout à fait, si nous nous référons à la déclaration du commentateur Jean Labbé, au sujet de cet autre épistolier fervent de Jammes, Arthur Fontaine, pour la période allant de 1898 à 1930 : "À l'époque où s'ouvre la correspondance, le Béarnais traverse une crise grave, douloureuse, laquelle met à rude épreuve son caractère particulièrement nerveux,

irritable...C'est Arthur Fontaine qui va aider le poète à dénouer le drame sentimental où se consummera la rupture avec la plus passionnément aimée de ses maîtresses."⁶⁷ Des précisions, glanées par ailleurs dans le même ouvrage, confirment qu'Arthur Fontaine, polytechnicien, haut fonctionnaire et grand serviteur désintéressé de l'État, n'hésita pas à user de son influence pour la meilleurs des causes à ses yeux : rendre service, indirectement, à ce poète béarnais dont il ne cessa d'admirer indéfectiblement l'œuvre, plus encore, peut-être, que ce Gide dont il ne possédait pourtant pas le discernement critique. C'est ainsi que le législateur ouvrier s'attacha à ouvrir les portes d'une administration de son choix à l'infortunée Mamore qui connut à nouveau la désillusion de ne pouvoir s'y fixer profitablement, son tempérament "d'écorchée vive" la détournant définitivement, hélas, de la moindre forme d'intégration sociale... L'inadaptée devait quitter, dans les proches années suivant la rupture, une terre d'amertume envers elle. Sans même avoir connu, en maigre remède à ses maux, la récompense qui aurait pu être la sienne de mesurer avoir réussi, presque malgré elle, à susciter, dans l'âme de ce compagnon fugitif mais ardent, le lit froissé moins d'un amour déçu que d'une douleur féconde, analogue à ces détresses nocturnes, enrichissantes, de Musset.. On se souvient, bien sûr, de *La Nuit de Mai* :⁶⁸

L'herbe que je voulais arracher de ce lieu,
C'est ton oisiveté ; ta douleur est à Dieu.
Quel que soit le souci que ta jeunesse endure,
Laisse-la s'élargir, cette sainte blessure
Que les noirs séraphins t'ont faite au fond du cœur ;
Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur.
Mais pour en être atteint, ne crois pas, ô poète,
Que ta voix ici-bas doive rester muette.
Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Dès lors, nous voilà mieux préparés à goûter la pertinence de l'assertion qui suit :

"Jammes est essentiellement un élégiaque. Avec Charles Guérin⁶⁹ et un peu Albert Samain, il a renouvelé l'élégie. Mais, tandis que le premier, par sa pureté, sa fluidité, son classicisme pour tout dire, se rapproche d'André Chénier ; tandis que le second, pourtant si sincère, s'emprisonne

⁶⁶ Déjà consultées pour son voyage au Maghreb : ici, p.278.

⁶⁷ *Corresp. Jammes-Fontaine*, Gallimard, (1959), introduct. p.14.

⁶⁸ *La Nuit de Mai*, Alfred de Musset, Lagarde et Michard, XIX^e siècle, p.215, Bordas, (1987).

⁶⁹ Charles Guérin, (1873-1907), poète symboliste qui allia le vers libre et le vers classique. Admirable auteur du *Cœur solitaire*, il fut pour Jammes un ami intime.

dans le clinquant d'un artiste trop habile, Jammes, plus indépendant, plus libéré, plus osé, porte ce genre jusqu'à son plein épanouissement, jusqu'à ses plus extrêmes limites. Si ce dernier a aimé Musset toute sa vie, Musset pourtant si opposé à son art, c'est, sans doute, parce qu'il retrouvait sous la rhétorique, sous l'éloquence de l'auteur des *Nuits*, le sens traditionnel de l'élégie."⁷⁰

CONCLUSION

Enfin, comment ne pas nous reporter aux deux prières fondamentales du poète, en ce qui concernait son futur immédiat ? Oramus infligeant un cinglant démenti aux bourdonnements fâcheux de l'incrédule André Gide autour d'un devenir du poète, alors entaché d'incertitude... Vous aurez deviné qu'il s'agit de deux demandes formulées du plus profond de son être, à savoir la *Prière N° XI Pour avoir une femme simple*, et la *Prière N° XIV dite Pour un dernier désir*, qui traduisaient naïvement l'une et l'autre l'ardent désir du Béarnais de se marier dignement et, en second lieu, de fonder une famille susceptible de lui apporter les joies stabilisatrices qui lui faisaient, jusqu'alors, si cruellement défaut. Or, que l'on invoque l'intervention de la Providence ou non, force nous est de constater que ces requêtes ont été tout à fait exaucées dans les années qui suivirent. On connaît la formule consacrée clôturant pas mal de contes bleus : "Ils se marièrent, vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants." C'est bien le rêve éveillé connu dès la fin 1907, à trente-neuf ans, par notre talentueux rimailleur, trop souvent désemparé devant les coups du destin. Une épouse, que l'on pourrait bibliquement désigner comme étant des *Cantiques*, lui tomba (épistolièrement !) du Ciel, Ginette Goedorp, habitante de l'Aisne et admiratrice zélée des poèmes à l'actif du "Cygne d'Orthez". En guère plus de dix ans, pas moins de sept enfants (cinq filles et deux garçons) vinrent élargir le nid familial. D'où le nouveau souci permanent, paternel, de troquer, en cas de besoin, l'une contre l'autre, des demeures mieux adaptées pour héberger les bouches à nourrir de plus en plus nombreuses, mère et belle-mère comprises. Parlant uniquement d'Orthez, leur point de ralliement, les Jammes étrennèrent, dès 1907, la Maison dite "Major" qui succéda à celle dénommée "Chrestia"⁷¹ où le couple mère/fils avait séjourné depuis la fin 1897. Manifestation encore plus providentielle, la famille Jammes, sommée en 1920 d'abandonner sa location, bénéficia d'un legs inespéré la rendant propriétaire d'une belle bâtisse avec jardin, "Eyhartzea", située en Hasparren, dans le Pays Basque, et voulant dire "à côté du moulin". Le père de famille s'y installa largement, comblé d'une félicité qui ne compromet en rien l'abondance ou la qualité de sa production littéraire ultérieure, marquée d'un souci croissant de spiritualité : ainsi, *Les quatre livres des Quatrains*, (1923/26) fort admirés de Paul Claudel, lequel avait contribué efficacement, en 1905, à rapprocher davantage de la Foi un chrétien suspecté jusque là, plus ou moins à tort, de s'adonner au déisme. Francis Jammes qui avait reçu, en 1917, le Grand Prix de Littérature de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre, s'éteignit à soixante-dix ans, le jour de la Toussaint 1938 et fut inhumé au cimetière d'Hasparren. Claude Imberti eut à cœur de reconnaître sa sépulture lors de son déplacement dans le Pays basque du 11 juillet dernier.

ANNEXES

Repères bibliographiques essentiels

Source autobiographique :

MALLET (R.) : *Francis Jammes et André Gide, Correspondance*, (1893/ 1938), *Préface et notes*, Gallimard, (1948) 280 lettres échangées. Sigle d'utilisation attribué : CORR / Nombre pages : 385.

Sources biographiques :

DESCHODT (Éric) : *Gide, le contemporain capital*, Perrin, (1991).

GOBRY (Ivan) : *Francis Jammes, le poète rustique de la Foi*. Éditions Téqui, (1988).

PILON (Edmond) : *Francis Jammes et le sentiment de la Nature*. Mercure de France, (1908).

NB : Les sources majeures déjà signalées dans la première partie de notre étude ne sont pas non reprises en compte ci-dessus.

⁷⁰ *Francis Jammes et le Sentiment de la Nature*, Pilon, *ibidem*, pp. 40/41.

⁷¹ Siège communal à Orthez, depuis 1982, de l'Association Francis Jammes, dont le Président est M. Michel Haurie, avec lequel Claude Imberti aura noué de précieux contacts lors de ses passages à Hasparren et à Orthez des 11 et 12 juillet 2004.

Brève Chronologie (1888 -1901)

1889, janvier, installation trio Jammes dans la *Maison Sarrailh* à Orthez.
 1890, mariage de Marguerite Jammes avec Ernest Caillebar, viticulteur aisé.
 1891/92/93, premiers poèmes orthéziens, diffusés par Hubert Crackanthorpe.
 1893, première lettre de Gide à Jammes, admirant ses œuvres intitulées : "*Vers*"~
 1894, réédition avec éloges de Mallarmé et Henri de Régnier.
 1895, éclosion d'*Un jour*, poème dialogué avec parution financée par Gide.
 L'œuvre, discutable, fait sensation. Jammes rencontre H. Bataille et A. Samain.
 1896, Gide et Jammes font, enfin, chaleureusement, connaissance en Algérie.
 1897, octobre, le duo orthézien, mère et fils, émigrent dans la *Maison Chrestia*.
 D'octobre 97 à mars 98, liaison échevelée avec Mamore, puis, saignante rupture.
 1898/1901, s'ensuit le courant élégiaque, "*Le Deuil des primevères*", en même temps que s'installe, plus fort, le sentiment chrétien chez Jammes, "*Quatorze prières*".
 En conclusion, mariage et fin de vie familiale fortement aidés par la providence.

DISCUSSION

Claude-Joseph Blondel : La communication très documentée de Claude Imberti a le grand mérite de faire découvrir (ou redécouvrir) un poète injustement oublié.

Je viens d'employer le terme "oublié". Certes, mais pas totalement : les catalogues de l'Hôtel des Ventes de la rue Drouot révèlent que plus d'un admirateur de ses œuvres se porta acquéreur, parfois avec de fortes enchères, de recueils de poèmes et de correspondances de Francis Jammes. En voici quelques exemples :

1 – Vente aux enchères de recueil de poèmes de Francis Jammes. En février 1957, sept recueils ont été adjugés à des prix élevés ; en particulier "*De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir*" a atteint 130 000 anciens francs. Vente importante en décembre 1988 concernant pas moins de dix recueils. De même en mai 1999 où furent adjugés à Vannes douze ouvrages du poète.

2 – Correspondances de Francis Jammes. Tout d'abord, une très intéressante lettre d'André Gide, du 13 décembre 1902, qui déclare notamment à Jammes : "L'arrivée d'un peu de ton écriture sera toujours pour nous l'événement le plus heureux" (le "nous" concerne la revue "*L'Ermitage*" reprise par Gide et Copeau).

Adjudication en juin 1957 de douze importantes lettres de Francis Jammes à M^{me} Alphonse Daudet (entre 1903 et 1924).

Nouvelle série de lettres (neuf) à la même destinataire dont une datée du 15 mars 1918, sur la décevante candidature du poète à l'Académie française. Il précise : "...vous me parlez de l'Académie. Vous avez dû apprendre que, malgré la certitude où je suis, humainement, d'être battu, si je me présente contre Barthou, je poserai contre lui ma candidature si je dispose seulement de huit voix fermes ... Barthou est l'ennemi de mes idées, de mon caractère". Et dans une autre missive du 25 janvier 1919, il déclare : "... je marche quand même, cependant il ne faut pas se dissimuler que ma réussite serait un miracle. Doumic ne m'aime pas, je le sens ; Barthou encore moins ; Capus, Prévot et Boylesme suivent le mouvement... je compte sur Cochin, Bazin, Baudrillart ? La Gorce, Henri de Régnier, Masson peut-être. Mais Barthou entraînera sans doute Loti de l'autre côté".⁷²

Amertume de Jammes ainsi qu'en témoignent ses commentaires désabusés dans une correspondance adjugée en mars 1965 (collection Robert Schuman) : il affirme que pour la plupart de ses confrères et des critiques, il est "l'homme le plus détesté, le plus insulté qui soit". Par contre, dans une très jolie lettre, il exprime à Albert Samain son amitié, d'une manière charmante.

Adjugées en 1977, cinq lettres d'Orthez, s'échelonnent entre 1915 et 1919. La première est marquée au coin de l'humilité sinon de la désillusion : "Eh ! oui, vous poussez tous des phrases d'admiration dans vos lettres. Mais qu'ai-je dit dans cette œuvre auprès de ce qu'il faudrait exprimer ? Comment décrire cette relation formidable avec l'Absolu qui commence là où nous finissons. Prenez l'évangile de la Transfiguration et vous ressentirez ceci : il semble que le Christ soit placé là entre ciel et terre, lumière et ombre. Il "hésite" comme une veilleuse. Et, tour à tour, la flamme spirituelle, comme se jouant aisément de l'argile qui l'emprisonne, transparaît surhumainement à travers elle."

⁷² Claude Imberti : Une première tentative d'élection de Francis Jammes à l'Académie allait se solder par un échec honorable. Le 8 juin 1920, Joseph Bédier devait le supplanter dans l'obtention du fauteuil laissé vacant par Edmond Rostand. Le Béarnais obtint 8 voix contre 20 recueillies par le vainqueur. Une seconde (et dernière) tentative en 1924 devait connaître un nouvel échec, relativement moindre que le précédent. Jammes, dépit, opposera un refus systématique à toutes les ouvertures que lui firent par la suite plusieurs autres académies. (RMFJ, pp 293 et 295).

PIERRE SEGELLE
(1899-1960),
DÉPUTÉ DU LOIRET, MAIRE D'ORLÉANS¹

Gérard Lauvergeon.

RÉSUMÉ

Le docteur Pierre Ségelle fut une des principales figures de la vie politique et municipale d'Orléans et du Loiret durant la IV^e République. Résistant de la première heure en devenant la cheville ouvrière de Libé -Nord dans le département, il fut déporté à Dora et à son retour, il fut élu député S.F.I.O. du Loiret. À ce titre, il fut l'un des fondateurs de la Sécurité Sociale et l'un des inspirateurs du S.M.I.G, deux des conquêtes sociales les plus populaires des lendemains de la guerre. Devenu maire d'Orléans en 1954, il réussit, par son charisme et la considération quasi unanime dont il bénéficiait, à donner beaucoup de cohésion au conseil municipal pour faire face aux défis économiques, démographiques et scolaires de l'époque. Affaibli par les séquelles de sa déportation et le discrédit de la IV^e République, il perd ses mandats en 1958 et 1959 et il meurt en 1960.



La carrière politique de Pierre Ségelle a été relativement courte : 14 ans, de 1945 à 1959, et elle encadre presque exactement la IV^e République. À l'amont, il fait partie de cette génération d'hommes nouveaux issue de la Résistance et qui, tout naturellement, dans le droit fil de l'engagement contre l'occupant et le nazisme, ne se dérobe pas à la prise de responsabilités pour reconstruire la France et rendre la société plus juste. À l'aval, la maladie, séquelle de sa déportation en Allemagne, le contraint à renoncer à la bataille des législatives de novembre 1958, au moment où le général de Gaulle met en place la V^e République. Député de 1945 à 1958, son titre de gloire est d'avoir été l'un des pères de la Sécurité Sociale et le rapporteur de sa loi d'organisation ainsi qu'un des pionniers du S.M.I.G. (salaire minimum interprofessionnel garanti, l'ancêtre du S.M.I.C. actuel). Maire d'Orléans de 1954 à 1959, il a assuré le passage de la

reconstruction de la ville à la phase de développement au début des Trente Glorieuses. Donc, une carrière courte mais riche aussi bien au plan national qu'au plan local pour un homme qui a été deux fois ministre et qui est plutôt oublié de nos jours malgré le nom donné à une école et au boulevard proche du théâtre et malgré la stèle qui lui est consacrée de manière symbolique devant l'immeuble de la Sécurité Sociale, place de Gaulle.

C'est à la découverte ou à la redécouverte de ce personnage orléanais que je vous convie ce soir et à travers lui, d'une partie de la vie politique et municipale d'Orléans.

¹ Séance publique du 16 décembre 2004.

LE MÉDECIN

Pierre Ségelle, c'est d'abord et jusqu'à la guerre, le D^r Ségelle Il suit la même carrière que son père, médecin militaire, dont les hasards de l'affectation l'ont fait naître à Médéa, en Algérie, en 1899. Rentré en France, il fait ses études secondaires à Amboise et entreprend des études scientifiques puis médicales à Paris avant d'être mobilisé en février 1918 sur le front d'Orient comme médecin auxiliaire. En 1923, il s'installe comme médecin généraliste dans un village de Sologne, Ligny-le-Ribault.

Pourquoi Ligny-le Ribault ? Parce que c'est là que ses parents se sont retirés depuis trois ans et que le poste de médecin se libère. Il assume alors ses fonctions sur un vaste territoire aux confins du Loiret et du Loir-et-Cher (Yvoy-le-Marron, Villeny, La Ferté-Saint-Cyr, Jouy-le-Pothier). Il y laisse le souvenir d'un homme totalement dévoué à sa tâche, sensible aux plus démunis qu'il ne faisait pas toujours payer et s'investissant aussi dans la commune comme conseiller municipal et animateur des fêtes locales. Mais la vie de médecin de campagne est alors rude avec des déplacements de jour comme de nuit. Sa santé s'altère. Aussi décide-t-il en 1930 de s'installer dans le quartier Saint-Marceau, un quartier populaire d'Orléans où il est bientôt l'objet de l'estime générale. Médecin également de l'hospice de vieillards, poursuivant de surcroît des recherches dans un laboratoire de la Sorbonne, il transfère son cabinet au 11 rue Jeanne d'Arc, puis change d'orientation en 1938. Il devient médecin conseil à la caisse départementale des Assurances sociales, rue Théophile Chollet.

Donc, jusqu'à la guerre, une carrière de médecin compétent, au diagnostic très sûr, proche des petites gens, humaniste, comme il y en eut beaucoup. Le mandat électif (sans étiquette) à Ligny-le-Ribault révèle certes un intérêt pour la vie publique mais, en dehors de l'aide apportée aux républicains espagnols réfugiés pour lesquels il ouvre un hôpital auxiliaire à Saint-Marceau, sur demande de la Préfecture, rien n'indique un engagement politique ou un militantisme affiché.

LE RÉSISTANT

Il faut la guerre qui est un formidable révélateur de tempéraments et de caractères, pour précipiter le destin de Pierre Ségelle. Il entre, en effet, en "résistance" à une époque où le mot n'est pas encore en usage, par patriotisme et par opposition irréductible à l'occupant et au nazisme qui faisaient courir un danger mortel à sa conception généreuse du progrès humain. Ainsi, il soigne à l'hôpital d'Orléans des prisonniers de guerre évadés, sauve un parachutiste canadien blessé qu'il réussit à faire passer en Espagne, ce qui lui vaut une première arrestation par les Allemands. Relâché faute de preuves, il cherche des contacts avec un mouvement de résistance. Son ami Roger Secrétain, rédacteur au *Républicain Orléanais* et qui vient de se faire expulser du journal par les Allemands, a des rapports avec les milieux résistants de Paris, notamment avec les milieux chrétiens de la revue *Esprit* d'Emmanuel Mounier et avec les milieux syndicalistes et socialistes. C'est lui qui assure les contacts conduisant à la constitution du groupe orléanais de *Libé-Nord*. La présidence en fut confiée à l'industriel André Dessaux de haute réputation patriotique, mais c'est Pierre Ségelle qui fut la cheville ouvrière du mouvement dans le Loiret. Le comité orléanais se réunit à l'hôpital et comprend, autour de André Dessaux, Pierre Ségelle et Roger Secrétain, le docteur Chevallier, Georges Carré, directeur de ce même hôpital et beau-frère de Roger Secrétain, le docteur Grosbois, Paul Sougy, professeur de sciences naturelles au lycée Pothier, Robert Goupil, instituteur à Beaugency qui est chargé, avec son adjoint Rochet, instituteur à Jouy-le-Pothier, de constituer des groupes armés.

En attendant, la tâche de ce réseau, c'est l'accueil et la protection des évadés, des parachutés et des réfractaires au S.T.O. , les renseignements sur l'aérodrome de Bricy et sur les mouvements de troupes et de matériel aux Aubrais communiqués par les cheminots du groupe "Résistance-Fer" et envoyés aux Anglais, la confection de faux papiers par Pierre Burgas, un ancien élève de Louis-Joseph Soulas le graveur orléanais, jusqu'à son démantèlement par les Allemands en octobre 1943. Pierre Ségelle est alors arrêté avec André Dessaux, Robert Goupil et Rochet. Prévenu in extremis, Roger Secrétain échappe à la rafle. Après quelques semaines de détention à Orléans et quelques interrogatoires musclés, c'est le départ pour Compiègne puis pour Buchenwald et enfin Dora en Thuringe où le docteur travaille au creusement à main d'homme du fameux tunnel destiné à abriter les V1 et les V2. Là, il apporte à ses compagnons d'infortune le réconfort moral et médical dans la faible mesure de ses moyens, méritant le titre de

"déporté exemplaire". Libéré par les Alliés en 1945 après une marche de la mort qu'il a racontée dans le journal *"L'ancien Déporté"*, parmi les 230 rescapés des 3 500 Français internés à Dora, il rentre en mai à Orléans, portant à jamais dans sa chair l'empreinte des conditions de vie inhumaines subies dans les camps. La rue Jeanne d'Arc pavoise à son retour mais il ne lui reste que quinze années à vivre.

LE SOCIALISTE

Or, à peine arrivé, il adhère à la S.F.I.O. , ce qui a beaucoup surpris car le groupe *Libé-Nord* choisit, à une forte majorité, d'entrer à l'U.D.S.R. (Union démocratique et socialiste de la Résistance), ce que font Roger Secrétain, Georges Carré et Pierre Chevallier. Ce parti, qui est aussi celui de François Mitterrand et de René Pléven, voudrait préserver l'unité de la Résistance et élaborer un travaillisme à la française, sans référence marxiste. Peu étoffé, il constituera un parti charnière, à forte densité ministérielle. Pourquoi Ségelle ne suit-il pas ses compagnons de lutte ? D'autant plus qu'il peut sembler que sa place ait été marquée d'avance, par une sorte de partage des responsabilités futures opéré entre prisonniers à Compiègne. À Pierre Chevallier, la mairie en attendant le retour d'André Dessaux (celui-ci rentrera mourant) ; à Roger Secrétain, la direction du futur journal, *La République du Centre* ; à Pierre Ségelle, la possibilité de se présenter à la députation ; à Guy Toupense, la fonction de préfet. Mais l'instituteur Maxime Perrard, secrétaire fédéral de la S.F.I.O. , écrit en 1946 dans *l'Action socialiste du Loiret* : "Il est venu spontanément à nous, au lendemain même de son retour. Socialiste depuis toujours, il s'est décidé après mûres réflexions dans les camps". Cet engagement d'un sympathisant est peut-être lié à la volonté d'opposer au fascisme une résistance idéologique discutée parmi les déportés mais je crois qu'il peut aussi être expliqué par la fréquentation qu'il avait de deux mondes. Celui des petites gens qui composaient une grande partie de sa clientèle, ce qui lui a donné une grande sensibilité aux conditions de vie et aux problèmes des humbles, des déshérités, des malheureux. Sans doute voit-il dans le socialisme le moyen de transformer la vie de cette foule de gens modestes dont il ne veut pas se contenter de soigner le corps. Et il fréquente aussi le monde des instituteurs laïques qu'il connaît bien par son mariage avec la fille de l'un d'eux, Henri Dubois, qui deviendra rédacteur en chef de *l'Action socialiste* après guerre ou qu'il côtoie dans la Résistance, comme Robert Goupil de Beaugency. De ce fait, on peut supposer qu'il a été favorable au Front Populaire et a eu des sympathies pour le socialisme dès avant la guerre. Ce qui est certain, c'est que le milieu familial, paternel et maternel, ne prédisposait pas Pierre Ségelle à devenir socialiste : sa mère était une fervente catholique et l'un de ses oncles avec lequel il était d'ailleurs dans les meilleurs termes, était prêtre. Lui-même avait fait sa scolarité dans une école privée religieuse, Mais le docteur avait perdu la foi de son enfance et était devenu un fervent lecteur d'Anatole France. Son initiation en Maçonnerie dans le camp de Dora en est sans doute la conséquence.

Le D^r Ségelle est une recrue de choix pour un parti qui n'avait eu aucun élu aux élections de 1936 dans le Loiret. Avec trois députés (dont Jean Zay) et deux sénateurs, notre département était surtout un département radical. Mais la guerre avait changé les perspectives : elle avait favorisé une poussée à gauche dans la veine du programme du Conseil National de la Résistance au bénéfice surtout des communistes, des socialistes et des chrétiens sociaux du nouveau M.R.P. Ainsi les effectifs des socialistes et des sympathisants avaient progressé : la S.F.I.O. comptait environ 1 500 adhérents dans le département et en 1945, le journal *Le Populaire* y arrivait en tête des ventes des journaux nationaux. À peine inscrit, Pierre Ségelle devient le leader départemental du parti car le secrétaire de la Fédération, Maxime Perrard, un instituteur d'une grande rigueur professionnelle et morale, directeur d'école à Saint-Marceau, a su s'effacer devant lui et l'installer comme tête de liste au premier scrutin législatif d'octobre 1945 bien qu'il n'ait pas eu les cinq années d'appartenance au parti pour être candidat. Il est vrai qu'il apporte de précieux atouts : c'est un médecin reconnu et estimé, un résistant déporté qui a souffert dans sa chair, qui est devenu président du Comité départemental de libération et qui préside plusieurs associations de déportés et de résistants. D'autre part, il avait été désigné comme membre de l'Assemblée consultative au titre de la Résistance à partir de juillet 1945.

Un partage des tâches s'établit entre les deux hommes qui s'estiment et se lient d'une amitié que seule la mort dénouera. Perrard voue à Ségelle une profonde admiration pour sa culture scientifique, ses compétences, son courage dans la Résistance et en déportation, lui qui s'est peu engagé pendant la guerre, et il le décharge des travaux vers lesquels il n'était pas attiré. À Perrard d'assurer le fonctionnement du Parti et le suivi de la bataille politique et sociale dans le département, vigilant envers la doctrine et l'affirmation des bases idéologiques, défenseur

intransigeant de la laïcité, tout à fait dans la mouvance de Guy Mollet. Ségelle, pris par ses devoirs de parlementaire à Paris, intervient surtout au moment des campagnes électorales ou dans les congrès départementaux où il aime entretenir son auditoire des grandes questions qui touchent son travail législatif. Le dépouillement de ses articles et l'analyse des comptes-rendus des réunions montrent qu'il ne s'aventure guère sur le terrain de la doctrine car c'est un pragmatique avant tout. Il est proche de Blum, non le Blum des années 20, celui de la dictature du prolétariat, mais de celui qui vient d'écrire *À l'échelle humaine* en 1945 et qui défend le réformisme face à Guy Mollet. Sa démarche est celle du médecin formé à la médecine expérimentale : il recherche les expériences qui vont dans le sens de ses projets, les analyse, les soumet à la critique, les rejette ou s'appuie sur elles en évaluant les chances d'une extension. Il avance avec prudence et se fonde toujours sur les possibilités de l'économie, bien minces à cette époque et sur ce que les couches sociales qu'il défend peuvent accepter. Il refuse de plier le réel à ses idées et recherche l'efficacité. Il craint les belles constructions vides, sans fondations solides. Il écrit dans un opuscule : "Il faut améliorer le régime actuel par des réformes sans s'attaquer à sa structure tout en laissant intacte la grande espérance de la transformation indispensable à la société de l'avenir". Son socialisme humaniste est imprégné de patriotisme, de républicanisme démocratique et laïque, d'amour de la paix dans la tradition de la III^e République.

L'ÉLU

Voilà donc le personnage qui entre à la S.F.I.O. plutôt qu'à l'U.D.S.R. et qui, dès octobre 1945, se présente aux élections législatives. Il est élu député, au scrutin de liste proportionnel et départemental, à un tour, avec plus de 30 000 voix (20 % environ), son meilleur score, en même temps que le M.R.P. Pierre Gabelle, l'U.D.S.R. Pierre Chevallier, le radical Louis Dezarnaulds de Gien, et le communiste Rigal. Voilà ceux qui seront les concurrents et parfois les alliés de Pierre Ségelle dans le combat politique de l'époque dans le Loiret. Il faut y ajouter Roger Secrétain, puis Henri Duvillard, André Chêne et De Felice. Je ne vais pas vous infliger le détail des cinq scrutins : notamment ceux de juin et de novembre 1946 puisque les plus anciens d'entre nous se souviennent sans doute que la première constitution a été rejetée par référendum et qu'il faudra élire une nouvelle assemblée constituante pour rédiger une nouvelle constitution. Ensuite, celle-ci enfin acceptée, on élit une assemblée législative normale, d'une durée de cinq ans. Pierre Ségelle est réélu en juin puis en novembre 1946, mais en perdant près de 8 000 voix, les partis commençant à diminuer leur audience et notamment la S.F.I.O. dans le Loiret, (beaucoup de sections entrent en sommeil et le journal *L'Action socialiste* cesse de paraître), après le départ du général de Gaulle en janvier 1946. Et s'il sauve de justesse son siège en novembre, il le doit au bilan déjà important de son action parlementaire, à son charisme local et à une modération dans le combat politique qui lui vaut le respect et l'estime de ses adversaires. En effet, la solidarité née pendant la Résistance au nazisme atténuait la virulence des oppositions qui existaient, notamment sur la question de la laïcité. C'est le terrain d'affrontement classique de la S.F.I.O. et du M.R.P. Mais c'est aussi l'occasion d'une rupture avec l'U.D.S.R. Pierre Chevallier, à cause de subventions municipales aux colonies de vacances diocésaines. L'enjeu, c'est que la candidature Chevallier, imprévue à la fois par le partage de Compiègne et par des accords nationaux, pouvait menacer l'élection de Pierre Ségelle, ce qui n'a pas été le cas mais de justesse. En fait, le combat laïque était mené par Maxime Perrard et Pierre Ségelle restait sur les hauteurs.

Pour les élections de 1951, la donne a changé. Après le départ du général de Gaulle s'ouvre la période dite du tripartisme, puis de la Troisième Force : socialistes, M.R.P. et droite modérée s'allient pour faire durer la IV^e République qu'ils viennent de créer contre les communistes, rêvant en pleine guerre froide d'une révolution prolétarienne, et écartés des combinaisons ministérielles dès 1947 et contre les gaullistes du R.P.F., fondé en 1947, qui étaient hostiles à ce régime d'assemblée instable et aux mains des partis et qui étaient partisans d'une république avec un pouvoir exécutif fort (le programme du discours de Bayeux). Aussi, dans une valse accélérée des gouvernements, tous les moyens sont bons pour garder le pouvoir, et c'est ainsi qu'est adoptée en 1951 la fameuse loi des apparentements qui permet aux listes apparentées, si elles ont obtenu la majorité absolue, de rafler tous les sièges à pourvoir de façon à éliminer les gaullistes et les communistes qui, eux, ne pouvaient joindre leurs suffrages. Cela a très bien marché dans le Loiret où les radicaux, l'U.D.S.R., le M.R.P. et la S.F.I.O. apparentés ont glané les cinq sièges au prorata des suffrages portés sur chaque parti. Ainsi, Pierre Ségelle, avec 17 300 voix (voyez la perte par rapport à 1945 !) reçoit un siège alors que le gaulliste Henri Duvillard, avec 26 800 suffrages et le communiste Rigal avec 34 000 voix sont déclarés battus ! Mais, aux élections ultérieures de 1956, il n'était plus question pour la S.F.I.O., de s'allier avec le M.R.P. qui venait de

faire adopter les lois Marie et Baranger permettant l'allocation scolaire aux élèves des écoles primaires privées et les bourses dans le secondaire privé. D'autre part, Pierre Ségelle refuse l'appareillement de Front Populaire proposé par les communistes d'André Chêne. De surcroît, les poujadistes, nouveaux venus, ont faussé le jeu. Ils ont d'ailleurs fortement perturbé les réunions de Pierre Ségelle et de Roger Secrétain, leur slogan étant "*Sortez les sortants*", avant de faire preuve de plus de modération devant la réprobation générale. La distribution des sièges se fait alors à la représentation proportionnelle simple et Pierre Ségelle, sans doute grâce à sa gestion municipale, puisqu'il est devenu maire entre temps, et grâce à une meilleure présence sur le terrain, tire son épingle du jeu en frôlant les 23 000 voix et en conservant son mandat. Ainsi, si la IV^e République ne sortait pas grandie de ces jeux électoraux, Pierre Ségelle valorisait au plan électoral le gros travail accompli au Palais-Bourbon.

LE DÉPUTÉ AU TRAVAIL

En effet, de 1946 à 1951, il fait preuve d'une intense activité, défendant neuf projets de loi et quatorze amendements, formulant trente propositions de loi, rédigeant trente huit rapports, participant fréquemment à la discussion générale en séance. Faisant pour cette étude, à la bibliothèque de l'Assemblée Nationale, quelques sondages dans les débats parlementaires de l'époque, j'ai été frappé, dans ses prises de parole, par sa compétence et sa connaissance des dossiers, sa clarté, sa modération et sa courtoisie auxquelles répondait la considération de ses interlocuteurs. Tout cela n'allait pas sans vivacité et sans ironie vis-à-vis de certains contradicteurs, notamment les communistes. Pierre Ségelle était, c'est manifeste, rompu aux travaux parlementaires et aux techniques de l'Assemblée. Après 1951, son activité baisse d'intensité car la S.F.I.O. passe dans l'opposition jusqu'en 1956 (gouvernement Guy Mollet dit de Front Republicain) et un grave accident de santé le met à deux doigts de la mort en 1952. D'autre part, ses nouvelles fonctions de maire lui apportent une surcharge dans son emploi du temps. Peut-être pour des raisons de santé, Pierre Ségelle n'était pas un partisan du cumul des mandats ; ainsi il a longtemps refusé de se présenter au Conseil général, malgré les sollicitations de ses amis, qui, avant son élection au fauteuil de maire, voulaient lui assurer une implantation locale solide. Mais, ayant une haute idée de ses fonctions, il n'aurait pas voulu être un soliveau. Ce n'est qu'après la perte de son siège de député qu'il accepte de se présenter sur le canton d'Olivet, sans succès.

Sur quels domaines porte son œuvre ? Peut-on, à travers elle, discerner ses préoccupations et préciser son importance ?

Il a choisi nettement sa sphère et son mode d'action, ceux qui correspondent à son domaine de compétence, et quatre terrains d'activité ressortent à l'évidence : la défense des résistants, des déportés et des victimes de guerre, l'organisation de la santé et de la médecine, la mise sur pied de la Sécurité Sociale et la gestion des salaires dans l'entreprise. Donc des objectifs médicaux et sociaux avant tout. Cependant, l'économie est souvent en filigrane car il est conscient des limites qu'elle impose au programme social et s'il souhaite l'augmentation de la production, c'est surtout qu'il en espère la revalorisation des salaires et la hausse du pouvoir d'achat pour les catégories défavorisées. L'économie ne l'intéresse qu'à travers le social.

Sur ces questions précitées, il est le spécialiste incontesté de la S.F.I.O. , son porte-parole et le rapporteur des lois qu'elle propose. Aussi rien d'étonnant à ce qu'il soit nommé deux fois ministre : à la Santé Publique et à la Population dans le cabinet Léon Blum, du 18 décembre 1946 au 16 janvier 1947 et au Travail et à la Sécurité Sociale dans le cabinet Bidault, du 28 octobre 1949 au 7 février 1950. Contrairement à certains de ses collègues, ces nominations n'étaient pas le fruit d'une course au maroquin. Certains journaux ont même parlé à son sujet de "ministre malgré lui". En effet, c'est un ami orléanais qui le réveille en carillonnant à sa porte à trois heures du matin pour lui annoncer que Léon Blum l'a choisi, et il est introuvable quand Georges Bidault l'accepte dans la combinaison ministérielle préparée par les chefs de parti. Pierre Ségelle, c'est le technicien compétent à sa juste place.

La défense des résistants et des déportés a été son souci initial par toute une série d'interventions : définition précise des titres de combattants de la Résistance, de réfractaires, de maquisards de façon que les uns et les autres puissent se prévaloir des avantages consentis aux victimes de guerre, défense des catégories oubliées comme les cheminots des gares bombardées, notamment à Fleury-les-Aubrais, demande de la reconnaissance de la qualité de combattant pour

les évadés des camps de prisonniers, obtention d'un abattement d'impôt et de prêts de redémarrage pour les veuves de guerre, rapport pour l'attribution d'une indemnité de 20 000 francs aux déportés politiques de manière à compenser les pertes subies dans les camps et pour la fourniture d'un trousseau complet aux prisonniers de guerre.

Deuxième souci : l'adaptation d'une médecine ouverte à tous. Il veut des médecins bien formés par l'enseignement et reconnus par des diplômes spécialisés. C'est lui qui propose l'institution d'un diplôme national de la médecine du travail et d'un diplôme de vénéréologie. Il fait préciser la délimitation des secteurs d'intervention des professions paramédicales, là où il y avait du flou ; ainsi, pour les opticiens-lunettiers par rapport aux oculistes. Il pousse à l'octroi de moyens accrus en faveur de la recherche, fait acquérir le Centre de la pénicilline, aux mains de l'armée, par le Centre de transfusion sanguine et facilite le prélèvement d'organes sur les cadavres (à l'époque, il s'agissait de prélever la cornée). Il s'intéresse à la pathologie du déporté et attache une grande importance à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Oeuvre qui correspond à l'air du temps ou œuvre novatrice ? Seul, un historien de la médecine pourrait en juger. Il me semble cependant que le D^r Ségelle a eu une vision large des problèmes médicaux dans une France sortant d'une rude épreuve. Il préconise même en 1950 la médecine de groupe et défend l'indépendance du praticien vis-à-vis des structures administratives dont il contribue à la mise en place.

Je veux parler de la Sécurité Sociale instituée par l'ordonnance du 19 octobre 1945 pour répondre à un des points importants de la charte du C.N.R. élaborée en mars 1944 et inspirée par une idéologie proche de celle de 1936 ou de celle du New Deal américain. Aux côtés du conseiller Pierre Laroque, inspirateur et cheville ouvrière du projet, du ministre du Travail M. Parodi et d'autres parlementaires, Pierre Ségelle est incontestablement un des pères fondateurs de cet organisme dans ses caractéristiques principales, en utilisant son expérience de médecin des Assurances Sociales et en y appliquant sa volonté de transformation de la société. C'est lui le rapporteur de la loi de 1946 qui organise la Sécu. Dans cette œuvre complexe, qui comprend les trois grandes branches : assurance-maladie, allocations familiales et "retraite des vieux" (ce sont les termes de l'époque), il a surtout travaillé sur quelques points essentiels.

L'incorporation des régimes spéciaux d'assurances sociales, notamment à caractère mutualiste, qui existaient avant la loi de 1930, posait problème car les bénéficiaires craignaient de perdre leurs avantages et leurs caisses particulières dans un grand système fourre-tout. C'était le cas pour les mineurs, les cheminots, les instituteurs, les fonctionnaires. Pierre Ségelle a pris la défense du mutualisme et œuvré de façon qu'il ne disparaisse pas et que les mutualistes conservent leurs avantages, s'ils en avaient. Ce fut le cas pour les instituteurs dont les caisses de secours mutuels qui dataient du Second Empire ont donné naissance à la M.G.E.N. (Mutuelle générale de l'Education nationale). Il s'est aussi battu pour l'application immédiate de la Sécu, dès le 10 juillet 1946, alors que le M.R.P. et les modérés, partisans d'une pluralité de caisses au nom de la liberté d'association désiraient reculer la date au 1^{er} janvier 1947. Pour Pierre Ségelle, c'est du sabotage destiné à torpiller le système en gagnant du temps. L'appui des organisations syndicales et la persuasion des parlementaires lui permettent de triompher. Il est aussi à l'origine de la gestion de la Sécurité Sociale par les assurés eux-mêmes. Par son rapport de novembre 1946, il défend l'idée d'une gestion démocratique par des administrateurs élus et non pas désignés par voie d'autorité sur proposition des patrons et des syndicats et il obtient gain de cause. Il a aussi contribué à étendre le bénéfice de l'organisme, prévu seulement pour les salariés métropolitains, à d'autres catégories : les étudiants en 1947, les travailleurs indépendants et les artistes en 1949, en ce qui concerne le régime des retraites, tout en le refusant aux Antilles du fait d'une natalité trop élevée. Il a participé aux accords entre pays européens en négociant la réciprocité des prestations avec l'Angleterre et la Hollande. Il est aussi à l'origine des systèmes de contentieux pour régler les litiges entre les assurés et la caisse, entre les médecins et la caisse et il faudrait comptabiliser toutes ses propositions et interventions pour améliorer les prestations familiales, la retraite des vieux, l'aide aux aveugles, la reconnaissance de la longue maladie, les barèmes d'invalidité. Car Pierre Ségelle ne conçoit pas cette œuvre comme intangible mais à perfectionner peu à peu. D'où son souci d'un fonctionnement déjà déficitaire en 1953 et son désir de décharger le régime général de charges indues et de diminuer le prix de vente des médicaments. Donc, de 1946 à 1954, une attention constante et constructive qui mériterait une étude approfondie par un spécialiste de l'histoire du droit social.

Couronnant le tout, l'intérêt porté aux salaires dans l'entreprise lui permet de s'engager sur des voies encore peu fréquentées, celles du salaire minimum progressif et garanti qui lierait, au plan national, le salaire au progrès général de la production, en s'appuyant sur les méthodes

constatées aux États-Unis, en Suisse, en Suède ou en U.R.S.S. Pour lui, les travailleurs ne devraient pas avoir besoin de réclamer des hausses de salaire alors que ces revendications aboutissent à des grèves qui freinent la production. Donc chaque année, le Ministère du Travail devrait décréter l'augmentation du salaire minimum en fonction de la croissance. Ensuite, des commissions paritaires professionnelles en assureraient l'application dans chaque branche et arbitreraient les conflits éventuels. Ce salaire garanti devrait instituer plus de sécurité pour le travailleur et le mettre à l'abri des crises saisonnières. Pierre Ségelle est donc un des pionniers du S.M.I.G. en France, établi en 1950. Il a participé à la discussion de la loi, a rédigé à ce sujet un opuscule, lui qui répugnait à l'écriture, pour y réunir ses réflexions et ses propositions. La législation du travail lui doit donc beaucoup.

Arrivant à ce stade de notre exposé, nous pouvons mettre en valeur l'unité profonde de son action parlementaire et la cohérence de sa démarche pour améliorer les conditions de vie et de santé du monde du travail, au cours de cette période de reconstruction où se modèle une France plus moderne et plus solidaire. C'est son travail de fond.

LE MAIRE

Entre temps, Pierre Ségelle, élu municipal depuis 1947, mais souvent absent et donc peu actif, est devenu maire d'Orléans en 1954 à la suite d'un concours de circonstances. Le meurtre du docteur Chevallier par sa femme en 1951 alors qu'il venait d'être désigné une nouvelle fois Secrétaire d'État, prive la ville d'un remarquable édile et la mort accidentelle quelques temps auparavant, du premier adjoint, le docteur Falaize, laisse le fauteuil de maire au deuxième adjoint, M^r Dhiver. Sa gestion fantasque et inefficace et les polémiques durant les conseils (le maire dit même, en pleine discussion du budget, à Henri Duvillard, qu'il mériterait des calottes !) nécessitent l'intervention du préfet et la dissolution du conseil municipal. D'où de nouvelles élections en avril 1954 et la victoire de Pierre Ségelle, recueillant, pour le fauteuil de maire, les voix des socialistes, des communistes et du Rassemblement des Gauches Républicaines de Roger Secrétain, face à Georges Héau, candidat de la liste d'Union municipale (M.R.P. et gaullistes). Il va donc s'impliquer totalement dans ses fonctions municipales. Et c'est sans doute là, à Orléans, que l'on peut le mieux mesurer sa personnalité grâce aux témoignages de ses collaborateurs et de ses pairs en politique. Roger Secrétain, qui lui succède en 1959, lui rendra hommage ainsi lors de la séance inaugurale du nouveau conseil municipal : "Vous savez aussi bien que moi, mes chers collègues, avec quelle autorité souriante, quelle largeur d'esprit, le Docteur Ségelle fit régner la concorde dans un conseil politiquement divisé. Cette réussite, il la dut à la confiance, à la haute estime dont il jouissait de la part des hommes de tous les partis réunis autour de lui." ou encore dans son hommage posthume "Les nuances et les aléas de la politique locale ont pu me séparer parfois de lui. Mais il y a quelque chose que rien ne peut effacer, c'est notre amitié dans la Résistance, la terrible épreuve qu'il a endurée pour prix de son courage. Sa bienveillance, son dévouement, son autorité morale ont fait régner ici une féconde harmonie." Toutes les qualités du docteur sont exposées là : il suscite respect et amitié car ce n'est pas un homme de doctrine et chacun pouvait apprécier son humanité et sa simplicité. Ses adversaires n'étaient pas ses ennemis, unis autour de lui pour le bien de la ville, que ce soit Georges Héau, Pierre Gabelle ou Henri Duvillard. Celui-ci nous a dit l'attachement qu'il portait à sa mémoire. M^{re} Picard de la Vacquerie entretenait avec lui, le socialiste et le libre-penseur, des rapports de profonde estime d'autant que l'évêque avait été lui-même un résistant. Mais n'oubliez pas que Ségelle était l'homme d'un consensus qu'on dirait aujourd'hui mou ; il savait ce qu'il voulait, n'aimait pas perdre son temps ni discuter à perte de vue. D'accès facile, il n'aimait pas les fâcheux. Il recherchait l'efficacité, de plain-pied avec les réalités, toujours positif. Homme de terrain, il n'aimait guère prendre la parole et il n'avait pas le talent de plume d'un Roger Secrétain. Il a peu écrit, sauf des opuscules techniques et Lionel Marmin raconte que, lorsqu'il a été recruté comme secrétaire général de la mairie, Ségelle aurait dit à un de ses amis : "Saura-t-il faire mes discours ? "

Le D^r Pierre Chevallier avait été le maître d'œuvre de la reconstruction de la ville après les graves dommages subis en 1940 et 1944. Il était un spécialiste reconnu en ce domaine et il avait été Secrétaire d'État à la Reconstruction. Après le désastreux intermède Dhiver, qui avait retardé de nombreux dossiers, la municipalité Ségelle donne un nouveau départ, orientant son action vers l'avenir alors que les Trente Glorieuses démarrent. La reprise démographique pose de nouveaux problèmes à la ville, d'autant plus qu'elle est due aux migrations rurales comme au baby-boom. Orléans qui avait 73 000 habitants à la veille de la guerre n'en a encore que 76 000 au recensement de 1954, récupération modeste après les pertes de la guerre, mais il en a 88 000 en

1962 soit 13 % d'augmentation en 8 ans. Ce qui signifie d'énormes besoins en logements d'autant plus que subsistent encore les baraquements sur les mails ou dans le quartier des Groues. Ce qui signifie aussi la nécessité d'ouvrir des classes et de nouvelles écoles pour tous ces enfants. D'autre part, il faut améliorer les infrastructures de circulation et notamment le franchissement de la Loire et les transports au sein de l'agglomération.

Heureusement pour Orléans, le D^r Ségelle a pu établir le consensus au sein du conseil municipal avec pour adjoints non seulement ses proches comme Perrard mais aussi le gaulliste Paul Peloux et le pharmacien Georges Héau qui menait la liste adverse. Le communiste Jérôme tout en étant battu pour un poste d'adjoint soutenait nombre de projets. D'où un travail efficace qui a porté ses fruits d'autant plus que le maire et Roger Secrétain, du fait de leur mandat parlementaire, avaient de bons relais dans la capitale, pour plaider les dossiers et obtenir les soutiens et les subventions nécessaires.

En cinq ans, l'office H.L.M. réalise un programme de 1 200 logements, principalement dans le quartier gare, à l'Argonne et aux Acacias et 2 400 autres logements sont construits en collaboration avec divers promoteurs en différents secteurs de la ville (Saint-Marceau, Belneuf...). 107 classes d'écoles sont ouvertes portant leur nombre à 310, (+ 50%) pour faire face au baby-boom et le transfert du lycée Pothier de la rue Jeanne d'Arc à son emplacement actuel est amorcé. Il sera réalisé à la rentrée 1963. Pour tout cela, il a fallu acquérir une grande surface de terrains. La reconstruction du pont Joffre améliore sensiblement le problème de la circulation et un système de transports en commun est créé (la T.R.E.C. en 1956). La ville étend considérablement sa voirie, son réseau d'égouts et d'éclairage, améliore son service des jardins. Orléans commence à devenir une ville fleurie. Pierre Ségelle entreprend aussi les premières démarches auprès de l'État notamment pour un Collège scientifique afin qu'Orléans redevienne une ville universitaire, démarches couronnées de succès en 1960 grâce à l'opiniâtreté de Roger Secrétain. Enfin, il jette les bases de la coopération intercommunale, plaçant pour que certains problèmes soient traités à l'échelle de l'agglomération : cela sera concrétisé avec la création du S.I.V.O.M. en 1965. Au total, un bilan riche qui amorce un changement net dans la physionomie de la ville et que la municipalité Secrétain amplifiera entre 1959 et 1971.

LES DERNIERS JOURS

Mais le 13 mai 1958, l'insurrection d'Alger sonnait le glas de la IV^e République. Comment Ségelle a-t-il perçu l'action du général de Gaulle et quelle position a-t-il adoptée vis-à-vis des nouvelles institutions ?

Comme les socialistes, il voyait en de Gaulle un dictateur potentiel. Mais il distingue l'homme, le résistant, de son entourage immédiat qu'il juge dangereux. Lors des élections de 1951, il avait été vif contre le danger gaulliste. Par ailleurs, il est tout à fait conscient des tares de la IV^e République et il s'était interrogé sur les réformes qu'il aurait fallu effectuer. Après le 13 mai, il est lucide en expliquant la situation par le rôle trop envahissant du Parlement, la faiblesse des gouvernements à majorité fluctuante, la désagrégation interne des pouvoirs. Comme l'a décidé le Comité directeur de la S.F.I.O., Pierre Ségelle vote l'investiture du Général le 1^{er} juin, comme un moindre mal et pour faire obstacle au P.C.F.. Sa confiance en de Gaulle pour régler le problème algérien et la question constitutionnelle s'accroît en été. Il avait dit : "Nous jugerons la Constitution sur pièces" et en septembre, ne la trouvant pas mauvaise, il opte pour le oui au référendum. Sa carrière parlementaire se termine deux mois plus tard puisqu'il ne se représente pas aux élections de novembre qui ont lieu cette fois au scrutin d'arrondissement à deux tours. Les candidats qu'il soutient à Orléans sont nettement battus, ne recueillant que 8% des suffrages. La popularité du Général rejaillit sur ceux qui le soutiennent à l'U.N.R., notamment Henri Duvillard ; le discrédit des partis de la IV^e République et peut-être le retrait du maire expliquent cette chute. Depuis plusieurs mois, Pierre Ségelle était bien malade, son émotivité, séquelle de la déportation, (les larmes lui viennent souvent aux yeux) grandissait au point de ne pouvoir lui permettre d'achever le discours qu'il prononçait lors de l'inauguration du pont Joffre ; son adjoint Maxime Perrard est obligé de lire la fin. Pendant un temps, il ne pouvait même plus aller à la mairie, ni présider le conseil et le secrétaire général Lionel Marmin devait lui porter les affaires en cours à son domicile avec l'accord des adjoints. Aussi est-il bien diminué pour conduire une liste de gauche aux élections municipales de 1959. Il est nettement battu ; la liste d'Henri Duvillard et de Pierre Gabelle obtient la majorité absolue et passe tout entière, la nouvelle loi électorale éliminant la minorité. Roger Secrétain devient alors maire.

Le D^r Ségelle meurt l'année suivante, le 8 octobre 1960 dans la salle commune d'un hôpital parisien. Quelle modestie pour lui qui avait été ministre de la Santé ! Lors de ses obsèques civiles, Orléans lui rend un hommage quasi unanime.

CONCLUSION

Sa carrière s'achève donc à peu près au moment où disparaît la IV^e République, c'est-à-dire un régime qu'il a contribué à construire avec son parti, dans lequel il a exercé des responsabilités ministérielles et qui, né difficilement, s'enfonce, à partir des années 50, dans un discrédit qui subsiste aujourd'hui (valse et impuissance des gouvernements, guerres coloniales, diminution du prestige de la France, problèmes sociaux). La réhabilitation en est entamée au moins en quelques domaines comme la Reconstruction, le développement économique, la législation sociale, les débuts de l'Europe. Le mérite du député du Loiret, après sa conduite exemplaire durant la guerre, c'est justement d'avoir participé à une œuvre durable de ce régime, c'est-à-dire l'organisation de la Sécurité Sociale et l'adoption du S.M.I.G., œuvre à laquelle les Français sont très attachés et qui peut être considérée comme un des meilleurs systèmes de protection sociale au monde. Jusqu'en 1951, il a consacré le meilleur de son énergie dans ces tâches essentielles vers lesquelles le portaient son expérience de médecin, son souci des humbles et son idéal, un socialisme du concret. Ensuite, il s'est donné presque totalement à la gestion de sa ville. Ce qui donne à sa vie une forte cohérence et justifie l'estime affectueuse que ses concitoyens et ses pairs lui ont portée.

BIBLIOGRAPHIE

Actes du Colloque du 12 octobre 1991 au Centre Charles Péguy: *L'itinéraire de Pierre Ségelle, maire d'Orléans*.

DISCUSSION

Gérard Hocmard : Merci de cette brillante conférence qui a certainement évoqué beaucoup de souvenirs parmi les personnes présentes. J'avoue que moi qui ne suis pas orléanais, qui ne suis arrivé que sur la fin de cette période, j'ai été très impressionné par la puissance émergeant de l'évocation de ce personnage.

Lionel Marmin : Il faudra que je domine mon émotion que beaucoup comprendront, car j'ai été le collaborateur immédiat et très proche de Pierre Ségelle jusqu'à la fin de son mandat en 1959, dans ma fonction de secrétaire général d'une ville alors que je sortais de l'administration d'une préfecture.

L'exposé de M. Lauvergeon mériterait d'être édité en raison de sa richesse, de la qualité de sa documentation et de la communion qu'il a établie avec le personnage dont il avait à parler. Je puis en témoigner puisque j'ai été le plus proche collaborateur de Pierre Ségelle de 1956 jusqu'à son départ de la mairie en 1959 et que j'aurais beaucoup de souvenirs à évoquer. Sur le plan des idées politiques il n'est pas né socialiste. Il est devenu socialiste parce qu'il y a trouvé le climat politique qui convenait à l'évolution de son caractère, de ses idées et de ce qu'il avait appris auprès de certains contacts, notamment dans la déportation. Il a eu, au cours de sa captivité, une amitié avec un membre assez important de la franc-maçonnerie qui l'a initié dans des conditions dangereuses.

On a dit sa largeur de vue. Il n'était pas un théoricien, ni un homme de religion partisane. Il était réaliste avec des sentiments de très haut niveau sur ce que devait être un parti politique qui se réfère à des valeurs morales. Il était bienveillant, facile à approcher, mais il pouvait être très ferme. J'en ai fait l'expérience moi-même à l'occasion d'un dossier qu'il jugeait mal étudié. Un jour, il avait rendez-vous avec un personnage venu l'ennuyer dans des conditions assez désagréables. Je l'ai vu le prendre par l'épaule et lui dire : "vous allez me foutre le camp, je n'ai rien à faire de ce que vous venez me raconter".

À Orléans, j'ai observé une chose qui me changeait de la ville d'Angers d'où je venais et que j'aimais beaucoup. La vie politique y était très différente de celle d'Orléans. À Angers, les partis politiques étaient scindés, divisés, surtout à cause de la laïcité et du poids de l'enseignement catholique dans le département. Étant socialiste, j'étais suspect auprès de mes amis politiques parce que j'écrivais dans le journal local, *Le Courrier de*

l'ouest, dont le directeur était un ancien parlementaire M.R.P. avec une grande culture et qui m'appréciait. Il ouvrait ses colonnes aux partis politiques, en particulier au parti socialiste dont j'étais devenu le secrétaire fédéral.

J'ai trouvé à Orléans une municipalité où l'on ne s'engueulait pas, où les différents partis représentés, sauf le parti communiste qui avait refusé, collaboraient avec une unité de sentiment, de compréhension et une abstraction complète des mobiles politiques qui pouvaient exister.

J'ai assisté avec peine à la fin du mandat de Pierre Ségelle, car il était très fatigué. Il ne fallait plus lui soumettre d'affaires qui demandaient trop d'études personnelles. Mais l'entente qui régnait avec les adjoints a permis de traverser ce passage sans difficulté.

Sur le plan personnel ce n'était pas un érudit. Il avait la culture d'un homme qui avait étudié, mais il n'était pas littéraire, c'était un scientifique. Il avait de très bonnes lectures : M. Lauvergeon a cité Anatole France. Il était médecin et scientifique, il méprisait peut-être les connaissances littéraires, le latin et le grec qui ne servaient à rien. Il avait parfois une manière abrupte de dire ce qu'il avait à dire. Mais on sentait toujours une bienveillance foncière. J'ai assisté à des réunions avec les adjoints toujours empreintes de cordialité, et, il faut bien le dire, M. Lauvergeon l'a souligné, la personnalité du D^r Ségelle avait un poids considérable, ce qui lui a valu de devenir maire minoritaire.

PÉGUY, ORLÉANS, L'AFFAIRE DREYFUS¹

Géraldi Leroy

RÉSUMÉ

Le jeune Charles Péguy a compté parmi les tout premiers et les plus fervents partisans de la révision du procès Dreyfus. Il s'est en outre toujours réclamé des valeurs qui avaient inspiré son engagement dans cette lutte et qu'il a maintes fois rappelées dans les *Cahiers de la quinzaine*. On connaît moins l'action qu'il a menée en 1898-1899, au plus vif de l'affrontement, dans sa ville natale. La présente communication en restitue les trois moments forts : une polémique avec le Journal du Loiret, un projet (avorté) de conférence de Jaurès, une réunion au théâtre municipal. À travers ces événements, on percevra concrètement les motivations qui animaient un dreyfusard de base, mais aussi une certaine spécificité de sa vision politique. Péguy s'y affirme comme un représentant typique de la catégorie bien française des "intellectuels" dont l'Affaire a marqué l'émergence. Il apparaît en tout cas très en flèche par rapport à l'opinion orléanaise qui s'est montrée peu soucieuse de prendre part à cette guerre franco-française.



Dans la vie et la pensée de Charles Péguy l'affaire Dreyfus s'est imposée comme une référence constante. Il y applique les termes les plus formels et les plus solennels. Dans *La Revue blanche* du 15 août 1899, il voit en elle "une affaire universelle", "l'affaire de l'humanité²". En 1910 encore, *Notre jeunesse* la qualifie d'"immortelle affaire³" car elle est "une affaire élue⁴" à la fois pour Israël, pour la France, pour la chrétienté. Bien plus, il revendique très vite une sorte de monopole dans la fidélité aux valeurs dreyfusistes. "Vous n'ignorez pas", écrit-il dès 1900, "que je suis un des quinze ou vingt dreyfusards notables qui restent par le monde⁵." Cette prétention sera maintenue jusqu'à la fin de sa vie. Un passage cruel de *Notre jeunesse* ne va-t-il pas jusqu'à reprocher au capitaine Dreyfus d'être infidèle à l'esprit qui avait animé le combat de ses partisans ?

Péguy invoquera toujours le dreyfusisme comme critère décisif de la validité des options politiques. À ses yeux, une action politique ne trouve sa légitimité que dans sa conformité intransigeante au mot d'ordre "Vérité et Justice" qui avait rallié ceux qui avaient lutté pour la révision du procès de 1894. C'est cette position de principe qui le conduira à fonder une revue unique en son genre, les *Cahiers de la quinzaine*. En décembre 1899, s'était réuni un congrès qui entendait œuvrer pour l'unité du socialisme français, alors divisé en organisations rivales. La motion finale faisait obligation aux journaux se réclamant du socialisme de conformer strictement leur action aux décisions du congrès. Un sursaut de révolte saisit immédiatement Péguy qui vit dans ce texte l'instauration d'une vérité de parti qui entraînait en contradiction avec les principes dreyfusistes qu'il résume brutalement ainsi : "Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait la vérité, se fait le complice des menteurs et des faussaires !" Il énonce pour sa part une règle de probité absolue en matière de politique à laquelle il rattache l'attitude dreyfusiste telle qu'elle s'était affichée au cours de l'affrontement : "Dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dire bêtement la vérité bête, ennuyeusement la vérité ennuyeuse, tristement la vérité triste : voilà ce que nous nous sommes proposé depuis plus de vingt mois, et non pas seulement pour les questions de doctrine et de méthode, mais aussi

¹ Séance du 18 novembre 2004.

² Charles Péguy, *Œuvres en prose complètes I*, édition présentée, établie et annotée par Robert Burac, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1987, p. 224.

³ Charles Péguy, *Œuvres en prose complètes III*, édition présentée, établie et annotée par Robert Burac, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1992, p. 38.

⁴ O. C. III, *op. cit.*, p. 40.

⁵ O.C. I, *op. cit.*, p. 545.

et surtout pour l'action⁶." Les *Cahiers de la quinzaine* se proposeront pour leur part de faire entendre une parole libre, indépendante de toute structure extérieure.

La réaction au congrès socialiste de 1899 est la première occurrence d'un thème, "la décomposition du dreyfusisme", souvent développé par la suite, qui l'amènera, selon des modalités qu'il serait trop long d'exposer ici, à s'éloigner du socialisme institutionnel et de Jaurès lui-même. Logiquement, l'Affaire sera souvent présente dans les *Cahiers*. Outre d'innombrables allusions, Péguy lui consacra des numéros de documents et de réflexion dont on ne peut rendre compte en détail dans cette communication. Le plus célèbre d'entre eux, *Notre jeunesse*, instaure le parallèle souvent cité entre la mystique et la politique : toute pratique politique dégrade inévitablement son idéal originel dans la mesure où elle se plie aux exigences des compromis qui en sont inséparables. L'Affaire est un cas éminent de mystique républicaine puisque l'investissement dans cette cause découlait d'une conviction de pur principe, alors indépendante de tout profit personnel et le plus souvent source de sérieux inconvénients pour ceux qui la proclamaient.

Dans quel contexte public et privé s'inscrit l'intervention de Péguy dans l'Affaire ? En cette fin du XIX^e siècle, la France approfondit sa conversion à la révolution industrielle. Cette profonde mutation économique entraîne l'émergence d'un prolétariat industriel aux conditions de vie misérables (dont Zola a donné l'illustration littéraire que l'on connaît). Or, les républicains conservateurs au pouvoir, en vertu d'un libéralisme fondamental, ne se reconnaissent aucun devoir particulier en matière sociale. Face à cette indifférence éclate une multitude de grèves. Des scandales financiers retentissants (Panama) achèvent de discréditer la classe dominante. Le mécontentement revêt une forme violente à travers la mouvance anarchiste qui recourt à une vague d'attentats qui culmine de 1892 à 1894. Parallèlement, le monde ouvrier tend à s'organiser, trouvant une expression légale dans le mouvement socialiste qui, malgré ses divisions, obtient ses premiers succès législatifs significatifs en 1893.

Charles Péguy, alors élève à l'École normale supérieure, se situe au cours de ces années de fièvre sociale à l'extrême gauche en adhérant au socialisme (mars 1895). Quel socialisme ? Il ne se réfère pas au matérialisme historique qui pose le socialisme comme découlant nécessairement du développement des forces productives. Pour Péguy, le ressort essentiel du socialisme est au contraire de nature toute morale. Il naît d'un mouvement de révolte contre les injustices ressenties comme intolérables de la société. On trouve la première trace de cette conception dans un exposé de philosophie présenté au printemps 1895 : le jeune normalien y donnait une interprétation kantienne du socialisme. Seul le socialisme, en supprimant les rapports de concurrence entre les hommes, rendrait possible l'exercice de la morale que la lutte de chacun pour soi rend inapplicable dans la société contemporaine. Sur la couverture de l'un des *Cahiers de la quinzaine* figure cette maxime : "La révolution sociale sera morale ou ne sera pas⁷." D'où les caractéristiques que doit revêtir toute attitude socialiste cohérente. Le socialisme est en tout premier lieu une religion de la pauvreté : on ne peut penser à gauche et vivre à droite. "Depuis que je me connais, j'ai toujours formé, j'ai toujours tenu le ferme propos de vivre pauvre⁸". À cela s'ajoute un deuxième trait fondamental, le refus de dissocier les moyens de la fin. Une cause considérée comme juste ne saurait recourir à des moyens injustes pour atteindre ses fins. La thématique des mains sales (Sartre) est tout à fait étrangère à Péguy. Il avait parfaitement pressenti que la construction d'une société idéale qui s'accompagnerait d'une indifférence à la morale sous prétexte d'efficacité conduirait à l'écrasement d'une foule d'individus.

La nature éthique du socialisme selon Péguy le conduira au dreyfusisme. Voyons les circonstances. Le dimanche 9 octobre 1898, les Orléanais pouvaient lire, dans un journal local, le *Journal du Loiret*, un entrefilet intitulé "*Socialistes et dreyfusards*" :

Entre les juifs dreyfusards et les socialistes révolutionnaires, les relations sont devenues des plus étroites et des plus fraternelles. Cette espèce de solidarité s'affirme par tous les moyens : c'est ainsi que bon nombre de dreyfusards participent à la souscription ouverte par *La Petite République* en faveur des terrassiers grévistes. Dans la dernière liste publiée par le journal socialiste et dreyfusard figurent les deux noms suivants :

⁶ O.C. I, p. 193 et 191-192.

⁷ CQ II-11, 25 avril 1901.

⁸ O.C. I, p. 1789.

Jules Riby, licencié en droit (3^e versement).....4

Charles Péguy, ancien élève de l'École Normale Supérieure.....5.

L'un et l'autre sont des anciens élèves du lycée d'Orléans : le premier, ancien président des "Jeunes"⁹, le second boursier du lycée. Nous regrettons de voir figurer ces noms dans une liste où se trouvent des mentions telles que les suivantes :

Un groupe d'amis du Français Zola ;

Un groupe des gueules noires qui n'attendent qu'un coup de chien pour décoller le chef de l'armée ;

Un socialiste autrichien ;

Quelques clients du café franco-russe, Boas, Schwartz, Seller, Gutman, Frankel, Kochmann, Crook, Lazare, Savelsky, tous admirateurs de Jaurès, Clemenceau, Picquart, Labori ;

Quatre photgraveurs dreyfusards, etc.

Il est vraiment déplorable que des jeunes gens de valeur tels que M.M. Riby et Péguy se commettent en pareille compagnie et pour quelle besogne !

Cet article marque le début d'une vive polémique qui opposera durant une quinzaine de jours Péguy et Jules Riby, lui aussi ancien élève du lycée Pothier, entré dans le cercle de Péguy au collège Sainte-Barbe dans le Quartier latin où ils furent à nouveau condisciples¹⁰. En fait, Riby se contentera, de son propre aveu, de contresigner des textes entièrement rédigés par son ami dont le style est d'ailleurs aisément reconnaissable. "En octobre 1898, notre lieu de réunion était la librairie Bellais, au 17, rue Cujas. C'est là qu'il me les [les lettres] apporta. "Voilà, me dit-il, tu n'as plus qu'à signer"¹¹. À quatre reprises, les deux jeunes gens seront encore mis en cause, dans les numéros des 16, 17, 18, 20, 22 octobre. Les répliques de Péguy paraîtront d'abord dans *Le Progrès du Loiret*, feuille concurrente du *Journal du Loiret*, les 9, 20 et 31 du même mois. Rappelons ici que le *Journal du Loiret*, royaliste, était sur le plan local l'organe des catholiques conservateurs, tandis que *Le Progrès*, sous-titré "organe de la démocratie républicaine" représentait la tendance radicale.

La situation intérieure française au cours de cet automne 1898 est des plus tendues. Le début de l'année a été secoué par la publication de *J'accuse* qui a fait passer l'affaire Dreyfus du plan judiciaire au plan politique dans le grand déchirement passionnel que l'on sait. Les rebondissements n'ont cessé de se succéder au cours des mois qui ont suivi. En particulier, le 8 juillet, Cavaignac, le ministre de la Guerre, avait prétendu apporter à la tribune de la Chambre des députés la démonstration irréfutable de la culpabilité de Dreyfus, mais dès le lendemain, Jaurès commençait à publier *Les Preuves* qui invalidaient cette thèse. Le 13 juillet, autre péripétie : l'arrestation et l'emprisonnement du colonel Picquart. Le 31 août, le colonel Henry, convaincu de faux, se suicidait au Mont Valérien. Ce nouveau et tragique coup de théâtre ouvrait enfin la route à la révision sans ébranler dans leurs certitudes les antidreyfusistes les plus enragés. Sur le plan personnel, cette période a aussi été dense pour Péguy. Il s'est investi à corps perdu dans la bataille pour la révision. On sait qu'il figure dans les premières pétitions parues dans *La Petite République* et dans *L'Aurore*, qu'il intervient par écrit et oralement auprès de Zola lui-même et de plusieurs personnalités politiques, qu'il presse instamment les leaders socialistes pour qu'ils engagent le mouvement tout entier en faveur de Dreyfus. Dans le Quartier latin, à la Sorbonne même, il conduit les étudiants qui luttent physiquement contre les nationalistes. Le 18 juillet, manifestant à Versailles au moment du verdict du second procès Zola, il est malmené par les forces de police et détenu quelques heures. Son prosélytisme socialiste n'en est pas ralenti pour autant. Jeune doctrinaire à la *Revue socialiste*, il sera bientôt collaborateur de *La Revue blanche*. En juin, il a donné dans *Marcel*, sa vision idéale de la "cité harmonieuse" du futur. Le 1^{er} mai, il a ouvert la librairie Bellais, lieu de diffusion de la littérature socialiste et centre du dreyfusisme militant au Quartier latin. Il anime le cercle d'études et de propagande socialistes des élèves et des anciens élèves du lycée d'Orléans. Dans les semaines précédant la polémique, il souscrit et pousse ses amis,

⁹ "Au cours du printemps de 1893, quelques élèves externes des grandes classes du lycée d'Orléans (philo, polytechnique, Saint-Cyr) décidèrent de former entre eux une petite association littéraire qu'ils baptisèrent "les Jeunes" (Jules Riby, *Feuilles de l'Amitié Charles Péguy*, juillet 1951, p. 35). Riby en était le vice-président, non le président.

¹⁰ Après avoir participé aux débuts des *Cahiers de la quinzaine*, Riby ne tarda pas à évoluer vers des positions conservatrices.

¹¹ *Art. cit.*, p. 1.

notamment orléanais, à souscrire au profit des terrassiers et des ouvriers en bâtiment qui ont déclenché des mouvements de grève. On n'aura garde d'oublier que le 10 septembre lui est né son premier fils et que les relations avec sa mère qui désapprouve complètement ses choix de vie traversent une phase des plus pénibles.

Au cours de l'affrontement dont il avait pourtant pris l'initiative, le *Journal du Loiret* adoptera d'entrée de jeu une stratégie assez retorse. Il ne cessera de refuser la discussion : "Nous ne ferons pas aux signataires de cette lettre l'honneur de la commenter et de la discuter dans le détail de ses divagations", rétorque-t-il à la première contre-attaque de Péguy décrite comme un "modèle de déraison, sinon d'insanité" ; en réponse à la seconde, il réplique dédaigneusement : "nous la reproduisons sans perdre notre temps à en montrer la déclamatoire inanité". La justification de ces jugements dévalorisants, il affecte de la trouver dans la jeunesse de ses contradicteurs sur laquelle il insiste complaisamment : "ces deux éphèbes, sortis à peine du collège, ne nous paraissent pas mériter qu'on prenne au sérieux leurs opinions" ; quant à leur mise au point, elle est qualifiée d'"épître enfantine" que le journal soumet à ses lecteurs en concluant : "Pauvres novices ! Pauvres innocents !". Riby et Péguy ne seraient en somme que des adolescents prétentieux, impatients d'attirer l'attention sur eux : "Une attitude et des phrases, une pose et du bruit : voilà, évidemment, toute la secrète ambition et le plaisir de ces jeunes gens, dans la circonstance actuelle." Encore incapables de pensée autonome, ils se conformeraient sans le moindre esprit critique à un modèle adulte admiré, celui de Jaurès, ce qui autorise le rédacteur anonyme à les associer tous trois dans la même réprobation. "Naguère, ils jouaient aux barres ; maintenant qu'ils commencent à porter un peu de barbe, ils jouent à imiter Jaurès, le rhéteur et le sophiste, le tribun et le justicier, qui sert tour à tour, avec sa retentissante verbosité, la cause du parti socialiste et celle du syndicat Dreyfus. Pour eux comme pour lui, ce sont des sujets de déclamation." En s'affirmant pour "toujours socialistes", ils témoignent une nouvelle fois d'une naïve présomption née de leur inexpérience et se voient rappelés à un nécessaire "scepticisme historique". Comment peuvent-ils ignorer que "dans ce siècle, bien des démocrates, [...] après avoir émis ce même serment, en ont émis un tout autre" ? Prenant un malin plaisir à rivaliser d'érudition avec ces intellectuels tout en leur donnant une leçon de réalisme politique, le rédacteur les exhortait à "lire une page où Cicéron (*De lege agraria*) montre comment une république peut périr non seulement par la turbulence d'une certaine démagogie qui ruine les intérêts mêmes du peuple jusqu'à compromettre son existence, mais par le bouleversement des lois et le mépris de la chose jugée."

Enfin, le *Journal du Loiret* se livra à une tentative d'intimidation fondée sur la crainte provinciale du scandale. Il concluait en effet ainsi sa dernière intervention qui stigmatisait le projet envisagé par un groupe de jeunes Orléanais de participation à une manifestation dreyfusiste : "Si, dans la bagarre, ces jeunes gens se distinguent, ce sera, vraiment, un grand honneur pour Orléans et une grande joie pour leur famille !"

Cette attitude n'est pas, on le voit, parfaitement convaincante car on ne peut à la fois affecter de dédaigner l'adversaire et prétendre le réfuter. La référence à la jeunesse des contradicteurs n'avait en tout état de cause guère de valeur probante puisque Riby avait vingt-deux ans et Péguy vingt-cinq. Sans recourir à une démonstration en règle, le *Journal du Loiret* use tantôt de la prétérition, tantôt d'affirmations et d'insinuations au terme desquelles le lecteur est conduit à tirer des conclusions très négatives sur le compte de ceux qu'il prend à partie. On perçoit bien le procédé dans l'entrefilet du 22 octobre :

Il y a réellement, à Paris, une jeunesse orléanaise dont on ne soupçonne, à Orléans, ni l'idéalisme ni l'héroïsme ; une jeunesse qui, avec une étonnante logique, se proclame tour à tour "dreyfusiste", parce qu'elle est socialiste, et socialiste, parce qu'elle est "dreyfusiste" ; une jeunesse d'"intellectuels" et d'humanitaires qui ne nous laisse, à nous chétifs bourgeois d'Orléans, que les vulgaires amours de la patrie et de l'armée ; une jeunesse, enfin, que l'Allemagne nous envie et qu'Israël est prêt, sinon à fêter dans ses banques, du moins à célébrer dans ses synagogues.

Ce texte qui multiplie les effets d'ironie et d'antiphrase "marche" à la connotation perfide ; il laisse clairement entendre que le dreyfusisme est une attitude antipatriotique. Et par ailleurs, il dispose une constellation où se trouvent mêlés les socialistes, les dreyfusistes, les étrangers (juifs et allemands) les intellectuels, tous collectivement désignés par l'épithète "humanitaires". C'est, fortement résumé, l'amalgame classique opéré par la droite nationaliste auquel le Barrès de *Scènes et doctrines du nationalisme* a donné son expression la plus achevée : tout ce qui trouble l'unité et le sentiment d'identité de la nation française doit être implacablement combattu. Les catégories citées plus haut sont précisément dans ce cas parce qu'elles sont d'essence étrangère ou parce qu'elles se réfèrent à l'absolu des principes, méconnaissant les déterminismes qui ont fait et font de la France ce qu'elle est. Dans cette approche relativiste du phénomène national, les Juifs sont, en vertu de leurs propres déterminismes, un groupe hétérogène. Quant aux intellectuels, ces

"logiciens de l'absolu"¹², ils parlent, à la manière de Kant, au nom de l'universel alors qu'il convient "par raison nationale de soumettre [sa] raison individuelle" et de "résoudre chaque question par rapport à la France"¹³. Barrès insiste sur la différence entre "vérité judiciaire" et "vérité absolue" et fonde son antidreyfusisme sur cette distinction ; seule la première doit être prise en compte puisqu'elle tranche en fonction du bien français et non en vertu d'un bien en soi insaisissable.

Si retorse qu'elle soit, l'implication du journal est donc forte. Il n'en est pas de même avec *Le Progrès du Loiret* qui insère les réponses de Péguy dans une simple "tribune libre", précédée d'un avertissement distancié et prudent la faisant apparaître comme ouverte à toutes les opinions et n'engageant en rien le quotidien.

Dans toutes ses répliques, Péguy s'emploiera à répondre point par point aux allégations directes ou indirectes du *Journal du Loiret*. Il se réclame hautement des valeurs du socialisme dont il fait la clef de son comportement. C'est au nom de la solidarité entre les "travailleurs manuels" et les "travailleurs intellectuels" qu'il a soutenu financièrement les grévistes. Non seulement il assume la liaison entre socialisme et dreyfusisme, mais il l'assume avec hauteur car le premier, défini comme visant au "recouvrement de la justice universelle" coïncide forcément avec le second défini comme visant au "recouvrement d'une justice particulière". Autrement dit, "un socialiste qui ne serait pas dreyfusiste serait inconséquent ; un dreyfusiste qui n'est pas socialiste est un incomplet". La lutte pour la révision et celle pour l'instauration de la "République socialiste" sont un seul et même combat.

Péguy n'entend pas, par ailleurs, laisser identifier son dreyfusisme avec une forme d'antipatriotisme. Il refuse au *Journal du Loiret* le droit de s'arroger le monopole du patriotisme. Il écarte une conception utilitariste au profit d'une image moraliste de la patrie : le véritable patriote est celui qui ne supporte pas que son pays soit associé à une œuvre mauvaise. Fort de cette logique, il retourne l'accusation dont, avec Riby, il est l'objet : "c'est nous qui le [patriotes] sommes, puisque nous ne voulons pas que la patrie soit déshonorée par une infamie ; et c'est vous qui ne l'êtes pas, puisque vous voulez que la patrie soit déshonorée par cette infamie".

Enfin, il se défend de méconnaître les leçons de l'histoire mais se refuse à chercher son inspiration politique dans les pages de Cicéron comme il y était ironiquement invité. Il fait observer à son contradicteur que les circonstances historiques sont substantiellement différentes. Dans l'ardeur de ses convictions, il se confère même un brevet de ce réalisme froid qu'il dénie précisément à l'orateur romain. Il annonce qu'il ne se cantonnerait pas dans une attitude rhétorique mais qu'il aurait éventuellement recours à l'insurrection face à des "apprentis dictateurs". Tel est du moins, sauf erreur, le sens de l'interpellation qu'il adresse au *Journal du Loiret* en assurant détenir "des armes que Cicéron n'eût pas osées employer." Sur un point particulier, toutefois, il faut bien admettre que sa clairvoyance sera prise en défaut. Il surestime exagérément le pouvoir de la social-démocratie en posant catégoriquement que "l'Allemagne impériale est plus gravement, plus efficacement menacée par les socialistes allemands que la réaction française n'est menacée par les socialistes français". En revanche, il réagit conformément à la réalité en niant l'existence d'une coalition juive étroitement solidaire d'un "syndicat". Il est bien vrai que la communauté juive a été divisée au cours de l'Affaire dans la crainte qu'avaient beaucoup de ses membres de susciter des réactions d'antisémitisme¹⁴.

À la fin de la polémique, Péguy, soucieux jusque-là de défendre ses positions et sa bonne foi, s'exaspère de la malveillance systématique dont il est l'objet et adopte un ton offensif. Le voilà qui dénonce véhémentement la "tactique habituelle des cléricaux" dont il accuse le *Journal du Loiret* de se faire l'instrument quand cette feuille implique, comme on l'a vu, les familles dans sa réprobation du dreyfusisme des jeunes Orléanais vivant à Paris. Cette tactique consiste, assure le futur auteur de *Notre Jeunesse*, à "se glisser [...] dans les familles, [à] exciter la mère contre le fils et la femme contre l'homme." Ces formulations rappellent de près celles qu'employait Michelet dans *Des Jésuites* (1843) et que relayait activement le courant anticlérical où tout un mythe de "l'Internationale noire" s'était développé, laissant croire à l'existence d'un complot tentaculaire, puissant et omniprésent. Faut-il supposer que Péguy, victime du climat de soupçon obsessionnel de l'Affaire, a succombé à la tentation d'une démonologie qui diabolisait l'adversaire, d'une manière inverse mais comparable à celle qui habitait les antisémites repérant partout la main des

¹² Le chapitre II de *Scènes et doctrines du nationalisme* (1902) est intitulé "Les intellectuels ou les logiciens de l'absolu" in *L'Œuvre de Maurice Barrès*, Club de l'honnête homme, t. 5, p. 53.

¹³ *Op. cit.*, p. 46-47.

¹⁴ Cf. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'Affaire Dreyfus*, Calmann-Lévy, 1972.

Juifs ? Une allusion laisse clairement entendre, si imprécise qu'elle soit, qu'il a personnellement éprouvé les effets "de l'ingérence cléricale dans [sa] vie"¹⁵. On croit comprendre que ses positions politiques considérées comme extrémistes ont donné lieu auprès de sa mère à des menées tendant à faire pression sur lui. La brave femme, déjà mécontente de voir son fils sacrifier la sécurité d'une carrière dans l'enseignement au profit de son engagement politique, n'avait certainement que trop tendance à prendre en compte sollicitations et mises en garde. Pour casser net cet engrenage occulte, Péguy signifie au directeur du journal qu'il lui enverra ses témoins s'il persiste dans ses atteintes à sa vie familiale et privée. Apparemment, le message fut reçu car la feuille conservatrice s'abstint de toute nouvelle mise en cause. Ce silence mit fin à la polémique.

Dans une de ses lettres, Péguy s'élevait contre le dénigrement dont Jaurès était l'objet dans les colonnes du *Journal du Loiret* en se disant convaincu que sa vraie nature de tribun et de justicier éclaterait aux yeux de tous lors de la conférence qu'il donnerait prochainement à Orléans. Les péripéties de ce projet nous sont connues grâce à la correspondance d'Émile Boivin¹⁶ avec ses parents. Une lettre de ce dernier datée du 10 octobre fait état d'une rencontre au siège de *La Petite République* au cours de laquelle Péguy "a parlé à Jaurès de la conférence à Orléans ; celui-ci est tout à fait favorable en principe, mais il faudra s'occuper de lui payer tous ses frais car il n'a plus le sou, paraît-il, en ce moment. Reste à choisir le dimanche, sans trop se presser, dit Péguy. Il craint de donner l'impression qu'on va dire en province ce qu'on n'oserait dire à Paris"¹⁷. La lettre du 17 octobre suivant apporte une précision nouvelle : "Il est tout à fait décidé qu'il va à Orléans dimanche." La dernière mention du projet figure dans une lettre du 26 octobre : "J'accompagnerai Jaurès à Orléans et je présiderai si l'on est sûr que maman n'en profitera pas pour causer du scandale dans la salle même." En fait, la conférence envisagée qui aurait évidemment constitué un événement local considérable n'aura pas lieu. On n'en trouve aucune trace dans la presse et en plus, Péguy fera dire à son "petit cousin" dans un *Cahier de la Quinzaine* de 1901 : "Nous n'avons jamais pu avoir Jaurès. On ne sait pourquoi"¹⁸. Même si le projet n'a pas connu de réalisation, il doit assurément figurer au compte du militantisme dreyfusiste de notre auteur à Orléans.

Tout laisse croire que Péguy a assisté à la seule grande manifestation orléanaise relative à l'Affaire. Il l'évoque à plusieurs reprises dans des termes qui semblent bien impliquer une présence personnelle, un rapport direct à l'événement sur la véracité duquel il se porte garant à distance. "Je me rappelle encore cette célèbre ancienne conférence de l'ancien Pressensé, de Quillard et de Mirbeau, dans la salle du Théâtre", dit-il en 1904¹⁹. En 1913, dans *L'Argent, suite*, il s'exprime ainsi :

Ceux qui ont gardé le souvenir des conférences Mirbeau-Pressensé-Quillard et des invraisemblables tournées en province savent, et nous témoignerons toujours, que Quillard, qui est mort, que Mirbeau, que j'exècre, et que Pressensé, que je ne puis décidément plus souffrir, se comportèrent comme des héros²⁰.

On n'imagine d'ailleurs pas que Péguy ait manqué une manifestation de ce genre qui se déroulait dans sa ville natale. Comme, à ma connaissance, elle a très peu retenu l'attention de ses biographes, il est utile d'en retracer les péripéties.

Elle s'est tenue le 8 janvier 1899, à deux heures de l'après-midi, sous l'égide de la Ligue des droits de l'homme, sous la présidence d'une des personnalités du radicalisme orléanais, le D^r Halma Grand. Fernand Rabier n'y assistait pas, probablement par calcul politique. Ce même jour, *Le Progrès du Loiret* appelait à la réunion ; il y conviait particulièrement les "dames [...] portées par leur nature à soutenir toutes les grandes causes d'humanité et de justice". Mais les termes du communiqué trahissaient une certaine appréhension, insistant sur l'espoir, formulé par les organisateurs, que tous les auditeurs, indépendamment de leur conviction profonde sur l'Affaire, se conduiraient "en hommes bien élevés et tolérants".

¹⁵ "Je connais pour les avoir éprouvés les catholiques réactionnaires orléanais" (*Orléans vu de Montargis*, 1904), in *O.C.I.*, p. 1319.

¹⁶ Émile Boivin, "Mes années d'intimité avec Péguy", *Feuillets de l'Amitié Charles Péguy* août 1957, p. 16. Émile Boivin, fils d'un comptable habitant rue Xaintrilles, ancien élève du lycée d'Orléans, participa, dans la mouvance de Péguy, à plusieurs œuvres d'inspiration socialisante. Sur la recommandation du gérant des *Cahiers*, Clemenceau, alors rédacteur en chef de *L'Aurore*, l'engagea en 1903 dans son équipe de journalistes.

¹⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 17.

¹⁸ *Compte rendu de mandat* (25 avril 1901), p. 736.

¹⁹ *Orléans vu de Montargis*, *op. cit.*, p. 1320.

²⁰ *O.C. III*, p. 1320.

Le lendemain, le journal devait admettre qu'"il n'y a[vait] pas eu de semblable agitation à Orléans depuis le jour des dernières élections législatives." À l'heure annoncée de la conférence, une foule considérable s'était massée à l'entrée du théâtre, applaudissant ou conspuant les noms des principaux protagonistes de l'Affaire. Quand, à l'intérieur de la salle, les orateurs se disposèrent à prendre la parole, une bagarre éclata, provoquée par le groupe de ceux qui voulaient empêcher la tenue de la conférence. Les perturbateurs furent finalement expulsés. Dans cette opération musclée de retour à l'ordre, Louis Boitier²¹, le vieil ami de Péguy, était au premier rang et se vit accusé de brutalité par les feuilles conservatrices d'Orléans, ce qu'il nia, alléguant la légitime défense, conformément à la rhétorique attendue dans ce genre d'incidents²².

Cependant, tout l'après-midi, un cortège nationaliste circula dans la ville et s'attaqua à des cibles qu'il jugeait symboliques : des boutiques juives, le domicile d'Halma Grand, le siège du *Progrès du Loiret*, 47, rue Bannier. Il n'y eut guère, semble-t-il, que des bris de vitres.

Le calme revenu à l'intérieur du théâtre, Pressensé²³ procéda à un historique des affaires Dreyfus et Picquart ; il invita son auditoire à choisir entre la France de la Révolution, celle de la justice sociale, et la France de la réaction, cléricale et antisémite, celle de la guerre civile. Un autre orateur, Maurice Vernes, directeur-adjoint de l'École pratique des hautes études, expliqua comment il conviendrait, après la fin de la crise, de travailler à modifier les mentalités et les règlements militaires mais il comptait surtout sur les instituteurs pour diffuser l'esprit de justice et de tolérance. Octave Mirbeau²⁴ lança une charge passionnée contre les méfaits passés du cléricanisme : "Nous trouvons sans cesse", assura-t-il, "l'épée du soldat et la croix du moine brandies dans les tueries historiques." Il dénonça ensuite, en relatant des souvenirs personnels, les horreurs de l'antisémitisme. Pierre Quillard²⁵ réclama la suppression des juridictions d'exception et l'abolition des "lois scélérates". Enfin, on apprend que Natanson (que l'auteur du compte rendu paru dans *Le Progrès* ne semble pas connaître puisqu'il l'appelle Wathanson), directeur de *La Revue blanche*, a conclu les interventions avec quelques mots dans le même sens. Tous les orateurs rejoignirent alors la gare non sans avoir encore subi des menaces. Ainsi finit cette tumultueuse journée qui donna lieu pendant quelques jours à des appréciations contradictoires dans les organes de la presse locale.

Péguy apparaît comme un parfait représentant de ces "intellectuels" dont l'Affaire officialisera l'existence. Le *Journal du Loiret* en mettant le mot entre guillemets et en le qualifiant de "jargon" atteste que les intellectuels sont ressentis comme formant une catégorie sociale à la fois nouvelle et spécifique. Longtemps l'"élite" a désigné les possédants détenteurs de la richesse, ceux qui formaient les "classes dirigeantes". Cette identification a été remise en cause à la fin du XIX^e siècle par la crise du libéralisme rendue sensible par les scandales financiers et l'impuissance de la grande bourgeoisie à maîtriser la grande dépression. Or, le mouvement vers l'instruction généralisée, amorcé de façon significative par Guizot sous la Monarchie de Juillet, accéléré au début de la Troisième République, détermine l'émergence de couches sociales nouvelles, issues du

²¹ Louis Boitier (1848-1922), charron et forgeron, voisin du jeune Péguy à Orléans, représentait aux yeux de ce dernier l'incarnation de l'idéalisme républicain. Il est évoqué dans *Compte-rendu de mandat* sous le nom de Le Febvre : "Il a donné pour la République tout ce qu'il avait de temps, d'argent, de santé, de force, de vie. Je n'avais pas bu ma première absinthe qu'il avait déjà ses trente ans de service républicain. Il a commencé sous l'Empire que je n'étais pas encore venu au monde." (*Op. cit.*, p.752).

²² "M. Boitier frappe à coups redoublés sur un citoyen assis qu'il a sommé de sortir. M. Mahé s'en mêle et prête main-forte à M. Boitier. La bagarre augmente et dure vingt minutes, donnant lieu aux incidents les plus regrettables. On voit des figures en sang. Certains énergumènes, excités par MM. Boitier et Mahé, s'acharnent sur des hommes à terre." (*Le Républicain orléanais*, 9 janvier 1899) Le même quotidien (républicain modéré) écrivait le lendemain : "Après les bagarres, M. Boitier, debout au milieu du parterre, agitant les bras, prenait des airs de Jupiter vainqueur, très fier des coups de poing qu'il avait assénés."

²³ Francis de Pressensé (1853-1914), après un début de carrière diplomatique, se tourna vers le journalisme politique (il tint la rubrique étrangère du *Temps*). Son engagement dans le dreyfusisme le conduisit à une adhésion durable au socialisme. Il fut député de Lyon en 1902 et président de la Ligue des droits de l'homme l'année suivante.

²⁴ Octave Mirbeau (1848-1917), membre de l'Académie Goncourt, connut un grand succès par l'âpreté de sa critique sociale dans ses romans et dans son théâtre. Il est notamment l'auteur du *Journal d'une femme de chambre* (1900) et de *Les Affaires sont les affaires* (1903). Son itinéraire politique fut compliqué, passant du royalisme et de l'antisémitisme à l'anarchisme et au dreyfusisme.

²⁵ Pierre Quillard (1864-1912), poète symboliste qui eut des sympathies anarchistes. Il lutta activement dans les rangs dreyfusistes et pour les minorités opprimées, notamment les Arméniens.

système éducatif, enclines à disputer le pouvoir intellectuel et politique aux notables installés. Cette prétention s'appuie sur une autre légitimité, celle que confèrent le savoir, la science, la méthode, le désintéressement. Enfin, se mettent en place des modes d'intervention propres, appelés à une longue postérité : la lettre ouverte, l'article, la pétition. Péguy relève entièrement de ce modèle par son origine socio-culturelle (il est un pur produit de l'école républicaine), par son système de valeurs (tel du moins qu'il s'affirme à cette date), par son type d'engagement. Son adhésion au socialisme signifie la conciliation entre la fidélité à ses origines et son accession au statut de petit-bourgeois.

La vigueur de ses convictions dreyfusistes ne doit pas cependant donner le change : il n'est aucunement représentatif de sa ville natale car le révisionnisme est loin d'être majoritaire à Orléans, pas plus qu'il ne l'est dans le reste de la France. Les diverses fractions de la grande société orléanaise (royalistes, bourgeoisie des hautes fonctions administratives et judiciaires, bourgeoisie d'affaires, militaires) ont beau largement s'ignorer entre elles, elles convergent dans des sentiments conservateurs et nationalistes. Grâce à Robert Burac, les lecteurs de la collection de la Pléiade peuvent désormais lire la description que Péguy en fait en mai 1900 :

Orléans est plus que jamais la ville provinciale moyenne ordinaire : les éléments proprement réactionnaires, légitimistes, orléanistes, comme on dit, cléricaux de moines et cléricaux de messieurs prêtres, faux socialistes-chrétiens, officiers généraux, officiers supérieurs, officiers subalternes, sous-officiers et soldats des deux régiments d'artillerie et du régiment d'infanterie, sans oublier les riz-pain-sel, constituent le noyau de la réaction militante. Autour de ce noyau viennent s'agglomérer toutes les clientèles démagogiques et toutes les inquiétudes patronales : depuis les calicots et les écervelées amies de la musique militaire, jusqu'aux nombreux négociants et plus rares industriels dont les fils préparent Saint-Cyr, parfois sans succès, comme ils disent, en passant par les bandes misérables des affamés que les curés enrégimentent pour des bons de pain²⁶.

Significativement, on n'a compté qu'une douzaine²⁷ de signataires orléanais de la fameuse pétition parue dans *L'Aurore* (celle que Clemenceau désignera sous le nom de "manifeste des intellectuels") qui appelait à la révision du procès et qui recueillit en tout quelque deux mille noms. Certes, à cette date, les deux députés d'Orléans-ville et d'Orléans-campagne (Rabier et Viger) sont des radicaux mais ces "progressistes" montrent une extrême prudence à l'égard de l'Affaire et se gardent de l'évoquer autant qu'ils le peuvent. S'il est vrai que Rabier, une fois élu, mêlera ses suffrages à ceux des dreyfusards, il s'était gardé au moment de la campagne pour les législatives d'afficher des positions révisionnistes. Il est clair que *Le Progrès* a conscience que l'opinion orléanaise dans sa majorité n'est pas mûre encore pour la révision et qu'il y aurait péril pour lui à s'engager dans cette voie. Il n'en souffle mot dans son éditorial de fondation le 4 août 1898. Sa réserve à l'égard de la prose de Péguy est significative. Il faudra attendre la nomination de Henri Roy comme rédacteur en chef, le 1er mars 1899, pour qu'il affiche nettement ses préférences dreyfusistes. Cette franchise vaudra au D^r Halma-Grand d'être battu aux municipales de 1900.

En tout cas, les trois épisodes que nous avons relevés permettent de saisir la nature authentique du dreyfusisme de Péguy avant que *Notre Jeunesse* ne le décrive une dizaine d'années plus tard avec une richesse de significations qui implique une part de reconstruction. Ce dreyfusisme découle d'un socialisme dont la source est la réaction spontanée de la conscience morale devant le spectacle de l'injustice. Entre le socialisme et le dreyfusisme, le rapport est du général au particulier ; s'il est vrai que le socialisme est la réalisation du juste et du bien, le dreyfusisme en est une composante naturelle, de sorte qu'on peut aussi bien aller du premier au second par déduction que du second au premier par induction. L'un et l'autre relèvent donc d'un impératif catégorique au sens kantien du terme ; révolution et morale coïncident. "Cette affaire finie", confie Péguy à Deshairs, "nous commencerons le reste de la révolution sociale." Puisque le dreyfusisme est fondé en morale, il faut consentir pour lui tous les sacrifices ; ceux qui osent s'y refuser ne méritent en revanche aucun ménagement. Il faudrait citer ici dans son intégralité la belle page qui conclut un texte de 1906 simplement intitulé *Cahiers de la Quinzaine*, qui évoque la

²⁶ O.C. I, p. 527.

²⁷ On citera parmi eux des étudiants, les frères Boivin, Henri et Émile, Raoul Blanchard, le futur géographe, Péguy et Riby. Très rares furent les enseignants qui prirent le risque de signer : Louis Gallouédec, géographe, futur maire de Saint-Jean de Braye et futur président du Conseil général, Félix Pécaut appelé à devenir directeur de l'ENS de Saint-Cloud. On relève également les noms d'un artisan, Louis Boitier, de l'archiviste en chef du Loiret, Camille Bloch, du chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, Robert Halma Grand.

nostalgie de la transparence perdue, de ce temps où le devoir, si dur qu'il fût, ne comportait pas la moindre équivoque :

Silencieusement, je pense à cette affaire où nous avons laissé les cadavres défigurés de quelques-unes des amitiés qui nous étaient les plus chères ; dans le désastre de nos espérances et dans le silence de cette retraite, je me rappelle cette affaire qui pour nous pauvres gens brisait les familles comme paille, brisait comme un fétu nos chères amitiés de petites gens [...]. Nous rompons un parentage, une amitié de vingt ans, nous qui n'avions guère passé vingt-cinq ans, nous brisions avec une sorte d'ivresse farouche, d'amertume âpre, comme nous nous fussions rompu le bras droit : si ta main te scandalise, coupe-la. Nous nous fussions arraché un frère²⁸.

Au nombre de ces "amis éprouvés que rien ne peut remplacer, que rien ne peut imiter" figurait Camille Bidault qui avait été son condisciple et son confident au lycée d'Orléans. Il s'était refusé à suivre Péguy dans son choix dreyfusiste et reçut de lui en conséquence ce billet de rupture sans appel.

Samedi matin, 11 février 1899

Je te prie, avant que les Jésuites ne nous aient fait fusiller par leurs généraux, de vouloir bien me renvoyer à la librairie Georges Bellais, 17, rue Cujas, Paris, les exemplaires que je t'avais donnés de la Jeanne d'Arc et du Marcel. L'homme à qui j'avais donné ces deux livres n'est plus. Il me serait particulièrement douloureux que ces deux livres, que j'aime, fussent par un abus de confiance aux mains de l'ennemi.

Charles Péguy

Nous saisissons dans cette intransigeance qui se donne comme allant de soi le germe des déceptions qui ne tarderont pas à compromettre la conviction de l'évidence. Cette dure cohérence se fracture dès lors qu'on récuse l'équivalence posée entre dreyfusisme et socialisme. Et puis, si le dreyfusisme est un absolu, par quels moyens prendra-t-il corps dans le monde ? L'idéal tend inévitablement à se dégrader dès lors qu'il cherche à s'appliquer, le recours à la médiation creuse toujours la distance entre la pureté de l'intention et la pauvreté de la réalisation. Instruit par cette "immortelle affaire", Péguy ne cessera plus de retourner les termes du débat sans fin entre *mystique* et *politique*.

DISCUSSION

Gérard Hocnard : Merci de ce portrait. Je n'imaginai pas personnellement Péguy aussi absolu dans ces années là. L'anecdote avec Bidault est quelque chose d'assez impressionnant.

Claude-Joseph Blondel : Les cénacles littéraires ont été indubitablement perturbés par l'affaire Dreyfus. Le grand dramaturge Henri Lavedan, fils d'un éminent journaliste, l'un des leaders de l'opposition légitimiste sous le Second Empire, en fit lui-même l'expérience. 1898 fut l'année de sa candidature à l'Académie française. La compétition entre l'auteur du *Prince d'Aurec* et du *Duel* avec les deux autres candidats – Paul Hervieu et Émile Faguet – était serrée, et la tension atteignit son paroxysme parce qu'on était en pleine affaire Dreyfus. Au sein de l'Académie française et des salons littéraires, les deux camps s'affrontaient sans ménagement. C'est ainsi, par exemple, que M^{me} Straus (et l'on pense à Marcel Proust) s'activait en faveur de Paul Hervieu, alors que la princesse Mathilde, cousine et éphémère fiancée de Napoléon III jusqu'à la tentative avortée de Boulogne en 1840, prit parti pour Lavedan avec toute la vigueur dont elle était coutumière. Et elle alla jusqu'à signifier à plusieurs habitués de son célèbre salon de Saint-Gratien, qui étaient notoirement dreyfusards, de n'y plus mettre les pieds avant un nouvel ordre, autrement dit avant le résultat de cette élection académique.

La "pénitence" fut assez longue puisque le 26 mai 1898, après trois tours de scrutin, les candidats en lice ne purent se départager, aucun n'ayant atteint la majorité requise. Il fallut attendre le 10 décembre 1898, date du report de l'élection, pour que Lavedan, au quatrième tour de scrutin, atteignît enfin les 19 voix qui firent de lui un nouvel Immortel.

²⁸ O.C. II, édition présentée, établie et annotée par Robert Burac, Gallimard, 1988, p. 435-436.

Géraldi Leroy : Sur tous ces points, on trouvera des développements dans le livre que j'ai rédigé avec Julie Sabiani, *La Vie littéraire à la Belle Époque*, Presses universitaires de France, 1998.

Jacques Pelletier : Émile Georges a laissé un excellent ouvrage sur les souvenirs judiciaires et littéraires de l'histoire orléanaise. Le *Journal du Loiret* qui était le plus ancien quotidien français a disparu en 1940. Péguy participait à des réunions place du Châtelet.

VAGABONDAGES À TRAVERS LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES ANIMALES¹

Georges Lienhardt

Deuxième partie²

HOMO SAPIENS

"Les reconstitutions d'un puzzle
dont les pièces ont été fabriquées
au cours de deux millions d'années
élucident la filiation de l'homme."

Yves Coppens³

RÉSUMÉ

Avant que l'on comprenne que l'homme a subi les lois de l'évolution des espèces, aucune explication scientifique de son apparition ou de son développement sur terre n'avait été tentée ; on lui a cherché une origine exclusivement divine. On sait aujourd'hui que l'homme fait partie intégrante du règne animal sur Terre. Comme pour toutes les espèces, on cherche à connaître, grâce au dépouillement des archives paléontologiques, ses ancêtres et donc à reconstituer son "arbre". Les travaux progressent, et les découvertes récentes montrent que l'on peut parler "d'hominidés" depuis probablement plus de quatre millions d'années. Bipède et au cerveau développé, il a sur les autres animaux, entre autres, deux caractères tout à fait spécifiques, celui de posséder une intelligence et une conscience évoluées. Mais il faut toujours dans ce type d'analyse, se replacer dans la perspective de l'immensité du temps géologique.

Comme toutes les espèces, Homo a eu un début, subit les lois de l'évolution durant son existence et aura une fin, qu'il précipite sans doute avec une certaine inconscience, organisant peut-être une sixième extinction massive, dont l'échéance dépendra de sa volonté à réagir à ses propres nuisances.



INTRODUCTION

Dans la première partie de cette synthèse de lecture, j'ai tenté de résumer la façon dont la pensée sur l'évolution des espèces animales avait évolué au cours des temps, les verrous intellectuels qu'il a fallu faire sauter, l'immense travail de déchiffrement d'archives paléontologiques que des générations de chercheurs ont dû et ont su accomplir. Sans retenir d'exemple particulier, je m'étais alors consacré au général. Aujourd'hui, je m'attacherai essentiellement à ce que les différentes générations de savants ont pensé de l'évolution des Homo. Encore plus que pour les autres formes de vie animale, l'homme, parce que c'est lui, fait l'objet de tous les tabous, de tous les orgueils, de tous les préjugés, et souvent d'une non objectivité scientifique totale dès qu'il s'agit de considérer comment il est devenu ce qu'il est. L'explication simple est bien entendu celle du charbonnier et de sa foi proverbiale, nous allons la retrouver quasi à l'identique chez pratiquement toutes les différentes religions du globe, passées ou présentes, cela fera l'objet d'un premier point. Nous verrons ensuite comment, par la réflexion, des précurseurs ont mis en doute

¹ Séance du 22 janvier 2004.

² Première partie : séance du 20 juin 2002, *Mémoires* 2002, p. 193-216.

³ Yves Coppens, *La saga de nos ancêtres*, in *Pour la science*, dossier hors série, 1999, p.6.

ce point traditionnel, puis comment la découverte et le dépouillement d'archives paléontologiques ont amené à proposer d'autres explications, et enfin, avec un peu plus de détails, comment le puzzle commence aujourd'hui à être reconstitué. Cette explication scientifique a débuté réellement depuis un bon siècle et il reste encore de nombreux points d'interrogation.

Enfin, considérer l'évolution de l'homme ne peut se contenter de rechercher un point de départ en procédant à des comparaisons anatomiques, des rapprochements, des déductions sur l'apparition de la bipédie, ni même d'affirmer que l'évolution des premiers bipèdes dans leur milieu les a incités à fabriquer des outils, ce qui les distinguerait des autres animaux, ou à s'organiser socialement. Les savants au cours de ces dernières décennies ont fait ce cheminement, puis ont continué à rechercher les indices du développement de la conscience qui, par exemple, a incité nos lointains ancêtres à célébrer le culte de leurs morts, à s'organiser en vie sociale évoluée, qui n'a rien à voir avec la vie sociale de certains insectes voire de mammifères.

Il faut particulièrement insister auprès du lecteur non familiarisé avec les approches géologiques sur l'importance du facteur "temps" : on ne peut comprendre ou admettre que le Proconsul, primate ayant vécu il y a quelques 20 millions d'années, si différent de nous, soit notre lointain ancêtre, que si l'on intègre bien l'immense distance temporelle qui nous sépare de lui : 20 millions d'années ! De même que l'on ne peut comparer, à l'instant T de notre XXI^e siècle, l'intelligence évoluée de l'homme et celle moins évoluée de n'importe quel animal ; toutes subissent une évolution que seul le temps parcouru permet d'apprécier. Tout au long du développement de ce vagabondage, il faudra toujours garder cette notion présente à l'esprit.

Enfin, je rappelle que ces derniers temps plusieurs films consacrés aux développements des Homininés sont sortis. Les reconstitutions proposées de la vie de nos ancêtres ne sont certes pas exactes, mais sont tout à fait vraisemblables, compte tenu de ce que les scientifiques nous ont appris par leurs travaux. Je recommande à tous ceux que ces problèmes intéressent de les visionner.

LES CROYANCES SUR L'APPARITION DE L'HOMME

Nous sommes par définition ici dans le domaine de la Foi. À l'inverse de la Science, celle-ci n'a pas besoin de preuves. Ainsi "...Il est certain que de nombreux mythes créationnistes montrent l'homme modelé par les dieux à partir de l'argile, conçu comme une sorte d'œuvre d'art par un artiste divin...Un esprit, un souffle, du sang divin sont souvent ajoutés à l'argile pour attester la filiation divine de l'homme"... "Certains mythes insistent encore plus sur sa destinée de mortel en montrant qu'il est fabriqué à partir de cendres (**Aztèques**)"⁴. Dans le propos qui nous intéresse aujourd'hui, il est tout à fait curieux de constater que cette croyance à une création à partir de terre est une idée commune à de nombreuses religions de par le monde, pour expliquer l'origine de l'humain.

Les ethnies africaines : malgré le grand nombre d'ethnies en présence sur le continent (plus de deux cents) "les mythes d'origine du monde et de création de l'homme se réduisent à trois ou quatre schémas de base que l'imagination des peuples habille selon des sensibilités particulières.

Dans la plupart des mythes de création africains, Dieu-ciel engendre l'homme en s'unissant à la Terre-mère..."⁵ L'homme n'est pas façonné à partir de l'argile, mais la Terre est sa mère et la filiation divine est on ne peut plus claire.

Les Sumériens : " À la base des idées comme de l'idéal moral des Sumériens il y avait ce "dogme" que l'homme avait été pétri d'argile pour servir les Dieux... ; Enki [dieu de la sagesse] réfléchit, prend la tête de la légion des "bons et magnifiques modelleurs" et dit à Nammu [mère d'Enki] :

Ô ma mère, la créature dont tu as prononcé le nom,
elle existe :
Fixe sur elle l'image (?) des dieux.
Pétris le cœur de l'argile qui est à la surface de L'Abîme,
Les bons et magnifiques modelleurs épaissiront cette argile.
Toi, fais naître les membres ;

⁴ In Encyclopédie des religions, introduction au chapitre *Les origines de l'homme*, p.1631. Bayard Éditions, 1997.

⁵ Lilyan Kesteloot Afrique : *Création et animisme*, In Encyclopédie des religions, p.1644. Bayard Éditions, 1997.

Nimmah [la déesse mère de la Terre] travaillera avant toi,
 Les déesses de la naissance...se tiendront près de toi
 Pendant que tu feras ton modelage.
 Ô ma mère, décide le destin du nouveau-né,
 Nimmah fixera sur lui l'image (?) des dieux :
 C'est l'homme..."⁶

Les Judéo-chrétiens : C'est bien évidemment, dans la Bible, en l'occurrence la récente *Traduction œcuménique de la Bible*, (réédition de 1994), qu'il faut chercher le texte fondateur de nos croyances en la matière : "Le Seigneur Dieu modela l'homme avec de la poussière prise du sol. Il insuffla dans ses narines l'haleine de vie, et l'homme devint un être vivant...Le Seigneur Dieu fit tomber dans une torpeur l'homme qui s'endormit ; il prit l'une de ses côtes et referma les chairs à sa place. Le Seigneur Dieu transforma la côte qu'il avait prise à l'homme en une femme qu'il lui amena..." Il est intéressant de rapporter ici une anecdote significative : j'ai rencontré assez récemment, au cours d'une discussion sur ce sujet, une personne reconnaissant en toute simplicité avoir cru, il y a encore peu et parce qu'elle n'avait pas du tout réfléchi qu'il ne fallait pas prendre les récits de la Genèse au pied de la lettre, que les hommes avaient une côte de moins que les femmes ! C'est exactement ce que l'on nomme la foi du charbonnier.

Les Chinois : Des légendes contemporaines racontent la création de l'homme par Pan Gu à partir de la glaise, mais selon un autre mythe plus ancien, c'est Nuwa [?] qui, elle aussi, aurait "produit les dix mille êtres par transformation" d'elle-même, et qui, après avoir repéré l'univers ébranlé par une catastrophe cosmique, a créé les hommes : "Selon la légende populaire, lorsque le ciel et la terre furent créés, il n'y avait pas encore d'humanité. Nuwa commença à modeler des hommes avec de la terre jaune. Mais elle trouva la tâche trop lourde pour ses forces ; elle alla donc puiser de la boue dont elle se servit pour faire des hommes. C'est ainsi que les nobles furent des hommes formés avec de la terre jaune ; les gens pauvres, de condition vile et servile, sont des hommes tirés de la boue."⁷

Des idées actuelles : La théorie de "l'évolution des espèces" est généralement admise par les scientifiques modernes, nous avons vu dans la première partie les difficultés qu'elle a rencontrées ou qu'elle rencontre encore aujourd'hui auprès de certains. Pour ce qui est de l'évolution qui a conduit à l'homme, il me faut encore citer, parce que de telles idées existent, Michel Coquet⁸ qui affirme : "Pour les Philosophes et les Ésotéristes, qui, eux, peuvent être considérés comme des scientifiques de la spiritualité, la théorie de Darwin est certes intéressante sur le plan matériel, mais c'est une hérésie sur le plan spirituel." Dans un livre de plus de trois cents pages, cet auteur étudie l'histoire des peuples et des civilisations. Pour lui, entre autres idées, la réincarnations de sages, pleins d'expérience, a permis l'évolution.

La sagesse, dans cette affaire revient à notre collègue A. Brack, lorsqu'il dit qu'il ne faut pas mélanger les genres : la foi n'a pas besoin de preuve, la science, elle, en a besoin.

LES PRÉCURSEURS DE LA NOUVELLE THÉORIE

Nous avons vu que le problème de l'origine de l'homme est posé depuis fort longtemps, probablement depuis que celui-ci est capable de réfléchir. Il n'est pas absurde, me semble-t-il, de penser que cette appartenance ou non de l'homme au règne animal a été évoquée, probablement par comparaison (peut-être instinctive) avec d'autres animaux ayant la même apparence (bipédie) et la même reproduction que lui (mammifères). On ne sait exactement comment et par qui a démarré la réflexion. Puis celle-ci amena certains penseurs à mettre en doute une origine divine de l'humanité : un Dieu dont la présence, et donc l'existence, n'était pas et n'est toujours pas évidente pour tout le monde. Il s'agit alors d'une spéculation intellectuelle.

Les Sumériens avait un Panthéon abondamment habité de dieux variés ; je n'ai pas trouvé chez les différents auteurs ayant déchiffré les plaquettes et étudié cette civilisation qu'ils rapportent un doute quant à la réalité de la création de l'homme par ces dieux.

⁶ Kramer, *L'histoire commence à Summer*.p. 138 Flammarion 1994.

⁷ I. Robinet, *Chine : L'Homme à l'image de l'univers*, In *Encyclopédie des religions*, p.1643. Bayard Éditions, 1997.

⁸ M.Coquet, *Histoire des peuples et des civilisations*, Éditions nouvelles Réalités, 2002.

Les Grecs apparemment seraient les premiers à avoir fait le rapprochement biologique entre l'homme et l'animal. Un traducteur fait dire à Aristote : "L'homme est un animal doué de raison" (In *Encyclopaedia universalis*). D'autres traducteurs contestent cette façon de comprendre la pensée d'Aristote en se basant sur le fait "que les Grecs n'ont pas de terme qui oppose l'animal à l'homme, si ce n'est celui de bête sauvage. Ce que nous rendons, faute de mieux, par animal, "ζῷον", désigne l'être vivant animé, l'homme compris, par opposition au végétal et à l'inerte. Quant à "raisonnable", il découle du latin "rationale", transcription latine de λογικόν, qui signifie doué du logos, c'est-à-dire à la fois du langage et de la raison. Aristote propose donc une définition aussi simple qu'incontestable : l'homme est un être vivant qui a la faculté de parler et de raisonner."⁹ J'aurai pour ma part tendance à laisser aux Grecs ce privilège d'être ici précurseurs, avec une argumentation purement subjective : il n'est pas incohérent de penser que cette civilisation, qui a été capable, la première, de découvrir l'atome par pure spéculation intellectuelle, ait été capable de réfléchir plus avant sur l'origine de l'homme et de produire une réflexion aussi nouvelle.

Le monde moderne : il semble qu'il faudra attendre plusieurs siècles pour que de nouvelles idées soient "évoquées avec prudence par les libres penseurs, les naturalistes, les philosophes et les érudits...Les conceptions novatrices qui s'opposent à la tradition biblique demeurent purement spéculatives" (In *Encyclopaedia Universalis*). Pour l'instant il me paraît important mais suffisant de savoir que ces réflexions existaient depuis un certain temps, à la limite leur date de départ est secondaire.

On cite le plus souvent l'italien Vanini, XVII^e siècle, (voir la première partie) même s'il ne fut pas le seul. On commençait à rechercher, en s'appuyant sur les nouvelles acquisitions scientifiques, les contradictions dans la Bible. On en arrivait ainsi, par exemple, à mettre en doute la généralité géographique du Déluge.... Des exemples très récents sont également rapportés : Teilhard de Chardin, par exemple, dont personne n'ignore aujourd'hui les immenses travaux en matière de paléontologie et d'évolution humaine, "enseigne la paléontologie et la géologie à l'Institut catholique de Paris. Il part pour la Chine en 1923, chargé d'une mission scientifique, et ne se "fixe" en France qu'en 1946 pour se rendre en 1951 aux États-Unis où il reste jusqu'à sa mort, à New-York [en 1955]. Connu pour sa compétence de paléontologiste et chargé de postes importants dans les organismes scientifiques internationaux, il dut néanmoins, par ordre de la hiérarchie catholique, refuser une chaire au Collège de France et n'obtint l'autorisation de publier que des articles scientifiques ou quelques textes de portée générale. Mais la parution posthume de son *Phénomène humain* lui conféra une immense célébrité"¹⁰. Rappelons que, pour lui, la "conspiration" est un des facteurs psychiques originaux de l'humanité, qui "a donné naissance à la forme de liaison originale du groupe humain ; elle se traduit par l'aptitude des consciences individuelles à se rejoindre et à s'unifier".

LE DÉPOUILLEMENT DES ARCHIVES FOSSILES¹¹

Pourquoi les érudits du siècle des Lumières ont-ils eu l'idée de cette recherche ? Peut-être un peu par lassitude des enseignements contraignants des pouvoirs en place, surtout par curiosité et recherche d'explications de trouvailles d'objets naturels que l'on commençait à faire et à rassembler dans les cabinets de curiosités, musées avant la lettre. La notion de fossiles d'êtres jadis vivants commençait à être admise, les précurseurs évoqués ci dessus avaient bien préparé le terrain, bref les personnages sont en place, la pièce peut vraiment commencer.

Y. Coppens a comparé la quête pour la reconstitution de l'ascendance humaine à la quête des pièces d'un puzzle. Mais ce que l'on ne sait pas en débutant, c'est le nombre de pièces que contient ce puzzle ni où elles se trouvent ? Les amateurs de ce jeu comprennent la complexité de l'entreprise. Il n'empêche qu'elle avance et que s'il reste encore des blancs plus ou moins importants, l'ensemble du tableau est désormais silhouetté. Il n'est pas question ici de décrire les différences anatomiques des spécimens trouvés : crânes, mâchoires ou simples dents ni pourquoi on pense qu'ils sont différents. On trouvera ces données dans tous les travaux spécialisés. Je souhaite simplement, à l'aide des conclusions des savants divers, évoquer l'histoire magnifique qui est en train de s'écrire.

⁹ JN Duhot, Grèce : *L'homme et son âme*. In Encyclopédie des Religions, Bayard Éditions, 1997, p.1683.

¹⁰ Teilhard de Chardin, in *Encyclopedia Universalis*.

¹¹ Les données historiques sont essentiellement tirées de l'*Encyclopedia Universalis*.

Les premières indications (XVIII^e siècle) : Les pierres de foudre

Les silex taillés sont très répandus à la surface du sol, plusieurs millions d'années de fabrication en sont la cause ; ils étaient connus et on les croyait des curiosités de la nature (*musi naturae*), comme les coquillages fossiles, provoqués par les impacts de la foudre, d'où leur appellation de pierres de foudre. On peut facilement imaginer que les gamins les ramassaient pour jouer. Puis vint Antoine de Jussieu (1688-1758). En les comparant aux objets travaillés par les "sauvages" de l'Amérique (l'Amérique découverte depuis plus de 2 siècles commençait à nous dévoiler ses secrets), ce savant fit une communication, en 1723, devant l'Académie royale des Sciences pour exprimer sa conviction que l'on était là en présence d'objets travaillés [par l'homme]. Ces idées, reprises par Mahudel, en 1730, étaient encore trop tôt venues et ne purent être exploitées par d'autres. Puis l'Anglais John Frere, vers la fin de ce XVIII^e siècle trouva de tels objets dans leur contexte stratigraphique, j'allai dire en vain. Il fallut attendre la deuxième décennie du XIX^e siècle pour que l'étude des hommes fossiles prenne un certain essor.

Premières recherches sur le terrain, premiers savants concernés

Je rappelle simplement que Cuvier, dont les convictions créationnistes ne sont plus à démontrer et qui avait le pouvoir d'agir contre les idées nouvelles de par sa position à l'Académie des Sciences, fut un frein dans toute cette aventure ; en particulier il "bloqua" les découvertes du baron **von Schlottheim** (en 1820) ou de **William Buckland** (en 1823) qui avaient découvert des ossements humains fossiles, ou encore d'**Ami Boué** (1794-1881) qui avait trouvé un squelette humain dans un loess près de Lahr en Autriche. Cuvier disparaît en 1832 et, dès lors, grâce à l'acharnement d'individualités, les choses vont avancer, essentiellement en Europe : les savants se connaissent, discutent, partagent leurs réflexions. Je citerai essentiellement :

- **Philippe-Charles Schmerling** : ce Belge publia peu après la mort de Cuvier un mémoire établissant les preuves de l'existence de l'homme fossile.

- **Charles Lyell** : cet Anglais, "affirmant dans ses *Principes de géologie* publiés en 1833 que tous les processus géologiques et climatiques du passé étaient de même nature et de même intensité que ceux du présent, dont les effets sont visiblement lents[...]mettait l'accent sur l'immensité des durées. Certains bouleversements du passé, tout catastrophiques qu'ils puissent paraître, n'étaient dus, selon lui, qu'à leur extrême durée. En s'opposant à toute conception catastrophiste, Lyell affranchissait l'étude des temps antéhistoriques de l'épineux problème du déluge biblique". Lyell a mis ainsi en place le cadre géologique dans lequel pouvaient se développer toutes les recherches à venir et en particulier celles sur l'évolution de l'homme. Lui-même "n'admit pas tout de suite la très haute antiquité de l'homme...La contemporanéité de l'homme et des animaux du Quaternaire, observée jusque là uniquement dans des remplissages de grottes, n'était pas [encore] à l'abri de toute critique dans la mesure où, comme on le supposait alors, quelque inondation avait pu "accumuler et confondre dans une même brèche osseuse les témoins de plusieurs faunes successives". Seules des observations analogues dans des terrains non remaniés auraient permis de s'assurer de l'ancienneté relative de l'homme en s'appuyant sur le principe de la superposition stratigraphique".

- **Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes** : ce brillant amateur français, mena de nombreuses explorations dans les sablières de Menchecourt près d'Abbeville, et publia en 1849 les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, "où il soutenait l'hypothèse de l'existence de l'homme antédiluvien [rappelons qu'alors le mythe du Déluge était encore, pour beaucoup, vérité révélée]". Non reconnu au départ, il n'était qu'amateur ! c'est pourtant grâce à lui que Lyell s'est rallié à "l'idée selon laquelle l'origine de l'homme, comme celle de toutes les autres créatures devait se mesurer à l'échelle de la géologie et non à celle de l'histoire".

Découvertes de l'homme de Néandertal et de l'homme de Cro-Magnon

La découverte d'un squelette fossile, par **Karl Führlott** et **Hermann Schaaffhausen** en 1857, dans une grotte du ravin de Néandertal, près de Düsseldorf en Allemagne, est probablement une des premières découvertes fondamentales. La discussion fut vive entre les évolutionnistes et ceux qui étaient contre ces nouvelles idées, et l'allure anatomique de certains os de l'homme de Néandertal ont même poussé certains à parler d'individu pathologique. On commence néanmoins à parler de la chaîne reliant l'homme au singe après la découverte d'une mâchoire "d'allure simienne", près de Namur en Belgique.

Deux autres découvertes, témoignant chacune de l'existence d'un nouvel humain fossile, vont marquer cette seconde moitié du XIX^e siècle : celle, faite en 1868 aux Eyzies de cinq squelettes de Cro-Magnon et, en 1891 et 1892, à Trinil, sur l'île de Java, celle des premiers vestiges osseux du fameux Pithécantrophe, plus développé, plus proche de l'homme moderne que le précédent, ce qui va se confirmer par de plus nombreuses découvertes au fur et à mesure que les années passent.

Le chaînon manquant

On ne savait pas encore bien sûr où ces squelettes se placeraient dans le futur puzzle, si même on se doutait que puzzle d'une complexité extrême il y avait. Les choses paraissaient simples ; et ce fut la quête du "chaînon manquant", c'est-à-dire du fossile qui montrerait à la fois des caractères propres à l'homme et d'autres propres au singe, pour pouvoir affirmer définitivement "l'homme descend du singe". On avait d'ailleurs déjà donné des noms scientifiques à ce chaînon : Pithecanthropus alatus (Ernst Haeckel) et dix ans plus tard : Anthropopithèque (Gabriel de Mortillet) ! La recherche fut particulièrement active : "Un jeune médecin néerlandais va s'entêter à [le] trouver en s'embarquant, en 1887, pour les Indes néerlandaises à Sumatra puis à Java", mais on sait maintenant que les fossiles asiatiques sont d'âge plus récent que les Australopithèques africains.

Pour étayer leur conviction, et peut-être aussi pour éliminer définitivement les contraintes existantes auxquelles la disparition de Cuvier avait porté un coup fatal, certains n'hésiteront pas à créer de fausses preuves paléontologiques. Il faut signaler l'opportune découverte d'une mandibule dans la carrière du Moulin-Quignon, dans la Somme, présentée comme celle de l'humain ayant fabriqué les outils trouvés là (les premiers instruments de pierre alors découverts de façon certaine). Sa nature frauduleuse a été rapidement démontrée. Une autre découverte, en 1912, fut alors admise comme fondamentale mais tout aussi opportune : le crâne de l'homme de Piltdown, dans le Sussex, en Angleterre. Elle fit l'objet de plus de 500 publications car, par sa mâchoire, il pouvait bien être le fameux chaînon ; on ne découvrit qu'en 1953 qu'il s'agissait d'une supercherie ! Aujourd'hui, on sait que l'on n'a plus besoin de ce chaînon (voir paragraphe suivant) : la filiation entre l'homme et le singe n'est pas directe.

RECONSTITUTION ACTUELLE DU PUZZLE

Je ne reprendrai pas dans le détail toutes les pièces actuellement connues ni à quelle date, ni comment les spécialistes sont arrivés à les placer dans le puzzle ; chaque année qui passe nous en apporte un nouveau lot. Ces dernières décennies, les recherches sur le terrain se sont développées un peu partout, mais surtout en Afrique : jusqu'à présent l'hypothèse la plus soutenue, car très vraisemblable, voudrait que les premiers éléments de cette nouvelle superfamille, les Hominoïdes, soient apparus sur ce continent. Dès que les équipes se sont mises à chercher avec une stratégie cohérente, les découvertes se sont multipliées, repoussant de plus en plus dans le temps notre lignée humaine. Il faut d'abord évoquer le grand ancêtre probable de cette super famille.

Le genre Proconsul : le "grand" ancêtre ?

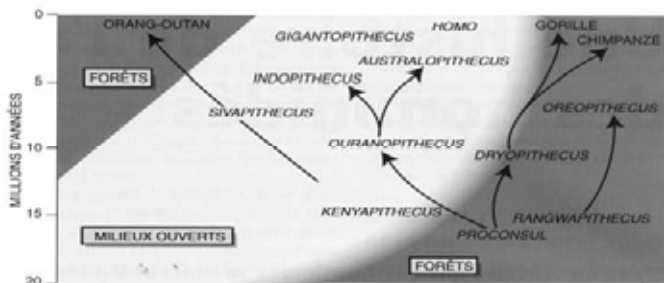


Schéma évolutif proposé entre certains primates du Miocène et les familles des pongidés et des hominidés. Les changements d'environnement ont joué un rôle important dans l'alimentation et la locomotion. (Extrait de L de Bonis, op cité.)

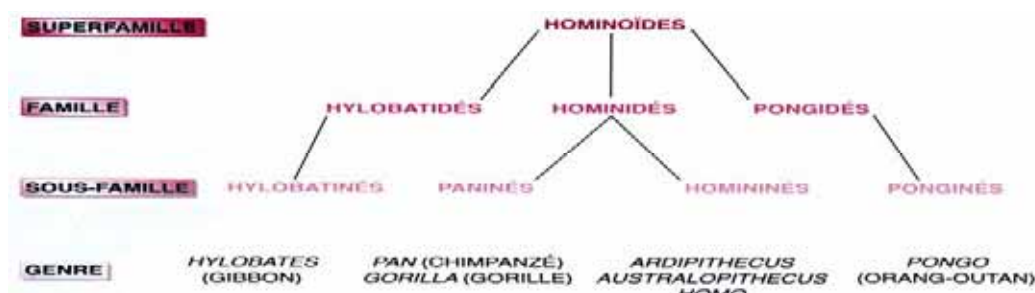
Il semble être établi que nous partageons avec deux grands singes africains, le gorille et le chimpanzé (pas avec l'orang-outan ni le gibbon), un ancêtre commun qui vécut il y a quelques 25 à 15 millions d'années (soit le Miocène inférieur) : il s'agit du genre Proconsul représenté par plusieurs espèces, qui, en particulier "possède une morphologie ancestrale convenable pour les hominoïdes qui lui succéderont"¹².

¹² Bonis, Louis de, *Les grands ancêtres*, in *Pour la Science*, dossier hors série 1999, p.12 et suivantes.

Un autre argument sur l'existence de cet ancêtre commun se trouve dans ce que l'on a appelé les "distances chromosomiques" : "Les chromosomes ont souvent été négligés dans l'évolution humaine, sans doute en raison du fait que les formules chromosomiques des espèces fossiles disparues nous sont à jamais inconnues. Mais cet inconvénient peut être contourné facilement, puisque la comparaison des formules chromosomiques des espèces actuelles permet, avec une certaine précision, de reconstituer par le raisonnement les formules chromosomiques des espèces ancestrales en identifiant les chromosomes mutés ou remaniés...Ce qui est amplement suffisant pour proposer des hypothèses significatives." De ces démonstrations de mutations par phases successives, on aboutit à la conclusion suivante : "Un préaustralopithèque archaïque encore quadrupède devait être l'une des trois sous-espèces (avec le prégorille et le préchimpanzé) de l'ancêtre commun, encore non identifié vraiment dans les archives paléontologiques..." Et encore : " Les 99 % d'identité du chimpanzé et de l'homme... sont les marques indélébiles de l'existence d'un ancêtre commun ... Trois changements majeurs sont intervenus : le premier entre l'ancêtre commun et l'australopithèque, le deuxième entre l'australopithèque et l'homme archaïque, le troisième entre l'homme érigé et l'homme moderne."¹³

Les Hominoïdes

Je donne ici une classification très générale, et approchant probablement de la vérité, de la superfamille des Hominoïdes qui comprend 3 familles dont les hominidés, elle-même riche de deux sous-familles : Les Homininés d'une part et les Paninés (grands singes) d'autre part, avec qui nous sommes donc "cousins". Cette filiation, qui a le mérite de la simplicité, n'est pas l'hypothèse unanime (voir plus loin).



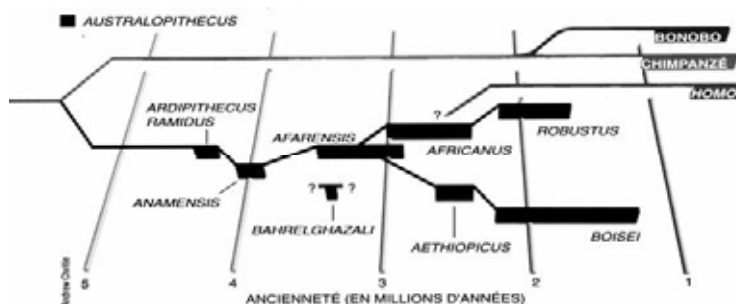
Classification des Hominoïdes

Les genres *Ardipithecus*, *Australopithecus*, et *Homo* (celui de l'homme moderne) appartiennent à la sous-famille des Hominidés. Nos proches cousins, chimpanzés et gorilles, sont, comme nous, des Hominidés. (in *Les Australopithèques*, voir note 12.).

Les Homininés

D'après cette classification, on aurait, pour cette sous famille, trois genres apparemment successifs dans le temps, voire se chevauchant quelque peu. On n'a pas encore vraiment établi si les australopithèques ont eu une période de cohabitation avec les *Homo* tout en étant leurs ancêtres directs, ou si ceux-ci proviennent d'une autre branche. Nous examinerons ces deux dernières familles :

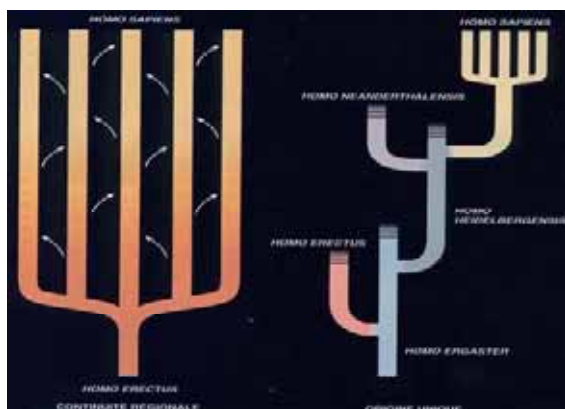
- **Les Ardipithèques** : *Ardipithecus ramidus* serait le plus ancien des homininés, 4,5 millions d'années. De lui découleraient deux branches, l'une développant des Australopithèques qui s'éteindraient sans descendance, l'autre se séparant également en deux, l'une développant des Australopithèques qui évolueraient vers les pré-humains et les humains, l'autre des Australopithèques évoluant vers les grands singes (Panidés).



L'arbre généalogique des Hominidés nommés Australopithèques comporte plusieurs espèces ayant vécu il y a 4 à 1,25 millions d'années. Il y a 2 millions d'années, un nouveau genre, *Homo* (qui comprend notre propre espèce *Homo sapiens*), aurait évolué à partir d'une de ces espèces. (Extrait de M Leakey et A. Walker.).

¹³ *Origines de l'homme*, in *Encyclopedia Universalis*.

- **Les Australopithèques**¹⁴ : L'essentiel des connaissances a été rassemblé par l'étude approfondie de la série stratigraphique dite de l'Omo, du nom de la vallée africaine où elle a été découverte. Elle a plus de 1000 mètres d'épaisseur et s'étale de un à quatre millions d'années. Très vraisemblablement, ce sont les Australopithèques qui ont inauguré, pour les Homininés la locomotion bipède, et sept espèces y sont recensées, sans que l'on sache exactement s'il n'y a pas simplement dimorphisme sexuel dans certains cas ? "Les plus anciens ne taillaient pas d'outils en pierre, mais il est probable qu'ils aient utilisé des pierres et des branchages, soit à des fins alimentaires (pour ouvrir des noix, attraper des insectes, racler des os), soit pour des activités de soins et de défense." Leur évolution pourrait être due à la nécessité de s'adapter, pour survivre, à un nouvel environnement, la savane. À la base de la série de l'Omo, on trouve, normalement, les plus anciennes espèces que leur morphologie a fait dénommer graciles et qui étaient apparemment plus adaptées à la vie en milieu boisé. Vers le sommet de la série on trouve, tout aussi logiquement des espèces plus récentes, dénommées robustes et plus adaptées à la vie en savane. Pour mieux s'adapter à cet environnement plus sec, et pendant un laps de temps de plusieurs



"Selon la notion de "continuité régionale", (à gauche) toutes les populations humaines modernes descendent de Homo erectus, mais chaque population régionale a suivi sa propre évolution, tout en échangeant suffisamment de gènes avec les populations voisines pour maintenir son appartenance à une même espèce ; elles finirent toutes par évoluer vers l'Homo sapiens. La théorie de "l'origine unique" (à droite) soutient que l'Homo sapiens descend d'une seule population.

milliers, voire d'un million d'années, une évolution s'est produite grâce au développement du cerveau et à un régime omnivore large et opportuniste (ce régime alimentaire serait, d'après certains, à l'origine du développement cérébral, voir plus loin) : "Avec un degré élevé de réflexion, donc une curiosité nouvelle, le vaste spectre alimentaire lui donnant le goût de la viande et, avec la nécessité de l'attraper, une plus grande mobilité, pour la première fois dans l'histoire des hominidés, l'homme se déploie hors de son berceau."¹⁵

Pour mémoire, la très célèbre Lucy est une Australopithèque afarensis.

Les Homo : il est actuellement admis que le genre Homo est apparu d'abord en Afrique, c'est là que l'on a trouvé les fossiles les plus anciens...jusqu'à ce que l'on en trouve peut-être ailleurs ?

Ce que l'on sait, déjà débrouillé, donne une évolution qui, dans ses grandes lignes est vraisemblablement proche de la vérité ; certes le

détail est encore assez flou, dans la difficulté où se trouvent les spécialistes de faire la distinction entre espèces différentes ou dimorphisme sexuel par exemple. Il est probablement acquis que "Si la lignée australopithèque est présente [dès 4,5 millions d'années] celle des hommes n'est peut-être pas moins ancienne : les premiers représentants de la lignée, Praeanthropus africanus, ...auraient été présents il y a 4 millions d'années, à Laetoli, [où des traces de pas fossilisés ont été trouvés], à Hadar, à Kanapoi et à Allia Bay, [Afrique de l'est]". Voyons donc les principaux Homo actuellement reconnus :

- **Homo habilis** : ainsi dénommé au départ car on le pensait l'inventeur des premiers outils, des galets "aménagés". On n'est pas sûr maintenant que des australopithèques de la même époque n'aient pas eu la même idée. L'invention des outils de pierre date d'il y a 2,5 millions d'années mais on ignore comment les modes de vie en ont été modifiés. On a en fait donné ce nom d'Homo habilis aux plus anciens fossiles humains trouvés, c'est-à-dire possédant une capacité crânienne importante (760 cm³, contre 500 pour celle des Australopithèques de l'époque), la mandibule très gracile et des caractères des pieds et des mains très humains. "Outre la bipédie, qu'est-ce qui distingue le genre Australopithèque du genre humain ? Comparés aux Australopithèques, les premiers hommes présentent une morphologie dentaire plus gracile, un palais plus creux, un crâne plus arrondi, des arcades zygomatiques moins saillantes et une face plus plate sans être verticale comme la nôtre." Et l'on constate que ce taxon est devenu peu à peu, au fur et à mesure de découvertes de nouveaux fossiles très anciens, un "fourre tout" : des travaux sont actuellement en cours pour trier l'ensemble.

¹⁴ Anne-Marie Bacon, Les australopithèques, in *Pour la Science*, dossier hors série 1999, p.38 et suivantes.

¹⁵ Yves Coppens. Une histoire de l'origine des hominidés, in *Pour la science*, dossier hors série, 1999, p 23.

- **Homo ergaster** vivait en Afrique il y a quelque 1,7 millions d'années. C'est à lui "ou du moins à certains d'entre eux que l'on prête la maîtrise du feu il y a un demi million, d'années". C'est également lui qui entreprit ce que l'on dénomme "exode" soit le grand voyage à partir de son berceau africain. C'est entre 1,5 et 2 millions d'années que les premiers Homo ergaster auraient quitté leur continent d'origine et auraient atteint l'Asie. Homo erectus : serait une autre espèce qui pourrait avoir cohabité avec ergaster ; mais la distinction entre les deux n'est pas nette : Homo ergaster "pourrait être l'ancêtre commun à tous les humains ultérieurs, tandis que les spécialisations crâniennes d'Homo erectus indiquent que ce dernier, si longtemps considéré comme l'hominidé central pour la période située entre 1 et 0,5 millions d'années, était en fait une évolution locale d'Extrême-Orient."¹⁶ Ainsi, Homo ergaster aurait le premier colonisé toute la Terre ; cela pose le problème du comment Homo sapiens et l'homme moderne sont apparus à leur tour et sont également présents sur toute la Terre.

- **Homo sapiens** : pour ce qui est de la présence d'Homo sapiens sur l'ensemble du globe, les savants sont encore partagés entre deux conceptions opposées. La première penche pour un phénomène de remplacement, à droite sur le schéma ci-dessus. Homo sapiens est originaire d'Afrique, puis s'est déplacé il y a de 200 000 à 400 000 ans en Europe et en Asie et a remplacé les espèces l'ayant précédé sans qu'il y ait mélange génétique. La seconde conception (à gauche) verrait plutôt un développement de Homo sapiens hors de l'Afrique, entre 1,7 et 0,7 millions d'années, à partir de Homo erectus qui était déjà "arrivé" sur place. Il y aurait alors eu mélange des populations et "maintien d'un flux génétique pour conserver la continuité sur de vastes régions"¹⁷.

Quant aux Néandertaliens, qui sont le groupe fossile d'hommes le mieux connu, de très nombreux fossiles ayant été découverts, en Europe essentiellement, "ils seraient un Homo sapiens archaïque" très localisé, connu uniquement en Europe et dans la proche Asie... Les plus anciens trouvés datent de 125 000 ans. Ils n'étaient en tout cas pas les êtres rustres que certains se sont plus à décrire, mais au contraire des Homos "forts cultivés [qui] n'avaient rien à envier aux autres Hommes qui s'étaient faits modernes, au Proche-Orient ou en Afrique du Nord"¹⁸. Ils disparaîtraient vers -30 000 ans.

Trois hypothèses

La reconstitution du puzzle est, vous l'avez compris, encore loin de son aboutissement. Des certitudes sont acquises, nettes si l'on reste dans une très large vision des choses : l'homme a évolué à partir de primates du Tertiaire ; elles deviennent plus floues lorsque l'on descend dans le détail : ainsi aujourd'hui on sait qu'il y a une seule espèce d'Homo, nantie de différentes races et ethnies, mais toutes inter-fécondables ; qu'en était-il de nos ancêtres : une seule espèce ? plusieurs espèces ? Nos connaissances sont encore trop éparpillées même pour avoir un consensus des spécialistes sur un arbre phylogénétique unique et nous nous trouvons devant trois hypothèses, qui sont résumées dans les schémas ci-après¹⁸. Celle de B. Wood est la plus proche de celle que j'ai prise au départ : ce choix était nécessaire pour la cohérence de l'exposé.

Les particularités de l'humain

Les hominidés se sont distingués au cours de leur évolution par l'apparition de différents caractères dont je retiendrai essentiellement aujourd'hui la bipédie, et le développement de la boîte crânienne et donc du cerveau (ce sont là des caractères physiques dont l'analyse est de plus en plus complète avec le nombre croissant de fossiles dont on dispose). Puis j'évoquerai deux caractères psychiques : l'intelligence et la conscience, mais sans entrer dans un détail qui nous entraînerait sur d'autres terrains.

- **La bipédie** : la découverte, à Kanapoi, au nord du Kenya, des restes d'un hominidé, (c'est-à-dire d'un primate qui marche avec le corps redressé)...repousse à plus de quatre millions d'années les origines de la marche bipède pour les hominidés ; ces fossiles appartenaient à un "ancêtre direct du genre Homo... le genre Australopithecus"¹⁹. Pour Y. Coppens l'origine de notre bipédie serait le résultat d'une adaptation de notre lointain ancêtre à un bouleversement

¹⁶ Ian Tattersal. *Les premiers exodes*, in *Pour la science*, dossier hors série, 1999 p72.

¹⁷ Véronique Barriel. L'origine génétique de l'homme moderne, In *Pour la science*, dossier hors série, 1999, p.92.

¹⁸ Yves Coppens, La saga de nos ancêtres. In *Pour la science*, dossier hors série, 1999, p.9.

¹⁸ Bribitte Sénut, Les humains les plus anciens, in *Pour la science*, dossier hors série, 1999 p66.

¹⁹ Meave Leakey et Alan Walker : Les premiers bipèdes en Afrique, in *Pour la Science*, dossier hors série 1999, p.24 et suivantes.

tectonique de son environnement : "La grande province d'origine [Afrique] se divisa en deux, aux climats et aux couverts différents : l'Ouest resta humide, l'Est le devint de moins en moins ; l'Ouest conserva sa forêt et ses bois, l'Est devint une savane de plus en plus claire. La population des ancêtres communs des hominidés et des panidés [les grands singes] se trouva donc divisée en une population occidentale, la plus grande, et une population orientale, plus réduite. Il est tentant d'imaginer que cette séparation est la cause de la divergence des deux groupes : les descendants occidentaux de ces ancêtres communs ont poursuivi leur adaptation à la vie en milieu arboré et formé les Panidés ; les descendants orientaux des mêmes ancêtres ont "inventé" un équipement nouveau pour s'insérer dans la vie en milieu découvert et engendré les hominidés... Notre rameau phylétique, celui qui aujourd'hui nous porte, se serait démarqué du reste de l'arbre "généalogique" des êtres vivants il y a huit millions d'années, en Afrique orientale, pour des raisons d'isolement géographique et, par suite, génétique et de nécessité d'adaptation à un milieu nouveau, plus sec, plus découvert que le précédent, la savane."²⁰ D'où la nécessité, pour voir par dessus les hautes herbes, de se dresser sur ses pattes arrières et d'inventer leur propre bipédie. N'oublions toujours pas l'immensité de la durée dont Homo a disposé pour qu'une telle évolution se produise.

- L'intelligence : évolution de la boîte crânienne et donc du cerveau : le cerveau est le support physique de cette intelligence conceptuelle qui a permis à l'homme ce développement extraordinaire, le maniement de l'abstraction et l'a incité constamment à chercher, à comprendre et à croire. À quoi est due cette intelligence supérieure ? À la taille du cerveau certes, mais les choses sont plus complexes qu'un simple volume ; en effet celui-ci "n'est pas une mesure directe de l'intelligence : [il] dépend en grande partie de la taille du corps [de l'espèce considérée], ...[et] croît avec la taille [de ce même corps] mais pas selon une loi de simple proportionalité. En fait, d'après les différents critères retenus, on constate que, de tous les mammifères, les êtres humains ont, étant donnée leur taille, le cerveau le plus volumineux. Et l'analyse paléontologique permet de citer "quatre étapes représentatives de l'évolution du cerveau humain : Australopithecus africanus, (volume cérébral moyen de 440 centimètres cubes), Homo habilis (volume cérébral moyen de 640 centimètres cubes), Homo erectus (volume cérébral moyen de 940 centimètres cubes), Homo sapiens (volume cérébral moyen de 1230 centimètres cubes). On notera cependant que le crâne d'Australopithecus africanus appartient à un individu beaucoup plus petit que celui des Homo erectus et Homo sapiens". Précisons que "l'on sait que le volume du cerveau des Néandertaliens...était en moyenne plus important que celui des humains modernes, ce qui a toujours constitué une énigme"²¹.

Reste une question majeure, après ces quelques constats : quelle est la cause de l'augmentation de la capacité cérébrale des primates ? Différentes hypothèses ont été émises : "La fabrication d'outils a déclenché l'expansion du cerveau et c'est le raffinement croissant de ces outils qui a entraîné l'augmentation de la capacité cérébrale." Mais il n'existe "aucune preuve qui permette de relier l'apparition d'outils en pierre et l'augmentation initiale du volume relatif du cerveau humain."

"On admet que la capacité cérébrale des primates mesure ce que l'on entend par "intelligence", qui se manifeste soit par l'efficacité de la recherche de nourriture, soit par la complexité sociale ; certains anthropologues ont même suggéré que la complexification des relations sociales induirait l'augmentation évolutive du cerveau humain, le langage étant un facteur déterminant". Ce qui impliquerait que l'intelligence serait chez ces primates liée, pour une grande part, à la recherche de nourriture, on constate que les mangeurs de feuilles ont un volume cérébral relatif moins important que les mangeurs de fruits, car la feuille se trouve plus aisément que le fruit ! Pour d'autres auteurs c'est la complexité de la vie en société qu'il faut incriminer : "Les primates qui vivent en groupes sociaux importants, et participent par conséquent à un réseau d'interactions plus complexe, ont besoin de cerveaux plus grands que ceux qui vivent dans des groupes sociaux plus réduits". et Robert Martin de poser l'hypothèse : "Ne nous demandons pas pourquoi telle ou telle espèce "a besoin" d'un cerveau volumineux, mais plutôt comment elle peut se le permettre...Étant donné que le cerveau est un organe utile, la sélection privilégiera la plus grande capacité cérébrale permise par les ressources énergétiques de chaque mammifère".

L'obligation de se "débrouiller" pour survivre, d'être plus inventif que d'autres devant la concurrence s'est traduite par exemple chez certains insectes, et selon un mécanisme que je ne crois pas être encore démontré, par des camouflages s'adaptant au milieu de vie ; et l'on voit mal actuellement un insecte décider après réflexion, de se créer une tenue de camouflage ; chez des animaux plus évolués, au cerveau plus conséquent, il y a probablement ébauche de réflexion

²⁰ Yves Coppens : *Une histoire de l'origine des hominidés*, in *Pour la Science*, dossier hors série 1999, p. 16 et suivantes.

²¹ Robert Martin, La taille du cerveau et l'évolution humaine. in *Pour la Science*, dossier hors série 1999, p.52 et suivantes.

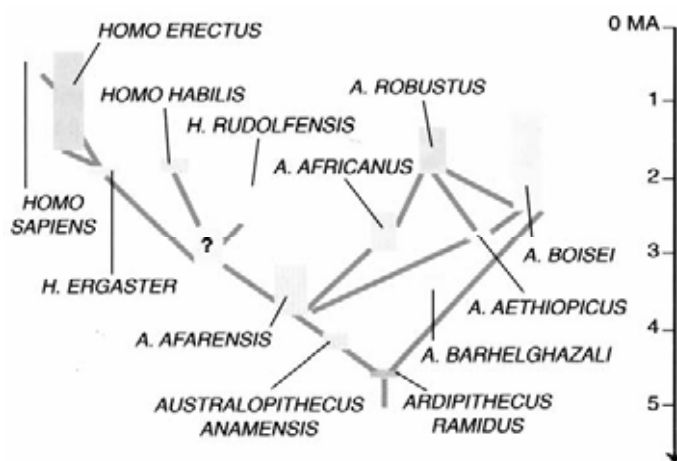
avant l'action notamment chez ceux qui établissent des stratégies de chasse en groupe. Chez l'homme c'est plus compliqué ; certains auteurs rendent les glaciations responsables de cet immense besoin d'adaptation de l'humain qui s'en est suivi, et donc du développement de son intelligence par la réflexion, à condition que les ressources énergétiques de l'espèce le lui permettent. Mais là encore, pour réaliser une telle évolution, un temps considérable s'est écoulé, chiffré en centaines de milliers d'années.

Mais tout ceci n'est encore que conjectures. Toutes les hypothèses possibles sur le pourquoi du développement exceptionnel du cerveau humain n'ont certes pas encore été recensées.

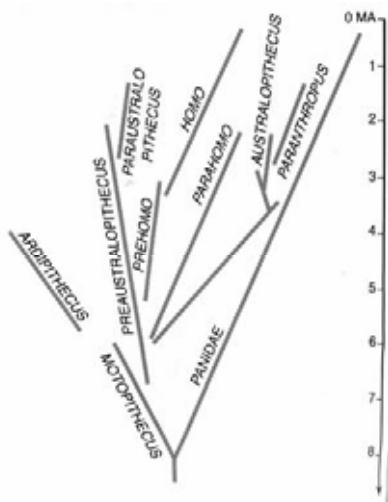
Il faudrait peut-être admettre qu'il y a, dans le temps géologique, des degrés différents et progressifs de l'intelligence dans tout le règne animal. Je crois qu'il ne faut surtout pas considérer la réflexion sur ce sujet à un moment instantané de notre existence, mais bien la replacer dans la perspective de cette immensité du temps qui s'écoule.

- La conscience : Il s'agit, pour terminer, d'aborder un sujet peut-être plus difficile que les autres, en effet, les hommes sont réputés, sauf avis plus nuancé pour quelques spécialistes, être les seuls dans le règne animal à disposer d'une conscience : "C'est la conscience qui fait l'homme... Les singes sont aussi un peu conscients. C'est vrai, mais un petit peu" (Y. Coppens). On peut distinguer 4 points :

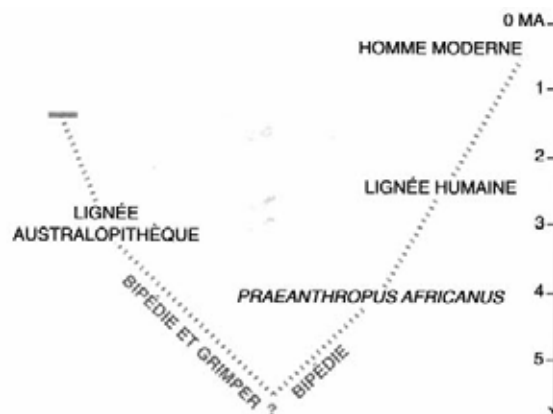
Trois hypothèses de la filiation de Homo



Hypothèse proposée par B. Wood et plus largement acceptée, notamment par les Américains, considère *Ardipithecus ramidus* comme l'ancêtre de toutes les lignées d'Hominidés ; puis viendraient *Australopithecus afarensis*, une espèce inconnue, *Homo ergaster* et *Homo erectus* avant notre espèce, *Homo sapiens*. (Extrait de B. Senut).



Hypothèse proposée par Y. Coppens : elle exclut de notre lignée l'ardipithèque et l'australopithèque : un préhomo serait issu d'un preaustralopithèque et engendrerait la branche Homo. (Extrait de B. Senut).



En troisième hypothèse, B. Senut, distinguant bipédie seule et bipédie associée au grimper, exclut, comme Y. Coppens, la lignée australopithèque de la lignée humaine : seuls les bipèdes complets, tel *Praeanthropus africanus* ont évolué vers les humains. (Extrait de B. Senut).

Premier point, seul l'humain fait la différence entre bien et mal ; on ne sait quand ni comment cette notion a été acquise par lui, il y a sans doute très longtemps, les plus anciens écrits (sumériens) en font déjà état. Le vrai problème est de savoir comment a été conçue cette notion. Ceux qui "ont la foi" y voient une intervention divine ; d'autres préfèrent une interprétation où les impératifs de la vie collective, qui remontent au tout début de l'humanité, jouent un grand rôle ? Par ailleurs on constate que les animaux grégaires observent entre eux une certaine discipline qui peut s'apparenter comme découlant de cette notion non explicitement formulée chez eux.

Deuxième point, la prise de conscience de phénomènes extérieurs a beaucoup évolué, pour l'homme lui-même, avec une meilleure connaissance des mécanismes de ces phénomènes. Il en est ainsi par exemple de la foudre qui a perdu de son mystère lorsque Benjamin Franklin inventa le paratonnerre ; les nouvelles connaissances qui soulèvent petit à petit le voile de l'ignorance et donc de la superstition vont nous amener à évoluer considérablement dans nos façons de réfléchir et de "prendre conscience" des choses, les limites sont repoussées.

Troisième point, le plus important, reste chez l'homme la perception de l'existence personnelle avec la capacité de s'exprimer par l'art et la technologie, et celle de l'existence d'un monde extérieur à lui-même. Les chercheurs pensent que la première manifestation de cette "conscience" des existences, est le culte des morts. Mais nous savons que d'autres mammifères, comme les éléphants ou les grands singes, ont aussi conscience de la mort. Leur obstination à bercer longtemps des cadavres, tout en gémissant, ou à les "veiller", voire à les ensevelir sous des branches (pour les pachydermes) en témoigne. Rien de comparable toutefois avec notre espèce.²²

Quatrième point : la conscience d'un être suprême est également le propre de Homo. Ne mêlons pas la foi à ce propos : je choisirai simplement deux points-de-vue qui reflètent de l'état d'esprit des savants du XIX^e siècle, c'est-à-dire de contemporains aux premières réflexions sur l'évolution. Le premier est de Camille Flammarion : "Si l'on sait quelque chose, on ne sait pas tout, et la science expérimentale a des limites. Elle ne peut pas encore trancher la question si importante de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, et surtout elle ne peut pas la trancher par la négative"²³. Le

²² Rachel Fléaux, *Qu'est-ce qui fait le propre de l'homme ?* op. cit. p. 46.

²³ Camille Flammarion, *Le monde avant la création de l'homme. Origine de la Terre, origine de la vie, origine de l'humanité.* C. Marpon et E. Flammarion, 1886 p.762.

second est rapporté par A. Langaney²⁴, à propos des théories rationalistes qui refusent toute hypothèse non confirmée par l'observation ou l'expérience : "Pour le chimiste Lavoisier, Dieu était une hypothèse superflue". Tout ce que l'on peut raisonnablement dire, c'est que si l'homme n'était pas devenu psychiquement et intellectuellement ce qu'il est devenu, la perception de Dieu n'aurait pas vu le jour, les animaux n'ont pas encore posé la question de son existence.

On peut même se demander si, dans une hypothèse identique à celle faite plus haut pour l'intelligence, il ne faudrait pas repenser cela dans la perspective de l'immensité des temps géologiques et peut-être nuancer notre réflexion, différents stades d'évolution de la conscience se manifestant de façon parallèle à l'évolution de la morphologie et à celle de l'intelligence ?

ÉVOLUTION ET EXTINCTION DE L' HUMANITÉ

L'homme du XXI^e siècle ne marque sûrement pas un point final à l'évolution de l'Homo. On peut s'amuser à laisser courir notre imagination : lesquels de nos caractères disparaîtront ? Au profit de quels autres ? Un cerveau de plus en plus volumineux ? Des membres quelque peu atrophiés pour certains ou au contraire devenant plus puissants pour les amateurs de sports ? De quelle espèce nouvelle du genre Homo sommes nous aujourd'hui le Proconsul ?

Mais de toute façon, l'extinction de l'humanité est inéluctable sur cette Terre : c'est la règle naturelle. Ce que l'on ne connaît pas c'est quand, pourquoi et comment ? Il nous reste alors à l'imaginer à l'instar de ce qui s'est produit dans le passé ou de ce que l'on sait du présent. Cette extinction peut aussi bien concerner la seule humanité, par exemple par le jeu d'une épidémie généralisée grâce à une transmission facile de l'agent infectieux (le sida peut nous y faire penser) ; elle peut aussi se produire à l'occasion d'une extinction massive et on peut imaginer de nombreuses causes, allant du volcanisme intensif pendant de nombreux millénaires, à la collision avec un astéroïde géant.

Tout ce que l'on peut constater c'est qu'aujourd'hui, l'homme n'a plus de prédateur naturel, sauf lui-même et les très petits : virus et bactéries ; il détruit son environnement, petit à petit à l'échelle humaine, mais très rapidement à l'échelle géologique ; il est avéré qu'il contribue à une extinction définitive d'un nombre important d'espèces. La préservation de ce que l'on englobe sous le vocable "Environnement" (déchets, climat, érosion des sols...) est le souci de scientifiques, de quelques rares responsables politiques et le cheval de bataille d'un plus grand nombre de citoyens.

C'est la première fois en 2003, dans Sciences et avenir, que j'ai lu l'hypothèse d'une sixième extinction massive que Homo prépare plus ou moins inconsciemment. Une inquiétude particulièrement grave est la modification du climat par suite de l'effet de serre ; ce que Hubert Reeves, sous le titre : L'espèce humaine se condamne, a parfaitement énoncé : "Il y a deux possibilités pour sortir de la crise climatique actuelle, une triste et une moins triste. La triste, c'est l'élimination de l'espèce humaine. Comme des millions d'espèces ont déjà été éliminées, une de plus une de moins, ce n'est pas ça qui va freiner l'évolution de la vie. Nous pensons que nous sommes la pointe du progrès, les plus intelligents, les plus beaux et ici pour toujours....C'est un point de vue anthropomorphique. Nous ne le partageons qu'avec nous-mêmes. Nous sommes juges et parties, donc pas objectifs. Si l'espèce humaine disparaît, la cause de la crise est écartée, les océans absorberont les surplus de gaz carbonique et la vie poursuivra son cours sans nous. La deuxième hypothèse, plus encourageante, serait que nous nous décidions enfin à prendre la situation en main. En diminuant de 60% nos émissions de gaz carbonique nous stopperions l'augmentation de la température. Des restrictions drastiques de la consommation et de la déforestation sauveraient l'humanité de la sixième extinction. Mais sommes nous capables de nous priver ?"²⁵

Il y a dans ce comportement humain un paradoxe : pour maintenir son confort, il néglige le respect des conditions de l'équilibre environnemental planétaire, contribue activement à une prochaine extinction massive des espèces et, a contrario, fait tout ce qu'il peut pour augmenter sa durée de vie grâce, en particulier aux progrès fabuleux de la médecine, dont nous sommes tous d'ailleurs ravis de profiter. Mais à quoi bon augmenter la durée de vie de quelques années pour

²⁴ André Langaney, *La philosophie biologique*. Belin, 1999, p. 13.

²⁵ Hubert Reeves, in Sciences et avenir n° 678, août 2003, p 51

quelques générations, si l'on ne prend pas, dans le court terme, les décisions concernant les autres facteurs de destruction, destinées à assurer la survie des générations suivantes ?

CONCLUSION

Nous avons vu les certitudes, à grandes échelles, et les ignorances, dans le détail, devant lesquelles nous nous trouvons. Le puzzle se complète petit à petit, mais tout est loin d'être définitivement compris sur la filiation de l'homme ; à mon sens, il est plus que vraisemblable que l'avenir nous réserve de nombreuses surprises, car les recherches sur le terrain se poursuivent et les découvertes de nouvelles archives paléontologiques vont se succéder, remettant ou non en cause les schémas actuels, sur lesquels, d'ailleurs, il reste de nombreuses divergences.

Une leçon peut être tirée : il serait sage de se garder de généraliser en loi unique et universelle, un a priori ancestral ou le résultat d'une recherche spécifique, pour l'ensemble du règne animal. Ainsi, tout n'est probablement pas "équilibre ponctué" ou au contraire "transformation progressive" (voir la première partie) ; pourquoi ne pas penser qu'il puisse exister des décrets d'application pour une même loi de l'évolution, différents selon certaines espèces ; les arguments sont pertinents dans chaque cas considéré : dans l'état actuel des connaissances, il me paraîtrait sage de donner un peu plus de souplesse à cette réflexion, que ce soit pour Homo lui-même ou pour l'ensemble du règne animal.

Les règnes animal et végétal, et même le règne minéral à un titre différent, sont embarqués dans la même galère. Ils subissent et subiront les lois de la nature et de l'évolution inéluctable vers la fin de la planète. Mais en attendant, la Terre continuera de tourner pendant quelques milliards d'années et la vie se poursuivra ou disparaîtra complètement, les plaques se déplaceront et s'entrechoqueront, les mers avanceront ou reculeront, les climats varieront et les palmiers repousseront à Orléans, à moins que ce ne soit les glaciers qui viennent, ou les deux à tour de rôle. Mais l'espèce Homo, après avoir encore évolué, aura disparu bien avant, à moins qu'elle n'ait émigré vers d'autres planètes... si elle se laisse aujourd'hui le temps de poursuivre la conquête entreprise ?

DISCUSSION

Claude-Joseph Blondel : j'ai particulièrement apprécié la communication de Georges Lienhardt, la documentation considérable qu'elle sous-tend, et les profondes réflexions dont elle a été assortie. Plusieurs savants ou philosophes, cités au cours de cet exposé, appellent de ma part les questions ou remarques suivantes :

1). Il a d'abord été rappelé que le père Teilhard de Chardin avait été conduit à refuser l'offre d'une chaire au Collège de France. Pour quelles raisons et dans quelles conditions a-t-il décliné une offre aussi prestigieuse ?

Georges Lienhardt : Selon certains textes de l'époque, repris par l'Encyclopedia Universalis, ses travaux scientifiques qui n'allaient pas dans le sens préconisé alors par son Église, ont amené sa hiérarchie à faire pression sur lui. Pour ma part je suis plein d'admiration pour ce savant qui a accepté une telle situation : il n'a renoncé ni à sa foi ni à sa conviction scientifique. Mais l'on peut imaginer le sacrifice que cela a demandé.

Claude-Joseph Blondel : 2) Le grand savant Cuvier a, si j'ai bien compris, fait preuve d'un scepticisme systématique vis-à-vis des hypothèses retenues par de nombreux chercheurs sur les origines et l'évolution de "l'homme". N'est-ce pas inattendu de la part d'une personnalité scientifique unanimement reconnue en son temps ?

Georges Lienhardt : Cette position de Cuvier est bien connue dans le monde scientifique, il était le chef de file des "créationnistes". Ceci n'enlève rien à la valeur de ses propres travaux et à son apport considérable. On peut simplement se demander jusqu'où il aurait pu faire avancer la connaissance, s'il avait su desserrer le frein que j'ai évoqué dans la première partie de ce travail ?

Claude-Joseph Blondel : 3) Est-il confirmé, et cela suscite également mon étonnement, que Lavoisier aurait affirmé : "Dieu est une hypothèse superflue". Je suppose que cette affirmation doit être ramenée aux seules limites d'un raisonnement purement scientifique et non pas théologique.

Georges Lienhardt : Il m'est difficile de répondre à cette question. Je crois que Lavoisier était réputé être matérialiste. On peut comprendre que pour un tel sceptique des choses divines, la théorie de l'évolution telle qu'elle se présentait alors, puisse se suffire à elle-même, mais cela n'apporte aucun argument aux tenants de l'une ou de l'autre pensée, voir ci-dessus la réflexion de Camille Flammarion.

Claude-Joseph Blondel : 4) La conclusion plutôt pessimiste de cette remarquable communication semble, enfin, corroborée par des informations récentes selon lesquelles un grand nombre d'espèces animales (on parle même du quart des espèces existantes), disparaîtrait à l'horizon 2020 -2025 ?

Georges Lienhardt : Oui, il faudrait que les hommes se ressaisissent mais en auront-ils le courage devant les sacrifices considérables de l'essentiel de leur confort que cela leur demanderait ?

André Brack : L'activité humaine est aujourd'hui une grande pourvoyeuse d'extinction d'espèces. On ne peut l'accepter, alors que l'on ne peut qu'admettre une catastrophe naturelle, telle la chute d'une météorite géante. Lors d'un récent colloque en région Centre, il a été montré que dans les trois menaces majeures dues à l'homme (effet de serre, pollution des eaux et biodiversité) il y a des preuves tangibles d'une dégradation à un horizon de quelques dizaines d'années.

Autre point, il semble que le déclic de la conscience d'exister ait provoqué la plus grande évolution chez l'homme ; ce dernier n'a pas l'exclusivité de la conscience du bien et du mal ; ainsi, un chien [bien éduqué] sait parfaitement quand il a bien ou mal fait. Malheureusement chez l'homme, cette conscience d'exister ne s'accompagne pas de la sagesse !

Gaston Souliez : Ce qui me semble le plus caractériser l'homme, c'est l'apparition d'une conscience qui lui permet de se positionner dans l'espace et dans le temps, de se projeter dans l'avenir, de transmettre une mémoire et des savoir-faire, autorisant le progrès sans oublier la conscience d'un bien et d'un mal.

1) Expliquer le développement du cerveau humain par la nécessité de donner plus de neurones à une espèce de plus en plus intelligente, comme le propose notre conférencier, me semble relever d'une approche peu scientifique. Je vois mal l'un de nos ancêtres décider avant de procréer se dire " faisons en sorte que notre petit ait un cerveau plus adapté à l'accroissement de notre intelligence".

Georges Lienhardt : Si l'on n'oublie pas l'immensité des temps géologiques, on peut émettre l'hypothèse que l'espèce Homo a été plus rapide que d'autres espèces pour acquérir certains caractères, et que certaines en sont aujourd'hui au point où Homo en était il y a 4 millions d'années ? Aujourd'hui, l'homme est le seul à disposer d'une façon aussi complète de la conscience, en sera-t-il de même dans plusieurs dizaines de millions d'années ? Il est établi que le volume du cerveau chez les hominidés, compte tenu de leur poids et de leur taille, est plus développé que chez les autres espèces ; et, pour ma part, je doute, aussi, qu'il s'agisse du résultat de décisions individuelles successives prises par des couples sur le point de procréer... !

Gaston Souliez : 2) Par ailleurs, je n'ai pas encore trouvé dans les différentes théories d'explications satisfaisantes au développement de l'évolution : progressive ? par sauts ? vers quelle finalité ? Comment une évolution se transmet-elle ? par un individu ou par une mutation concomitante dans un groupe d'individus ? sous quelle influence ?

Georges Lienhardt : Différents chercheurs ont tenté des hypothèses à partir de faits avérés ; j'ai essayé de les résumer. En revanche, ce que l'on ne connaît pas encore, je l'ai dit dans ma première partie, ce sont les mécanismes génétiques qui font qu'un caractère devienne acquis, c'est à dire transmissible. Mais je pense également qu'aucune théorie n'est aujourd'hui pleinement satisfaisante, chacune disposant d'arguments prouvés ; c'est pourquoi je me demandais tout à l'heure pourquoi, afin de satisfaire je ne sais quel besoin de généralisation, il ne faudrait retenir qu'une seule théorie ? pourquoi ce qu'une espèce a acquis par bonds ne l'a-t-il pas été mais progressivement par une autre espèce ?

Gaston Souliez : 3) Peut-on croire que la découverte et l'examen des fossiles de nos ancêtres nous permettront de répondre à ces questions ?

Georges Lienhardt : Il ne s'agit pas de croire mais de prouver, comme cela l'a déjà été dans nombreuses études des archives paléontologiques. L'avenir le dira.

Jean Lévieux : Les compétitions entre les différentes équipes font qu'il y a eu au moins quatre représentations philosophiques de l'arbre généalogique de l'espèce humaine, car il y a des écoles différentes en compétition les unes avec les autres.

Georges Lienhardt : Oui c'est toujours la grande et vieille question de la genèse telle qu'elle a prévalu depuis des millénaires.

Jean Lévieux : Pour la petite histoire, le fameux crane de Piltdown est l'œuvre des deux assistants dont le maître souhaitait tellement trouver le chaînon manquant ! Ils l'ont "fabriqué" et enfoui là où il fallait pour que la supercherie soit crédible. La vérité fut révélée par l'un d'entre eux sur son lit de mort !

André Delthil : Vous avez parlé du Proconsul, Quel est la signification de ce terme ?

Georges Lienhardt : Proconsul, en l'occurrence, est tout simplement le nom qui a été donné à un petit mammifère qui vivait il y a quelques 25 millions d'années et qui serait l'ancêtre commun aux hommes et aux singes. L'attribution d'un nom à tout individu répertorié, animal ou végétal (ou minéral) est certes nécessaire. L'usage veut que cette attribution soit faite par le spécialiste qui constate une nouvelle espèce (pas forcément celui qui a trouvé le fossile) ; celui-ci la fait avec des motivations très variées... Voir comment Lucie a été baptisée.

Dominique Schaefer : Ceci n'est pas une question mais une réflexion d'ordre un peu philosophique : Écrivons sur une feuille de 1/10 mm l'histoire d'une année et empilons les feuilles ainsi obtenues : trois millions d'années c'est 300 m, la hauteur de la tour Eiffel. Trois millions d'années, c'est Lucie et ce n'est pas grand chose par rapport à l'âge de la Terre ou celui donné à l'univers. Ce que je trouve étonnant c'est que l'homme appréhende, depuis bien peu de temps d'ailleurs, une histoire aussi longue.

Sans attendre 1 million d'années pour l'avenir de l'espèce humaine, songeons que nous sommes passés peut-être il y a quelques décennies près de la disparition de l'homme à travers une guerre atomique USA/URSS et la pollution qui en aurait découlé.

Gérard Hocnard : J'ai noté les chiffres que vous avez fournis à propos de la taille et du poids moyen du cerveau humain. Cela m'a rappelé une anecdote historique tout ce qu'il y a de plus véridique et que vous connaissez sûrement les uns et les autres, mais que je ne résiste pas au plaisir de vous livrer pour ce qui sera une conclusion frivole à nos débats.

Elle concerne Gambetta, mort aux Jardies, à Meudon, où Balzac avait, quelques décennies avant, conçu le projet d'acclimater des ananas. Étant donné les circonstances de sa mort, un médecin légiste avait été mandé pour faire une autopsie. Impressionné par le tour de tête de l'orateur cadurcien, il avait procédé à l'ablation du cerveau et l'avait emporté dans un bocal de formol pour l'étudier en laboratoire, car il était énorme.

Simplement, il existait à l'époque l'octroi et, arrivé à la porte de Paris, son fiacre fut arrêté par un préposé qui lui demanda ce qu'il transportait. Il eut beau affirmer, avec une mine de circonstance et tout le respect dû à l'objet, qu'il s'agissait du cerveau de M. Gambetta, le digne préposé n'en voulut rien croire. Il s'agissait de cervelle de bœuf, on ne la lui faisait pas, et pour pouvoir enfin passer le médecin légiste dut acquitter l'octroi sur "2 kg de cervelle de bœuf"...

L'EAU ET LE POUVOIR AU TEMPS DE L'EMPIRE ROMAIN¹

Alain Malissard

RÉSUMÉ

La conquête romaine n'est pas seulement militaire. Si, dans les régions qu'ils soumettent, les Romains créent de nouvelles structures urbaines dominées par les capitoles, ils introduisent aussi des habitudes que Tacite évoque, par exemple, dans l'Agricola² : peu à peu on se laisse séduire par nos vices, par le goût des portiques, des bains et des festins raffinés. côté des constructions et des habitudes alimentaires, l'eau est en effet toujours présente comme agent de civilisation et peut-être d'asservissement.

L'extraordinaire multiplication des monuments des eaux est le résultat d'une volonté politique qui a cherché d'abord, au temps de la République, à satisfaire les besoins d'une ville en plein développement ; utilisant sa richesse et les progrès de la technique, l'Empire a pu procurer plaisirs et loisirs à un peuple soumis, mais il a dû répondre ensuite et sans cesse aux besoins qu'il avait lui-même suscités. On est progressivement passé de l'utilitas, à la voluptas et à la démesure.



L'UTILITAS RÉPUBLICAINE.

La République a fait construire trois aqueducs, le premier en -312, les deux autres en -272 et -144, et ces constructions sont manifestement liées à la conquête et aux énormes profits qu'elle procure à l'État. C'est, par exemple, après la destruction de Carthage, en -146, qu'est installé, en -144, le plus important des trois aqueducs, l'*aqua Marcia*. De l'un à l'autre, les progrès sont remarquables, puisque l'on passe d'un débit théorique de 74 000 m³ pour le premier³, à un débit de 190 000 m³ pour le troisième. Ce spectaculaire accroissement des rendements marque déjà l'apparition d'un esprit nouveau dans le système républicain. L'image du vieux romain austère, puisant l'eau de la rivière ou la tirant d'un puits, s'efface au profit d'une vision plus citadine : celle d'un homme ou d'une femme emplissant leur amphore ou leur seau de l'eau d'une fontaine.

En dotant Rome de ses premiers aqueducs, le pouvoir républicain entreprenait en fait de placer la Ville à la hauteur de ses conquêtes et créait un nouvel urbanisme dans lequel l'eau était appelée à tenir un rôle primordial. Il s'agissait cependant toujours d'utilité publique plutôt que de confort individuel et la gestion répond alors à des normes très précises : l'eau est publique, c'est l'*aqua publica*, c'est-à-dire qu'elle appartient au peuple et n'est destinée qu'à l'alimentation des fontaines qu'on installe en même temps dans les rues. Elle ne peut donc être concédée à des particuliers que dans des conditions bien définies ; seul peut être en effet accordé l'usage des eaux de trop-plein, les *aquae caducae*, qui coulent par-dessus le bassin des fontaines et qui se trouvent ainsi sans possesseur et sans immédiate utilité ; ne peuvent en outre en profiter que les propriétaires de bains ou de blanchisseries qui doivent s'acquitter d'une redevance et les transporter à leurs frais. Même ainsi livrée à des particuliers, l'eau reste de la sorte à la disposition de tous, puisqu'elle enrichit le domaine public et sert à des activités dont chacun peut profiter.

¹ Séance du 15 avril 2004.

² Tacite, *Agricola*, 21,3 : "*paulatimque discessum ad delenimenta vitiorum, porticus et balnea et conviviorum elegantiam.*" Il s'agit ici des Bretons et Tacite ajoute : "*idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset*" (dans leur inexpérience, ils appelaient civilisation ce qui contribuait à leur asservissement).

³ L'*aqua Appia*.

Cependant, mais à titre exceptionnel et après accord du Sénat, l'eau peut être gratuitement conduite aux maisons de certains citoyens méritants. Là encore, et malgré les apparences, elle conserve son caractère public et commun : le peuple dispose en effet d'un bien qui lui appartient en propre et dont il use comme d'une récompense assez semblable dans l'esprit à celle du Prytanée dans lequel la démocratie athénienne pouvait nourrir et loger à vie certains de ses grands hommes.

Sur le parcours de l'aqueduc, la réglementation républicaine était de même nature : certains propriétaires pouvaient éventuellement tirer de l'eau, à condition toutefois de ne recueillir que ce qui coulait des fissures ou de ne la prendre qu'à la source et aux bassins qui se trouvaient à l'air libre. Les quantités récupérables étaient donc assez faibles et les amendes importantes en cas de fraude : 100 000 sesterces pour une irrigation ou une tentative d'irrigation, même commise par un esclave pourtant jugé irresponsable.

Ces grands principes étaient bien ceux d'un pouvoir qui se voulait au seul service du peuple et ne gérait les affaires que dans l'intérêt de la communauté. Quelques signes portent cependant déjà la marque de l'évolution à venir. Les censeurs⁴ Appius Claudius Caecus et Caius Plautus Venox décidèrent par exemple, ensemble et conformément à la loi, d'ouvrir une route vers le sud et de construire le premier des aqueducs romains, mais Appius Claudius n'hésita pas à duper Plautus en annonçant la fin de leur mandat et en faisant ainsi démissionner son collègue. Resté seul en charge, il put, grâce à cette manœuvre hautement politicienne, donner son propre nom à leurs deux grandes réalisations communes : l'aqueduc s'appela *aqua Appia*, la route s'appelle encore *via Appia*. De même les descendants du préteur Marcus Rex, qui avait donné son nom au troisième aqueduc, l'aqua Marcia, firent reconnaître à leur famille le droit de l'entretenir.

On voit ainsi que la construction des aqueducs est, dès l'époque républicaine, un moyen de promotion personnelle et que leur entretien peut passer de l'État à de riches particuliers, ce qui est une des premières manifestations de cet évergétisme⁵ que l'empire se réservera dans la Ville, mais qu'il encouragera systématiquement dans les provinces.

AGRIPPA OU LA TRANSITION.

L'Empire, qui naît en -27, va d'abord restaurer et consolider les apports républicains mis à mal par des années de guerre civile, et la transition entre la République et l'Empire sera brillamment assurée par Marcus Vipsanius Agrippa, compagnon fidèle et gendre d'Octave-Auguste. En -33, six ans avant l'instauration du principat, Agrippa accepte en effet de devenir édile, alors qu'il avait été consul, c'est-à-dire de revenir à un rang bien inférieur, afin de pouvoir prendre en main la gestion des eaux de Rome⁶, mission qu'il assumera avec beaucoup d'autres jusqu'à sa mort en -12.

Trois traits marquent nettement la grande œuvre d'Agrippa.

Le principe d'utilité publique demeure prioritaire et l'alimentation en eau de Rome est renforcée par la densification du réseau et par la construction d'un nouvel aqueduc d'importance moyenne, l'*aqua Julia*.

Cependant, si le principe d'utilité publique reste prioritaire, les notions de confort, d'esthétique et de plaisir font en même temps leur apparition. C'est ainsi que les premières fontaines décoratives se dressent maintenant à côté des points d'eau ordinaires et que l'on entreprend la mise en place d'un bassin spécial uniquement destiné aux naumachies, c'est-à-dire à la reconstitution spectaculaire de grandes batailles navales. En même temps, Agrippa réaménage le Champ de Mars en y installant une vaste pièce d'eau, des portiques et le premier bâtiment méritant le nom de thermes. Surtout, il fait ouvrir ou restaurer près de deux cents établissements de bains qu'il met gratuitement à la disposition du peuple en les prenant entièrement à sa charge.

⁴ Elus pour 18 mois tous les cinq ans, les censeurs avaient, entre autres charges, celle de s'occuper des adjudications publiques pour les cinq années à venir.

⁵ D'origine grecque, le mot désigne le fait de contribuer personnellement au bien-être de ses concitoyens. L'évergète est donc un bienfaiteur.

⁶ Les édiles avaient dans leurs fonctions l'hygiène et l'entretien de la ville.

Pour répondre, au moins partiellement, à ces nouveaux besoins, un autre aqueduc est construit, l'*aqua Virgo*, qui fournit essentiellement l'eau nécessaire aux installations du Champ de Mars. Cette dernière adduction est administrée par une équipe spéciale, la *familia propria*, qui, comme son nom l'indique, appartient à Agrippa et ne dépend que de lui. L'aqueduc devient ainsi la propriété de celui qui le fait construire ; même s'il sert à tous, il n'appartient qu'à un seul ; il passe de la *res publica* au *princeps*, de l'État à celui qui dirige l'État. À la mort d'Agrippa, la loi de 11 av. J.C. créera un véritable ministère des eaux, la *cura aquarum publicarum*, dont le fonctionnement sera assuré par la *familia propria*, devenue équipe impériale, et le financement directement garanti par le *fiscus*⁷.

On voit qu'avec Agrippa la politique de l'eau change nettement de direction. Le pouvoir assure le nécessaire, propose quelque chose en plus et se donne à titre personnel les moyens de réussir en créant ses propres aqueducs. La voie de la politique impériale est ouverte : on ne se contentera plus de répondre aux besoins, on en créera de nouveaux pour se rendre populaire en les satisfaisant. Dès l'an 2 ap. J.C., Auguste fera construire un aqueduc uniquement destiné à l'alimentation de sa naumachie⁸.

En s'inspirant des traditions républicaines et en les resserrant autour du prince, l'édilité d'Agrippa avait en fait mis en place un nouveau système administratif et surtout une nouvelle conception qui deviendrait, jusqu'à l'extrême, celle de l'Empire. En 52 ap. J. C., les deux aqueducs inaugurés par l'empereur Claude, l'*Anio novus* et l'*aqua Claudia*, apportent à eux seuls autant d'eau que tous les autres réunis. Avec cet énorme accroissement des débits, l'évolution se confirme et le pouvoir s'engage dans une gestion de l'eau qui organise, à Rome et dans les provinces, les loisirs et les plaisirs du peuple. On passe de l'*utilitas* à la *voluptas*.

UNE POLITIQUE DE LA VOLUPTAS

À la fin du I^{er} siècle toutes les villes importantes sont, comme Rome, équipées d'aqueducs. L'eau coule aux fontaines publiques et ruisselle dans les nymphées splendidement décorés ; elle emplit les cuves des foulons, nettoie les latrines et purge les égouts. La vie, l'hygiène et la sécurité sont partout assurées. La fin du I^{er} siècle voit aussi s'élever les grands thermes, qui, après l'abandon des naumachies, trop répétitives, trop coûteuses ou politiquement gênantes, vont devenir un instrument essentiel du pouvoir impérial.

Ce type d'établissement, d'origine grecque, existait déjà, mais à une échelle restreinte, en Italie du sud, à Herculaneum ou à Pompéi par exemple, mais l'abondance des eaux, les progrès de la construction et surtout la volonté du pouvoir impérial vont leur donner une ampleur considérable.

Il s'agit de très grands établissements de bains dans lesquels on passe, après s'être dévêtu dans l'*apodyterium*, d'une salle tiède (*tepidarium*) à une salle chaude (*caldarium*), avant de revenir à une salle froide (*frigidarium*) équipée le plus souvent d'une vaste piscine. À Rome, on l'a dit, les premiers thermes, de dimensions encore modestes, ont été construits par Agrippa, Néron en installe de plus importants, Titus ensuite, mais le modèle canonique est fourni par Trajan, qui établit symboliquement les siens sur les ruines et l'emplacement de la Maison Dorée néronienne.

Le *tepidarium*, le *caldarium* et la grande piscine du *frigidarium*, encore appelé *aula* ou *basilica*, forment désormais un bâtiment compact et cohérent qui comporte, à droite et à gauche des trois salles traditionnelles et symétriquement, des vestiaires, des étuves sèches et des pièces utilisées pour les massages, les soins esthétiques ou le repos. Le balnéaire et ses annexes se dressent en outre au cœur d'une extraordinaire composition de jardins, d'exèdres, de portiques et de palestres en plein air. Enfermé dans une enceinte à quatre portes monumentales, l'ensemble peut accueillir chaque jour des milliers de visiteurs et se présente comme un immense et féerique monde à part.

⁷ Et non par l'*aerarium*. Trésors publics l'un et l'autre, le *fiscus* dépend directement de l'Empereur, alors que l'*aerarium* du Sénat.

⁸ L'*Alsietina*.

C'est d'un monde à part en effet qu'il s'agit, car les thermes offrent bien autre chose que de l'eau et des bains. Ils constituent une sorte de microcosme des loisirs dans lequel les baignoires et les piscines abolissent toutes les hiérarchies sociales. On y trouve l'occasion de se rencontrer, de pratiquer des sports, de se détendre en contemplant les œuvres d'art installées dans la *basilica*, de fréquenter la bibliothèque ou d'écouter des conférences et des concerts, l'occasion en fait d'être un instant ailleurs et d'oublier pour un temps les tracasseries et les difficultés de la vie quotidienne.

Surtout, enfermés dans leurs murs et protégés comme par un *limes*⁹, les thermes, comparables, dit un auteur, à des provinces, offrent délibérément une sorte de reflet d'un monde idéal, avec ses villes, figurées par les bâtiments en dur, ses campagnes et ses montagnes, figurées par les bassins, les canaux, les jardins et la profusion des mosaïques et des œuvres d'art. L'organisation des thermes exprime ainsi symboliquement l'ordre d'un monde administré et protégé par un pouvoir autoritaire et bienveillant qui peut en outre en reproduire à volonté les agréments et les bienfaits.

En construisant ces palais du peuple, auxquels il donne toujours son nom, l'empereur magnifie son pouvoir et se présente comme le maître tout puissant de l'univers. Déjà capable de soumettre à sa volonté les animaux sauvages et dangereux qu'il produit dans les amphithéâtres, il se montre aussi capable de dominer la nature en maîtrisant les feux qui ronflent dans les fours, en amenant les fleuves en ville et en soumettant l'eau aux plaisirs et aux agréments de son peuple. Maître de l'eau, l'empereur-dieu assure à la fois la vie et les plaisirs de la vie. Dans les thermes, il n'occupe pas seulement l'espace, il annexe aussi le temps : il crée des habitudes et des besoins dont la satisfaction lui assure l'ordre et la paix sociale.

Fonctionnant comme un véritable service public permanent et quasiment gratuit, les thermes installèrent rapidement dans toute l'étendue de l'Empire une pratique et un art de vivre qui étaient ceux de Rome et de l'Italie, centres du pouvoir. Plus efficacement que les spectacles et que les jeux, plus facilement que la langue, ils contribuèrent à assurer l'unité de l'Empire et la stabilité du pouvoir central en diffusant partout un message de paix, de puissance et de bien-être. L'eau devint de la sorte un puissant instrument de romanisation. Pour reprendre, en la complétant, la célèbre formule de Juvénal, le peuple ne cessa plus de réclamer *panem, aquam et circenses*, du pain, de l'eau et des jeux.

Qu'il s'agisse de fontaines décoratives ou d'immenses établissements luxueux et coûteux, le pouvoir impérial se présentait ainsi comme un bienfaiteur et pratiquait un évergétisme qui devait lui attirer la reconnaissance des peuples soumis et privés de liberté. Les loisirs du peuple justifiaient en fait les droits du prince.

Dans les provinces, la politique de l'eau permettait aussi de rallier les élites enrichies qui participaient à la vie collective en consacrant une partie de leur fortune à l'embellissement de la cité et s'y trouvaient ainsi reconnues comme bienfaiteurs, au même titre que l'empereur à Rome. Mise à part une personnalité comme Hérode Atticus, la plupart des grands notables ne pouvaient construire ni aqueducs ni thermes et ces grandes réalisations restèrent toujours l'apanage du pouvoir central ; ils pouvaient cependant offrir des fontaines monumentales, des bassins décorés ou même, à Sens par exemple, la façade des thermes. Comme celle des empereurs, la générosité du donateur était toujours rappelée sur une plaque indiquant que les travaux avaient été réalisés à ses frais. À côté du grand évergétisme impérial, l'évergétisme local contribuait aussi à l'équilibre de l'Empire en permettant au pouvoir central de bénéficier à la fois des faveurs de la plèbe et du ralliement des élites.

LA DÉRIVE D'UNE POLITIQUE.

Une fois mise en place, et comme emportée par l'accroissement des populations et des besoins, la politique de l'eau parut cependant si profitable qu'elle en devint systématique. C'est la raison pour laquelle, à la chute des Flaviens en 96, et dans une grave crise économique, le premier des Antonins, Nerva, eut comme immédiate préoccupation de faire établir ce qu'on appellerait maintenant un audit des eaux de Rome. La tâche fut confiée à un haut fonctionnaire intègre et consciencieux, Sextus Julius Frontinus, qui mena l'enquête avec diligence et produisit un rapport

⁹ C'est le nom donné à la frontière fortifiée qui protège l'empire à partir du I^{er} siècle.

accablant pour les deux dynasties précédentes. Ce document, qui fut rendu public en 98 et nous est parvenu sous le titre de *aquaeductu Urbis Romae*, relevait en fait un certain nombre de graves anomalies : d'un point de vue technique, mauvais entretien des aqueducs, d'un point de vue administratif, détournement du personnel public à des tâches privées, présence d'agents rétribués par le service des eaux mais employés ailleurs, détournements de taxes et de fonds. Mais le rapport dénonçait surtout toute une série de fraudes qui entraient évidemment en contradiction avec les principes fondamentaux que la République avait édictés et dont le nouveau pouvoir désirait, au moins théoriquement, se rapprocher : l'eau, appartenant en principe à tous, était fréquemment détournée pour des usages privés grâce à la complicité des agents du service des eaux qui acceptaient, moyennement récompense, de pratiquer des piqûres sur les canalisations publiques.

Trajan, qui succéda à Nerva en 98, suivit certainement les conseils de Frontin et les conclusions de son rapport : il réprima les abus, remit certaines des lois anciennes en vigueur, punit les fraudeurs et réforma pour longtemps la *cura aquarum*. Il profita cependant aussi de la réforme pour affirmer la mainmise impériale sur les eaux en autorisant les concessions à des particuliers ; ces derniers devaient cependant en faire la demande à l'empereur qui acceptait ou refusait selon son bon vouloir et la qualité des demandeurs. Comme celle du peuple, l'eau des familiers autorisés devenait ainsi le don bienveillant du prince à ses fidèles et loyaux sujets. Après Agrippa, Claude et Titus, Trajan avait en effet parfaitement compris tout le profit que le pouvoir pouvait tirer de l'abondance des eaux et des plaisirs d'un peuple toujours privé de liberté démocratique.

C'est pourquoi sans doute il fit construire en 109, après sa victoire sur les Daces, à la fois les grands thermes et un nouvel aqueduc, l'*aqua Traiana*, qui permit d'alimenter certains quartiers encore défavorisés de Rome, comme le Trastevere.

Ce retour à une politique de construction, qui s'explique par la fin de la crise économique obtenue grâce à l'arrivée de l'or pris aux Daces, marque l'apogée de la politique des eaux mais est aussi le premier signe d'une dérive très caractéristique.

Au III^e siècle l'Empire s'affaiblit, son unité se défait, son intégrité est mise en péril par les pressions barbares et le pouvoir semble ne plus pouvoir se défendre que par la construction de nouveaux monuments des eaux. Caracalla fait construire en 216 des thermes gigantesques¹⁰, encore bien visibles à Rome et qu'alimente une dérivation de l'*aqua Marcia*. Alexandre Sévère dresse en 226 un dernier aqueduc particulièrement élégant qui n'alimente plus que les thermes qu'il fait établir par-dessus ceux que Néron avait installés¹¹. Dioclétien enfin, au moment même où le pouvoir se partage entre deux Augustes et deux Césars dont aucun ne réside¹² à Rome, construit vers 300 les derniers et les plus vastes de tous¹³ ; il les dédie "à ses chers Romains", qu'il connaît à peine puisqu'il siège en permanence à Split ou à Nicomédie.

Ces dernières constructions sont peu utiles, mais elles ont une valeur de symbole. Leurs dimensions, leur élégance ou leur gratuité servent en effet de force. Elles disent la grandeur et la richesse de Rome et suggèrent l'idée que la Ville peut encore tirer d'elle-même d'importantes ressources. Elles font croire à la puissance et à l'éternité d'un Empire qui pourtant se délite ; seul en effet un pouvoir riche et sûr de lui peut élever ainsi des monuments splendides et sans autre objet que ses plaisirs ; elles créent l'illusion d'une force qui n'agit que par la beauté. À cette époque, il y avait à Rome 12 grands thermes, 950 établissements de bains, 1352 fontaines monumentales et les canaux d'aqueducs s'enchevêtraient et se superposaient à l'entrée de la Ville ; en reproduisant sans trêve les monuments qui avaient le mieux exprimé l'extension de sa puissance, l'Empire se noyait dans sa propre politique et cherchait encore l'éternité dans l'écoulement continu des eaux.

¹⁰ Ils s'étendent sur une superficie de 140 000 m².

¹¹ L'*aqua Alessandrina*.

¹² Leurs résidences se trouvent à Milan, Nicomédie, Trèves et Sirmium.

¹³ Etablis sur 150 000 m², ils peuvent accueillir 3 000 baigneurs et ont été construits au temps de la grande persécution par 40 000 esclaves chrétiens.

La grande politique de l'Empire romain unit ainsi curieusement deux éléments qui paraissent l'un et l'autre insaisissables : l'eau et le pouvoir. C'est maintenant dans le marbre sec des grandes fontaines, dans les murs gigantesques, les mosaïques et les pavements des grands thermes, dans les canaux vides et les hautes arcades des aqueducs que Rome reste pour nous la plus présente : l'eau et le pouvoir se sont figés dans la pierre.

DISCUSSION

Bernard Bonneviot : La quantité d'eau arrivant à Rome en 52 ap. J.C. est du même ordre de grandeur que celle qui est actuellement distribuée à Paris "intra muros" pour une population qui est environ cinq fois plus importante. Il est à noter que ce sont les Gaulois qui ont inventé le savon ; à Rome on se grattait pour se nettoyer.

Alain Malissard : En effet, mais le principe de distribution n'est pas le même. À Rome l'eau coule sans arrêt dans les fontaines publiques et se déverse ensuite dans le grand égout qu'elle contribue à entretenir et à purger. On se gratte en effet avec le strigile qui est un instrument d'origine grecque essentiellement utilisé par les sportifs qui doivent enlever de leur corps l'huile dont ils se sont enduits et la poussière qui y adhère. Pour se laver, au sens courant du mot, on utilise une substance végétale, la racine de saponaire. Les saponarii, marchands de savon, ne sont attestés à Rome qu'à partir du IV^e siècle.

Pierre Bonnaire : Dans le rapport de Frontin, existe-t-il des données sur la ressource en eau ? Des données qui pourraient nous donner une idée du climat ?

Alain Malissard : Non. Frontin ne s'intéresse en quelque sorte qu'à l'eau qui circule dans Rome et qu'à sa gestion. La question de la ressource n'est pas posée. Elle ne l'est pas davantage par Vitruve ou Pline l'Ancien.

Henri Dransard : Vous nous avez parlé de l'importance des ouvrages construits pour l'amenée de l'eau. Qu'en était-il pour son évacuation ?

Alain Malissard : C'est un vaste problème. Pour faire simple, disons qu'il existe, à partir de l'époque impériale, deux types de villes : les cités "modernes" qui sont équipées d'égouts et les villes plus anciennes qui n'en disposent pas. Dans les villes anciennes, l'eau de trop-plein s'écoule dans la rue pour être rejetée dans un fleuve ou dans la mer. Le cas de Pompéi est à cet égard très caractéristique ; ville ancienne dotée d'un aqueduc à l'époque d'Auguste, l'aqueduc de Serino, elle ne comportait pas d'égout et toutes les eaux usées, produites par les foulons, les thermes ou les latrines publiques et privées, s'épanchaient dans les rues jusqu'au Forum ; ce n'est qu'à partir du Forum que des canalisations souterraines conduisaient les eaux jusqu'à la mer ; cette situation explique qu'on ait fait placer, en travers des voies, ces larges blocs de pierre, suffisamment espacés pour ne pas entraver le passage des chariots, qui permettaient aux passants de traverser sans se tremper les pieds dans un mélange peu ragoûtant. Dans les villes construites à partir du I^{er} siècle ap. J.C., l'égout est en revanche toujours prévu en même temps que l'aqueduc et le tracé des voies ; c'est le cas, par exemple, à Saint-Romain-en-Gal. Rome, ville ancienne, est un cas particulier, puisque le grand égout, la cloaca maxima, avait été construit vers la fin de l'époque royale au VI^e siècle avant J.C. C'est que les premiers habitants s'étaient installés sur des collines qui dominaient un site rendu marécageux par le cours irrégulier du Tibre ; pour étendre la ville dans la plaine qui allait devenir le Forum, il avait été nécessaire de drainer tout l'espace et ce travail avait été effectué par les Etrusques, qui étaient d'excellents constructeurs, d'où l'attribution du grand égout aux rois étrusques, les Tarquins.

Georges Lienhardt : À propos de "l'abonnement" par écoulement libre, je rappelle que ce principe existait encore il y a juste quelques décennies à Marseille. Le coût de l'abonnement était fonction du diamètre de la buse. Est-ce là un héritage direct comme tant d'autres des Romains ?

Alain Malissard : Oui. Ce système était une survivance du système antique. Les Romains contrôlaient en effet la quantité d'eau délivrée au moyen d'une prise de bronze calibrée, poinçonnée par le service des eaux et nommée calix, qu'on adaptait au conduit ou au réservoir et qui réglait le débit. C'est ce calix qui était à l'origine de certaines fraudes dénoncées par Frontin : moyennant récompense les fontainiers acceptaient de placer un calix d'un calibre supérieur à celui qu'ils déclaraient officiellement.

Georges Lienhardt : Ce n'est pas l'objet de la conférence, mais peut-on avoir une idée de la ressource. Où les Romains puisent-ils cette eau qui ne peut arriver à Rome que par gravité et d'après la longueur des aqueducs, au maximum à une centaine de kilomètres ?

Alain Malissard : Pour tous les aqueducs jusqu'à Trajan l'eau provient du fleuve Anio. L'aqueduc de Trajan conduit l'eau à partir du lac de Braciano, à l'ouest de Rome ; celui de Sévère Alexandre la prend sur les pentes des Monts Albains.

Georges Lienhardt : Les naumachies devaient être l'occasion d'un gâchis considérable. Comment étanchéiser les arènes que l'on transformait en lac ?

Alain Malissard : La naumachie d'Auguste est un bassin, comparable à une vaste piscine et probablement étanchéisé, comme les citernes, au mortier rouge (opus signinum). Les amphithéâtres n'ont probablement jamais été utilisés pour des naumachies. Au Colisée, elles n'ont pu être données que lorsque l'arena, c'est-à-dire la piste, n'était pas encore complètement installée. Quand l'édifice a été terminé, il est devenu impossible de le remplir et de le vider. En outre on pense maintenant de plus en plus que ces combats navals se déroulaient dans peu d'eau et ne comportaient pas l'intervention de vrais bateaux ; il s'agissait plutôt de décors ou de machineries de théâtre.

Jacques-Henri Bauchy : Quid de la valorisation sacrale des eaux gallo-romaines ?

Alain Malissard : Il n'est pas possible d'entrer ici dans les détails de ce très vaste sujet. Disons seulement que cette valorisation des eaux sacrales est à l'origine d'un bon nombre de nos stations thermales et qu'elle a été aussi un facteur de résistance à la romanisation ; c'est la raison pour laquelle les noms des dieux gaulois comme Burbo, Luxio, Lucho se sont maintenus jusqu'à nos jours (Bourbon, Luchon, Luxeuil) à côté des noms d'origine latine (Aix, Aigues, Dax).

Pierre Gillardot : Quelle était la qualité de l'eau distribuée à partir des aqueducs ?

Alain Malissard : L'eau distribuée était l'eau du fleuve Anio, certainement peu pollué, surtout si on le compare au Tibre. L'aqueduc de Trajan ne prenait pas l'eau directement dans le lac de Braciano, mais dans les sources voisines. Selon Pline l'Ancien et Frontin, l'eau de l'aqua Marcia était particulièrement pure et Frontin s'indigne de voir que l'impéritie et la négligence des fontainiers conduisent à la mélanger, lors de son arrivée à Rome, avec l'eau moins bonne de l'Anio vetus. On voit aussi Trajan faire remonter, au prix d'importants travaux, les sources de l'Anio novus jusqu'au lac des environs de Subiaco. On se préoccupait donc de la qualité de l'eau, mais nous ne pouvons pas en savoir davantage.

Pierre Gillardot : Y-avait-il une inégalité entre les habitants devant l'accès à l'eau ?

Alain Malissard : Oui. Le petit peuple ne dispose que de l'eau des fontaines publiques. L'eau à domicile n'est attribuée qu'aux citoyens méritants sous la République ; sous l'Empire elle est sans doute soit payante, soit réservée aux favoris de l'empereur.

Pierre Gillardot : Comment les porteurs d'eau travaillaient-ils : moyen de portage, organisation éventuelle de la profession, qui sont les porteurs ?

Les porteurs d'eau ne sont guère connus que par la comédie latine. Elle les présente comme de solides gaillards qui portent une amphore à l'épaule et peuvent entrer dans les maisons pour rendre aux dames seules d'autres services que la simple fourniture d'eau.

Claude Hartmann : Un rapprochement. Vous avez insisté sur le rôle que tenaient les bains dans la vie de la société romaine. En quittant ses vêtements, le citoyen gomme pour un temps les différences sociales. Les choses ne sont pas tout à fait comparables, mais j'ai pensé au Japon, où, depuis très longtemps, les bains publics ont une grande importance. Dans un établissement public, le plaisir de la conversation est une attraction au même titre que la détente procurée par un bain brûlant. Si les petits établissements disparaissent peu à peu, les sources thermales restent très prisées. Dans les grandes villes -les préoccupations commerciales n'en sont certes pas absentes- s'ouvrent de très importants établissements de bains... On songe aux thermes de Caracalla que vous venez d'évoquer.

Alain Malissard : En effet. La civilisation japonaise est une civilisation du bain familial ou collectif ; un proverbe japonais dit même que les amis du bain sont les meilleurs amis. Il en va de même pour la civilisation arabe : le hammam est l'héritier direct des bains romains.

Dominique Schaefer : Sur la qualité de l'eau. Vous nous avez dit que l'eau provenait essentiellement d'une rivière. Sans doute était-elle choisie pour sa qualité. Néanmoins, dès lors qu'il n'existait pas de traitement, quid de l'eau utilisée pour l'alimentation ? Certains d'entre nous se rappellent sans doute le temps où, à Paris, il y avait deux réseaux de distribution : l'eau de Seine pour l'arrosage des jardins, le nettoyage des sols d'une part, l'eau de source dite eau potable pour la consommation disons " humaine".

Alain Malissard : On boit évidemment l'eau de la rivière, comme encore au XIX^e siècle, puisque Chateaubriand dit quelque part qu'il a bu de l'eau de tous les fleuves près desquels il a médité dans ses voyages ! On s'efforce évidemment de capter une eau propre et Frontin désire que l'on réserve l'eau trouble de l'Anio vetus pour l'arrosage des jardins. Pour s'assurer de la qualité de l'eau, Vitruve et Pline donnent quelques recettes intéressantes comme de s'enquérir soigneusement de l'état de santé de ceux qui habitent près des eaux que l'ont veut capter ou de regarder si de petits vers y vivent, dans ce cas l'eau est potable !

Dominique Schaefer : Dans l'encadré final du très intéressant et clair tableau, je comprends bien le système "pour l'empereur", " pour les services publics". Il semble que ce soit pour les maisons et entreprises privées qu'existait un système de concessions. En quoi peut-on le comparer avec nos concessions d'exploitation actuelles ?

Alain Malissard : Il n'est guère, je pense, comparable. L'eau dépend entièrement de l'État ; pour en obtenir à domicile, il faut en faire, à partir de Trajan, la demande à l'empereur qui, s'il accepte, transmet au curateur des eaux pour exécution et contrôle ; le privilège ainsi obtenu est strictement personnel et l'eau est gratuite. S'agissant d'entreprises (foulons, petits établissements de bains) l'eau est soumise à redevance et la demande doit être renouvelée quand l'entreprise change de propriétaire.

LA PÉDAGOGIE DE KANT¹

Pierre Muckensturm

RÉSUMÉ

Emmanuel Kant est mort le 26 janvier 1804. C'est dans le monde occidental, le plus grand philosophe des temps modernes. L'histoire de sa vie est d'une parfaite simplicité puisqu'il ne quitta jamais Königsberg, sa ville natale, où il fit ses études et enseigna à l'Université.

Ses "Réflexions sur l'éducation" mises en forme par un de ses élèves ne figurent pas parmi ses ouvrages majeurs, mais elles éclairent utilement certains aspects de sa doctrine. Elles s'inscrivent dans le mouvement, général au XVIII^e siècle, d'intérêt pour l'éducation avec Locke, Rousseau et Basedow que Kant connaissait bien. Il avait en outre une expérience personnelle en ce domaine puisqu'il fut précepteur de 1746 à 1755. L'ouvrage prolonge "la Critique de la Raison pure" et "la Critique du Jugement" où Kant définit le domaine de la raison et du savoir et "la Critique de la Raison pratique" où sont établis les fondements de la morale.

*Kant veut d'abord, dans l'éducation faire une place au **travail** qui, contrairement au dressage et au jeu, assure la synthèse des contraintes extérieures et de la liberté personnelle dans le projet.*

*Mais l'objectif essentiel de l'éducation est la **formation morale**. Elle est fondée sur la raison, présente en chaque être humain, ce qui permet de proposer à tous une maxime simple, adaptable aux diversités de temps et de lieu : "Agis comme si la maxime de ton action pouvait être érigée en règle universelle". La mise en pratique de cette règle suppose que l'on développe chez l'élève la fermeté du caractère, le respect de la vérité et le souci des autres.*

*La complète cohérence de la morale kantienne est assurée par la reconnaissance des postulats rationnels que sont "l'immortalité de l'Âme, l'existence de Dieu et la liberté de l'Homme". Dans la **Religion**, ces postulats peuvent, une fois la conversion opérée, acquérir le statut d'articles de foi qui ont désormais la certitude qui fournit la croyance. Mais cette différence de statut ne change rien aux règles de la conduite humaine. Faire le bien correspond également aux impératifs de la morale et aux commandements de la religion.*

On peut aussi "développer en l'Homme toute la perfection dont il est susceptible", perfection qui doit viser, au-delà de l'individu, l'Homme de demain, tourné vers la vertu, soucieux de sa perfection personnelle et respectueux de la liberté d'autrui. C'est l'Homme de la démocratie, telle qu'on la rêvait au siècle des Lumières.



Emmanuel Kant est mort le 26 janvier 1804. Le 200^{ème} anniversaire de sa mort est presque passé inaperçu ; il est en effet bien difficile de célébrer un philosophe dont l'œuvre apparaît d'un abord austère et peu accessible au lecteur non spécialiste.

C'est pourtant le plus grand philosophe moderne du monde occidental. Toute la pensée contemporaine s'organise autour de son œuvre, soit qu'elle la prolonge, soit qu'elle la conteste, et Kant s'inscrit dans la lignée de Platon, Aristote, saint Thomas et Descartes. Si ardue qu'elle soit, cette œuvre influence encore aujourd'hui, de façon invisible mais bien réelle, les façons d'être et de penser de millions de nos contemporains. Il m'a donc semblé indispensable de célébrer modestement sa mémoire, et l'exposé sommaire d'un aspect peu connu de son œuvre n'a d'autre prétention que d'en rappeler l'importance, et de témoigner du respect que l'on doit à son auteur.

¹ Séance du 2 décembre 2004.

L'histoire de sa vie tient en peu de mots. Il est né à Königsberg en 1720, et y a passé toute sa vie sans jamais s'en éloigner plus que de quelques lieues. Issu d'une famille modeste – le père est sellier – il est le quatrième d'une famille de onze enfants. Intelligent, il obtient une bourse pour entrer au collège, et, de là, à l'Université de sa ville natale où il conquiert tous ses grades. Contraint de gagner, pendant neuf ans, sa vie comme précepteur, il est enfin nommé "privat docent", puis professeur titulaire en 1770. Il sera doyen en 1792. Il publie de nombreux ouvrages qui ont un retentissement considérable, et il est membre des Académies de Berlin, de Saint-Petersbourg et de Vienne.

Resté célibataire, il mène une existence d'une régularité exemplaire. Il fait chaque jour la même promenade dont, dit la légende, l'horaire et l'itinéraire ne seront changés qu'à deux reprises : à la publication du *Contrat Social* de Rousseau, et à l'annonce de la prise de la Bastille. Sa vie n'a cependant rien d'austère ; il fréquente les salons où sa conversation et sa compagnie sont appréciées, et reçoit chaque semaine des amis à déjeuner.

À sa mort, il fut enterré dans la cathédrale de Königsberg, et l'on grava sur sa tombe la phrase célèbre extraite de *La Raison pratique* : "Der bestirnte Himmel über mich, das moralische Gesetz in mir" (le ciel étoilé au-dessus de moi, la loi morale en moi). La cathédrale fut gravement endommagée pendant la guerre, et Königsberg, annexée par l'U.R.S.S., devint Kaliningrad, mais la tombe de Kant fut respectée, et les mariés y déposaient un bouquet en mémoire du grand homme, le jour de leurs noces, selon la coutume soviétique.

En 1974, les autorités voulurent détruire la cathédrale pour construire un cinéma. Habilement, les intellectuels locaux publièrent un article selon lequel Kant avait inspiré Marx et, par ce moyen détourné, obtinrent l'abandon du projet. La tombe de Kant était sauvée.

Kant a enseigné la pédagogie pendant quatre semestres à l'Université, en 1776-77, en 1780 et enfin pendant les semestres d'hiver de 1783-84 et 1786-87. On ignore dans quelles conditions exactes furent donnés ces cours ; il est douteux qu'il l'ait fait par choix personnel, car il n'en a pas véritablement rédigé le texte et s'est contenté de remettre ses notes à son élève Rink, lui laissant le soin de les mettre en forme. Il est vraisemblable que dans une petite université, avec un nombre réduit de professeurs, on lui a demandé de traiter cette matière comme on l'avait déjà fait pour la géographie.

Ces "*Réflexions*", signées d'un autre auteur, n'auraient vraisemblablement pas été publiées, ni même conservées. Pris isolément, leur contenu n'apparaît pas particulièrement original, mais il prend tout son sens quand on le rapproche de l'œuvre principale dont, d'ailleurs, il éclaire et précise certains aspects.

La pédagogie telle que l'a enseignée Kant s'inscrit dans un mouvement général en Europe. Si la philosophie politique n'y est pas nouvelle, elle prend cependant, à cette époque, une orientation différente avec l'essor des Lumières ; le peuple y apparaît comme une entité qu'il est nécessaire d'analyser, et dont il faut tenir compte dans le gouvernement des États. Par suite, le problème de l'éducation revêt un tour différent. Alors que Montaigne et Rabelais ne se penchaient que sur un élève isolé, il faut maintenant considérer l'éducation comme un besoin collectif auquel doivent répondre des mesures d'ensemble. Ne perdons pas de vue qu'une des premières décisions prises par Frédéric II à son avènement en 1740, est de décréter l'obligation scolaire ; même si la mesure n'est guère suivie d'effet, elle montre au moins que le jeune monarque connaît l'importance du problème. Ajoutons que dans la Prusse protestante, l'instruction répond à des exigences religieuses, puisque le premier devoir des fidèles est de lire la Bible qui sert d'ailleurs bien souvent de support pour l'apprentissage de la lecture.

Des écoles primaires se créent un peu partout en Allemagne ; elle sont en général de qualité médiocre. Parallèlement, une littérature pédagogique assez abondante se fait jour. La plupart des auteurs sont aujourd'hui oubliés. Le nom de Basedow a néanmoins été conservé, et son œuvre a directement inspiré le Kant de la pédagogie. Basedow est un disciple de Rousseau ; il publie un traité de pédagogie pratique l'"*Elementarwerk*" qui connaît un beau succès dans toute l'Europe. À la suite, il fonde à Dessau, en 1774 un institut, le "*Philantropinon*" destiné à la fois, à éduquer les enfants et à former les maîtres. C'est l'ancêtre des Écoles Normales. S'il connut une existence tumultueuse jusqu'à sa fermeture en 1793, il eut au moins le mérite de jeter les bases d'un système éducatif national, indépendant des églises, aux objectifs résolument utilitaires. L'expérience retint l'attention de Kant ; il la commenta et s'y référa souvent.

Kant avait d'ailleurs une expérience personnelle de l'éducation. Après le décès de ses parents, il dut, pour poursuivre ses études universitaires, s'engager comme précepteur de 1746 à 1755. Il travailla auprès de trois familles et notamment, en dernier lieu, chez le comte de Keyserling, près de Tilsitt, où on lui avait confié l'éducation du fils aîné, Karl Philippe. Ce fut probablement une expérience assez rude puisque, à 30 ans, son élève fut interné en raison de sa faiblesse d'esprit et de son incapacité économique. Mais ses services furent appréciés et Kant conserva, toute sa vie, des relations avec la famille Keyserling. Il est donc averti des difficultés quotidiennes du métier d'éducateur, comme le prouvent de nombreuses remarques contenues dans le traité.

Les *Réflexions sur l'Éducation* apparaissent surtout comme le prolongement et l'application des grandes œuvres auxquelles elles apportent souvent un éclairage intéressant. Tout au long de l'ouvrage, on trouve la réponse pratique aux célèbres questions en forme de programme que Kant formulait au début de son parcours : "Que puis-je savoir ? Que dois-je faire ? Que m'est-il permis d'espérer ?".

La première question reçoit sa réponse dans *La Critique de la Raison pure* et dans *La Critique de la faculté de juger*. Kant y définit de façon rigoureuse le domaine de la Raison, instrument permettant d'analyser le monde des phénomènes et d'agir sur lui. Il ouvre ainsi la porte au Savoir et à l'essor de la Science, donnant par la suite à l'élucidation des problèmes rencontrés dans le monde, un caractère exclusivement rationnel dont nous sommes à peine conscients tant il nous est devenu familier.

En revanche, la raison se révèle impuissante à fournir les réponses aux questions fondamentales que se pose tout être humain. Qu'en est-il de l'âme, de dieu, de la création ? La raison n'est pas là dans son domaine et se révèle de nul secours. Tout au plus semble-t-elle capable de formuler les questions, mais elle ne saurait fournir les réponses.

Si la raison n'ouvre pas l'accès à la métaphysique, elle permet pourtant de régler les rapports entre les hommes. Autrement dit, il est possible d'établir une morale fondée exclusivement sur la Raison, dont l'universalité lui donne, en quelque sorte, vocation pour guider les humains. La formule kantienne est bien connue : "Agis comme si la maxime de ton action pouvait être érigée en règle universelle". Ainsi, à la similitude des destins humains, peut s'appliquer l'universalité de la raison.

Il en découle, au niveau pratique, l'affirmation de la liberté de l'Homme. La règle kantienne, en effet, ne donne pas la liste des actions bonnes, mais simplement le critère qui permet de les reconnaître comme telles.

C'est proclamer clairement l'autonomie du sujet qui se révèle être, en même temps, législateur et juge de ses actions. La morale formelle ainsi définie permet, dans sa simplicité et sa clarté, de s'adapter aux différentes situations que présentent aux humains les variations de temps et de lieu. Elle est d'un bout à l'autre, la morale de la responsabilité.

Les bases théoriques de l'éducation sont ainsi fixées, et permettent d'en déterminer les objectifs et d'ébaucher la figure de l'homme qu'on se propose de former. C'est d'abord un homme qui doit s'adonner au *travail*. Kant sait que, comme tous les animaux, l'Homme peut être contraint et dressé ; il obéit ainsi à une autorité extérieure qui lui refuse, par le caractère de l'action imposée, sa qualité d'Homme. Rousseau avait pensé, dans *L'Émile*, que le jeu, activité libre s'il en est, pouvait s'opposer à la discipline scolaire telle qu'on la connaissait alors, et qui s'apparentait à un certain dressage. Kant fait une analyse plus profonde du problème ; il reconnaît que toute éducation comporte une part inévitable de dressage, ne serait-ce que pour acquérir les habitudes de la vie en société ; d'autre part, l'Homme doit, à tout instant, composer avec les contraintes extérieures que lui impose le monde des phénomènes, mais sa liberté lui permet de les surmonter et de les utiliser pour atteindre des objectifs librement fixés. Cette insertion libre dans la matérialité du monde extérieur pour la dépasser est le travail qui apparaît comme un projet alliant la subjectivité et la liberté. En ce sens, le travail dépasse la réussite concrète, il est aussi réalisation de soi et, à ce titre, peut permettre de connaître la joie qui succède à l'effort dans la difficulté vaincue.

Ainsi, le travail est d'abord obéissance aux lois qui régissent le monde extérieur et qui s'imposent au Sujet, mais il est aussi affirmation de sa liberté personnelle et de sa qualité d'Homme puisque "il est le seul animal qui doit travailler".

"Il est faux de s'imaginer, si Adam et Ève étaient demeurés au paradis, qu'ils n'auraient rien fait d'autre que d'être assis ensemble, chanter des chants pastoraux, et contempler la beauté de la nature". Ils auraient travaillé, dit Kant, ne serait-ce que pour échapper à l'ennui. Le travail est donc inhérent à la condition humaine, l'école doit donc y préparer l'enfant, et Kant affirme sans hésiter : "L'école est une culture par contrainte".

La culture, objectif principal de toute éducation, comporte la formation du corps et celle des facultés intellectuelles, mais aussi – et surtout – *la formation morale* dont la caractéristique est précisée d'entrée de jeu : "On doit s'appliquer à ce que l'élève agisse bien à partir de ses propres maximes et non par habitude, qu'il ne fasse pas seulement ce qui est bien mais qu'il le fasse parce que c'est le bien".

Ainsi l'habitude, même si elle conduit à des actions concrètement bonnes, n'est pas morale et seule peut être considérée comme telle, l'action qui résulte d'une décision fondée en raison selon la maxime d'universalité. Mais la morale n'est pas, chez l'enfant, une création "ex nihilo" ; il vit dans une famille, dans une société où la morale est présente sous la forme d'habitudes et de pratiques dont la justification est rarement consciente. La "culture morale" est donc le passage de pratiques irréfléchies, à une conduite guidée par la raison, et donc consciente de ses déterminations, dont la principale est l'obéissance à la loi pour elle-même. Ce respect de la loi peut s'avérer difficile, et il demande, chaque fois, un effort de volonté. La pratique des décisions volontaires suppose un caractère affirmé qui doit être l'objectif de l'éducateur, car "le caractère consiste dans la fermeté de la détermination avec laquelle on veut faire quelque chose, et aussi dans sa mise à exécution réelle".

Cette fermeté s'acquiert dès la tendre enfance en supprimant chez le bébé la protection offerte par le maillot qui l'empêche de s'endurcir ; elle se poursuit par l'apprentissage de l'obéissance qui doit devenir le respect de lois inéluctables, reconnues comme telles et donc, finalement, obéissance à soi-même.

Le second moment de la formation du caractère est la "véracité", c'est-à-dire l'accord de soi-même avec la réalité. Le mal, dit Kant, est entré dans le Monde non avec le crime mais avec le mensonge ; ne pas dire vrai est donc la première des fautes qui met l'homme en dessous des choses, car une erreur sur les choses peut toujours être corrigée par un examen attentif, ce qui n'est pas possible avec le menteur.

Ainsi, la véracité est avant tout l'accord avec soi-même ce qui peut excuser, pour tenir compte des contraintes sociales, et comme "moyen désespéré" la dissimulation qui est simplement ne pas découvrir toute la vérité qu'on connaît.

Le souci des autres est le troisième objectif de la formation du caractère qui implique de toujours penser en se mettant à la place d'autrui, car tout être exerçant sa liberté dans son autonomie morale, doit semblablement respecter celle d'autrui.

Ainsi, en respectant les impératifs de l'obéissance, de la véracité et de la sociabilité, qui sont "les trois maximes du sens commun" on aura formé l'Homme moral qui se soumet librement à l'universalité de la Raison. La conscience claire de cette soumission libre est l'objectif final de l'éducation morale, ce qu'a fort bien résumé Fichte : "Être libre, ce n'est rien ; le devenir, c'est le ciel".

L'éducation telle que la conçoit Kant doit permettre à l'Homme de répondre à la dernière des questions "Que m'est-il permis d'espérer ?". C'est un des aspects les plus difficiles – et le plus controversé – de la philosophie kantienne. L'enfant, ou plutôt l'adolescent, a pris conscience de l'existence et de la nature de la loi morale, mais formuler une règle lui permettant de respecter les autres dans tous les aspects de la vie quotidienne ne suffit pas à répondre à toutes les questions qui se posent à l'Homme. Comment expliquer par exemple, dans le prolongement de l'interrogation morale, que mes désirs m'inclinent au Mal, qu'inversement, ma volonté libre me permet de concevoir le Bien ? Pourquoi l'ensemble des volontés de mes semblables compose-t-il

une communauté éthique dont je puis imaginer la perfection ultime ? La réponse à ces questions qui relèvent de la métaphysique ne peut être donnée par la raison pratique qui n'est pas plus dans son domaine que ne l'était la raison pure.

Elle atteint les limites de son pouvoir en formulant des postulats qui, sans répondre aux interrogations fondamentales, assurent la cohérence de l'ensemble du système moral sans toutefois apporter la certitude absolue que recherche l'esprit. Ces postulats sont : "l'immortalité de l'Âme, l'existence de Dieu et la Liberté de l'Homme". L'adhésion à ces postulats relève de la Raison mais la conviction qu'ils sont vrais n'est plus du domaine rationnel mais de l'ordre de la croyance.

Ainsi, la *Foi* apparaît-elle – dans son domaine – comme le prolongement des conclusions que la raison avait pu formuler dans le sien. Mais elle n'est pas la suite obligée de la vie morale selon la vertu ; elle ne surgit que par une conversion qui fait franchir au sujet la frontière entre Raison et Croyance. De même que l'Homme, par la reconnaissance de la loi morale, choisit la Vertu, le croyant, après la conversion, reconnaît l'existence de Dieu. Dès lors, le Souverain Bien apparaît, au plan moral, comme l'objectif de l'autonomie de la volonté et, dans le domaine religieux, comme la soumission aux commandements divins.

Le Dieu, tout ensemble objet de la Foi et garant du bon usage de la volonté libre, est celui du christianisme qui, par suite de l'accord de la Foi et de la Raison, peut être défini comme la religion naturelle de l'Homme. La figure du Christ, Homme se révélant comme Dieu, résume et symbolise le parcours offert à l'humanité pour qu'elle puisse accéder au Souverain Bien. Alors que dans *L'Ancien Testament*, le Lévitique indique ce que l'on *doit faire*, Le Sermon sur la Montagne, dans *L'Évangile*, décrit l'Homme tel qu'il *doit être*, préservant ainsi sa liberté.

La tâche de l'éducateur, dans le domaine religieux, reproduit donc ce qu'il avait dû faire au plan moral. Pour l'enfant, la religion est d'abord un donné, fait d'habitudes et de rites ; il convient donc d'en comprendre le sens ou de les dépasser pour que puisse éventuellement s'opérer la conversion qui permet d'accéder à la vraie Foi. Mais la conversion, si elle traduit un changement radical de point de vue, ne modifie pas le contenu de l'obligation ; agir selon la Vertu répond à la fois aux maximes de la raison pratique et aux devoirs envers Dieu, et trace l'orientation et les limites du seul culte qui vaille pour être agréable à Dieu : faire le bien.

Il résulte de cette obligation simple mais difficile que les rites et les cérémonies ont peu de justification. Chanter des cantiques, aller en pèlerinage, faire pénitence, toutes ces actions n'ont aucun sens "parce qu'elles ne servent absolument à rien en ce monde, tout en coûtant beaucoup d'efforts car elles semblent uniquement destinées à témoigner de la dévotion envers Dieu". De même, si Kant ne nie pas la nécessité d'une église statutaire, symbolisant la communauté éthique et l'église invisible, il en limite l'existence au strict minimum de même que les manifestations du culte. On aura reconnu sans peine la doctrine protestante sous un des aspects les plus exigeants.

L'éducation morale comme la formation religieuse ont pour objectif de "développer en l'Homme toute la perfection dont il est susceptible". L'expérience courante montre que cette éducation n'est jamais pleinement satisfaisante et qu'elle manque souvent son but ; nous sommes entourés d'êtres incultes, trop souvent enclins au mal. C'est que, pour Kant, l'éducation est l'expérience de l'humanité tout entière ce qui exclut que l'individu puisse recevoir une éducation parfaite, car "chaque homme devrait jouir d'une vie illimitée pour apprendre comment il doit faire un usage complet de toutes ses dispositions naturelles". Comme le temps de l'homme est borné par la mort, l'éducation qu'il reçoit et qu'il se donne au cours de l'existence n'est jamais qu'une expérience insuffisante et incomplète. La plénitude ne peut être envisagée qu'au niveau de l'espèce et reportée à un avenir indéfini.

C'est donc mutiler l'éducation que de la limiter à des objectifs personnels et au temps présent. L'éducation doit viser tous les hommes y compris ceux du futur, elle doit comprendre l'Homme dans le progrès général de l'Humanité sans pouvoir achever l'entreprise dans l'individu ; on doit faire de lui un homme de demain tenant sa place dans la chaîne générale des générations et "on ne doit pas seulement éduquer des enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine mais d'après l'état futur possible et meilleur... de l'humanité".

Cette conception optimiste de l'avenir de l'humanité est caractéristique du siècle des Lumières. On remarquera seulement que, pour Kant, comme pour Voltaire ou Leibniz, le progrès possible est avant tout d'ordre moral et intellectuel puisque le développement scientifique ne permettait pas, alors, d'entrevoir les bouleversements matériels que l'on connaîtra par la suite.

Les *Réflexions sur l'éducation* tracent assez bien, par touches successives, le portrait de l'Homme tel que Kant le voit, dans sa famille, dans son travail, avec les autres. C'est un être tourné vers la vertu, soucieux de sa perfection personnelle et respectueux de la liberté d'autrui. Si l'accomplissement personnel s'effectue d'abord par l'effort de soi sur soi, il n'atteint son objectif que s'il a également pour souci le bien de la cité. L'homme n'est jamais seul, il n'existe que par et pour les autres.

Cet être que l'éducation s'efforce de former est incontestablement l'Homme de la démocratie. Démocratie morale, reposant essentiellement sur la vertu, insistant sur les Devoirs et ne mentionnant guère les Droits et par là même Démocratie idéale, encore détachée des épreuves quotidiennes que lui impose la confrontation avec une humanité imparfaite et dont l'histoire montrera, par la suite, à quel point sa réalisation est difficile.

DISCUSSION

Gérard Hocmard : Sans aller jusqu'à parodier M. Jourdain en voulant à ses parents de l'avoir laissé dans l'ignorance et en blâmant les pédagogues (sauf Jean Beaufret) qui m'ont enseigné la philosophie, vous me permettez quand même de vous dire combien j'aurais aimé vous avoir comme professeur. Je viens enfin, grâce à vous, de comprendre quelque chose de Kant et je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Vous avez parlé de la légendaire régularité d'Emmanuel Kant jusque dans ses derniers jours. Dés que je l'aurai retrouvé, permettez-moi de vous prêter un très intéressant opuscule de De Quincey, qui s'intitule *Les derniers jours d'Emmanuel Kant*.

Claude Hartmann : J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la communication que vous venez de nous donner sur le philosophe majeur du siècle des Lumières. Vous avez rappelé qu'Emmanuel Kant, chaque jour, toujours à la même heure, faisait une promenade, toujours la même. Son fidèle serviteur, le vieux Lampe, le suivait, muni d'un parapluie pour épargner à son maître les conséquences fâcheuses d'une averse imprévue. Dans son livre intitulé *De l'Allemagne*, Henri Heine imagine que Lampe fondit en larme quand il apprit qu'il était impossible de prouver l'existence de Dieu. Le philosophe aurait alors réfléchi et serait arrivé à la conclusion qu'il est également impossible de prouver que Dieu n'existe pas. Ce qui rasséra le brave Lampe.

Mais permettez-moi de m'aventurer sur un terrain qui ne m'est pas familier. Intéressé par la philosophie bouddhiste, j'ai lu un livre intitulé *Approches occidentales du bouddhisme zen : la spontanéité efficace*. L'auteur établit un rapport entre la philosophie zen et le mouvement quétiste incarné par Fénelon et par son adepte, M^{me} Guyon. Il va jusqu'à évoquer un dysfonctionnement psychique : l'hystérie et le comportement de ceux qui en sont atteints. Ceci me paraît aller à l'encontre de la démarche de Kant, fondée sur la raison et le travail, donc sur un comportement volontaire et réfléchi. J'aimerais connaître ce que vous en pensez.

Pierre Muckensturm : Vous avez raison de penser que le bouddhisme zen et le quétisme représentés en France par Fénelon et M^{me} Guyon, ont peu de chose en commun avec la pensée de Kant.

Le bouddhisme a pour objectif un style d'existence fondé sur la méditation et une certaine sorte de mysticisme. Il recherche plus l'accomplissement personnel que la connaissance et c'est pourquoi il est souvent présenté comme une sagesse plutôt que comme une philosophie.

Le quétisme trouve ses origines dans la mystique chrétienne, il vise, comme le mot l'indique, le repos complet que pourrait trouver l'âme lorsqu'elle est plongée en Dieu et qu'elle s'abandonne totalement à l'Absolu divin. Ce stade ultime de l'adoration n'est pas sans rappeler l'ataraxie que recherche le bouddhisme zen, d'où les rapprochements qui ont souvent été tentés.

La démarche kantienne est tout autre. C'est une philosophie *analytique*, c'est-à-dire qu'elle vise d'abord à décrire et à comprendre par le moyen de la Raison. Elle recherche d'abord la connaissance et, si elle finit par

formuler des règles de vie (*Critique de la Raison pratique*), celles-ci ont un substrat rationnel et sont constamment soumises à l'examen de la Raison. Nous sommes effectivement bien loin du mysticisme.

Olivier de Bouillane de Lacoste : Qu'est-ce qu'on appelle l'impératif catégorique chez Kant ?

Pierre Muckensturm : La réponse demanderait un très long développement car l'impératif catégorique est le point de convergence des notions essentielles de la philosophie Kantienne. Il s'oppose à l'*impératif hypothétique* dans lequel la règle à respecter est soumise à une condition : "Si tu veux obtenir le salut, tu dois faire le Bien en ce monde". L'impératif catégorique s'impose au sujet par le seul fait qu'il représente la Loi, sans conditions extérieures. C'est le cas, dit Kant, lorsque la loi morale est formulée par la Raison égale en chacun et qu'elle aboutit à une règle générale incontestable : "Agis comme si le principe de ton action pouvait être érigé en Loi universelle". De ce fait, le Sujet moral apparaît comme la source de la Loi morale qui n'est soumise à aucune condition autre que son contenu. C'est donc instituer en même temps que l'*autonomie* du sujet sa *liberté*. Il respecte la Loi parce qu'il l'a fondée et il la respecte librement parce que son contenu traduit à la fois l'universalité de la Raison et la liberté personnelle.

Le Sujet moral apparaît donc à la fois comme législateur et juge de ses actions ; il est véritablement le centre de la réflexion morale.

Pierre Gillardot : Vous avez évoqué des cours de géographie donnés par Kant. En a-t-on des traces ?

Pierre Muckensturm : Les cours de géographie de Kant ont été traduits et édités sous le titre : "*Traité de géographie*" (Aubier 1946)

Gaston Souliez : 1) Peut-on situer la place de Kant dans les idées qui amenèrent à la Déclaration des droits de l'homme ?

2) Le traité sur la paix perpétuelle et l'ONU ? Y a-t-il un continuum entre les deux ?

Pierre Muckensturm : La Déclaration des droits de l'homme a été rédigée si rapidement (août 1789) qu'il est difficile de lui assigner des origines. Les historiens s'accordent en général pour dire que s'est imposé tout d'abord aux rédacteurs, le modèle américain de la Déclaration d'indépendance (1776), lui-même inspiré de la Magna Carta de 1215.

Le contenu de la Déclaration résulte d'un consensus intellectuel quasi général dont tous les spécialistes ont souligné l'étonnante spontanéité. Les "Critiques" de Kant paraissent entre 1781 et 1788 et ne seront traduites que vers 1840 ; il n'est donc pas possible qu'elles aient influencé les Constituants.

En revanche, on sait "l'enthousiasme" - c'est le mot de Kant – avec lequel il jugeait la Révolution française ; il la cite souvent en exemple dans ses ouvrages sur le Droit, et elle lui a inspiré nombre de ses analyses. De ce fait, et aussi à cause de la date de la publication de ses ouvrages, l'œuvre de Kant inspirera les fondateurs des 2^{ème} et 3^{ème} Républiques.

On ne peut rattacher la Déclaration des droits de l'homme à aucun penseur particulier. Si l'influence de Rousseau n'est pas niable, il faut plutôt considérer le texte fondateur comme "la cristallisation" de l'esprit des Lumières, de cette "Weltanschauung" partout présente en Europe.

À l'opposé, il n'est pas niable que la pensée de Kant a directement inspiré les fondateurs des diverses organisations internationales (SDN- ONU). Le vocabulaire utilisé par ces organismes a été créé par Kant dans son traité de Paix perpétuelle (1795) : Société des Nations (Völkerbund), Droit international (Völkerrecht) ; les mesures aujourd'hui utilisées dans les relations internationales y figurent presque toutes : interdiction des traités secrets, indépendance politique des nations, interdiction de moyens de guerre inhumains, et même ... l'interdiction des armées permanentes.

Il faut ajouter que la pensée kantienne a été complétée sur ce point par ses disciples : Fichte et Hegel qui ont considérablement enrichi l'analyse de la Philosophie du Droit et inspiré, eux aussi, les fondateurs des organisations internationales.

Pierre Bonnaire : Les rotariens sont-ils de purs Kantiens ? En effet, le critère de quatre questions inventé par Herbert J. Taylor en 1932 comprend :

Est-ce conforme à la vérité ?

Est-ce loyal de part et d'autre ?

Est-ce susceptible de stimuler la bonne volonté réciproque et de créer des relations amicales ?

Est-ce bénéfique à tous les intéressés ?

En cette année du 100^{ème} anniversaire du Rotary, quelle comparaison peut-on faire ?

Pierre Muckensturm : Le critère des quatre questions que connaissent tous les Rotariens se situe, de toute évidence, dans l'orientation de la pensée kantienne. De même que la morale de Kant ne donne pas le catalogue des actions à accomplir, le Rotary ne fournit que des *critères* qui permettent à chaque Rotarien de juger si ce qu'il fait est conforme aux idéaux de l'association, chaque individu est juge des ses actes et les Quatre Questions ne sont que des guides destinés à orienter son jugement. Chacun est donc *autonome* pour déterminer sa conduite, et c'est bien là le critère de la moralité selon Kant.

Il resterait à éclaircir un point d'histoire des idées : H.J. Taylor connaissait-il Kant ? Etant donné l'orientation générale de la pensée américaine au début du siècle dernier, il n'est pas certain qu'on puisse répondre par l'affirmative. Mais cela reste à vérifier.

Christian Phéline : Kant fait -il référence au corps et à l'harmonie corps-esprit (cf Bouddhisme) ? Le corps a-t-il sa sagesse ?

Pierre Muckensturm : Le kantisme est une philosophie du sujet pensant, entendu au sens de Descartes. Les données de la sensibilité –et donc du corps- n'y ont de sens que rapportées à la pensée.

L'entendement, au moyen de la Raison, opère le tri entre les éléments fournis par les sens et élabore les concepts constitutifs de la Pensée. On peut ainsi répondre à la première question de la Philosophie : "Que puis-je savoir ?"

La sensibilité, domaine du divers et de l'indéterminé, ne reçoit un sens qu'au niveau de l'entendement. Le corps n'a donc pas, en tant que tel et à son niveau, de langage spécifique. La sagesse ne peut être conçue que sous le contrôle de la Raison universelle, et ne voit son couronnement qu'au niveau de la vie morale.

André Delthil : Comment certains ont-ils pu dire que Kant était l'ancêtre de Marx ? Kant n'a jamais été si "à la mode" qu'en mai 1968, époque où la loi et la morale étaient partout contestées ? Pourquoi ?

Pierre Muckensturm : Kant est à l'origine, directement ou par réaction, de toute la pensée du 19^{ème} siècle, et on retrouve sa trace dans tous les mouvements philosophiques de l'époque.

Il a porté au plus haut degré la philosophie du Sujet. Son disciple Hegel en a décrit le parcours au moyen de la dialectique, outil que Marx a utilisé pour analyser les phénomènes sociaux. De ce point de vue, il n'est donc pas inexact de dire que Kant a inspiré Marx.

Il me paraît difficile de dire que Kant était à la mode en mai 1968. Le renouveau des études kantiennes (Alain Renaut, Luc Ferry) est postérieur et d'autre part, comme vous le soulignez, l'image austère qu'on donnait à l'époque de la morale Kantienne ne pouvait s'accorder avec la contestation généralisée qui régnait alors.

Jean Trichet : Vous avez décrit les promenades de Kant sur le "chemin des philosophes". Je pensais que ce "chemin des philosophes" se trouvait à Heidelberg.

Pierre Muckensturm : Il est exact qu'il existe à Heidelberg un "chemin des philosophes". Si l'itinéraire de la promenade quotidienne de Kant est bien connu, j'ignore si on le désigne par le même nom à Königsberg.

ALTERNANCE DE DOUTE ET CROYANCE¹ DANS NOTRE RAPPORT AU MONDE

Christian Phéline

RÉSUMÉ

*L'Homme est une exception parmi les vivants grâce à son cortex cérébral hyper développé, qui lui permet de former des associations à l'infini et de manipuler le passé et l'avenir. Il peut non seulement traiter l'information actuelle de manière originale à son avantage, mais aussi raisonner indépendamment du contexte, et mettre en question sa propre pensée. Son organisation nerveuse comporte un système cognitif qui, à la fois structure de façon stable son être, et conditionne son agrafage au milieu ambiant variable. **Croyance et Doute** sont les étapes nécessaires à l'institution d'un Savoir et d'un comportement individuel adaptatif face au milieu ambiant.*



L'ÉVOLUTION a produit nombre d'espèces animales de plus en plus élaborées, leur adaptation à un monde peu complaisant a été rendue possible par la présence d'un appareil nerveux complexe qui informe et qui répond aux signaux extérieurs.

La place de l'humanité sur terre a été évaluée depuis des siècles par les penseurs et les scientifiques dans une optique dualiste ou pire moralisante qui n'a plus cours actuellement. Au terme d'une longue recherche et des hésitations des penseurs, le progrès indiscutable des sciences humaines aboutit à la position matérialiste confirmée par J. MONOD. La survie de notre espèce a des exigences particulières qui ne cessent de s'amplifier. Elle doit s'accompagner d'une connaissance scientifique et d'une harmonie sociale où le recours méthodique à la CROYANCE et au DOUTE est indispensable dans un rapport d'alternance selon la situation. Ce sont des outils du SAVOIR.

Deux percées scientifiques majeures permettent de réévaluer la place de ces deux activités essentielles de notre cerveau :

La SEMIOTIQUE, fille de la linguistique, fait de l'usage des signes la trame de notre pensée et de nos rapports sociaux. Elle décrit la production, l'articulation, et l'échange des signes de toutes sortes dans notre vie courante. Les signes sont les aboutissants d'une démarche sans fin de connaissance qui fournit à notre raisonnement les éléments simples et abstraits, que notre pensée manipule et que nous échangeons avec autrui..

Le COGNITIVISME étudie la fonction et les connections des neurones, c'est une science du traitement de l'information. Elle regroupe les recherches de plusieurs disciplines biologiques, philosophiques et fondamentales aux langages difficilement compatibles, autour de la métaphore de l'ordinateur. De grands progrès ont été réalisés grâce à l'interaction de la recherche en informatique et en neurophysiologie. Cependant, l'analogie des deux domaines s'arrête au niveau de la conscience, de la personne et de l'éthique.

¹ Séance du 4 mars 2004.

Il demeure que notre appréciation du réel est un état computationnel de l'information lié au traitement opéré par notre névraxe... tout à fait comparable au travail fourni par un ordinateur de bureau. Voici donc démystifiée l'activité du cerveau. Ce qui en résulte est une construction qui ne donne pas la vérité et demande confirmation. Il y a place pour ERREUR et DOUTE.

LE DOUTE, CARACTÉRISTIQUE DE L'HOMME

Les mêmes contraintes physiques s'appliquent à tous les êtres vivants ; leur niche écologique correspond à leur degré de complexité. La structure nerveuse de l'homme est compatible avec une niche adaptative immense à cause d'une démarche permanente de connaissance du milieu, et d'un effort pour dépasser notre finitude. Seul à savoir qu'il est périssable, le voilà en face d'un milieu incohérent, armé d'une structure nerveuse bien particulière, aux performances inaccessibles pour les autres animaux.

Le comportement de l'animal est unique, réflexe, conditionné par le système punition/récompense. Il commet peu d'erreurs car guidé par l'instinct : disposition à agir dans un sens prévisible, jouant un rôle décisif dans la survie de l'organisme et de l'espèce. Il agit par suggestion, par hypothèses presque correctes, dérivant des régularités de l'existence de l'univers reproduites dans nos systèmes de pensée. Ce sont pour PEIRCE des "CROYANCES NATURELLES VRAIES".

Les hommes ont aussi cette particularité de faire des conjectures qui se révèlent vraies par la suite, mais cet instinct ne peut couvrir tous les changements rapides de circonstances qu'il peut causer ou subir. L'humain possède une faculté subsidiaire de raisonnement qui lui permet d'assumer des situations auxquelles il n'est pas tout à fait adapté. L'instinct seul ne peut assumer le changement rapide et protéger notre "être au monde" harmonieux.

C'est une caractéristique humaine que d'être dans l'ERREUR. C'est la raison qui rend l'erreur possible, mais nous en faisons une source positive de connaissance. C'est un élément nécessaire au développement mental. Elle sollicite le doute et l'expérimentation. Elle transforme l'hypothèse en fait scientifique prouvé soit par l'action, soit par déduction.

Oscillant entre savoir et inquiétude, nous recherchons un monde mythique complaisant et prévisible, un absolu, une unité, un savoir vrai. Or le milieu nous place en situation bancale, inconfortable. Il nous permet d'être, mais à nous de deviner l'agrafage favorable. À nous de CONNAÎTRE, c'est-à-dire de réaliser une vision interne du monde extérieur, et de COMPRENDRE dans le sens de faire l'unité à partir des messages disparates qui nous parviennent du dehors et du dedans.

La circulation de l'information n'est pas libre, elle subit un tri, elle tâtonne et est l'objet d'une adaptation constante chargée de faire correspondre notre vision du monde à notre MOI. C'est un pugilat avec une réalité que l'on ne peut contenir. Notre organisation interne est modifiable comme celle d'une entreprise dynamique qui, pour rester compétitive, est tenue de s'informer et d'opérer les modernisations nécessaires à son maintien. (MASON).

Une démarche cognitive permanente confirme notre savoir. La répétition, les invariants consolident nos premiers schémas : des PLAGES d'ORDRE s'établissent dans les données multiples de l'information, des liaisons fugaces s'installent entre les réseaux neuronaux recrutés pour des tâches fonctionnelles successives. Le tri, la circulation, les modifications des myriades de messages correspondent aux contraintes du déjà vu, déjà vécu, du geste Des relations consistantes (le CONNU) imposent un certain SENS.

Cette véritable COMPUTATION d'une information au départ confuse et limitée vers une signification logique, réclame une organisation très raffinée du système nerveux, une structure cognitive assurée, capable de lire l'affordance ou la pourvoyance, (GIBSON, MEMMI) autorisée par le milieu. Dans la mosaïque changeante du cortex associatif, des relations émergent et provoquent des plages d'ordre qui signent une adéquation au monde, système stabilisé, momentanément optimal. Puis intervient un enchaînement où jouent la mémoire, l'état émotionnel, la thymie, la cohérence verbale.

Par contre, persistent le flou, la labilité, la FLUCTUATION au niveau des associations. Des rapports nouveaux sont possibles. Le hasard permet des liaisons inattendues : Une "mare des attracteurs" permet la rencontre des compatibilités et des similitudes au sein de patterns synaptiques multiples : c'est la possibilité de création hors des schémas figés.

La pensée s'écoule, continue, holistique. L'homme est en marche. Il s'agit d'assurer la transformation très rapide des données multiples de l'information sensorielle, en un tissu unique, interprétable, ayant un sens vers l'action, grâce à une hiérarchie de traitements en modules de plus en plus abstraits et symboliques, aisément manipulables et associables. Le cerveau humain a une double disposition, rappel de notre condition archaïque animale et bourgeonnement de nos superstructures corticales. Ces dernières demeurent soumises aux niveaux rustiques de SURVIE, représentés dans les noyaux inférieurs

La protection d'un être vivant nécessite une voie d'information sur les modifications du milieu et une voie motrice d'action sur le corps et le milieu. C'est une disposition élémentaire à laquelle viennent s'ajouter, selon la complexification de l'espèce, des groupes de neurones interposés qui amènent le changement dans les simples activités réflexes. Deux niveaux se dessinent, fort différents et complémentaires, en perpétuelle coopération : les noyaux profonds instinctifs de la base, presque mieux représentés chez l'animal et le vaste cortex associatif, siège des mécanismes de pensée et de décision hyper développé chez l'homme.

Niveau instinctif

Homme et animaux partagent ce niveau. L'expérience du corps se traduit en schémas cognitifs simples et en adéquation avec le monde. Le câblage est peu à peu appauvri par l'apprentissage et les circuits habituels facilitent le passage de l'information. Celle-ci se modèle et laisse advenir des formes (Gestalt) puis des objets, des paysages, un monde habituel et prévisible, simplifié, lieu des événements routiniers (et du bien-être, si nos facultés y ont leur accomplissement).

Cette cohérence, cet attachement au monde, cette espérance, s'inscrivent dans notre structure : liaisons stables, permanentes, semblant établir un environnement solidaire de nos gestes. Il y a ainsi création autour de nous d'un décor imaginaire pour un être de désir. Mais cette tendance unifiante est en désaccord avec la réalité.

Niveau associatif cortical

Face à la contradiction entre notre production et le réel, le DOUTE s'installe et avec lui, la crainte et l'angoisse. La computation de l'info change de caractère. Après une organisation simple de réseaux modulaires dont la redondance et la rétroaction permanente garantissaient la fiabilité, le cortex, siège de réseaux multiples interconnectés et fugaces, enchaîne les phénomènes mentaux sous forme de catégories, concepts et termes langagiers très éloignés de la foison de stimuli sensibles initiaux.

La mosaïque changeante des objets mentaux (CHANGEUX) suit les consignes de la logique et de la syntaxe. Entre les termes, les relations émergent par affinité. Il y a migration vers le sens pour le MOI.

Une unité évolutive de la pensée, résultat de cette computation instantanée, émerge de cette vibration des réseaux. Des plages d'ordre analogues aux phénomènes physiques observés en milieux complexes, unissent les cellules activées au même moment par rétroaction du sens. Le doute élève le niveau de travail **de l'instinctif au raisonné**, et la contradiction rassemble la **personne**.

Voici un être en insécurité face au monde, à la recherche d'une harmonie et d'une unité. Sa curiosité naturelle rencontre une situation imparfaite, ouverte à l'erreur. Or l'homme aspire à la **croissance**, au repos.(PEIRCE).

ORIGINE DU DOUTE CHEZ L'HUMAIN

Le doute est le propre de l'homme. Le mensonge fait naître le doute : la méfiance habite celui qui a menti. Au regard sur soi succède le regard sur l'autre. Faire semblant, penser pour l'autre, réfléchir, c'est introduire la distorsion sémantique. Pour LACAN : **"le langage existe pour permettre à l'homme de mentir"**.

Le **jeu, catégorie de mensonge accepté et convenu, temporaire**, distrait du réel et contribue au développement des aptitudes motrices et des qualités intellectuelles. Le monde est vu différemment et demande à être reconstruit à neuf. **L'Humour** agit de même. FREUD pense que **"la femme se voile parce qu'elle n'a rien à cacher"**. Le regard sur soi du premier couple est coupable. Les vêtements, le fard, le parfum font partie de nos défenses contre le monde et les autres. À la consistance de notre moi, participe essentiellement le jugement d'AUTRUI et aussi la conscience de notre corps et de la continuité de notre existence. Nous nous reconstruisons sans cesse.

Le DOUTE EXISTENTIEL survient lorsqu'il y a tricherie prolongée avec ce qui nous a construits comme personnes. Le **rapport à l'autre** est essentiel, comme l'a montré BETTELHEIM dans "Survivre". On peut aussi bien être "chosifié" par l'indifférence du garde de stalag, que par l'absence d'attention de parents huppés près de ce berceau bordé de dentelles où le bébé boit "le lait noir de l'oubli". L'angoisse liée à la **mise en question du corps** est celle de l'animal de laboratoire : désespérés et abandonnés sommes-nous lors des contraintes, torture, abus d'autorité, harcèlement, perplexité.

De même, ressent-on la N.D.E., **la proximité de la mort**, dans les détresses physiques majeures (MOODY, Ph.LABRO), où la commande nerveuse dérive comme l'embarcation qui n'a plus ni gouverne ni voile. La coupure avec le réel permet les hallucinations et la confusion temporelle avec perte du sens et de la réalité du moi. Ce doute intérieur peut quelquefois évoluer vers une expérience aurorale un état naissant ou tout est comme chez l'enfant : émerveillement, communion avec la nature, éveil du méditant et résilience du déprimé (B.CYRULNIK). Ce sont des états de pointe qui signent la nécessité du questionnement et de la reconquête de la sécurité dans la croyance.

CONCLUSION

Après des siècles de culpabilisation, **le doute** méritait d'être réévalué et revalorisé. L'ère post-moderne est celle de la désillusion, du soupçon, de la déconstruction. L'Occident chrétien doit faire son deuil de ses certitudes. Il assume le silence de DIEU et la corruption de l'homme. la finitude du monde, l'absence de gardiens de l'ordre et de garanties de sécurité.

Il y a lieu de se porter au-delà de ce **point zéro**. Le monde n'a pas changé mais la perception qu'on en a. Il faut nous resituer dans une dynamique nouvelle. "Naître à nouveau" dirait l'évangéliste. Première certitude motivante : JE SUIS.

L'imprécision de l'avenir doit nous servir de motif de vie. Le vrai, c'est ce qui réussit. La pulsion de vie nous conduit et nous maintient : l'artiste continue de réduire le monde à sa pulsion, les jeunes continuent d'aimer.

Le courage c'est l'aptitude à assumer la négativité. (P. TILLICH,)

REMERCIEMENTS

Aux présidents BLONDEL et HOCMARD qui ont accepté mon titre assez dissuasif. (Son énoncé résume l'essentiel de l'exposé qui suit). À plusieurs classes d'étudiants de l'I.A.V. qui ont suivi mes cours sur la créativité et l'adaptation de l'espèce humaine à son milieu. J'ai réfléchi avec eux.

À quelques personnalités qui ont accepté de commenter mes sources :
 Pr. Jean ADNET, théologien pour qui la véritable croyance est une recherche. Son aboutissement est la Foi qui suppose une relation avec Dieu.
 M^{me} Helga C.B. ressent l'existence de Dieu et de l'au-delà comme un besoin profond et une espérance.
 Marc CUCZEL, philosophe érudit, croyant, m'a permis une rapide révision des textes fondamentaux.
 Din-Hy TRINH, replace le doute au sein des certitudes de la science qui doit subir dans son progrès une perpétuelle actualisation.

DISCUSSION

Bernard Bonneviot : Quelle est la différence entre l'homme et l'animal, rattachée à la projection dans le temps et à la foi religieuse qui en découle ?

Christian Phéline : Ce qui caractérise l'homme c'est son sens de la finitude, du sacré et de la culpabilité ; il faut pour cela un rétroregard sur soi, et un sens de la faillibilité, donc un doute primitif. Ne confondons pas certitude physique et foi religieuse qui ont pour objectifs des instances différentes, d'où des doutes de nature différente. Je n'ai eu pour objet que le doute constructif du savoir et de l'action, réservant pour ailleurs toute interrogation métaphysique ; celle-ci ne concerne pas l'animal car elle est anthropomorphe. La certitude d'ordre physique est de l'ordre de la "croyance naturelle vraie" évoquée par PEIRCE à propos de l'intuition des espèces animales.

Olivier de Bouillane de Lacoste : Le développement du cerveau supérieur ne risque-t-il pas d'étouffer le cerveau inférieur et d'amoindrir les facultés de réaction aux agressions du monde extérieur ?

Christian Phéline : L'homme évolue et l'harmonie entre les deux niveaux neurologiques doit se reconstruire sans cesse. Toute organisation neuronale supportant une fonction non utilisée, aura tendance à régresser. Ainsi, la prise en charge par la technique moderne des qualités physiques ou intellectuelles de base risque en effet de fragiliser le moment venu, nos défenses naturelles. Pire que cela, notre tendance à ratiociner retarde nos réactions, hésitant entre deux directions antagonistes. Être un individu, c'est diverger par rapport à une norme, chacun se constitue ses propres défenses, originales et actualisées.

Michel Bouty : Vous nous avez expliqué d'un point de vue neurologique ce qui se passe à l'intérieur de la boîte crânienne. Mais il resterait à considérer comment l'homme en fait quelque chose compte tenu qu'il est un être social, avec une histoire et un projet. Vous vous êtes arrêté avant cette étape.

Christian Phéline : Les interactions avec le milieu social sont à l'origine de notre individualité. Elle sont une permanente remise en question de nos concepts et introduisent un doute permanent chez l'être normal. Notre "Personnation" au sein du groupe, le rôle de la parole et de la tradition, les mythes, tout ceci mériterait une autre étude.

Il est naturel qu'un neurologue limite son propos au seul point de vue du cerveau et de ses productions. Il appartiendrait au sociologue de prolonger la discussion au domaine capital de l'emprise de la société et des médias sur nos vérités et nos doutes. Le regard que nous savons porter sur notre histoire et nos projets, est rétrospectif alors que notre doute et nos hésitations font partie de l'anticipation de nos actions. Il y a délibération préalablement à nos prises de position et à nos comportements. C'est à cette claudication de notre pensée que je me suis limité.

Pierre Gillardot : Où situer l'activité artistique ? Sans doute dans le cerveau primitif, lorsque l'émotion conduit l'artiste comme le spectateur. Mais qu'en est-il lorsque le geste de l'artiste ne peut aboutir qu'après un apprentissage, souvent fort long, de techniques telles que celles de la gravure ou de la musique (composition, contrepoint etc.) ?

Christian Phéline : L'émotion partagée dans l'art fait appel à une dimension exaltée de nos perceptions. Si l'apprentissage introduit la qualité et permet l'expression juste, le tempérament artistique préexiste. Il se base en effet sur des niveaux préconscients, infra verbaux, infra conceptuels.

La création est un moment inouï de liberté, affranchie des apprentissages et des traditions. Mû de l'extérieur par des forces qu'il ne contrôle pas, l'artiste doute de lui-même et de son produit. Il y a désaveu de l'œuvre qui naît et existe par elle-même. Elle creuse momentanément un espace d'altérité et d'aliénation, lieu du doute créatif. Le reste de la vie de l'artiste est nécessairement métier assumé, litanie, convention et monotonie.

François Lelong : Quelle est la localisation cérébrale des affects et de la liberté ? Leur hiérarchie....

Christian Phéline : Chacun d'entre nous se construit une VÉRITÉ intérieure et personnelle à travers expériences et influences. Cette vérité ne saurait contenir la RÉALITÉ, car elle reste forcément partielle et partielle. Notre LIBERTÉ s'exerce à l'intérieur de cette clôture qui nous borne à l'intérieur et qui colore notre comportement extérieur. La liberté est donc relative et plus ou moins adaptée à la circonstance et à nos propres conditionnements, elle réclame en effet une intégration supérieure cérébrale.

Pierre Muckensturm : .Quelle est l'origine de l'erreur : due au raisonnement humain, ou liée à la gestion originale du temps, du passé, et de l'avenir avec ses incertitudes ?

Christian Phéline : La manipulation de l'abstraction et du langage permet à l'homme une évocation d'un futur inconnu, de même qu'il est capable d'imaginer l'absent ou le néant. Le retour à la réalité, avec éventuellement l'étonnement qui en résulte, souligne l'erreur et exige une réponse. Le raisonnement pur ignore ce balancement entre création imaginaire et confirmation. Il comporte donc un risque.

Gaston Souliez : Alors que le doute est certainement une valeur de progrès, comment expliquer que ceux que l'on présente ou qui s'autoproclament maîtres à penser, "les intellectuels", n'ont jamais été aussi dogmatiques et intolérants que maintenant ?

Christian Phéline : Pour communiquer il faut un message clair et une volonté de modifier le point de vue de l'autre. La vocation du maître à penser n'est-elle pas basée sur une insécurité personnelle qu'il compense en durcissant son message : autorité abusive ? Celui qui doute n'essaie pas d'influencer l'autre mais tente de se constituer son propre capital de vérité : modestie ?

DE LA DESTRUCTION D'UNE ÉGLISE À LA CONSTRUCTION D'UN SANCTUAIRE DE SAINT-PAUL À NOTRE-DAME DES MIRACLES¹

Jacqueline SUTTIN

RÉSUMÉ

L'église Saint-Paul a été détruite à la suite du bombardement du 16 juin 1940 et de l'incendie qui s'ensuivit. Seule a subsisté, presque intacte, la chapelle Notre-Dame des Miracles. Pendant plusieurs décennies la question s'est posée de savoir ce qu'il allait advenir des ruines de l'église et de la chapelle. Hésitations, atermoiements, décisions souvent contradictoires se sont succédés avant d'aboutir à la situation actuelle. Ce sont ces péripéties, cette longue gestation qui sont relatées dans l'exposé qui suit.



Pendant des siècles, le quartier Saint-Paul groupé autour de son église vénérée fut un des endroits les plus vivants du centre d'Orléans. De petits immeubles construits en partie en bois se serraient le long de rues étroites et sinueuses. Négoces, ateliers de toutes sortes y entretenaient une activité intense au sein d'une nombreuse population. Cette situation prit fin au cours du mois de juin 1940. Avant de retracer les circonstances de cette disparition, il paraît opportun d'évoquer brièvement les grandes dates de l'histoire de Saint-Paul. Ensuite, il conviendra de voir comment fut prise définitivement la décision de ne pas reconstruire cet édifice et, après règlement des problèmes financiers et juridiques, de quelle manière fut sauvé et restauré le sanctuaire de Notre-Dame des Miracles.

RAPPEL HISTORIQUE

La longue histoire de l'église Saint-Paul a été l'objet de travaux faisant autorité principalement : *Les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans* par M^{lle} Foulques de Villaret en 1884 et *L'Eglise Saint-Paul d'Orléans*, étude de MM. Hamel et Jouvellier parue dans le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais du troisième trimestre 1961. Quelles sont donc les grandes lignes du passé de celle qui fut l'une des plus anciennes églises d'Orléans ?

Ses origines relativement obscures remontent au XI^e siècle. Une église Saint-Pol s'élève alors à l'ouest du bourg d'Avenum. À proximité, se trouvent une chapelle Saint-Michel ainsi qu'une chapelle Notre-Dame possédant une statue de la Vierge noire vénérée, selon la tradition, pour avoir protégé en 898 des envahisseurs normands, les habitants du lieu. Église et chapelles dépendent pendant un temps du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Au XII^e siècle, ces trois édifices sont remplacés par un monument unique comportant une chapelle dédiée à Notre Dame et qui sera agrandi aux XIV^e et XV^e siècles vers l'est et l'ouest. L'église est alors englobée dans l'enceinte de la ville. On affirme, mais ceci n'est pas vérifié, que Jeanne d'Arc y serait venue prier lors de la libération d'Orléans.

¹ Séance publique du 19 février 2004, à l'auditorium de la Médiathèque d'Orléans.



Fig. 1 - L'église Saint-Paul au XVIII^e siècle.

L'église fait l'objet d'une série d'aménagements pendant les années qui suivent. Citons pour l'anecdote, en 1804, la réfection de l'orgue qui est augmenté d'un jeu de hautbois, flûte et trompette. C'est l'œuvre de M. Schweikard, facteur d'orgue à Paris. Cette restauration donne lieu le 8 octobre à un concert en présence des administrateurs de l'église. L'édifice lui-même est repris en 1855. Le chantier est dirigé par l'architecte de la ville, Louis Clouet, qui sera aussi chargé des travaux de restauration de l'église Saint-Vincent. Saint-Paul est alors dotée d'une nouvelle façade encadrée de deux clochetons et cinq niches reçoivent des statuettes dues au sculpteur orléanais Clovis Monceau. L'église se trouve dans son état définitif (fig. 2). Un fait notable pendant la guerre de 1870 : le prince Frédéric-Charles et ses officiers y assistent le 25 décembre à un office luthérien.

Quant à la statue de la Vierge, elle a été placée dès 1803 dans la chapelle du Saint Nom de Jésus qui prend le nom de Notre-Dame des Miracles. Jusqu'à la guerre de 1914, les embellissements se succèdent, ponctués par deux grandes manifestations : en janvier 1898, la commémoration du millénaire de Notre-Dame des Miracles en présence de M^{gr} Touchet, précédée le 25 mars 1897 par la bénédiction du "bourdon de Notre-Dame des Miracles",

Au XVI^e siècle marqué par les guerres de religion, l'église subit d'importants dommages, la statue de la Vierge noire qui était en bois est brûlée. Une nouvelle statue identique à la précédente, mais en pierre, est installée probablement en 1589, à l'occasion d'une grande procession conduite par Jean XI de L'Aubespine, évêque d'Orléans. Des travaux de reconstruction et d'agrandissement sont effectués au XVII^e siècle et c'est à cette époque que sont édifiés un clocher séparé, l'actuelle tour Saint-Paul, sur une emprise du cimetière qui jouxte l'église, ainsi que la vaste chapelle du Saint Nom de Jésus. La Révolution survient. Le 10 novembre 1793, toutes les églises d'Orléans sont fermées. Le 12 novembre, Saint-Paul est pillée, son argenterie envoyée à la monnaie. On raconte qu'un Orléanais, le serrurier Massin emporte la statue de la Vierge pour la briser. N'y parvenant pas, il la remet en place. Le curé Jean-Baptiste Barbazan est destitué par le représentant du peuple Laplanche et l'église désaffectée est transformée en magasin d'équipement militaire jusqu'au 11 juin 1795, date à laquelle elle est rendue au culte. Le 27 janvier 1803, le maire Crignon-Désormeaux réinstalle solennellement le curé Barbazan. Il lui remet les clefs de l'église et celles de la chapelle encore occupée par "les citoyens exerçant le culte protestant" (fig. 1).



Fig. 2 - L'église Saint-Paul à partir de 1855.

cloche de 2080 kg installée dans la tour Saint-Paul, et en 1902, le couronnement de la Vierge noire présidé par l'ancien évêque d'Orléans, le cardinal Couillé, archevêque de Lyon.

Les travaux de restauration et de décoration de la chapelle reprennent en 1921 sous l'impulsion du chanoine Delahaye, curé doyen de Saint-Paul et se poursuivent sous la direction des architectes Besombes, beau-frère du chanoine Chenesseau, dont les travaux archéologiques sont bien connus, et Caris de Montesford. Entre autres, le pilier central qui gênait l'accès est remplacé par huit colonnes soutenant un portique à trois arches. La décoration murale est colorée, privilégiant l'or, le bleu et le blanc dans de vastes mosaïques qui seront l'œuvre, à partir de 1931, d'un jeune Orléanais, Paul Refoulé (1911-1948), aidé par le mosaïste parisien Jacques-Henri Mauméjean. Les vitraux, conçus par le chanoine Chenesseau, sont peints par L. Léglise en 1929, tandis que c'est la maison Poussièlgue-Rusand, orfèvre à Paris, qui réalise tous les travaux en bronze. Ainsi, a-t-on pu dire que la chapelle Notre-Dame des Miracles d'Orléans était représentative de l'art religieux du début du XX^e siècle.

LE BOMBARDEMENT ET L'INCENDIE DE JUIN 1940

Alors que les troupes allemandes progressent en direction de la Loire, Orléans a déjà reçu le 6 juin 1940 vers 23 heures, entre la rue de Coulmiers et le boulevard de Châteaudun, plusieurs bombes larguées par un avion allemand isolé. Le dimanche 16 juin, à 2 heures 55 du matin, un chapelet de bombes tombe sur la partie de la ville que traverse la route nationale 20 par les rues Bannier et Royale. Un incendie se déclare qui gagne de maison en maison. Les attaques aériennes reprennent à 10 heures 30, puis à 13 heures 30. Le lieutenant Marchand fait sauter la deuxième arche du pont Royal côté rive droite et les arches du pont Joffre s'effondrent. Un premier détachement allemand arrive par le faubourg Bourgogne à 17 heures, tandis que l'incendie se répand dans une ville pratiquement vidée de ses habitants, dont les autorités locales se sont repliées à la hâte sur la rive gauche. Il n'y a plus d'eau, plus d'électricité. Les pompiers qui avaient tenté d'éteindre le feu, se jugeant impuissants, sont partis avec le matériel performant qui avait été acheté en 1939 et début 1940. L'industriel Germain Maure demande la venue des pompiers de Paris. Mais, d'après plusieurs témoignages, ils n'auraient pu arriver jusqu'à Orléans et l'incendie va durer jusqu'au 25 juin. Il est manifestement entretenu par la configuration du centre ville. C'est l'avis du chanoine Chenesseau qui écrira en janvier 1945 : "Le sinistre de 1940 a été aggravé par la présence tout à côté du Musée historique d'une industrie chimique qui disposait de gros dépôts de liquides ou matières inflammables... On peut d'ailleurs se demander si la destruction du centre d'Orléans aurait été si radicale dans le cas où il n'aurait pas existé à peu près dans chaque rue tel genre de commerce ou d'industrie tout à fait indésirables dans une agglomération compacte."

La confusion et le désarroi règnent. Cependant, des bonnes volontés se manifestent. C'est ainsi qu'un groupe d'infirmiers appartenant à un bataillon de la défense de Paris et qui sont séparés de leur unité en retraite, s'improvisent, sous les ordres du caporal-chef Thomas, sauveteurs et pompiers². Les chanoines Viossat, archiprêtre de la cathédrale, et Chapuis, économe du collège Saint-Euverte se dépensent sans compter auprès de ceux qui sont encore là. La plupart des habitants qui sont partis reviennent au début du mois de juillet. Ils trouvent une ville en ruines, jalonnée de façades noircies et de tas de décombres. La municipalité n'est pas encore de retour et c'est M. Baronnet, précédemment adjoint, M. Mars, avoué, et M. Brack qui en tiendront lieu du 5 juillet au 16 août. *Le Républicain orléanais* qui avait cessé de paraître depuis le 14 juin est remplacé à compter du 13 juillet par *le Républicain du Centre*.

LE BILAN DES DESTRUCTIONS

Dès le 24 juillet intervient une circulaire du préfet Jacques Morane, ingénieur des ponts et chaussées, qui a pris ses fonctions le 25 juin, demandant à l'administration municipale la liste des édifices publics communaux détruits, accompagnée d'indications sur la durée et le coût de la reconstruction. Dans la liste établie le 30 juillet, M. Kerisel, ingénieur des ponts et chaussées,

² Cette attitude courageuse sera prise en considération l'année suivante par le tribunal correctionnel lorsqu'il condamnera à dix mois de prison le caporal-chef Thomas pour "vol de draps de l'hôpital et d'objets trouvés dans sa chambre".

directeur des Travaux municipaux, mentionne l'église Saint-Paul "détruite à l'exception d'une chapelle et de la façade principale". Il précise que sa reconstruction qui doit être évaluée à 3 200 000 francs pourrait être mise au concours ou confiée aux architectes des Monuments historiques.

L'église proprement dite est effectivement un amas de décombres (fig. 3). Ne restent debout que les murs extérieurs, la façade avec les clochetons surmontant le portail et sur le flanc sud, le portail du ^{xv}^e siècle. Par contre, la chapelle, à l'exception de sa toiture qui a brûlé, de quelques éclats et fissures sur les murs extérieurs, de la poussière et de la suie qui recouvrent les surfaces intérieures, est intacte, ce qui suscite la surprise admirative des Orléanais qui circulent sous les pans de murs au milieu des gravats. Lors d'une communication qu'il fit à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, notre regretté confrère Jacques Boudet a raconté comment il a participé, en tant que prisonnier de guerre, avec une petite équipe dirigée par le chanoine Chennesseau, au déblaiement des monuments sinistrés et notamment de l'église Saint-Paul : "Le mur nord de la nef était encore debout. Le chanoine Chennesseau obtint des Allemands l'autorisation de le faire sauter, ce qui permit la récupération d'un grand nombre d'éléments provenant d'églises antérieures noyés dans la maçonnerie, tels que fragments de pierres tombales, sculptures, chapiteaux etc."



Fig. 3 - L'église Saint-Paul après le bombardement et l'incendie.

Au cours d'une séance du conseil municipal du 18 octobre 1940 présidée par le Dr Simonin, délégué dans les fonctions de maire depuis le 16 août, le bilan des destructions est officiellement présenté. La surface touchée est de 17 hectares. 621 immeubles sur 11 200 ont été totalement détruits. 200 000 m³ de déblais seront à évacuer et sur 70 000 habitants, on compte 1 700 sinistrés. La valeur du sinistre est fixée à 90 millions de francs. La zone la plus atteinte est délimitée par les rues de La Lionne, du Grenier à sel, du Bœuf Saint-Paterne, des Carmes, des Charretiers, des Chats-Ferrés, du cloître Saint-Paul, de L'Écu d'Or, le quai Cypierre, la rue du Pont de Cé, la place du Vieux Marché, la place du Châtelet, les rues Sainte-Catherine, Jeanne d'Arc, Royale et de la République.

L'importance de ce bilan fait que le déblaiement et la reconstruction sont désormais la priorité de la ville.

LES PLANS DE 1940 ET 1945

Les pouvoirs publics ne veulent pas d'improvisation, mais une action réfléchie de vaste envergure. Le recours au plan s'impose. Dès le 26 juillet 1940, un arrêté préfectoral prescrit aux communes d'Orléans, Gien, Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel de faire établir dans un délai de trois mois à partir du 1^{er} août, le plan général d'alignement et de nivellement des parties à reconstruire, accompagné d'une étude sommaire du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. C'est M. Kerisel, le directeur des Travaux municipaux, qui, en collaboration avec M. Jean Royer, nommé urbaniste en chef, établira le plan d'Orléans.

Le rapport présenté au cours de la séance du conseil municipal du 18 octobre déjà citée souligne qu'"il ne s'agit pas de reprendre les tracés anciens, mais de créer des quartiers nouveaux avec des circulations commodas et largement aérés et de profiter du sinistre pour réaliser des réformes indispensables d'urbanisme. Mais, le plan d'aménagement intérieur ne peut prendre sa pleine valeur que s'il est accompagné d'opérations complémentaires de voirie qui permettront le dégagement ou la communication des quartiers reconstruits... Des perspectives pittoresques seront ouvertes sur la tour de l'église Saint-Paul grâce à la création d'un square dans la partie ouest. Ce square rendra accessible au public une des rares parties subsistantes du mur de ville derrière lequel les Orléanais de 1429 se sont défendus victorieusement. Il n'est pas douteux que cet îlot sera très intéressant tant par le dégagement créé que par la présentation excellente de quelques vestiges du passé orléanais". Ce plan qui sera qualifié par la presse, après retouches, "d'œuvre intelligente et utile", sera soumis à enquête auprès des habitants, conformément à un arrêté préfectoral du 19 octobre 1940, entre les 22 et 26 du même mois. Il est approuvé par un arrêté des Secrétaires d'État à l'Intérieur et aux Communications en date du 11 avril 1941, après avis favorable du Comité national de la Reconstruction. Il apparaît digne d'éloges, à la hauteur des ambitions orléanaises. À relever seulement pour l'anecdote une critique adressée au maire par un habitant : "Nous désirerions obtenir de votre municipalité la suppression des jardins inutiles au point de vue urbanisme, afin d'y voir en lieu et place des immeubles. Cela faciliterait le relogement des commerçants et locataires sinistrés. Puis, aussi, moins d'expropriations à payer par la ville. Il faut avouer que cette ville serait plus vivante et il est bon de rappeler que des commerçants rapportent à une ville tandis que des jardins exigent de nombreux frais d'entretien, donc de la perte au lieu d'un bénéfice." Il s'agit là d'une voix discordante au milieu d'un assentiment général.

Roger Secrétain fait partie des plus enthousiastes. L'article qu'il publie dans la revue *Urbanisme* de 1941, sous le titre *Des villes vont renaître* en est une preuve. En voici quelques lignes significatives et mêmes prémonitoires : "Il fallait...travailler à la fois sur le passé et vers l'avenir. Faire du neuf sans rompre l'harmonie d'une région, sans blesser une mentalité et une tradition qui tiennent à ces deux mots : la mesure... L'histoire de ces plans n'en a pas moins été une lutte quasi-quotidienne... Les reconstruteurs ont bien travaillé... Je voudrais, à cause de cela, leur adresser une prière : "Faites-nous des villes dignes des grands visages du passé"...Si la réforme qu'on nous promet (et qui s'accomplira) rend un jour à la ville de Jeanne d'Arc son rang de chef-lieu de la province, il faudra bien qu'elle se dise et se défende capitale... C'est à cela que je rêve en me promenant parmi les chantiers déblayés... Purgé de ses gravois et de ses éboulis, le paysage des ruines s'est réduit à un décor de façades précieusement étayées, de vestiges émergeant du désastre... Comme toutes les ruines du monde, elles s'entourent de la nostalgie des choses disparues. Mais elles aussi disparaîtront : ce sont de fausses ruines ; bientôt elles seront balayées, remplacées par des choses vivantes".

Un autre Orléanais est aussi sensible à la poésie des ruines. C'est Louis-Joseph Soulas qui éditera en 1947 *Quinze gravures des ruines d'Orléans* en les faisant précéder d'un texte dont sont extraites les lignes suivantes : "Comme à tous les Orléanais, ces ruines me sont devenues familières... Et pourquoi cacher que je suis devenu sensible, peu à peu, à leur grandeur triste, à leur beauté ? Que ce soit à l'automne, à l'heure dorée du couchant, l'hiver sous la neige, ou en juin, sous cette lumière particulière des bords de Loire, les vieux monuments historiques, dégagés maintenant des constructions qui, pour la plupart, les dérobaient à nos yeux, érigent en plein ciel leur vieille architecture mutilée, que l'on peut admirer avec tout le recul nécessaire ... Proche ou lointain, un temps viendra où les ruines d'Orléans disparaîtront sous des quartiers neufs... Le temps passe et, lentement, efface".

Avant de penser à la reconstruction, il est indispensable de procéder au déblaiement. Celui-ci s'achève le 31 mars 1941, au rythme de 2 000 m³ par jour grâce aux efforts conjugués des services des Ponts et Chaussées et des entreprises Campenon-Bernard, Billard et Deschiron. Mille hommes y ont participé : prisonniers de guerre, ouvriers des usines Renault sans travail, Orléanais de bonne volonté. Un train decauville a transporté par la rue Notre-Dame de Recouvrance et le bord de la Loire jusqu'aux quais Saint-Laurent et de la Madeleine les déblais qui serviront à leur élargissement.

Mais, la reconstruction de la ville ne démarre pas comme on aurait pu le supposer. Orléans connaît de nouvelles destructions. Après ceux des 21 mai, 6 et 27 juillet, 12 et 20 août 1943, la ville subit trois bombardements les 11, 20 et 23 mai 1944. Il faut, en conséquence, ajouter au bilan précédent 487 immeubles complètement détruits et 2 682 partiellement

endommagés. Le secteur de l'église Saint-Paul reçoit quelques bombes, mais il n'y a pas de dommages supplémentaires importants.

Arrive la Libération d'Orléans le 16 août 1944. Une nouvelle équipe municipale prend les commandes et à son tour, est confrontée au problème de la reconstruction. Dès janvier 1945, le maire, le D^r Chevallier, prend l'initiative de constituer une commission dite de *La Renaissance d'Orléans* réunissant une soixantaine de personnalités du monde économique, culturel et artistique de la région qui a pour tâche, de concert avec la municipalité, non seulement de réédifier la ville, mais aussi de la moderniser et d'en faire une capitale régionale. Au cours de la première séance qui a lieu le 28 février à l'hôtel de ville, le maire expose "la doctrine de la municipalité de la Résistance sur la reconstruction d'Orléans".

Il s'avère que le plan de 1940 est insuffisant et ne répond pas aux ambitions d'une capitale régionale. Les critiques viennent aussi bien d'Auguste Perret à qui avait été demandé à l'époque un avis sur la reconstruction de la salle des fêtes – lequel n'avait pas été suivi – que des architectes du Front National qui se réfèrent à la *Charte d'Athènes* et dont le chef de file est Le Corbusier. Celui-ci fera, d'ailleurs, paraître en 1946 dans la collection *Perspectives humaines* (éditions Bourrellier et cie Paris) des *Propos d'Urbanisme* dans lesquels il évoque une ville sans nom qui a été bombardée et qui est manifestement Orléans. Il prévoit la reconstruction du cœur de la ville, "mais en l'entourant de garanties". Ce cœur doit être "mis à l'abri des gêneurs". Un nouveau plan est donc élaboré à l'instigation de la commission. Sans l'analyser plus avant, indiquons seulement qu'il déclenche à son tour un grand enthousiasme. *La République du Centre* n'écrit-elle pas dans son numéro spécial de mars 1945 : "Il faut donc que, par une émulation et un optimisme collectifs, tous les habitants de cette ville manifestent la volonté de voir surgir une grande œuvre".

LE CAS DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL : RECONSTRUCTION OU DESTRUCTION ?

Dès le 5 août 1940, le chanoine Delahaye avait demandé au maire d'entreprendre la réfection des parties détruites du monument. Il suggérait que la nef fût reconstituée conformément au plan primitif : "Elle se raccorderait ainsi aux bas-côtés subsistants, dont les murs remontent à cette époque-là". En attendant, il signalait que pour un nombre restreint de fidèles, il disposait de la chapelle Notre-Dame des Miracles si heureusement préservée, et concluait en souhaitant que la reconstruction fût confiée aux représentants des monuments historiques dans le Loiret. Ce point de vue étant partagé par le chanoine Chéneseau, le maire fait une demande en ce sens le 23 août au directeur général des Beaux-Arts et le 25 septembre 1940 intervient un arrêté du Secrétaire d'État à l'Instruction Publique et à la Jeunesse qui inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'ensemble de l'église Saint-Paul dont la tour était déjà classée depuis le 17 juillet 1908 et le porche latéral inscrit sur l'inventaire supplémentaire depuis le 11 décembre 1925. Un deuxième arrêté du Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse du 23 juin 1941 classera l'église parmi les monuments historiques. Toutes les précautions sont donc prises pour que la reconstruction se fasse dans les meilleures conditions.

Or, le 7 novembre, le préfet communique au maire une note de l'évêque d'Orléans, M^{gr} Courcoux, en date du 26 octobre, qui va déterminer l'avenir de l'édifice. Elle est rédigée dans les termes suivants : « La réédification de l'église Saint-Paul est vivement désirée par le clergé de cette église et les paroissiens en raison du passé et en particulier du souvenir de Jeanne d'Arc. Mais il semble bien que la conservation et l'adaptation de la chapelle Notre-Dame des Miracles apporteront une satisfaction à la piété des fidèles d'Orléans et du diocèse. La population de cette paroisse centrale sera sensiblement diminuée ; celle de la paroisse voisine Notre-Dame de Recouvrance, située à deux cents mètres, le sera dans une proportion plus grande encore. On doit penser que l'église Notre-Dame de Recouvrance suffirait aux besoins religieux de ce centre d'Orléans. L'évêque d'Orléans est amené à considérer les besoins actuels et les besoins d'avenir des quartiers que les projets d'urbanisme vont développer et demande que les subventions accordées au titre des dommages de guerre soient reportées sur les églises qui vont devenir nécessaires ». Suit l'énumération des quartiers : à l'ouest, l'église Saint-Laurent est en très mauvais état ; au nord-ouest, les Groues, les Murlins, une partie du faubourg Bannier ont une population qui s'accroît et sont dépourvus de lieux de culte ; il en est de même pour la Barrière Saint-Marc au nord-est. En conclusion, l'évêque d'Orléans estime :

- 1° que la reconstruction de l'église Saint-Paul ne s'impose pas.
- 2° que la chapelle Notre-Dame des Miracles doit être conservée et aménagée.
- 3° que les crédits qui auraient été affectés à la réédification de l'église Saint-Paul sont à reporter sur la construction des églises nouvelles devenues nécessaires dans les quartiers extérieurs au centre ville.

Cette décision, pour le moins inattendue, est loin de faire l'unanimité auprès des fidèles qui estiment d'abord que la paroisse Saint-Paul mérite d'être conservée compte tenu de l'importance de sa population et de son activité. Ils considèrent aussi que cette église doit être reconstruite eu égard à son passé et à son rôle de centre de pèlerinage. En outre, le rattachement à Notre-Dame de Recouvrance, qui ne contient que 400 à 500 places, alors qu'il pouvait y en avoir 1 000 à 1 200 à Saint-Paul, ne s'avère pas justifié. Mais, démarches, pétitions, articles de presse, supplique même adressée au cardinal Suhard, archevêque de Paris, restent sans effet. M^{gr} Courcoux est inébranlable. L'église Saint-Paul ne sera pas reconstruite.

L'évêque confirme sa position après la Libération, affirmant à nouveau que l'indemnité de dommages de guerre correspondant au sinistre doit être répartie entre, d'une part, la restauration et l'agrandissement de la chapelle Notre-Dame des Miracles et, d'autre part, la construction de trois lieux de culte dans les nouveaux quartiers d'Orléans. Les municipalités successives admettent le principe de la non-reconstruction. C'est également l'avis de M^{gr} Picard de la Vacquerie, successeur de M^{gr} Courcoux. Il le précisera notamment le 29 avril 1958 dans une réponse qu'il adresse au maire, le D^r Ségelle, à propos d'une nouvelle pétition des partisans inconditionnels de la reconstruction qu'il lui a transmise : "Il n'en faut tenir aucun compte. Elle a été lancée par des personnes sans mandat, ni compétence, qui se sont présentées de tous côtés, extorquant vraiment des signatures". Il joint à sa lettre une note relatant les décisions successives, depuis celle de M^{gr} Courcoux en 1940, les conversations et les correspondances avec les autorités municipales : le D^r Simonin, le D^r Chevallier, M^e Dhiver, les réunions et les délibérations du conseil municipal, qui admettent toutes comme chose acquise la non-reconstruction de l'église détruite. Le député maire transmettra cette fin de non-recevoir à l'expéditrice de la pétition en lui faisant remarquer "que les souvenirs de la pucelle d'Orléans étaient inexistant à l'église Saint-Paul, reconstruite vers 1640. Seule, la chapelle Notre-Dame des Miracles, monument respecté de tous, sera maintenue et même considérablement agrandie puisqu'elle pourra contenir une assistance de 500 personnes environ".

Afin de régulariser du point de vue ecclésiastique la nouvelle organisation paroissiale, l'évêque a demandé, après approbation du chapitre de la cathédrale, à la Sacrée Congrégation du Concile à Rome, dont le préfet est le cardinal Bruno, son accord sur la création de la paroisse unique Saint-Paul Notre-Dame de Recouvrance et sur l'érection de la chapelle Notre-Dame des Miracles en sanctuaire administré par un recteur assisté d'un ou plusieurs chapelains. Un décret de la Sacrée Congrégation publié à Notre-Dame de Recouvrance le 25 décembre 1953 ordonne l'union totale et permanente des deux paroisses avec une seule église paroissiale : Notre-Dame de Recouvrance. C'est ainsi que l'abbé Jamet est installé le 26 septembre 1954 curé doyen de la nouvelle paroisse, tandis qu'en 1955, l'abbé Paul Beaugé sera nommé recteur de Notre-Dame des Miracles, faisant suite à l'abbé Robert Huet, responsable de la chapelle depuis le décès en 1949 du chanoine Delahaye.

En dépit de la présence des ruines et des décombres et grâce à la préservation de la chapelle Notre-Dame des Miracles, l'église sinistrée est le cadre de grandes cérémonies, comme pour montrer qu'elle est toujours un centre religieux actif (fig. 4) Il en est ainsi le 13 avril 1945 lors du passage de la statue de Notre-Dame de Boulogne. Il y a ensuite l'inhumation dans la chapelle du chanoine Delahaye. M^{gr} Courcoux avait demandé cette faveur au député maire, faisant valoir que le chanoine était le doyen d'âge du clergé du diocèse et le curé de Saint-Paul depuis trente-sept ans et qu'il avait restauré la chapelle avant la guerre. Le préfet, saisi de la requête, la



Fig. 4 - L'église sinistrée : vue générale.

transmet au vice-président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, qui par dépêche du 10 janvier 1950, autorise l'inhumation par dérogation aux dispositions du décret du 23 prairial an XI, "en raison des titres particuliers qu'avait acquis le défunt à la reconnaissance de ses concitoyens"³. Le 2 juillet de la même année, en présence d'une nombreuse assistance est baptisée par M^{sr} Courcoux la cinquième cloche de la tour Saint-Paul dénommée "Jeanne d'Arc"⁴. Le 15 août 1952, c'est la célébration du cinquantenaire du couronnement de la Vierge noire en présence de plus de trois mille personnes. L'allocution est prononcée par l'abbé Jamet. Pour la circonstance, M. Hamel ouvre au public le musée lapidaire qu'il a installé dans la tour Saint-Paul pour préserver tous les vestiges de l'église qu'il avait recueillis patiemment dans les déblais et qu'il a eu bien du mal à protéger du vandalisme. Autre cérémonie en plein air, la messe qui est célébrée sur le parvis des ruines de Saint-Paul le 15 août 1955 à l'occasion du centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception⁵.

Cependant, depuis des années, l'aménagement de ces ruines et spécialement la distinction à faire entre les parties méritant d'être conservées et celles ne présentant pas d'intérêt particulier suscitent réflexions et propositions. M. Laprade, puis M. Gélis, architecte en chef des monuments historiques, commencent par envisager la création d'un jardin lapidaire. Le maire soumet cette idée en août 1943 à M. Jouvellier, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais qui lui répond le 15 septembre suivant en lui faisant part des conclusions d'une commission réunie à cet effet, selon lesquelles toutes les ruines sont intéressantes et à conserver. Il reprend les grandes lignes du projet élaboré par M. Gélis qu'il complète par la reconstitution vers l'est d'une travée de l'église du XII^e siècle, celle du chevet du XIV^e, la construction d'une galerie couverte abritant divers objets lapidaires et la collection de plaques de cheminées du Musée historique. Il y aurait à prévoir quelques parterres à la française à la place de la nef, la modification de la façade, l'isolement de la tour par l'expropriation des garages, l'installation de la grille du château du Couesnon, le transfert dans le square prévu par le plan d'aménagement, près du mur d'enceinte, de la maison de la Coquille ainsi que la conservation du fragment de l'ancien mur de la ville.

Les suggestions de M. Jouvellier sont communiquées par le maire au délégué régional à la reconstruction, à M. Royer, inspecteur général de l'urbanisme, et à M. Gélis qui, à son tour, ne voit pas d'objections à conserver les restes de l'église Saint-Paul à l'état de ruines, en remettant debout les fragments intéressants qui ont été trouvés dans les décombres grâce à la diligence de M. Hamel. Par contre, il considère qu'il serait regrettable de recouvrir le chevet qui perdrait ainsi son aspect de ruine et de transformer cet édifice en musée de plaques de cheminées. Il préférerait y placer des monuments d'art funéraire. L'installation de la grille du château du Couesnon à cet endroit ne lui paraît pas convenir, non plus que celle de la maison de la Coquille qui n'a pas à être retirée du lieu pour lequel elle a été conçue.

Le 23 février 1944, M. Jouvellier à qui le maire a adressé les observations de M. Gélis s'y rallie dans leur ensemble. Toutefois, il pense qu'il y aurait intérêt à remonter un spécimen d'une grande fenêtre du XIV^e siècle et il n'est pas d'accord au sujet de la maison de la Coquille dont il considère le transfert comme une mesure de sauvegarde. Il continue ses études et, le 1^{er} avril 1946, propose au maire et à l'évêque d'aménager dans l'enclos formé par les ruines un mémorial en souvenir des victimes de "toutes les guerres qui ont dévasté si malheureusement la ville d'Orléans au cours de son histoire". Aucune suite n'est donnée à ce projet. Quant au chanoine Delahaye, préoccupé par l'exiguïté de la chapelle, eu égard au nombre des fidèles, il demande au maire, en 1948, l'autorisation de l'agrandir par une construction provisoire. L'urbaniste en chef, M. Royer, s'étonne de cette requête puisqu'il a toujours été affirmé que l'église Notre-Dame de Recouvrance suffisait aux habitants du quartier. De toute façon, la construction envisagée est "mauvaise de volume et ne contribuera guère à l'embellissement du quartier".

³ Sur la pierre tombale de l'abbé Delahaye figure cette mention : "Abbé Paul Delahaye (Jean des Tourelles) 1859-1949 chanoine d'Orléans et de Nice Curé doyen de Saint-Paul Il fit aimer la Vierge noire et restaura son sanctuaire Souvenez-vous Priez". L'abbé Jamet a été également inhumé dans la chapelle. L'inscription suivante le rappelle : "Abbé André Jamet 1882 –1959 Chanoine honoraire Curé doyen de Saint-Paul Notre-Dame de Recouvrance Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent".

⁴ Cette cloche a été fondue par les établissements Bollée. D'un poids de 800 kg, elle coûtait 325 336 fr. Le général Babet, commandant l'Ecole des Transmissions de Montargis était son parrain, tandis que sa marraine était l'épouse du colonel Tochon, commandant la subdivision militaire.

⁵ Ce même mois d'août 1955, M. Hamel découvrit un chapiteau roman du plus grand intérêt qui avait été réemployé dans la maçonnerie de fondation d'une base de pilier du XII^e siècle.

Au début de l'année 1956, la ville se préoccupe enfin sérieusement de l'aménagement de l'îlot 15 dans lequel se trouvent l'église Saint-Paul et l'Hôtel des Postes et où doivent être implantées la Caisse primaire de Sécurité sociale et la Caisse d'allocations familiales ainsi qu'un parking entre la partie remembrée de la rue du Cheval rouge, au sud de la Maison de Jeanne d'Arc, et l'îlot 27-28, ce qui suppose la destruction des restes de l'église, lesquels ont été rendus intouchables du fait de leur classement.

Compte tenu de l'intérêt relativement faible de la partie est de l'édifice et pour permettre son arasement, la municipalité sollicite du préfet le 23 mars 1956 l'ouverture de la procédure de "radiation de la liste des monuments historiques de la partie de l'église Saint-Paul extérieure à la chapelle Notre-Dame des Miracles et au porche situé immédiatement à l'est de cette chapelle, étant entendu que l'arasement des ruines correspondantes sera effectué avec soin et qu'il sera sollicité de M. le Ministre de l'Éducation nationale l'ouverture des crédits nécessaires pour la conservation de ces vestiges qui pourraient encore présenter un certain intérêt archéologique". Considérant que la question du déclassement est à l'étude entre les architectes compétents, le préfet refuse le 18 juillet d'approuver sur ce point la délibération du 23 mars.

Cependant, l'étude de l'aménagement de l'îlot 15 se poursuit et le 26 juillet 1957, le Conseil municipal approuve sous réserve de l'autorisation de l'administration des Beaux-Arts, le projet présenté par M. Faraut, architecte chef de groupe, qui comprend :

- le regroupement des Caisses de Sécurité sociale en un immeuble administratif dont l'accès principal se fera sur une place parvis à établir à la place de l'ancienne poste,
- la reconstruction des maisons aux façades classées du XVI^e siècle,
- la reconstruction de la maison de Jeanne d'Arc,
- la conversion en jardin public de l'espace intérieur situé entre l'immeuble de la Sécurité sociale et l'ancien mur de la ville,
- la création d'un espace planté permettant le stationnement des véhicules et se développant le long de la rue du Cheval rouge, à la suite des immeubles reconstruits et sur l'emprise d'une partie de l'ancienne église après suppression des ruines.

M^{gr} Yanka, secrétaire général de l'évêché, impatient de voir les choses avancer, demande à l'architecte en chef des monuments historiques, M. Gélis, de ne pas attendre l'avis de l'administration des Beaux-Arts et de commencer les travaux. M. Gélis ne partage pas ce point de vue. Il établit, cependant, les plans et élévations de l'ancienne église Saint-Paul, sur lesquels il fait figurer les parties de l'édifice qui doivent être conservées et réutilisées lors de l'aménagement de la chapelle Notre-Dame des Miracles. Le directeur des services départementaux du Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement informe, le 25 janvier 1958, le député maire qu'à partir de ces renseignements, il va procéder à la préparation d'un dossier d'appel d'offres concernant la démolition des parties de l'édifice qui devront disparaître. Ces travaux seront effectués sous le contrôle de ses services et financés par son administration. Un point reste à définir : le niveau des trottoirs qui ceintureront la partie maintenue de l'édifice, afin de déterminer le niveau auquel devront être arasées les fondations de la partie à détruire, à l'emplacement du futur parc à voitures. Celui-ci ne manque pas de susciter des critiques de la part de certains Orléanais qui font valoir qu'il sera de dimensions trop réduites et situé là où a lieu le marché du samedi qui amène une grande affluence, ce qui réduira encore sa capacité.

BIENTÔT LE DÉBLAIEMENT...

Au cours de sa séance du 23 mars 1958, le conseil municipal sollicite une seconde fois du préfet l'ouverture de la procédure de radiation de la liste des monuments historiques de la partie de l'église Saint-Paul extérieure à la chapelle Notre-Dame des Miracles et au porche situé immédiatement à côté de cette chapelle. En prévision de la démolition prochaine des ruines de Saint-Paul, la S.A.H.O⁶ communique à la presse une mise au point adoptée dans sa séance du 28 mars. Elle précise que les pierres provenant de la démolition de 1940 et qui ont été entassées à l'intérieur de l'église seront évacuées par camion pour être utilisées dans les fondations du boulevard de Châteaudun prolongé. D'autre part, les murs de la partie est de l'église seront rasés,

⁶ Sigle habituel de la Société archéologique et historique de l'Orléanais utilisé dans la suite du texte.

la façade abattue et le sol creusé pour le ramener au niveau de la rue du Cheval rouge, ce qui donnera environ 2 000 m³ de déblais. Toutes dispositions ont été prises par les services pour recueillir les nombreux ossements accumulés sous les dalles de l'église⁷. La SAHO demande que ces ossements soient déposés avec soin dans les galeries souterraines situées à dix mètres de profondeur sous l'église. Elle souhaite, en outre, que le relevé exact de l'église, à l'échelle convenable, soit dressé tant pour le plan que pour les vestiges des façades, que des photographies soient prises pour constituer une collection complète des aspects du monument, que des recherches soient entreprises pour recueillir photographies, gravures et dessins antérieurs à sa destruction, l'ensemble étant déposé à la bibliothèque municipale et, enfin, que la ville d'Orléans désigne une personnalité qualifiée pour suivre les travaux et signaler l'intérêt archéologique de certaines trouvailles.

Le 21 avril 1958, le directeur des services départementaux du Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement fait savoir au député maire que son service *Construction* procédera à compter du 23 mai à la démolition partielle de l'église Saint-Paul, laquelle sera terminée le 31 juillet suivant. Le devis descriptif a été établi après consultation de M. Gélis, de l'abbé Beaugé, recteur de Notre-Dame des Miracles, et de l'abbé Guillaume, président de la SAHO. M. Espinasse du service "Construction" est désigné pour suivre l'exécution des travaux et M. Hamel représentera la SAHO sur le chantier. Il est convenu qu'il sera assuré pour les risques encourus par la Société qui verra sa subvention majorée d'autant (séance de la commission des travaux du 13 mai 1958).

Le déblaiement commence selon les directives du devis descriptif. Les ouvriers de l'entreprise Léger déblaient l'intérieur de l'église. Puis, une pelleteuse mécanique fouille le sol et pratique une large excavation qui permet de mettre à jour une quantité considérable de squelettes. Comme prévu, les 5 m³ d'ossements déterrés sont descendus le 22 mai dans les galeries souterraines par un puits profond de 8 mètres. Il n'est découvert aucune plaque métallique ou autre signe permettant l'identification des personnes inhumées. Il n'y a aucune trace de vestiges gallo-romains, ni de chapelle romane, contrairement à ce qui avait été avancé par certains. Par contre, sont trouvés de nombreuses pièces de monnaie, des fragments de statues brisées et d'objets qui sont rassemblés par M. Hamel et seront étudiés ultérieurement. Pour ce sauvetage, M. Hamel recevra quelques mois après les félicitations du directeur général de l'architecture, M. Perchet.

L'abbé Guillaume et le secrétaire de la SAHO, M. Le Maire, chargés par la ville d'Orléans de suivre le déblaiement des ruines, à titre d'observateurs, du 12 au 22 mai rendent compte de leur mission dans un rapport détaillé du 28 mai à la fin duquel ils attestent que : "quoi qu'en aient dit des critiques malveillants, le travail de déblaiement a été exécuté dans les conditions précises imposées par le devis descriptif qui lie l'adjudicataire au Ministère de la Reconstruction et du Logement et en la présence permanente d'un agent du M.R.L. chargé spécialement de veiller à la conservation de tous les objets pouvant présenter un intérêt historique ou archéologique". Ils concluent par un hommage "à la compréhension et à la bienveillance tant de l'entrepreneur adjudicataire et de son personnel tout entier, que du directeur et des agents du M.R.L".

ET MAINTENANT, LA DÉMOLITION

Elle est entreprise le 23 mai 1958. Voici comment est relaté le début de cette opération dans un article de *La République du Centre* du 24 : "...Cela a commencé hier après-midi et, vers 15 h30, de nombreux habitants du quartier s'étaient massés dans la rue Notre-Dame de Recouvrance pour assister de loin à la première phase de ces travaux. Il s'agissait de faire tomber

⁷ Plusieurs sondages ont permis de constater que si l'on trouve à 50 cm du sol des squelettes rangés parallèlement dans leurs cercueils selon l'axe est-ouest de l'église, il y a jusqu'à une profondeur de 2 mètres et même plus, des ossements épars souvent groupés près des murs et des piliers. En effet, des inhumations se sont succédées pendant trois siècles au moins. On citera, parmi d'autres, Colas des Francs, Jacques Boucher dont l'épithaphe pour l'un et la copie de l'épithaphe pour l'autre ont été retrouvées et déposées dans la tour Saint-Paul à la demande du député maire. Le texte de l'épithaphe de Jacques Boucher est le suivant : "En ce tombeau repose Jacques Boucher de Guilleville de Mézières, grand trésorier du duc d'Orléans qui défenseur fort pieux de la ville assiégée reçut la Jeune Fille sa libératrice en son Hôtel proche de l'église Saint-Paul comme un hôte vénéré. Il mourut en l'an de grâce 1443. Priez pour lui". Ont été également inhumés dans l'église les membres de la famille de Jacques Boucher, des familles de Beauharnais, Jogues et la plupart des familles notables des XVI^e et XVII^e siècles.

le sommet du clocheton sud, afin que les ouvriers puissent ensuite, en montant dans celui-ci, le démolir au pic, en faisant tomber les pierres l'une après l'autre. Tout un échafaudage avait été monté au préalable dans le clocheton avec une grande poutre verticale à laquelle était fixée une poulie. En tirant sur une corde, une autre poutre formant béliet venait frapper la tête du clocheton. Cette démolition s'est déroulée sous une pluie battante qui n'écartera pas les curieux. Le sanctuaire de Notre-Dame des Miracles avait été fermé peu avant afin d'éviter tout accident éventuel. De même, les habitants des immeubles voisins avaient été prévenus. Les ouvriers durent donner des coups de béliet pendant vingt minutes au moins avant de voir leur travail couronné de succès. Tout d'abord, une pierre se déplaça légèrement et une poussière blanche l'entourna tandis que des gravois retombaient à l'intérieur du clocheton. Puis, la croix de fer et un énorme bloc de pierre oscillèrent et, enfin, le tout vint s'écraser dans la rue, dans un grand vacarme, tandis que le clocheton tronqué demeurait dressé dans le ciel ..."8 (fig. 5).



Fig. 5 - Les clochetons sont démolis.

Mais, à peine commencée, la démolition est interrompue, ce qui fait croire un moment aux adversaires de la destruction qu'ils ont obtenu gain de cause. En fait, il s'agit de la suite donnée à une intervention de l'administration des Beaux-Arts à qui la ville avait demandé plusieurs mois auparavant l'autorisation de démolir les ruines. Après examen par la commission des monuments historiques, le conservateur régional des Bâtiments de France de Versailles avait fait savoir au début du mois de mai que cette autorisation était subordonnée à la réalisation de sondages sous la partie est de l'église, aux fins de rechercher les restes éventuels d'une église plus ancienne. Il fallait donc stopper les travaux de toute urgence pour effectuer ces fouilles, lesquelles sont confiées à l'entreprise Lagarde et seront surveillées par M. Hamel conformément à un ordre de service émanant du conservateur des antiquités et objets d'art du Loiret. Dans un article du 5 juin, *La Nouvelle République* rappelle que : "...M. Lablaude, architecte en chef des monuments historiques vint à deux reprises en constater les résultats. En fait, si des vestiges intéressants ont été trouvés, aucun cependant ne mérite véritablement d'être conservé. Dans un rapport au Ministère de l'Éducation nationale daté du 3 juin, M. Lablaude dit en substance : "Aucun élément architectural digne d'être conservé ne se trouve caché sous l'édifice actuel" et en conclusion, il propose d'autoriser "le comblement des parties dégagées. En conséquence, l'hypothèque qui pesait encore sur l'église Saint-Paul est levée et rien ne s'oppose donc plus à l'arasement des

⁸ À l'occasion de la démolition, les techniciens de l'entreprise Léger vont trouver la réponse à une question qui a longtemps intrigué les Orléanais et que la SAHO a elle-même posée : pourquoi la pointe des deux clochetons de la façade était-elle penchée vers le sud ? L'explication est donnée dans un article de *La République du Centre*. Les pierres des clochetons ont été jointes avec du gros plâtre qui sèche irrégulièrement et qui n'a pas dû être coulé jusqu'au fond des joints. Une pluie d'orage arrosant la façade nord des clochetons aurait entraîné une partie de ce plâtre ; l'eau ayant fait gonfler les cales en bois qui soutiennent les assises pendant la construction du côté de la pluie, celles-ci auraient été soulevées et immobilisées par ces morceaux de plâtre comblant les cavités. L'inclinaison aurait ainsi subsisté

ruines qui subsistent encore". La démolition reprend et se terminera comme prévu le 31 juillet 1958⁹.

Déblaiement et démolition étant achevés, le moment est enfin venu de s'attaquer aux travaux de réparation et d'agrandissement du sanctuaire. Mais, il importe, au préalable, de régler plusieurs problèmes d'ordre financier et juridique.

LES PRÉALABLES FINANCIERS ET JURIDIQUES

Il s'agit, tout d'abord, de déterminer le montant de la créance de la ville. Le 8 décembre 1949, le D^r Chevallier avait demandé à l'architecte en chef Gélis de l'évaluer en établissant un devis "à l'identique". Après plusieurs demandes de renseignements auprès des services municipaux, M. Gélis adressait le 20 juillet 1950, avec sa note d'honoraires, son évaluation fixée à 91 827 316 francs. Le maire la transmet alors au délégué départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Mais, aucune suite n'est donnée à l'époque à cet envoi. L'affaire est reprise en 1952. Le devis doit tenir compte des travaux de déblaiement et à la demande de M^{sr} Picard de la Vacquerie, de la valeur de la chaire, du banc d'œuvre, des stalles ainsi que des deux orgues¹⁰. Pour ces dernières, le maire désigne comme expert M. Léonce de Saint-Martin, organiste de Notre-Dame de Paris. Avec l'aide de M^{sr} Yanka, secrétaire général de l'évêché, du chanoine Lucon, maître de chapelle de la cathédrale et du titulaire du grand orgue, il évalue dans son rapport du 25 février 1953 le grand orgue de Saint-Paul à 236 300 francs et l'orgue de chœur à 41 800 francs, ce qui donne, en appliquant l'indice pondéré 21, une valeur dommage 1953 de 5 840 100 francs. Le montant de ses honoraires est de 87 840 francs. L'association diocésaine d'Orléans présentera pour le compte de la communauté des fidèles de la paroisse Saint-Paul l'état des dommages mobiliers concernant les chaises et tous les objets cultuels qui appartenaient à la ville comme ayant été compris, tout au moins pour une large partie, dans les inventaires effectués en 1905.

En ce qui concerne les sommes provenant de la créance de la ville pour les dommages subis par l'église Saint-Paul, M^{sr} Picard de la Vacquerie qui a adopté la position de M^{sr} Courcoux propose en 1954 au député maire, le D^r Ségelle, qu'elles soient réparties à raison de deux cinquièmes pour la restauration de la chapelle Notre-Dame des Miracles, les trois autres cinquièmes finançant la construction de trois chapelles de secours pour les paroisses Saint-Paterne, Saint-Laurent et Saint-Marc.¹¹

Pendant ce temps, M. Gélis a revu ses devis. Ils s'élèvent finalement à 131 301 326 francs pour les dommages de guerre proprement dits (montant au 22 juillet 1949 avec coefficient de majoration du 1^{er} octobre 1955) et à 7 530 617 francs pour la restauration : maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie et vitraux. Les honoraires de l'architecte sont fixés à 57 520 francs pour le premier devis et à 80 132 francs pour le second. C'est le 13 novembre 1956 que le directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement, chargé du centre de règlement des dommages de guerre, informe le député maire qu'il a adressé à son

⁹ Le 3 juillet, M. Rousseau qui vend des trumeaux, miroirs et meubles rustiques au 140 rue du Faubourg Bannier, demande au maire s'il serait possible d'acquérir "des pièces sculptées ou moulurées" provenant de la démolition. Le maire lui répond que dans la mesure où elles ne sont pas réservées pour les musées, les pierres provenant de l'église Saint-Paul sont propriétés de l'État. Il transmet la demande au directeur des services départementaux du Ministère de la Construction qui l'informe quelques jours après que les pierres en question ont été récupérées par la SAHO et que ne présentant aucun intérêt, elles ont été livrées au Centre d'apprentissage de Saint-Jean-de-Braye.

¹⁰ Le grand orgue placé dans la tribune au bas de la nef centrale avait un buffet de 3,17 m de largeur sur 3,15 m de profondeur, dont 1,93 m occupé par la soufflerie électrique. Le meuble était du XVI^e siècle avec trois claviers manuels à six octaves, un pédalier à deux octaves et 34 jeux. L'orgue de chœur était placé dans la chapelle de la Vierge. D'une largeur de 2,20 m et de 0,55 m de profondeur, il était en bois peint avec un clavier manuel de cinq octaves, un pédalier d'un octave et demi, huit jeux et une soufflerie électrique.

¹¹ Pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de ces chapelles, M^{sr} Picard de la Vacquerie précise au député maire que la ville disposera de la contre-valeur du terrain de 2 000 m², dit terrain du Baron, sur le boulevard Jean Jaurès, que lui cédera l'association diocésaine. Celle-ci lui reversera, en outre, l'indemnité qu'elle a reçue pour l'expropriation amiable du terrain acquis autrefois dans le quartier des Blossières. Ces propositions sont acceptées par le conseil municipal au cours de sa séance du 26 avril 1955. C'est ainsi que seront construites à l'ouest, sur la paroisse Saint-Laurent, la chapelle Notre-Dame des Foyers, porte Dunoise, au nord, sur Saint-Paterne, Notre-Dame des Blossières, Faubourg Bannier, et au nord-est, sur Saint-Marc, dans le quartier de l'Argonne, Saint-Jean Bosco.

administration centrale pour fixation définitive de l'indemnité le dossier d'évaluation de l'église Saint-Paul enfin au point. Quant aux transferts proposés par l'évêché et acceptés par la municipalité, ils devront être expressément demandés à cette même administration, ce que fait le D^r Ségelle dans les jours qui suivent.

Maintenant que le moment de réaliser les travaux paraît proche, il s'agit de trouver le moyen le plus efficace pour y parvenir. Or, l'attention de la municipalité est attirée par le secrétaire général de l'évêché, M^{gr} Yanka, sur l'intérêt que présenterait pour la ville d'adhérer à *La Renaissance des clochers*, coopérative dont le siège est 1 rue Jules Lefebvre à Paris (9^{me}) et qui a été créée pour la reconstitution immobilière et mobilière des églises et édifices religieux. Cette adhésion simplifierait le financement des opérations, en particulier la mobilisation des titres remis à la ville, en plus du règlement en espèces, pour le paiement de sa créance. Elle permettrait aussi d'accélérer les travaux et de décharger les services municipaux de cette responsabilité en contrepartie d'une cotisation annuelle calculée sur le montant desdits travaux et qui peut au choix être versée directement ou être imputée sur l'indemnité de dommages de guerre conformément à l'article 62 de la loi de finances du 7 février 1953. Le 26 juillet 1957, le conseil municipal convaincu donne pouvoir au député maire pour signer l'adhésion à la coopérative.

Mais avant de passer à l'action, la coopérative va commencer par avoir de sérieux démêlés avec l'architecte Gélis qui a établi, en collaboration avec son fils, un projet qu'elle estime trop coûteux. Elle souhaite traiter avec M. Lablaude qui a remplacé M. Gélis comme architecte des monuments historiques. Elle en informe le maire, qui, le 16 avril 1959, lui donne son accord, sous réserve que cette substitution n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour la ville. Il confirme cette position à M. Gélis le 1^{er} juin en lui faisant valoir que l'initiative de la coopérative à qui la ville a donné les pouvoirs les plus larges n'est pas de nature à accroître ses charges et que, de ce fait, il lui est impossible d'intervenir utilement. L'architecte, résigné, envoie le 5 juin, à *La Renaissance des clochers* sa note d'honoraires qui désormais, s'élève à 1 267 786 francs, dont 218 302 francs pour les devis de dommages de guerre et les plans et 937 245 francs pour la reconstruction. Le 18 juin, la coopérative se déclare d'accord pour régler les honoraires sur les bases proposées, à l'exception des honoraires d'évaluation qui doivent être calculés suivant des échelles différentes et payés directement par le Ministère de la Reconstruction et du Logement. M. Gélis considère qu'il appartient à la coopérative de s'en acquitter et de se faire rembourser ensuite par le M.R.L. Il conclut que si les sommes qui lui sont dues ainsi qu'à son fils ne leur sont pas versées avant le 1^{er} août, ils demanderont une indemnité pour préjudice moral. En définitive, il renonce à cette action.

À propos de l'apport financier des fidèles, il convient de signaler que le Ministère des Finances ayant autorisé sur le plan départemental, les emprunts pour les églises, l'association diocésaine d'Orléans, à l'instar de ce qui se passe à Rouen, Sens et Beauvais, décide au cours de son assemblée générale du 15 mai 1959 de lancer un emprunt de 50 millions de francs qui comprendra 5 000 obligations de 10 000 francs, émises au pair avec un intérêt annuel de 6% et un amortissement sur vingt ans. Sont constitués un comité de propagande et un comité financier comprenant M. Henry Deschamps et les directeurs des agences bancaires orléanaises. Une lettre de M^{gr} Picard de la Vacquerie est lue en chaire le 17 mai, jour de la Pentecôte. La souscription ouverte le 20 mai dans toutes les banques du département est couronnée de succès.

Une autre affaire est toujours en suspens. C'est le transfert de la créance de dommages de guerre pour la construction des trois nouvelles chapelles. De guerre lasse, le maire écrit le 28 novembre 1959 au Ministre de l'Intérieur, s'autorisant du bienveillant accueil "qu'il a réservé à sa démarche relative à la construction de la caserne des pompiers". Il sait que l'opération de transfert donne lieu à des réserves de forme tenant à ce que les créances en cause seront seulement suffisantes pour la construction des édifices en question et qu'elles devront être complétées pour le surplus par des apports des fidèles. Le maire ne doute pas que ces réserves ne soient fondées du point de vue de la législation sur la séparation des églises et de l'État. Mais, il sollicite un bienveillant examen de l'affaire qui, selon lui, doit être appréciée essentiellement sur le plan de l'urbanisme, les futurs lieux de culte complétant nécessairement l'équipement des nouveaux quartiers.

L'amélioration de la situation apparaît au début de 1960. En effet, un arrêté du Ministre d'État chargé des Affaires culturelles daté du 4 janvier annule, enfin, celui du 23 juin 1941 portant classement de l'église Saint-Paul parmi les monuments historiques et limite le classement aux façades nord et sud "figurant au cadastre sous le n°644 section D". Par ailleurs, un arrêté du 28 décembre 1959 ayant fait obligation aux sinistrés, collectivités locales comprises, de produire

avant le 30 avril suivant, sous peine de forclusion, le projet d'utilisation de leurs créances, le maire – pour qui : "la question de l'église Saint-Paul constitue de plus en plus une verrue dans un quartier qui se reconstruit", selon les termes d'une lettre de l'ingénieur d'arrondissement du 15 janvier 1960 à *La Renaissance des clochers* - s'inquiète auprès de cette dernière le 26 du même mois de n'avoir reçu aucun dossier de l'espèce. La réponse de la coopérative est encourageante : le Ministère de l'Intérieur a levé son veto au transfert des créances indispensable pour le dépôt des dossiers. Le préfet en informe le maire officiellement le 8 février. Le transfert est autorisé à concurrence des 3/5^{èmes} de la créance. Un avis favorable au transfert est également donné par l'administration des Monuments historiques et, enfin, le 9 juillet, par le Ministre de la Construction, étant entendu que les autorisations définitives ne pourront être délivrées qu'au vu d'un dossier d'équilibre financier.

Dans ces conditions, le conseil municipal décide au cours de sa séance du 27 juillet, le transfert d'une somme de 303 800 nouveaux francs¹² pour la construction de chacune des trois nouvelles chapelles ainsi que l'affectation à la restauration et à l'agrandissement de la chapelle Notre-Dame des Miracles d'un montant de 709 000 francs, correspondant aux 2/5^{èmes} de l'indemnité pour la destruction totale de l'église Saint-Paul et à l'indemnité de réparation. Pour la remise en état des parties conservées, l'architecte Lablaude a déjà fait établir des devis par les entreprises Lagarde pour la maçonnerie, Cagnon pour la charpente et Bourdin pour la couverture. Il a été autorisé à traiter de gré à gré par *La Renaissance des clochers*. Plus rien ne s'oppose, désormais, au démarrage des travaux.

L'ÉDIFICATION DU SANCTUAIRE

Après plus de vingt ans de tergiversations, de formalités contradictoires, réparation des parties sinistrées et agrandissement vont enfin être réalisés.

La Nouvelle République du 22 mars 1961 annonce que "sur la façade sud de la chapelle Notre-Dame des Miracles, des échafaudages ont été dressés et des ouvriers procèdent à la réfection de toute la toiture". Selon *La République du Centre* du 2 septembre : "Les échafaudages ont déjà disparu sur le côté sud, qui a été restauré en bonne pierre et possède une solide toiture (d'ardoises), au lieu de son revêtement en tôle ondulée que la rouille avait rongé depuis vingt ans. Le couronnement est ceint de chéneaux en cuivre, qui brillent sous le soleil de la saison, mais auront l'avantage de résister aux intempéries. Ce qui sert de sacristie en ce moment a aussi été reconstitué en ciment, murs et plafond. La porte d'accès a été refaite en plein cintre et est en pierre d'excellente qualité comme l'extérieur.. Les chapelles extérieures sont à leur tour sous les échafaudages. Leurs arcades...ont été rénovées...La belle porte de bois sera conservée...". Cette remise en état se poursuivra pendant l'année 1962.

M. Lablaude qui dirige ces travaux a aussi la charge de l'agrandissement du sanctuaire. Il s'agit pour lui de créer un volume reliant les deux parties conservées : la chapelle proprement dite et le bas-côté nord de l'église Saint-Paul. Il présente un premier projet daté du 3 octobre 1960, que la commission des monuments historiques lui demande de reprendre "sur des bases permettant une simplification des volumes extérieurs même au prix de (son) augmentation", comme il le rapporte dans une lettre du 9 juin adressée à M^{re} Yanka qui s'inquiète des retards accumulés.

En effet, tant que le projet ne sera pas définitif et chiffré, les services du Ministère de la Construction ne procéderont à aucun versement sur les indemnités de dommages de guerre alors que l'association diocésaine qui a déjà fait l'avance de plus de 100 000 francs pour les travaux, n'est plus en mesure de continuer le financement du découvert.

M. Lablaude soumet de nouveaux projets datés des 15 février et 10 avril 1962. M^{re} Yanka continue de s'inquiéter. Il écrit le 22 septembre à l'architecte : "Le retard de la mise en route des travaux est fort regrettable, mais il s'ajoute à nos regrets de graves difficultés financières entraînées par le retard de la mobilisation des dommages de guerre de l'église Saint-Paul.. Nous pensions pouvoir compter sur une rentrée importante de ces dommages pour la fin de septembre ; mais tant que le montant des travaux de Notre-Dame des Miracles n'est pas connu, (et il ne peut pas l'être avant le dépôt par vous des pièces attendues par M. Courtaud – du service

¹² Les sommes figurant dans la suite de la communication sont indiquées en nouveaux francs.

des dommages de guerre), aucun versement ne peut être fait à la coopérative *La Renaissance des clochers*. Or nous nous trouvons actuellement à bout de ressources et dans l'impossibilité de faire de nouvelles avances pour honorer les demandes de nos entrepreneurs".

Le projet de M. Lablaude revu est enfin approuvé par la commission des monuments historiques. Il en définit lui-même les principes de composition et de construction dans les termes suivants : "La disposition des lieux et les besoins en surface nécessaire à la nouvelle construction ont conduit à adopter un élément central, formant liaison des parties subsistantes, établi sur un plan carré dont les dimensions sont exactement de 20 mètres x 20 mètres. L'implantation de ce carré a été déterminée au sud par l'axe des trois arcades de la chapelle, axe qui se trouve coïncider avec celui du pilier séparant la deuxième et la troisième chapelles au nord. Sur cet axe et sur sa perpendiculaire ont été réparties différentes parties de l'édifice constitué ainsi par le carré central, autour duquel viennent s'accoler d'une part, au nord et au sud, les éléments anciens, et d'autre part, les dépendances de l'église, sacristie et salle à l'ouest, locaux annexes à l'est, encadrant une chapelle orientée face à la porte d'entrée principale.

Il fallait constituer un volume susceptible de recevoir la butée des volumes existants conservés. C'est ce qui a conduit à monter les murs périphériques de cette partie centrale à un niveau tel que les toitures des éléments périphériques viennent s'y accoler. Par ailleurs, la hauteur de ces volumes extérieurs a dû, pour maintenir au pourtour une unité souhaitable, être arasée au niveau de celle du bas-côté nord et du porche sud-est. C'est ce qui explique cette hauteur des éléments est et ouest qui peut paraître inutile et qui a été utilisée en tribunes. Quant au principe constructif du volume central, il a été conçu de telle sorte que la toiture soit portée par quatre piliers élancés en béton armé constituant ainsi une sorte "de table à quatre pieds" posée au-dessus du volume central et laissant au maximum au pourtour une bande vitrée donnant la lumière dans l'édifice. Il est apparu nécessaire de ne pas lier les constructions nouvelles aux anciennes pour éviter les désordres que risqueraient de provoquer l'une sur l'autre des maçonneries de nature absolument différente, reposant sur des fondations de conception dissemblable. . Au pourtour, les murs sont en maçonnerie de pierre prétaillée...L'ensemble est fondé sur des puits de 1,20 mètre de diamètre, forés jusqu'au bon sol constitué par le lit de sable de Loire à 15 mètres en moyenne au-dessous du niveau du sol... La toiture sera constituée par une couverture en cuivre sur les éléments du pourtour et par de l'ardoise sur le carré central. Intérieurement, les quatre voiles de béton périphériques laisseront apparaître les arcades de l'ancien édifice au nord et au sud. Le plafonnage et un soubassement de 2,40 mètres de hauteur au pourtour seront constitués par un revêtement en frise de pin.

Telles sont résumées les idées directrices qui ont présidé à la réalisation de cet édifice. Le problème était délicat du fait de la conservation des parties anciennes qui imposaient des servitudes nombreuses en plan, en élévation, en matériaux, et également du fait du classement comme "monuments historiques" des parties conservées. Quelles que soient les difficultés dès le départ, la construction d'un lieu de culte ne manque pas de constituer pour un architecte un problème angoissant. On ne joue pas avec des volumes de cet ordre comme on joue avec ceux de constructions courantes...dont les volumes sont commandés par des nécessités techniques ou utilitaires. Pour une église, il faut créer une atmosphère ou mieux encore suggérer un sentiment de grandeur, un certain mystère, une élévation de pensée qui laisse aux fidèles la possibilité de créer l'ambiance que leur état d'âme peut leur inspirer. En cette matière, le maître d'œuvre n'est jamais certain de sa réussite et c'est avec une certaine émotion qu'il voit s'élever les éléments ou les volumes qu'il a conçus, qu'il a matérialisés en dessin ou en maquette et qui ne prennent leur valeur exacte que grandeur nature, à leur place définitive, avec leur éclairage et leur matière. C'est alors seulement qu'il peut juger s'il a rempli sa mission." (fig. 6).

Ce sera bien évidemment aux fidèles aussi de porter ce jugement. Mais pour le moment, il faut engager les travaux complémentaires préalables à la réalisation de la deuxième tranche de la construction, soit par l'entreprise Lagarde : la remise en état des sols (estimation : 8 355 francs), la démolition des constructions provisoires en maçonnerie (estimation : 2 880 francs), les fondations spéciales (estimation : 41 653 francs) ; par l'entreprise Cagnon : la démolition des constructions en charpente constituant l'agrandissement provisoire actuel (estimation : 1 046,81 francs) et par l'entreprise Bourdin : la dépose des couvertures provisoires en tôle ondulée (estimation : 144 francs).



Fig. 6 - L'édification du nouveau sanctuaire est en cours.

Le coût de la reconstruction s'élève à 940 000 francs, tandis que la créance de la ville est en définitive de 760 000 francs. M^{gr} Yanka suggère que la créance mobilière de 80 000 francs que la ville tient de la destruction des orgues de Saint-Paul soit transférée à concurrence de 65 000 francs sur la reconstruction, la somme restante étant réservée à l'achat d'un orgue électronique considéré comme suffisant pour la chapelle. Le Ministère de la Reconstruction accepte ce transfert.

Durant l'année 1964, les travaux se poursuivent. M^{gr} Yanka continue à être préoccupé par leur financement et estime qu'il faudra se limiter strictement à ce qui est nécessaire pour disposer d'une église en ordre d'utilisation, mais remettre à plus tard tous les ouvrages supplémentaires : vitraux, chemin de croix, confessionnaux, baptistère etc., qui ne seront entrepris que s'il y a des ressources nouvelles (lettre du 25 avril 1964 adressée à M. Lablaude). Le recteur Beaugé est chargé par M^{gr} Yanka de régler les différentes questions avec l'architecte.

Un problème de détail se pose en mars 1965, c'est celui des crochets de la toiture. M. Lablaude s'adresse au directeur de *La Renaissance des clochers*, au recteur ainsi qu'à l'évêché. Il a été envisagé par mesure d'économie de remplacer les crochets de cuivre, garantie d'un travail durable, par des crochets de fer, moins chers de 5 000 francs, mais moins résistants. M. Lablaude ne voudrait pas qu'il lui soit reproché un travail qui risque d'être sévèrement jugé par les successeurs. Le chanoine Quartier, nouveau secrétaire général de l'évêché, estime qu'il est difficile de donner un avis : "Nous ne savons pas si cette dépense supplémentaire peut être comprise dans les sommes qui représenteront la moitié des dommages de guerre que le service des monuments historiques s'est réservé d'autorité... compte tenu du complément apporté par le dommage des orgues. Mais il faut ne pas perdre de vue la décision prise par l'association diocésaine de se refuser à fournir quelque contribution que ce soit en sus des dommages de guerre. L'apport de ce que représente le demi-cinquième des dommages attribué à Notre-Dame des Miracles aux dépens de l'église Saint-Jean Bosco devra suffire. M^{gr} Yanka a dit déjà à plusieurs reprises à M. Lablaude cette décision de limiter ainsi notre participation aux dépenses de Notre-Dame des Miracles."

Cependant, en dépit de ces difficultés nombreuses et variées, l'aménagement et l'équipement du nouveau sanctuaire se réalisent progressivement. Les marchés sont passés avec les entreprises de menuiserie, quincaillerie : Tavernier pour 28 785,80 francs (juillet 1964), d'électricité : Huguet pour 11 148 francs (août 1964), de plomberie, sanitaire : Filliatre et fils pour 2 304 francs (avril 1965), de peinture et vitrerie : Dubourg pour 13 776,69 francs (avril 1965), de chauffage : Siriex pour 35 470 francs (mai 1965). Les vitraux sont réalisés par l'entreprise Gouffault conformément à un devis de 84 125 francs (décembre 1965) et selon une maquette de M. Joseph Archepel de Sceaux dont les honoraires sont fixés à 30 055,50 francs.

L'entreprise Houssard se voit confier l'aménagement de la sacristie pour une somme de 5 714 francs et l'installation de bancs en hêtre d'après l'implantation définie par M. Lablaude et suivant un devis de 17 183 francs.

Un nouveau problème de financement va se poser. Par suite des restrictions annuelles de crédits, le Ministère de la Construction décide de ne plus assurer le règlement du solde de l'indemnité de dommages de guerre en espèces, mais au moyen de titres de la Caisse autonome de la reconstruction qui ne sont ni nantissables, ni mobilisables. En conséquence, le conseil municipal autorise le 24 février 1966 *La Renaissance des clochers* à contracter un emprunt gagé par les titres dont il s'agit et à les remettre en nantissement.

Les travaux sont assez avancés pour que l'on songe à la bénédiction du sanctuaire rénové. Après la réception provisoire qui a lieu en présence de M. Lablaude avec les entreprises et la coopérative, le grand jour arrive. C'est le dimanche 16 octobre 1966.

LA BÉNÉDICTION DU NOUVEAU SANCTUAIRE

Tout d'abord, comment apparaît-il au public ? Voici la description qu'en fait le 13 octobre un journaliste de *La République du Centre* : "L'aspect extérieur de l'oeuvre est composite. Il rassemble plusieurs styles et est le témoignage de diverses époques. Le portail flamboyant, tout rongé, en pierres tendres, les murs mêmes de la chapelle avec leurs baies Renaissance et la partie longeant le presbytère, de la tour Saint-Paul à la place, et sur lesquels s'ouvrent les baies de deux chapelles, ont conservé leur aspect traditionnel... Les parties les plus marquantes de la construction actuelle sont la façade qui s'ouvre face à la rue Notre-Dame de Recouvrance et le grand mur nu qui se dresse face à la place longée par la rue du Cheval rouge. Ce grand mur représente peut-être ce qui déconcerte le plus. Les restes de piliers et d'amorces de voûtes qui le flanquent seront transformés en contreforts. La partie centrale, faiblement en saillie et éclairée de chaque côté, sur toute sa hauteur, ne peut pas se voir conférer le nom d'abside. A l'intérieur, devant ce mur en retrait, sera édifié l'autel de Jeanne d'Arc... La façade côté rue Notre-Dame de Recouvrance est extrêmement sobre. Elle est percée en son centre d'un porche en auvent surmonté d'une croix inclinée vers l'extérieur, devant une galerie vitrée. À mi-hauteur, quatre baies flanquent de chaque côté ce porche.

À l'intérieur, la chapelle Notre-Dame des Miracles a conservé sa physionomie traditionnelle, celle que l'incendie a respectée. La partie majeure de l'édifice est formée d'un quadrilatère de belles dimensions. La voûte, si l'on peut dire, est en bois sur croisée d'arêtes en lamelles collées et cette toiture repose sur quatre élégants piliers de béton s'évasant vers le haut.. Rappelons encore que l'éclairage est constitué sur toute la surface supérieure, d'immenses baies réalisées par la maison Gouffault sur les dessins de M. Archepel... (qui) est aussi l'auteur du vitrail de la chapelle Saint-Paul... à gauche en regardant du sanctuaire vers le fond. C'est la seule verrière à décor figuratif. Saint Paul s'y dresse en son centre, avec l'épée, son attribut, entre les scènes de la conversion et de la décollation. Le ton général, à dominante bleue, est celui de la chapelle voisine. Celle-ci... vient d'avoir sa voûte reconstituée en briques creuses par l'entreprise Lagarde. Quand elle sera achevée et que ses arêtes seront recouvertes de plâtre mouluré, on ne le devinera pas... Le dallage est clair, tout est clair. Cette luminosité a l'avantage de mettre en valeur les mosaïques ornant la partie au-dessus des arches d'accès à la chapelle traditionnelle, devant laquelle a été érigé un autel permettant de célébrer la messe face aux fidèles. Ajoutons qu'un orgue électronique sera substitué à l'harmonium et que la sonorisation est en cours. De toute façon, on entendra bien... (Les fidèles) disposent de bancs bien conçus... Certains aménagements de détails restent encore à réaliser... Le sanctuaire rénové de Notre-Dame des Miracles semble tenir beaucoup plus qu'il promettait. On s'en apercevra quand tout sera parachevé."

Dans ce nouveau cadre (fig. 7 et 8), une foule de fidèles se presse donc le 16 octobre, pour la cérémonie de la bénédiction. Dans les premiers rangs de l'assistance, on note la présence du maire, M. Roger Secrétain, de MM. Grossin et Gabelle, conseillers généraux, de M. Jacheet représentant M. Duvillard, député, de MM. Lablaude et Boitel, architecte des Bâtiments de France, de l'ensemble des entrepreneurs. De nombreux membres du clergé sont également là : M^{gr} Yanka, M^{gr} Guillot, chancelier de l'évêché, M^{gr} Viossat, doyen du chapitre de la cathédrale, M^{gr} Brun, archiprêtre de la cathédrale, le chanoine Quartier, actuel secrétaire général de l'évêché, le chanoine Caillard, archiprêtre de Montargis, le chanoine Beaugé, recteur de la chapelle.

À 17 heures, alors que sonnent à toutes volées les cloches de la tour Saint-Paul, l'évêque, M^{gr} Riobé, fait son entrée solennelle, assisté de M^{gr} Huet, vicaire général, et du chanoine Abadie, curé doyen de Notre-Dame de Recouvrance. Le chanoine Grillon dirige la chorale. M^{gr} Riobé entonne le "Deus in adjutorium", puis sort afin de bénir le portail et les murs. Il revient à l'autel pour le chant des litanies des saints et bénit les fidèles ainsi que l'intérieur du sanctuaire dont il fait le tour. Il célèbre ensuite une messe d'action de grâces. Après que le recteur Beaugé ait remercié tous ceux qui ont participé aux travaux, M^{gr} Riobé prend la parole. Il évoque notamment la longue histoire du sanctuaire ainsi que la nuit tragique du 17 juin 1940 où l'incendie ravagea l'église Saint-Paul et conclut en remerciant à son tour tous ceux qui ont apporté leur participation à un titre ou à un autre à la restauration du sanctuaire. Avant de le quitter, les personnalités visitent une exposition de documents consacrés à son histoire. Puis, elles gagnent la salle Saint-Paul qui est voisine pour une réception. Au cours de celle-ci, le chanoine Beaugé remercie les autorités et, à nouveau, tous les artisans de la restauration en ayant un mot aimable à l'égard de M. Hamel qui a pour le sanctuaire "autant de passion que de piété". M^{gr} Riobé exprime au chanoine Beaugé sa reconnaissance. Puis, M. Secrétain dit sa gratitude aux autorités ecclésiastiques et constate avec satisfaction que la résurrection de la chapelle met un terme à la reconstruction d'un quartier cruellement éprouvé (fig. 9).



Fig. 7 - La nef du nouveau sanctuaire.

LA LIQUIDATION DES COMPTES, LES AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'euphorie suscitée par la journée mémorable du 16 octobre s'atténue et rapidement, comme il faut liquider les comptes, les soucis financiers reviennent. Le chanoine Beaugé est confronté à la nécessité d'achats complémentaires, de travaux supplémentaires d'électricité, de menuiserie, à l'augmentation des frais d'entretien, de chauffage. Il a acheté un orgue électronique Philicordia à deux claviers pour 5 920 francs. Comme il l'a écrit à M^{gr} Yanka, les économies qu'il a réalisées depuis bientôt douze ans grâce aux dons et quêtes pour la reconstruction ne suffiront pas à couvrir toutes ces dépenses.



Fig. 8 - Les mosaïques conservées.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise à nouveau à deux reprises, les 16 janvier et 27 juillet 1967, *La Renaissance des clochers* à contracter un emprunt gagé par des titres de la Caisse autonome de la Reconstruction émis au profit de la ville. De son côté, M. Lablaude réclame 56 499,41 francs, faisant masse des honoraires d'évaluation et de réalisation, tandis que le Ministère de l'Équipement s'en tient au chiffre de 55 203 francs. Finalement, *La Renaissance des clochers*

soumet à la ville une proposition de liquidation des comptes. Le passif s'élève au total à 1 283 531,75 francs, dont 11 676,11 francs d'honoraires pour M. Gélis, 55 203 francs pour M. Lablaude et 6 860 francs de cotisation à *La Renaissance des clochers*. En ce qui concerne l'actif, l'indemnité de dommages de guerre a été fixée à 1 155 767 francs auxquels s'ajoutent une indemnité pour les honoraires d'architecte de 56 404,27 francs ainsi qu'une participation de 71 360,48 francs de l'association diocésaine. Dans sa séance du 30 novembre, le conseil municipal accepte ce décompte et autorise le maire à délivrer quitus, ce qui sera fait le 26 décembre.

Il s'agit maintenant d'aménager au mieux l'accès au sanctuaire et ses abords. C'est ainsi que M. Boitel, l'architecte des Bâtiments de France, signale à M. Lablaude qu'il existait à l'église Saint-Paul une main courante métallique qui a été déposée lors des travaux. Cet ouvrage manque aux personnes âgées et handicapées. M. Lablaude demande à l'architecte municipal, notre confrère Jacques Pelletier, de réinstaller cette main courante "de la façon la plus discrète". De son côté, le chanoine Beaugé s'inquiète auprès du maire du stationnement des voitures des commerçants le samedi, jour du marché, sur le trottoir devant le porche sud. Elles obstruent l'entrée et détériorent avec leurs pare-chocs l'emmarchement récemment posé. À propos de cet emmarchement, on constate que les eaux pluviales y séjournent et sont un danger en hiver. Le directeur général des Services techniques municipaux fait poser quatre gargouilles, puis une goulotte rampante à gauche de l'escalier pour collecter les eaux dans un regard.

En ce qui concerne l'intérieur, il apparaît que le nouveau sanctuaire ne possède pas pour sa chapelle dédiée à Jeanne d'Arc une représentation de la sainte. Pierre Poitevin¹³ réalise en métal repoussé et



Fig. 9 - Le nouveau quartier Saint-Paul.

¹³ Pierre Poitevin, (Châtillon-sur-Loire, 27 décembre 1937), ancien élève de l'école des Beaux-Arts d'Orléans, travailla dans l'atelier d'Emmanuel Auricoste et obtint en 1964 le diplôme national des Beaux-Arts

martelé une œuvre la représentant en armure, tenant l'étendard et l'épée. Elle est placée selon les directives de M. Lablaude, sur un fond de plaques acoustiques. Le chanoine Grillon, vicaire général, procède à sa bénédiction le dimanche 21 décembre 1969.

Le 25 mars 1972, l'abbé Chambelland, recteur récemment nommé, adresse au maire, M. René Thinat, la lettre suivante : "Le quartier dans lequel se trouve (le) sanctuaire devient de plus en plus fréquenté. Le sens unique vers la Loire, le marché, et bientôt, le parking et le grand village Saint-Paul en feront un centre très animé. Or, on peut regretter que la façade est du sanctuaire, au grand mur blanc et froid, n'indique en aucune manière qu'il y a là...un sanctuaire marial. Plusieurs projets ont été ébauchés sans résultat. Mais nous pensons que l'époque est arrivée d'orner cette façade par une décoration en céramique. Avec l'autorisation de M. Lablaude, architecte en chef des monuments historiques, nous avons demandé à une artiste orléanaise, M^{lle} Jeanne Champillou, de faire un projet : une Vierge et son enfant, Jeanne d'Arc dans l'attitude de la prière et un encadrement qui évoque l'église Saint-Paul... Ce projet a été agréé par M. Lablaude. M^{lle} Champillou désire vous le présenter." Dès le 27 mars, le maire répond favorablement à l'abbé Chambelland : "...Vous savez la réussite des œuvres de M^{lle} Champillou à l'église de Gien et pour ma part, je connais cette artisane depuis plus de 30 ans (je lui ai demandé en particulier la statue orléanaise remise à la ville de Münster). J'irai donc à son atelier le 5 avril en fin d'après-midi, vers 18 heures. Peut-être aurai-je le plaisir de vous rencontrer. Je crois comme vous que le quartier Saint-Paul deviendra l'un des quartiers les plus animés de la ville et dans les projets que je forme de rendre Orléans lieu de tourisme, je n'oublie pas l'importance que peut prendre le sanctuaire dont vous avez le rectorat."¹⁴



Fig. 10 - Le rétable de Jeanne Champillou.

L'œuvre réalisée par Jeanne Champillou pour laquelle une souscription est ouverte est un retable intitulé "*Jeanne d'Arc en prière aux pieds de la Vierge à l'enfant*"¹⁵. Il porte sur son soubassement l'inscription suivante : "Notre-Dame des Miracles mai 1429 Jeanne y vient prier pour la délivrance d'Orléans juin 1940 Le sanctuaire échappe à la destruction de l'église Saint-Paul". Le dimanche 1^{er} octobre 1972, à l'issue de la messe de 16 heures, M^{gr} Riobé procède à la bénédiction du retable en présence et d'un nombreux public regroupé sur la place. M^{lle} Champillou accompagnée de son assistante, M^{lle} Azambourg, reçoit de chaudes félicitations. (fig. 10).

¹⁴ Jeanne Champillou (Saint-Jean-le-Blanc, 4 avril 1897 – Orléans, 22 mai 1978), peintre, graveur, céramiste. Exerça jusqu'en 1947 le professorat de piano. Mais le dessin fut toujours sa passion. Première exposition à la Société des Artistes orléanais en 1920. S'initie à la céramique à partir de 1947. Son atelier, le Clos de Joye, se trouvait 182 Faubourg Bannier à Fleury-les-Aubrais.

¹⁵ Le retable a été modelé avec un mélange d'argile venant de la carrière de *La Tête noire* à Saran et de terres siliceuses non gélives. Après séchage de l'ensemble, une première cuisson a été faite à 980°. La seconde a été celle de l'émail composé de calcine de plomb, d'étain associés à des oxydes métalliques. Les personnages et l'arcade sont en émaux mats gris-beige, rehaussés de bleu, vert et brun. La Vierge a 2 mètres de haut et l'ensemble 3 mètres.

Pour ce qui est de l'aménagement des abords du sanctuaire, l'abbé Chambelland avait demandé au maire avant l'installation du retable, l'amélioration du trottoir longeant le grand mur est. Il réitère sa demande pour permettre la mise en valeur de l'œuvre de Jeanne Champillou. Le conseil municipal décide le 29 novembre 1973 que des plates-bandes arbustives seront mises en place par le service des Jardins et promenades, la chapelle contribuant aux frais pour 4 000 francs. Les travaux commencent le 12 décembre. M. Boitel, consulté par le préfet sur le bien-fondé de cette opération lui fait savoir que les travaux "donnent lieu à des démolitions au marteau piqueur des fondations des contreforts de l'église Saint-Paul". Dans une lettre du 23 janvier 1974 adressée au maire, le préfet souligne qu'il est "à craindre que la pénétration des eaux de pluie ne vienne entretenir une humidité préjudiciable au pied même des maçonneries du monument si des précautions particulières ne sont pas prises". Aussi, le préfet demande au maire de lui communiquer le projet en cause et de lui indiquer les garanties prises par la ville pour assurer la protection de l'édifice. En dépit des assurances du maire, M. Boitel maintient son point de vue et lui précise dans une lettre du 20 février : "Ce qui est à craindre, ainsi que je l'ai dit, c'est que la plate-bande de terre végétale comble une simple tranchée faite le long des fondations et que de ce fait, les eaux de ruissellement de l'édifice pénètrent dans cette tranchée, tenant dans un état d'humidité la maçonnerie au préjudice de sa conservation, et provoquant des remontées dans les murs. Le revêtement de bitume du trottoir qui existait préservait, par sa nature et par sa pente, le monument de telles infiltrations. Il aurait été conforme aux bonnes règles de l'art, au plan technique, d'assurer une étanchéité des parties de fondations ou de bas de maçonneries mises à jour avec renvoi des eaux vers l'extérieur, afin de ne pas créer une voie de pénétration." En définitive, les arbustes seront plantés, mais un caniveau sera construit pour recueillir les eaux de ruissellement et les évacuer à l'extérieur des massifs.

Le dimanche 3 octobre 1976, à l'issue d'une messe concélébrée avec une dizaine de prêtres dans le cadre d'une neuvaine de prières à Notre-Dame des Miracles, M^{sr} Riobé bénit dans la chapelle de Jeanne d'Arc deux panneaux en céramique, œuvre, comme le retable, de Jeanne Champillou. Ils représentent six scènes de la vie de la sainte : Jeanne écoutant ses voix, Jeanne à Chinon auprès de Charles VII, la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims, Jeanne devant ses juges, Jeanne sur le bûcher à Rouen¹⁶. À cette époque c'est le père Jacques Leroy qui est recteur depuis le décès en 1975 de l'abbé Chambelland.

À son tour, il se préoccupe de l'aménagement des abords du sanctuaire. Il écrit au maire en novembre 1978 pour déplorer qu'à la suite de l'installation de parcmètres sur le trottoir longeant le mur est du sanctuaire, un panneau indiquant les conditions de stationnement ait été placé juste devant le retable. Dans sa séance du 29 février 1980, le conseil municipal décide de parachever les abords de la chapelle dans le cadre du programme d'amélioration de la voirie.

Une douzaine d'années se passe et il faut songer à redonner de l'éclat à l'intérieur du sanctuaire. Le recteur est alors le père Yves Loddé. Pour l'ensemble de la nef, c'est-à-dire la partie nouvellement construite, il est procédé au dépoussiérage et au lessivage des murs et piliers de béton, au nettoyage du plafond de bois, de la grande mosaïque de Paul Refoulé et de la partie antérieure du portique à trois arches, de l'ensemble des vitraux et des sols. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Gouffault pour une somme totale de 380 000 francs. Les trois tribunes du premier étage sont également remises en état par l'entreprise Caval de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin au prix de 61 000 francs. N'ayant obtenu aucune aide financière de la ville, le comité paroissial a recours à une souscription et organise un concert le vendredi 8 Octobre 1993 avec l'organiste de Saint-Eugène à Paris, Raffi Touve.

Au cours de l'année 1996 sont apposées avec l'accord de M^{me} Commenge, architecte des Bâtiments de France, dans la chapelle de Jeanne d'Arc, deux plaques commémoratives en comblanchien. L'une évoque le souvenir de l'ancienne église Saint-Paul, tandis que l'autre indique le nom des recteurs titulaires de la reconstruction à nos jours¹⁷.

Après la première tranche de travaux, le père Loddé et le conseil pastoral envisagent dès 1995 un programme de restauration des parties anciennes à l'intérieur et à l'extérieur du chœur ainsi que la modernisation de l'installation électrique. Le 28 janvier 1998, la ville d'Orléans

¹⁶ Ces panneaux mesurent 2,40 mètres de haut sur 1,20 mètre de large. Leur coût est de 15 000 francs, d'après une facture du 22 octobre 1976.

¹⁷ Les plaques mesurent 0,90 mètre sur 0,50 mètre. La liste des recteurs est la suivante : Robert Huet 1949-1955 Paul Beaugé 1955-1969, Edmond Chambelland 1969-1975, Jacques Leroy 1975-1986, Maurice Guillou 1986-1992, Yves Loddé 1992-2002, Père Girault.

accepte de prendre celle-ci en charge à hauteur de 130 000 francs sur un total de 136 917,18 francs évalué par l'entreprise Bauchard et fils de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Le chantier de restauration qui a débuté le 6 octobre 1997 est confié à M^{me} Annie Andrès de Saint-Georges d'Aurac pour une somme de 530 640 francs, M. Xavier Benoît s'occupant plus spécialement du sol. Enfin, le jeudi 30 avril 1998, le chœur de la chapelle totalement restauré est inauguré en présence de plusieurs personnalités et d'une nombreuse assistance.

Avec ce dernier évènement se termine l'étude d'un peu plus d'un demi-siècle particulièrement mouvementé d'une histoire plus que millénaire. Il faut espérer qu'elle contribuera à ce que l'église Saint-Paul et le sanctuaire Notre-Dame des Miracles restent associés pour toujours dans la mémoire des Orléanais.



Des remerciements très chaleureux et reconnaissants sont adressés :

- à M. Pierre HAMEL, ancien vice-président de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, pour sa vaste connaissance du sujet, sa grande disponibilité et la mise à disposition de sa remarquable documentation.
- à M. Olivier MERCIER, économe diocésain, et au D^r Pierre BARDET, président du Conseil pastoral de Notre-Dame des Miracles, membre de l'Académie, pour la libre communication des archives des périodes concernées.
- à M. Robert MUSSON, membre de l'Académie, pour la réalisation de l'illustration photographique à partir de documents souvent difficiles à exploiter.

BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages :

- FOULQUES (de) de VILLARET (Amicie), *Les Antiquités de Saint-Paul à Orléans*, G. Séjourné – H. Herluison, Orléans, 1884.
- DELAHAYE (Paul), curé de Saint-Paul, *Notre-Dame des Miracles, son histoire, son culte, ses merveilles*, P. Lethiellieux, Paris, 1924.
- SOULAS (Louis-Joseph), *Quinze gravures des ruines d'Orléans*, à Orléans, chez l'auteur, 1947.
- HAMEL (Pierre) et JOUVELLIER (Pierre), *L'Eglise Saint-Paul d'Orléans (Essai d'étude archéologique)* Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais 1^{er} trimestre 1958 tome II n°11 3^{ème} trimestre 1961 et compléments.
- DEBAL (Jacques) : *Orléans, une ville, une histoire* tome II de 1598 à 1998 Nova 1998.

- Revues :

- Urbanisme* 1941 *Des villes vont renaître* par Roger SECRETAIN,
Le programme de reconstruction d'Orléans.
- La Renaissance d'Orléans Reconstruction et Urbanisme* Avril 1945 numéro spécial de *La République du Centre*,
- Urbanisme* 1947 *La Reconstruction des quartiers historiques* par le chanoine CHENESSEAU.
- Album : *Orléans meurtrie et libérée* 1945 Syndicat d'initiative de l'Orléanais et République du Centre.

- Sources

- Archives de l'évêché d'Orléans
- Archives de Notre-Dame des Miracles
- Archives départementales du Loiret
- Archives municipales de la ville d'Orléans
- Médiathèque d'Orléans : presse locale

L'HUMUS – ORIGINE, NATURE, PROPRIÉTÉS¹

Jean Trichet

RÉSUMÉ

Le terme "humus" utilisé en français est hérité du même mot, humus, désignant en latin le sol, ou la terre. Les racines hum- et bom- appartiendraient à une même famille et feraient, toutes deux, référence à la terre. Le substantif homo (homme) désignerait ainsi une créature "née de la terre" (Le Robert, 1992). Ce substantif, comme le qualificatif d'humain, auraient donc une racine commune avec celle d'humus, désignant la terre.

Rencontré dans les textes latins (Virgile, Pliny l'Ancien, Columelle), le terme d'humus est peu utilisé depuis le 1^{er} siècle après J.-C. jusqu'au XVIII^e siècle. La terre arable est désignée, pendant ces siècles, par le mot "terre". Le terme d'humus réapparaît dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, en 1765 (Feller, 1997). Il désigne alors, non plus toute la terre ou tout le sol, mais la couche de terre superficielle, la plus sombre, la plus riche en matière organique, la plus fertile. Il est intéressant de voir son sens changer à nouveau dès 1809, comme si l'observation et la perception du sol obligeaient les observateurs à distinguer deux entités bien différentes dans les horizons superficiels : les horizons eux-mêmes d'une part, associant des matières organiques et minérales et les constituants de ces matières organiques, d'autre part. L'on doit à Thaer, agronome allemand, d'avoir réservé, dans ses "Principes raisonnés d'Agriculture" (édition allemande en 1809-1812, édition française en 1811-1816), le terme d'humus aux constituants organiques présents dans les divers horizons des sols, le terme d'horizon désignant les unités, épousant plus ou moins les formes du relief et constituant l'épaisseur ou le profil du sol dans son ensemble.

Le sens du terme s'est élargi, au XX^e siècle, à toutes les matières organiques issues de la décomposition de matières organiques initialement vivantes, tant en domaines continentaux (pédologiques, lacustres, aquatiques) qu'en domaines marins. La décomposition des matières organiques d'origine biologique étant le fait de micro-organismes (bactéries et champignons), l'humus associe obligatoirement des matières organiques d'origine "supérieure" (végétaux supérieurs dans les biomasses continentales aériennes, algues planctoniques ou benthiques dans les biomasses aquatiques) et des matières organiques d'origine microbienne (bactéries et champignons). Les auteurs allemands désignent sous le nom de "Gelbstoff" (produits jaunes) les substances humiques présentes en solution, ou en pseudosolution, dans les eaux lacustres ou marines. La couleur jaunâtre de ces substances se révèle lorsqu'elles sont concentrées au cours de leur extraction alors qu'elle est, le plus souvent, indétectable lorsque ces substances sont diluées dans les eaux naturelles.



ORIGINE ET FORMATION DE L'HUMUS

Autant l'humus d'un sol – et, a fortiori, d'une eau lacustre ou marine – nous apparaît dépourvu de structure et mystérieux quant à sa nature, autant ses "tenants" nous sont familiers. Il s'agit essentiellement des macromolécules constituant les êtres vivants: cellulose, lignine, protéines, lipides (fig. 1).

La démarche susceptible de retracer la genèse de l'humus semble donc s'imposer. Elle consistera à suivre le devenir des espèces chimiques résultant de la destruction, de la lyse, des chaînes macromoléculaires des types précédents par l'ensemble des agents actifs dans cette

¹ Séance publique du 6 mai 2004.

destruction : faune du sol digérant les constituants des macrorestes végétaux et animaux, micro-organismes générant des enzymes extra-cellulaires spécifiques des diverses macromolécules ("cellulases", "protéases", "polyphénoloxydases" oxydant les dérivés de la lignine). L'eau, par le pouvoir qu'elle a de dissoudre de nombreuses espèces organiques (sucres, protéines) joue aussi, à l'évidence, un rôle important dans la sélection – d'après leur solubilité - des constituants destinés à participer à la genèse de l'humus.

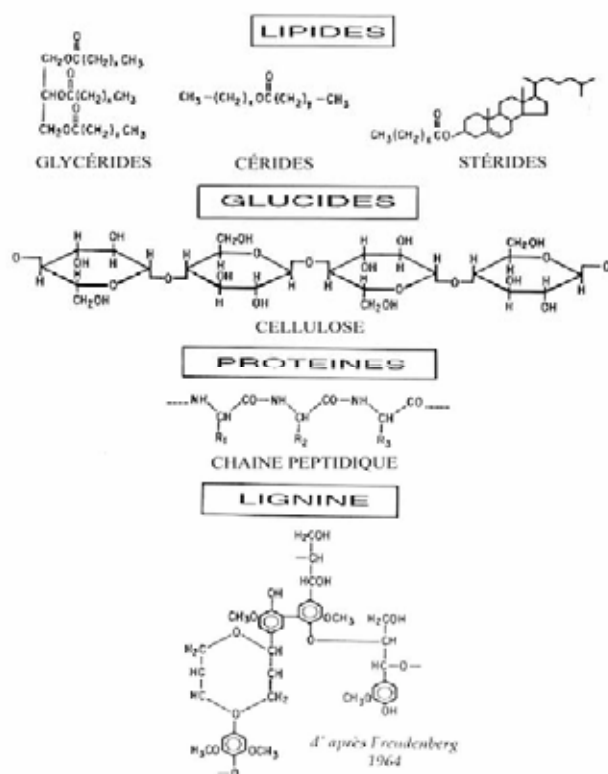


Figure 1 - les grands types de macromolécules de la matière vivante

La variété des types d'humus

La variété des biomasses engendrant des humus justifie, à elle seule, celle des humus eux-mêmes. Mais ce serait sans prendre en compte également la variété des climats sous lesquels progressent les décompositions, la variété des roches-mères dont la composition cationique se reflète dans celle des humus, la variété des situations topographiques qui contrôlent la teneur en eau des sols. Au total, il existe un nombre considérable de types d'humus entre lesquels on passe d'une façon plus ou moins continue. Chaque langue nationale a désigné ces types d'humus à sa manière et ce sont les vocabulaires allemand et danois qui ont fourni les trois termes les plus usités pour désigner les trois types d'humus "fondamentaux" rencontrés dans les sols aérés (planche 1) :

- le terme "mull" désigne l'humus de sols biologiquement actifs, tant dans les réactions de décomposition que dans les réactions d'humification. Les agents biologiques de cette activité sont essentiellement des bactéries. La faune du sol est dominée par les vers de terre et de petits arthropodes. Eu égard à l'activité de la décomposition de la matière organique, la limite entre la litière forestière et le premier horizon organo-minéral est franche et la structure des agrégats est grumeleuse (planche 1,a. Les éléments clairs, réfléchissants, à la surface du sol, sont des feuilles mortes).

- le terme "moder" désigne l'humus de sols où la décomposition est plus difficile et plus lente que dans les sols à mull. En témoigne le passage progressif entre la litière forestière fraîche et le premier horizon organo-minéral (planche 1,b). Les champignons prennent une place croissante, par rapport aux bactéries, dans les processus de décomposition. De même, les petits arthropodes (acariens, collemboles) y ont-ils une part plus importante que les vers de terre.



a. Humus de type « Mull »



b. Humus de type « Moder »



c. Humus de type « Mor »



d. Solutions humo-ferrugineuses en environnement podzolique. Canada

Planche 1 - morphologie des horizons superficiels de sols contenant des humus de type « Mull », « Moder », « Mor »

Clichés a et b, François Toutain
(CNRS, Nancy)

Clichés c et d, Jean Trichet

• le terme "mor" désigne l'humus des sols acides ("terres de bruyère", podzols). La minéralisation est lente et limitée et la décomposition – progressant essentiellement sous l'influence de champignons et de petits arthropodes – conduit à des molécules organiques acides agressives vis à vis des minéraux des roches-mères. Ces molécules sont également complexantes (liantes) vis à vis des cations libérés par l'altération de ces minéraux, Fe, Al, Mn, Cu, U, ... Ainsi se développent progressivement des horizons gris, vidés de toute substance minérale, à l'exception du quartz (planche1,c. Les "langues" pénétrant dans le profil correspondent à d'anciennes fentes de retrait exploitées par les solutions d'altération), alors que les eaux percolant à travers le profil et s'accumulant dans des mares plus ou moins proches sont colorées par des complexes organo-ferriques qu'elles ont entraînés (planche1,d)

Nature des produits de l'humification

Quel est le devenir de toutes ces espèces organiques, de tailles et de compositions chimiques variées, libérées par les lyses microbiennes ? La lente découverte des réactions dans lesquelles elles vont être impliquées a conduit à la reconnaissance de quelques processus fondamentaux, responsables de la genèse et de la protection de l'humus.

La démarche la plus simple pour retracer le comportement des différentes molécules supposées avoir participé à la genèse de l'humus consiste à les rechercher au sein de celui-ci. Cette recherche est l'objet des analyses menées par les géochimistes organiciens sur les espèces organiques présentes dans les sols, les eaux, les sédiments, les roches. Certaines de ces espèces ont si bien conservé leur structure, ou leur composition, qu'elles permettent de remonter, qualitativement et, parfois, quantitativement, aux organismes les ayant engendrées. Elles sont alors qualifiées de "biomarqueurs". La figure 2 montre la variété des espèces organiques "reconnues" par l'analyse géochimique au sein d'un humus tourbeux. Des structures à 4 ou 5 cycles attirent le regard, en bas à gauche et en bas à droite du rectangle censé représenter une certaine quantité d'humus (le nombre des molécules trouvées a été si grand qu'il a été impossible d'inscrire leurs formules à l'intérieur du rectangle, mais seulement à l'extérieur. Les molécules dont les formules sont regroupées à l'intérieur du rectangle sont des molécules seulement piégées au sein de l'humus, sans relation avec sa structure). Les molécules cycliques, en particulier, sont donc bien des constituants de l'humus. Ces deux types moléculaires sont d'excellents biomarqueurs. La structure à 4 cycles appartient à la famille des stéroïdes et atteste de la présence d'algues dans les biomasses génératrices de l'humus. Les molécules à 5 cycles appartiennent à la famille des hopanoïdes et attestent de la présence d'organismes procaryotes (bactéries ou cyanobactéries) dans ces biomasses génératrices.

La genèse des humus apparaît donc comme un processus conservateur de certaines molécules héritées des biomasses originelles. En réalité, cette conservation suit, dans le temps, une sélection moléculaire résultant du processus simple suivant : les sites réactifs, ou "réactionnels", portés par les molécules issues des réactions enzymatiques sont rapidement engagés dans des réactions où ils vont perdre leur identité. À l'inverse, les entités peu réactives vont échapper à ces réactions précoces et se trouver disponibles pour être intégrées à la matière humique en formation. Tel a été le cas des composés stéroïdiques et hopaniques évoqués ci-dessus, qui se trouvent au sein de l'humus étudié sous forme d'hydrocarbures, c'est-à-dire de formes peu réactives. C'est ainsi que, d'une manière générale, les humus sont généralement enrichis en structures lipidiques, issues, par exemple, de corps gras d'origine végétale comme les cires des fruits, les cutines des feuilles ou les subérines de tissus végétaux. Cette propriété avait été reconnue, de longue date, par d'anciens auteurs qui parlaient de la "graisse" du sol.

Nous verrons dans le dernier paragraphe de cet article que, si des quantités significatives d'humus sont enfouies dans des bassins sédimentaires, elles sont appelées à participer à la génération de gouttelettes d'huiles (pétroles) résultant du craquage thermique des composés lipidiques hérités. La richesse en "graisse" des humus est donc un paramètre déterminant de leur lointaine capacité pétrologène.

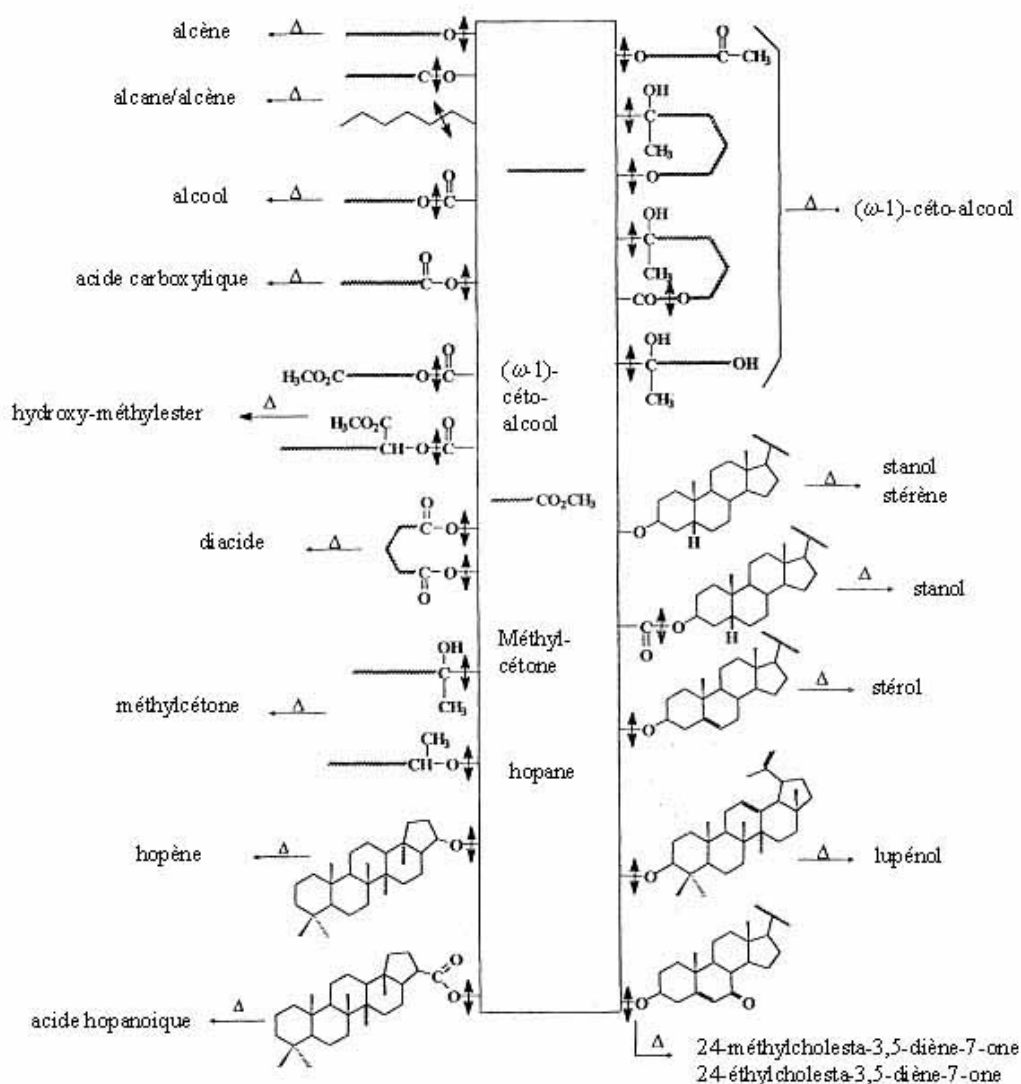


Figure 2: Variété des molécules (biomarqueurs) trouvées dans l'humus d'un sol tourbeux.
Le rectangle vertical représente une certaine quantité d'humus.
Le signe "triangle" indique une réaction progressant sous l'influence de la température.

Quels sont les mécanismes assurant l'incorporation et la protection de molécules héritées au sein de structures humiques?

- le premier de ces mécanismes est la sélection naturelle des espèces peu réactives dont il a été question ci-dessus. Ces espèces se protègent d'elles-mêmes et leur chance d'être incorporées dans des structures de dimensions supérieures augmente avec leur propre stabilité.

- le deuxième de ces mécanismes est tout à fait symptomatique des réactions biogéochimiques à la surface terrestre. Il met en œuvre des réactions parmi lesquelles la réaction de Maillard, du nom de son découvreur (Maillard, 1913, a, b), est d'une grande généralité à la surface terrestre. Maillard fut, en effet, le premier à décrire des réactions impliquant des sucres réducteurs et des groupements aminés (dans des protéines ou dans des acides aminés libres). La figure 3 montre les séquences réactionnelles qui s'enchaînent à la suite de la réaction de Maillard (réaction d'Amadori). Les sucres réducteurs les plus impliqués dans des réactions de Maillard sont le glucose, le fructose, le maltose et le lactose. Des lipides insaturés et certaines vitamines (vitamine C) présentent également un pouvoir réducteur suffisant pour s'engager dans des réactions du type de la réaction de Maillard. À l'issue de ces réactions le sol contient donc des mélanges moléculaires issus des protéines et des sucres initiaux, de couleur brun léger à brun foncé (mélanoidines) – et qui confèrent sa couleur au sol.

Une autre association aux conséquences considérables est celle que contractent les polyphénols et les acides aminés (Waksman, 1938) (fig.4). L'une des conséquences de cette association est la protection de l'azote contre l'oxydation et l'entraînement, au sein des horizons soumis au lessivage.

Il convient de revenir à la réaction de Maillard. Celle-ci est, en effet, l'une des plus symptomatiques de la biochimie et de la géochimie de la surface terrestre. La confrontation entre des sucres réducteurs et des acides aminés étant extrêmement fréquente à la surface terrestre, dans des matières organiques tant vivantes que mortes, la formation de composés de Maillard l'est tout autant. Elle est d'autant plus facile qu'elle ne nécessite pas d'enzyme et qu'elle est catalysée par l'oxygène. C'est donc une réaction de brunissement, oxydative, non enzymatique, donc, au total, aisée.

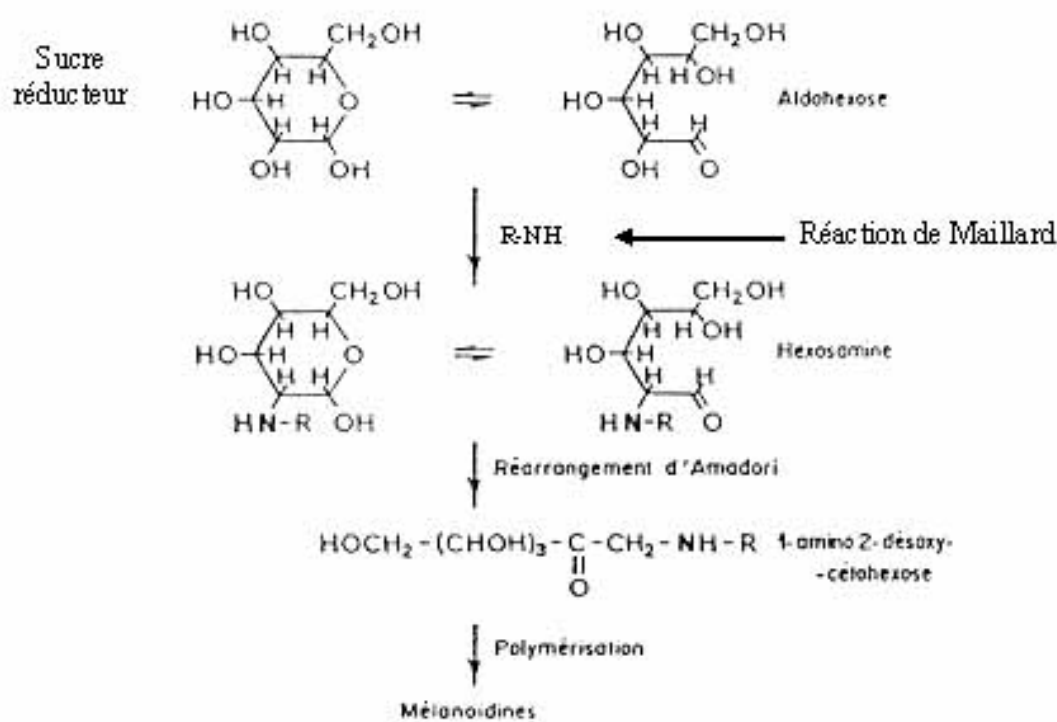


Figure 3 - Réactions entre des molécules aminées et des sucres réducteurs.
Emprunté à Andreux, 1979.

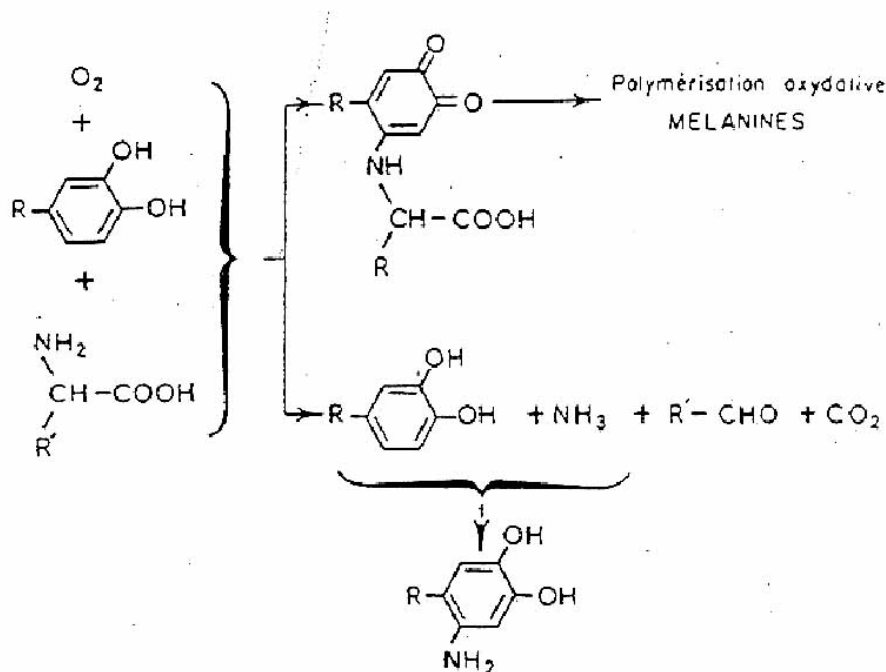


Figure 4 - Réaction entre amino-acides et phénols en conditions oxydantes. D'après Andreux, 1979.

Ses conséquences sur les espèces organiques auxquelles elle conduit sont, en vérité, souvent fâcheuses (Ikan, 1996). Qu'en juge :

1) dans les êtres vivants: la réaction possède une génotoxicité (mutations, atteintes chromosomiques, atteintes à l'ADN) ; elle participe à la perte de transparence du cristallin (cataracte) ; elle participe au développement des taches brunes cutanées.

2) dans les matières organiques non vivantes : elle est à l'origine de la couleur brune et de l'odeur ("fumet") de maints aliments : croûte du pain, couleur brune des viandes rôties – cuisson "au roux" – stade au delà duquel le carbone s'aromatise au sein de produits cancérigènes ; couleur brune des fruits secs (prunes, dattes, figues, abricots, bananes) ; couleur brune des fruits en décomposition et en voie de pourrissement.

Autant, on le sent, la consommation des produits bruns apparaissant au cours d'opérations de cuisson n'est pas recommandable – puisqu'ils conduisent à des noyaux aromatiques susceptibles de se condenser – autant les produits de la réaction de Maillard générés dans les sols – à basse température – n'ont pas ces propriétés fâcheuses et ne jouent, dans les sols, que des rôles favorables à leur qualité et à leur fonctionnement : (1) ils participent à la rétention dans les sols d'environ 1 200 Gt (1 gigatonne = 1 milliard de tonnes) de carbone, dont le passage dans l'atmosphère multiplierait la teneur en CO₂ actuelle par un facteur de 2,7 et anéantirait la vie telle que nous la connaissons à la surface terrestre, (2) ils sont essentiels à l'agrégation des particules des sols, conférant aux agrégats résultants la stabilité les protégeant contre l'énergie cinétique des gouttes de pluie et contre l'érosion, (3) le même phénomène d'agrégation confère également au sol ses propriétés de porosité, et en fait un tissu perméable vis à vis de l'eau, des éléments en solution et des gaz.

Au total, l'intense activité d'association et de rapprochement des espèces organiques de l'humus conduit à la genèse d'unités supramoléculaires stabilisées. La figure 5 donne une image, très schématisée, d'une telle association entre une molécule glucidique (sucre), une molécule peptidique (peptide) et plusieurs noyaux phénoliques (noyaux portant un groupement –OH sur un carbone situé à un de leurs sommets), quinoniques (noyaux portant un groupement =O sur un carbone situé à un de leurs sommets) ou acides (noyaux portant un groupement –COOH sur un carbone situé à un de leurs sommets). La figure 6 montre la structure d'un acide humique de

faible masse moléculaire et de couleur brun-jaunâtre légère (acide "fulvique"), très riche en groupements acides -COOH .

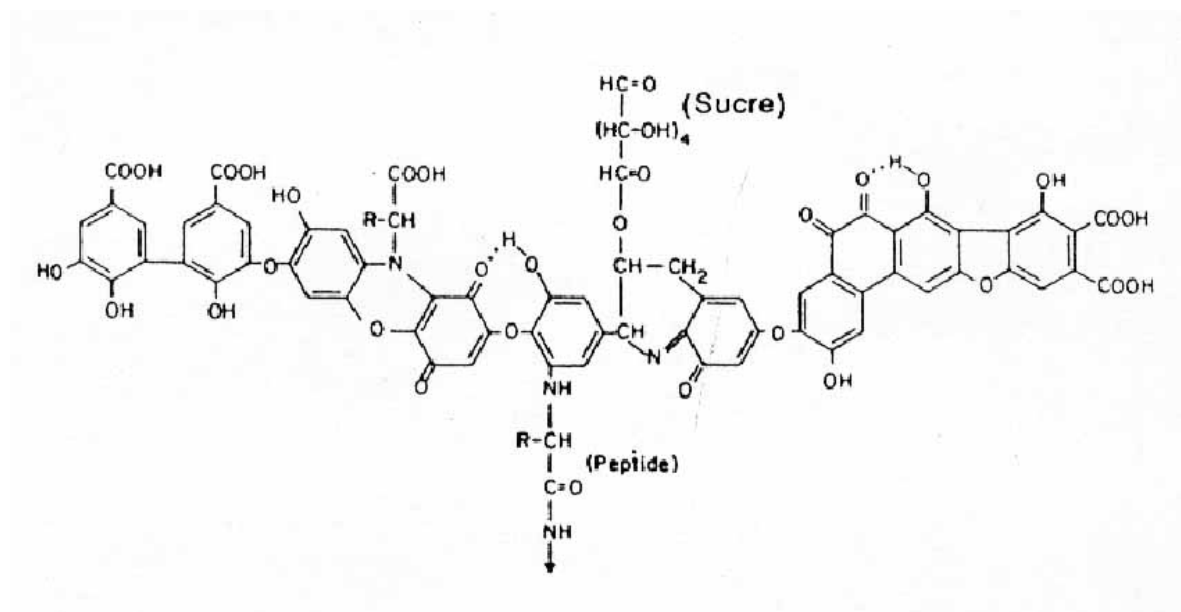


Figure 5 - Structure hypothétique d'un acide humique.
Emprunté à Stevenson, 1982.

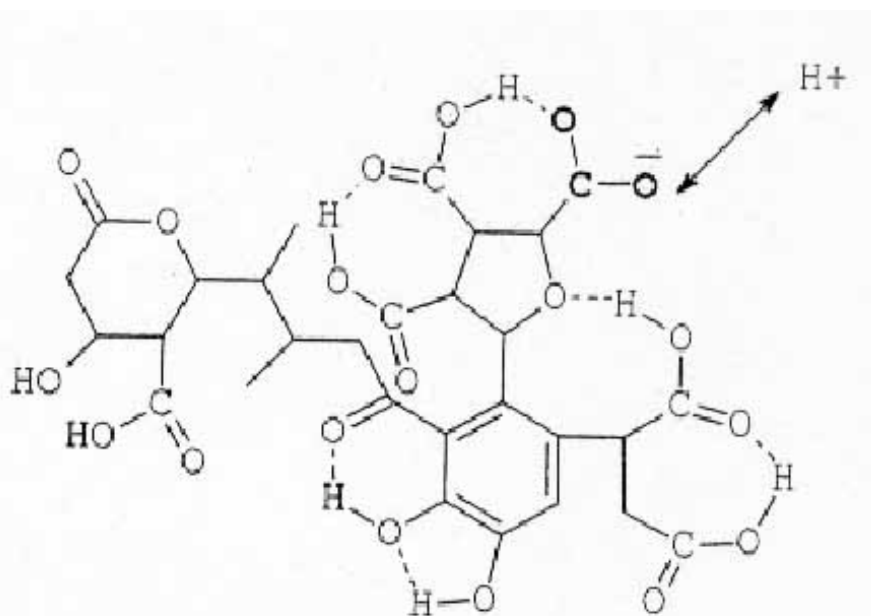


Figure 6 - Modèle structural des fonctions acides d'un acide fulvique de la rivière Suwannee (USA). D'après Leenheer et al., 2003.

• un troisième mécanisme, très symptomatique de la genèse des humus des sols, concourt aussi à celle-ci. Il repose sur de l'affinité existant entre les composés de l'humus et les éléments chimiques présents à la surface des constituants minéraux des sols. Les plus connus de ces constituants sont les argiles (dont les surfaces accessibles, externes et interfoliaires, peuvent être considérables, $700 \text{ m}^2/\text{g}$ pour des argiles gonflantes de la famille des smectites), ainsi que les oxydes de fer et d'aluminium, qui peuvent constituer l'essentiel de la fraction minérale des sols rouges intertropicaux. Cette association entre des constituants organiques chargés et des cations à même de catalyser des réactions de synthèse organique concourt à la stabilisation de constituants organiques au sein d'entités humiques.

Nature et structure de l'humus

Au total, vu l'extrême complexité des molécules organiques prenant part à la constitution de l'humus, la réponse aux questions posées dans le titre de ce paragraphe ne peut être que limitée et prudente. Et cependant, les années récentes, depuis 1980 environ, ont apporté sur l'objet de ces problèmes de spectaculaires éclairages. Ces progrès ont résulté de ceux de la biochimie. Se souvenant que la recherche de la composition de l'humus consistait à décrypter un héritage chimique, les géochimistes organiciens ont appliqué aux substances humiques les méthodes d'analyse des molécules vivantes : chromatographies, spectrométries, microscopies électroniques.

Les résultats de deux travaux récents donnent une bonne idée des modèles développés actuellement :

- l'article d'Alessandro Piccolo, paru en 2001 "*The supramolecular structure of humic substances*". Une organisation "supramoléculaire" de l'humus trouve sa justification naturelle dans l'ensemble des idées énumérées ci-dessus sur la formation des humus. Cette formation résulte, rappelons-le, de l'expression d'affinités chimiques entre des espèces organiques multiples. Les liaisons qui résultent de ces rapprochements moléculaires sont faibles, de type Van der Waals (forces d'attraction de faible énergie) ou de type π (comme dans la molécule de benzène), essentiellement hydrophobes. Lorsqu'il est présent, l'oxygène des composés humiques partage avec ses atomes voisins des liaisons de type covalent, beaucoup plus fortes que les précédentes et empêchant la stabilité de grosses supramolécules. On se dirige, dans ce cas, vers des molécules plus petites (M 400-1500) que les supramolécules humiques (M plusieurs dizaines de milliers à 100.000), plus hydrophiles, plus mobiles, plus acides (acides fulviques, fig.6).

- l'article de V. Gobé, L. Lemée et A. Amblès, paru en 2000 "*Structure elucidation of soil macromolecular lipids by preparative pyrolysis and thermochemolysis*". Ce travail illustre parfaitement le type des résultats obtenus dans les années récentes sur la structure de l'humus à travers l'application des moyens puissants de la chimie analytique moderne. L'apparente technicité de la figure 2 ne doit pas dissuader, une deuxième fois, le lecteur de sa découverte, bien au contraire. L'héritage se lit parfaitement dans cet inventaire moléculaire. Aux côtés des biomarqueurs stéroïdiques et hopaniques déjà signalés, les autres fragments moléculaires sont aussi des biomarqueurs. Au total, le terme de supramoléculaire (Piccolo, 2001) reflète bien la nature de ces composés ayant hérité de multiples motifs chimiques liés par des liaisons de faibles énergies et donc aisées à établir dans des conditions de basses températures.

La grande valeur ajoutée de l'humus résulte de la modicité des énergies nécessaires à sa genèse.

Conséquences de la composition et de la structure des composés humiques sur leurs propriétés

Les divers processus prenant part à la genèse de composés humiques sont à l'origine des remarquables propriétés de ceux-ci. Il s'agit, pour l'essentiel de ces processus : (1) de l'héritage d'éléments chimiques essentiels à la matière vivante (C,H,O,N,P,S), (2) du développement de très nombreuses souches microbiennes (bactéries, cyanobactéries, actinomycètes, champignons) qui établissent entre elles des relations de symbiose, d'antibiose ou de neutralité. Les constituants de ces organismes s'ajoutent à ceux des organismes supérieurs et participent, de leur vivant et après leur mort, au stock organique de l'humus, (3) de l'altération oxydative des macromolécules biologiques de départ, soit au contact de l'oxygène de l'air soit par voie enzymatique. Les molécules néoformées acquièrent alors des surfaces où les atomes possèdent tous une certaine réactivité vis-à-vis d'atomes portés par d'autres particules.

À partir de ce moment, pour toutes ces entités moléculaires, tout n'est plus que surfaces, contacts, charges de surface, affinités, adsorptions, associations. L'humus est tout cela et ses propriétés reflètent la nature et l'intensité de ces réactions. Elles sont ici brièvement rappelées :



Albrecht Thaer (1752-1828)



Selman Abraham Waksman (1888-1973)



Louis Camille Maillard (1878-1936)



René Dubos (1901-1982)

« Penser globalement, agir localement »

Planche 2 - Quatre promoteurs de l'étude de l'humus

- la variété des humus, actuels ou anciens (fossilisés), reflète l'écologie des milieux où ils se sont formés. Ainsi les niveaux humifères lacustres, souvent soigneusement superposés dans les empilements sédimentaires, constituent-ils de précieuses archives sur les changements climatiques. Ces changements sont inférés de la nature des couverts végétaux successifs ayant varié sous l'emprise des variations climatiques. La nature des couverts végétaux est, elle-même, déduite de la composition des humus sédimentés, au même titre que d'après la nature des spectres polliniques lacustres (palynologie).

- propriétés de surface. Le caractère imparfait des liaisons tant intramoléculaires (au sein des molécules en décomposition) qu'intermoléculaires (au sein des supramolécules) est à l'origine de charges variables superficielles, fonction de la dissociation des protons des groupements que porte la surface (-COO/H ; -O/H ; -O/H d'un phénol). Les composés humiques sont, pour cette raison, des composés acides, d'acidité faible à très forte (pKa de 6 à 0,5) (fig.6).

- les sites chargés de surface sont, pour les mêmes raisons, des sites d'échange de cations et d'anions, entre le compartiment humique et la solution du sol ou du sédiment. La capacité d'échange de cations de composés humiques pédologiques purifiés varie entre 300 et 1400 cmol(+)/kg, ce qui est considérable. À titre de comparaison, les "meilleures" argiles, smectites gonflantes (bentonites) et vermiculites, ont des capacités d'échange de cations pouvant atteindre 150 cmol(+)/kg. Il n'est alors point surprenant que 20 à 70% de la capacité d'échange de cations de certains sols soit portés par leur compartiment humique (Stevenson, 1982). C'est également sur la présence de ces sites dissociables que repose la capacité des matières organiques à fixer des cations métalliques : Fe, Al, Mn, Cu, Pb, Zn, U,V, Au ... Cette capacité fait des composés humiques des agents très actifs de la concentration ou de la dispersion des métaux lourds dans l'environnement. Ils sont parfois utilisés intentionnellement pour retenir d'une façon aussi stable que possible les plus fâcheux d'entre eux.

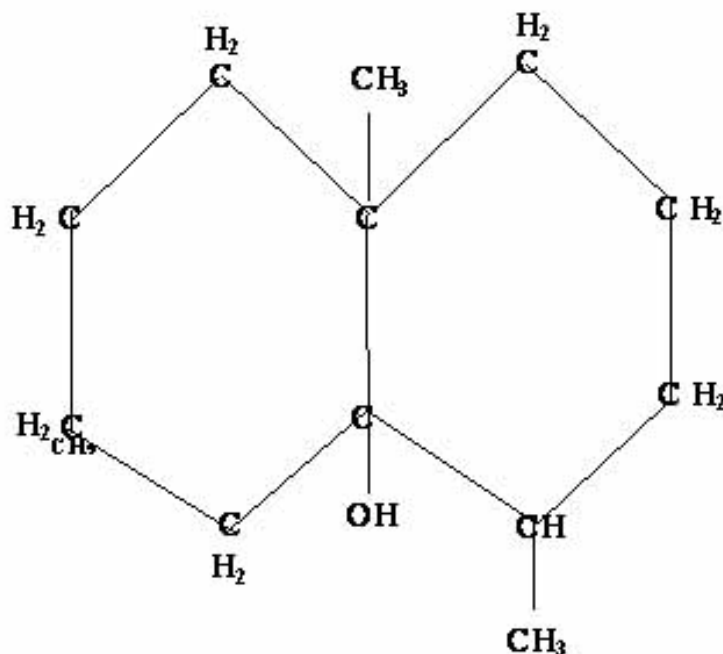
- l'humus, une banque inépuisable de molécules d'intérêt biologique.

La variété considérable des espèces moléculaires organiques présentes dans les sols – espèces de la décomposition ou de la recombinaison – explique simplement que le sol constitue un véritable réacteur microbien. Pour reprendre les mots du Petit Larousse (1995), rapportés par Gobat, Aragno et Matthey (1998), les micro-organismes du sol en constituent le prolétariat :

"Prolétaire : personne exerçant un métier manuel et ne disposant pour vivre que de la rémunération, généralement peu élevée, que lui allouent ceux à qui il vend sa force de travail"

Il n'est donc pas surprenant de trouver dans les sols un nombre très élevé d'enzymes (exo-enzymes) et d'antibiotiques. C'est dans des souches microbiennes de sols, en particulier d'actinomycètes, qu'ont été découverts les premiers effets antibiotiques : (1) René Dubos (1901-1982) découvre en 1929 un microbe attaquant la capsule du pneumocoque ; en 1935, un germe – *Bacillus brevis* – capable d'attaquer le staphylocoque à travers la production de tyrothricine ; et, de 1939 à 1942, d'autres germes capables de lyser l'enveloppe de micro-organismes gram positifs (Dubos, 1939), (2) Alexander Fleming (1881-1955) nomme pénicilline, en 1929, un antibiotique produit par *Penicillium notatum* et détruisant *Staphylococcus aureus*, (3) Selman Waksman (1888-1973), nomme streptomycine, au début des années 1940, un antibiotique produit par des actinomycètes et détruisant *Streptomyces griseus*.

L'on doit naturellement inclure, dans la liste des produits synthétisés dans le sol, la molécule responsable de "l'odeur de la terre". Cette molécule fut appelée "géosmine" (de "gaea", déesse de la terre et "osmê", odeur), par Nancy Gerber, en 1965. La géosmine est une molécule assez simple, de formule brute $C_{12}H_{22}O$ et dont la formule développée est représentée ci-dessous.



Formule de la géosmine

Le devenir géologique de l'humus

Eu égard à leur fragilité mécanique, au fait qu'ils sont souvent consommés au sein de débris organiques et, surtout, de la vulnérabilité des éléments qui les composent vis à vis de l'oxygène atmosphérique, les composés humiques sont considérés comme des substances labiles et éphémères dont le destin est lié au devenir du sol où ils ont été produits. Une telle considération est incomplète car elle ne tient pas compte du fait que la stabilisation des composés humiques au sein du sol leur offre la possibilité d'un destin géologique.

Lorsqu'ils ne sont pas détruits précocement dans les réactions décrites ci-dessus, une quantité considérable de ces composés est appelée à gagner les basses vallées puis la mer. Ils sont alors engagés dans des événements de très longues durées, par rapport auxquelles celle de l'étape pédologique n'est qu'un instantané. Ils vont, en effet, connaître, au cours de dizaines à des centaines de millions d'années, l'enfouissement, la diagenèse puis le chauffage, sous l'influence du flux de chaleur géothermique.

Les premières étapes de la diagenèse (c'est-à-dire du passage du sédiment meuble à une roche) voient la perte quasi-totale de leurs atomes de O, N, S, P, aux côtés de celle d'une certaine quantité d'atomes de C et H. C'est ainsi qu'à une profondeur et une température voisines, respectivement, de 2 000 m et de 80°C, le résidu des particules humiques est constitué essentiellement de C et H, aux côtés de quantités subordonnées d'oxygène. Ce résidu n'a plus, ni une composition humique, ni des propriétés humiques ... il ne peut donc plus en porter le nom ou le qualificatif. Il est désormais désigné par le mot de "kérogène".

Ce mot est lourd de sens et d'avenir. Il signifie, en effet, "qui engendre (-gène) de la cire (cairos)" au sens de produit gras, d'huile ... de pétrole. La richesse du kérogène en carbone et en hydrogène, c'est-à-dire en les deux atomes nécessaires pour fabriquer des hydrocarbures, le prédispose à engendrer des gouttelettes huileuses sous l'effet du craquage (cracking) thermique. Le moment est venu de se souvenir de la "graisse" du sol. Cette transformation commence à des températures voisines de 70°C à 80°C, à des profondeurs de l'ordre de 1 500 à 2 000 m.

L'évolution en profondeur de cette matière humique est semblable à celle que subissent les matières organiques de toutes origines portées en profondeur.. C'est donc à la surface terrestre, à la stricte interface entre la lithosphère et l'atmosphère, que les composés humiques expriment totalement leur potentiel biogéochimique : à même de s'agréger au sein d'entités supramoléculaires prompts à se constituer, ils sont de puissants modérateurs de la teneur en CO₂

dans l'atmosphère; en contractant des liaisons avec les représentants de l'autre compartiment symptomatique de la surface terrestre – les minéraux argileux – ils confèrent au sol une structure poreuse permettant la circulation des fluides et de la chaleur au sein du sol et, partant, l'enracinement et la croissance des végétaux.

Oui, l'humus façonne et préserve la face de la terre.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREUX (F.), 1979 – *Genèse et propriétés des molécules humiques*. Dans "Pédologie – 2. Constituants et propriétés du sol", éd. par Bonneau M. et Souchier B., Masson, Paris, 459 p.
- DUBOS (R.), 1939 – *Bactericidal effect of an extract of a soil bacillus on Gram positive cocci*. Proc. Soc. Exp. Biol. and Med.
- FELLER (C.), 1997 – *The concept of soil humus in the past three centuries*. Dans "Advances in GeoEcology", 29, 15-46.
- GOBAT (J.-M.), ARAGNO (M.), et MATTEY (W.), 1998 – *Le sol vivant*. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes éd., 519 p.
- GOBÉ (V.), LEMÉE (L.) et AMBLÈS (A.), 2000 – *Structure elucidation of soil macromolecular lipids by preparative pyrolysis and thermochemolysis*. Org. Geochem., 31, 409-419.
- IKAN (R.), 1996 – *The Maillard reaction. Consequences for the Chemical and Life Sciences*. John Wiley and Sons, éd., Chichester, 211 p.
- LEENHEER (J.A.), WERSHAW (R.L.), BTOWN (G.K.) et REDDY (M.M.), 2003 – *Characterization and diagenesis of strong-acid carboxyl groups in humic substances*. Applied Geochem., 18, 471-482.
- MAILLARD (L. C.), 1913 a – *Formation des matières humiques par action de polypeptides sur un sucre*. C. R. Acad. Sci., 156, 148-149.
- MAILLARD (L. C.), 1913 b – *Genèse des matières protéiques et des matières humiques*. Masson éd., 423 p.
- PICCOLO (A.), 2001 – *The supramolecular structure of humic substances*. Soil Science, 166, 810-832.
- STEVENSON (F. J.), 1982 – *Humus Chemistry*. John Wiley and Sons, éd., 443 p.
- THAER (A.), 1809-1812 – *Grundsätze der rationellen Landwirtschaft*. Realschulbuch éd., Berlin, 4 Bande.
- THAER (A.), 1811-1816 – *Principes raisonnés d'Agriculture*. Prechoud éd., Paris, 4 tomes).
- WAKSMAN (S.A.), 1938 – *Humus*. 2ème éd. The Williams & Wilkins Company éd., 526p.

DISCUSSION

Gérard Hocmard : Je vous remercie infiniment de cette brillante conférence au nom de nos deux sociétés, l'Académie d'Orléans et la Société d'Horticulture du Loiret, qui se sont rejointes sur le sujet que vous avez traité aujourd'hui en vue de l'organisation de cette séance publique.

On nous avait dits que la terre ne nous avait jamais menti, mais, si vous avez la même impression que moi, elle avait bien caché son jeu et nous allons désormais faire attention où nous posons les pieds.

Je vous remercie de nous avoir éclairés dans des directions différentes tout à fait fascinantes et je suppose que plusieurs d'entre nous vont vouloir vous poser des questions.

Jean-François Lacaze : Vous avez évoqué le rôle de l'humus, c'est-à-dire des sols, comme puits de carbone qui contrecarre les excès d'émissions de gaz à effet de serre, notamment du CO₂ du à la combustion des combustibles fossiles. À votre avis, à l'heure actuelle, est-ce que globalement, à l'échelle de la terre, les sols augmentent leur stock de carbone ou est-ce qu'ils déstockent ? Les sols jouent-ils un rôle positif ?

Jean Trichet : On en connaît des deux types. Dans les régions très érodées, très polluées, très maltraitées, les stocks de carbone diminuent. Mais il y a des régions où les stocks de carbone pédologique, c'est-à-dire dans les sols, augmentent, en particulier dans les hautes latitudes où il n'y a pas trop d'activités humaines et où l'accumulation est réelle.

Question : Quelle serait l'effet de la l'oxydation de la totalité du carbone du sol ?

Jean Trichet : Le calcul de l'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère qui résulterait de l'oxydation du carbone du sol est facile à faire.

Faisons un mauvais rêve et imaginons que tout le carbone du sol s'oxyde cette nuit : la teneur en CO₂ passe de 370 ppmv (part par million en volume) actuellement à 1 000 ppmv et la température augmente de plus de 100°C. Nous disparaîtrions tous. Toute la vie sur terre, telle qu'elle est actuellement disparaît. À une température de 100 à 120°C la terre est devenue complètement invivable. Le rôle du carbone du sol et de ses affinités avec les argiles est fantastique.

Question : Quel est la probabilité qu'un tel événement se produise ? Est-ce une vue intellectuelle ?

Jean Trichet : C'est évidemment une vision intellectuelle, car il n'est pas imaginable qu'il n'y ait plus d'affinité entre les argiles et les humus, que les humus ne s'auto organisent plus et que les réactions de Maillard cessent. Le seul risque est celui de l'oxydation accélérée du carbone sous l'influence des activités humaines.

Question : Pouvez-vous me confirmer l'idée que j'ai toujours en moi qu'un jour mon corps, mes cendres deviendront finalement humus ?

Jean Trichet : Oui, si vous ne vous faites pas incinérer. Les réactions de Maillard sont les premières à se produire. Ces réactions spontanées sont absolument automatiques.

Question : Nous utilisons presque tous ce qu'il est convenu d'appeler des composts, qu'on achète ou qu'on fabrique soit même. Est-ce de l'humus ?

Jean Trichet : Cela en a l'origine et les propriétés. Mais on le met dans de bonnes conditions pour que cela aille vite. Ce qui étonne, c'est que cela se fasse aussi bien et aussi vite. En ce qui concerne la nature et la composition, c'est exactement de l'humus.

Question : Peut-on dire que le terreau ressemble à de l'humus ? Y a-t-il une réelle différence entre les deux ? Je suis fils de paysan ; j'ai beaucoup travaillé la terre et je me pose la question.

Jean Trichet : Je ne pense pas qu'il y ait une grande différence. C'est souvent une forme de présentation, mais la composition est rigoureusement la même. C'est une question de vocabulaire. Les humus peuvent être très anciens : cinq cent millions d'années, c'est bien.

Joseph Picard : Il est connu que l'humus joue un rôle important dans le cycle de l'eau. Les variations spatiales de ce cycle sont dues à une quantité et une qualité d'humus qui peut dépendre de différents facteurs : la roche mère, la végétation, etc... On peut d'ailleurs procéder à des analyses hydrologiques en étudiant la répartition spatiale des éléments qui agissent sur l'écoulement des eaux, notamment de la nature des sols qui reçoivent les précipitations.

Jean Trichet : L'eau adore une surface chargée : il y a des phénomènes de rétention, d'hydrophilie, d'hydrophobie, qui font que l'eau est soit attirée, soit repoussée par des composés du sol. Mais d'une manière générale, eu égard au caractère ultra poreux des constituants du sol, comme on l'a vu dans toutes les illustrations, l'eau a vocation à occuper ces pores. On ne peut dissocier l'humus de l'argile. Il n'y a pas une argile sur terre qui ne porte pas une petite quantité d'humus.

Gérard Hocnard : En remerciant encore M. Trichet pour sa brillante prestation, je remercie également Le Muséum qui nous a accueillis, M. Jammot qui nous a aimablement prêté cette salle et le technicien qui a veillé à la bonne sonorisation.

DÎNER-DÉBAT DU 14 OCTOBRE 2004

DÎNER-DÉBAT DU 14 OCTOBRE 2004

MYTHES ET ERREURS DE LA DÉCENTRALISATION

Invité : M. Roland Hureaux¹

Rapporteur : Georges Lienhardt

Le Président Gérard Hocmard accueille l'invité et le présente. Normalien supérieur, agrégé d'histoire, docteur en droit, énarque, professeur de droit public, membre du corps préfectoral, ancien chargé de mission à la D.A.T.A.R et conseiller municipal de Cahors, Roland Hureaux est un observateur avisé, un parfait connaisseur des réalités locales françaises. Esprit libre, il a publié quelques essais sortant des sentiers de la pensée convenue. Son dernier essai, publié chez Gallimard et intitulé *Les Nouveaux Féodaux, le contresens de la décentralisation*, a donné à l'Académie l'idée de ce débat. La parole est donc donnée à M. Roland Hureaux pour nous parler des "Mythes et erreurs de la décentralisation".

L'objectif du conférencier n'a pas été de lancer une polémique contre quiconque, mais de faire "un état des lieux", de constater les évolutions depuis la Révolution réputée centralisatrice, de considérer quelles idées sont des idées reçues, tout en comparant ce qui existe en France avec ce qui se fait dans différents pays. Il est dit partout, en France comme à l'étranger que la France est "jacobine", centralisée, alors que la décentralisation serait générale dans le monde, qu'il faudrait mettre fin à cette exception française pour se mouler dans le modèle anglo-saxon. Il s'attache à montrer qu'en matière de décentralisation on vit sur un mythe qui n'est pas fondé.

Un peu d'histoire : l'État, et en particulier les corps intermédiaires qui faisaient la fierté de l'Ancien Régime ont été détruits par la Révolution. À partir du Consulat, la reconstruction a été faite par Bonaparte pour sortir des désordres. Mais en même temps que l'État sont rebâtis les corps intermédiaires : Chambres de Commerce, Tribunaux de Commerce, Université, noblesse etc.... il n'y a pas encore de Collectivités Locales, de syndicats... Tout ceci a évolué en deux siècles, et aujourd'hui le paysage est très différent. Quelques exemples : les Chambres de Commerce existent, ce qui n'est pas le cas en Angleterre ou aux USA ; le syndicalisme gère toute une série de choses comme quasiment l'Agriculture et l'Éducation Nationale. La Sécurité Sociale (qui représente 25 % du PIB) est dirigée paritairement, il y a 700 000 associations "1901", et, à la différence de l'étranger, la moitié du secteur bancaire ou des assurances de forme coopérative. Enfin, si la somme des budgets publics, hors Sécurité Sociale est de 100, l'État en gère 66, (qui vont passer à 61/62 avec la nouvelle loi) ; il serait très facile de passer à 30 si les enseignants et la police étaient payés en région, mais c'est du "fonctionnement" et cela n'engendrerait pas une réelle augmentation du pouvoir local. En revanche ce qui est intéressant, c'est la part de budget d'investissement géré par les élus locaux.

Jacques Ziller, professeur à la Sorbonne, n'hésite pas à dire que la France apparaît comme le pays le plus décentralisé de l'Europe, celui où le contrôle administratif est le plus faible, celui où la marge de manœuvre pour les Collectivités en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources financières est la plus large et celui où les élus ont la plus grande liberté pour exercer les compétences locales dans les matières "nobles" que sont les investissements.

¹ Roland Hureaux, *Les Nouveaux Féodaux, le contresens de la décentralisation*, Gallimard, 2004, pp. 256.

Bref, l'économie française n'est pas seulement capitaliste ou étatiste, elle est fortement marquée par un large secteur corporatiste. Si, à cela, on ajoute les Collectivités locales qui prennent de plus en plus d'importance, l'idée d'une France incurablement jacobine paraît dépassée.

Quels sont donc les points essentiels de l'organisation actuelle ?

Les besoins d'équipements locaux s'étant considérablement développés depuis 1960, ce sont les élus locaux qui décident de 80 % des investissements civils ; s'il faut faire un stade, une piscine ou une bibliothèque, c'est à eux qu'on s'adresse... Il ne leur manquait que les aérodromes et les ports, ce qui est leur est accordé par la dernière loi. En revanche, les investissements militaires restent et resteront du domaine de l'État comme cela se fait dans tous les pays du monde, sauf peut-être en Afghanistan...

Le cumul des mandats est une caractéristique française. Il met à la tête des Collectivités locales des personnalités qui "pèsent" beaucoup, souvent plus que les préfets (par deux fois un Premier ministre a été maire de Bordeaux). En Angleterre, ce n'est pas dans les usages, en Allemagne, Espagne ou aux USA, il peut y avoir alternance, mais pas cumul.

On constate une prise de pouvoir au sein des partis politiques ; ainsi les maires des grandes villes ont plus que jamais un poids local important.

Les élus locaux qui ont, rappelons le, le pouvoir de décision de la plus grande partie des investissements civils ne sont pas demandeurs d'assurer la gestion du fonctionnement, représenté essentiellement par les salaires des fonctionnaires. Faudrait-il dès lors transférer carrément le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le contrôle des préfets ? C'est le système allemand où l'État se repose sur les *Länder* pour faire sa politique, mais ce n'est le cas ni en Angleterre ni aux USA. L'idée a été émise sous la Constituante et une mise en œuvre en a été tentée, mais les élus locaux n'ont pas "obéi" aux nationaux, d'où la création des préfets par Bonaparte.

La décentralisation est-elle une réforme "libérale" ?

Faire du vrai libéralisme, c'est, comme l'ont compris les Anglais, desserrer l'emprise de l'ensemble de la sphère publique, pas seulement celle de l'État : chez nous, la dépense publique est de 54% du PIB, et les prélèvements obligatoires de 44%. Comment, par exemple, cela se passerait-il avec la Sécurité sociale où l'on a très peu de possibilités de manœuvre pour de simples raisons démographiques ? Or la décentralisation entraînera une augmentation des impôts locaux. Elle n'est donc pas un fait de libéralisme. D'ailleurs si l'on déchargeait l'ensemble de la sphère publique, et donc aussi l'État, des responsabilités pour les transférer aux Collectivités locales, ferait-on obligatoirement l'affaire des individus, des entreprises et des familles ? Plus on veut décentraliser les dépenses plus on aura tendance à les augmenter. L'Allemagne commence à trouver que la structure fédérale pèse lourd, qu'elle est chère et compliquée, par ces temps de crise.

La décentralisation est-elle une réforme "démocratique" ?

Les décentralisations de MM. Defferre et Raffarin se traduisent, dit-on, par une poussée de la démocratie de "proximité". Mais les structures locales sont beaucoup plus articulées, les pouvoirs intermédiaires pèsent plus lourd sur la base. Un maire d'aujourd'hui a beaucoup plus d'influence sur sa ville. En revanche la structure devient de plus en plus compacte en régions, les maires des plus grandes villes ont de plus en plus d'influence sur les maires des plus petites villes, et il devient de plus en plus difficile de se faire élire dans une région si l'on n'a pas, quel que soit le parti en cause, l'aval du cacique régional.

Y a-t-il une exception française ?

Au XIX^e siècle, les pays européens avaient des structures relativement comparables (même les Anglais avaient institué des "préfets" dans leurs colonies), chaque structure intermédiaire était inspirée du modèle Napoléon, les meilleurs exemples étant les préfets de François-Joseph. L'idée d'exception française est fautive historiquement.

La décentralisation va-t-elle dans le sens de l'histoire ?

Si l'on en croit l'ONU, c'est oui. Si on regarde l'Allemagne ou l'Angleterre, c'est non. De façon générale, ce qui était naguère de la compétence communale, comme les bureaux d'aide pour nécessiteux, voire la plupart des actions sociales, est maintenant impulsée au niveau national ou même international : les différentes ligues des droits (de l'homme, de la femme, de l'enfant, des handicapés...), les cours constitutionnelles affirment ces droits qui doivent ensuite être mis en œuvre par les collectivités locales. Cette logique des droits universels est aussi une logique centralisatrice.

Chez les Allemands, il y a un pouvoir législatif décentralisé. Des compétences fédérales exclusives y sont toutefois prévues par la constitution ainsi que des compétences partagées entre État fédéral et *Länder*, mais s'il y a conflit, c'est l'État fédéral qui l'emporte. Au fil des ans l'État, qui souvent ne faisait que transcrire des directives de l'Union européenne en matière économique, normative ou professionnelle (ce qui est précisément de la compétence des *Länder*), a de plus en plus légiféré en laissant un espace de plus en plus restreint à ces mêmes *Länder*. L'exemple classique est celui de la composition de la bière, autrefois réglée par les *Länder* et aujourd'hui par l'Union européenne ! C'est donc bien une centralisation de la décision.

Mais il y a des mouvements inverses, en Écosse, Belgique, Espagne ou Italie, qui vont dans le sens de la décentralisation. Tout ceci n'est donc pas aussi simple qu'on pouvait le penser.

Conclusion

Faut-il centraliser ? décentraliser ? Notre invité n'a pas de position dogmatique à cette question : il faut d'abord respecter le génie propre de chacun des pays. La France est devenue un État unitaire très décentralisé, ce n'est pas un État fédéral, d'ailleurs personne ne le demande. Les nouveaux éléments instillés dans la loi Raffarin n'ont pas été accueillis avec enthousiasme par les élus locaux ; le fédéralisme signifierait que les tâches de gestion lourde soient transférées aux Conseils régionaux, voire même que ceux-ci aient la tutelle, au sens préfectoral du terme, et le contrôle de légalité des collectivités inférieures. Pour sa part, en Allemagne, un État qui fut longtemps le plus puissant d'Europe, se trouvent juxtaposées deux traditions antithétiques : la tradition d'un État autoritaire à l'Est (la Prusse) et celle de villes à fortes personnalités municipales à l'Ouest (en Allemagne rhénane et hanséatique).

De toute façon, il faudrait qu'une décentralisation résolve un problème sans en créer : ainsi à l'Éducation Nationale, une partie du personnel non enseignant a été décentralisé, et les responsables locaux assureront très bien cette tâche ; mais on a créé un problème là où il n'y en avait pas, personne ne souhaitant cette réforme.

DÉBAT

Q : Que pensez-vous du système anglais du "capping" qui permet à l'État de limiter les dépenses locales ?

R : Il y a en France trop d'élus locaux au Sénat et à la Chambre pour accepter une telle réforme. Mais en fait tout dépend des priorités que l'on se donne : si on veut vraiment limiter les dépenses publiques (donc à tous les niveaux, national et local), il faudra prendre les mesures nécessaires. Ainsi, chaque fois que l'État décentralise, il garde les fonctionnaires, ne serait-ce que pour faire un contrôle des élus, ce qui fait des doubles emplois ! Au moins, en France, les budgets locaux sont équilibrés, quitte à augmenter les impôts ; aux USA, où cette obligation n'existe pas, les deux plus grands États, entre autres, sont en faillite.

Q : Le titre de votre livre est : *Les Nouveaux Féodaux*, ne craignez-vous pas que cela entraîne pour des élus locaux une appropriation privée du Pouvoir public, de même que les débuts de la féodalité avaient entraîné une disparition de ce même pouvoir ?

R : L'origine de la féodalité se cherche dans la décomposition de l'État romain qui s'est fortement décentralisé, mais le moindre petit baron du X^e siècle avait conscience de sa responsabilité de puissance publique. Féodal a donc historiquement une signification proche de notre mot décentralisation par l'émergence de pouvoirs intermédiaires entre le centre et la base. Le roi, en sa qualité de protecteur des "petits", n'a pas voulu que les féodaux s'approprient son "bon peuple" ; il a donc limité le pouvoir de ces puissants intermédiaires. Le Libéralisme viserait, de même, à

"redonner de l'air" aux particuliers, aux entreprises. Arriver à moins d'impôts, de charges, c'est peut-être essayer de comprimer les pouvoirs intermédiaires ?

Q : Il me semble que la décentralisation implique l'autonomie financière des Collectivités locales ?

R : C'est évident. Ce n'est pas le cas actuellement. Ainsi dans le budget 2004 du Loiret la fiscalité locale est de 30%, et dans celui de la ville d'Orléans, en 2005, de 55%. Il faut dire que ce ne serait pas si facile à faire avec la fiscalité locale très complexe et très opaque que nous avons. On ne pourrait donc pas réaliser une telle réforme sans réformer complètement cette fiscalité locale. Il n'empêche que la France est le pays où les Collectivités locales disposent de la plus grande autonomie financière, car elles ont la possibilité, si nécessaire, d'augmenter le volet fiscal dont elles disposent, ce qu'elles ne font d'ailleurs qu'en début de mandat (!). Mais il y a des limites, car trop augmenter nos taxes foncières ou d'habitation occasionnerait une gêne souvent insurmontable pour les petits contribuables. Par ailleurs, il faut a priori dépenser les subventions de l'État, pour ne pas voir le robinet se fermer ! Supprimer toutes les subventions de l'État et dire aux Collectivités de s'autofinancer voudrait dire qu'on leur reverse toutes les taxes et qu'elles peuvent faire varier localement la TVA. Ma solution serait alors de n'avoir que des impôts locaux et, pour être parfaitement pédagogique, il faudrait que chacune des Collectivités (commune, département et région) reçoive directement son chèque ; le contribuable constatera alors qui de l'un ou de l'autre est économe et bon gestionnaire de ses deniers.

Q : Vous n'avez pas parlé de déconcentration, seulement de décentralisation. Les procédures ne sont pas les mêmes, beaucoup de dossiers sans importance nationale remontent à Paris. Les exemples sont encore multiples.

R : Si le corps préfectoral est favorable à la déconcentration, je le suis moins. J'aimerais que chaque fois que l'on déconcentre, l'on fasse le bilan en personnel. La vraie question réside dans les normes techniques. Elles sont de plus en plus strictes et ont souvent leurs racines dans l'obsession de la sécurité. C'est un fait de société qui dépasse largement la question de la décentralisation.

Q : Pour réduire les prélèvements obligatoires, ne serait-il pas opportun de simplifier l'organisation administrative du pays ?

R : La réponse est : oui. Il y a une manie française à doubler quasiment chaque échelon local par un échelon de l'État. Souvent en voulant simplifier, on complique ; la Région est de création récente, on a fait le "pays", plus grand que le canton, mais plus petit que le département pour avoir un espace plus pertinent au développement économique. On a aussi maintenant la communauté de communes, soit deux échelons supplémentaires. En Europe, cette multiplication d'échelons existe partout, c'est effrayant en Allemagne, en Italie ; seule l'Angleterre a fait des coupes sombres, il suffit de comparer les régions londonienne et parisienne : d'un côté, l'État et le bourg (il y en a 34), de l'autre l'État, la Région, les départements, les communes et structures intercommunales. Il faut beaucoup de courage politique pour simplifier tout cela. Si l'on disait aux Collectivités locales de s'en débrouiller, il n'est pas sûr qu'elles seraient plus courageuses que l'État ! Si le but est de réduire l'assiette publique et si l'État n'en prend pas la responsabilité, personne ne le fera à sa place.

Q : Faut-il centraliser avant de décentraliser, c'est à dire supprimer les 36000 petites communes ?

R : Pour des raisons historiques et démocratiques, je suis féroce contre la suppression des 36000 petites communes : elles ne coûtent rien ou très peu, leurs maires ne se font pas verser des indemnités conséquentes en devenant président ou vice-président de communauté de communes, elles ont la ville voisine pour les équipements. Quel serait l'intérêt ?

SORTIES ET VISITES CULTURELLES

SORTIE CULTURELLE DU MARDI 22 JUIN 2004

GEORGE SAND EN BERRY

sous la conduite de Géraldi Leroy

Le temps du trajet entre les différentes visites fut employé à une présentation de l'œuvre et de la personnalité de George Sand qui, de nos jours, est trop souvent réduite à l'image d'un auteur champêtre plus ou moins anachronique. Nombre de ses contemporains les plus éminents, Taine, Renan, Hugo, Balzac, Michelet, la reconnaissaient au contraire comme un auteur majeur du XIX^e siècle. La violence injurieuse dont ses détracteurs ont fait preuve à son égard est l'indice même de la notoriété qu'elle s'était acquise. À lire ces derniers, on s'aperçoit immédiatement que la virulence des préjugés sexistes ambiants a inspiré leur hargne. Ainsi, Baudelaire dénonçant dans l'auteur de *La Petite Fadette* "la vache laitière de notre littérature" et concluant péremptoirement : "que les hommes aient pu s'amouracher de cette latrine, c'est bien la preuve de l'abaissement des hommes de ce siècle". Les frères Goncourt, reconnaissant au demeurant le talent de leur consœur, ne s'en étonnaient pas : "Si on avait fait l'autopsie des femmes ayant un talent original, comme Mme Sand, Mme Viardot, etc., on trouverait chez elles des parties génitales se rapprochant de l'homme, des clitoris un peu parents de nos verges."

Une œuvre immense

Il est de fait que George Sand a couvert en son siècle une surface considérable. Dotée d'une prodigieuse fécondité, elle s'est imposée comme journaliste avec des centaines d'articles. Elle a écrit une vingtaine de pièces de théâtre. Elle a laissé une autobiographie passionnante, *Histoire de ma vie*. Sa production romanesque est considérable (près d'une centaine de romans, contes, nouvelles) et beaucoup plus diversifiée qu'on ne le croit généralement. Pour aller vite, on distinguera dans ses récits un cycle féministe (*Indiana*, *Lélia*), un cycle socialiste (*Le Meunier d'Angibault*, *Le Pêché de M. Antoine*), un cycle mystique (*Consuelo*), et, resté célèbre, un cycle paysan (*La Mare au diable*, *Les Maîtres sonneurs*, *François le Champi*, *la Petite Fadette*).

On connaît déjà moins son engagement et sa pensée politiques, qui témoignent d'une attitude extrêmement novatrice à une époque où la femme était cantonnée à la sphère du privé familial. Trois hommes ont ici été ses intercesseurs et ses modèles. D'abord, l'avocat Michel de Bourges, républicain convaincu. Pierre Leroux ajoutera une dimension proprement socialiste à cette sensibilité républicaine et la persuadera de l'importance de l'art comme instrument de persuasion des foules, en matière politique. Elle vouera enfin une grande admiration à Armand Barbès, fervent républicain souvent emprisonné pour ses idées et qui préféra s'exiler plutôt que d'accepter la grâce que lui accordait Napoléon III. Elle prit une part active à la révolution de 1848, comme l'a bien rappelé notre confrère Michel Bouty dans une conférence donnée cette année à l'Académie. Considérée à juste titre comme une égérie du régime, elle écrit dans le *Bulletin de la République provisoire*, sorte d'organe officieux du nouveau gouvernement et lance un journal, *La Cause du peuple*, où elle défend la phase romantique, démocratique et sociale de la Seconde République. Mais cette dernière bascule nettement à droite après les élections d'avril ; George Sand, craignant l'arrestation, se réfugie à Nohant où les paysans, qui sont bonapartistes, la tiennent pour une "rouge" dangereuse. Désormais, elle fera passer ses idées par la littérature. On a souvent incriminé son hostilité à la Commune de Paris en 1871 et parlé de reniement. Un tel jugement est largement anachronique. S'il est vrai qu'à cette date elle avait perdu le contact avec le peuple de Paris, elle avait très tôt mesuré le décalage entre la province qu'elle connaissait intimement et la capitale. Elle ne s'est pas trompée en redoutant les funestes conséquences d'un tel état de fait. En outre, son hostilité à l'emploi de la violence pour imposer une politique coûte que coûte ne s'est jamais démentie.

Attitude pionnière également en matière de féminisme. Elle s'est vigoureusement prononcée pour l'égalité des droits entre les deux sexes à une époque où les femmes étaient des mineures sur le plan juridique. Elle ne jugea pas prioritaire, il est vrai, leur accès au droit de vote car elle pensait qu'il leur fallait d'abord acquérir les droits civils et se doter d'une culture politique, sans lesquels elles s'exposaient à être toujours manipulées par leurs partenaires masculins. Mais elle eut l'audace, alors inouïe, de dénoncer le mariage tel qu'il était régenté par le code civil napoléonien comme une institution "barbare" de même qu'elle plaida pour le droit au divorce (seule la séparation des corps était autorisée) :

"En attendant que la loi consacre [l']égalité civile, il est certain qu'il y a des abus exceptionnels et intolérables de l'autorité maritale. Il est certain aussi que la mère de famille, mineure à quatre-vingts ans, est dans une situation ridicule et humiliante. Il est certain que le seul droit de despotisme attribué au mari son droit de refus de souscrire aux conditions matérielles de la femme et des enfants, son droit d'adultère hors du domicile conjugal, son droit de meurtre sur la femme infidèle, son droit de diriger à l'exclusion de sa femme l'éducation des enfants, celui de les corrompre par de mauvais exemples ou de mauvais principes, en leur donnant ses maîtresses pour gouvernantes comme cela s'est vu dans d'illustres familles ; le droit de commander dans la maison et d'ordonner aux domestiques, aux servantes surtout d'insulter la mère de famille ; celui de chasser les parents de la femme et de lui imposer ceux du mari, le droit de la réduire aux privations de la misère tout en gaspillant avec des filles le revenu ou le capital qui lui appartiennent, le droit de la battre et de repousser ses plaintes par un tribunal si elle ne peut produire de témoins ou si elle recule devant le scandale ; enfin le droit de la déshonorer par des soupçons injustes ou de la faire punir pour des causes réelles."

Qu'on juge aussi de sa hardiesse à transgresser les non-dits de son temps dans les propos qu'elle tient en 1843 à son demi-frère Hippolyte, qui marie sa fille Léontine :

"Empêche que ton gendre ne brutalise ta fille la première nuit de ses noces [...] les hommes ne savent pas assez que cet amusement est un martyre pour nous. Dis-lui donc de ménager un peu ses plaisirs et d'attendre que sa femme soit, peu à peu, amenée par lui à les comprendre et à y répondre. Rien n'est affreux comme l'épouvante, la souffrance et le dégoût d'une pauvre enfant qui ne sait rien et qui se voit violée par une brute. Nous les élevons comme des saintes, puis nous les livrons comme des pouliches."

La veine épistolaire n'est pas la moindre partie de son œuvre. L'érudit sandien Georges Lubin a publié 26 gros volumes de correspondance qui forment un exceptionnel ensemble d'informations sur l'auteur, ses contemporains, son époque. Encore faut-il dire que d'autres lettres ne cessent d'être trouvées de nos jours.

L'ascendance

"Le sang des rois se trouve mêlé dans mes veines au sang des pauvres et des petits" écrit G. Sand dans *Histoire de ma vie*. Son ascendance mêle en effet une composante aristocratique et une composante plébéienne. La lignée paternelle remonte à Frédéric-Auguste de Saxe qui fut roi de Pologne sous le nom d'Auguste II. Ce grand personnage eut une liaison avec Aurore de Koenigsmark d'où naquit Maurice de Saxe, le futur vainqueur de Fontenoy. Au cours de sa vie, Maurice multiplia les conquêtes tant galantes que militaires. Il obtint notamment les faveurs d'une Marie Rainteau, dite de Verrières, qui figurait dans la troupe des comédiennes destinées pendant ses campagnes militaires au repos du guerrier. De cette aventure fut issue Marie-Aurore de Saxe qui devait perdre rapidement un premier mari. À vingt-neuf ans, elle épousa Louis-Claude Dupin, dit de Francœuil, alors âgé de 62 ans, fils de Claude Dupin, riche fermier général, dont l'épouse réunissait autour d'elle, comme nous le rappelle Jean-Jacques Rousseau au livre VII des *Confessions*, une élite de la culture, de la richesse et de la naissance. On aurait pu croire à un mariage mal assorti à cause de la différence d'âge. Aux dires de George Sand qui a recueilli les confidences charmantes de sa grand-mère, il fut parfaitement heureux :

"Un vieillard aime plus qu'un jeune homme, disait-elle, et il est impossible de ne pas aimer qui vous aime parfaitement. Je l'appelais mon vieux mari et mon papa. Il le voulait ainsi et ne m'appelait jamais que sa fille, même en public. Et puis, ajoutait-elle, est-ce qu'on était jamais vieux dans ce temps-là ! C'est la révolution qui a amené la vieillesse dans le monde. Votre grand-père, ma fille, a été beau, élégant, soigné, gracieux, parfumé, enjoué, aimable, affectueux et d'une humeur égale jusqu'à l'heure de sa mort. Plus jeune, il avait été trop aimable pour avoir une vie aussi calme, et je n'eusse peut-être pas été aussi heureuse avec lui, on me l'aurait trop disputé. Je suis convaincue d'avoir eu le meilleur âge de sa vie et que jamais jeune homme n'a rendu une

jeune femme aussi heureuse que je le fus ; nous ne nous quittions pas d'un instant, et jamais je n'eus un instant d'ennui avec lui."

De cette relation conjugale idyllique naquit Maurice Dupin, qui devait se vouer à une carrière militaire. Pendant la campagne d'Italie, il séduit la maîtresse de son général, Sophie-Victoire Delaborde, qu'il épouse en 1804 et qui donne le jour, un mois après son mariage, à Aurore Dupin, la future George Sand. Quasi-illettrée, fille d'un maître-oiseleur du Quai aux Fleurs à Paris, Victoire suscite l'hostilité immédiate de sa belle-mère, qui voit dans cette union une sorte de mésalliance et se refuse à la rencontrer. On notera que de l'ascendance mixte qui vient d'être retracée, George Sand retiendra surtout le côté plébéien dont elle ne cessera de se réclamer. "Mon sang royal s'était perdu dans mes veines en s'alliant, dans le sein de ma mère, au sang plébéien."

Nohant

Les anciennes liaisons de la famille Dupin avec l'Ancien Régime avaient rendu suspecte M^{me} Dupin mère. Elle fut même quelques mois emprisonnée sous la Révolution. En achetant la terre de Nohant en Berry, elle se prévoyait un refuge. Elle vint s'y installer "au commencement de l'an III". Quant à la bru, elle rejoignit son mari à Madrid au moment de la guerre d'Espagne. Là, elle accoucha d'un fils. Les parents décidèrent de venir à Nohant avec le nouveau-né (qui devait mourir prématurément). Ils y arrivent fin juillet 1808. Peu après, Maurice se tue près de la Châtre, désarçonné par un cheval fougueux. Ce drame intime fixe en Berry la petite Aurore, qui aurait peu ou prou accompagné son père au hasard de ses déplacements s'il avait vécu. Dans *Histoire de ma vie*, elle donne de Nohant une description sans complaisance :

"Le pays est sans beauté, bien que situé au centre de la vallée Noire, qui est un vaste et admirable site. Mais précisément cette position centrale dans la partie la plus nivelée et la moins élevée du pays, dans une large veine de terres à froment, nous prive des accidents variés et du coup d'œil étendu dont on jouit sur les hauteurs et les pentes. [...] Le château, si château, il y a, (car ce n'est qu'une médiocre maison du temps de Louis XVI) touche au hameau et se pose au bord de la place champêtre sans plus de faste qu'une habitation villageoise."

Quoi qu'il en soit, elle lui proclame son attachement :

"Ces sillons de terres brunes et grasses, ces gros noyers tout ronds, ces petits chemins ombragés, ces buissons en désordre, ce cimetière plein d'herbes, ce petit clocher couvert de tuiles, ce porche de bois brut, ces grands ormeaux délabrés, ces maisonnettes de paysans entourées de leurs jolis enclos, de leurs berceaux de vignes et de leurs vertes chènevières, tout cela devient doux à la vue et cher à la pensée quand on a vécu si longtemps dans ce milieu calme, humble et silencieux."

Maurice disparu, Sophie-Victoire se résigna à confier la tutelle d'Aurore à M^{me} Dupin pour ne pas la priver des 15 000 livres de rentes et des relations socialement flatteuses que seule pouvait lui procurer sa grand-mère. En 1821, la mort de cette dernière fait d'Aurore, à dix-sept ans, l'héritière de Nohant. La même année, la jeune fille épouse Casimir Dudevant. Ce fils naturel d'un baron d'Empire, sans fortune personnelle, se piquait de faire valoir la propriété ; sa femme, à l'exception de quelques voyages, résidera en permanence à Nohant jusqu'en 1830. Mais dans la décennie suivante, la mésentente qui s'instaure dans le couple modifie cet enracinement privilégié. L'incompatibilité entre les époux n'a pas en effet tardé à éclater. Aurore qui avait rêvé d'un amour romantique est cruellement déçue, elle vit mal la sujétion où l'enferme sa condition d'épouse, elle devient quelque peu dépressive. Casimir, d'abord patient devant les caprices de sa femme, finit par s'exaspérer. Il ne s'intéresse d'ailleurs pas aux choses culturelles, est plus préoccupé par la chasse et la trousse des filles de ferme. Dans ces conditions, la jeune châtelaine cherche des compensations. La rencontre d'un jeune étudiant, Jules Sandeau, avec lequel elle partage une certaine sensibilité romantique et des idées politiques, lui offre une opportunité. Elle élabore avec son mari une espèce de contrat : six mois à Paris, six mois en Berry. Pendant ses séjours parisiens, elle s'introduit dans le monde des lettres traversé par l'ambiance révolutionnaire de 1830 et l'essor des idées romantiques. On sait que cette émancipation se marque par sa tenue vestimentaire et une certaine affectation dans le comportement : elle s'habille en homme et fume le cigare, façons de revendiquer l'égalité. Elle commence surtout à écrire, d'abord en collaboration, puis seule, sous le nom de Jules Sandeau. En 1832, avec *Indiana*, elle signe pour la première fois George Sand. L'année suivante, elle rompt avec Jules Sandeau. De 1831 à 1840, Nohant, on le voit, a été relativement abandonné au profit de Paris, mais aussi de Venise en 1834 avec Musset et de Majorque, où la conduisit en 1838 sa liaison avec Chopin. En 1836, à l'issue d'une série de procès, avait eu lieu la séparation des époux Dudevant. George Sand devient la seule propriétaire de

Nohant qu'elle gère désormais à sa guise. Au cours de ses séjours en Berry, elle se fait l'hôtesse d'illustres personnalités. Parmi elles, le couple Liszt-Marie d'Agout, ou Balzac qui, dans une lettre à M^{me} Hanska, donne ces précisions : "Nous avons pendant trois jours bavardé depuis cinq heures du soir jusqu'à cinq heures du matin" ; Chopin, Delacroix, la cantatrice Pauline Viardot et tant d'autres notabilités de l'époque. Des témoignages éblouis sur la convivialité qui régnait dans ces rencontres, sur les moments de grâce procurés par la musique de Chopin et de Liszt, nous ont été laissés. Plusieurs furent l'objet de lectures dans le car. Au nombre des distractions offertes aux invités figuraient des représentations théâtrales. On jouait des pièces plus ou moins improvisées dans la tradition de la *commedia dell'arte* dont les rôles étaient assumés par les amis, les comédiens professionnels de passage, les invités eux-mêmes. Vers 1846-1847, on installa un théâtre de marionnettes, dont Maurice, le fils de l'écrivain, fabriquait les personnages alors que George écrivait le canevas des pièces et confectionnait les costumes. Ces marionnettes (l'illustre Balandard, Croquembois, la comtesse de Bombricoulant, le capitaine Vachard, la fée Morgane, Léandre, Pierrot, Colombine, Pantalon...) ainsi que le théâtre, sont toujours visibles sur place.

Au cours du Second Empire, la "bonne dame de Nohant" ne quitte plus guère sa résidence si l'on met à part les quelques voyages où elle vient à Paris traiter avec ses éditeurs. On assiste à un certain renouvellement des familiers. Apparaissent Flaubert, Tourgueniev, Dumas fils, Juliette Adam, qui tint un salon célèbre fréquenté par les écrivains et les hommes politiques de la III^e République. George, tout en sacrifiant aux devoirs de l'hospitalité, travaille énormément, avec une implacable régularité, essentiellement la nuit quand le calme s'installe dans la maison : "Je vas (*sic*) devant moi, bête comme un chou, patiente comme un Berrichon". Elle meurt le 30 mai 1876, à l'âge de soixante-douze ans, d'une occlusion intestinale. "La mort de la pauvre mère Sand m'a fait une peine infinie. J'ai pleuré à son enterrement comme un veau" (Flaubert à Tourgueniev).

Tous ces commentaires furent illustrés par la visite de la maison de Nohant et heureusement ponctués par le repas qui suivit au restaurant au nom très sandien de *La Petite Fadette*.

Le Berry

Au début du XIX^e siècle, le Berry se présentait comme une contrée enclavée, restée à l'écart du développement. Beaucoup de contemporains lui attachaient la réputation de province arriérée. Il était traversé par des chemins de terre, souvent à l'état de bourniers, impraticables pendant la majeure partie de l'année. L'inconfort des voyages en ces lieux a d'ailleurs été rappelé dans *Histoire de ma vie*. Certains endroits dégageaient une impression sauvage qu'a largement abolie de nos jours le barrage d'Éguzon. Là où la vallée de la Creuse exhibait des à-pics impressionnants s'étend maintenant une large étendue d'eau fort calme. C'est à tort que telles descriptions de George Sand ont été taxées d'exagérations romantiques.

Inversant la vision dépréciée de la région, elle a conféré au Berry un remarquable prestige littéraire. Certes, Balzac, Giraudoux, Maurice Rollinat, Alain-Fournier ont parlé avec bonheur de ces lieux et de leurs habitants. Mais aucun d'eux ne leur a accordé la place centrale qu'ils occupent dans son œuvre. En particulier, elle a imposé la dénomination de "Vallée noire" qui ne s'applique pas à une vallée particulière. Elle désigne en fait cette aire s'étendant autour de La Châtre, de part et d'autre de la haute vallée de l'Indre, entre le Cher et la Creuse, qu'on appelle le Boischaut. L'épithète découle d'une certaine qualité de lumière qui baigne ces paysages : "Toutes les hauteurs sont boisées, c'est ce qui donne à nos lointains cette belle couleur bleue qui devient violette et quasi noire dans les jours orageux."

Chez George Sand, le Berry a été un moteur d'inspiration. Treize de ses contes et romans y sont localisés. Dans ces pages, on retrouve souvent les noms réels des lieux, parfois à peine modifiés. En s'aidant d'une carte, on reconstitue généralement les déplacements des personnages. A titre d'exemples, l'action de *La Petite Fadette* se déroule dans les hameaux autour de Nohant, celle de *François le Champi* dans les environs d'Aigurande. *Les Maîtres sonneurs* comportent une description du village et du château de Saint-Chartier à trois kilomètres de Nohant, *Le Pêché de M. Antoine* évoque les ruines grandioses de Châteaubrun, *Les Beaux Messieurs du Bois Doré*, le château d'Ars et autres châteaux du coin. La romancière s'est même parfois amusée à donner à ses personnages le nom d'individus réels habitant Nohant et les localités voisines.

Ce réalisme géographique a pu être mesuré au cours des arrêts au Moulin d'Angibault et au château de Sarzay, décrit sous le nom de Blanchemont dans ce dernier roman. Le voyage se poursuit sur ces routes de campagne balisées par tant de noms sandiens. George, tout enfant, a

vécu en symbiose avec la région et ses habitants au grand dam de sa grand-mère, qui trouvait que l'éducation qu'elle entendait donner à sa petite-fille risquait d'être gâtée par ses goûts campagnards. Elle eut deux compagnons de jeux privilégiés : son demi-frère Hippolyte Chatiron issu des amours non reconnues de son père avec une servante et Ursule Godignon, nièce d'une femme de chambre. Elle partageait ainsi la vie et les jeux des enfants des paysans en même temps que leurs fredaines. Elle apprit à connaître en détail la faune et la flore rustiques, à se confectionner un *flûtiau* avec une branche de noisetier, à tailler des glands pour confectionner des bracelets et des bagues, à découvrir animaux et insectes de la campagne. Plus tard, montée sur sa jument Colette, elle galopa hardiment dans tous les environs. Bref, pour parler comme Péguy, elle entretint avec le Berry un rapport "charnel".

Vers le milieu de l'après-midi, une halte fut faite dans le charmant village de Gargillesse où l'on admira les chapiteaux historiés de l'église ainsi que les fresques de la crypte. On y visita la maison qu'avait achetée Alexandre Manceau, artiste graveur devenu le secrétaire puis l'amant de George Sand. À partir de 1857, l'écrivain y fit de fréquents séjours. Elle s'y reposait, herborisait, s'intéressait à la botanique, à l'entomologie et à la minéralogie, domaines dans lesquels elle avait acquis des connaissances assez poussées.

Dans la relation de notre auteur et du Berry, il faut insister sur un trait qui lui confère une grande originalité et qui fait d'elle une pionnière de l'ethnographie. Elle avait bien perçu que le développement de la civilisation industrielle allait entraîner à brève échéance la disparition des croyances et des coutumes locales. Loin de considérer comme sans intérêt cet ensemble d'usages et de croyances, elle a cherché à en garder la trace de manière systématique à travers ses romans, dans des articles parus dans *L'Illustration* sous l'intitulé *Mœurs et coutumes du Berry*, et aussi dans un recueil, *Légendes rustiques*, accompagnant des dessins de Maurice, son fils. En outre, sa correspondance comporte nombre d'observations sur ces sujets. Au total, on lui doit la conservation de quantité de détails sur les usages vestimentaires, sur les légendes, sur le parler locaux. Il existe donc une George Sand historienne des arts et traditions populaires. D'une manière très moderne, elle considérait que "la tradition orale est l'histoire omise dans les livres et conservée dans les symboles du peuple".

Sur le trajet du retour, on donna lecture de certains de ses textes en matière de musique folklorique, sur le briolage (chant de labour), sur les instruments pratiqués dans la région (la cornemuse, la vielle, la musette), sur les musiciens des noces. On n'oubliera pas non plus que George pressait Chopin et Pauline Viardot de transcrire les airs du terroir. Parallèlement, elle s'employait à constituer un corpus légendaire renvoyant aux croyances anciennes et à leurs sources païennes. D'autres textes furent ici cités : les "meneux de loups", les lavandières, Georgeon (le diable), les follets ou farfadets, les lubins et les lupins, tous créatures fantastiques. D'autres lectures furent données sur la gerbaude, rite de la fin des moissons, sur la coutume du chou qui avait lieu au lendemain des noces. Enfin, sur la fin de cette sortie fut retracée succinctement la manière (assez artificielle, mais le glossaire constitué reste précieux) dont la romancière avait intégré le langage paysan dans ses récits. Tous les participants souscrivaient alors à la réflexion de Victor Hugo à la mort de l'auteur dont notre Académie venait de commémorer le souvenir: "D'autres sont les grands hommes, elle est la grande femme."

VISITE DE L'EXPOSITION

L'AN MIL : AUTOUR D'ABON DE FLEURY

au Musée des Beaux-Arts d'Orléans

le 1^{er} juin 2004

Gérard Hocmard

Présentation générale

M^{me} NOTTER, Conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts d'Orléans, nous faisait l'honneur d'une visite privée pour les académiciens de l'exposition d'art médiéval centrée sur la personnalité et l'aura d'Abon, abbé de Fleury en l'an mil. Nous étions une trentaine au rendez-vous.

La commentant avec humour et érudition, elle nous a guidés à travers le paysage culturel de ce tournant de millénaire et fait admirer les productions artistiques jaillies de l'inspiration religieuse et du rayonnement intellectuel de l'abbaye de Fleury : sculptures, broderies de vêtements liturgiques, ciselures, émaux et surtout admirables manuscrits.

S'appuyant sur les exceptionnelles pièces présentées, du transport et du maniement desquelles elle nous a décrit les précautions, M^{me} NOTTER a évoqué pour nous les conditions de création artistique et les préoccupations intellectuelles du temps.

La notion de durée s'est vite abolie au milieu de ces merveilleux objets, en particulier des évangéliaires enluminés et c'est bien après le terme primitivement fixé que nous avons pris congé de M^{me} le Conservateur, non sans l'avoir abondamment remerciée.

VISITE DE L'EXPOSITION

LOIRE FAITE SEINE, SEINE FAITE LOIRE

aux Archives départementales du Loiret, rue des Minimes

le 17 novembre 2004

Gérard Hocmard

Présentation générale

Notre confrère Patrice MARCILLOUX, Directeur des Archives départementales du Loiret, nous a conviés le 17 novembre à visiter sous sa houlette la remarquable exposition consacrée au canal de Briare, à l'occasion du 400^e anniversaire du début de sa construction .

Commentée avec érudition et brio par M. MARCILLOUX, cette exposition, qui réunissait plus de 130 documents originaux, cartes, gravures, photographies, contrats, règlement de police, outils, maquettes, etc, nous a permis de nous rendre compte de la prouesse technique qu'avait été la réalisation de ce canal et de son importance économique.

Le canal de Briare fut le premier ouvrage de navigation en France à franchir une ligne de partage des eaux (avant le seuil de Naurouze franchi par le canal du Midi).

Elément majeur du patrimoine départemental du XVII^e au début du XX^e siècle, le canal de Briare a assumé pendant trois siècles une fonction essentielle dans les échanges de la région en transportant des marchandises, que ce soit pour l'alimentation de l'agglomération parisienne, pour son approvisionnement en bois ou le transport de voyageurs, ou pour acheminer jusqu'aux rives de la Loire des produits manufacturés en provenance du nord du pays. Délaissé pour des raisons de gabarit, il se découvre aujourd'hui, après restauration, une vocation touristique dont l'importance va croissant.

Nous ne pouvons que souhaiter voir souvent d'aussi intéressantes expositions et ne manquerons pas de guetter les prochaines qu'organiseront les Archives départementales.

VISITE DE LA GALERIE KIMMEL

À LAILLY-EN-VAL

le 30 novembre 2004

Gérard Hocmard

Présentation générale

L'Académie s'est déplacée, ou tout au moins vingt-cinq de ses membres, le 30 novembre 2004 à Lailly-en-Val pour y visiter la galerie Kimmel, à l'invitation de son propriétaire, transmise par M. Blondel.

Cette visite s'est révélée fort intéressante. Indépendamment d'un accueil chaleureux, nous avons pu admirer un fonds très riche et très varié d'œuvres que nous ne nous attendions pas à y trouver. Les jardins par lesquels on accède à la galerie recelaient notamment des sculptures inspirées, ainsi que des fontaines rêveuses comme on aimerait que le jardin de l'Académie en abritât.

La collection que présentent M. et Mme Kimmel est très éclectique. Les lieux étaient à ce moment-là voués aux artistes animaliers et nous avons pu admirer de très originaux volatiles nés d'une rêverie à base de ménagères en argent, des portraits « mondains » dont les héros étaient des chiens, chats ou chevaux emperruqués, coiffés de bibis ou dotés de face-à-main qui n'étaient pas sans rappeler feu la Marquise de Grand-Air, aussi bien que de ravissantes ciselures sur verre ou pierres dures figurant des insectes ou d'impressionnants chevaux gravés sur acier par l'ancienne meneuse de revue Mick Michel.

En dehors de cette présentation thématique, étaient exposées des réalisations de maîtres verriers ou cristalliers, dont le Belge Pire, qui ont fait l'admiration générale, de même que les toiles en attente de décrochage d'une artiste sud-américaine, dont les chatoiements, dûs à l'utilisation de minces éclats de feuille d'or, ont particulièrement séduit les visiteurs que nous étions.

La galerie Kimmel, qui renouvelle bien sûr ses présentations au fil des mois et des saisons, expose régulièrement les Peintres de la Marine ainsi que ceux de l'Air. Les Académiciens orléanais et leurs amis, qui y sont toujours les bienvenus ne peuvent manquer d'y faire des découvertes.

VARIA

SUR LE TOME V DU JOURNAL D'ERNST JÜNGER OU LA PERFORMANCE LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE D'UN CENTENAIRE

Claude-Joseph Blondel

Les éditions Gallimard (NRF) viennent de publier la traduction par Julien Hervier du tome V du Journal d'Ernst Jünger, "Soixante dix s'efface V Journal 1991-1996"¹.

L'on y retrouve intacte la richesse encyclopédique des connaissances et de la pensée du grand écrivain allemand, au demeurant botaniste confirmé, ornithologue, fin observateur de la vie animale et surtout entomologiste de haut niveau.

Je ne saurais trop suggérer la lecture de ce journal, d'une remarquable densité, égayé d'un humour de bon aloi. Voici, parmi beaucoup d'autres, quelques-uns des thèmes essentiels développés par Jünger :

- À l'approche de son centenaire, l'auteur continue de suivre avec attention et lucidité la plus brûlante actualité. C'est ainsi qu'il dénonce avec virulence la première guerre du Golfe et insiste sur la situation de guerre civile mondiale dans laquelle la planète est décidément engagée. Rappelant ses "années parisiennes" sous l'occupation, il précise : "...nous étions impliqués, mi-partie dans une guerre nationale, mi-partie dans une guerre civile – la première étant menée de jour au "Majestic", la seconde de nuit au "Raphaël"². Pour lui, la fin de la "guerre froide" pouvait signifier le passage à "l'État universel".

Sensible aux exigences écologiques, il n'en garde pas moins une attitude raisonnable, affirmant que ... "la terre conserve à l'arrière-plan des réserves inépuisables, qui comprennent des forces curatives".

- Dans ce dernier Tome du Journal tiennent une très grande place – et comment s'en étonner – les rappels de ses années de présence en France sous l'occupation et de son constant militantisme pour la pleine réconciliation franco-allemande, l'union de l'Europe, l'avènement planétaire d'un monde meilleur. Quelques exemples :

- Juillet 1992. Il se rend à une exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale et observe : "... les blessures se sont refermées et le vécu commence à revêtir sa dimension historique".

- Fin octobre de la même année. Jünger revient avec insistance sur ses états d'âme sous l'Occupation et sa qualité d'écrivain engagé. À 97 ans, il comptait approfondir ces délicats problèmes et apporter quelques révélations dans les futurs tomes de son Journal !

- 23 mars 1993. Ernst Jünger qui vient de recevoir le prix Robert Schumann décerné pour "récompenser des mérites éminents dans le travail d'unification de l'Europe", prononce une très importante allocution reproduite dans son Journal.. Il affirme notamment que ce travail d'unification repose en premier lieu "sur l'entente ou, pour mieux dire, sur l'amitié franco-allemande, puisque le concept d'ennemi héréditaire est enterré depuis longtemps" Rappelant son entretien du 13 juillet 1943 avec Alfred Toepfer, alors que se dessinait la défaite allemande,

¹ On rappelle que Jünger décéda le 17 février 1998, dans sa cent troisième année.

² Au "Majestic", l'état-major allemand orchestrait la guerre sur le front de l'ouest ; au "Raphaël", où Jünger avait pris pension, des officiers luttèrent contre le nazisme.

entretien au cours duquel ils tombèrent d'accord sur "l'Europe ou le chaos", il assure que ses rapports avec la France constituèrent "la plus précieuse expérience".

- Jünger se plaît à rappeler les témoignages de considération – pour ne pas dire d'amitié – qu'il reçut comme, par exemple, la décision du conseil municipal de Cambrai de donner son nom à une allée du jardin public ou encore la lettre du fils d'une libraire juive, installée près du "Majestic", qui finit par établir de cordiales relations avec l'auteur des Falaises de marbre, le seul écrivain allemand dont, sous l'Occupation, elle consentit à exposer les ouvrages dans ses vitrines.

- La littérature française continue de tenir une large place dans ses lectures ("Je me délasse chez les Français"). Il médite également sur l'attitude et la sort de quelques-uns de nos écrivains, plus ou moins compromis avec l'occupant, y compris Céline qu'il rencontra chez Florence Gould et dont l'antisémitisme primaire le stupéfia.

- Le Tome V du Journal de Jünger comporte de longues méditations philosophiques. Évoquant des situations vécues à la frontière de la veille et du rêve, il affirme que l'état de rêve traduit une autre réalité. Pour lui "notre monde d'apparence est observé au revers d'un miroir. Ce miroir est le mur du temps". Julien Hervieu, traducteur fidèle du Journal, rappelle, à propos de la référence d'Ernst Jünger à la première Épître aux Corinthiens, cette phrase essentielle de l'Épître : "Nous à présent dans un miroir, en énigme, mais alors ce sera le face à face".

L'auteur du Journal note également que dans un cas de péril mortel immédiat, au cours de l'une des deux guerres mondiales, il eut la vive sensation d'une séparation totale entre l'âme et le corps avec une impression d'intense bonheur.

Pour Jünger, "nous n'existons pas seulement dans le réel mais aussi dans un monde où nous sommes possibles". Et cette phrase énigmatique qui jaillit sous sa plume : "(ce sera) la fin d'un grand rêve lorsqu'un jour nous nous réveillons et que nous sommes morts".

À propos des notes de Schopenhauer sur la "vision des esprits", Ernst Jünger déclare : "Ce qui me fascine à la suite de mes expériences personnelles, c'est une forme particulière de perception que je ne range ni dans la catégorie des rêves, ni dans celle de la veille et que j'appelle "la troisième vitesse". Elle se distingue des deux autres formes par une vision à travers les paupières closes, dans laquelle même les objets insignifiants revêtent une acuité exceptionnelle".

- Bien entendu, le tome V du Journal ne pouvait faire l'impasse du centenaire de l'auteur.

- 1995, année de son centenaire. Il trace le portrait possible du "surhomme" dont l'avènement au XXI^e siècle était déjà pressenti par Nietzsche.

- 14 mars. "Le courrier arrive par corbeilles entières devant l'imminence de mon centième anniversaire – d'innombrables souvenirs s'y accolent."

- 29 mars. Jünger prononce une allocution au cours d'un repas offert pour ses cent ans. Participaient notamment à ces agapes le chancelier Kohl, le président de la RFA Herzog, l'ambassadeur de France et bien d'autres éminentes personnalités.

- On s'attendait à ce que ce fringant centenaire restât désormais sagement à Wilflingen. Mais il n'en est rien. Il trouve encore le temps d'un voyage en Italie et d'un second en Espagne où il est promu docteur "honoris causa" de l'Université de Madrid (faculté de philosophie. Il est également reçu en juillet 1995 par le Sénat espagnol et par le Premier ministre qui lui avait rendu visite à Wilflingen. C'est à l'Escorial que se tint un colloque international sur son œuvre.

Un journaliste du Franckfurter Allegemeine Zeitung écrivit le 9 mai 1994 qu'Ernst Jünger est "notre plus grand écrivain vivant", mais ce dernier, en pleine lucidité, déclare à propos de l'œuvre "en sommeil" de l'un de ses amis chez un éditeur : "...la gloire posthume n'a de signification qu'éphémère tout comme la gloire en général. Cela ne doit pas empêcher notre pitié."

17 mars 1996, dernier alinéa du Journal. Jünger évoque une belle journée de printemps à Wilflingen. Était-ce la prémonition des demeures éternelles ? Il lui restait un peu moins de deux ans à vivre.

NOS CONFRÈRES PUBLIENT

Henri Lavedan, un grand écrivain orléanais (1859 – 1940) par Claude-Joseph BLONDEL, *Les Publications de l'Académie d'Orléans*, Académie d'Orléans, 5 rue Antoine Petit, 45000 ORLÉANS, 2004, 115 pages A4.

La vie est-elle universelle ? par André Brack et Bénédicte Leclercq, EDP Sciences, 2003, 207 pages.

Et la matière devint vivante, par André Brack, Le Collège de la Cité, Éditions Le Pommier, 2004, 64 pages.

Histoires extraordinaires de la forêt d'Orléans par Jacques-Henri Bauchy, CPE Éditeur, B. P. 57, 5 allée de la Tuilerie, 41202 ROMORANTIN CEDEX, octobre 2004, 176 pages.

Histoires de Famille par Henri Dransard : Histoire illustrée de la famille depuis 1720, des magasins depuis 1822, de l'immeuble de la rue Royale depuis sa construction après 1760.

La géographie de la France en dissertations corrigées par Pierre Gillardot, Françoise Ardillier, Olivier Balabanian, Ellipses Éditions Marketing S. A., 2004, 32 rue Bargue 75740 PARIS CEDEX 15 – 192 pages avec cartes.

What's What, Dictionnaire culturel du monde anglophone, sous la direction de Gérard HOCMARD, Ellipses Éditions Marketing S. A., 2004, 32 rue Bargue 75740 PARIS CEDEX 15 – 698 pages, figures, tableaux et cartes.

Le vide et la vie, coma et créations par Christian PHÉLINE, Éditions Le Pli, 3 rue Jeanne d'Arc, 45000 ORLÉANS – 2004, Collection clinique et création, 150 pages, 10 planches hors-texte des tableaux de l'auteur.

HOMMAGES

CAMILLE SUTTIN (1914 – 2004)¹

Claude-Joseph Blondel

C'est avec une sincère émotion et une grande tristesse qu'en votre nom je suis appelé à rendre à Camille SUTTIN décédé le 12 janvier dernier l'hommage qu'il mérite.

Issu d'une vieille famille de Boynes et de Beaune-la-Rolande, pupille de la Nation (son père ayant été tué pendant la guerre de 1914-1918), Camille Suttin passa toute sa jeunesse entre Orléans et Beaune. Élève interne au lycée Pothier qu'illustrèrent tant de personnalités dont Charles Péguy et Maurice Genevoix, il monta ensuite à Paris où il fit d'excellentes études à la Faculté de Droit, sanctionnées par une Licence en Droit et un Diplôme d'Études supérieures d'économie politique. Peu après son service militaire dans les chars, il fut mobilisé comme lieutenant ; chef de char, il eut une conduite exemplaire qui lui valut la Croix de Guerre 1939-1945 avec étoile de vermeil.

Démobilisé en septembre 1940, ayant passé un concours au ministère des Finances, il entama dans ce Département ministériel une brillante carrière. Il devint, en effet, trésorier-payeur général de Charente Maritime, puis du Finistère et, enfin, trésorier-payeur général d'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne, accédant ainsi à l'un des plus hauts postes de l'administration.

Lorsqu'il eut fait valoir ses droits à la retraite en 1982, il ne resta pas inactif, loin de là. Déjà conseiller municipal de Beaune-la-Rolande depuis 1971, il en devint maire pendant douze années (1983-1995). Son mandat comme premier magistrat de cette ville n'a pas été oublié. Il y développa et modernisa, en effet, les équipements collectifs, diminua la dette de la commune, sut y faire venir plusieurs entreprises et permit ainsi d'assurer à Beaune-la-Rolande des finances communales prospères. Au cours de son mandat municipal, il assuma la *responsabilité du Centre de gestion des personnels des collectivités locales* et participa à la création du *Centre d'études et de recherches sur les camps d'internement du Loiret* (CERCIL). Soucieux de conserver et de protéger le souvenir et les traces de tous ceux et celles qui sont morts pour la France, il s'engagea totalement dans l'association "*Le Souvenir Français*" dont il sera le délégué général pour le Loiret durant neuf années. En 1995, lui sera décernée la médaille de vermeil avec bélière laurée qui récompense plus de vingt ans au service du "*Souvenir Français*".

Entré en 1987 dans la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts*, devenue notre *Académie d'Orléans*, il fit preuve d'une remarquable assiduité et d'une large ouverture d'esprit, suivant avec la plus grande attention les communications présentées par ses consœurs et confrères. Je le revois encore, à toute proximité du conférencier, toujours attentif et bienveillant. Et comment oublier que le 11 décembre 2003, tout juste un mois avant sa disparition, il participa au dîner-débat sur l'Europe et intervint d'une façon aussi pertinente que musclée. Camille Suttin avait présenté, pour sa part, trois communications inspirées par son profond attachement à sa région natale : "*Saint Pipe, un saint beaunois, légende ou réalité ?*", "*Souvenirs d'un interne du lycée Pothier*" et "*Un tournant de la guerre de 1870 : la bataille de Beaune-la-Rolande*".

¹ Séance du 22 janvier 2004.

Chef de bataillon de réserve, Camille Suttin était officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre national du Mérite.

Que Madame Suttin, ici présente, soit assurée que nous ne sommes pas prêts d'oublier cet homme de cœur, resté jeune d'esprit et qui figurera au nombre de ceux qui ont ardemment œuvré pour un monde nouveau.

Jacques DESCHAMPS (1922 – 2004)¹

Gérard Hocmard

Mes chers consœurs et confrères,

Je salue en votre nom la présence de M. Denis Deschamps qui nous fait l'honneur et l'amitié d'assister à l'hommage que nous voulons rendre à son père, membre de si longue date de notre compagnie. Il y était entré en novembre 1967 et en avait été, de 1981 à 1993, le trésorier.

Orléanais de souche, notre confrère avait été, aussitôt après sa licence en droit, intégré dans les rangs de la banque familiale, *la Société de Banque de l'Orléanais*, où il devait faire toute sa carrière et dont il devait devenir le directeur général adjoint.

D'une grande curiosité intellectuelle, passionné d'art et de voyages, il avait été très actif à la tête de la *Société des Amis des Musées*, musée qui lui tenait à cœur et qu'il avait contribué à enrichir. L'Académie profitait aussi de ses intérêts puisqu'il eut l'occasion de nous les faire partager lors de passionnantes communications, illustrées de remarquables photos.

Ainsi nous parla-t-il :

- d'un Voyage au Ladak, (Petit Tibet), en novembre 1976 ;
- des Trésors du Musée d'Art et d'Histoire de Vienne, en février 1984 ;
- d'un Voyage au Kérala, en Inde du Sud, en juin 1989 ;
- de Charles Pensée (1799 – 1871) et ses lithographies, en décembre 1990.

Il ne quittait plus guère sa propriété de Champ Houdry à Sandillon et n'avait pas pu assister à nos séances depuis longtemps, mais il tenait à rester membre de l'*Académie* et était toujours heureux d'en recevoir les *Mémoires*.

À M^{me} Deschamps et à sa famille à travers vous, Monsieur, nous voulons dire combien nous regretterons le confrère courtois et cultivé, l'ami chaleureux qu'il était. C'est en hommage à sa mémoire que nous allons maintenant observer une minute de silence.

¹ Séance du 27 mai 2004.

D^r Alexandre BIANCARDINI (1908 - 2004)¹

Gérard Hocmard

Notre confrère Alexandre Biancardini, qui nous a quittés au cours de l'été, était né à Batna en Algérie et devait toute sa vie rester fasciné par le monde arabe et l'Islam.

Vivant au confluent de trois langues, entre le français de l'école, le corse parlé à la maison et l'arabe de la rue, il décida au lycée d'étudier comme langue étrangère l'arabe littéraire plutôt que le latin et le grec, ce qui était peu commun et ce qu'il devait regretter par la suite.

Lycéen brillant, il entreprit, une fois le bac passé, des études de médecine à Alger, et les mena de front avec une pratique sportive intensive. Non content de pratiquer la natation, le tennis et ultérieurement le pilotage d'avions, il devint simultanément une des vedettes du RUA, le club de football algérois où devait également s'illustrer Albert Camus. Pour ses fervents supporters, il portait le surnom de "pois chiche".

Après avoir passé son doctorat en médecine, il revint à Batna pour y ouvrir une clinique. Mais la guerre allait bientôt l'en arracher pour l'envoyer comme médecin lieutenant en Tunisie pendant la "drôle de guerre". Démobilisé, il ouvrit une clinique de gynécologie obstétrique à Constantine, mais fut de nouveau mobilisé sur le front tunisien après le débarquement allié en Algérie, puis envoyé en Italie avec le corps expéditionnaire français.

Ceci lui valut de participer à la bataille du Mont Cassin en tant que chef de l'équipe chirurgicale. Il y fit l'objet d'une citation particulièrement élogieuse de la part du général qui dirigeait le service de santé du corps expéditionnaire et fut nommé médecin capitaine.

La suite de la guerre le vit débarquer à La Croix-Valmer en Provence et participer aux combats de la délivrance du territoire jusqu'en Allemagne, où le trouva la capitulation du Reich.

Rentré en Algérie avec le titre de lieutenant-colonel, la croix de Guerre et celle de chevalier de la Légion d'Honneur, il reprit la direction de sa clinique et devint médecin-chef de la maternité de l'hôpital civil de Constantine.

Nommé chevalier de l'Ordre de la Santé publique, lauréat par ailleurs de l'Académie de Médecine pour un ouvrage sur *Les travaux scientifiques touchant la gynécologie et l'obstétrique*, c'est la mort dans l'âme qu'il quitta l'Algérie avec sa famille en 1956, deux ans après le début de ce qu'on appelait encore "les événements", afin de venir occuper le poste de chef de service de la maternité d'Orléans. C'est ainsi qu'il arriva parmi nous.

Frappé d'une hémiplegie alors qu'il participait à un tournoi de tennis, c'est à son grand regret qu'il dut dire adieu à l'hôpital, pour prendre sa retraite en 1973. Le grand sportif qu'il était s'accommodait mal de l'inactivité forcée. Sa curiosité intellectuelle se cherchait un exutoire lorsque ses amis, le D^r Didier notamment, l'invitèrent à venir siéger parmi nous. Admis comme membre correspondant en 1980, il fut titularisé en 1982.

¹ Séance du 21 octobre 2004.

Il devait donner à notre société une série de brillantes communications, fruit de ses recherches et de sa grande culture, appliquée notamment au domaine historico-médical et au monde arabe. Je citerai dans l'ordre :

- La légende des Sept Dormants, en mars 1981 ;
- Avicenne (980-1003) et la médecine arabe, en mars 1982 ;
- La mort d'Henriette d'Angleterre. Ce que Bossuet ne savait pas, en avril 1983 ;
- L'insolite Croisade de Frédéric II de Hohenstaufen (1197-1250), en décembre 1985 ;
- *La résistance berbère : la Kabina*, en janvier 1987 ;
- *Le vrai Visage de Rodrigue, le Cid campeador*, en juin 1987 ;
- *La Divine Comédie et les légendes d'Islam*, en mars 1991
- *La légende des trois étudiants de Misbapûr*, en janvier 1985 ;
- *Histoire du procès de Messire Philippe Bouguyer, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Orléans (1522-1588)*, en mars 1996 ;
- Le révolté du Djérid : Abou Yazid, dit l'Homme-à-l'âne, en octobre 2000.

Cette dernière conférence datait d'octobre 2000 et déjà quelqu'un d'autre l'avait lue pour lui. Il ne pouvait plus venir jusqu'à nous, perchés en haut de notre escalier. Mais il est toujours resté de cœur parmi nous, attendant impatiemment chaque année le volume des Mémoires que nous lui faisons tenir dès sa parution.

À M^{me} Biancardini, à sa famille, à ses proches, je présente, mes chers confrères et consœurs, toutes mes condoléances en votre nom et au mien. Je puis les assurer que l'Académie s'associe à leur peine et qu'elle gardera longtemps le souvenir de l'homme courageux et affable, de l'"honnête homme" façon Grand Siècle qu'était Alexandre Biancardini, et je vous invite à vous lever pour observer en mémoire de lui une minute de silence.

YVES O'MAHONY (1917 - 2004)¹

Gérard Hocmard

En nous enlevant Yves O'Mahony, la mort nous prive de notre doyen d'élection, celui que, sous d'autres cieux, à la Chambre des Communes britannique, par exemple, on appellerait "le père" de notre compagnie, puisqu'il y avait été admis le 14 octobre 1948. Il en avait été le président de 1991 à 1993, lorsque notre Académie portait encore le nom de Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, et il est resté jusqu'au bout très attaché et très fidèle à ses chères "Fines Herbes", puisque c'est de ce nom, affectueux dans sa bouche, qu'il appelait notre société.

Né en 1917, il était l'aîné d'une fratrie de sept enfants. Il venait, en juin 1936, d'obtenir sa licence en droit après de brillantes études commencées au collège Sainte-Croix lorsque survint l'événement qui allait bouleverser sa vie et ses projets : la mort brutale de son père.

Lui qui s'était vu enseigner le droit dut se mettre à travailler pour aider sa mère à élever ses frères et sœurs. Il prêta donc serment d'avocat et, à l'âge de 19 ans, endossa la toge, embrassant, sous l'égide de son parrain, Albert Lemaignan, ce qui devait être une longue et brillante carrière.

Mobilisé en 1939, il suivit pendant la "drôle de guerre" une formation d'élève-officier et en était frais émoulu lorsqu'il fut fait prisonnier en juin 1940. Ceci lui valut deux ans de captivité dans un oflag de Silésie orientale avant que l'application des Conventions de Genève lui permette, en 1942, d'être libéré comme soutien de famille et de rentrer à Orléans. Il avait, au cours de ces vacances forcées, fait la connaissance d'un autre officier auquel devait le lier une indéfectible amitié, le futur recteur Gérard Antoine.

De retour à la maison, il put, tout en reprenant son activité d'avocat, se réatteler à sa thèse de doctorat en droit, dont le sujet était étonnamment prophétique si l'on songe aux dérives actuelles du juridisme à tout crin : "Les responsabilités de celui qui porte bénévolement secours à autrui", autrement dit le Bon Samaritain.

Marié en 1943, Yves O'Mahony était père de cinq enfants, dont trois nous font, ainsi que M^{me} O'Mahony, l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui. Je tiens à les remercier en votre nom de leur présence.

Sa carrière d'avocat fut brillante, je l'ai dit, et lui valut de siéger sans discontinuer pendant trente ans au Conseil de l'Ordre, élu par ses pairs. Ceux-ci l'élevèrent également deux fois au rang de Bâtonnier, ce qui en dit long sur le prestige dont il jouissait à leurs yeux.

Son érudition l'avait amené à compiler, sous l'égide de Pierre Perroy, un Recueil général des usages du Loiret qui fait toujours autorité sur les relations de voisinage.

Mais parallèlement, l'homme de conviction et d'engagement qu'il était s'investit dans plusieurs causes qui lui étaient chères :

- le rétablissement d'une université à Orléans,
- la création d'un Centre de Formation des Avocats dont il fut le premier président et où il fut à même de donner la mesure de sa vocation et de son talent d'enseignant.

¹ Séance du 18 novembre 2004.

Une troisième cause lui tenait à cœur : le maintien de l'enseignement libre, par goût de la liberté autant que par profonde conviction chrétienne. Il fut à l'origine de la création de l'UROGEL, organe régional de gestion, qui vint épauler les fédérations départementales et contribua à promouvoir une gestion rigoureuse des établissements privés, les rendant juridiquement inattaquables.

Il fut également, de 1972 à 1975, président de l'UNAPEL, l'Union nationale des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre, avant d'être l'habile conseiller de son successeur, engagé dans la bataille que l'on sait après 1981.

Yves O'Mahony avait une passion pour le Trégor, où il se ressourçait, et une autre pour saint Yves, à un triple titre : parce qu'il était son saint patron, à titre personnel et en tant qu'avocat, et aussi parce qu'originaire de Tréguier et formé à Orléans, il faisait le lien entre ses lieux de vie. Aussi contribua-t-il beaucoup au rétablissement du Pardon de Saint-Yves, qui attire en Bretagne au mois de mai des avocats d'un peu partout au monde.

Au sein de notre Académie, Yves O'Mahony aura été un membre actif, donnant au fil des années nombre de communications, toutes empreintes de son érudition et de la rigueur de ses recherches autant que de sa finesse. Je vous les citerai pour mémoire :

- L'insémination artificielle au regard du droit civil français (4/2/1949),
- Le sérum de vérité (affaire Sans) (3/6/1949),
- Les littérateurs devant la justice (octobre 1951),
- La merveilleuse histoire de Monsieur Saint-Yves (février 1954),
- Euthanasie et droit français (6/12/1957),
- Les hommes et le secret (6/2/1959),
- Les travaux de révision des usages locaux du département du Loiret (4/11/1960),
- La révision des coutumes d'Orléans au XVI^e siècle (juin 1961),
- Le renouveau de l'enseignement du droit à Orléans (2/1/1967),
- L'indépendance de la magistrature (10/10/1978),
- Souvenirs d'un ancien avocat (21/2/1991).

Nous garderons d'Yves O'Mahony le souvenir de l'homme courtois et attentif, de l'honnête homme au sens du XVII^e siècle dont il était un parfait exemple.

Mes chers consœurs et confrères, je vous invite à observer à sa mémoire la minute de silence qui témoignera du profond respect et de l'affection qu'il nous inspirait.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 FÉVRIER 2004

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Chers collègues et amis,
Mesdames et Messieurs,

L'activité de l'Académie d'Orléans, durant cette année 2004, pourrait se résumer en trois mots : changement, innovation et dynamisme.

L'année 2004 voyait l'expiration du mandat de notre Président Claude-Joseph Blondel. Ce dernier ne désirant pas, à notre grand regret, briguer un second mandat, Gérard Hocmard se proposa de reprendre le flambeau, ce qui fut accepté à l'unanimité. Un nouveau bureau prit naissance comprenant :

Président :	Gérard Hocmard
Vice-président :	Georges Lienhardt
Secrétaire général :	Joseph Picard
Secrétaire administratif :	Pierre Bardet
Trésorier :	Pierre Bonnaire
Bibliothécaire :	Claude Imberti

Qui dit changement, dit aussi innovation, tout en suivant la route déjà tracée par les précédents Conseils d'administration.

L'année 2004 fut la concrétisation d'un projet envisagé depuis quelques mois : la rénovation de la salle du rez-de-chaussée et sa transformation en bibliothèque. Des travaux, avec comme maîtres d'œuvre nos collègues, Dominique Schaefer et Jacques Pelletier, furent donc entrepris grâce à la Municipalité d'Orléans, à l'adjoint des travaux de la ville et de son équipe que nous remercions ici chaleureusement pour l'aide tant financière que matérielle qu'ils nous ont apportée. Plusieurs membres de l'Académie devaient aussi, volontairement, participer à ces transformations. Nous disposons maintenant d'une véritable bibliothèque pouvant accueillir des lecteurs et des chercheurs. L'inauguration eut lieu le 30 septembre 2004 en présence de nombreuses personnalités.

La seconde innovation fut la proposition de création d'une "Association des Amis de l'Académie" dont un projet de statuts a été présenté au Conseil d'administration et dont le principe est soumis à la présente Assemblée générale. Les membres de cette Association auraient droit aux avantages suivants en contrepartie d'une participation aux dépenses :

- la réception du programme trimestriel des travaux de l'Académie,
- la fourniture des Mémoires annuels de l'Académie,
- la possibilité de souscrire à toute autre publication au même prix que les académiciens,
- la possibilité d'assister aux séances de l'Académie tenues dans son local du 5 rue Antoine Petit, dans la limite des 10 premiers membres inscrits auprès de Secrétaire général (en raison de l'exiguïté de la salle).
- la participation aux voyages, excursions et visites organisées par l'Académie pour ses membres aux mêmes conditions que ces derniers.

En ce qui concerne la vie de l'Académie elle-même :

Au cours de la séance du 22 janvier 2004 cinq nouveaux membres correspondants furent admis : Mme Marie-Bénédicte Diethelm, M. Patrice Marcilloux, Michel Marion, Jean-Pierre Navailles et Louis Savot. Cinq membres également ont été titularisés : M. Michel Deck, Henri Dransard, Jean Léviex et Jean Trichet dans la section des "Sciences", M. Pierre Muckensturm dans la section des "Belles-Lettres et Arts".

Malheureusement nous avons eu à déplorer, après le général Maurice Colin à la fin de 2003, la disparition de quatre de nos collègues et amis : MM. Camille Suttin et Jacques Deschamps, le D^r Alexandre Biancardini et M^{re} O'Mahony.

En conséquence, l'effectif de l'Académie au 5 janvier 2005 s'établissait ainsi :

- 51 membres titulaires ; soit 10 pour la section "Agriculture", 16 pour la section "Sciences" et 25 pour la section "Belles-Lettres et Arts",
- 22 membres correspondants.

au total 73 adhérents.

Vingt deux séances furent tenues par l'Académie, dont trois publiques. La première à la Médiathèque d'Orléans, le 19 février 2004, où Mme Suttin parla de la reconstruction du Sanctuaire de Notre Dame des miracles d'Orléans en partie détruit par les bombardements de juin 1940. Le 6 mai, au Muséum d'histoire naturelle et en liaison avec la Société d'horticulture de l'Orléanais, ce fut l'exposé de Jean Trichet sur "L'humus, sa nature, ses rôles, sa signification", et le 16 décembre à la Médiathèque d'Orléans, Gérard Lauvergeon devait rappeler la carrière de Pierre Ségelle, député du Loiret, maire d'Orléans et deux fois ministre.

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois pour réfléchir sur les activités de l'Académie et sur son avenir.

2004, année du bicentenaire de George Sand, l'Académie s'est retrouvée, pour sa sortie annuelle de juin, à Nohant pour la visite de la maison de George Sand et à Gargilesse où elle a également résidé.

Le 5 septembre l'Académie participait à la journée des associations à Orléans. Le 14 septembre s'est tenu le dîner-débat animé par M. Roland Hureaux sur le thème de "La décentralisation : mythes et réalités".

Plusieurs de nos collègues ont, durant cette année, publié des ouvrages. Nous citerons entre autres, la publication de Claude-Joseph Blondel sur *"Henri Lavedan, un grand écrivain orléanais"*, celle d'André Brack *"La vie est-elle universelle ?"*, celle d'Henri Dransard *"Histoire de sa famille et de l'immeuble de la rue royale"*, celle de M^{re} Jacques-Henri Bauchy *"Histoires extraordinaires de la forêt d'Orléans"*, celle de Pierre Gillardot *"La géographie de la France en dissertations corrigées"*, et notre Président Gérard Hocmard a dirigé la publication d'un dictionnaire du Monde anglophone. Notre collègue Claude Imberti nous a tenu informé de ses échanges avec Jean Lacouture et l'association *Francis Jammes*.

Enfin, je ne terminerai pas ce rapport d'activité sans présenter les félicitations à notre membre d'honneur, Gérald Antoine, ancien doyen de l'Université d'Orléans, élevé au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur et à notre président Gérard Hocmard pour sa nomination dans l'ordre des Palmes académiques.

Merci de m'avoir patiemment écouté et toutes mes excuses pour les omissions que j'aurais pu faire en rédigeant cet exposé.

D^r Pierre Bardet
Secrétaire administratif

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Mes chers consœurs et confrères,

L'année 2004 a été cruelle pour l'Académie en lui enlevant quatre de ses membres, Camille Suttin, Jacques Deschamps, Alexandre Biancardini et Yves O'Mahony, après avoir fauché le général Colin à la fin de 2003. Nous voulons espérer qu'une telle *annus horribilis* ne se reproduira pas de sitôt.

Vous avez tout à l'heure entendu le rapport administratif et pu constater, si vous l'aviez oublié, que nous avons eu une année riche de la diversité des communications présentées et des activités proposées.

Je crois que nous sommes en bonne voie et que, marqué par la tenue d'une séance publique par trimestre et de deux dîners-débats par an, sans compter les diverses sorties, notre désir d'ouverture porte ses premiers fruits. L'Académie commence à être mieux connue et nous avons été agréablement surpris de la demande du public d'être informé des activités de l'Académie. C'est ce qui nous a amenés à réfléchir au projet de création d'une Société d'*Amis de l'Académie*, qui nous permettrait d'atteindre un public plus large tout en donnant de l'aisance à nos finances dans le domaine des publications. Je vous en parlerai aussitôt après ce rapport. C'est ce qui nous a valu aussi une moisson exceptionnelle de candidatures prestigieuses.

Ce qui a été réalisé au rez-de-chaussée, avec l'achèvement du chantier de rénovation qui nous a permis d'installer une bibliothèque pouvant servir de salle de commission, doit nous remplir de fierté. Je tiens ici à remercier encore une fois la Ville d'Orléans qui y a déployé ses ouvriers, ainsi que ceux d'entre nous qui ont travaillé sous la houlette de Dominique Schaefer.

Je devrais donc, et voudrais être le « président heureux » que décrivait *La République du Centre* lorsque vous m'avez élu l'an dernier. L'inquiétude me saisit cependant lorsque je constate la baisse de nos ressources, nous empêchant d'avancer dans nos projets ou de faire face à des besoins répertoriés. La Ville avait réduit sa subvention en 2004 ; elle va, à ma demande, l'augmenter en 2005, mais la DRAC a diminué la sienne de moitié, nous imposant des réductions drastiques du budget.

Ce sont les *Publications de l'Académie* qui vont souffrir en premier lieu. Mémoires et publications absorbent une part trop importante de notre budget, sans rapporter autant qu'on pourrait l'espérer. Il faut que nous nous penchions lucidement et honnêtement sur leur prix de revient à l'exemplaire et sur les causes de leur manque de succès, afin d'y remédier. Dans l'immédiat, nous sommes contraints de limiter le nombre de pages des prochains mémoires et d'imposer strictement une longueur maximale à chaque article ainsi qu'aux varia, afin de pouvoir tenir le budget. Je suis sûr que chacun comprendra la situation et aura à cœur de s'en tenir aux limites définies. Après tout, quiconque a eu l'occasion de se voir commander des articles sait qu'on vous impose un format de N signes ou espaces et que les 20 pages, illustrations et notes comprises, que nous souhaitons respecter comme un maximum pour les Mémoires 2004 (sans préjuger des dispositions à prendre pour les Mémoires 2005), sont, de fait, par comparaison à ce qui se pratique généralement, très généreuses.

Pour les autres projets, nous allons faire pour le mieux. Je suis en train d'essayer de décrocher une subvention spéciale, un mécénat ou un partenariat d'édition pour la publication à laquelle nous tenons de l'*Anthologie des Écrivains mineurs d'Orléans et de l'Orléanais* à laquelle ont collaboré plusieurs d'entre vous.

Je voudrais par ailleurs voir la maison remise en état en vue d'un bicentenaire qui se rapproche. Les volets tombent en ruine et certaines des huisseries, notamment la fenêtre du bureau du rez-de-chaussée et celle du réduit du premier étage sont à changer, cette dernière ayant aussi besoin d'un store pour protéger de la lumière les ouvrages fragiles que nous y entreposons. Le bureau dit « du Président » n'a pas été refait depuis le départ des Prussiens en 1871, le plâtre du plafond de l'escalier nous tombe dessus... Lueur d'espoir : les jardiniers de la Ville ont entrepris de leur propre chef d'embellir notre jardin et d'y planter, comme j'y pensais, les plantes aromatiques qui rappelleront la vocation première du bâtiment, construit au XVI^e siècle pour être "Maison des Apothicaires".

Il faudrait que nous nous dotions d'extincteurs... J'aimerais que nous puissions recréer un jardin de simples et planter quelques roses anciennes dans ce qui était au XVI^e siècle le jardin des apothicaires... Il me paraîtrait indispensable que nous complétions la table des *Mémoires* de 1900 à 1999 réalisée par Olivier de Bouillane de Lacoste en publiant périodiquement les compléments. Il faudrait également que nous mettions à jour les fiches des membres en y portant leurs communications. Informatiser le tout ne serait pas un luxe.

Parlant d'informatique, peut-être pourrions-nous nous doter d'un logiciel de mise en pages, qui nous permettrait de substantielles économies sur le prix de revient de nos publications, de même qu'un logiciel de gestion soulageant la tâche du Trésorier.

Il me semblerait utile que, constituant une des vitrines culturelles de la Ville et du Département, nous établissions des liens et des échanges avec les sociétés savantes des villes jumelles et que nous intervenions davantage dans la vie culturelle de la cité. Je compte ainsi lors des prochaines Journées du Patrimoine ouvrir les locaux, comme nous l'avions déjà fait. Ce ne sont, vous le voyez, pas les projets qui manquent.

Sur un plan personnel, je ne peux vous cacher que l'Académie me demande beaucoup et que, sur ce plan, mon bonheur n'est pas sans mélange. J'ai, pour quelque temps encore, une activité professionnelle lourde, très au-delà des 35 heures hebdomadaires, contrairement à l'image qu'a généralement le public du travail des enseignants – il faudrait plutôt dans mon cas permuter les deux chiffres – et je suis bien conscient de ne pas pouvoir consacrer à l'Académie tout le temps qu'il faudrait. Une audience ou une réunion signifie un déplacement de cours, appeler tel ou tel service ne peut se faire que les jours où j'ai dans mon emploi du temps un trou aux heures d'ouverture des bureaux et le tout, je vous l'assure, est compliqué. La coupe déborde quelquefois et je prie ceux qui ont pu en recevoir quelques éclaboussures de bien vouloir comprendre et m'excuser.

Je tiens en tout cas à remercier tous ceux qui œuvrent fidèlement et efficacement au sein du Bureau, Georges Lienhardt qui met au point les publications, Joseph Picard, sans lequel la maison ne tournerait pas, le Trésorier Pierre Bonnaire, ainsi que le D^r Bardet, chargé des procès-verbaux. Je me réjouis d'accueillir prochainement comme Bibliothécaire Christian Loddé qui, avant même d'être coopté, a courageusement relevé les manches. L'Académie leur doit tout.

Je suis sûr que nous pouvons faire de grandes choses pourvu que nous en ayons l'ambition et que nous nous en donnions les moyens.

Gérard Hocmard
3 février 2005

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Président	M. Gérard HOCMARD
Vice-président	M. Georges LIENHARDT
Secrétaire général	M. Joseph PICARD
Secrétaire administratif	D ^r Pierre BARDET
Trésorier	M. Pierre BONNAIRE
Bibliothécaire	M. Claude IMBERTI

MEMBRES

M. Bernard BAILLY	M. Gérard LAUVERGEON
M. Claude-Joseph BLONDEL	M. Bernard PRADEL
M. Michel BOUTY	M. Dominique SCHAEFER
M. Claude HARTMANN	M ^{me} Jacqueline SUTTIN

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. André VIAU, préfet de la région Centre, préfet du Loiret
M. Éric DOLIGÉ, président du Conseil général
M. Michel SAPIN, président du Conseil régional
M. Serge GROUARD, maire d'Orléans
M. Gérard BESSON, président de l'Université d'Orléans

MEMBRE D'HONNEUR ÉLU

M. Gérald ANTOINE, membre de l'Institut

MEMBRES TITULAIRES

SECTION AGRICULTURE

(Président : M. Claude HARTMANN)

- | | |
|--|---|
| <p>1998 Bernard BAILLY (INA, ENGR)
Ingénieur général honoraire
du Génie rural, des Eaux et des Forêts,
3 rue de la Bourie Blanche
45000 ORLEANS
☎ 02 38 53 14 19</p> <p>1967 Bernard BONNEVIOT (INA, ENGR)
Ingénieur en chef du Génie rural,
des Eaux et des Forêts (er)
393 rue Rodolphe Richard
45160 OLIVET
☎ 02 38 69 05 62</p> <p>1994 Claude HARTMANN
Agrégé, docteur ès sciences
Professeur honoraire Université
d'Orléans
9 rue Maréchal Foch
45000 ORLÉANS
☎ 06 70 63 07 99</p> <p>1996 Roger LAFOUGE (INA, ENEF)
Ingénieur général honoraire
du Génie rural, des Eaux et des Forêts
103 rue des Cornouillers
45160 OLIVET
☎ 02 38 76 02 25</p> <p>1997 Joseph PICARD (INA, ENGR)
Ingénieur général honoraire
du Génie rural, des Eaux et des Forêts
2 allée du parc Saint-Laurent
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 77 96 82</p> | <p>1987 Pierre BONNAIRE (INA, ENEF)
Ingénieur général honoraire
du Génie rural, des Eaux et des Forêts
13 rue de l'abbé Bibault
45650 ST JEAN LE BLANC
☎ 02 38 56 26 28</p> <p>1993 Robert GIRAULT
Avocat (er)
19 rue Neuve-Tudelle
45100 ORLÉANS
☎ 02 38 66 78 32</p> <p>1997 Jean-François LACAZE (INA, ENEF)
Directeur de recherche émérite INRA
85 rue Gustave Flaubert
45100 ORLÉANS
☎ 02 38 63 23 88</p> <p>1984 Claude LEFORESTIER
Directeur général honoraire
du Centre de formation et
de promotion professionnelle horticole
Résidence Rives de Loire
1 place Louis Armand
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 88 55 98</p> <p>1997 Gaston SOULIEZ
Géologue
Directeur commercial d'ANTEA (er)
1224 rue Rodolphe Richard
45160 OLIVET
☎ 02 38 63 05 49</p> |
|--|---|

MEMBRES TITULAIRES

SECTION SCIENCES
(Président : M. Bernard PRADEL)

- | | |
|---|---|
| <p>1993 Jacques BÉNARD
Docteur en médecine
17 rue du Parc,
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 30 43</p> <p>2000 André BRACK
Docteur ès sciences physiques
Directeur de recherche au CNRS
Centre de Biophysique moléculaire
d'Orléans
2 allée de Limère
45160 ARDON
☎ 02 38 63 12 42</p> <p>2003 Michel DECK
Ingénieur général géographe honoraire
129 rue Jean Bordier
45130 BAULE
☎ 02 38 44 38 63</p> <p>2001 Henri DRANSARD
Président de Chambre de Commerce
honoraire
50 avenue Dauphine
45100 ORLÉANS
☎ 02 38 66 13 06</p> <p>1984 Michel GAUTHIER
Docteur ès lettres
Professeur Université Paris V (er)
47 bd Guy-Marie Riobé
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 88 72</p> <p>1997 Pierre GILLARDOT
Agrége, docteur ès lettres
Professeur émérite de géographie
Université d'Orléans
12 venelle Fosse Vilgrain
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 63 34 41</p> | <p>1982 Alexandre BIANCARDINI †
Docteur en médecine
8 rue de Lahire,
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 54 31 73</p> <p>1996 Micheline CUÉNIN
Agrége, docteur ès lettres
Professeur émérite Université
Paris III
La Malmusse
41220 LA FERTÉ SAINT-CYR
☎ 02 54 87 92 27</p> <p>1979 Raymond DIDIER
Docteur en médecine
3 Place Gambetta
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 45 31</p> <p>1997 Alain DURAN (ENS CACHAN)
Docteur en histoire - Paris I
Inspecteur DGCCRF
Ministère de l'Economie
et des Finances
2, rue de Gergovie
45430 CHÉCY
☎ 02 38 86 80 90</p> <p>1971 Antoine GEISEN
Docteur en médecine
Ancien directeur régional de la Santé
1 allée des Alouettes
45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
☎ 02 38 66 60 45</p> <p>1998 Jean LÉVIEUX
Docteur ès sciences
Professeur émérite
Université d'Orléans
80 allée Émile Fousset
45150 OLIVET
☎ 02 38 56 36 47</p> |
|---|---|

- 1993 Georges LIENHARDT
Docteur ès sciences
Secrétaire général honoraire du BRGM
1771 rue de la Source
45160 OLIVET
☎ 02 38 63 34 41
- 1989 Bernard PRADEL (ENA)
Directeur régional honoraire des Impôts
"Les Jardins du théâtre"
20 bd Pierre Ségelle
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 02 35
- 1999 Jean TRICHET
Agrége, docteur ès sciences
Professeur émérite
Université d'Orléans
391 rue de Lorette
45160 OLIVET
☎ 02 38 62 02 35
- 1996 Jacques PONS (EN des Chartes)
Collaborateur d'éditeurs
7 bd Jean Jaurès
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 81 29 98
et 11 bd de Reuilly
75012 PARIS
☎ 01 43 44 13 69
- 1997 Dominique SCHAEFER (EP, ENPC)
Ingénieur général honoraire
des Ponts et Chaussées
18 bd Pierre Ségelle
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 77 22 58

MEMBRES TITULAIRES

SECTION BELLES-LETTRES ET ARTS
(Président : M. Gérard LAUVERGEON)

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 1968 | Anne-Marie BANQUELS de MARQUE
Résidence Athéna
25 rue Marcel Proust
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 20 66 | 1997 | Pierre BARDET
Docteur en médecine
37 rue du Colombier
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 35 18 |
| 1965 | Jacques-Henri BAUCHY
Notaire honoraire
11 place Charles Desvergnès
45270 BELLEGARDE
☎ 02 38 90 95 81 | 1953 | Henri BILLAULT
1 rue Saint Yves
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 64 01 |
| 1993 | Pierre BLAREAU
Architecte DPLG (er)
195 sentier des Prés
45160 OLIVET
☎ 02 38 69 42 95 | 1996 | Claude Joseph BLONDEL (ENA)
Docteur en droit
Contrôleur financier honoraire
15 rue des Écoles
45740 LAILLY EN VAL
☎ 02 38 44 73 93 |
| 1999 | Philippe BONNICHON (ENS)
Agrégé, docteur en histoire
Maître de conférences d'Histoire
Moderne, Université Paris IV
"La Hardraye"
37160 LA CELLE-SAINT-AVANT
☎ 02 47 65 04 79 | 1998 | Olivier de BOUILLANE de LACOSTE
Président de chambre honoraire
à la Cour de cassation
44 quai des Augustins
45100 ORLÉANS
☎ 02 38 56 39 25 |
| 2001 | Michel BOUTY
Agrégé des lettres classiques
Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional des
Lettres honoraire
38 rue du Maréchal Foch
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 51 34 | 1993 | Gabin CAILLARD (ENFOM)
Trésorier payeur général honoraire
280 route de Paris
45270 QUIERS SUR BEZONDE
☎ 02 38 90 11 81 |
| 1971 | André DELTHIL
Conseiller honoraire
à la Cour d'appel de Paris
8 place Albert Ier
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 20 21 | 1977 | Jacques DESCHAMPS †
Directeur de banque (er)
Champ Houdry
45640 SANDILLON
☎ 02 38 41 00 28 |
| 1986 | Jacques GUEROLD
Docteur en droit
Ancien secrétaire général à
La République du Centre
48 rue des Carmes
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 47 06 | 1999 | Gérard HOCMARD
Agrégé, professeur d'anglais de
Chaire supérieure au lycée Pothier
6 rue de la Bourie rouge
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 06 51 |

- | | |
|---|--|
| <p>1977 Claude IMBERTI
Cadre administratif IBM (er)
1 place du Châtelet
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 54 95 30</p> | <p>1985 Claude-Henry JOUBERT
Docteur ès lettres modernes
Professeur à l'école nationale de musique
d'Aulnay-sous-Bois,
13 rue Saint-Étienne
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 80 29 55</p> |
| <p>2000 Gérard LAUVERGEON
Agrége d'histoire
Professeur (er)
4 rue François II
45100 ORLÉANS
☎ 02 38 63 02 40</p> | <p>1976 Jean MADELIN
Recteur émérite
de Saint-Louis des Français
56 bis rue de Bellebat
45044 ORLÉANS CEDEX
☎ 02 38 51 80 40</p> |
| <p>1976 Lionel MARMIN
Secrétaire général honoraire
de la ville d'Orléans,
19 rue de l'Écu d'or
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 57 55</p> | <p>2003 Pierre MUCKENSTURM
Inspecteur d'Académie honoraire
40 rue de la Lionne
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 56 88 31</p> |
| <p>1991 Robert MUSSON
Antiquaire décorateur (er)
1 rue du Puits Saint-Christophe
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 54 34</p> | <p>1948 Yves O'MAHONY †
Docteur en droit, avocat (er)
10 bis quai Madeleine
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 43 33 17</p> |
| <p>1980 Jacques-Henri PELLETIER
Architecte principal municipal honoraire
9 rue Émile Davoust
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 55 39</p> | <p>1978 Marcel ROUSSEAU
Lieutenant-colonel honoraire
Administrateur de société
Résidence Sainte-Cécile
21 boulevard Rocheplatte
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 16 79</p> |
| <p>1989 Olivier SÉVÉRAC
Docteur en médecine
Résidence Saint-Laurent
11 bd Jean-Jaurès
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 45 76</p> | <p>1952 Joseph STOVEN
Docteur en droit, avocat (er)
7 rue de la Bretonnerie
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 81 18 36</p> |
| <p>1991 Jacqueline SUTTIN
Administrateur civil honoraire
Ministère de l'Économie et des Finances
74 bd de Châteaudun
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 64 81</p> | <p>1987 Edmond Camille SUTTIN †
Trésorier payeur général honoraire
74 bd de Châteaudun
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 64 81</p> |

MEMBRES CORRESPONDANTS

- | | |
|--|---|
| <p>2003 Marc BACONNET
Agrégé des lettres classiques
Doyen honoraire de l'Inspection
Générale des Lettres
Écrivain
14 rue Henri IV
45100 ORLÉANS
☎ 02 38 63 39 53</p> | <p>2003 Jean-Louis BESÈME
Ingénieur général du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts
Président du Conseil Supérieur
de la Pêche
60 rue Saint-Euverte
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 62 53 34</p> |
| <p>1997 Gustave CORNET
Géologue
Directeur de recherche honoraire à
l'INRA
14 allée de Limère
45160 ARDON
☎ 02 38 64 20 38</p> | <p>2003 Guy DANDURAND
Agrégé de l'Université
Professeur honoraire de Chaire supérieure
50 rue de Xaintrailles
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 42 92</p> |
| <p>2004 Marie-Bénédicte DIETHELM
Docteur en droit, Paris II
Docteur en littérature, Paris IV
La Source - Route de la Groue
43390 ONDREVILLE
☎ 02 38 39 16 05
23 rue Jacob - 75006 PARIS
☎ 01 40 51 07 79</p> | <p>1997 Hervé FINOUS
Professeur d'histoire
La Guette Brulée
45510 TIGY
☎ 02 38 58 00 42</p> |
| <p>1994 Jean GOYET (EP)
Ancien directeur général Chimie, PUK
Les Forges, route de Bonnée
45730 SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE
☎ 02 38 35 75 28</p> | <p>1997 François LELONG
Docteur ès sciences, Professeur émérite
à l'Université de Bourgogne
179 rue Hème
45160 OLIVET
☎ 02 38 63 21 85</p> |
| <p>2003 Géraldi LEROY (ENS Saint-Cloud)
Agrégé des lettres,
Docteur d'État ès lettres
Professeur émérite Université d'Orléans
96, rue du Pont Bouchet
45160 OLIVET
☎ 02 38 63 03 99</p> | <p>2002 Claire LIENHARDT
Agrégée, docteur d'État en histoire
I.P.G. Rectorat de Strasbourg
25 rue des Roses
67320 ESCHBACH
☎</p> |
| <p>1991 Christian LODDÉ
Libraire
7 rue Étienne Dolet
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 94 05</p> | <p>2001 Luce MADELINE
Docteur en médecine
Le Vaussoudun
Chemin de Vaussoudun
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
☎ 02 38 88 03 16</p> |

- | | |
|--|---|
| <p>2003 Alain MALISSARD
Professeur émérite
Université d'Orléans
93 rue Saint-Marceau
45100 ORLÉANS
02 38 51 97 27</p> | <p>2004 Patrice MARCILLOUX
École nationale du patrimoine
Conservateur du patrimoine
Directeur des archives départementales
du Loiret
9 rue des Minimes
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 71 90</p> |
| <p>2004 Michel MARION (ENSB)
Conservateur général des bibliothèques
Docteur ès lettres (histoire)
Directeur des bibliothèques d'Orléans
1 rue Dupanloup
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 52 99 06</p> | <p>2005 Jean-Pierre NAVAILLES
Agrégé, docteur d'État
Professeur Universités Paris XI
Résidence Athéna
27 b rue Marcel Proust
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 64 88</p> |
| <p>1992 Christian OLIVE
Maître en droit
Directeur de Gestion de patrimoine
Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
37 rue de l'Archer
45160 SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
☎ 02 38 76 39 00</p> | <p>2003 Christian PHÉLINE
Docteur en médecine retraité
15 Chemin du Halage
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 47 92</p> |
| <p>1998 Henri-Pierre RINCKEL
Professeur d'histoire géographique
15 rue des Grands Champs
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 68 01 71</p> | <p>2004 Louis SAVOT
Commissaire-priseur (er)
5 rue François Rabelais
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 54 29 11</p> |
| <p>1999 Jean-Louis SOURIOUX
Agrégé, docteur en droit
Professeur émérite
Université Paris II
7 rue Saint-Euverte
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 81 27 36</p> | <p>2003 Jean-Pierre VITTU
Docteur ès lettres
Professeur d'Histoire moderne
Université d'Orléans
155 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
☎ 01 40 35 25 81</p> |

MEMBRES HONORAIRES

- 1974 LAHONTAA (Jean)
(ICAM, EN)
Capitaine de vaisseau honoraire
Résidence Sainte Cécile
21 boulevard Rocheplatte
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 53 65 76

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Orléans

- Association Guillaume Budé
- Centre Jeanne d'Arc
- Société archéologique et historique de l'Orléanais
- Société des amis des musées d'Orléans
- Société des amis du Muséum de Sciences Naturelles d'Orléans

Région Centre

- BEAUNE-LA-ROLANDE : Société des Amis de l'histoire de Beaune
- BLOIS : Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher
- CHARTRES : Société archéologique d'Eure-et-Loir
- CHÂTEAUDUN : Société dunoise d'archéologie, Histoire, Sciences et Arts
- CHÂTEAUROUX : Académie du Centre
- GIEN : Société historique et archéologique du Giennois
- MONTARGIS : Société d'émulation de Montargis
- PUISEAUX : Société archéologique de la région de Puiseaux
- SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE : Renaissance de Fleury
- TOURS :
 - Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres
 - Société archéologique de Touraine

Autres régions

- AMIENS : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
- ANGERS : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
- AUXERRE : Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
- BESANÇON : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
- BORDEAUX : Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts
- CAMBRAI : Société d'émulation de Cambrai
- DIJON : Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres
- GAP : Société d'études des Hautes-Alpes
- LE HAVRE : Société havraise d'études diverses
- MÂCON : Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres
- METZ : Académie nationale de Metz - NANCY : Académie de Stanislas
- NIORT : Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
- ROUEN : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
- STRASBOURG : Société académique du Bas-Rhin, Lettres et Arts

VI^e SÉRIE

Sommaire du Tome 14

		Pages
Communications		
Marc Baconnet	Perspectives actuelles de l'enseignement du français en collège et en lycée	7
Michel Bouty	George Sand et la République en 1848.....	17
Micheline Cuénin	Antoinette d'Orléans-Longueville, princesse héroïque et rebelle.....	29
Guy Dandurand	Claude Deloynes d'Autroche (1744 - 1823)	41
Alain Durand	Les Notables d'Orléans vers 1780.....	51
Claude Hartmann	La Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans (1762 - 1789) et l'école des Physiocrates.....	71
Gérard Hocmard	Alienor d'Aquitaine en son temps (1122-1204)	83
Claude Imberti	Un poète injustement délaissé : Francis Jammes : 1 ^{ère} partie.....	95
	2 ^{ème} partie	115
Gérard Lauvergeon	Pierre Ségelle (1899 - 1960), député du Loiret, maire d'Orléans.....	135
Géradi Leroy	Péguy, Orléans, l'affaire Dreyfus.....	145
Georges Lienhardt	Vagabondage à travers les différentes conceptions de l'évolution des espèces animales - 2 ^{ème} partie : Homo Sapiens.....	155
Alain Malissard	L'eau et le pouvoir au temps de l'Empire romain	171
Pierre Muckensturm	La pédagogie de Kant	179
Christian Phéline	Alternance de doute et croyance dans notre rapport au monde.....	187
Jacqueline Suttin	De la destruction d'une église à la construction d'un sanctuaire - De Saint-Paul à Notre-Dame des Miracles	193
Jean Trichet	L'humus - Origine, nature, propriétés	215
Dîner-débat :		
Invité : Roland Hureaux	Mythes et erreurs de la décentralisation.....	231
Sorties et visites culturelles		
George Sand en Berry.....		237
Musée des Beaux-Arts d'Orléans : <i>L'an mil : autour d'Abon de Fleury</i>		242
Archives départementales du Loiret : <i>Loire faite Seine, Seine faite Loire</i>		243
Galerie Kimmel à Lailly-en-Val		244
Varia		
Claude-Joseph Blondel	Sur le tome V du journal d'Ernst Jünger ou la performance littéraire et philosophique d'un centenaire	247
Nos confrères publient		249
Hommage		
Claude-Joseph Blondel	Camille Suttin (1914 - 2004).....	253
Gérard Hocmard	Jacques Deschamps (1922-2004).....	255
Gérard Hocmard	D ^r Alexandre Biancardini (1908-2004)	256
Gérard Hocmard	M ^{re} Yves O'Mahony (1917-2004)	258
Assemblée générale		
	Rapport d'activité du Secrétaire administratif.....	263
	Rapport moral du Président.....	265
Membres de l'Académie		267
Académie et Sociétés correspondantes		277